THE ROYAL CANADIAN INSTITUTE

3574

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DE LA MOUNTAYNE DEGUS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

DIXIÈME SÉRIE. — TOME XII.

Ser 9 : t. 1
(1912 - 1913)

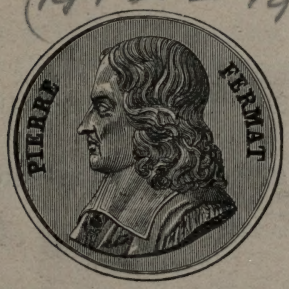

TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT
39, RUE SAINT-ROME, 39

1912

AS
162
T83
ser. 10
t. 12
ser. 11
t. 1

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse.

608439
20. 5. 55

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Fabre (Charles), ✪ I., ✱, professeur à la Faculté des sciences, *Président*.

M. Dumas (François), ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, *Directeur*.

M. Duméril (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel*.

M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, *Secrétaire perpétuel honoraire*.

M. Giran (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, *Secrétaire adjoint*.

M. Maurel (Edouard), O. ✲, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, *Trésorier perpétuel*.

M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, *Bibliothécaire de l'Académie* (nomination de 1908).

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX.

M. Baillaud (Benjamin), C. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, à Paris.

M. Mistral (Frédéric), C. ✲, à Maillane (Bouches-du-Rhône).

ACADÉMICIENS-NÉS.

M. le Préfet de la Haute-Garonne.
M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES.

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1886-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue des Filatiers, 43.

1880-1910. M. Hallberg (Eugène), ✲, ✪ I., ✿, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Albas (Lot).

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES.

1909. M. Drach (Jules), ✪ I., prof. à la Faculté des sciences, rue du Japon, 12.

1912. M. Buhl (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1912. M. Lattès (Samuel), ✪ A., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 24.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET ASTRONOMIE.

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. Cosserat (Eugène), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1901. M. Juppont (Pierre), ✪ A., ingénieur des arts et manufactures, allées Lafayette, 55.

1905. M. Versepuy (Jules), ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. Saint-Blancat (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

PHYSIQUE.

1896. M. Marie (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1904. M. Camichel (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 13.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE.

1873. M. Joulin (Léon), O. ✲, ✪ I., rue des Arts, 7, Toulouse, et rue d'Entraygues, 81, Tours.

1885. M. Sabatier (Paul), O. ✲, ✪ I., ✠, C. ✠, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. Fabre (Charles), ✪ I., ✠, professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1909. M. Giran (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1910. M. Hérisson-Laparre (Émile), O. ✲, ingénieur en chef des poudres et salpêtres, directeur de la Poudrerie.

ZOOLOGIE.

1907. M. Labat (Alfred), ✲, O. ✠, ✪ A., correspondant de l'Académie de médecine, directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, à l'Ecole vétérinaire.

1908. M. Abelous (Émile), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1910. M. Girard (Jules), ✠, professeur à l'Ecole vétérinaire, allée Lafayette, 41.

BOTANIQUE.

1903. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., professeur, doyen honoraire de la Faculté des sciences, rue du Taur, 79.

1909. M. Prunet (Adolphe), ✻, ✪ I., ✿, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

GÉOLOGIE.

1891. M. Garrigou (Félix), ✪ I., professeur adjoint à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

1892. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lapeyrouse, 3.

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

1888. M. Maurel (Edouard), O. ✻, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 10.

1901. M. Geschwind (Henri), C. ✻, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1907. M. Tourneux (Frédéric), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Sainte-Philomène, 14.

1910. M. Jeannel (Maurice), ✪ I., doyen de la Faculté de médecine, rue Ozenne, 1.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1891. M. Massip (Maurice), ✪ I., bibliothécaire de la Ville, rue de la Pomme, 30.

1894. M. le baron DESAZARS DE MONTGAILHARD (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13.

1899. M. PASQUIER (Félix), ✪ I., archiviste du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1899. M. CARTAILHAC (Émile), O. ✻, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint-Raymond, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. DE SANTI (Louis), O. ✻, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1903. M. DUMAS (François), ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, Porte-Montgaillard, 6.

1907. M. l'abbé MAISONNEUVE (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. MARSAN (Jules), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. EYDOUX (Louis), avocat, rue Boulbonne, 14.

1908. M. BARRIÈRE-FLAVY (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1909. M. TOURRATON (Ernest), ✻, ✪ A., président du Tribunal civil, rue Pharaon, 28.

1910. M. SAINT-RAYMOND (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. THOUVEREZ (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. DE GÉLIS (François), ✻, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1911. M. SAINT-BLANCAT.
— M. JEANNEL.
— M. TOURRATON.

1912. M. JUPPONT.
— M. LECLERC DU SABLON.
— M. PASQUIER.

COMITÉ ÉCONOMIQUE.

1911. M. DRACH.
— M. HÉRISSON-LAPARRE.
— M. THOUVEREZ.

1912. M. GIRARD.
— M. CARALP.
— M. SAINT-RAYMOND.

ÉCONOME.

M. THOUVEREZ.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES.

1874-1876. M. Léauté (Henry), O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, ingénieur des manufactures de l'État, professeur honoraire à l'Ecole polytechnique, administrateur délégué de la Société industrielle des *Téléphones*, boulevard de Courcelles, 20, à Paris.

1889-1895. M. d'Ardenne de Tizac (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. Maillet (Edmond), ✻, ✪ A., ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École préparatoire des ponts et chaussées, répétiteur à l'École polytechnique, 11, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. Le Vavasseur (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, 143, avenue de Saxe.

1896-1910. M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, 10, cours Sablon.

1897-1910. M. Roule (Louis), ✻, ✪ I., ✠, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris.

1908-1912. M. Leclainche (E.), ✻, O. ✠, ✪ A., correspondant de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, 18, rue José-Maria de Hérédia, à Paris.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1878. M. Loubers (Henri), O. ✻, ✪ A., conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 28, à Paris.

1875-1881. M. Compayré (Gabriel), C. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, inspecteur général de l'Instruction publique, 80, avenue de Breteuil, à Paris.

1888-1889. M. Thomas (Antoine), ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 10, rue Léopold-Robert, à Paris.

1890-1896. M. Fabreguettes (P.), O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris.

1890-1898. Mgr Douais (C.), ✪ I., évêque de Beauvais.

1907-1910. M. Renauld (Émile), ✪ A., professeur au collège Rollin, à Paris.

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

CLASSE DES SCIENCES.

1861. M. Delore, ex-chirurgien en chef de la Charité, ancien professeur adjoint d'accouchements à la Faculté de médecine de Lyon, Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire).

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1872. M. Chauveau (A.), C. ✻, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy.

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, directeur du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1890. M. Bouillet (Jean), docteur en médecine, place Capus, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1901. M. Belloc (Emile), chargé de missions scientifiques au Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 105, à Paris.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1909. M. Chalande (Jules), ✪ A., rue des Paradoux, 28, à Toulouse.

1910. M. Lala (Ulysse), ✪ I., ✪, maître de conférences adjoint de physique à la Faculté des sciences, boulevard de Strasbourg, 16, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✪ A., professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✪ A., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Etienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, Angers.

1910. M. Dop (Paul), ✪ A., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), professeur agrégé au Lycée, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1863. M. Rossignol, homme de lettres, à Montans, par Gaillac (Tarn).

1872. Dom du Bourg (Antoine), religieux bénédictin, prieur de Sainte-Marie de Paris.

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Rocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✲, ✪ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), Officier et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✲, ✱, ✪ I., correspondant de l'Institut, commandant à l'état-major général, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine).

1887. M. le marquis de Croizier, ✲, ✪ I., ✠, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand'croix du Christ du Portugal, du Mérite militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, membre du Conseil supérieur des Colonies, Jouandin, Côte Saint-Étienne, à Bayonne.

1887. M. Soucaille (Antonin), ✪ I, secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ✪ I., C. ✠, O. ✻, ✠, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, vice-président de la Société des Sciences et Lettres de Bayonne, de l'Académie de Mâcon, ancien vice-président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, proviseur du lycée d'Aurillac.

1910. M. Gros, ✪ I., inspecteur primaire, quai de Tounis, 24, à Toulouse.

1911. M. Privat (Édouard), ✪ A., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

CLASSE DES SCIENCES.

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse (Italie).

1897. M. Cabreira (Antonio), ✻, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Jaipas, Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, Belem, Lisbonne (Portugal).

1909.. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1907. M. le professeur Doct. Giovanni di Casamichele, via Vitt. Em., 20, à Lucques (Italie).

NÉCROLOGE

(AU 1er JANVIER 1913.)

ASSOCIÉ HONORAIRE ÉTRANGER.

Sir JOSEPH DALTON HOOKER ancien directeur du Jardin royal de botanique de Kew, associé étranger de l'Institut de France.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

SYNTAXE DES VERBES SIMPLES

DANS PSELLOS (*Suite.*)

PAR M. ÉMILE RENAULD
Professeur au Collège Rollin.

Λ

λαγχάνω τι παρά *gén. An. Ass.*, IX, 214, 28 οἰκονομεῖν τὰ τῇδε λαχέντες παρὰ Θεοῦ.

λαλέω-ῶ τινι *Pat.*, 656 C ταῦτα λελάληκεν τοῖς ἀγγέλοις; 657 C, D; 661 D, etc. Cf. Ar., *Eq.*, 348.

περί τινος *Pat*, 569 D ὀρθῶς λελάληκας περὶ σαυτῆς. Cf. Ar., *Lys.*, 627; Pherecr. (*Com. fr.*, 2, 253.)

λαμβάνω ἐκ *gén.*, *B. G.*, V, 514, 5 ἐκ φιλοσοφίας εἰληφυῖα τὴν γένεσιν.

ἀπό *gén. Pat.*, 801 B ἀπὸ τῶν μουσικῶν εἴληπται λόγων.

* *gén. Pat.*, 964 A τοῦ νόμου μὲν ἡ ἄγνοια συγγνώμης οὐ λαμβάνει. [Mais lire, sans doute, avec Teucher (*v.* 1127) συγγνώμην.]

λέγω * *ac. de la personne à qui l'on parle*, *B. G.*, V, 574, 27; 575, 5, 11; 576, 5, 17. (Textes en langue vulgaire.)

dat. Pat., 829 B ἐμοὶ ἀνερομένῳ πλέον εἶπον οὐδέν, etc. *Saepius.*

πρός *ac. B. G.*, V, 576, 19 λ. πρὸς τὸν ἀρχάγγελον; *Pat.*, 673 C, etc. *Saepius.*

λειτουργέω-ῶ *dat. B. G.*, V, 488, 21 ἐξῆλθε λειτουργήσων σοι τῷ κυρίῳ αὐτοῦ.

λεπτολογέω-ῶ τι *Pat.*, 904 D τὰς μούσας λ—εῖ. Cf. Luc., *Bis ac.*, 34.

λήγω εἰς *ac. Ps.*, 71 C, 72 A τὰ ὀνόματα τὰ εἰς ψ λήγοντα. Cf. Hdt., 4, 39.

λιπαρέω-ῶ * τινά τι *Pat.*, 644 B ταῦτα λελιπάρηκεν ἡ νύμφη τοὺς ἀγγέλους.

λιχνεύομαι περί *ac. Ps.*, 164 B περὶ τὴν λοπάδα λιχνεύῃ; *An. Ass.*, IX, 215, 21. Cf. Syn., 90 A.

λογογραφέω-ῶ * πρός *ac. Ps.*, 131 *tit.* λ—σαντας πρὸς ἀλλήλους.

λογοποιέω-ῶ κατά *gén. Chr.*, 185, 9 μηδέν τι λ. κατ' ἐμοῦ.

λυμαίνομαι *dat. Ps.*, 83 C τοῖς ἐκείνου ἔργοις.

λυσιτελέω-ῶ τινί * τι εἰς *ac. Chr.*, 71, 23 μήτε τι ἐκείνῳ λ—ντας εἰς τὴν τῆς βασιλείας διοίκησιν.

τινι εἴς τι *Chr.*, 71, 23; 78, 13; *B. G.*, V, 437, 3; *Tz.*, 351, etc.

λυσσάω-ῶ κατά *gén. Chr.*, 56, 20 ἐλύττα κατὰ τῆς βασιλίδος; 165, 22. Cf. Eust., *Op.*, 103, 74; 355, 52.

* ἐπί *ac. Chr.*, 129, 13 ἐπὶ τὴν Ῥωμαίων ἡγεμονίαν λυττᾷ. Cf. Philstr., *Ap.*, 241, 21.

λύω τινά τινος *Chr.*, 157, 12 λελύκασι τῶν δεσμῶν οἷς τοῦτο προστέτακτο. Cf. Eschl., *Pr.*, 1005.

M

μαίνομαι (au sens postérieur de être furieux) * *dat. Chr.*, 28, 12; ἐμεμήνει αὐτῷ (elle était irritée contre lui); 76, 35; 99, 23. Construct. analog. de θυμόω-ῶ *dat.* (Au sens class., cf. Eur. *Cycl.*, 465)

ἐπί *ac. Chr.*, 129, 13 ἐπὶ τὴν ἡγεμονίαν λυττᾷ τε καὶ μέμηνε. Cf. Thcr., 10, 31.

περί *ac. Chr.*, 23, 27 ἐμεμήνει περὶ τὰ θέατρα; 24, 9; 34, 25; 266, 22. Cf. Eust., *Od.*, 1572, 13; Thomas, 593.

εἰς *ac. Acc.*, 52, 29 εἰς αὐτὸ τὸ θεῖον μανείς. Cf. D. S., 14, 109.

μακαρίζω τινά τινος *Pat.*, 1164 C ἄμφω μακαρίζω τῆς εὐτυχίας.

μακρύνομαι ἀπό *gén. Pat.*, 592 A ἐν οἷς μακρύνῃ ἀπ' ἐμοῦ τοῖς τόποις. Cf. Arstt., *Plant.*, 2, 2, 17.

μαλθακίζομαι * ἐπί *dat. Chr.*, 157, 11 μ—ταί μοι ἐπ' αὐτῷ ἡ ψυχή.

μανθάνω παρά *gén. Pat.*, 545 C παρ' αὐτοῦ τὴν ἀποκάλυψιν μαθόντες; 588 C, 644 B, 821 B. Cf. Eschl., *Ag.*, 858, etc.

παρά *dat. Chr.*, 26, 3 παρ' ἑτέρῳ μεμαθηκώς.

μάχομαι *dat. Chr.*, 7, 16 τῷ βασιλεῖ; *Ps.*, 165 A; *Pat.*, 604 D.

πρός *ac. Ps.*, 133 A μάχεσθε πρὸς ἀλλήλους; 169 A; *Pat.*, 769 D, 1017 D.

μεγαλαυχέω-ῶ * *ac. de la chose dont on se vante, dat. commodi, Chr.*, 9, 15 ὁ βασιλεὺς ἑαυτῷ τὴν τοῦ τυράννου ἐμεγαλαύχει ἀναίρεσιν (il revendiquait, pour lui-même, l'honneur de la suppression du tyran). [Cf. dans Hdn., 5, 7 σεμνύνομαί τι, constr. de la décadence que Psellos a peut-être imitée.]

μεγαλοπρεπεύομαι * πρός *ac. Chr.*, 252, 10 μηδὲν πρὸς ἐκείνην μ—σασθαι ἢ σμικρολογήσασθαι.

μέλει μοί τινος *A. Gr.*, III, 1 μελέτω σοι γραμματικῆς καὶ τῆς ὀρθογραφίας. Class.

μελετάω-ῶ *au ps.*, * παρά *gén.*, κατά *gén. Chr.*, 80, 9 τὰ παρ' ἐκείνης κατ' αὐτοῦ μελετώμενα. (Pour κατά *gén.*, cf. Jo. Malal., 247, 8.)

μέμφομαί τινί τινος *Chr.*, 60, 31 εἰ μή μοί τις μέμφοιτο ὧν τεθέαμαι. Cf. Eschl., *Pr.* 63; Xen., *Hell.*, 3, 2, 6.

τινα εἴς τι *Pat*, 1061 C μέμφεται εἰς δύο τινά. Class.; cf. Xén., *An.*, 2, 6, 30.

μένω ἐν *dat.* et εἰς *ac.* alternés, *Pat.*, 549 D πέπεισμαι ἐν μεσημβρίᾳ μένειν, ἤγουν εἰς φῶς ἀπρόσιτον (te tournant vers la lumière).

μερίζω τι εἰς *ac. B. G.*, V, 518, 19 εἰς διαφόρους ὀχετούς; *Pat.*, 939 A. Cf. Athen., 4.

μεσεύω *gén. Chr.*, 243, 20 ἐμέσευε τῶν υἱέων.

μεταλλεύω τι * ἀπό *gén. B. G.*, V, 541, 12 τὸν ἐν λόγοις χρυσὸν ἀπὸ τῆς γῆς μ.

μεταναστεύω *gén. Pat.*, 552 B πάσης μ. τῆς ἀπάτης. Cf. Eust., *Op.*, 35, 9.

μετεωρίζω τι εἰς *ac. Pat.*, 1125 C γεώδη φύσιν μ—ων εἰς οὐρανόν; *B. G.*, V, 471, 9. Cf. Philstr. (cité par Thes.), *V. Ap.*, 6, 12, *p.* 250, 26.

μετοικίζομαι * ἐκ *gén.*, εἰς *ac. Pat.*, 612 C ἐκ τούτων εἰς ἀρετὴν μετοικισθέντα. (Pour εἰς *ac.*, cf. Luc., *De Sac.*, 11; *Argum. Ar. Pac.*, dans *cod. Ven.*)

μετρέω-ῶ τι πρός *ac. B. G.*, IV, 388, 19 πρὸς τὴν τοῦ ἐγκωμιάζοντος δύναμιν μετρεῖσθαι τὰ πράγματα. Cf. Pol., 17, 14, 11.

μηνιάω-ῶ * πρός *ac. Chr.*, 117, 22 πρὸς αὐτὴν ἐμηνία.

μηνίω *dat. Chr.*, 170, 22 αὐτῷ μηνίσας; *ibid.*, 36. Cf. Hom., *Il.*, 1, 422; Hdt., 5, 84, etc.

μηχανάομαι-ῶμαι ἐπί *ac. Chr.*, 193, 5 μ—σθαι ἐπὶ τὸ στρατόπεδον. Class.

infin. et εἰς *ac. Chr.*, 10, 29 ὁπόσα εἰς κάκωσιν ἐκείνῳ ἐμηχανᾶτο ποιεῖν.

μίγνυμι *dat. An. Ass.*, XIII, 266, 10 μεμιγμένον τῷ ἀγαθῷ; *Pat.*, 705 D, 877 C.

(σ)μικρολογέω-ῶ περί *ac. Chr.*, 108, 1 τῶν περὶ ταῦτα σ—μένων. Cf. Plut., *M.*, 179 f.

πρός *ac. Chr.*, 252, 10 μηδὲν πρὸς ἐκείνην ἢ μεγαλοπρεπεύσασθαι ἢ σμικρολογήσασθαι. Cf. Luc., *Nav.*, 28.

μιμνήσκω τινί τινος *Chr.*, 246, 12 τοῦ υἱέος μοι μ. (Pour le *dat.*, cf. Plat., *Lach.*, 200 d.)

ac. Pat., 565 C περιστερᾶς μέμνηται ὀφθαλμοὺς ὁ λόγος.

gén. Pat., 853 A μεμνημένος ἐκείνων; *Chr.*, 246, 12, etc. (Cité par Thes.)

μισέω-ῶ τινά τινος *B. G.*, IV, 350, 29 μ. τοῦτον τῆς προδοσίας. Class.

μνημονεύω * *génitifs combinés de la personne et de la chose* (faire souvenir quelqu'un de quelque chose), *Chr.*, 121, 6 ἵνα μὴ καθ' ἕκαστον τῶν πεπραγμένων μνημονεύειν ἐκείνης ἐπαναγκάζωμαι.

gén. de la chose, *Chr.*, 111, 23; 121, 6. Cf. Plut., *Thes.*, 32; *M.*, 631 a.

acc. de la chose, *Chr.*, 111, 23 ἀναγκαῖον καὶ τῶν κατ' ἐμὲ μνημονεῦσαί τινα (il est nécessaire de rappeler aussi quelques-unes des choses qui me concernent). Cf. Socr., *Ep.*, *p.* 66, 27.

μνησικακέω-ῶ τινί τινος *Chr.*, 106, 11; 145, 33; 185, 30; 209, 31 καί μοι μὴ μνησικακήσῃς ὧν εἰρήκειν; *Acc.*, 67, 4. Cf. Xen., *An.*, 2, 4, 1, etc.

τινί * τινι *Chr.*, 178, 14 μνησικακεῖ μοι τῷ πράγματι.

μονομαχέω-ῶ πρός *ac. Pat.*, 1017 D πρὸς ἀλλήλους μ—εῖν. Cf. Pol., 35, 5, 1.

μορφόω-ῶ * πρός *ac. Pat.*, 865 A πρὸς τοῦτο ἑαυτοὺς μ—σιν.

μυέω-ῶ *au ps.*, τι *Chr.*, 82, 24 μεμυημένος τὰ προεισόδια; *Ps.*, 137 C; *B. G.*, V, 430, 8. Cf. Ar., *Pl.*, 846; Hld., 1, 17, etc.

μυσταγωγέομαι-οῦμαί τι *Chr.*, 232, 8 τὰ θαυμάσια. Cf. Greg. Naz., *De transf. Christi.* (Cité par Thes.)

μυωπίζω τινὰ * πρός *ac. B. G.*, V, 443, 1 ἵνα σε μᾶλλον μυωπίσω πρὸς τὸ ποθούμενον.

N

νέμω *au moy.*, * alternance de *ac.* et *gén.*, *Ps.*, 84 B τῶν γὰρ ἄλλων ζῴων τὰ μὲν ἰλὺν νέμεται, τὰ δὲ τῶν σεσηπότων σωμάτων. L'éditeur Boissonade n'admet pas cette construction; il suppose une lacune dans le texte : « excidit verbum; forsan ἀπογεννᾶται; cf. 79, 24 ὧν τὰ μὲν ἰλύος, τὰ δὲ τῆς τῶν κεκμηκότων ἀπογεννᾶται σήψεως ». La phrase de Psellos est hardie, en effet, mais non insolite; ἰλύν est à l'accusatif (ils mangent *la* fange) parce que ἰλύς est un mot collectif dont chaque parcelle est également ἰλύς; σωμάτων est régulièrement au génitif partitif (ils mangent *des* corps en putréfaction).

νεύω πρός *ac. Pat.*, 748 C τὸ νεῦον πρὸς ἡμᾶς ἡμισφαίριον. Cf. Pol., 1, 42, 4; 73, 5, etc.

νοσέω-ῶ τι (*acc.* de la maladie) *Chr.*, 120, 14 τὸ ἄσθμα νοσεῖν.

νυμφεύω *dat. Pat.*, 653 A νυμφευθῆναι τῷ Λόγῳ. Cf. Eur., *I. A.*, 687.

O

ὁδεύω ἐπί *ac. Pat.*, 1032 C ἡ ψυχὴ ὁ—ουσα ἐπὶ τὴν ἑαυτῆς τελειότητα. Cf. Hom., *Il.*, 11, 569; Plut., *Mus.*, 95.

ὁδηγέω-ῶ εἰς *ac. Pat.*, 580 C ὡς ὁδηγοῦν ἡμᾶς εἰς ἀλήθειαν. Cf. Babr., 11, 5.

πρός *ac. Pat.*, 653 A.

* *dat. Pat.*, 653 A ὁ. τινι (accompagner quelqu'un, faire route avec quelqu'un) : καὶ ἅμα σοι ὁδηγῶμεν πρὸς τὰ κρείττονα. Construction anal. de ἕπεσθαί τινι. Mais le texte est corrompu. Sans doute, réunir ἅμα σοι et lire ὁδηγούμενοι π. τ. κ., ψηλαφήσομεν αὐτὸν κατὰ πρᾶξιν καὶ θεωρίαν.

ὀδύρομαί τι * πρός *ac. Pat.*, 549 A ταῦτα ὠδύρετο πρὸς τοὺς ἀγγέλους.

οἶδα περί *gén.* (avoir des notions sur) *Pat.*, 764 B περὶ τῆς τελευταίας ἡμέρας οὐδεὶς οἶδε.

οἰκοδομέω-ῶ * ἐπί *dat. Ps.*, 135 A ἐπὶ σαθρῷ θεμελίῳ τὸν λόγον οἰκ.

οἰκτείρω *gén. Chr.*, 258, 17 τῆς τύχης. Cf. Eschl., *Ag.*, 1321; *Supp.*, 209.

οἰνοχοέω-ῶ τινι *Chr.*, 9, 20 τοῦ τῷ τυράννῳ οἰνοχοοῦντος. Cf. Pol., 14, 11, 2.

ὀλισθαίνω *gén. Chr.*, 251, 12 τοῦ ἵππου; *B. G.*, V, 436, 16. Cf. Anth., 9, 267.

* πρός *ac. Pat.*, 829 B πρὸς ὕβριν ὁ.

ὁμηρεύω παρά *dat. Chr.*, 155, 33 ἐξ ἔθνους μεγίστου ὁ—ουσα παρ' ἡμῖν. Class. ; cf. Antiphan. (Ath., 438 d.)

ὁμιλέω-ῶ *dat. Chr.*, 50, 23 θαρρούντως ὡμίλει τισίν; 98, 21 ; 106, 32; 109, 36; 115, 24; 182, 8; *Ps.*, 51 C; *Pat.*, 548 A, 848 A; 1181 C, etc.

ὄμνυμί τινα *Chr.*, 248, 30 ὄμνυμι θεόν; *Pat.*, 1169 C, 1173 B.

ὁμογνωμονέω ῶ * εἰς *ac. Chr.*, 230, 33 εἰς τὸ ἔργον.

ὁμοιόω-ῶ τί τινι *Pat.*, 556 C τοῖς ἀποστόλοις ὡμοίωται; 657 D, 865 B, 917 B.

πρός τι *Pat.*, 716 C πρὸς τὰ ἐκτὸς εἴδη ὡμοίωται.

ὁμονοέω-ῶ *dat. Chr.*, 240, 35 ἀλλήλοις ὁ—ντων.

ὁμορέω-ῶ τινι *Chr.*, 222, 4 ὁ—ντες ἐκείνοις. Cf. Plut., *Popl.*, 8.

ὁμοφωνέω-ῶ * πρός *ac. B. G.*, V, 515, 27 πρὸς ἀλλήλους ὁ—εῖν ὅτι...

ὀνειδίζω τινί τι *Chr.*, 84, 30 ὁ. τῷ τυράννῳ τὴν συμφοράν. Cf. Hom., *Il.*, 9, 34; *Od.*, 18, 380, etc.

ὀνίνημι, *à l'act., dat. Pat.*, 560 D οὐδὲν ὀνίνησι ταῖς ἀρεταῖς. Cf. Hom., *Il.*, 1, 503.

au moy., gén. Chr., 228, 11 ὀναίμεθά σου ὁπόσα βούλει τῆς συμβουλῆς; 244, 35; 245, 3, etc.

ὀνομάζω τί (τινά) τι *Chr.*, 112, 24 τὴν κοινωνίαν τῶν ἀπολαύσεων θεραπείαν ὠνόμαζε. Classique.

ἀπό *gén. B. C. H.*, I, 127, 24 σοφία... ἀπὸ τοῦ εἴδους τῶν λόγων ὀ—μένη. Cf. Hdt., 6, 129.

ὁράω-ῶ εἰς *ac. Pat.*, 573 D τοὺς ὁρῶντας εἰς αὐτόν.

ἐπί *ac. Chr.*, 112, 4 τὸ μὲν ὅσον ἐπὶ τὴν τοῦ δημοσίου ὁρᾷ ἐπιμέλειαν (*sic leg. cum* Kurtz, *pro ed.* ὅσον ἐστὶ τὴν δημοσίου ὁρᾷν ἐπ.; cf. Cic., *quod spectet et valeat ad bene beateque vivendum*).

ὀρθόω-ῶ (τι) * πρός *ac. Ps.*, 142 B πρὸς τὴν σάλπιγγα τὰ ὦτα ὀ.

ὁρμάω-ῶ *act.* et *moy.*, ἐκ *gén. Pat.*, 1153 C ἐκ ταύτης (τῆς Γραφῆς) ὁρμώμενος. Cf. Hipparch., 8, 23.

* ἀπό *gén. Chr.*, 102, 28 ἀπὸ τῆς κρείττονος ὥρμηνται ὑποθέσεως; *Pat.*, 917 B.

ἐπί *ac. Chr.*, 127, 4 ὁρμήσαντες ἐπὶ τὸν νεκρόν; *ibid.* 11; *Pat.*, 645 C.

Π

παιδεύω *au ps.*, τι *Chr.*, 15 28 τὰ ἐς λόγους ἐς τὸ ἄγαν πεπαιδευμένοι.

παιδοτριβέω-ῶ πρός *ac. Chr.*, 3, 1 πρὸς τὴν ἐκείνου ἐπαιδοτριβεῖτο σπουδήν. Cf. Greg., Basil., etc. (Cités par Thes.)

* ἐπί *ac. Acc.*, 387, 26 ἐπαιδοτριβεῖτο ἐπὶ τὰ Μίθρου μυστήρια.

παίω τινὰ κατά *gén. de partie*, *Pat.*, 856 A π. κατὰ κόρρης. Cf. Luc., *Cat.*, 12.

παλινδρομέω-ῶ εἰς *ac. Chr.*, 216, 17 εἰς τὴν προτέραν ζωήν. Cf. Diod., 20, 74.

ἐπί *ac. Chr*, 241, 3 ἐπὶ τὰ ἀνάκτορα. Cf. Plut., *M.*, 718 f.

παλινοστέω-ῶ * πρός *ac. Chr.*, 205, 13 πρὸς ἐκεῖνον π.

παλλακεύομαί τινι *Chr.*, 114, 6 ἐκείνῳ π.; 155, 32. Cf. Plut., *Fab.*, 21.

παρανομέω-ῶ περί *ac. Chr.*, 34, 19 εἴ τι καὶ περὶ τοὺς ἐκτὸς κόσμους π—εῖν χρή; 41, 20. Class.; cf. Thc., 8, 108.

εἰς *ac. B. G.*, V, 442, 1 παρηνόμησεν εἰς τὴν ἐπιστήμην. Class.; cf. Dem., 1388 *fin.*

παρεδρεύω *dat. Ps.*, 94 B π—ει τῇ κεφαλῇ. Cf. Eur., *Alc.*, 746; Pol., 29, 10, 11.

παροινέω-ῶ εἰς τινα *Pat.*, 825 B ὁπόσα π—σιν εἰς τὸν οὐράνιον. Cf. Ant., 125, 39.

παρρησίαζομαί τι *Chr.*, 186, 25 τὴν ἀλήθειαν. Cf. Luc., *Adv. ind.*, 30; Greg. (cité par Thes.), etc.

παύω *gén. Chr.*, 5, 23 τῆς ὁρμῆς ἔπαυε; 207, 19. Cf. Hom., *Od.*, 4, 35.

au moy., *gén. Chr.*, 101, 19 παύονται τῆς ἀρχῆς; *Pat.*, 1181 D.

πείθω *act.* πείθω τινὰ πρός τι, *Chr.*, 256, 30 π. τὴν ψυχὴν πρὸς ὑπακοήν.

au moy., *dat. Pat.*, 656 C, 589 C, 841 A λέγοντι πείθου μοι. *Saepius.*

au ps., τι *Pat.*, 840 A πεπεισμένος ταῦτα.

πειράω-ῶ *au ps.*, *gén. Chr.*, 90, 3 κακοῦ τινος πειραθήσονται; *Pat.*, 604 D πεπείρανται τοῦ πῶς δεῖ (λέγειν).

περατόω-ῶ, *au ps.*, * εἰς *ac. Pat.*, 804 D π—μένη εἰς ὀξεῖαν κορυφήν.

πηδάω-ῶ * ἐπί *ac. Pat.*, 581 C ἐπὶ τὰ ὄρη; 584 C.

πιαίνω τινί (*dat. commodi*) τι *Pat.*, CXIV, 196 D π—ει μοι τὴν ἀκοήν.

πίμπλημι *au ps.*, *gén. Chr.*, 186, 25 θυμοῦ πιμπλάμενος; *Pat.*, 1076 B ἀχλύος πεπλησμένη.

πίνω *gén. Pat.*, 889 οἴνου; *Ps.*, 76 A. Cf. Hom., *Od.*, 22, 11.

πίπτω εἰς *ac. Chr.*, 260, 33 τὰ δὲ ἐς μουσικοὺς πίπτει. Cf. Hes., *O.*, 618 et Class.

* *gén. Acc.*, 74, 30 τῆς ἱερατείας πεσεῖν.

πιστεύω τινί τι *Chr.*, 191, 30 τούτοις πιστεύει τὸν πόλεμον. Cf. Plut., *M.*, 519 e; Ath., 341 a.

dat. Pat., 664 A, 664 D πιστεῦσαι Θεῷ.

act. et *moy.*, εἰς *ac. Pat.*, 556 B πιστεύσασα εἰς τὸν Χριστόν; 568 A, 572 D, 688 A; *B. C. H.*, I, 130, 15 εἰς ἁγνείαν πιστεύεται.

au ps., τι *Chr.*, 53, 13 τὰ πρῶτα πεπίστευται; *B. G.*, IV, 306, 19; *Pat.*, CXIV, 189 A. Class.; cf. Plat., *Ep.*, 309 a.

πλανάω-ῶ ἐν *dat. Pat.*, 552 B μὴ πλανηθῇς ἐν πτέρναις τῶν ἐρίφων. Cf. Plut., *M.*, 976 b.

πλάσσω ἐκ *gén. B. C. H.*, I, 131, 12 πρόσωπον ἀνθρώπου πλασάμενος ἐκ πηλοῦ.

πλέκω ἐκ *gén. Rhet.*, V, 599, 26.

πληροφορέω-ῶ, *au ps.*, * τι *B. G.*, V, 369, 26 πληροφορηθεὶς τὴν εἰς ἐμὲ τοῦ βασιλέως διάθεσιν.

πληρόω-ῶ *au ps.*, *gén. Chr.*, 11, 12 νέφους τὴν κεφαλὴν πληρωθείς; *Pat.*, 601 C, 608 B, 636 D, 680 B, 849 B, 881 A, 1137 B, etc.

πλησιάζω *dat. Chr.*, 98, 17 τῷ ανδρὶ π.; *Pat.*, 541 B, 700 D, 801 D, 804 B, 805 D; *An. Ass.*, IX, 219, 16.

πλουτέω-ῶ *gén. Pat.*, 1148 B ὧν πεπλούτηκε. Cf. Eschl., *fr.* 239; Xén., *An.*, 7, 7, 28, etc.

πνέω *gén. Pat.*, 1160 B πάντα μουσῶν πνεῖ, πάντα χαρίτων. Cf. Soph., *fr.* 147; Anth., 11, 240.

πολεμέω-ῶ *ac. Pat.*, 548 D ἐμὲ ἐπολέμησαν. Cf. Din., 95, 1; Pol., 11, 19, 3, etc.

dat. Chr., 124, 3 π. τοῖς ἡρπακόσιν αὐτήν; *Pat.*, 553 C.

πολυπραγμονέω-ῶ *ac. B. G.*, V, 450, 27 τὸν νοῦν π—ήσω; *An. Ass.*, IX, 215, 18 τά τε ὕπερθεν καὶ τὰ νέρθεν π—ντες.

πονέω-ῶ περί *ac. Chr.*, 118, 8; *Pat.*, CXIV, 197 D περὶ τὸν τοῦ Εὐαγγελίου λόγον. Cf. Hdt., 2, 14.

πορεύομαι πρός *ac. Pat.*, 617 A π—μαι ἐμαυτῷ πρὸς ὄρος τῆς σμύρνης.

εἰς *ac. Pat.*, 617 B πορεύσομαι εἰς ἐμαυτόν.

ποτίζω τινά τι *B. G.*, V, 575, 3 ποτίσαντες αὐτὴν τὸ γάλα. Cf. Spt, *Gén.*, 24, 17; NT., *Marc.*, 9, 41.

τινά * εἴς τι *B. G.*, V, 577, 21 ἐπότιζεν αὐτὰ εἰς τὰς πηγάς (dans un texte en langue vulgaire).

πραγματεύομαι περί τι *Chr.*, 234, 23 περὶ τὴν πατρῴαν βῶλον ἐπ—το; *Ps.*, 49 C, 63 C, 161 A.

πρεσβεύω τινί *infin. Pat.*, CXIV, 201 C πρεσβεύω Χριστῷ σωθῆναι τὰς ψυχάς.

προμηθέομαι-οῦμαί τί τινι *B. G.*, V, 235, 24 ὁ π—μενος ἡμῖν τὴν σωτηρίαν Θεός.

προμηθεύομαι *ac. Chr.*, 10, 17 λειότητά τινα τῇ μεταστάσει π—μενος.

προτερεύω *gén.*, *B. C. H.*, I, 129, 14 εὗρον προτερεύουσαν τὴν τῶν Χαλδαίων σοφίαν τῆς σπουδαζομένης παρ' Αἰγυπτίοις. Class.; cf. Arstt., *G. A.*, 2, 6, 3.

πτερόω-ῶ, *au moy.*, πρός *ac. B. G.*, IV, 330, 5 πτερούμενος τῇ εὐχῇ πρὸς τὰ κρείττω. Cf. Luc., *Dem.*, 4.

πτοέω-ῶ *au ps.*, περί *ac. Chr.*, 224, 26 ἐπτόητο περὶ τὰ κυνηγέσια; 261, 32; 262, 3; *B. G.*, V, 76, 12. Cf. Plut., *M.*, 112, 8 b.

ac. Chr., 269, 5 τὴν τοῦ Θεοῦ κρίσιν.

πυνθάνομαι περί *gén.*, *Pat.*, 861 A λόγους ἀποδοῦναι περὶ ὧν πυνθάνῃ.

πωλέω-ῶ τι *gén de prix*, *Chr.*, 110, 17 οὐ μισθοῦ τοὺς λόγους πωλῶν. Class.; cf. Xén., *Mém.*, 1, 6, 13.)

P

ῥαπίζω κατά *gén.* *B. G.* V, 445, 29 κατὰ κόρρης ἐρράπισας. Cf. Ach. Tat., *Leuc.*, 2, 24; 5, 23; 6, 20.

ῥέπω εἰς *ac. An.*, *Ass.*, XIII, 260, 3. Cf. Eur., *fr.* 536 (*Dind.*).

πρός *ac. B. G.*, IV, 399, 12 τὸ πρὸς εἰρήνην ῥέπον.

* ἀπό *gén.*, εἰς *ac. An.*, *Ass.*, XIII, 260, 3 δυνάμεις ῥέπουσαι ἀφ' ἑαυτῆς εἰς τὸ σῶμα.

ῥέω ἀπό *gén.* *Ps.*, 167 A ὅσαι ἀπὸ τούτων ἐρρύησαν τέχναι.

ἐκ *gén.* *Pat.*, 677 A. Cf. Hom., *Il.*, 12, 159.

ἐκ *gén.*, εἰς *ac. Pat.*, 677 A ῥέον ἐξ αὐτῆς εἰς ἡμᾶς.

ῥιπτέω-ῶ et ῥίπτω *gén.*, *Chr.*, 51, 1 τοῦ ἵππου ῥιφείς.

ἐπί *ac. Chr.*, 131, 21 ἐπὶ τὸ πέλαγος ἐρριπτοῦντο; 160, 23 ἐπὶ τὴν ἐρωμένην ἐρρίπτει τὰ ὄμματα.

* κατὰ *gén.*, *B. G.*, V, 531, 4 ἔρριπται κατὰ γῆς.

ῥογεύω τινά τι *B. G.*, V, 577, 20 ἐρόγευσεν αὐτὰ χήρας καὶ ὀρφανούς. Cf. Porph., *Cer.*, 180; 494; 662; Théoph. Cont. 430; 475, etc. (*Vide* Sophoclès.)

ῥύομαί τινά τινος *Pat.* CXIV, 205 C ῥύσασθαι ἡμᾶς κακίας. Poetique; cf. Pd., *I.*, 8 (7), 144.

Σ

σεμνολογέομαι-οῦμαί τι πρός τινα *B. G.*, V, 453, 1 οὐδέν τι σ—σομαι πρὸς ὑμᾶς.

σεμνύνομαι (se glorifier de) *dat Chr.*, 230, 3 καλοῖς κατορθώμασι ; 229, 13.

ἐπί *dat. Chr.*, 110, 10 ἐπί τινι τῶν λόγων σ—ται.

σιτέομαι-οῦμαι ἀπό *gén. Chr.*, 13, 6 ἀπὸ τῆς αὐτῆς τούτοις σ—μενος. Cf. Hld., 2, 23.

σκανδαλίζω, *au ps.*, * εἰς *ac. Pat.*, 545 C σκανδαλιζόμενοι εἰς Πέτρον.

σκέπω ὑπό *gén. Ps.*, 132 C ὑπὸ φυλλῶν κράδης ἐσκέπετο. Cf. Hpc., *Aër.*, 285.

σκήπτομαί τι * κατά *gén. Chr.*, 25, 2 σκήπτεται κατὰ τοῦ ἀνδρὸς ὀργὴν βαρυτάτην.

σκηρίπτω ἐν *dat. Tz.*, 362, 11 ἐν ᾧ δὴ σκηριπτόμενος ἀνέχει τὴν κεφαλήν. Cf. A. Rh., 2, 667 ; Nic., *Th.*, 751.

σκίδναμαι ἐν *dat. Ps*, 55 A ἐν τούτοις σ. Cf. Sappho (Plut., *M.*, 456 e).

σμικρολογέω-ῶ. Cf. μικρολογέω-ῶ.

σολοικίζω *ac. de relation*, *Chr.*, 212, 36 ἵνα μὴ τὴν φωνὴν σολοικίσῃ (soléciser en paroles). Cf Eur., *Hipp.*, 23 τοῦτο ἐσολοίκισεν.

σπένδομαι πρός *ac. Chr.*, 65, 21 πρὸς ἀλλήλους σπένδονται ; 195, 8, 11.

σπεύδω πρός *ac. Pat.*, 1117 A (oracle) σ. πρὸς τὸ φάος. Cf. Ar., *Vesp.*, 1026.

σπουδάζω *ac. Chr.*, 15, 18 διὰ τοῦτο τὰ περὶ τοὺς λόγους σπουδάζουσι.

περί *ac. Chr.*, 15, 15 ἐσπούδαζον περὶ αὐτούς ; 20, 13 ; 24, 8 ; 32, 25 ; 107, 14 ; *Par.*, 148, 11 ; *Ps.*, 50 A, 64 A, etc.

πρός *ac. Ps.*, 63 C et 64 A. La construction alterne avec celle de περί *ac.* ἡ μὲν ἀριθμητικὴ πρὸς τὸ εἶδος ἐσπούδακε τοῦ ποσοῦ, ἡ δὲ γεωμετρία περὶ τὸ συνεχές.

στασιάζω πρός *ac. B. G.*, IV, 348, 11 σ—ει πρὸς τὴν νεωτέραν Ῥώμην ἡ πρεσβυτέρα.

στέλλω ἀπό *gén.*, εἰς *ac. Ps.*, 137 B οἱ μὲν ἀπὸ τῆς Ἀσίας ἐπὶ τὴν Εὐρώπην ἐστέλλοντο.

στερέω-ῶ, *au ps.*, *gén.*, *B. G.*, V, 249 24 σ—μενος τοῦ ποτοῦ ; *Pat.*, 669 B ; 1076 B ; *Ps.*, 133 C.

στοιχείω *dat. Ps.*, 140 A τοῖς νόμοις. Cf. Pol., 28, 5, 6.

στρατεύομαι ἐπί *ac. B. C. H.*, I, 131, 10 ὁ συστρατεύσας τῷ βασιλεῖ ἐπὶ Δάκας στρατεύοντι. Cf. Hdt., 1, 71 ; Xén., *An.*, 2, 1, 1.

στρέφω εἰς *ac. Pat.*, 913 A ἐστράφη εἰς πένθος ἡ χαρά.

πρός *ac. Pat.*, 677 D πρὸς τὰς μαθητευομένας αὐτῇ στρέφουσα; 856 A.

περί *ac. Chr.*, 224, 32 περὶ τὴν τῶν γεράνων θήραν ἐτέρπετο, où ἐτέρπετο est à lire (cf. Kurtz) ἐστρέφετο, avec le *ms.*

συνεργέω-ῶ (je coopère) *dat. Pat.*, 593 A ἀλλήλοις σ—νται. Cf. Xen., *Mem.*, 2, 3, 18.

πρός *ac. Pat.*, 577 B σ—εῖν πρὸς ἀπόλαυσιν. Cf. Pol., 3, 97, 5.

συνηγορέω-ῶ *dat. Acc.*, 51, 27 τούς σοι σ—ντας; *Pat.*, 800 B. Cf. Ar., *Ach.*, 685; Eschn., 30, 12.

σφαδάζω πρός *ac. Chr.*, 62, 28 πρὸς τὸν πόλεμον. Cf. Plut., *Phil.*, 6. (Cf. 114, 35 σ. ἐκεῖσε ἀπιέναι.)

σφριγάω-ῶ περί *ac. Chr.*, 39, 14 σ. περὶ τὸ πάθος. Cf. Clem. Al., *Str.*, 7, 805, 13.

σχολάζω περί *ac. B. G.*, IV, 329, 21 περὶ τὴν ἄνω θεωρίαν ἐσχολακότων. Cf. Plut., *Brut.*, 22.

σωματοφυλακέω-ῶ * τινα *Ps.*, 94 A σ—εῖ κοιμωμένους. (*Sens trans.*, non porté dans Thes.).

σωφρονέω-ῶ * *ac. Chr.*, 156, 3 τὸν ἔρωτα (réprimer, modérer son amour). Contamination de sens entre σωφρονέω et σωφρονίζω due à la confusion, fréquente à l'époque postérieure, des deux formes en concurrence —έω et —ίζω.

T

ταλαντεύω τι πρός *ac. Ps.*, 139 C τ. τὸν λόγον πρὸς τὰς ὑμετέρας προθυμίας. Cf. Plut., *M.*, 682 e.

ταπεινόω-ῶ πρός *ac. Ps.*, 83 B τ—ται πρὸς τὸ κατόπιν. Cf. Arstt., *Rhet.*, 2, 3.

τελέω-ῶ εἰς *ac. Chr.*, 101, 24 τῶν ἄλλων εἰς τὰ τοῦ λόγου τελούντων μυστήρια.

τέμνω εἰς *ac. Rhet.*, III, 689, 26 τ—αι εἰς εἴδη; 696, 23.

τέρπομαι. Cf. τρέφω.

τεχνάω-ῶ * ἐκ *gén. Pat.*, 905 A ἐξ ὧν ἄν τις τοιοῦτον τεχνήσαιτο.

τίθημί τι *dat. Pat.*, 792 B ἐπίπωμα τ. τοῖς λέβησιν. Poet.; cf. Hom., *Od.*, 13, 364.

τιμάω-ῶ τινά * τι *Chr.*, 201, 34 αὐτοκρατόρων Καίσαρας τοὺς υἱοὺς τετιμηκότων.

τολμάω-ῶ ἐπί *dat. Chr.*, 79, 3 τὰ ἐπ' ἐκείνῃ τολμηθησόμενα.

τρέμω *ac. Pat.*, 549 D τὴν πλάνην τρέμουσα τῆς πρὸς ἐκεῖνον τρίβου. Cf. Soph., *O. C.*, 256; Ar., *Eq.*, 266.

τρέπω εἰς *ac. Chr.*, 5, 8 εἰς φυγὴν ἔτρεψε φάλαγγα; 6, 32; *Pat.*, 784 B.

πρός *ac. Chr.*, 6, 34 πρὸς φυγὴν ἐτρέψαντο ἑαυτούς; *Pat.*, 552 D.

ἐπί *ac. Chr.*, 86, 22 ἐπὶ τὴν ἀδελφὴν τρέπεται.

περί *ac. Chr.*, 238, 15 περὶ τὸ ἀδικεῖν τετραμμένος.

τρέφω διά *gén. Pat.*, 541 C δι' ὧν τρεφόμεθα. Cf. Eur., *fr. Phrixi, ap.* Etym. M., 410. 13.

* πρός *ac. Pat.*, 544 D τρέφειν πρὸς θεοσέβειαν.

τρέχω εἰς *ac. Pat.*, 556 A δραμόντας εἰς τὸ ἐμὸν κήρυγμα.

* πρός *ac. Ps.*, 88 A, 88 B πρὸς οἰκεῖον καὶ τοῦτο τρέχει.

* ἐκ *gén. Ps.*, 88 A.

* ἐκ *gén.*, * πρός *ac. Ps.*, 88 A ἐξ ἑῴας πρὸς δύσιν δραμοῦσα.

τρυφάω-ῶ ἐπί *dat. B. G.*, V, 446, 27 μὴ τρυφᾷς ἐπὶ τῷ μὴ τῶν λόγων κατατρυφᾶν. Cf. Eur., *I. A.*, 1304.

τυγχάνω *ac. Pat.*, 608 A. Poet.; cf. Hom., *Il.*, 4, 106; 15, 581.

gén. Pat., 931 B ἀγωγαὶ τυγχάνουσι συναλλαγμάτων; 692 A τῆς αὐτῆς καὶ μιᾶς τυγχάνονται οὐσίας. Cf. 1076 B.

ἐκ *gén. Pat.*, 608 A ἐκ ταύτης τὸ κατὰ σάρκα τυγχάνουσαι.

τυπόω-ῶ πρός *ac. Pat.*, 668 C ἵνα τυπωθῶμεν πρὸς ἀρετὴν τῷ κατὰ σὲ παραδείγματι. Cf. Jo. Mal., 112, 22.

τύπτω * τινί *Chr.*, 239, 31 πολλάκις αὐτῷ τύπτουσιν. Mais ceci est peu admissible. Miller (*Journ. des Sav.*, 1875, *p.* 25, *n.* 1) dit que le ms. porte τι πίπτουσιν, d'où la correction ἀντιπίπτουσιν, qui s'impose.

τυφλώσσω περί *ac. B. G.*, V, 496, 18 τυφλώττεις περὶ τὸ φιλούμενον. Cf. Pol., 2, 61 12.

Υ

ὑβρίζω *ac.* (τινά) *Chr.*, 7, 16 τὸν μὲν ὑβρίσας. Cf. Hom., *Il.*, 11, 695; *Od.*, 20, 370, etc.

ὑπατεύω * *gén. B. G.*, V, 204, 7 τὸ φιλοσόφων ὑ—ειν.

ὑπηρετέω-ῶ *dat. Chr.*, 35, 32 τῷ βασιλεῖ; 98, 33; 196, 18; *Ps.*, 90 A; *B. G.*, V, 522, 26.

ὑποκλάζω *dat. Ps.*, 94 C ὑ—ει τῷ πόδε κελεύοντι. Cf. Nonn. Dion., 43, 47.

ὑστερέω-ῶ *gén. Chr*, 7, 7 τῆς τῶν Ῥωμαίων ὑστεροῦσι χειρός. Class.; cf. Dem., 447, 25, etc.

ac. Pat., 668 D μὴ ὑστερούμενος κρᾶμα *non indigens poculo*. Cf. Spt., *Ps.*, 22, 1; 38, 5.

Φ

φείδομαι *gén. Chr.*, 21, 3 οὐδὲ ἀρχιεροσύνης ἐφείσατο.

φημί πρός *ac. Pat.*, 553 C πρὸς τὴν παρθένον; 665 A; 673 B; 681 D; 1125 B, etc.

φθάνω εἰς *ac. Pat.*, 565 B εἰς ὕψος φθάνουσα.

πρός *ac. Pat.*, 597 D πρὸς νύκτα πέφθακα τῶν θείων μυστηρίων; 600 A.

* *dat. Pat.*, 549 D ἂν ἐν ἐκείνῳ φθάσωσιν ταῦτά σοι καθυπνοῦντι, constr. anal. de προσέρχεσθαί τινι. ἐντυγχάνειν τινί, après que φθάνειν εἰς (ou πρός) + *ac.* a eu pris simplement le sens de *arriver près de quelqu'un*.

φθέγγομαι πρός *ac. Chr.*, 173, 34 πρὸς αὐτοὺς φ—σθαι; *Pat.*, 552 A; 1184 A.

φθονέω-ῶ τινί τινος *Chr.*, 170, 21 οὐκ ἂν αὐτῷ φθονήσοι τῆς ὅλης μεταποιήσεως.

φιλοσοφέω-ῶ περί *gén. Pat.*, 913 B περὶ τῆς συμφορᾶς. Cf. Arstt., *Metaph.*, 1, 3, 2.

φιλοτιμέομαι-οῦμαι περί *ac. Chr.*, 23, 10 ἐφιλοτιμεῖτο περὶ τοῦτο. Cf. D. S., 3, 18; Plut., *M.*, 822 d.

φλυαρέω-ῶ τι *Pat.*, 689 C ὅπερ ἐφλυάρει Νεστόριος. Cf. Plat., *Ap.*, 19 c.

φοιτάω-ῶ εἰς *ac. Chr.*, 162, 19 εἰς τὰ ἡμέτερα ὅρια. Cf. φ. ἐκεῖσε *Chr.*, 114, 22. Cf. Hdt., 1, 37, etc.

πρός *ac. Pat.*, 1165 A πρὸς τοὺς κήπους. *Chr.*, 7, 27; 59, 13; 176, 27. Cf. Plut., *Cléom*, 3.

παρά *dat. Chr.*, 235, 10 παρ' ἀλλήλοις. Class.

φρίσσω *ac. Ps.*, 94 C φρίττει τὸν ἐπιβάτην; *Chr.*, 47, 15. Poétique. Cf. Hom., *Il.*, 383; Pd., *O.*, 7, 70, etc.

περί *gén. Chr.*, 132, 23 περὶ τοῦ μέλλοντος ἐπεφρίκεσαν τὰς ψυχάς.

au part. pf. περιφρικώς, *empl. adject.*, πρός *ac. B. G.*, IV, 325, 10 πρὸς τοῦτον καὶ ταῦτά τε ἦν σύννους καὶ περιφρικώς.

φρονέω-ῶ, *trans.*, *ac. Pat.*, 677 B τῶν τὰ τοῦ κόσμου φρονούντων. Class.

φροντίζω *gén. Chr.*, 3, 22; 11, 35; 66, 30 τοῦ πῶς ἂν μὴ ἐκφύγοι τούτους τὰ πράγματα ἐφρόντιζον; 78, 3; 162, 15; 188, 28; 232, 5; 238, 33; *An. Ass.*, VIII, 214; *Ps.*, 143 A. Cf. D. S., 11, 56.

περί *gén. Chr.*, 54, 21 περὶ τῆς διαμονῆς τοῦ κράτους; *Pat.*, 1128 A alternance des deux tours : πάθος ὁρίζεται τὸ φροντίζειν περὶ τοῦ θανάτου τὸν ἄνθρωπον. Δεῖ γὰρ μηδενὸς ἑτέρου φροντίζειν... μηδὲ περὶ τούτων φροντίζειν.

φυλάσσω τινὰ ἀπό *gén. Pat.*, 613 C τὸ φυλάττειν σε ἀπὸ τῶν τοῦ ἐχθροῦ βελῶν; 620 B.

au moy., *ac.* (se mettre en garde contre quelqu'un), *Chr*, 28, 14 αὐτὴν ἐφυλάττοντο. Class.

φυσιολογέω-ῶ τι *B. G.*, V, 517, 9 τὴν γένεσιν ὑμῖν φυσιολογήσω τῆς φύσεως. Cf. Greg. Naz., cité par Thes.

περί *gén. Ps.*, 92 B περὶ τοῦ φανταστικοῦ φ—ντες πνεύματος.

φύω ἐκ *gén. Pat.*, 612 B ἐκ τοῦ νοός σου φύονται; 636 C, etc.; *Med.*, 971, 1279, etc.

Χ

χαίρω *dat. Pat.*, 777 D ᾧ χαίρει ἕκαστος; etc.

χαλάω-ῶ, *au ps.*, *gén. Chr.*, 165, 34 ἐπεὶ τοῦ συντόνου χαλασθείη. Cf. Ar., *Av.*, 383; Luc, *Bis. acc.*, 21.

χαλεπαίνω * κατά *gén. Chr.*, 71, 25 χ—ντος κατ' ἐκείνων.

χαρακτηρίζω * ἐκ *gén. Pat.*, 905 C τὸ εἶδος αὐτῷ ἐκ τῶν Ἀριστείδου λόγων χ.

χαρίζομαι *dat. Pat.*, 821 B ἀνδρὶ φίλῳ χ.; 832 B, etc. Class.

τινι ἐν *dat. Pat.*, 1008 A κἂν τούτοις ὑμῖν χ—μενος.

χέω εἰς *ac. Pat.*, 544 A τῆς ἀγαθότητός σου χεθείσης εἰς πάντα τὰ ὄντα.

χηρεύω *gén.*, *B. G.*, V, 456, 15 τοῦ ὁμοζύγου χηρεύσασα; *ibid.*, 26. Cf. Hom., *Od.*, 9, 124; Syn., *Ep.*, 139.

χορηγέω-ῶ τί τινι (*dat. commodi*) *Pat.*, 541 D χορηγοῦσαι ἡμῖν ἁπλῆν τροφήν. Cf. Pol., 3, 68. 8.

χρεωστέω-ῶ, *act.* (être débiteur, d'où : devoir, être redevable de), * *infin.*, *B. G.*, V, 562, 13, 14, 19 (dans un texte en langue vulgaire) χ. ἀποθανεῖν.

χρή *gén. Pat.*, 765 D χρὴ στάσεως.

χρησιμεύω τινί εἴς τι *Pat.*, 1048 D χ—ει ὑμῖν εἰς τὸν λόγον; 1080 A. Cf. A. Aph., *Top.*, 1

πρός *ac. Pat.*, 1080 A πρὸς φιλόσοφον θεωρίαν χ. ἡμῖν. Cf. Diosc., 5, 84; D. S 1, 81.

χωρέω-ῶ εἰς *ac. Chr.*, 245, 29 εἰς τοὐπίσω; *Ps.*, 81 C.

πρός *ac. Ps.*, 84 A πρὸς ἡμᾶς; *Pat.*, 1141 C.

κατὰ *gén. Chr.*, 65, 29 κατ' ἐκείνου.

χωρίζω, *act.* et *ps.*, τινά τινος *Pat.*, 696 B χωρίζομεν αὐτὸν τοῦ ἀνθρώπου 708 D; 1049 A · 1060 A; 1072 B; *B G.*, IV, 319, 23 τὸ κεχωρίσθαι τοῦ ἀδελφοῦ.

ἀπό *gén. Pat.*, 669 D εὐωδίαν ἀπὸ δυσωδίας; *Tz.*, 360; *B. G.*, V, 358, 27 οὐκ ἄν ποτε ἐχωρίσθημεν ἀφ' ὑμῶν.

Ψ

ψαύω, *au moy.*, *gén. Med.*, 994 τῇ χειρὶ δ' εἰ ψαύσαιο τοῦ πεπονθότος.

ψελλίζω εἰς *ac. Patr.*, 621 A ψ. εἰς τὴν ἁγίαν πίστιν *in sancta fide balbutiare.*

ψεύδομαί τι *B C. H.*, I, 129, 16 ψεύδονται τοῦτο Χαλδαῖοι (ils mentent en cela que...). Class.

ψηφίζω, *au moy.*, (porter par ses suffrages) τινὰ * εἴς τι *Chr.*, 100, 28 πάντας εἶδεν εἰς τὸ κράτος τὸν ἄνδρα ψ—μένους.

Ω

ὠθέω-ῶ εἰς *ac. Ps.*, 92 A εἰς μέσην ἑαυτοὺς ὤσαντες τὴν παράταξιν. Cf. Hdt., 7, 167.

πρός *ac. Chr.*, 178, 23 τὸ ὠθῆσάν με πρὸς τὴν παροῦσαν ὑπόθεσιν.

ἐπί *ac. Pat.*, 1020 A τὸ δόρυ ἐπὶ τὰ καίρια. Cf. Luc., *Tim.*, 14.

ὠφελέω-ῶ *dat. Pat.*, 896 A; 896 B ἡ ποικίλη ὠφελεῖ μελαγχολικοῖς. [D'après Maussacus, ms.—κούς.]

au ps., τι *Ps.*, 91 B τὰ τῆς φύσεως δι' ὧν τὰ μέγιστα ὠφελήμεθα.

ÉMILE RENAULD.

ERRATA

Sub ἀγαπάω-ῶ τινι, *Chr.*, 85, 1, *melius* : se contenter de, se tenir pour satisfait de (ce qu'on a décidé d'elle).

Pro ἀρισταίνω κ.τ.λ., *lege* ** ὀαρισταίνω περί *ac.*, *Chr.*, 158, 34 ὀαρισταίνων περὶ τὸν ἔρωτα. Reporter le mot à l'ordre alphabétique.

Sub γυμνέω-ῶ, *au ps.*, *gén* , *pro* 837 B γυμνωσθὲν κ.τ.λ., *lege* 837 C γυμνωθὲν κ.τ.λ.

Sub εἶμι ἐν *dat.*, *adde Patr.*, 544 B et 617 A ἐλθὼν ἐν σαρκί.

— σωφρονέω-ῶ. L'accusatif, dans le passage *Chr.*, 156, 3 ἐσωφρόνει τὸν ἔρωτα, pourrait également s'interpréter comme *accusatif de relation :* être modéré (sage) relativement à l'amour.

E. R.

UN DÉSASTRE ALLEMAND EN CALABRE

AU DIXIÈME SIÈCLE :

LA BATAILLE DE STILO

PAR LE Dr GESCHWIND[1]
Médecin inspecteur de l'armée.

Je vous ai entretenu l'an dernier du mariage de Théophano, l'une des filles de l'empereur de Byzance, Romain II, avec le fils d'Othon Ier le Grand, empereur d'Allemagne.

Dans la communication que j'ai l'honneur de vous faire aujourd'hui, je compte, mettant encore à profit les travaux si remarquables des byzantinistes modernes et en particulier de Diehl et de Schlumberger[2], vous parler d'une expédition de ce jeune kronprinz, devenu empereur à son tour, expédition dont la fin désastreuse porta une grave atteinte à la gloire militaire du peuple allemand.

Comme vous le savez, Othon Ier, après avoir envahi la plus grande partie de l'Italie, convoitait ardemment les provinces byzantines d'Apulie et de Calabre, seules parties de la péninsule qui échappaient encore à son autorité. Bien que ces derniers restes des possessions de l'empire romain d'Orient en Italie fussent à peu près abandonnées à leurs propres forces, leur conquête présentait, comme on le vit

1. Lu dans la séance du 21 décembre 1911.

2. Diehl : *Figures byzantines*, 1re et 2e séries; G. Schlumberger : *Un Empereur byzantin au dixième siècle*, Didot 1890; G. Schlumberger : *L'Épopée byzantine à la fin du dixième siècle*, Hachette, 1896.

plus tard, des risques à courir et Othon préféra s'adresser à la traditionnelle politique matrimoniale des souverains germaniques, que rappelle la fameuse apostrophe : *Tu felix, Austria, nube*. Il suffisait de rechercher pour l'héritier présomptif du souverain allemand, la main d'une princesse byzantine et celle-ci apporterait en dot les provinces désirées. Mais cette combinaison, qui eût peut-être réussi avec les faibles prédécesseurs de l'empereur Nicéphore Phocas, trouva en ce rude soldat cappadocien, ce vainqueur des Arabes en Crète, en Cilicie, à Alep, un prince peu disposé à céder la moindre parcelle des terres de l'empire.

Voyant que les ouvertures faites, les conversations engagées, tant à Constantinople qu'à la cour germanique se prolongeaient sans aboutir, Othon, mettant déjà en pratique la doctrine du *beati possidentes*, mit brusquement le siège devant Bari, la grande forteresse, résidence du *catepano* ou gouverneur général des provinces grecques d'Italie. Mais cet acte de déloyauté ne réussit pas *cette fois* aux Allemands et, après un long mois de combats inutiles, le fier empereur dut évacuer les possessions byzantines.

Il revint alors au plan d'obtenir par des négociations ce que refusaient de lui donner ses armes et envoya à Constantinople un de ses plus fins diplomates, l'Italien Luitprand, évêque de Crémone, pour renouer ses projets de mariage. Mais celui-ci trouva à qui parler. Nicéphore lui déclara sans ambages, que « la conduite de son maître ne lui permettait pas de le recevoir avec cordialité et magnificence » et ne lui épargna aucun mauvais procédé. Dans un festin d'apparat, par exemple, comme l'ambassadeur du grand empereur d'Allemagne auquel on n'avait donné qu'une place de rebut, vantait les qualités militaires des guerriers allemands, Nicéphore, la colère aux yeux : « Tu mens, lui cria-t-il, les soldats de ton maître ne savent ni combattre à pied, ni se tenir sur leurs chevaux; leurs épées sont si longues, leurs boucliers si vastes, leurs casques et leurs cuirasses si pesants qu'ils ne peuvent se mouvoir et trébuchent à chaque pas »; puis, éclatant de rire : « Ce sont de tels goin-

fres que leurs ventres débordants les clouent au sol, ce sont des ivrognes et des poltrons. »

Accablé d'avanies de toute sorte, Luitprand quitta Constantinople au bout de six mois, n'ayant obtenu pour toute réponse que « si l'on parvenait jamais à s'entendre, ce serait à la seule condition que, loin d'exiger une dot pour la fiancée de son fils, l'empereur d'Allemagne consentît à lui en fournir une qui fût digne d'une si haute alliance : la restitution de Rome avec Ravenne et tous les territoires jadis possédés par les Byzantins en Italie. »

Cette tentative d'union ne fut reprise que quatre ans plus tard, avec le *basileus* Jean Tzimiscès, assassin de Phocas et son successeur. Les Allemands obtinrent enfin la jeune porphyrogénète Théophano, sœur des deux jeunes empereurs Basile II et Constantin VIII, co-régnants avec Tzimiscès, mais elle n'apportait aucune parcelle du territoire byzantin, jadis convoité par Othon. Ce dernier, au contraire, reconnut à la fiancée de son fils un immense douaire de biens en Italie, en Allemagne et jusqu'en Hollande. L'acte de donation, écrit en lettres d'or sur parchemin historié couleur de pourpre, existe encore aux archives de la ville de Wolfenbüttel. Il fut dressé le jour même des noces qui furent célébrées en grande pompe, le 14 avril 972, dans la basilique de Saint-Pierre à Rome.

Quant à la fiancée, sa dot consistait surtout en nombreuses reliques, de ces précieux débris de corps saints, si prisés en ces temps-là et dont le gouvernement byzantin avait toujours une réserve à sa disposition pour ses largesses. Parmi ces reliques se trouvaient les ossements de saint Pantaléon, comme l'appelaient les Latins, c'est-à-dire du fameux saint Panteleimôn des Byzantins, un des saints médecins, dits *anargyrs*, parce qu'ils ne se faisaient pas payer leurs soins, martyrisés à Nicomédée sous Dioclétien et si populaires dans l'Église orthodoxe. Ses reliques se trouvent encore dans une église de Cologne.

L'année suivante, à la mort d'Othon le Grand, son fils lui succéda sous le nom d'Othon II.

Il avait alors dix-huit ans et les chroniqueurs contemporains le dépeignent comme petit de taille, frais et très coloré de teint, avec cela, fort, hardi, énergique, prompt à l'action, ne connaissant pas la peur, en même temps que gai, généreux, bon et cultivé comme peu d'hommes de son temps. *In parvo corpore maxima virtus*, dit de lui le biographe de saint Adalbert. Quant à la jeune impératrice, elle aussi semble avoir été très instruite et d'une conversation attrayante, *facunda*, comme la qualifie le chroniqueur Thietmar. Elle était très belle, *vultu elegantissima*, et portait avec grâce les somptueuses et voyantes toilettes en usage au palais sacre de Byzance. D'une vive intelligence, d'un caractère réservé, mais énergique, bien qu'elle ne fût pas supérieure aux faiblesses de son sexe, elle fut, comme on le sait, à la mort prématurée d'Othon II, une des plus grandes princesses de son temps, et elle veilla sur son fils et sur l'empire avec une énergie véritablement virile, douce pour les humbles, sévère pour les superbes.

Elle exerça peu à peu une influence prépondérante sur son jeune époux, séduit par ses charmes physiques et par toutes ses autres qualités, surtout quand il les comparait à la sotte, malpropre et ignorante pruderie des femmes de la grossière société germanique qui l'entourait.

Les huit premières années de leur règne furent absorbées par les plus graves affaires intérieures en Allemagne, par les guerres contre les vasseux soulevés ou les turbulents ennemis du Nord ou de l'Est, Danois ou Slaves.

Le roi de France, Lothaire, ayant voulu reprendre la Lorraine, Othon, dans l'automne de 978, ravagea la France avec une puissante armée jusque sous les murs de Paris et y fit chanter un *Alleluia* célèbre par les cent mille voix de ses guerriers massés sur les hauteurs de Montmartre.

Tranquille en Germanie et du côté de la France, il se rendit en Italie avec Théophano et le fils qu'elle venait de lui donner après une longue stérilité. Ils étaient suivis d'une nombreuse et brillante chevalerie et d'une jeunesse avide d'exploits.

A Rome, où il rétablit le pape Benoît VII chassé par le parti antiallemand, Othon célébra en grande pompe les fêtes de Pâques de 981 avec une immense assistance de seigneurs laïques et ecclésiastiques parmi lesquels son oncle, le roi Conrad de Bourgogne, et le duc Hugues de France, le futur chef de la dynastie royale des Capétiens, accouru lui-aussi à Rome pour gagner la faveur du jeune César.

Celui-ci, dans ses fougueux appétits d'aventure et de gloire faisait de la possession incontestée de toute la péninsule, objet des visées suprêmes de son père Othon le Grand, le but immédiat de tous ses efforts : seule, l'Italie du Sud lui échappait encore.

Les principautés longobardes de Capoue et de Bénévent, bien qu'ayant d'anciens liens de vassalité avec l'empire de Byzance, étaient tombées sous l'influence allemande. Celle de Salerne, qui avait fait de même, venait au contraire de reconnaître de nouveau la suzeraineté des empereurs byzantins. Il en était de même de Naples et d'Amalfi. Quant à l'Apulie et à la Calabre, elles continuaient à faire partie intégrante de l'empire d'Orient.

C'est donc avec la puissance grecque que le jeune Othon allait avoir affaire et celle-ci avait alors pour représentants à Constantinople ses deux beaux-frères, les empereurs Basile II et Constantin VIII, jeunes gens à peu près du même âge qu'Othon. Ces jeunes *basileis* venaient à peine d'échapper à la terrible révolte de Bardas Skleros, qui, pendant quatre années, avait ensanglanté et bouleversé l'empire et qui avait mis la dynastie macédonienne à deux doigts de sa perte, et ils avaient encore à lutter contre des embarras redoutables, tant du côté de la Bulgarie que sur les frontières méridionales en Asie ; aussi ne pouvaient-ils guère donner de secours efficaces à leurs stratigoi d'Italie contre une attaque de l'empereur allemand.

Mais celui-ci, dans ses projets de conquête, allait se trouver aux prises avec des adversaires bien plus redoutables.

Depuis 970, le calife fatimite d'Égypte, Mouizz, avait donné le gouvernement de la Sicile au brillant émir Abou'l-

Kassem, le « Bull Kassim » des chroniqueurs d'Occident, prince aussi belliqueux et héroïque qu'intègre et généreux, et l'émir, fidèle à la tradition sarrazine, venait régulièrement, chaque année, faire des incursions en Calabre et en Apulée, saccageant tout et enlevant captifs, troupeaux, butin de toute nature.

Enivré par ces faciles triomphes, il songeait même à conquérir l'Italie entière. C'est donc à lui surtout qu'allait se heurter Othon.

Comme ses deux beaux-frères de Constantinople paraissaient, pour le moment, incapables de veiller à la sûreté de leurs possessions italiennes, il fallait bien que lui, Othon, annexât ces provinces extrêmes à sa couronne d'Italie pour les conserver à la chrétienté; l'empire d'Allemagne avait droit d'ailleurs *à sa place au soleil*. Ce sont, du moins, les prétextes spécieux que les historiens allemands, avec la bonne foi qui les caractérise quand il s'agit de justifier un coup de force, donnent à l'injustifiable agression qu'à l'exemple de son père, Othon le Grand, il dirigea, sans déclaration de guerre, sur les territoires convoités.

Ces projets n'étaient pas demeurés ignorés à Constantinople, où ils avaient excité la plus vive indignation. On envoya une ambassade à Othon pour le détourner de mettre le pied sur le territoire byzantin, mais il ne voulut rien entendre.

Certains documents permettent de croire qu'à ce moment-là, il y eut, sous la pression du péril commun, un rapprochement entre le Palais Sacré de Byzance et les cours arabes du Caire et de Palerme. S'il n'y eut pas d'alliance formelle et signée, une entente cordiale, se manifestant par des subsides du côté des Grecs, s'établit certainement contre le Teuton menaçant entre les deux peuples méridionaux ordinairement si hostiles l'un à l'autre. Toutefois une coopération militaire effective par la réunion dans une même armée des Grecs et des Sarrazins, indiquée entre autres par Zeller[1], ne semble pas avoir existé.

1. Zeller, *Histoire d'Allemagne*, 1875, t. II, p. 402.

Au commencement de l'été de 981, le jeune empereur quitta Rome où il avait appris que, comme les années précédentes, Abou'l-Kassem et ses bandes avaient reparu sur la terre ferme et dévasté pour la dixième fois les campagnes d'Apulie. Il se rendit dans les Abruzzes où, loin des chaleurs de la canicule romaine, il se livra activement aux préparatifs de son expédition.

L'armée qu'il avait amenée d'Allemagne l'année précédente était peu nombreuse et composée surtout de Saxons ainsi que de seigneurs bavarois et souabes. Il convoqua, pour les réunir à ces premières troupes, les milices des évêchés de Bavière, de Souabe, de Franconie, de Lotharingie, sous la conduite de leurs évêques ou de leurs abbés, ainsi que beaucoup de seigneurs laïques de ces mêmes provinces à la tête de leurs chevaliers. Il y joignit de nombreux soldats italiens surtout ceux des principautés vassales.

Il entra en campagne en septembre 981 et débuta par faire reconnaitre tant bien que mal sa suzeraineté aux principautés longobardes surtout à celles de Palerme et d'Amalfi que les intrigues byzantines avaient cherché à détacher de lui. C'est à Salerne, où il célébra les fêtes de Noël, que se concentrèrent les contingents italiens et que le rejoignirent les derniers renforts attendus d'Allemagne.

En janvier 982, il entra sur le territoire byzantin et, en quelques semaines, s'empara presque sans coup férir de la majeure partie de l'Apulie. La place forte de Bari, devant laquelle avait échoué son père en 970, succomba après un siège très court; il en fut de même de Tarente et d'autres places moins importantes. Il pénétra ensuite en Calabre, province qui, encore plus que l'Apulie, était à cette époque complètement grecque de cœur, comme de langue et de mœurs, ainsi que l'ont établi les recherches récentes de F. Lenormant [1].

C'est à Rossano, la ville byzantine par excellence de toute cette région, qu'il se heurta aux avant-gardes de l'armée

1. *La Grande Grèce*, 1881; *A travers l'Apulie et la Lucanie*, 1883.

arabe et que, comme le dit Schlumberger, les blonds Saxons aux lourdes armures virent pour la première fois les noirs guerriers du Maghreb dans leurs blancs burnous. Après quelques escarmouches, les Arabes évacuèrent Rossano. Othon, pressant sa marche sur leurs derrières, laissa dans cette ville, sous la garde l'évêque Dietrich de Metz, chancelier de l'empire, son épouse grecque qui l'avait courageusement suivi jusque dans ces régions extrêmes, bravant, pour ne point le quitter, les fatigues atroces de cette vie des camps, de ces marches par des routes si peu frayées, si dures sous ce soleil presque africain.

« Quels sentiments, ajoute Schlumberger, devaient être ceux de la jeune souveraine qui se trouvait ainsi, par des circonstances tragiques, transportée en ennemie dans cette cité si profondément byzantine, si passionnément fidèle au gouvernement de ses deux propres frères à elle, habitée par une population parlant la langue et suivant les coutumes qui avaient été les siennes durant les années déjà lointaines de son enfance agitée. »

Abou'l-Kassem, dont la flotte et l'armée marchaient de conserve le long du rivage calabrais, s'était mis en retraite. Othon qui ne possédait pas de navires, s'était abouché avec les capitaines ou *protocarabes* de deux grands vaisseaux de guerre byzantins, qu'il avait rencontrés dans un port de la côte et qu'il avait pris à son service. Ces *chelandia* étaient des bâtiments très allongés, très rapides par ce fait; ils portaient deux rangs de rameurs sur chaque bord, avaient chacun cent cinquante hommes d'équipage et étaient munis d'appareils lançant le terrible feu grégeois.

Les capitaines de ces magnifiques navires de guerre s'étaient engagés à aller brûler, en haute mer, la flotte musulmane. Mais il est probable qu'ils étaient disposés à trahir l'empereur allemand qui les payait comme ils trahissaient leur propre souverain.

Ayant appris, soit par une reconnaissance de ces navires, soit par ses éclaireurs, la retraite des troupes de l'émir, le long du rivage, le jeune souverain, croyant tenir enfin la

victoire tant cherchée, laissa en arrière tous ses *impedimenta* et se jeta en avant avec l'élite de ses troupes.

Il atteignit l'ennemi dans la journée du 13 juillet et la bataille s'engagea sur le rivage même de la mer.

Le lieu où elle fut livrée n'est pas connu d'une façon précise. Pendant longtemps, on a supposé que c'était en un endroit nommé Basientello, sur la rive du Basiento[1] ou sur les bords du golfe de Squillace; mais les recherches modernes, surtout celles de Giesebrecht, d'Amari et de Schlumberger ont fait justice de cette erreur.

Actuellement, on s'accorde, en général, à placer le théâtre de l'action sur la plage de Stilo, un peu au sud de Cortone (l'ancienne Crotone), près du cap de Colonnes (*le capo di Nao* des cartes allemandes et italiennes modernes), ainsi nommé des débris du temple célèbre de Junon Lacinienne que l'on voit encore aujourd'hui.

Abou'l-Kassem, arrêtant sa retraite, rangea son armée en bataille et barra la route aux Allemands.

L'heure était solennelle, dit Schlumberger. Jamais, depuis Poitiers, les hommes du Nord n'avaient été en face d'un si grand armement sarrazin. Des deux côtés l'exaltation religieuse était à son comble. Beaucoup de guerriers allemands, persuadés qu'ils ne contempleraient plus l'aube prochaine, écrivirent leur testament et firent à l'Église des donations considérables. De leur côté, tous les combattants arabes avaient fait avec joie le sacrifice de leur vie et, excités par leurs ulémas, ils se ruèrent au combat avec une héroïque fureur.

La lutte eut deux phases successives. Au début, après une longue et terrible mêlée, la victoire sembla se dessiner en faveur des Allemands dont la lourde masse s'était jetée sur l'ennemi avec un brillant courage. Un escadron saxon, char-

1. C'est l'endroit indiqué par Zeller (*Histoire d'Allemagne* 1875, t. II, p. 402). Cet historien donne des diverses phases de cette courte campagne un récit un peu différent. Celui de Schlumberger, dont les recherches de critique historique moderne sont étayées par des documents plus complets, paraît plus conforme à la réalité des faits.

geant le centre des infidèles, le rompit et le mit en déroute. Emportés par leur élan, les cavaliers atteignirent les drapeaux de l'émir que défendait un groupe nombreux de la noblesse arabo-sicilienne sous le commandement d'Abou'l-Kassem en personne. Après une lutte furieuse autour de ces étendards sacrés où succombèrent presque tous ceux qui l'entouraient, le chevaleresque Abou'l-Kassem tomba lui-même, frappé à la tête, trépas glorieux qui le fit inscrire au nombre des martyrs de l'Islam, morts pour la foi.

Le répit causé par la résistance de ces braves avait permis aux fuyards de se rallier et de reprendre la lutte. Mais la perte bientôt connue du vaillant émir les démoralisa et ils se débandèrent de nouveau, tombant en foule sous le sabre des Teutons.

Mais Othon crut trop vite qu'il avait partie gagnée; il n'avait pas la pratique de la guerre avec les Arabes. Il fit reprendre immédiatement la poursuite d'un ennemi qu'il croyait définitivement vaincu, et cela, par des chemins difficiles, bordés à gauche par la mer, à droite par d'âpres montagnes aux pentes escarpées, coupés à chaque instant par des lits de torrents rocailleux, routes propices à toutes les surprises. L'armée chrétienne se rua sur les pas des Arabes sans se garder, les croyant uniquement occupés à fuir. Mais déjà la majorité de ceux-ci, rompus à cette guerre de *djich*, de rapides chevauchées et d'embuscades, s'étaient jetés dans les montagnes, s'y étaient ralliés par groupes, guettant le passage de l'ennemi en désordre.

Les Allemands surpris se virent tout à coup attaqués avec la dernière violence en tête, en queue et sur le flanc droit par des bandes d'Arabes descendant de toutes les hauteurs avec des cris affreux; à gauche, ils étaient acculés à la mer.

Épuisés par leur premier effort, inhabiles sous leurs chemises de fer à supporter l'écrasante chaleur de cette journée de juillet en ces parages méridionaux, alors que leurs adversaires étaient dès leur enfance accoutumés à lutter sous des températures africaines autrement redoutables, les

malheureux guerriers d'Othon se mirent dans la plus horrible confusion. Ce ne fut bientôt plus, ajoute Schlumberger, qu'un affreux massacre dans ce site tragique, sous ce ciel de feu, entre ces arides et brûlantes montagnes et la mer qui reluisait comme de l'or fondu. Ceux que n'atteignaient pas le cimeterre et la masse d'armes des Siciliens et des noirs d'Afrique se jetèrent dans les flots et périrent noyés.

Le combat sans merci dura jusque bien avant dans la nuit : Udo, chef des guerriers francs, les margraves Berchthold et Gonthier de Misnie, l'évêque Henri d'Augsbourg, l'abbé Werner de Fulda, les comtes Thietmar, Bezelin, Gebhard et son frère Ezelin, Bourcard, Dedi, Conrad, Irmfrid, Arnold et d'innombrables guerriers et prélats allemands, « desquels, dit le chroniqueur Thietmar qui y perdit son grand-oncle, Dieu seul sait les noms » tombèrent en ces lieux. Une foule de hauts personnages longobards y payèrent aussi de leur vie leur attachement à la cause allemande. Landolfe, le prince de Capoue et son frère Atenulfe périrent, puis aussi leurs neveux Ingulf, Vadiperto et Guido di Sessa et le marquis Thrasemond de Tuscie.

Le sort des survivants fut plus terrible encore. La chaleur torride, la soif ardente en fit périr une foule dans les pires souffrances. Beaucoup succombèrent plus tard à des fièvres malignes, suite de ces surhumaines fatigues. Une multitude enfin tombèrent dans l'esclavage de leurs farouches vainqueurs. Dépouillés, entièrement nus, étroitement liés de cordes, ils furent expédiés comme un vil bétail sur les marchés de Palerme, de Mehedia et du Caire, et bien peu devaient revoir leur patrie. Parmi ces derniers, on cite l'évêque de Verceil qui, vendu sur le marché d'Alexandrie, ne fut racheté qu'après de longues années de servitude.

L'armée chrétienne, outre cette foule de prisonniers, perdit plus de quatre mille morts restés sur le champ de bataille. Ce qui survivait se dispersa dans une fuite éperdue.

Nous ne connaissons pas les pertes de leurs adversaires, pas plus d'ailleurs que le chiffre des effectifs des deux armées en présence. L'empereur Othon réussit à échapper à la mort

et à la servitude dans des conditions les plus romanesques.

Entouré de toutes parts par les Sarrazins, il parvint à s'en délivrer un instant. Suivi du duc de Bavière, Othon, son neveu, il lança son cheval à toute bride vers la mer où les deux *chelandia* grecs, qui avaient assisté de loin au combat, lui apparaissaient comme un dernier espoir de salut.

Mais son cheval fourbu s'arrête, refusant de le porter davantage. Les Arabes, qui le poursuivaient, approchaient. Alors, on vit cette chose rare : un Juif, nommé Kalonymus, descendant de sa monture, la lui donna avec ces simples mots : « Prends mon cheval et, si je meurs ici, donne du pain à mes fils. » Acceptant l'offre, Othon saute sur le cheval et le pousse à la nage dans les flots, hélant à grands cris le *chelandion* le plus proche. Mais le navire passe sans s'arrêter. Revenu sur la plage déserte, le groupe de ses persécuteurs, ignorant à qui il avait affaire, ayant poussé plus loin et le duc de Bavière ayant continué à fuir, il n'y retrouve que le Juif. Un nouveau groupe de cavaliers africains approchait au galop. Derechef, le jeune empereur s'élance dans les flots, toujours sur le cheval du Juif, cherchant à atteindre un autre bâtiment qu'il aperçoit au loin. Les Sarrazins accourus massacrent le Juif[1], mais n'osent ou ne peuvent rejoindre Othon, toujours nageant, qui finit par arriver au bateau. C'était le second *chelandion* byzantin, dont le capitaine, *le protocarabos*, fit hisser Othon à bord, moins par pitié que dans l'espoir d'une riche rançon, bien qu'il ne connût pas le brillant cavalier qu'il venait de tirer des flots et de faire porter sur son lit.

Ce fut heureux pour Othon, qui risquait pour le moins d'être conduit captif à Byzance. Sur le *chelandion* se trouvait un officier de fortune, d'origine slavonne, nommé Xolunta ou Henri et qui avait jadis servi l'empereur allemand.

1. La reconnaissance de l'empereur ne lui fit pas défaut. D'après l'historien Amari, il était d'Apulée ou de Calabre, et l'Allemand Giesebrecht estime que la très importante famille juive des Kalonymus, établie, vers l'an 1000, à Mayence et à Spire, devait être la descendance de cet infortuné, transportée en Allemagne par l'empereur, accomplissant largement l'accord conclu sur la plage de Stilo.

Après avoir recommandé secrètement à celui-ci de ne pas se trahir, il fit croire aux Grecs qu'ils avaient entre les mains un grand officier de la couronne susceptible de donner une grosse rançon et qu'il fallait pour cela le ramener à Rossano où se trouvait le trésor impérial. A l'arrivée en rade de cette ville, Xolunta, s'étant fait débarquer sous prétexte de négocier cette rançon, avisa l'évêque de Metz, chancelier de l'empire, qui y commandait, de la situation critique de son souverain. Le prélat accourut sur la plage, et le *protocarabos* ayant fait jeter l'ancre, l'évêque se fit conduire au *chelandion* avec quelques officiers.

Othon, qui avait changé son habit de guerre, sa cotte de maille contre des habits plus légers, se rapprocha insensiblement du bord du navire, tout en conversant avec l'évêque ; puis, trouvant un moment propice, se jeta d'un bond dans les flots et nagea vigoureusement vers la rive : un marin grec, qui avait voulu le retenir par son vêtement, tombe frappé par l'épée d'un des compagnons de l'évêque et ces derniers repoussent les Grecs qui, revenus de leur surprise, essaient de lutter. Othon, nageur intrépide, a gagné la plage. Il bondit sur un cheval qu'on lui avait amené, galope à toute bride vers la ville où il tombe entre les bras de l'impératrice et de tous les siens.

Cette extraordinaire aventure se termina, d'après certains auteurs, par une querelle entre les deux époux, l'unique dissentiment, d'ailleurs, qui ait jamais troublé leur union. L'impératrice Théophano, énervée par toutes ces inquiétudes, se serait laissée aller à tourner en dérision les guerriers germains, peut-être dans les termes peu mesurés dont s'était servi jadis son beau-père, l'empereur Nicéphore Phocas, avec l'ambassadeur Luitprand. D'où fureur d'Othon, dispute violente, envenimée, paraît-il, par l'évêque de Metz et finalement brouille qui dura assez longtemps.

Après leur victoire, les Sarrazins, troublés par la mort de leur émir, regagnèrent hâtivement la Sicile sous la conduite de Djâber, le fils d'Abou'l-Kassem, laissant respirer pour quelque temps les malheureux habitants de la Pouille et de

la Calabre. Ces deux provinces, évacuées de même par les garnisons allemandes qui s'étaient retirées précipitamment vers le nord, retombèrent entre les mains des Byzantins.

La nouvelle de la catastrophe de Stilo s'était rapidement répandue par l'Europe entière et y avait causé une impression profonde. « Longtemps, dit Schlumberger, dans toutes les terres de Germanie, la date du 13 juillet de l'an 982 demeura dans la mémoire populaire comme celle d'un des deuils les plus cruels, les plus universels, les plus sanglants. Il n'y eut presque pas une église dans toute l'étendue de l'empire dont le livre des morts ne contînt au moins un nom inscrit à ce jour. »

De toutes parts arrivèrent au jeune empereur d'ardents témoignages de fidélité et celui-ci qui, après ces cruelles épreuves, avait rapidement repris son équilibre, ne pensa plus qu'à venger sa défaite. Il convoqua pour le mois de juin suivant, à Vérone, une assemblée de tous les princes et seigneurs d'Allemagne et d'Italie. Dans ce Reichstag, il fit proclamer solennellement « roi de l'empire de Germanie et d'Italie » son fils Othon, âgé de trois ans, qu'il renvoya en Allemagne, et avec lui les fidèles guerriers allemands qui lui restaient encore, pour protéger l'empire sur ses frontières du nord et de l'est, disent les historiens, mais probablement aussi parce que l'expérience lui avait appris que ses lourds et lymphatiques Teutons, gros mangeurs et grands buveurs, étaient peu faits pour guerroyer sous le soleil brûlant du Midi.

Il avait donc résolu de se former une armée surtout italienne, en vue de la conquête définitive de l'Italie méridionale et de la lutte contre les Arabes et, par toutes les provinces de la péninsule, les hommes qui devaient le service militaire furent convoqués sous la bannière impériale. Othon se flattait de lancer toute l'Italie sur la Sicile.

Dans ses rêves grandioses, il songeait même, paraît-il, la Calabre conquise, à jeter un pont sur le détroit de Messine, comme jadis Xerxès l'avait fait sur l'Hellespont, pour attaquer plus facilement les Arabes en Sicile.

A la fin du mois d'août de cette même année 983, l'armée impériale était réunie sur la frontière de l'Apulie byzantine. Mais les glorieux projets que le jeune empereur s'était proposés pour but de son existence ne devaient pas se réaliser. Rappelé brusquement à Rome par la maladie suivie du décès du pape Benoît VII et par la nécessité de lui donner un successeur de son choix, Othon tomba gravement malade de la dysenterie. Voulant guérir vite pour rejoindre son armée, il se soigna mal et mourut au palais impérial de Saint-Pierre, le 7 décembre, à l'âge de vingt-huit ans. Il fut enterré au Vatican où reposent encore ses cendres. Il eut ainsi, de même que ses soldats dont les os blanchissaient sur la plage de Stilo, une place au soleil d'Italie, mais ce n'était pas celle que sa juvénile ambition avait tant convoitée.

Le sceptre des empereurs tomba entre les mains d'un enfant et la catastrophe de Stilo ne fut jamais vengée.

La justice immanente eut, *pour cette fois*, le dernier mot dans le traîtreux et brutal coup de force d'un César allemand.

SUPPLÉMENT D'ENQUÊTE

SUR LE

MANUSCRIT APOCRYPHE DE SAINT-SAVIN

PAR M. F. DE GÉLIS [1].

C'est un membre de l'Académie des sciences de Toulouse, le Dr Noulet, qui, le premier, émit des doutes sur la valeur et l'authenticité du manuscrit dit de Saint-Savin. Jusqu'à lui, cet opuscule avait été conservé comme une précieuse relique dans la bibliothèque des Jeux Floraux, car il contenait la preuve, si recherchée par les Mainteneurs du temps, de l'existence de Clémence Isaure. Après M. Noulet, beaucoup d'érudits, M. Roschach entre autres, ont reconnu que ce document était apocryphe, et que, sur les deux pièces de poésie relatant le nom de Clémence, l'une au moins, la *Chanson de la Dame de Villeneuve*, était de fabrication moderne. Mais il est assez bizarre que leur examen se soit arrêté là, et qu'ils n'aient point soumis la *Chanson de Bertrand de Roaix* aux mêmes critiques. Ils auraient vu que, pas plus que la précédente, elle ne méritait d'être prise au sérieux. C'est le point que je me propose de démontrer ici, mais auparavant il ne sera pas inutile de rappeler la curieuse histoire du *Manuscrit de Saint-Savin*.

En 1810, un soir de séance, on apporta aux Mainteneurs

1. Lu dans la séance du 4 janvier 1912.

des Jeux Floraux un vieux petit cahier qui contenait entre ses feuillets jaunis :

1° Une copie de la *Chanson de Notre-Dame*, composée par Antoine de Jaunhac, en 1455[1].

2° Un *Vers*, composé en l'honneur du roi Louis XI, par Thomas Luys, en 1465[2].

3° La liste suivante des poésies couronnées aux Jeux Floraux pendant le cours du quinzième siècle :

1446. Sirventès de Guillaume de Galhac.
1450. Sirventès au Roi, par Jean Delpech.
1461. Chanson d'amour, de Bertrand de Roaix.
1462. Vers figuré[3], de Jean de Recaut.
1464. Vers de Jean de Calmont.
1465. Sirventès de Thomas Luys.
1465. Vers figuré sur l'Antechrist, par Pierre de Rupe.
1466. Vers de Bertrand Brossa.
1467. Sirventès de Jean Gombaut, de Toulouse.
1468. Sirventès sur la paix et la guerre, de Pierre de Rupe.
1471. Sirventès de François de Morlanes.
1463. *Dictat de Amors, par la Dame de Villeneuve.*
1474. Sirventès de Jean Cathel, de Toulouse.

4° Une *Chanson de la Dame de Villeneuve*, datée de 1496, qui contient une invocation à Dame Clémence : « *Reyna d'Amors, poderosa Clamensa.* »

5° Une *Chanson de Bertrand de Roaix*, datée de 1498, dont voici le texte :

Canso de Nostro Dona, per laqual mossen Bertrand de Roaix gasanhat l'Eglantina novella que foc dada per Dona Clamensa, l'an MCCCCXXXXVIII.

1. Cette pièce fait partie du registre dit de Galhac. Guillaume de Galhac, qui fut Mainteneur des Jeux Floraux vers le milieu du quinzième siècle, a transcrit dans ce recueil toutes les poésies couronnées de son temps.

2. Dans la poétique romane, on appelait *Vers* une poésie du genre symbolique. Celui de Thomas Luys se trouve au Registre de Galhac, mais sous le millésime de 1462.

3. Vers figuré, c'est-à-dire poésie allégorique et symbolique.

Per vos lausar, secoretz mon poder [1],
Reyna del Cel, de dossor molt ornada,
Sola tostens avetz tot mon voler,
Car no jamay no semblatz corosada;
Manhs homs en vos pot trobar reconfort,
Sorelh luzens, dona Verges cortesa,
No cranhets gez ly pecat e la mort,
E Jhesus Christ mantenh vostra nobleza.

Lo devis mieus nes ny malvats ny fals,
Liberats me de ma grana destressa,
Sola podets garir me de tant mals,
Vos sola quets de santetat mestressa,
Advoquejatz per lo poble humanal,
Regina dels angels, amorosa Maria,
Enquadenatz lo serpent enfernal,
E gardats nos jots vostra senhoria.

Quan lo Senhor vostre valoros filh
Trobet en crotz la mort tan doloyrosa,
Mayre d'onor, genta Verges humilh,
Avetz sufert la dolor engoysosa,

1. Chanson de Notre-Dame, par laquelle messire Bertrand de Roaix gagna l'Églantine nouvelle qui fut donnée par Dame Clémence l'an 1498.

Pour vous louer, secourez mon pouvoir,
Reine du Ciel, de douceur très ornée,
Seule toujours vous avez mon vouloir,
Car vous ne semblez jamais courroucée;
Maint homme en vous peut trouver réconfort,
Soleil luisant, dame Vierge courtoise,
Vous ne craignez aucunement le péché et la mort,
Et Jésus-Christ maintient votre noblesse.

Mon discours n'est ni méchant ni faux,
Délivrez-moi de ma grande détresse,
Seule vous pouvez me guérir de tant de maux,
Vous seule qui êtes de sainteté maîtresse,
Plaidez pour le peuple humain,
Reine des Anges, aimante Marie,
Enchaînez le serpent infernal,
Et gardez-nous sous votre seigneurie.

Quand le Seigneur votre valeureux fils
Trouva en croix la mort tant douloureuse,
Mère d'honneur, gente Vierge humble,
Vous avez souffert la douleur angoissante,

Nos suffrissen len del palays del Cel[1],
No troban pas de guayha noyridura,
Ayssi beni l'Antechrists molt cruzel,
E malvestat en tots locs fa sa cura.

Mes vos totjorn, ses nul corompamen,
Demorarets din lo san consistory;
En pregan Dius per nostre salvamen,
Nos prestares vostre dolz adjutory,
E los mals fays nos seran remetutz
Coza de vos Verges humils e tendra,
Lo Creator, lo Rey de las vertutz
Sap que de vos tota vertut s'engendra.

TORNADA.

En mos coblas vostre nau pretz resplan,
Tostens mon cor sopleza vostra gracia,
Fasetz suitz platz que len del serpen gran
Lo dictator sio davan vostra facia.

Les poésies 1 et 2 ne sont que la copie de celles qui figurent, sous le même titre, dans le Registre de Galhac; il est donc inutile de nous en occuper davantage, nous pouvons les considérer comme authentiques.

La nomenclature du paragraphe 3 nous reporte, elle aussi, à des poésies connues, sauf le *Dictat de la Dame de Vil-*

1. Nous, nous souffrons loin du palais du Ciel,
Ne trouvant pas de gaie nourriture,
Voici venir l'Antechrist très cruel
Et la méchanceté en tout lieu fait son œuvre.

Mais vous, toujours sans nulle corruption,
Vous demeurerez dans le saint consistoire,
En priant Dieu pour notre salut,
Vous nous prêterez votre doux soutien,
Et les méfaits nous seront remis
A cause de vous, Vierge compatissante et tendre,
Le Créateur, le Roi des vertus
Sait que de vous toute vertu s'engendre.

TORNADE.

En mes couplets votre haut prix resplendit,
Toujours mon cœur supplie votre grâce,
Faites, s'il vous plaît, que loin du serpent grand
Le composant soit devant votre face.

leneuve, dont on entend parler ici pour la première fois.

La poésie n° 4 a fait l'objet d'études antérieures très approfondies, elle a été déclarée apocryphe par les critiques les plus autorisés, je la considère comme jugée.

Reste la pièce n° 5. Son titre seul impliquant l'existence de Clémence Isaure, il importe avant tout d'établir son degré d'authenticité. Nous n'allons pas tarder à être fixés sur ce point délicat.

M. d'Escouloubre, l'un des quarante Mainteneurs, présenta un jour le manuscrit de Saint-Savin à ses collègues des Jeux Floraux, en leur disant :

« Le temps, qui change la face des Empires et remplace les institutions par des institutions nouvelles, ne détruit pas le souvenir de ceux qui ont défriché le champ de notre littérature, ni les sentiments de reconnaissance que leur doit la postérité... Dans l'abbaye de Saint-Savin, vallée d'Argelès, près de Tarbes, a été conservé le manuscrit que j'ai l'honneur de vous offrir. Le vélin, l'écriture, le style et le contenu, bien examinés, attestent son authenticité, et fixent sa date à la fin du quinzième siècle[1]. »

L'orateur se félicitait ensuite que ce registre, semblable sous beaucoup de rapports à celui de Galhac, et vraisemblablement son contemporain, apportât enfin aux Académiciens d'Isaure une preuve indiscutable de l'existence de leur bienfaitrice, fixât d'une manière à peu près certaine l'époque où elle avait vécu, achevât enfin d'établir le rôle important qu'elle avait joué aux Jeux Floraux.

Le *Journal de la Haute-Garonne*, commentant à son tour cette importante découverte, expliquait que, cent cinquante ans environ après l'apparition des *Lois d'Amour*[2], Clémence Isaure avait relevé l'institution du Gai-Savoir qui commençait

1. Comment un homme instruit pouvait-il s'abuser à ce point? Le vélin, l'écriture, le style et le contenu, ne révèlent, à ceux qui les examinent avec soin, qu'un affreux pastiche, d'une très évidente modernité.

2. Manuscrit du quatorzième siècle, déposé à la Bibliothèque des Jeux Floraux et qui contient le code poétique des Sept Troubadours.

à décliner, en multipliant les prix et en leur donnant une valeur plus grande. En 1498, elle avait daigné les distribuer elle-même, le nouveau manuscrit en faisait foi, et nous apprenait que parmi les fleurs appelées *nouvelles*, figurait l'Églantine[1].

Après la séance publique du dimanche 28 janvier 1810[2], dans laquelle M. d'Escouloubre lut son rapport, le même journal publia un article plus enthousiaste encore et plus détaillé que le premier, où se dévoilait, sous un anonymat discret, la compétence avisée d'un connaisseur, et la tendresse émue d'un bibliophile.

Enfin, M. Poitevin-Peitavi, secrétaire perpétuel, vint apporter sa note personnelle à ce concert d'admiration. En faisant l'éloge d'un Mainteneur décédé, M. de Villeneuve de Beauville, il disait : « Nous crûmes nous rattacher de nouveau à tous les souvenirs de cette famille antique, lorsque nous vîmes, dans un vieux recueil, récemment découvert, une dame de Villeneuve, contemporaine de Clémence Isaure, s'adresser à elle-même pour obtenir une des fleurs dont elle venait d'enrichir le jardin de la Gaie-Science[3]. »

Ce que M. d'Escouloubre ne disait pas, ce que le rédacteur du *Journal de la Haute-Garonne* et le secrétaire perpétuel des Jeux Floraux n'expliquaient pas davantage, c'est comment le précieux volume, enfoui depuis plus de trois cents ans dans la poudreuse bibliothèque des moines de Saint-Savin, était, un beau jour, miraculeusement revenu au domicile de ses propriétaires légitimes. En enquêtant ici et là, on finit par apprendre qu'il avait été mystérieusement déposé, un certain soir du mois de janvier, par M. Alexandre Dumège, sur la table de l'Académie. On sut que le même Dumège était l'auteur des articles critiques et historiques parus dans le *Journal de la Haute-Garonne*, et que si M. d'Escoulou-

1. Ce qui est parfaitement faux au point de vue historique, l'Églantine ayant commencé à être distribuée, comme fleur de concours, avant 1356.
2. Recueil des Jeux Floraux de 1910.
3. Procès-verbal de la séance du 29 août 1913.

bre s'était montré si sobre d'explications sur la sensationnelle découverte, c'est que Dumège, toujours Dumège, avait exigé de lui la plus entière discrétion.

Dès lors, on eut des doutes. Le Dr Noulet les manifesta le premier, en faisant voir que si la forme matérielle de la poésie des anciens troubadours avait été à peu près respectée, tout en différait, au contraire, dans le fond de la composition et l'agencement des idées. Sans oser s'inscrire absolument en faux contre les nouvelles poésies, il en déclarait le plan suspect et la versification moderne[1].

Après lui, bien des érudits ont exprimé les mêmes réserves, et enfin M. Roschach, le dernier et le plus averti d'entre eux[2], a péremptoirement démontré la supercherie dont le monde savant avait été victime. Après une étude minutieuse des documents, il fait voir que, malgré les subterfuges employés par Dumège, son prétendu manuscrit de Saint-Savin diffère essentiellement de ceux de la même époque. « L'écriture employée, nous dit-il, n'est ni gothique, ni italique, ni romaine, ni bâtarde, ni cursive; c'est un composé artificiel de calligraphie de toutes dates, cherchant l'archaïsme par des procédés empruntés à l'épigraphie lapidaire, mais entièrement étranger aux scribes du parchemin. Quoique le manuscrit soit très court, il n'y a pas unité d'écriture, sans que l'on puisse reconnaître des mains différentes. On voit sans peine que l'écrivain, voulant se donner une manière artificielle et raffinée de tracer les lettres de l'alphabet, n'a pas eu la précaution ou la patience de demeurer fidèle à son parti pris et qu'il a varié, au cours de ses quatorze pages, de la plus étrange façon. »

Après quelques considérations, les unes générales, les autres plus particulières et techniques, M. Roschach conclut en disant : « Nous devons rejeter le registres de Saint-Savin,

1. Dr Noulet, *De Clémence Isaure substituée à la Vierge Marie.* Mémoires de l'Académie des Sciences, 1852.

2. M. Ernest Roschach, ancien conservateur des Archives de la Haute-Garonne, ancien membre de l'Académie des Sciences de Toulouse, ancien correspondant de l'Institut, mort en 1909.

ce document de la pseudo-érudition isaurienne, au rang des nombreuses mystifications dont l'archéologue de La Haye[1] s'est plu à berner ses contemporains. »

Cette opinion concorde avec celle des érudits qui ont examiné au point de vue plus spécialement philologique la *Poésie de la Dame de Villeneuve*. Ils y ont reconnu des fautes de langage et de style qui ne laissent aucun doute sur son caractère apocryphe. Mais pourquoi s'arrêter-là? La *Chanson de Bertrand de Roaix* qui contient, elle aussi, une allusion directe à *Dame Clémence*, nous intéresse autant que la précédente et doit être l'objet d'une analyse du même genre; c'est ce que nous avons essayé d'exposer ici, en reprenant en détail le titre et les couplets.

Le titre : *Canso de Nostro Dona, per laqual mossen Bertrand de Roaix gasanhet l'Églantina novella que foc dada per Dona Clamensa l'an MCCCCLXXXXVIII*, contient deux affirmations choquantes :

1° Celle de l'*Églantine*, présentée comme fleur nouvelle en 1498, alors que depuis longtemps elle était en usage dans le concours des Jeux Floraux. La *Violette* fut d'abord la seule et unique récompense des premiers lauréats. L'*Églantine* et le *Souci* lui furent adjoints à une date que nous ne pouvons absolument préciser, mais bien antérieure à 1498, puisque en 1356, moment où les *Lois d'Amour* sont publiées, on les mentionne tout au long dans les statuts.

2° La date, qui soulève de graves objections, car Bertrand de Roaix avait cessé de produire, probablement même de vivre, en 1498. Les deux seules poésies de cet auteur qui nous soient parvenues sont datées, l'une de 1459, l'autre de 1461[2]. Toutes deux sont transcrites dans le Registre de Galhac qui, lui-même, s'arrête en 1484. Où donc aurait-on copié la poésie du lauréat de 1498? Qu'est devenu l'origi-

1. M. Dumège était né à La Haye.

2. La première de ces poésies valut la Violette à Bertrand de Roaix, et la seconde l'Églantine. Il aurait donc eu l'Églantine deux fois? Hypothèse bien improbable et qui nous confirme dans notre idée d'une poésie apocryphe.

nal? Et comment le copiste du manuscrit de Saint-Savin ne mentionne-t-il pas la source où il a puisé?

Le 4e vers de la 1re strophe :

Car no jamay no semblatz corosada,

contient la négation *no* répétée deux fois, avant et après le mot *jamay*. C'est une fois de trop. On est induit à penser que l'auteur s'est servi de ce monosyllabe comme de cheville, et l'on se trouve en présence d'une faute de goût que, même à l'époque de décadence littéraire où nous sommes, un vrai poète se serait gardé de commettre.

Au 7e vers de la même strophe :

No cranhets gez ly pecat e la mort,

il y a un article *ly* tout à fait incorrect et inusité; il faudrait *lo*. Ou bien alors, on doit admettre une erreur de copie.

Le mot *cranhets* lui-même est d'un langage assez médiocre et ne peut être admis que comme un gallicisme[1].

Le 6e vers de la 2e strophe :

Regina dels angels, amorosa Maria,

contient douze syllabes, tandis que les autres n'en ont que dix. C'est une faute que les juges du concours n'auraient certainement pas laissé passer.

Dans la 3e strophe, on trouve le vers :

Ayssi beni l'Antechrists molt cruzel,

où les deux premiers mots « ayssi beni » constituent un fort gallicisme.

Dans la 4e, le substantif « corompamen » placé à la fin du du 1er vers, est du mauvais roman; il faudrait le remplacer par « corrompemen » pour avoir une expression correcte.

1. Pour toute la partie purement philologique de cette analyse, M. Anglade, professeur de langue romane à la Faculté de Toulouse, a bien voulu nous prêter le concours de ses lumières.

Enfin la *Tornade*, ou envoi, est sujette à de graves critiques. On y trouve le vers :

Tostens mon cor soplezo vostra gracia,

où le verbe « soplezo » devrait être remplacé par le verbe « sopleja » pour devenir correct. Un peu plus loin, dans le vers :

Lo dictator sia davan vostra facia,

les mots « sia davan vostra facia » ont une tournure *francimande* très éloignée de la bonne conception romane.

Et enfin, on doit s'étonner que dans cette tornade n'apparaisse pas la devise de Bertrand de Roaix « Aigla sens par », cette *senha* qu'on retrouve dans ses deux poésies de 1459 et de 1461 [1], et par laquelle les poètes ses émules ne manquaient jamais de terminer leurs compositions. Dans tout le Registre de Galhac, il n'y a pas d'exemple d'un auteur ayant manqué à se servir de la *senha* quand une fois il en avait adopté une.

Résumons-nous en disant que la *Chanson de Bertrand de Roaix*, pour ne manquer ni d'invention, ni de grâce poétique, n'a cependant rien du caractère spécial qui distingue les compositions du même genre et de la même époque. Dans les autres *Cansos de Nostro Dona* du Registre de Galhac, la passion amoureuse qui fait, presque toujours, le véritable fond du sujet, s'exhalte souvent jusqu'au lyrisme, pour retomber ensuite, au dernier couplet, dans le rêve apai-

1. Dans la tornade de la *Canso* de 1459, on trouve :

Aigla sens par, vos etz camis e randa
E verays lums, complitz de gran partat.

Aigle sans pareil, vous êtes chemin et direction — Et vraie lumière, faite de grande pureté.

Et dans la tornade de la *Canso* de 1461, la même devise réapparaît, encadrée comme suit :

Aigla sens par, a vots qu'etz principals,
Que la my amor tenetz enquadenada.

Aigle sans pareil, à vous qui êtes l'idée principale — Qui tenez mon amour enchaîné, etc...

sant du mysticisme religieux. Ce mysticisme, qui fut le caractère essentiel de toute la poétique médiévale, et que les poètes du quinzième siècle savaient encore très bien comprendre et pratiquer, fait ici complètement défaut. Nous nous trouvons en face d'une œuvre de conception moderne, qu'on a essayé d'exprimer en langage de l'ancien temps. Et cet essai philologique lui-même a échoué, de sorte qu'il ne nous reste plus qu'un pastiche. Non pas le pastiche d'un niais, non pas le pastiche d'un homme sans valeur ni talent, mais le pastiche d'un esprit trop exclusivement imaginatif et littéraire, qui a enveloppé son œuvre dans beaucoup de grâce apparente et de séduction, sans parvenir à lui donner la contexture solide de la vérité.

Cet esprit est celui de Dumège, tel qu'il s'est manifesté à nous, déjà, par bien d'autres curieuses inventions. Et dans ces dates de 1696, 1698, attribuées, l'une à la poésie de la Dame de Villeneuve, l'autre à celle de Bertrand de Roaix, nous reconnaissons la rouerie habituelle de ce perfide savant, choisissant l'époque précise où une lacune de nos archives lui permet de se livrer sans contrôle à toutes ses fantaisies de paléographe mystificateur et d'archéologue sans probité.

ÉTUDE COMPARATIVE HYDROGÉOLOGIQUE

DES TERRAINS PROFONDS ET SUPERFICIELS

PAR L'EXAMEN CHIMIQUE DES COURS D'EAU ET DES SOURCES

SOIT ORDINAIRES SOIT MINÉRALES

Application à la vallée de Rabat (Ariège)

PAR M. LE Dr F. GARRIGOU [1]

Les eaux qui s'écoulent à la surface du globe, soit comme simples eaux potables, soit comme eaux thermominérales, n'avaient jamais été étudiées au point de vue de leurs apports profonds en substances minérales, comme pouvant donner des indications certaines sur les gîtes métallifères cachés dans le sous sol et inconnus aux géologues prospecteurs faisant métier de découvrir des amas de minéraux ou de substances diverses exploitables.

Pour la première fois, je me suis occupé de cette question en 1860, et surtout en 1862, dans mes premières recherches géologico-hydrologiques dans les Pyrénées. Depuis cette époque, je me suis, d'une manière presque continue, jusqu'en 1890, occupé de ce même sujet, abandonné ensuite pour des raisons particulières, à cette date, et repris enfin d'une manière à peu près régulière, en 1900, jusqu'au moment actuel.

Il avait fallu procéder d'une manière rationnelle, au point de vue de la méthode chimique à suivre, pour arriver à un

1. Lu dans la séance du 18 janvier 1912.

résultat prompt et sûr. Prompt, parce qu'on ne pouvait pas consacrer beaucoup de temps à une analyse, sans rendre les recherches impossibles de ce fait, dans toute une chaîne de montagnes comme les Pyrénées ; sûr, afin de rendre les résultats de la recherche fructueux et pratiques.

Voici, après divers essais, la manière d'opérer à laquelle je me suis arrêté dès le début, en 1862, après avoir eu l'approbation de deux de mes amis ingénieurs des mines, avec lesquels j'avais poursuivi à Paris des études géologiques tout en faisant ma médecine, manière d'opérer qui eut plus tard, pendant mon séjour à Luchon, l'approbation de mon illustre maître Daubrée, inspecteur général des mines.

On recueille un demi-litre d'eau dans des bouteilles d'une propreté parfaite, on le porte au laboratoire, où cette eau est évaporée avec le plus grand soin. Le résidu obtenu est traité par 1^{c3} d'acide chlorhydrique, et 1^{c3} d'acide azotique. La pureté de ces acides est préalablement constatée, en en faisant évaporer au maximum un quart de litre, afin de savoir si l'évaporation laisse un résidu quelconque. Je reviendrai tout à l'heure sur le cas où l'on constate la présence d'un résidu, mais je poursuis ma description comme s'il n'y en avait aucun et, par conséquent, comme si les acides étaient complètement purs.

Après avoir produit l'attaque des sels provenant de l'évaporation du demi-litre d'eau au moyen des deux acides réunis et formant de l'eau régale, bouillante, la matière organique accompagnant naturellement les sels de l'eau est détruite, et l'on obtient un résidu ou blanc, ou plus ou moins jaune, suivant la richesse en métaux passés à l'état de persels.

Cela fait, on dissout ce résidu dans de l'eau distillée pure, saturée d'acide sulfhydrique. Si le liquide brunit, c'est qu'il renferme des métaux précipitables par l'acide sulfhydrique, appartenant au groupe de l'étain (Sn. As, Sb. Au, Pt., etc.), ou à celui du cuivre (Cu, Pb. Ag. Bi., etc.)

On ajoute ensuite une ou deux gouttes d'ammoniaque au liquide sulfhydrique, plus quelques gouttes de sulfhydrate

d'ammoniaque. S'il se forme un précipité noir, ou bien si le liquide brunit bien plus qu'avec l'acide sulfhydrique, on est certain qu'il y a dans le résidu étudié un métal du groupe du fer (Fe, Mn. Co. Ni., etc.). Si au lieu de devenir noir le liquide est gris ou blanchâtre, c'est parce qu'il contient un métal du groupe de l'alumine.

Pour avoir une contre épreuve de la présence de métaux du groupe de l'étain et de celui du cuivre, on peut ajouter au liquide sulfhydraté une petite quantité d'acide chlorhydrique qui dissout tous les sulfures produits par le sulfhydrate d'ammoniaque, et laisse intacts les sulfures produits par la présence de l'acide sulfhydrique. De cette manière, on obtient un brunissement du liquide semblable à celui qu'on avait obtenu par l'addition, au liquide tout à fait primitif, d'une quantité notable d'eau tenant en solution de l'acide sulfhydrique.

Suivant les brunissements obtenus, ou suivant les précipités noirs, on peut conclure à la plus ou moins grande richesse de l'eau en métaux des divers groupes cités (VIe, V^{e}, IVe, IIIe).

Il est rare de trouver une eau qui ne brunisse pas par l'addition de l'acide sulfhydrique, même parmi les eaux potables. Notre eau de boisson de Toulouse, traitée comme je viens de le dire, brunit, soit qu'elle soit examinée avant son entrée dans les tuyaux d'amenée, soit en ville, au robinet, ce qui prouve qu'elle n'est pas exempte de métaux des deux groupes étain et cuivre au sortir du robinet des conduites. Nous n'en éprouvons aucun inconvénient, ce qui prouve que tout n'est pas encore connu au point de vue de l'hygiène des eaux potables. Nous aurons l'occasion dans un autre travail à peu près terminé, et que j'aurai l'honneur de présenter à l'Académie, de revenir sur la question des eaux potables.

Mais, pour le moment, reprenons la question de la plus ou moins grande pureté des réactifs acide chlorhydrique et acide nitrique, dont j'ai parlé il y a quelques instants, comme destinés à détruire la matière organique si gênante en analyse d'eau, et qui accompagne toujours les sels produits par

l'évaporation des eaux que l'on étudie d'après la méthode que je préconise.

Dans une expérience préalable à la recherche dont je m'occupe, c'est-à-dire avant d'attaquer le résidu de l'eau à classer d'après l'emploi de l'acide sulfhydrique et du sulfhydrate d'ammoniaque, on doit essayer les deux acides chlorhydrique et azotique, pour savoir s'ils sont réellement purs et sans métaux, et s'ils ne peuvent pas troubler et fausser les résultats cherchés.

Pour cela, on évapore dans une capsule de porcelaine, un quart de litre ou simplement quelques centimètres cubes de chacun des acides. S'ils ne laissent pas de résidu, c'est qu'ils sont purs. S'ils laissent un résidu, c'est qu'ils ne le sont pas. Il faut donc se mettre à l'abri d'une cause d'erreur inévitable, surtout lorsqu'on n'a pas la possibilité de se procurer des acides d'une pureté absolue, situation fréquente dans beaucoup de laboratoires.

On fait alors évaporer 1 cent. à 3 de chacun des acides, dans une capsule de porcelaine, et lorsque l'évaporation est complète, on ajoute de l'eau sulfhydriquée en quantité suffisante; si cette eau brunit, c'est parce qu'elle a trouvé dans le fond de la capsule un dépôt infinitésimal de métal provenant des acides. Cette eau, ainsi brunie très légèrement, est conservée avec soin pour comparer son brunissement avec celui qu'on obtiendra avec les divers résidus d'eaux qu'on aura à examiner. Si ces résidus en solution brunissent sensiblement plus que le résidu modèle, c'est qu'ils contiennent des métaux en plus grande quantité que n'en contenaient les acides chlorhydrique et nitrique employés. Donc, l'eau examinée est plus riche en métaux, toutes choses égales d'ailleurs, que les acides susdits.

Il est donc absolument impossible de commettre une erreur par la méthode que j'emploie depuis tant d'années.

Les résultats qu'elle m'a donnés étant absolument exacts, je n'ai pas hésité à dresser avec eux la carte hydrogéologique des Pyrénées, que je pourrai quelque jour peut-être faire connaître dans tous ses détails à l'Académie.

Grâce à plusieurs amis, le Dr Campanyo et moi-même, dans les Pyrénées Orientales; M. l'inspecteur général des mines, Jules François, dans l'Aude; de nombreux gardes forestiers et moi-même, dans l'Ariège; de nombreux gardes forestiers et moi-même, dans la Haute-Garonne; mon ami Henri Peslin, ingénieur des mines, et moi-même, dans les Hautes Pyrénées; mes amis, Louis Martin, ingénieur des mines à Pau, et Gindre, ingénieur dans le pays basque, dans les Basses-Pyrénées, j'ai pu mettre à l'étude des quantités de cours d'eau et de sources de tout genre, dont le nombre dépasse aujourd'hui plus de 2.000. Cette série d'examens m'a permis de voir les relations intimes des eaux et des terrains dans leur profondeur, et de connaître la richesse du sous-sol en gisements métallifères et autres roches solubles.

C'est ainsi que j'ai pu m'expliquer la richesse métallique de la Gorge de Balour au sud des Eaux-Bonnes, celle du pays basque dans toute son étendue au sud d'Itsatsou, de Cambo, de Saint-Jean-Pied-de-Port; de la vallée d'Aure, admirable comme gisement de manganèse et surtout de fer, non encore exploité; celle de l'Hospice de la Frêche et de la Glère à Luchon; celle de Sentein au sud de Saint-Girons; celle de Castel-Minié, près d'Aulus; celle de Rabat, dans l'Ariège; celles du Teich et de la Tet, dans les Pyrénées-Orientales.

Que de richesses métallifères encore inconnues permet de soupçonner dans tous ces pays l'étude des sources froides, sans parler des thermales, richesses que l'on arrivera un jour par la méthode dont je donne la marche, et qui sera à coup sur perfectionnée, à suffisamment limiter pour en entreprendre l'exploitation, sans de trop coûteuses recherches préliminaires. Ce sera une prospection économique.

Pour le moment, je tiens à payer mon tribut de chercheur à la vallée qui m'a vu naître, et à décrire les résultats de mes recherches récentes sur l'étude des sources du vallon de Rabat, *diverticulum* si remarquable, si coquet, de la vallée de Tarascon (Ariège).

Voici d'abord la liste des cours d'eau et des sources que j'y ai étudiées d'après la méthode que j'ai exposée, en mettant à côté de chaque nom de source, les résultats chimiques obtenus.

3 sources. — *Commune de Lapège :*

1° Fontaine Froide :

HS	brun peu sensible.
NH^3S	précipité sensible noir.
HCl	brun sensible.

2° Fontaine de Senon :

HS	brun peu sensible.
NH^3S	précipité sensible noir.
HCl	brun sensible.

3° Fontaine fiévreuse :

HS	brun très sensible.
NH^3S	très peu de précipité noir.
HCl	brun sensible.

13 sources. — *Commune de Gourbit :*

4° Source du Teich :

HS	à peine brun.
NH^3S	précipité noir, net.
HCl	à peine brun.

5° Source Canalette :

HS	traces nettes en brun.
NH^3S	noir très net.
HCl	traces nettes en brun.

6° Source de Lacaspe :

HS	à peine.
NH^3S	à peine.
HCl	à peine.

7° Source de Gabet :

HS	franchement noir.
NH^3S	précipité noir très abondant.
HCl	redevient noir.

8e Source Bénière :

HS	notablement noir.
NH^3S	noir assez abondant.
HCl	notablement noir.

9° Rec del Méniè :

HS	notablement noir.
NH^3S	précipité noir notable.
HCl	notablement noir.

10° Source d'Artax :

HS	à peine.
NH^3S	notable.
HCl	à peine.

11° Source de Lastrix :

HS	0.
NH^3S	notable.
HCl	0.

12° Source du Col :

HS	0.
NH^3S	abondant.
HCl	0.

13° Source de Blancou :

HS	traces.
NH^3S	notable.
HCl	traces.

14° Source de Prugne :

HS	traces.
NH^3S	notable.
HCl	traces

15° Source du Teich :

HS	traces.
NH^3S	notable.
HCl	traces.

16° Étang d'Artax :

HS	à peine des traces brunes.
NH^3S	très peu.
HCl	à peine des traces.

3 sources. — *Commune de Génat :*

17° Source de la Grangette :

HS	à peine.
NH^3S	très notable.
HCl	à peine.

18° Fontaine de la Grangette :

HS	sensiblement noir.
NH^3S	fort dépôt noir.
HCl	sensiblement noir.

19° Fontaine de Génat (puits) :

HS	notable.
NH^3S	notable.
HCl	notable.

26 sources. — *Commune de Rabat :*

20° Rivière de la Courbière :

HS	brun net.
NH^3S	précipité noir très net.
HCl	très net.

21° Source de Naoufounts :

HS	très faible.
NH^3S	à peine.
HCl	très faible.

22° Fontaine ferrugineuse de la Garrigue :

HS	brun très net.
NH^3S	précipité noir abondant.
HCl	brun très net.

23° Fontaine de Rastouillet :

HS	à peine brun.
NH^3S	léger précipité noir.
HCl	à peine brun.

24° Source du Resseg :

HS	légèrement noir.
NH^3S	précipité noir notable.
HCl	légèrement noir.

25° Source Ribondeau :

HS	traces brunes.
NH^3S	très faible précipité noir.
HCl	traces brunes.

26° Fontaine des gardes à la Garrigue :

HS	à peine brun.
NH^3S	à peine une trace.
HCl	à peine brun.

27° Source de Caudies :

HS	très léger brun.
NH^3S	très léger précipité noir.
HCl	très léger brun.

28° Fontaine de la Gredo :

HS	à peine brun.
NH^3S	à peine un léger précipité.
HCl	à peine brun.

29° Fount-Santo :

HS	brun net.
NH^3S	précipité noir abondant.
HCl	brun net.

30° Source d'Embanels :

HS	trace brune très faible.
NH^3S	précipité noir abondant.
HCl	trace brune très faible.

31° Source de Freychent :

HS	brun très faible.
NH^3S	précipité noir abondant.
HCl	brun entièrement faible.

32° Source de Labat :

HS	brun entièrement faible.
NH^3S	précipité noir abondant.
HCl	brun entièrement faible.

33° Source de Salsenade :

HS	brun très faible.
NH^3S	précipité noir net.
HCl	brun très faible.

34° Source de Lapujade :

HS	brun très faible.
NH^3S	précipité noir très net.
HCl	brun très faible.

35° Source de Bourrière :

HS	0
NH^3S	à peine sensible.
HCl	0

36° Source du Débes :

HS	0
NH^3S	traces de précipité noir.
HCl	0

37° Fontaine de Gil :

HS	0
NH^3S	traces de précipité noir.
HCl	0

38° Fontaine du Roc-de-Cayré :

HS	dépôt noir très net.
NH^3S	fort dépôt noir.
HCl	dépôt noir très net.

39° Fontaine Marmouillou :

HS	à peu près 0.
NH^3S	presque rien.
HCl	à peu près 0.

40° Fontaine de l'Ours :

HS	brun très notable.
NH^3S,	notable précipité.
HCl	brun très notable.

41° Fontaine de Sahuquet :

HS	à peu près 0.
NH^3S	précipité noir très faible.
HCl	à peu près 0.

42° Fontaine du Débes-Vieux :

HS	à peu près 0.
NH^3S	traces de précipité noir.
HCl	à peu près 0.

43° Fontaine Escalier :

HS	à peu près 0.
NH^3S	traces de précipité noir.
HCl	presque 0.

44° Fontaine Loumet :

HS	0
NH^3S	précipité noir notable.
HCl	0

45° Fontaine sans nom :

HS	0
NH^3S	traces de précipité noir.
HCl	0

4 sources. — *Commune de Saurat* :

46° Fontaine de Tournil :

HS	brun très léger.
NH^3S	précipité noir très léger.
HCl	brun très léger.

47° Fontaine de la Magre :

HS	précipité noir très net.
NH^3S	précipité noir abondant.
HCl	précipité noir très net.

48° Fontaine du Refuge :

HS	noir brun net.
NH^3S	précipité noir net.
HCl	noir brun net.

49° Fontaine de Lauzet :

HS	à peu près 0.
NH^3S	traces de précipité noir.
HCl	à peu près 0.

En étudiant les résultats que je viens de donner, on voit qu'ils se groupent d'une manière tout à fait géographique et géologique dans la région où j'ai fait la recherche.

Ainsi, toutes les sources dans lesquelles l'examen, au point de vue des métaux, n'a donné que des résultats insignifiants se groupent sur la région granitique.

Les sources fournissant de notables indices de métaux appartenant au groupe du fer, sont réunies sur une zone de terrain appartenant aux terrains dévonien et silurien, c'est-à-dire aux terrains dans lesquels abondent dans le pays, les gîtes de fer. C'est, par exemple, dans les terrains silurien et dévonien que serait indiquée par l'étude des sources la plus grande abondance de minerai de fer. Et c'est, en effet, dans ces terrains, surtout dans le dévonien, que se développe le minerai de fer déjà exploité à Rabat. Les sources fournissant le précipité le plus abondant par le sulfhydrate d'ammoniaque sont groupées à Rabat autour de ce gisement métallifère

Et comme le terrain dévonien se développe plus loin vers la Fount-Santo avec des sources ferrugineuses très abondantes, il m'est permis de tirer la conclusion que ces sources ferrugineuses mettent sur la voie de l'existence en ce point, d'un gisement très considérable et encore inexploité de minerai de fer.

Le groupe de sources ferrugineuses de Gourbit, développé sur un point où des affleurements de fer oligiste ont été signalés par mes études locales déjà anciennes, permet de supposer que cet affleurement superficiel peut motiver de sérieuses recherches pour étudier profondément ce gisement indiqué ainsi par la présence de sources fort riches en fer, et jalonné comme limites latérales par la présence des sources non ferrugineuses de la région.

Je dois compléter les résultats que je viens de faire connaître, en ajoutant que certaines autres indications, en outre de celles relatives à la présence ou à l'absence de métaux, m'ont été données par l'examen spectroscopique, des résidus

obtenus avec la petite quantité d'eau (demi-litre) employée à mes recherches.

Ainsi, j'ai pu fixer, par l'abondance de la chaux unie à l'acide sulfurique pour constituer du sulfate de chaux, la présence d'amas de gypse (sulfate de chaux) dans la portion de pays englobée dans mon étude actuelle.

C'est ainsi qu'en 1860, dès mes débuts en géologie, j'avais pu reconnaître au moyen de l'examen chimique superficiel de deux sources dans la même région dont je donne aujourd'hui une étude plus complète, la présence du plus beau gisement de gypse du pays.

Et dans mon étude actuelle, par l'examen chimique et spectroscopique du dépôt des sources de la région de Rabat, il m'a été possible de signaler la série de gisements de gypse absolument inconnus de la vallée dont je parle.

Je conclus donc, comme résultat pratique du travail que je viens d'avoir l'honneur de présenter à l'Académie, que l'étude du sol dans sa profondeur, faite en étudiant les substances qu'y dissolvent les sources, peut être d'une véritable utilité pour la géologie et pour l'industrie de toute une région non encore étudiée au point de vue des recherches minières à entreprendre.

RÉSULTATS D'OBSERVATIONS PHOTOMÉTRIQUES

D'URANUS ET DE NEPTUNE

PAR M. D. SAINT-BLANCAT[1].

De 1909 à 1911, j'ai fait, à l'Observatoire de Toulouse, 534 mesures photométriques d'Uranus et 500 de Neptune, dont je publie ici les résultats.

J'ai utilisé, à cet effet, le photomètre bien connu de Zöllner.

Chaque mesure comprend quatre lectures correspondant aux quatre positions relatives des nicols. L'étoile artificielle était produite par la lumière d'une lampe électrique.

Les grandeurs des étoiles de comparaison ont été tirées de *Annals of the Astronomical Observatory of Harvard College*, vol. L et LIV.

Chaque ligne des tableaux ci-dessous correspond à une série de comparaisons. On a obtenu quelquefois plusieurs séries dans une même soirée.

t est le temps sidéral local du milieu de la série. E indique l'étoile de comparaison. N désigne le nombre de mesures faites sur la planète, ε leur moyenne erreur; N′ et ε' sont les nombres correspondants se rapportant à l'étoile. g est la grandeur donnée par l'observation, après correction de l'effet de l'absorption atmosphérique, g_0 la grandeur ramenée à l'opposition moyenne.

1. Lu dans la séance du 1er février 1912.

URANUS.

Je donne d'abord, avant les résultats des observations, la liste des étoiles de comparaison qui ont servi pour cette planète, avec l'indication des numéros du catalogue d'Argelander et les grandeurs que j'ai adoptées.

a	B D, zone — 22°, n°	5063	5,55
b	— — »	5100	7,06
c	— — »	5105	5,56
d	— — 21°	5410	6,01
e	— — 20°	5698	5,06
f	— — 21°	5510	7,44
g	— — 23°	15935	6,08
h	— — 22°	5318	6,48

DATE		t	E	N	ε	N′	ε′	g	g_0
1909. Juin.....	18	17h32m	c	5	0,07	4	0,13	5,94	5,85
	18	17 32	d	5	0,07	3	0,06	5,75	5,66
	22	17 54	c	4	0,08	2	0,20	5,83	5,74
	22	17 54	d	4	0,08	2	0,06	5,53	5,44
	30	18 30	c	5	0,05	5	0,07	5,81	5,72
Juillet....	17	17 46	c	4	0,10	3	0,03	5,77	5,69
	17	17 57	a	4	0,10	3	0,05	5,70	5,62
	20	17 48	a	3	0,05	4	0,07	5,62	5,53
	21	17 41	c	2	0,01	3	0,13	5,60	5,51
	21	17 52	b	3	0,12	4	0,20	5,79	5,70
	24	18 13	a	3	0.05	4	0,09	5,77	5,68
	24	18 23	a	2	0,20	3	0,20	5,55	5,46
	26	17 21	c	2	0,14	3	0,07	5,77	5,68
	26	17 28	a	2	0,04	3	0,09	5,56	5,47
	26	17 35	a	2	0,19	2	0,13	6,03	5,94
	31	18 43	c	3	0,16	4	0,10	5,58	5,49
	31	18 54	a	3	0,04	4	0,04	5,65	5,56
Août.....	3	18 51	c	2	0,02	2	0,03	5,72	5,63
	3	19 02	a	4	0,07	4	0,07	5,60	5,51
	4	19 26	a	4	0,15	3	0,07	5,80	5,71
	4	19 47	a	2	0,03	2	0,04	5,49	5,40
	4	19 26	c	4	0,20	3	0,07	5,76	5,67
	4	19 47	c	2	0,02	2	0,02	5,67	5,58
	6	19 32	a	4	0,02	5	0,09	5,53	5,43
	6	19 55	a	2	0,05	3	0,13	5,68	5,58
	6	20 09	a	2	0,03	3	0,00	5,55	5,45
	12	19 13	a	3	0,04	4	0,14	5,50	5,40
	13	18 58	a	3	0,09	4	0,05	5,61	5,51

DATE		t	E	N	ε	N′	ε′	g	g_0
1909. Août.....	13	20h33m	a	4	0,10	5	0,06	5,73	5,63
	13	20 57	c	3	0,14	4	0,14	5,67	5,57
1910. Juin.. ...	15	17 22	e	8	0,10	6	0,17	6.02	5,90
	16	17 19	e	8	0,18	4	0,03	6,22	6,10
	16	17 19	f	8	0,18	4	0,12	5,94	5,82
Juillet....	9	18 49	f	3	0,08	3	0,05	5,58	5,48
	9	18 56	f	3	0,07	4	0,06	5,87	5,77
	13	19 04	f	3	0,09	4	0,06	5,74	5,64
	13	19 14	f	3	0,01	3	0,07	5,86	5,76
	21	19 08	f	6	0.06	6	0,11	5,66	5,56
	21	19 35	f	3	0,07	4	0,09	5,68	5,58
Août.....	9	19 54	f	4	0,05	4	0,05	5,72	5,61
	9	20 22	f	8	0,18	6	0,16	5,91	5,80
	12	20 00	f	6	0,04	6	0,07	5,91	5,80
	13	19 20	f	6	0,11	4	0,08	5,92	5,81
1911. Juillet....	8	18 45	g	9	0,05	5	0,03	5,98	5,87
	8	18 45	h	9	0,05	3	0,07	5,95	5,84
	10	18 41	h	14	0,03	3	0,06	5,98	5,87
	13	18 30	h	13	0,05	7	0,05	6,02	5,91
	13	18 30	h	13	0,05	3	0,02	6,01	5,90
	15	18 30	h	15	0,04	6	0,04	5,94	5,83
	20	18 26	g	8	0,03	3	0,03	5,99	5,88
	20	18 26	h	8	0,03	3	0,02	6,12	6,01
	21	18 04	g	10	0,06	4	0,12	5,90	5,79
	21	18 04	h	10	0,06	4	0,06	5,92	5,81
	24	19 52	g	8	0,07	2	0,10	5,86	5,75
	24	19 52	h	8	0,07	2	0,03	5,90	5,79
	27	19 01	g	10	0,06	6	0,09	5,99	5,88
	27	19 01	h	10	0,06	3	0,12	5,97	5,86
	28	20 14	g	9	0,05	6	0,04	6,13	6,02
	31	18 47	g	12	0,04	4	0,05	5,91	5,80
	31	18 47	h	12	0,04	4	0,05	5,97	5,86
Août.....	2	18 52	g	16	0,05	5	0,08	6,04	5,92
	2	18 52	h	16	0,05	5	0,06	6,01	5,89
	3	18 35	g	10	0,03	4	0,05	6,05	5,93
	3	18 35	h	10	0,03	4	0,05	5,99	5,87
	7	19 10	g	16	0,16	17	0,12	6,05	5,93
	9	18 48	g	14	0,05	9	0,05	6,04	5,92
	10	19 23	g	16	0,08	7	0,06	6,08	5,96
	10	19 23	h	16	0,08	7	0,03	5,98	5,86
Octobre...	5	23 05	g	4	0,06	4	0,14	6,23	6,03
	14	20 08	g	6	0,06	3	0,02	6,12	5,91
	19	20 30	g	21	0,04	9	0,02	6,17	5,95
	20	20 17	g	15	0,14	6	0,06	6,23	6,00
Novembre	3	20 28	g	12	0,03	6	0,05	5,91	5,66
	4	20 54	g	5	0,12	4	0,06	6,21	5,95
	7	20 58	g	15	0,10	6	0,03	6,25	5,99

J'ai renoncé à combiner ces résultats en leur attribuant des poids d'après les valeurs de N, N′, ε, ε′, comme on peut être tenté de le faire. Je me suis contenté d'effectuer des moyennes sur les valeurs des diverses séries. J'ai obtenu ainsi par année :

1909	$g_0 = 5{,}59$
1910	5,74
1911	5,88

Pour la moyenne générale de toutes les valeurs, on a $g_0 = 5{,}75$.

En joignant à cette valeur des déterminations obtenues précédemment par d'autres observateurs, on a le tableau suivant :

Années.	Observateurs.	Nombre de mesures.	Grandeurs d'Uranus.
1864	Zöllner	4	5,73
1880-1888	Pickering	6	5,66
1879-1888	Müller	93	5,86
1909-1911	Saint-Blancat	534	5,75

NEPTUNE.

Comme pour Uranus, je fais précéder le tableau donnant les résultats des observations de la liste des étoiles de comparaison :

a	B D, zone + 21°, n°	1560	8,54
b	—	1564	7,46
c	—	1596	6,45
d	—	1606	7,07
e	—	1630	6,80

DATE		t	E	N	ε	N′	ε′	g	g_0
1910. Février...	1	6h 27m	c	3	0,04	4	0,15	7,75	7,77
	9	6 40	c	5	0,08	6	0,08	7,61	7,62
	9	8 15	c	3	0,09	4	0,12	7,56	7,57
	9	8 26	c	3	0,07	4	0,30	7,81	7,82
	10	7 22	c	5	0,09	6	0,12	7,84	7,85
	16	7 39	c	5	0,09	6	0,12	7,74	7,74

DATE		t	E	N	ε	N′	ε′	g	g_0
1910. Mars.....	2	9h39m	c	5	0,08	6	0,04	7,79	7,78
	3	9 06	c	5	0,05	6	0,08	7,63	7,62
	4	9 04	c	5	0,13	6	0,15	7,56	7,55
	7	10 16	c	5	0,04	6	0,05	7,99	7,97
	8	10 02	c	4	0,12	5	0,07	7,85	7,83
	10	9 41	c	8	0,15	10	0,10	7,78	7,76
	11	9 54	c	5	0,12	6	0,04	7,78	7,76
	17	9 20	c	5	0,10	6	0,09	7,73	7,70
	23	10 03	b	14	0,06	14	0,04	7,68	7,64
	23	10 03	a	14	0,13	8	0,05	7,84	7,80
	23	11 19	b	8	0,13	8	0,08	7,74	7,70
	23	11 19	a	8	0,13	4	0,10	7,90	7,86
	24	9 14	b	8	0,07	6	0,11	7,69	7,65
	24	9 14	a	8	0,06	4	0,03	7,84	7,80
	24	11 36	b	10	0,10	7	0,07	7,65	7,61
	24	11 36	a	10	0,10	5	0,08	7,69	7,65
	25	9 07	b	4	0,07	3	0,11	7,75	7,71
	25	9 07	a	4	0,07	2	0,09	7,80	7,76
	29	9 45	b	13	0,08	11	0,11	7,73	7,69
	29	9 45	a	13	0,08	4	0,12	7,81	7,77
	29	9 45	c	13	0,08	12	0,07	7,80	7.76
Avril.....	4	11 10	b	4	0,12	3	0,09	7,68	7,63
	4	11 10	a	4	0,12	2	0,07	7,58	7,53
1911. Janvier...	17	5 55	e	6	0,10	6	0,09	7,75	7,77
	27	3 04	d	6	0,15	8	0,13	7,54	7,56
	30	6 28	d	5	0,10	7	0,05	7,64	7,66
	30	7 12	e	5	0,10	6	0,13	7,59	7,61
Février...	1	3 00	d	16	0,07	7	0,04	7,71	7,73
	1	3 00	e	16	0,07	7	0,07	7,84	7,86
	2	2 54	d	12	0,08	7	0,07	7,83	7.85
	2	2 54	e	12	0,08	6	0,10	7,95	7,97
	3	2 42	d	4	0,12	5	0,03	7,81	7,83
	3	3 08	d	1	» »	3	0,03	7,94	7,96
	3	3 24	d	2	0,06	3	0,02	7,82	7,84
	3	3 35	d	2	0,07	2	0,07	7,62	7,64
	4	3 07	d	10	0,07	12	0,06	7,85	7,87
	7	3 30	d	12	0,04	11	0,07	7,78	7,80
	15	4 02	d	14	0,10	5	0,07	7,72	7,73
	15	4 02	c	14	0,10	7	0,10	7,73	7,74
	16	4 10	d	12	0,21	4	0,24	7,63	7,64
	16	4 10	c	12	0,21	8	0,17	7,73	7,74
	17	7 36	d	8	0,09	4	0,04	7,77	7,78
	17	7 36	c	8	0,09	4	0,09	7,78	7,79
	20	7 54	d	10	0,20	4	0,16	7,80	7,81
	20	7 54	c	10	0,20	6	0,16	7,58	7,59
	21	8 05	d	11	0,04	6	0,08	7,67	7,68
Mars.....	1	4 58	d	16	0,04	7	0,05	7,73	7,72

DATE		t	E	N	ε	N′	ε′	g	g_0
1911. Mars.....	10	9h 08m	c	12	0,07	8	0,04	7,64	7,62
Avril.....	11	11 30	c	8	0,06	8	0,07	7,77	7,71
	12	10 32	c	10	0,07	7	0,03	7,76	7,70
	13	12 12	c	12	0,07	9	0,04	7,91	7,85
	14	11 04	c	12	0,13	9	0,15	7,79	7,73
	21	11 00	c	6	0,09	6	0,06	7,93	7,86
	21	12 00	c	6	0,10	6	0,16	7,76	7,69
	24	12 00	c	9	0,07	6	0,14	7,89	7,82
					Moyenne.....				7,75

La combinaison, par de simples moyennes, des déterminations pour chaque opposition de la planète, donne :

1910..... $g_0 = 7,72$
1911..... 7,75

En comparant, comme pour Uranus, à des résultats antérieurs, on a :

Années.	Observateurs.	Nombre de mesures.	Grandeurs de Neptune.
1864.....	Zöllner.....	4	8,16
1882-1885.	Pickering....	25	7,71
1878-1887.	Müller.....	138	7,66
1910-1911.	Saint-Blancat.	500	7,74

LES FORMATIONS ALLUVIALES

DANS LE BASSIN DE LA GARONNE A TOULOUSE

DEPUIS LE DOUZIÈME SIÈCLE

Par M. J. CHALANDE[1].

Ce qui a le plus profondément modifié à toutes les époques le lit et le cours de la Garonne, dans la traversée de Toulouse, depuis Braqueville jusqu'à la pointe de Saint-Michel-du-Touch, ce sont les barrages, chaussées et ouvrages artificiels, élevés sur son parcours. Les grandes crues et les inondations n'ont été que des facteurs de second ordre.

Si l'on examine les divers plans de notre ville, antérieurs au dix-neuvième siècle, en suivant l'ordre chronologique des dates qu'ils portent, ou celles des éditions des ouvrages qui les renferment, il est difficile de se faire une idée exacte des changements successifs qui se sont opérés dans la formation des îles et la configuration des rives du fleuve.

Jusque vers la fin du dix-septième siècle, tous les plans ont été des copies plus ou moins fidèles de celui de Tavernier de 1631. Ceux de la fin du dix-septième et ceux du dix-huitième contiennent, pour la topographie de la ville, des transformations non encore réalisées et seulement à l'état de projets, mais donnent parfois, pour la configuration du bassin de la Garonne, des clichés vieux d'un siècle. Tels les plans de Jouvin de Rochefort de 1766 et 1770, qui donnent la topographie de la Garonne relevée en 1676, 1677.

En dehors des vues panoramiques de *Gesta Tolosanorum*

1. Lu dans la séance du 22 février 1912.

1515, Guillaume Nautonnier 1603, Colignon 1642, Mérian 1661, et du demi-plan panoramique 1626-1630 (sans date), qui donnent quelques indications utiles, les plans qui peuvent fournir une figuration assez exacte du bassin de la Garonne à Toulouse sont :

PLAN GRAVÉ :

1631. Plan de Melchior Tavernier, An 1631.

PLANS MANUSCRITS :

1676. Grand plan de Jouvin de Rochefort (sans date). — Au Donjon.

1677. Petit plan de Jouvin de Rochefort (sans date). — Collection Taillade, à la Bibliothèque universitaire.

1687. Plan-levée figuré des dépendances du Château-Narbonnais, par Buterne, ingénieur, 1687. — Au Donjon.

1749. Carte de la Garonne, depuis la chaussée de Braqueville, jusqu'au Pont-Neuf de la Ville de Toulouse, 1er janvier 1749. — Au Donjon.

1750. Grand plan Saget de 1750. — A la Bibliothèque de la ville.

1785. Carte du Cours de la rivière de Garonne, depuis le dessus de la chaussée de Braqueville jusques au-dessous du canal de Saint-Pierre (sans date). — Au Donjon.

1786. Double carte du Cours de la rivière de Garonne : 1° État ancien ; 2° État actuel (en 1786). — Au Donjon.

1788. Plan Du Carla de Puylauron (sans date) 1783-88. — Bibliothèque de la ville.

Tous les autres plans sont des copies plus ou moins fidèles de ceux-ci, sans dates ou avec des dates postérieures d'édition, qui leur enlèvent toutes valeurs documentaires.

*
* *

Vers le milieu du douzième siècle, la Garonne coulait librement entre ses deux rives, à travers Toulouse et le gardiage, sans autres obstacles créés par la main de l'homme que le *Pont-Vieux*, reliant la cité et le faubourg de *Saint-Subran* (Saint-Cyprien). Ce pont partait de la rue appelée aujourd'hui rue Descente-de-la-Halle, et aboutissait à Saint-Cyprien, à la rue qui porte encore le nom de rue du

Pont-Vieux. On voit encore une pile de ce pont, au-dessus du Pont-Neuf, du côté de Saint-Cyprien, et, il y a une trentaine d'années, on pouvait apercevoir aussi, aux eaux basses, les restes de deux autres piliers qu'on a fait depuis sauter par la dynamite.

Les Toulousains avaient bien obtenu, par une charte d'Alphonse Jourdain, l'autorisation de construire un nouveau pont *inter hospitali Beate Mariae et Vivarias*[1], c'est-à-dire entre l'hôpital de la Vierge, aujourd'hui hôpital Saint-Jacques, et le lieu appelé *Vivaria*, aujourd'hui Port de la Daurade, mais ce fut un projet qui ne se réalisa que sous Raymond V, vers 1180.

Aucune chaussée, aucun barrage n'interceptait alors le libre cours des eaux ; les moulins du Château et du Bazacle n'existaient pas, il n'y avait que des moulins à nef, attachés le long des rives. Les eaux du fleuve, s'écoulant rapides et sans entraves, creusaient le lit et les berges, entraînant les alluvions au loin, bien au delà de la ville.

Sur la rive gauche, le faubourg Saint-Cyprien s'étendait en pente douce, jusqu'à la limite, à peu près tracée par le cours Dillon actuel, tandis que sur la rive droite la berge était un peu plus élevée.

Les îles du Ramier du Château et de Tounis existaient déjà ; elles avaient constitué, plus anciennement, le franc-bord droit du fleuve et durent très probablement être reliées les unes aux autres au début de leur formation.

Le *Canal de Palarin*, que nous appelons aujourd'hui le petit bras de la Garonne ou bras droit, et le *Canal de Lissac* (canal de fuite du moulin du Château), appelé vulgairement Petite Garonne, qui n'était que la continuation du *Canal de Palarin*, ne furent, à l'origine, que le déversoir des ruisseaux qui venaient de *Saint-Roch* et de la *Bourdette*, et plus bas, au-dessus du Château-Narbonnais, des eaux vives provenant du flanc est des coteaux de *Pech-David*,

1. Charte d'Alphonse Jourdain, Catel. Texte dans : Dumège, *Institutions*, t. I, p. 414.

par Saint-Agne, et du *Sauzat*, qui au dix-huitième siècle encore coulait dans l'ancienne rue de ce nom, devenue la rue des Trente-six-Ponts, ainsi nommée, à cause des nombreux ponceaux qui la jalonnaient d'un bout à l'autre.

A une époque indéterminée, probablement sous la poussée d'une forte crue, le grand lit de la Garonne vint rejoindre, à la hauteur du *Château de Palarin*, le ruisseau formé par les eaux de Saint-Roch et de la Bourdette, qui s'étendait parallèlement aux eaux du fleuve, mais en ligne plus directe, et sépara la grande île du Ramier (aujourd'hui Poudrerie et Parc Toulousain) de la rive droite.

La canalisation dans les fossés sud du Château-Narbonnais des eaux provenant de Saint-Agne et du Sauzat dut déterminer la première brèche qui sépara l'île de Tounis de l'île du Ramier du Château, brèche qui s'accentua par les grandes crues et forma la large percée où se trouve la chaussée Saint-Michel.

Les eaux du Sauzat, dont aujourd'hui on chercherait en vain la trace, dans le quartier Saint-Michel, avaient autrefois un débit assez considérable. Au quatorzième siècle, on proposa de faire construire dans les fossés du Château-Narbonnais (13 avril 1374) plusieurs moulins actionnés par ces eaux[1], mais on se heurta sans doute aux pariers des moulins du Château, car, après enquête, le projet n'eut pas de suite.

Au sud de la Poudrerie, l'île du Ramier du Château, qui s'étend jusqu'à Braqueville, entre la *Chaussée d'Embresson* et celle de Braqueville, constituait autrefois le franc-bord gauche du fleuve et dut être séparée du *Château de Braqueville*, postérieurement à l'isolement des îles nord, par la poussée d'une grande crue de la Garonne, qui rejoignit alors et capta le lit du ruisseau *le Rossimort*, qui sépare encore Braqueville du ramier de ce nom.

Au nord de la ville, l'île du Bazacle existait déjà ainsi que le Canalet; le jugement des Consuls, du mercredi de

1. Arch. municip., AA-36, n° 46, 13 avril 1374.

février 1193[1], déclare que cette île *praetum et gravaria*, et le *capicium*, appartiennent au domaine public.

Au-dessous du Bazacle, le lit de la rivière s'élargissait et était peu profond. D'après Catel, Bazacle, *Badaclum*, viendrait de *Vadum*, un gué, et *Vadaclum*, un petit gué, et l'on sait que Raymond VI, comte de Toulouse, rentra dans sa capitale, le 13 septembre 1217, en traversant au gué du Bazacle, à la faveur du brouillard[2].

A la fin du douzième siècle et durant le treizième, on vit se développer d'une manière inquiétante les ouvrages artificiels, qui devaient dans la suite profondément modifier le lit de la Garonne et causer des pertes incalculables aux riverains par les inondations qui vinrent dès lors, à des dates intermittentes, ravager l'île de Tounis et le faubourg Saint-Cyprien.

En 1180, un deuxième pont, le *Pont de la Daurade* ou *Pont Couvert*, était déjà construit au-dessous du Pont-Vieux[3].

En 1182, Raymond V, comte de Toulouse, donne à nouveau fief, aux pariers des moulins flottants, qui étaient établis près du Château-Narbonnais, à l'entrée du *Canal de Lissac*, les eaux qui s'écoulaient dans les biens de *Tozet de Toulouse*, *totum illud capitium et honorem*, pour faire en ce lieu un barrage *unam paxeriam*, d'une rive à l'autre, afin d'y établir à demeure des moulins[4].

C'est de cette époque que date le premier barrage en amont de Toulouse, barrage appelé aujourd'hui chaussée Saint-Michel ou du moulin du Château.

1. Arch. municip., *Cartulaire du Bourg*, XX, février 1192, v. s., 1193. (*Mense Marcii feria IIII anno domini* M.C.LXXXX *secundo*). Les nouveaux éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* ont cru devoir rectifier la date de cet acte et le classer à 1182. Le scribe du *Cartulaire* a, en effet, mis M.C.LXXX *secundo*, oubliant un X par erreur, mais l'acte est bien en réalité de 1192 et non de 1182, comme le prouve la liste des Consuls qui y figurent.

2. *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. VI, p. 156.

3. Archiv. municip., AA-1, *Cartulaire du Bourg*, XIX.

4. Catel, *Mém. du Languedoc*, p. 212.

Sur l'exemple des pariers des moulins du Château, ceux du Bazacle, auxquels les prieurs de la Daurade avaient inféodé, en 1177, vingt-quatre moulins à nef, voulurent transformer ces moulins flottants en moulins terriers. Le 6 septembre 1190, il y eut une transaction passée entre le prieur de la Daurade et les pariers du Bazacle, par laquelle ces derniers furent autorisés à construire d'une rive à l'autre une chaussée, où ils devaient laisser un passage libre pour les bateaux, tenant *caminum apertum ut ito naves possint descendere et ascendere sine impedimento*[1]. Le comte approuva cet acte et, deux ans plus tard (décembre 1192)[2], il autorisait les prieurs de la Daurade à construire seize nouveaux moulins. Ceux-ci se hâtèrent alors d'établir entre le Pont-Vieux et le Pont de la Daurade un barrage qui interceptait complètement la navigation, alors qu'ils venaient d'exiger eux-mêmes des pariers du Bazacle un passage libre; mais les Consuls s'en émurent et, par jugement du 12 avril 1199, ils furent obligés d'ouvrir un passage aux nefs[3].

Dans l'espace d'une vingtaine d'années, un nouveau pont et trois barrages échelonnés venaient ainsi d'être établis sur le fleuve, et quelques années plus tard (1218), un troisième pont était construit au Bazacle.

Le résultat de tous ces obstacles élevés au libre écoulement des eaux ne tarda pas à se faire sentir.

En 1220, une terrible inondation ravageait l'île de Tounis et le faubourg Saint-Cyprien[4].

En 1258, les trois ponts étaient emportés par la masse des eaux[5]. On les reconstruisit, mais le 11 mars 1281, la veille de l'Ascension, le Pont-Vieux était encore détruit en partie par la violence du courant, pendant la cérémonie de la baignade de la Croix, et engloutissait dans sa chute plus de deux cents personnes[6].

1. Du Rozoy, t. I, p. 434.
2. *Histoire de Languedoc* (éd. Privat), t. VI, p. 159.
3. Arch. municip., AA-1. *Cartulaire du Bourg*, XXII.
4. Astrié, *Les Drames de l'inondation*, p. 24.
5. Bertrandi, *Gesta Tolosanorum*, et Catel, *Mémoires du Languedoc*, p. 194.
6. Catel, *Mémoires du Languedoc*, p. 194.

En 1350, les moulins du Château furent complètement ruinés par l'inondation, et les pariers ne pouvant en payer la reconstruction, on les bailla à nouveau fief à d'autres particuliers[1].

Vers 1389, un quatrième pont établi à Saint-Michel, le *Pont de Commenges*, fut détruit[2].

En 1413, l'inondation fit tomber, le 13 décembre, le Pont de Tounis, et le 31 du même mois, le Pont de la Daurade[3].

La crue de 1425 fut plus lente et ne dévasta que les campagnes[4], mais celle de 1490 détruisit une partie du faubourg Saint-Cyprien et son enceinte de murailles, ruina l'hôpital Saint-Jacques et porta ses ravages à Tounis et au faubourg Saint-Michel. L'eau couvrit les moulins du Château, et le Pont de la Daurade, nouvellement reconstruit, fut encore emporté en partie[5].

Le 30 mai 1484, le Pont-Vieux s'écroula par la violence d'une crue subite. — (Une miniature des Annales manuscrites fut consacrée à perpétuer le souvenir de cet événement[6].)

Reconstruit en bois, sur ses piliers de brique, il disparaissait pour toujours, emporté par le débordement de la Garonne du 5 avril 1523. Ce jour-là, Saint-Cyprien fut ravagé et la plus grande partie des maisons de Tounis détruites[7].

Quelques années plus tard, au commencement de l'automne 1536, le grand moulin du Bazacle était presque complètement renversé par les eaux[8].

Dans la deuxième moitié du seizième siècle, la construction du Pont-Neuf, avec ses larges batardeaux autour des piles, vint opposer au libre cours de la Garonne un obstacle encore plus considérable, à lui seul, que tous les ponts et barrages établis jusqu'à cette époque.

Les chaussées n'étaient alors que des palissades établies

1. Catel, *Mémoires du Languedoc*, p. 212.
2. *Ibid.*, p. 194.
3. Pasquier, *Bulletin Société archéologique*, 13 juillet 1897 (n° 20), p. 172.
4. Lafaille, *Annales*, t. I, p. 187.
5. Archives municipales, AA-46, n° 73.
6. Lafaille, *Annales*, 1483, t. I, p. 256. — La miniature des Annales manuscrites a été citée pour l'année 1483. Mais en réalité elle a été faite pour l'année 1484, la chronique comprenant les années 1483 et 1484.
7. Lafaille. *Annales*, t. II, p. 39.
8. *Ibid*, p. 102.

sur des alignements de pieux[1], facilement franchies par les grandes eaux, et les ponts, aux piles étroites en maçonnerie ou sur piliers de bois[2], emportés sans cesse par les inondations et sans cesse reconstruits, offraient en réalité peu de résistance au courant.

Le Pont-Neuf, dont la construction lente des piles, commencée en 1543, ne fut achevée qu'en 1613, devint un obstacle, non seulement à l'écoulement des eaux, mais encore et surtout à l'entraînement des graviers et limons. Le lit de la rivière se rehaussa peu à peu en amont et les alluvions charriées par le grand bras de la Garonne, arrêtées par ce rehaussement et chassées vers la gauche par le courant des eaux provenant de la chaussée du moulin du Château, formèrent une île, en face de ce barrage.

Cette île, qui s'agrandit rapidement, devint un danger chaque jour plus menaçant pour Tounis, dont la pointe sud était sapée à chaque crue par la déviation brusque du courant qui était rejeté vers la rive droite, arrêté au bas de la chaussée par ce barrage naturel, qui n'était que le résultat de la construction du Pont-Neuf.

Les Capitouls s'alarmèrent et, pour sauver Tounis d'un anéantissement complet, ils délibérèrent en 1667 de détruire la nouvelle île[3], malgré les protestations des pariers du moulin du Château[4], et de construire un batardeau et un quai, pour protéger la pointe sud de Tounis; mais la nouvelle île ne fut détruite qu'en partie, on ouvrit seulement un passage pour donner un libre écoulement aux grandes eaux.

L'île de Tounis fut sauvée, mais le dépôt d'alluvion se reforma plus loin, du côté de la Porte de Muret, et devint de plus en plus considérable, envahisssant les trois quarts du bassin, en formant les trois grandes îles, appelées alors

1. Voir le demi-plan panoramique de Toulouse 1626-1630.

2. Voir la vue de Toulouse de 1515 dans *Gesta Tolosanorum*.

3. Archives municipales, Délibération XXIX, f° 178 v° et autres délibérations.

4. *Ibid.*, XXIX, f° 181 v°, *ibid.*

les Nouveaux Ramiers[1]. Plus tard (1750), ces îles se réunirent entre elles, et formèrent, en se joignant à la rive gauche de la rivière, la grande prairie (aujourd'hui, *Prairie des filtres*).

Vers la fin du dix-huitième siècle, on creusa, le long du quai Dillon, un large canal, qui isolait la prairie et permettait un rapide écoulement des eaux sous les premières arches du Pont-Neuf, du côté de Saint-Cyprien, mais son existence fut de courte durée[2].

Depuis la construction du Pont-Neuf, nous avons eu à enregistrer les désastres suivants :

1599. — Au printemps, à la suite de la fonte des neiges, une inondation saccage Tounis et Saint-Cyprien.

Le Pont de la Daurade fut fortement endommagé, mais résista. C'était, dit l'annaliste de l'Hôtel de Ville, la plus grande crue qu'on avait vue de mémoire d'homme[3].

1608. — Au mois d'octobre, à la suite de grandes pluies, les eaux emportent presque en entier le pont de bois établi pour le passage des charrettes sur les piliers du Pont-Neuf, et la chaussée du Bazacle est rompue[4].

Le faubourg Saint-Cyprien fut cependant préservé par la digue élevée en 1601, le long du quai des Ormes (aujourd'hui quai Dillon). Cette digue, longue de 300 cannes et formée de madriers, avait coûté 6.600 livres[5].

1613. — Le 14 mai, la Garonne inonde Tounis et le faubourg Saint-Cyprien, et détruit un grand nombre de maisons. La chaussée du Bazacle est encore rompue et le pont de bois de la Daurade emporté. L'eau passait, selon Du Rozoy, au-dessus des moulins du Bazacle et du Château[6].

On décida de construire un nouveau pont de bois entre Tounis et Saint-Cyprien. Ce fut le pont appelé *de Clary*, qui coûta 14.000 livres[7].

1635. — Vers la fin de novembre, une crue subite saccage l'île de

1. Voir plan manuscrit, Jouvin de Rochefort.
2. Voir plan manuscrit, Du Carla de Puylauron.
3. Lafaille, *Annales*, t. II, p. 526.
4. *Ibid.*, p. 542.
5. Archives municipales. — CC, 847. Compte, p. 31.
6. Du Rozoy, *Annales*, 1613, t. IV, p. 322.
7. *Annales manuscrites*, 1613, l. V, chronique 286, p. 328.

Tounis et emporte le pont de la Daurade et la chaussée du Bazacle. Les pertes sont évaluées à un million de livres [1].

1636. — Le 1er juin, un débordement considérable inonde Saint-Cyprien; les maisons voisines de la rivière sont emportées et le pont de Clary complètement détruit [2]. Il ne fut pas reconstruit.

1667. — L'île de Tounis est inondée, six maisons sont détruites. On décide la construction d'un quai pour protéger l'île [3].

En 1673, 1675 et 1678, il y eut des inondations, mais elles ne causèrent pas de grands ravages.

1709. — A la suite du dégel, la chaussée du Bazacle est complètement emportée par les eaux et la débâcle des glaces. Les intéressés du moulin, épuisés de dépenses, demandent des subsides à la ville, qui les cautionne, en 1714, pour 75.000 livres [4].

1712. — Le 9 juin, à la suite de la fonte des neiges, l'inondation cause de grands ravages chez tous les riverains. Le bastion du moulin du Château est emporté et la fontaine des Trois-Cannelles est comblée [5].

1713. Le Pont-Neuf est fortement endommagé par la violence des eaux [6].

La reconstruction de la chaussée du Bazacle, terminée en 1713, a aussi complètement modifié le lit du bassin, au-dessous du Pont-Neuf. L'ancienne chaussée, formée de palissades et de madriers fixés sur des alignements de pieux, s'étendait en diagonale, de l'extrémité du pont de la Daurade, du côté de Saint-Cyprien, au moulin du Bazacle, offrant ainsi peu de résistance aux inondations, et un peu au-dessus du moulin, une large passe, ménagée pour la navigation, permettait le drainage naturel des graviers et des limons, qui étaient entraînés au delà du Bazacle. Un groupe d'îlots s'était bien formé au bas de cette chaussée, mais au-dessous de la passe, le courant avait creusé un large chenal. La nouvelle chaussée de 1713, au contraire, solidement établie transversalement à la rivière, la barre complètement

1. Du Rozoy. *Annales*, 1635, t. IV, pp. 371-372.
2. *Ibid.*, 1636, t. II, p. 37 et t. IV, p. 376.
3. *Ibid.*, 1667, t. IV, p. 507.
4. *Ibid.*, 1709, t. IV, p. 639.
5. Arch. municipales : Délibérations, 1712, p. 256.
6. *Ibid.*, DD, carton, Pont (non inv.).

et retient toutes les alluvions qui ont formé depuis un rehaussement considérable du lit, entre le port Saint-Pierre et celui de Saint-Cyprien. Aussi, depuis cette époque, les inondations se sont multipliées.

Les îlots qui s'étaient formés, autrefois, au bas de l'ancienne chaussée, ont disparu sous les constructions de la nouvelle.

Pour ne citer que les plus grandes inondations, nous mentionnerons :

1727. — Le 12 septembre, en moins de deux heures, l'eau couvre entièrement Tounis et Saint-Cyprien; pendant toute la journée, le faubourg reste sans secours, tous les bateaux ayant été emportés.

La Garonne, au lieu de suivre sa courbe, s'était frayé un chemin direct en passant par les fossés de Saint-Cyprien. Le lendemain, il ne restait plus rien de Tounis, le faubourg était complètement ravagé; on comptait déjà cent quatre-vingt-dix maisons écroulées, l'hospice de la Grave, le moulin du Château et surtout celui du Bazacle étaient dévastés et les parapets du pont emportés.

Dans l'écroulement du couvent du Bon-Pasteur, à Saint-Cyprien, cinquante-deux filles repenties furent englouties, ainsi que leur pasteur, le P. Badou.

Les pertes furent évaluées à 601.265 livres pour Toulouse, et le roi accorda un secours de 95.000 livres[1].

1738. — Le 25 avril, une forte crue cause des dommages aux riverains, mais fait relativement peu de dégâts. Le *pont de Pigasse* faillit être emporté par une grande quantité de bois qui s'y était arrêté, mais il résista[2].

1739. — Le 11 janvier, la Garonne déborde et couvre le batardeau devant le moulin du Château[3].

1743. — Le 14 mai, l'inondation couvre encore le batardeau du moulin[4]. Le 4 juillet, nouvelle crue, la chaussée d'Embresson, en face du château de Palarin, est emportée et le moulin du Château est mis à sec[5].

1749. — Le 8 septembre, la Garonne déborde et couvre l'île de

1. *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. XIII, p. 1005.
2. Manuscrit Barthès (Bibliothèque), t. I, p. 11.
3. *Ibid.*, t. I, p. 30.
4. *Ibid.*, t. I, p. 102.
5. *Ibid.*, t. I, p. 104.

Tounis. L'eau passe dans la première lune du pont, du côté de Saint-Cyprien[1].

1750. — Le 2 août, inondation qui cause de grands dégâts aux moulins du Château et du Bazacle. L'eau passe dans les deux premières lunes du pont[2].

Le 16 du même mois, nouvelle inondation, presque aussi forte que la première.

1762. — Le 17 mai, Saint-Cyprien est inondé, on ne peut y circuler qu'en bateau. L'eau passe dans les deux premières lunes du pont. A Tounis, les blanchers subissent de grandes pertes[3].

Le 17 juin de la même année, nouvelle inondation qui dépose une grande quantité de limon dans tout le faubourg[4].

1765. — Le 3 mai, la Garonne et l'Ariège donnent en même temps, passent sur le quai et inondent Saint-Cyprien. L'eau monte à une plus grande hauteur qu'en 1762 et passe dans les trois premières lunes du pont. Les grands approvisionnements de bois du Port-Garaud sont emportés et Tounis subit de grandes pertes. On chargea de fer les moulins du Château et du Bazacle pour les rendre plus stables[5].

1768. — Le 1er janvier, petite inondation. Le 20 du même mois, nouvelle crue plus forte que la première; l'eau passe sur le quai et dans les deux premières lunes du pont. Saint-Cyprien est inondé[6].

1769. — 20 janvier. Inondation[7].

1770. — Le 5 avril, l'eau passe dans les quatre premières lunes du pont, couvre Saint-Cyprien et monte dans la *rue de Carriere-None*[8], jusqu'au premier étage des maisons. La Garonne se fraye un passage, comme en 1725, le long des fossés de Saint-Cyprien, ce qui sauve le faubourg d'une destruction complète. L'île de Tounis est ravagée, les moulins du Château et du Bazacle sont endommagés et un grand nombre de personnes périt dans ce désastre[9]. La chaussée du Bazacle est rompue[10].

Le 5 mai de la même année, pendant la nuit, l'eau passe encore

1. Manuscrit Barthès (Bibliothèque), t. I, 1749, p. 254.
2. *Ibid.*, t. II, 1750, p. 271.
3. *Ibid.*, t. II, 1762, p. 199.
4. *Ibid.*, t. II, 1762, p. 211.
5. *Ibid.*, t. II, 1765, p. 334.
6. *Ibid.*, t. II, 1768, p. 439 et 442.
7. Rumeau, *Bull. de la Société archéologique*, livre de Raison, 13 juillet 1868, p. 67.
8. Rue Viguerie.
9. Manuscrit Barthès (Bibliothèque), t. II, 1770, f° 54.
10. Archives municipales, DD, carton, Pont (non inventorié).

sur le quai et inonde Saint-Cyprien, sans cependant y causer de grands dégâts, mais l'île de Tounis est encore saccagée [1].

1771. — Le 18 mai, l'eau passe dans les deux premières lunes du pont, Saint-Cyprien est encore submergé, on n'y circule qu'en bateau. L'île de Tounis est de nouveau ravagée et plus de 20.000 livres de marchandises sont détruites [2]. Des radeaux entiers ayant été entraînés et formant barrage contre le Pont-Neuf, de courageux ouvriers se font descendre avec des cordes et coupent à coups de haches les liens des radeaux, ce qui sauve le pont.

1772. — Le 17 septembre, l'inondation commence à 9 heures du matin; en moins de trois quarts d'heure, Tounis et Saint-Cyprien sont inondés. Les eaux s'élèvent à 8m50 au-dessus de l'étiage. L'hospice de la Grave s'écroule en partie, son église est complètement ruinée et son cimetière, raviné, livre les cadavres au courant L'église Saint-Nicolas subit des dégâts considérables; là encore, les tombes sont saccagées par les eaux. (Une plaque de marbre, placée sous les orgues, rappelle le souvenir de ce désastre.) Plus de cinquante personnes périssent. Tounis est complètement détruit [3].

C'est cette inondation qui fit décider la province du Languedoc, dix ans plus tard, à faire les constructions de briques du quai Dillon.

En 1777, 29 mai, et en 1790, il y eut encore de fortes inondations [4].

Depuis la fin du dix-huitième siècle, la construction des quais sur les deux rives de la Garonne épargna bien des catastrophes; les fortes crues devinrent toujours plus fréquentes, mais en général moins désastreuses. On ne compte plus durant le dix-neuvième siècle que six inondations ayant causé de grands ravages dans notre cité; mais la dernière (1875) dépassa toutes celles dont l'histoire nous a conservé le souvenir.

1804. — Le 30 juillet, le moulin de la Porte de Muret est emporté par les eaux [5].

1810. — Les 8 et 9 mai, les eaux s'élèvent à 6m63 au-dessus de l'étiage.

1824. — Le 2 juin, crue considérable de la Garonne.

1. Manuscrit Barthès (Bibliothèque), t. III, 1770, f° 57.
2. *Ibid.*, t. III, 1771, f° 97.
3. *Ibid.*, t. III, 1772, pp. 137 à 143.
4. *Ibid.*, t. III, 1777, p. 285
5. Pour le dix-neuvième siècle, tous les documents sont puisés dans les journaux de Toulouse.

1825. — Le 28 octobre, inondation.

1827. — Le 21 mai, l'eau s'élève à 4 mètres au-dessus de l'étiage et passe dans les trois premières lunes du pont. Le mur du moulin du Bazacle, donnant sur la chaussée, est emporté. L'inondation cause de grands ravages à la Porte de Muret, au Port-Garaud, à l'île de Tounis et à l'Embouchure. Beaucoup de maisons s'écroulent, mais on ne compte que quatre victimes.

Le Musée de Toulouse possède un tableau de Villensens représentant un épisode de cette inondation, où M. Montbel, maire de la ville, va secourir dans une barque les inondés de Tounis.

1833. — Le 10 juillet, inondation qui cause peu de dégâts dans la ville protégée par ses quais, mais les riverains en amont et en aval subissent de grosses pertes.

1835. — Le 30 mai, l'eau s'élève à 5m35 au-dessus de l'étiage (6 mètres selon le *Journal de Toulouse*) et passe dans les quatre premières lunes du pont. Les digues du moulin du Château sont détruites. A Tounis, les désastres sont immenses, une partie de l'île, vers l'Esplanade, est emportée. On compte plusieurs victimes.

Le Port-Garaud, l'avenue de Muret et les Sept-Deniers sont ravagés Il y a quarante-huit maisons détruites.

1855. — Les 2 et 3 juin, crue considérable, l'eau passe dans les trois premières lunes du Pont-Neuf et emporte le pont Saint-Pierre, dont les piliers sont démolis.

Le Calvaire, Saint-Roch et les Amidonniers sont submergés.

1856. — Pendant le mois de mai, il y eut quatre inondations successives.

1875. — Cette longue série de désastres, causés par les débordements de la Garonne, se clôture par la trop mémorable inondation des 23 et 24 juin 1875. Les détails de cette catastrophe sont trop connus pour que nous ayons besoin de les retracer ici[1]; rappelons seulement qu'il y eut 1.219 maisons écroulées, 25.000 personnes sans abri et 208 cadavres retrouvés, sans compter le nombre plus grand encore de ceux qui furent emportés par le courant.

L'eau s'éleva à 9m47 au-dessus de l'étiage et les pertes furent évaluées, pour la commune de Toulouse, à 12.500.000 francs.

Conclusions.

Lorsqu'on a adouci la montée du Pont-Neuf, en abaissant son tablier dans le milieu et les trottoirs sur toute sa lon-

1. Th. Astrié, *Les Drames de l'inondation à Toulouse.* Toulouse, 1875.

gueur, on a jeté tous les matériaux de démolition dans la Garonne, ce qui a obstrué les arches; sous la deuxième du côté de l'hospice, et surtout sous la première, la profondeur de l'eau était autrefois très considérable, les vieux Toulousains appelaient cet endroit le *trou de Dore*, et l'on voyait fréquemment des nageurs y plonger du haut du pont. Aujourd'hui, on ne pourrait s'y risquer, l'eau n'a plus que quelques mètres de profondeur.

Vers la rive droite, les terrains de l'île de Tounis étaient reliés autrefois à la première pile du Pont-Neuf, retenus par un batardeau[1] construit en 1676 et détruit lors de la construction de l'arche du quai de Tounis. Le canal de fuite du moulin du Château s'écoulait alors sous la première arche du pont. Aujourd'hui, le batardeau n'existe plus, la première arche est complètement obstruée, le courant du canal de fuite bute contre la deuxième pile et a creusé des affouillements sous la deuxième arche, dont le résultat a été un affaissement de la masse de maçonnerie et une fissure transversale de la voûte. A la saison des pluies, il se produit des infiltrations non seulement sous la deuxième arche, mais encore dans la lunette de la première pile.

Avant l'inondation de 1875, la chaussée de la Porte de Muret s'opposait, dans une certaine mesure, au charroi des graviers et à l'ensablement du bassin en amont du Pont-Neuf, les limons seuls étaient entraînés. Depuis sa rupture (23 juin 1875), le lit de la Garonne, dans la traversée de Toulouse, a complètement changé et un rehaussement considérable s'accentue tous les jours. Autrefois, les pêcheurs de sable et les dragueurs venaient pêcher le sable au-dessus du pont, leur industrie constituait une lutte lente, mais appréciable, contre l'ensablement; aujourd'hui, ils vont établir leurs chantiers plus spécialement en amont de Saint-Michel, parce que la nature des sables ou graviers est meilleure ou que l'extraction en est plus facile.

Du côté de Saint-Cyprien, la Prairie des Filtres constituait

1. Archives municipales, DD 7506, carton, Pont, 159, 1676.

déjà un danger permanent en cas d'inondation; au lieu de chercher à détruire cet envahissement constant des alluvions, comme on a tenté de le faire aux dix-septième et dix-huitième siècles, cette prairie a été endiguée et même surélevée dans ces dernières années, on a ainsi consolidé et augmenté ce vaste obstacle qui s'étend aujourd'hui sur une superficie de 12 hectares, soit la moitié de l'étendue du bassin de Tou nis, qui est, entre les deux quais et les deux ponts, de 24 hectares environ, et de ce fait, en cas de crue dépassant le niveau du terrain, la surélévation de la prairie ayant été de 1 mètre en moyenne depuis 1875, la capacité du bassin se trouvera réduite de 120.000 hectolitres. Je donne là des chiffres qui, s'ils ne sont pas rigoureusement exacts, sont bien près de la vérité.

En 1875, la grande masse des eaux, ayant trouvé un libre passage à la place du Fer-à-Cheval, s'écoula par les allées de Garonne, qu'elle creusa à une grande profondeur, comme il arriva dans les inondations de 1725, 1770 et 1772, c'est ce qui sauva le Pont-Neuf; mais aujourd'hui, si une nouvelle crue aussi forte que celle de 1875 arrivait, le rehaussement de cette place, pour la montée du pont Saint-Michel, formant un barrage, les eaux ne pourraient plus s'écouler de ce côté, et le Pont-Neuf, vieux de trois siècles, céderait sous la pression, en commençant par la deuxième arche du côté de la ville.

NOTES SUR CHARLES NODIER

(DOCUMENTS INÉDITS)

PAR M. JULES MARSAN [1].

Nodier avait à peine vingt ans quand il écrivait à son ami Charles Weiss : « Puisque ma jeunesse n'a été qu'absinthe, je veux égayer mes dernières pensées sous le ciel délicieux de l'Orient, dans ces belles contrées qui ne produisent que des perles, des roses et des parfums... » Il maudissait en ces termes la perfidie d'une petite villageoise : « Mort! Mort à Juliette ; j'ai besoin de sa mort pour vivre heureux [2]!... » Et il s'écriait encore, car il portait en lui Ossian et *Werther* :

Qu'il est voluptueux le néant que j'implore [3]!...

Il ne faudrait pas cependant le compter parmi les victimes de la grande névrose romantique. En dépit de quelques manies innocentes, il n'est pas d'intelligence mieux équilibrée que la sienne, d'esprit plus lucide et plus français. Les modes auxquelles il s'est conformé, les milieux où il a vécu, les influences étrangères qu'il a cru subir, rien de tout cela n'a altéré l'originalité latine de son tempérament. Il est de chez nous par ses qualités, par ses faiblesses aussi : enthou-

1. Lu dans la séance du 29 février 1912.
2. *Correspondance* publiée par A. Estignard (Lettres I, II, VII...)
3. *Essais d'un jeune barde.*

siaste et insouciant, capable de s'intéresser à tout — un moment, — d'une curiosité toujours en éveil, rêveur et avisé, forçant la sympathie sinon l'admiration.

Toute la première partie de sa vie a le charme d'un petit roman où se mêleraient agréablement la fantaisie délicate et la vérité. C'est par lui-même, d'ailleurs, que nous la connaissons; or, il nous a dit le degré d'exactitude que l'on peut attendre de ses souvenirs : « Il ne sait de l'univers que ce qu'il a senti... Ses esquisses n'auront qu'un mérite très relatif, la vérité : non pas la vérité positive, la vérité des indifférents et des sages, la vérité des penseurs et des pédants, mais *toute la vérité que peut comporter sa nature.* » Il est *l'homme romanesque* et il se définit : « L'homme romanesque n'est pas celui dont l'existence est variée par le plus grand nombre possible d'événements extraordinaires... C'est celui en qui les événements les plus simples eux-mêmes développent les plus vives sensations..., celui que tout émeut et qui exerce sur tout ce qui l'émeut l'inépuisable faculté de jouir et de souffrir [1]. »

Élevé dans l'admiration de Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre, dans le culte de la nature, il gardera toujours cette aptitude à s'émouvoir, cette fraîcheur d'impressions, cette spontanéité de cœur et d'esprit. De là le charme, très particulier et très pénétrant, de ses confessions. Aussi loin qu'il se souvienne, tout s'est teinté de poésie : ses joies et ses tristesses, les visions de l'époque révolutionnaire, les premières aventures d'amour, ses longues courses, ses exploits de Philadelphe et ses prisons...

Car sa jeunesse fut orageuse. A douze ans, il entre à Besançon au club révolutionnaire des Amis de la Constitution; il prononce des discours animés de la plus ardente foi républicaine [2]; il accompagne la délégation chargée de féliciter Pichegru après Wissembourg. L'année suivante, les

1. Avertissement des *Souvenirs de jeunesse.*

2. Ces discours ont été imprimés à Besançon (1791-92). Voyez G. Vicaire.

atrocités terroristes. Ce sont des choses que l'on n'oublie pas[1]. Dans sa mémoire d'enfant, les silhouettes se sont gravées, doucement aimables ou repoussantes : la vieille bonne aux accoutrements bizarres. sa sœur Élise, le président Nodier rigide et sensible, Euloge Schneider « l'exécrable capucin » qui ensanglanta l'Alsace, face livide, plaquée de rouge, déchiquetée par la variole... Le jeune Charles a pris ses premières leçons de grec et de civisme avec cet homme abominable; il a tremblé devant ses fureurs, il a pleuré sur ses victimes. Puis, un jour, il l'a vu monter lui-même sur l'échafaud, grelottant de terreur sous les huées de la foule...

En contraste, son autre maître, l'ancien officier Girod de Chantrans. Celui-ci a été vraiment le père de son esprit. Des longues journées passées ensemble, Nodier n'a pas gardé un seul souvenir pénible. C'est en artiste qu'il s'est passionné pour toutes ces merveilles de la vie qui se révélaient au cours de flâneries délicieuses. La science n'est austère que dans les livres; mais à la belle lumière du jour, en pleine nature!... Avec leurs noms barbares, ces insectes, objet de ses premières études, lui sont apparus comme autant de pierreries vivantes, les « eumolpes bleus comme le saphir », les « chrysomètres vertes comme l'émeraude », les « attelabes d'un rouge de laque », le capricorne avec « son armure d'aventurine ». Et il a observé les mœurs de ce monde mystérieux, il a suivi ces reflets fuyants à travers les feuilles des iris ou sur l'écorce soyeuse des hêtres. Rien ne l'a rebuté. « Les nomenclatures elles-mêmes, œuvre d'un génie tout poétique et qui sont probablement la dernière poésie du genre humain, ont un charme inexprimable à cet âge où la fable et l'histoire n'ont pas encore perdu leur prestige[2]... » Nodier est déjà là tout entier : son talent d'observation, son amour du détail précis et cette imagination qui sait embellir et colorer toute chose.

1. Voyez Mme Mennessier-Nodier, *Charles Nodier, épisodes et souvenirs*, Paris, 1887. — Michel Salomon, *Charles Nodier et le groupe romantique*, Paris, 1908.
2. *Souvenirs de jeunesse.*

A cet égard, le *Dictionnaire des Onomatopées*, en 1808, procède du même esprit que sa *Bibliographie entomologique* de 1801. Il s'amuse à noter les singularités philologiques, à suivre la vie capricieuse des mots, comme il étudiait celle des insectes, comme il accueillera les nouveautés littéraires. Tout cela avec la même curiosité sympathique, sans souci de doctrine, sans pédantisme, sans orgueil de savant ni d'écrivain. Il n'a pas l'amour propre irritable. Il est le premier à calmer le zèle d'amis trop empressés à le défendre contre la critique. A Urbain Courdier, le 4 avril 1808[1] :

Mon cher Urbain,

Votre lettre m'a fait plus de plaisir que mes faibles succès, parce qu'il n'y a point de succès plus doux que les suffrages de l'amitié. Si, depuis, j'ai trop longtemps négligé de vous écrire, c'est que des soins pénibles m'ont occupé. — Je les ai trouvés d'autant plus désagréables qu'ils m'ont privé du plaisir de m'entretenir avec vous.

L'amitié a peut-être un peu exagéré, mon cher Urbain, quand elle s'est plu à relever l'éclat d'un triomphe de gazette, et surtout elle a été entraînée trop loin quand elle s'est obstinée à me défendre contre d'assez justes reproches. Le savant Monsieur Boissonnade, qui a rédigé l'article du feuilleton, est un des hommes de France dont les conseils m'auraient le mieux servi, et si jamais mon livre se réimprime, comme la stagnation du commerce me défend de l'espérer, j'en ferai certainement usage. Il y a cependant quelques exceptions à tout cela et vous les avez généralement bien saisies, mais vous me permettrez de défendre mon censeur sur quelques autres points et cette discussion est d'un genre assez neuf pour exciter votre intérêt. Amicus *Ego*, sed magis amica veritas.

Cette modestie n'est-elle pas d'une bonne grâce charmante? Et Nodier s'abandonne à sa manie du moment. Il se jette dans des considérations philologiques, il montre l'esprit d'aventure et l'audace tranquille d'un étymologiste de profession :

Quoique *ronron* et *pioupiou* soient deux termes factices, inadmis dans les vocabulaires, comme vous le dites très bien, il suffisait à mon plan qu'ils eussent été employés par deux très grands écrivains,

1. Lettre inédite.

Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre, pour que je ne dusse pas les négliger. Je ne puis rien répondre à cela sinon que le nombre des termes factices introduits ou hasardés par des auteurs recommandables est assez considérable, et que, comme aucun lexicographe ne les a encore recueillis, il m'était difficile de n'en point laisser échapper. Il y a plus. C'est que cette recherche aurait pu devenir dangereuse. Par exemple, on ne m'aurait point pardonné le *boôn* des cloches, si heureusement créé par Mercier, et qui vaut bien le *ronron* et le *pioupiou*. On ne m'a même passé le *clappement* de cet ingénieux néologue que parce qu'il a été employé par Volney et qu'il est, peut-être, un des *techniques* indispensables de l'histoire mécanique du langage.

Hourvari et *charivari* auraient dû trouver place dans mon dictionnaire, s'ils avaient été, comme vous le prétendez, l'énonciation simple et linguale d'un bruit naturel, car *glouglou* et *trictrac* sont dans le même cas; mais je suis bien loin de penser que ces mots soient des onomatopées, quoique la singularité de leur construction, réellement étrangère à toutes nos familles de mots, — ait pu vous le faire présumer. En effet, et je m'en rapporte là-dessus à votre excellent tact étymologique, *hourvari* est assez évidemment composé d'*ouloulatous varii*, — contracté dans *ouloulvari*, *oulvari*, *hourvari*. L'h initiale même est bien dans l'esprit de notre langue qui d'*ouloulare* a fait *hurler*. Ne vous semble-t-il pas d'ailleurs que ce mot *hourvari*, commun dans l'usage de la chasse pour le rappel des chiens, pourrait bien être corrompu du verbe gothique *virer* pour tourner, et de ces mots *à revirer*, *hourvari*, caractérisé seulement par une terminaison vocale, propre à tous les cris de vénerie. Cette construction n'est pas trop éloignée de notre mot *au rebours* qui a le même sens. Voilà deux étymologies pour une.

Charivari ne ressemble en rien à une onomatopée. L'étymologie de la terminaison *vari* est incontestable, et je croirais volontiers que de cette terminaison très anciennement francisée dans le mot *vair*, et combinée avec le mot *char* on aurait pu faire *charivari*, — parce que le bruit des chars qui roulent imite assez celui d'un grand nombre d'instrumens discords; mais — comme je me souviens parfaitement d'avoir lu dans les fabliaux ou dans certains vieux romanciers le mot *charivari* employé au sens d'*ambigu*, je le dérive sans hésiter de *carnes variae*, mélange de viandes étendu métaphoriquement à un mélange de sons bizarres et de bruits dissonans; d'où viendrait peut-être aussi *carnaval*, dans la première acception, — si on n'aimait mieux le voir dans le vrai *latin de cuisine*, *carnes avalandae*, étymologie qui me répugne infiniment.

Sur la fin de sa lettre, le philologue revient, par un détour, à ce qui le touche personnellement : ses démêlés

avec la police impériale, sa situation de suspect, libéré de Sainte-Pélagie, mais resté sous la surveillance de l'administration préfectorale :

Je ne vous fatiguerais pas si longtemps d'étymologies, si je n'avais remarqué que cette espèce d'études vous intéressait beaucoup. Je compte assez d'ailleurs sur votre amitié pour être convaincu que ce qui m'intéresse ne doit jamais vous ennuyer; mais comme ce qui m'intéresse peut souvent affliger mes amis et que je n'ai malheureusement rien de bien satisfaisant à leur dire, je crains même de vous entretenir des nouvelles disgrâces que la fatalité de mon nom a attirées sur tous ceux qui m'aiment. Je me loue cependant de ce que celui de mon père est investi d'assez d'estime, pour qu'il n'ait point à craindre d'être flétri par une proscription qui ne pèse en effet que sur moi. Si je vis assez pour m'assurer *une vie* qui dure longtemps, j'élèverai à la vertu de mon père un monument éternel et je réparerai, peut être, l'*outrage* d'un moment que je lui ai coûté.

Ce ton de mélancolie est assez nouveau. Pendant des années, Nodier s'est amusé follement à tenir, sans trop de danger, l'emploi de conspirateur. Toute vertu étant reléguée dans les prisons de l'empire, ses sympathies allaient, à l'aventure, des Chouans aux Jacobins. Il ne songeait qu'à fronder le pouvoir et à berner ses agents. On sent maintenant un peu de lassitude.

A Dôle, il a rencontré Mlle Désirée Charve, une jeune fille de dix-sept ans; bientôt, elle sera sa femme; la politique est oubliée. Il n'est de joies que les joies pures et tranquilles du foyer :

Fanny[1] est à Lons-le-Saulnier depuis deux jours. Elle va chercher à nous y fixer la douce vie des gens simples, l'*aurea mediocritas* de notre ami Horace. Vous pouvez conclure de là qu'il est de notre intention à tous de finir au village une existence que trop de douleurs ont abrégée. Mais je ne quitterai pas Dôle sans aller vous embrasser à Dijon; ce serait probablement bientôt, si Madame Violet avec qui je viens de dîner ne m'avait pas dit qu'on vous attendait à Dôle aux fêtes de Pâques; votre réponse me déterminera. Bonjour, mon cher Courdier, aimez-moi comme je vous aime.

Charles NODIER.

Dôle, le 4 avril.

1. Fanny, une fille que Mme Charve avait eue d'un premier mariage, — la future Mme de Tercy.

Le mariage est célébré le 30 avril. Il ne reste plus aux jeunes époux, aussi pauvres l'un que l'autre, qu'à trouver les moyens de vivre. Nodier s'y emploie activement. Déjà, il a ouvert à Dôle dans l'ancien couvent des Cordeliers un cours de littérature; il sollicite un poste d'inspecteur de l'Instruction publique; il a en mains des manuscrits qui n'attendent qu'un éditeur généreux; en même temps, il songe à une grande expédition en Louisiane, où une maison de commerce lui offre un emploi. « A pareil jour qu'aujourd'hui, écrit-il à Ch. Weiss, j'espère écrire ton nom sur les sables du Meschacébé, ou parler de toi dans la hutte d'un Chippevais. Tu ne doutes pas que ma Désirée ne me suive; déjà, elle ne rêve que nos rizières et nos magnolias ».

C'est à ce moment qu'une bonne fée, sous les traits de l'helléniste Boissonnade, conduisit vers lui un véritable couple de féerie, irréel, baroque et charmant, — des êtres que l'on croirait sortis d'un roman de la comtesse de Ségur, le chevalier sir Herbert Croft et sa vénérable compagne lady Mary Hamilton. Cet anglais millionnaire et deux fois veuf se consolait à Amiens par le culte des belles-lettres; il avait entrepris toute une série de travaux considérables; un commentaire de *Télémaque*, une traduction de Johnson, un ouvrage de philologie latine sur ce sujet engageant : *Horace éclairci par la ponctuation*. Cependant, Milady peinait sur un grand roman qui n'avançait guère : *La Famille du duc de Popoli*. Il fallait à tous deux un secrétaire, — ou un collaborateur : avec la nourriture, le logement, les domestiques, un cheval et une voiture, sir Herbert offrait une somme mensuelle de 400 francs. Nodier se présenta, fut agréé et partit avec sa femme pour Amiens.

Dans ses lettres à Ch. Weiss, lui-même nous a laissé le tableau de cet intérieur : « Le chevalier Croft et lady Mary sont d'excellentes créatures à qui il ne manque qu'une chose qui n'est pas si commune qu'on le dit, un peu de bon sens... As-tu jamais cherché à te faire une idée distincte de Sterne? Eh bien! tu connais presque le chevalier; la comparaison sera d'autant plus exacte qu'il est, comme Sterne,

ecclésiastique et homme de lettres; reste à savoir si Sterne était bon comme lui. Voilà notre maison. Le chevalier sexagénaire, vif et très bien portant, simple, ouvert, loyal; un esprit aigu, pénétrant, toujours occupé, toujours plein de découvertes et de projets; une activité infatigable; une application continuelle, exagérée, incroyable... Au total, un homme rare, excellent, distingué sous tous les rapports. . Lady Mary Hamilton, petite-fille de l'homme de lettres de ce nom, nièce de lord Hope, parente du duc de Cumberland... Plus que septuagénaire, mais propre, fraîche et presque jolie; un ange incarné sous la forme d'une femme; l'âme la plus noble, la plus élevée, la plus généreuse[1]... »

Le portrait est flatté un peu. Nodier a pour ses amis une grande sympathie, — payée de retour. Le chevalier l'adore et semble disposé à lui léguer son titre et sa fortune : perspective admirable. Par malheur, avec le désordre qui règne chez lui, volé par ses domestiques, ses intendants, ses gens d'affaires, ce millionnaire est constamment sans le sou, si bien que son secrétaire doit se contenter souvent de ces espérances. Avec cela, une besogne écrasante. Mais comment protester? Même quand il a demandé son congé, Nodier garde à sir Herbert un souvenir reconnaissant.

Le 25 décembre 1811 :

MON CHER ET NOBLE AMI,

Je verse toutes mes tristesses dans votre cœur paternel; il est juste que j'y verse aussi toutes mes joies, et vous savez que nos drôles d'âmes se font des joies à bon marché. Il y a quinze jours que j'étais bien douloureusement en peine du sort à venir de ma femme et de ma fille, sans vous le dire trop nettement, et qu'une des choses qui me faisaient mourir, c'était de mourir en les laissant si pauvres. Enfin, j'ai pris sur moi de cacher mon mal, de le vaincre et de travailler *d'arrache-pied* à mon Commentaire de La Fontaine dont on m'offrait déjà quelque argent. C'était au moins cela. Eh bien, mon ami, la Providence m'a traité si favorablement que ce travail excessif de douze heures par jour pendant quatorze jours de suite, dans l'état

1. Lettres XXV, XXVI, XXIX.

le plus pitoyable où jamais homme ait été, cette véritable folie qui désespérait ma femme et m'avait fait condamner des médecins ne m'a peut-être tourné qu'à bien. J'ai joui depuis cette époque, et malgré un très mauvais temps, de la santé la plus parfaite que j'aie jamais eue, à part une ébullition d'échauffement et une insomnie assez ennuyeuse. Enfin, mon La Fontaine est fini, et je puis maintenant reprendre le lit, s'il le faut, car la besogne de Milady à laquelle je vais me mettre peut bien se faire à la dictée, ce qui était impossible pour un ouvrage dont la composition exigeait autant de recherches que de mots.

C'est réellement, mon ami, un *bien bon* ouvrage, et qui, grâce à vos conseils, n'aura, je pense, guère de pareils *en français* dans ce genre. Il faut hardiment se rendre ce témoignage quand il s'agit d'un livre qui n'est qu'utile, et ne peut par conséquent prétendre à la gloire de *Cendrillon*. Ce n'est cependant pas tout. Il s'agit encore de le bien vendre, et je me suis avisé pour cela de le soumettre à la commission chargée du choix des livres classiques, dont l'attache en décuplerait la valeur; mais que j'aie son aveu ou non, je ne veux rien négliger pour tirer le plus possible de cette faible ressource, la dernière, peut-être, de ma pauvre petite famille. Je sais que Messieurs Mame ont donné vingt mille francs à M. Daunou, pour son *Boileau* qui est bien loin de lui avoir coûté les mêmes soins. On peut dire à cela que M. Daunou avait une réputation faite et qu'il vendait à forfait, puisque c'est une édition stéréotype; mais si mon ouvrage est mis *à l'usage des Écoles*, ce qui lui assure un débit immanquable, et que je le cède aux mêmes conditions, je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de désavantageux pour lui dans la comparaison. Il fournira trois volumes comme le *Boileau*, y compris mon long Commentaire et les *Index*. J'ai pensé à en écrire à Messieurs Mame, mais j'ai songé qu'une lettre datée du village, de la main d'un auteur qui cherche à vendre, aurait bien moins de crédit que celle qui porterait la signature et le sceau d'un riche et docte Chevalier. Voyez, mon cher patron, ce que votre tendresse peut vous suggérer à ce propos. Je n'ai plus qu'une chose à vous dire. Je suis porté à croire que ce livre ne serait pas le meilleur des miens si j'avais à vivre longtemps encore, mais dans l'hypothèse où je suis, je ne m'attends pas à faire mieux. Or, je voudrais que ce que j'ai fait de mieux portât le nom de l'homme que j'ai le mieux aimé après mon Père. Avez-vous des raisons pour ne pas vouloir de cette *Épître Dédicatoire* ?

Ayez la complaisance, mon cher ami, de m'excuser auprès de nos amis communs, Stewart, Barbier, la Morlière, Machart, Dijon, du long silence que je garde à leur égard. Quatre mois de maladie continuelle me justifient un peu. Pauvre Olympe !

Recevez l'assurance de l'amitié de votre Charles et de votre Dési-

rée, et faites l'agréer à Milady dont la filleule croît et s'embellit à vue d'œil.

Tout à vous, Votre tendre et dévoué

Charles NODIER[1].

Cette lettre est datée de Quintigny, petit village de soixante maisons à deux lieues de Lons-le-Saulnier. C'est là que venait de naître le 26 avril 1811, celle qui devait être, quinze ans plus tard, la petite fée du salon de l'Arsenal.

Nodier passe dans cette retraite deux années charmantes; il a repris ses études entomologiques, il écrit un volume de critique : *Questions de littérature légale*. Surtout, il flâne à travers champs, il écoute les récits des villageois... Puis un beau jour, en septembre 1812, le voici promu au titre de bibliothécaire à Laybach, dans les Provinces Illyriennes, et toute la famille se met en route, avec une fortune de douze cents francs. Un an après, il est de retour à Paris, où il collabore au *Journal des Débats*. Mais, en 1818, il est sur le point de partir encore enseigner l'économie politique et diriger un journal en Bessarabie...

C'est une existence, certes, où n'a pas manqué l'imprévu, — ni la fantaisie chère aux romantiques... Romantique, Nodier l'est fort peu cependant. Il ne faut pas attacher trop d'importance à quelques articles qui sembleraient parfois d'un précurseur. Il a l'esprit trop vif et il a trop écrit pour n'avoir pas entrevu certaines choses. Mais il y a loin de ces boutades, ou de ces pressentiments, à des idées mûries. En 1814, il parle de Shakespeare en des termes qui doivent surprendre les lecteurs des *Débats;* mais, à la même date, il proclame aussi que le romantisme est « abandonné même de la plupart de ses défenseurs » et qu'il n'aurait garde d'en entreprendre une *tardive apologie*[2]! « Le genre souvent ridicule et quelquefois révoltant qu'on appelle en France romantique...[3] », écrira-t-il encore en 1821 : ce qui ne témoi-

1. Lettre inédite.
2. Article sur *l'Allemagne*.
3. Préface de *Bertram ou le Château de Saint-Aldobrand*, trad. de Maturin.

gne pas d'une grande sympathie... Il y a bien ses contes fantastiques; mais les meilleurs sont, avant tout, de jolies histoires légendaires, à la française, et Étienne de Jouy, dont l'orthodoxie classique n'est pas suspecte, en pourra louer sans scrupules « l'intérêt, la grâce et l'originalité[1] ».

Aussi lorsque, en 1822, le libraire Audin le cite au nombre des maîtres de la jeune école[2], la surprise de Nodier est-elle assez vive. Surprise agréable d'ailleurs, car Audin ne lui a pas ménagé les éloges et son nom figure là en bonne compagnie, auprès des noms déjà glorieux de Lamartine, du comte de Maistre et de Lamennais! Il a peine à contenir sa joie. A un de ses amis, rédacteur à la *Quotidienne* :

Mon cher ami, j'espérais vous revoir ce matin; mais la portière ne m'avait pas vu entrer à l'exposition, et j'étais dans le magasin particulier de Silvestre. Quand je suis sorti, il était trop tard pour vous retrouver. Je vous avais parlé de l'*Essai sur le Romantique* par M. Audin, lequel *Essai* se vend chez Ponthieu, et que vous pouvez avoir reçu à la *Quotidienne*. Je crois même que je vous avais dit que je craignais de le recommander parce que j'y étais traité d'une manière trop favorable, puisque M. Audin m'a cité à côté des écrivains de mon temps dont j'aime le mieux le talent, *dans le genre dont il est question*. Il serait encore bien plus inconvenant que j'en rendisse compte moi-même, et comme je suis sûr d'ailleurs que ce sera un plaisir très vif pour vous, je vous supplie de ne pas négliger un écrit qui, tout didactique qu'il soit, prendra nécessairement place près des productions les plus brillantes de l'imagination à l'époque actuelle. Ceci est fort désintéressé, car je vous jure que je ne connais aucunement M. Audin, ni par lui-même, ni par relation, ni par renommée, et que c'est mon amour seul pour ce que je trouve bien qui m'a si vivement prévenu en faveur de cette mélopée de style qui lui est propre, et qu'une organisation poétique et musicale aime à *se chanter* longtemps. Vous m'en direz des nouvelles.

Ceci serait pour moi, mon ami, un véritable service dont je vous saurais tout le gré que l'amitié doit à l'amitié. Si vous étiez envieux de le rendre plus personnel, vous pourriez citer le paragraphe où M. Audin peint l'invasion du genre romantique (p. 17 ou 19) manifestée dans notre langue par les ouvrages de M. de la Martine, de

1. En réponse au discours de réception de Nodier à l'Académie.
2. *Essai sur la littérature romantique*, Paris, Ponthieu, 1822

M. de la Mennais, de M. de Mestre, et par ceux d'un 4e écrivain que vous aimez bien davantage, quoique vous n'en deviez pas faire, et n'en fassiez pas le même cas. *Cuique suum*. Ce petit succès ne me viendrait pas mal, dans un moment ou j'ai le droit de croire à *l'injustice* et à *l'ingratitude*. L'approbation d'un homme supérieur peut dédommager de l'oubli d'un ministre même. Ce qui dédommage de tout, c'est le cœur d'un ami.

Tout à vous,

Charles NODIER.

Mercredi soir[1].

C'est ainsi que Nodier se découvrit romantique, comme M. Jourdain s'était découvert prosateur, sans y avoir jamais songé. Après cela, il fallait bien se montrer digne de ce titre et marcher à la suite de l'école, — puisqu'il en était le chef.

En 1823, il donne au premier volume des *Annales romantiques*[2] une dissertation qui a bien l'air d'une palinodie. Au tome suivant, ce sera mieux encore, une véritable satire contre les défenseurs de la tradition :

Réglez votre sage délire
Prenez l'essor à pas comptés,
Et puisqu'il vous faut une lyre
Chantez les airs qu'on a chantés.
Chantez-nous Hélène ravie,
Chantez-nous Ilion brûlant;
Chantez-nous sur Laïus sanglant
La rage d'Œdipe assouvie...

La pièce est assez amusante, mais — est-ce une revanche imprévue de l'esprit classique? — les vers de cette satire ressemblent à s'y méprendre aux petits vers des épîtres de Voltaire, et ce genre d'ironie rappelle la verve laborieuse de Boileau!

* * *

En fait, Nodier s'intéresse au passé bien plus qu'à l'avenir. Aux publications bruyantes d'aujourd'hui, il préfère ces

1. Lettre inédite.
2. Le 1er volume de la série a pour titre : *Tablettes romantiques*.

livres d'autrefois dont il reste à peine, après tant de hasards, quelques exemplaires, — que le vulgaire ignore, mais que les amateurs se disputent dans la fièvre des enchères. Cette fièvre, il l'a connue mieux que personne. La lecture d'un catalogue de vente est pour lui une source de joies infinies, de regrets aussi quand il songe à sa bourse presque vide. Et il n'a pas le courage de s'abstenir. Absent, il a recours à l'obligeance de quelques amis :

Pardon, cher ami. A qui pourrais-je mieux confier mes petits intérêts bibliomaniques pendant ma courte absence?

Il ne s'agit que de *me nommer*. Cela peut-il vous faire de la peine? J'avais chargé mon bon vieux Dabin de pousser à 15 francs le *Traité du flatteur et de l'ami*, in-8° broché. Si ce volume *très désiré* est à moi, écrivez-moi un mot à mon auberge de Gisors, *Au grand Monarque*. C'est mon quartier général.

Écrivez-moi donc vendredi, je vous en prie, parce que c'est jeudi qu'on vendra le n° 699, « Essai sur la nécessité et sur les moyens de plaire » (par Moncrif). Paris, 1738, in-12, m. r. imprimé sur vélin.

De ce dernier volume, je donnerai *cent un francs quatre-vingt-quinze centimes*, et il ne faut que me nommer.

Au nom de l'amitié, n'oubliez pas cette *commission de l'amitié*!!! Le n° 699...

Je vous embrasse de cœur.

Charles Nodier, à Gisors[1].

Cela va jusqu'à la manie. En tête de ses lettres, il lui plaît de tracer le filet sinué, marque à l'encre rouge des exemplaires de présent de David Durand. Les beaux maroquins somptueux avec leurs dorures précises, les vélins à la patine de vieil ivoire, les impressions rares, les volumes dédicacés ou ornés d'autographes et de portraits, les curiosités de toute espèce le passionnent. Il est des volumes au titre baroque — illisibles d'ailleurs — dont il ne parle qu'avec une ferveur respectueuse : *Le Norac-Oniana contenant les douze mouchoirs, ou le portefeuille de cabinet, ou tout ce que vous voudrez par qui bon vous semblera...*, la *Lettre de Carabi de Capadoce à son cher camarade Carabo de Palestine...*,

1. Lettre inédite.

les pièces complémentaires de la *Relation de Bornéo*... Il écrit à Peignot : « Je me félicite d'avoir puissamment démontré que l'édition originale des *Coups d'état* de Gabriel Naudé n'a été réellement tirée qu'à douze exemplaires[1]... » Allez dire après cela que les *Coups d'état* de G. Naudé ne sont pas un chef-d'œuvre!

Le 6 avril 1823, à Aimé Martin qui lui a promis un autographe de Bernardin de Saint-Pierre :

J'ai eu le bonheur de me procurer les éditions originales de la *Chaumière* et de *Paul et Virginie*, très-mal habillées en maroquin rouge par Bradel, mais supérieurement conservées dans leurs marges, et susceptibles par conséquent de recevoir tous les ornemens d'une reliure élégante. Déjà leur couverture est tombée sous les ciseaux de Simier, et je n'attens pour leur en rendre une autre que les lambeaux précieux dont vous m'avez promis de les enrichir. Vous devez posséder ces jolis petits livres, et connaître leur format qui n'exige que des échantillons assez exigus. Cependant comme la reliure est à faire, il suffirait que ceux que vous m'adresserez pûssent sans inconvénient se plier comme une carte. Si un mot et surtout une signature de l'ami et de la veuve de Bernardin de Saint-Pierre constatait sur ces fragmens l'identité de l'écriture, il ne manquerait rien à l'intensité de cette jouissance bibliomanique. Elle joindrait l'ivresse d'une passion satisfaite à la pure satisfaction d'un sentiment; mais c'est peut-être trop exiger, et je n'ai pas le droit d'être si difficile en bonheur[2].

Même au sortir d'une attaque dangereuse de choléra, cela reste sa grande préoccupation. Le 5 octobre 1833, à Salvi :

J'ai depuis longtemps à vous écrire pour nos petits livres, mais je m'excuserai du retard en vous apprenant qu'une visite posthume du cholera morbus me retient depuis quinze jours au lit, d'où j'ai failli sortir comme Agrippa du ventre de sa mère, c'est-à-dire les pieds les premiers. Cette circonstance qui m'a interdit toute espèce de travail n'a pas mis *de sucre dans mes confitures*, et je n'ai jamais été si pauvre depuis que je gagne ma triste vie à salir du papier blanc avec de l'encre; ce qui m'impose une grande réserve sur mes acquisitions.

La jolie reliure des petites comédies ne me décidera point en leur faveur, parce que ce genre me mènerait trop loin. Je suis décidé à m'en tenir à celles de Machiavel, d'Arétin et de Firenzuola, quand je

1. Lettre inédite du 17 novembre 1828.
2. Lettre inédite.

les trouverai en bon état; je garderai peut-être cependant le Piccolomini qui forme un théâtre complet.

Les *Rozzi* seraient un livre tout-à-fait de mon goût si l'inégalité des marges me permettait de les faire relier ensemble, mais l'établissement de onze plaquettes m'occasionnerait tout de suite une dépense de cinq ou six louis, et il ne m'est pas permis d'y penser. — N. B. Je dis onze, quoiqu'il y en ait douze, mais vous n'avez pas remarqué que le *Malfatto* était double.

Le Novelle amorose des *incogniti* sont bien jolies, mais trop loin du complet. Notre exemplaire de l'Arsenal en trois volumes, dont le premier est l'édition de 1641, m'en a rebuté.

Je me bornerai donc à la *Mezzacana*, au *Cortese*, au *Pulci* et *Franco*, et au *Costo* dont je suis parfaitement content. Comme tout cela ne monte pas haut, vous seriez aimable au superlatif si vous pouviez y joindre quelque petite curiosité bien appétissante, et me l'envoyer bientôt. Il n'y a que la vue d'un joli volume qui me fasse revivre[1].

Quand le Comte d'Artois le choisit, en avril 1824, pour remplacer l'abbé Crozier à la bibliothèque de l'Arsenal, il lui ouvrit l'asile qui lui convenait le mieux. Du même coup, — et sans y songer, — il constituait officiellement le premier cénacle romantique. Les salons de la rue de Sully allaient être le quartier général de la jeune école.

On a décrit souvent ces réunions : Nodier, assis dans son fauteuil ou adossé à la cheminée, causeur éblouissant; Mme Nodier, la ménagère attentive au bon sens aiguisé de malice, Mme de Tercy, Marie Nodier dont la jeunesse rieuse a fait battre tant de cœurs; puis, ces artistes, ces poètes, cette foule joyeuse et tourbillonnante. C'est autour du maître de la maison une atmosphère de chaude sympathie, — et cette sympathie survivra à tout[2]. Le cénacle pourra se

1. Lettre inédite.

2. M. Michel Salomon a donné la description complète des précieux albums de Marie Nodier; rien n'est plus émouvant que ces témoignages autographes. — Voici encore une lettre de Vigny, du 11 février 1848 : « Comment ne serais-je pas reconnaissant, chère et gracieuse Marie, de ce que vous me donnez ainsi une occasion de vous être agréable? N'en doutez pas, je chercherai, je trouverai le moment de soutenir le livre qui vous intéresse, j'en ai déjà parlé hier. Dites-moi par un mot combien de jours de congé vous avez encore à Paris

dissoudre, la vie détruira cruellement l'intimité franche des premières années... Pour tous, Nodier restera toujours le maître aimé.

Il serait difficile cependant de préciser son influence ou son rôle littéraire. Sa collaboration au premier volume de la *Muse française* se réduit à peu de chose et il ne donne au second, avec deux morceaux en vers, qu'un article important. Même au temps où il semble pleinement gagné aux doctrines de l'école, il est plutôt un témoin bienveillant qu'un compagnon de lutte. Il estime que les batailles littéraires sont cruelles sans profit, et que c'est sottise de blesser, pour si peu, un honnête homme. Si le premier groupe romantique ignore les jalousies, les rivalités ordinaires, sa sagesse indulgente y est pour quelque chose.

Dans cette réserve, il y a une part de timidité. Il n'est pas l'homme des manifestations bruyantes et sa popularité le gêne un peu. Il a toujours redouté le monde. Dans sa lettre à Aimé Martin, du 6 avril 1823 :

Mon cher ami, je viens vous prier avant toutes choses de faire agréer mes excuses à votre excellente et charmante épouse. Vous l'avez sans doute prévenue de mes bizarreries, qu'on peut fort bien attribuer à l'impolitesse et même à l'ingratitude, mais qui ne sont dans mon caractère que le résultat de la gaucherie et de la timidité. La bigarrure d'une vie passée dans les chartreuses, les casernes et les prisons m'a rendu si étranger au monde, que je n'y mets jamais les pieds sans craindre d'offenser involontairement quelques-unes des bienséances que ma première éducation m'avait appris à respecter. Répétez donc, je vous en prie, à Mme Aimé Martin que je suis un ami bien sincère et bien dévoué et que j'ai rendu de tristes et cruelles visites au malheur, mais que je n'ose pas en rendre dans les salons.

Le 26 mai 1835, à Alexandre Duval :

Mon ami, vous savez me pardonner quelque défaut apparent de procédés, parce que vous connaissez mon attachement pour vous et

et à quelle heure vous êtes visible à l'Arsenal? J'ai beaucoup à vous dire et à entendre de vous. *Le Legs d'un père*, c'est mon amitié que votre bon et illustre père vous a laissée tout entière. Alfred de Vigny. » (Inédit).

que vous n'ignorez pas combien je trouve de douceur dans votre vue et dans votre conversation. Il en est encore plus que vous ne pensez, car mes manières gauches et timides nuisent beaucoup à mon expansion et les gens qui sont dans ma confidence la plus intime peuvent seuls imaginer combien je vous aime[1]...

Et voici qui est plus curieux. Alors qu'une jeunesse enthousiaste se presse dans son salon, au moment où il est l'objet d'un véritable culte, il n'a qu'un désir, sauvegarder sa liberté, avoir une chambre bien à lui, où personne ne puisse le suivre.

Mon cher ami, je sens souvent le besoin d'avoir une chambre isolée de mon appartement, où je puisse me tenir à l'abri des visiteurs importuns qui dévorent journellement la meilleure partie de mon temps, et j'ai été quelquefois sur le point d'en prendre une en ville; mais ma santé est trop mauvaise maintenant pour que je puisse me séparer absolument des miens. On vient de m'apprendre que l'établissement de nos nouveaux portiers laissait vaquer un très petit appartement dans le corps du logis que j'occupe. Ce serait juste mon affaire si vous n'en aviez pas disposé. Je me confie sur le succès de cette pétition à votre obligeante amitié.

Je suis, avec le plus sincère attachement,

Votre bien dévoué Charles NODIER[2].

De quoi il ne faudrait pas conclure qu'il soit un égoïste, amoureux surtout de son repos. Il est le meilleur des amis et le plus sûr. Rédacteur au *Drapeau blanc*, il prend contre son directeur, Martainville, la défense de leur adversaire politique, Benjamin Constant :

Benjamin Constant a été mon ami. Son respectable père a eu pour moi des bontés qu'il n'est jamais permis d'oublier. A la restauration, nous servions la même cause. Le 19 mars, il écrivait contre Bonaparte. Le 20 mars, informé que je pouvais courir quelque danger, il vint chez moi m'offrir la moitié de sa bourse. Il a changé depuis. Je ne l'ai pas revu, mais je ne l'attaquerai jamais. C'est assez d'avoir sacrifié à ses opinions un homme dont on honorait le talent et le caractère. Il serait affreux de l'outrager.

Je me souviens bien de t'avoir dit dans le temps que j'étais l'ennemi

1. Lettre inédite.
2. Lettre inédite.

des opinions et que je n'aimais pas à attaquer les personnes, et de l'avoir cité Benjamin Constant, Etienne et M. Laffitte dont je ne pourrais insulter le nom, sans couvrir le mien d'infamie, parce qu'ils m'ont autrefois aimé, protégé et secouru...

J'admire ton esprit, je connais ton courage, je chéris ton cœur. Estime au moins ma franchise. Combattons nos adversaires avec noblesse et forçons-les à mourir de honte en leur opposant tout ce que nous donnent d'avantages les idées religieuses, monarchiques et libérales qui rallient les honnêtes gens[1].

L'homme qui garde, en matière politique, cette générosité et ce sang-froid est à l'abri de l'intolérance littéraire. Il a, dans le camp adverse, des amis que le triomphe de l'école nouvelle ne lui fera pas abandonner : H. de Latouche, dont la défection a soulevé tant de colères[2]; Étienne de Jouy, un des signataires de la pétition à Charles X; Alexandre Duval, son collègue à l'Arsenal depuis 1830. Celui-ci est un des adversaires les plus passionnés du romantisme. Dépossédé par lui de sa royauté dramatique, il exprime ses rancunes en des pamphlets que suivent de vives ripostes. Charles Nodier s'efforce de panser ses blessures :

Vous êtes bien enfant, mon cher ami, de vous faire du chagrin pour de méchants feuilletons inspirés par la colère. Il était assez naturel qu'on vous fît expier vos épigrammes contre le corps inviolable des feuilletonistes et vous deviez vous y être attendu. L'article de L. V. est dur, grossier et sans esprit, contre son usage, car il en a beaucoup, mais la colère le lui a fait perdre cette fois. Quant à celui de Dumas, il n'est que ridicule[3]. Quand je l'ai vu, après des

1. Lettre inédite.

2. Leurs relations datent de loin. Le 2 mai 1820, Latouche lui écrit : « J'ai acheté, lu, dévoré, admiré *Adèle*. Bien que tu sois, dans ce livre, un peu semblable à toi-même, que la dernière pensée tombe un peu dans les moules connus, il doit avoir un grand succès. J'éprouve le besoin de dire publiquement ce que j'en pense. Je sais que nos *libéraux* ne sont pas favorablement disposés à ouvrir leurs feuilles ; cependant nous arrangerions tout cela si je te voyais... » (Inédit). — En 1823, Nodier, à son tour, s'efforce de réconcilier Latouche avec les poètes de la *Muse française*. (Lettre à E. Deschamps, du 25 octobre.)

3. Duval se rencontra souvent avec A. Dumas dans les salons de sa nièce Mme Guyet-Desfontaines (la veuve de Chasseriau). Elle-même nous parle de leurs discussions : « Dumas y était. Il a eu une prise

éloges qui ne sont d'ailleurs que justes, vous refuser d'être poète, « parce que vous ne parlez point cette langue sublime qu'on parle sans la comprendre soi-même et sans être entendu de personne » (je crois que ce sont ses propres paroles), bien m'en a pris d'être retenu dans mon lit par mes douleurs. Je serais tombé de pamoison à force de rire. Voilà donc le secret de leur style et de leur poésie! Est-il possible de s'affliger de choses aussi divertissantes! Recevez mon compliment, cher ami. Rien ne manque à votre brillant succès, pas même la maladresse et la mauvaise foi des critiques. Vous devez être bien fier, à votre âge, de donner tant de déboires à la jeunesse pensante, produisante et jugeante, et de lui arracher des témoignages si manifestes de son dépit. Cela est cent fois plus glorieux que ne le seraient des éloges qu'on pourrait attribuer à son urbanité, si elle était capable de procédés honnêtes. Je vous embrasse de cœur[1].

Aussi généreuse, sa fidélité à Guilbert de Pixérécourt dont l'*irritabilité shakespearienne*[2] et l'orgueil démesuré ne parviennent pas à le lasser. En 1841, quand le dramaturge, vieilli, ruiné, à peu près aveugle publie une édition collective de son théâtre et s'avise d'opposer aux dédains de la jeunesse ses succès anciens, c'est Nodier qui se charge de la préface. Et il ne lui suffit pas de rendre justice à cette imagination féconde. Il veut défendre jusqu'à son style, il s'efforce d'établir ses droits de précurseur, il écrit : « La tragédie et le drame de la nouvelle école ne sont guère autre chose que des mélodrames relevés de la pompe artificielle du lyrisme.... » C'est exprimer de façon bien catégorique une idée qui n'est pas absolument fausse. En tout cas, cette attitude, à ce moment, ne manque ni de noblesse ni de crânerie.

de romantisme avec notre oncle Alexandre, telle que notre oncle en a été malade. Mignet criait comme un enragé. Dumas lui a dit que Racine avait perdu le théâtre et Boileau la poésie... Tu juges! » (Amaury Duval, *Souvenirs*, p. 170.)

1. Lettre inédite.

2. Dans une lettre de 1819 : « Je ne sais où j'en suis avec votre irritabilité shakespearienne, et comme elle me grogne toujours, je ne m'aviserais pas de me recommander à ses bonnes grâces. Ce serait du temps perdu. Mais ma femme qui est aussi la très zélée admiratrice des ouvrages de Votre Irritabilité me charge d'intercéder auprès d'Elle, pour lui obtenir le bonheur de voir représenter *La Fille de l'exilé*. »

*
* *

Il y a peu de chose à dire des dernières années de Nodier. Les événements sont rares et lui-même aspire surtout au repos. Les journées de 1830 l'ont ému médiocrement. Sa chère bibliothèque à l'abri des violences, le reste lui importe peu.

Mme Mennessier nous a décrit cette existence paisible et monotone, ces longues séances de travail, cette promenade quotidienne dont l'itinéraire est invariable : de la rue de Sully au Louvre par la ligne des quais, avec une station chez le bouquiniste Crozet... Comme mouvement, cela lui suffit.

En 1832, pourtant, l'invasion du choléra et surtout les émeutes d'avril le décident à un voyage à Metz, chez les parents de son gendre Jules Mennessier. C'est de là qu'il écrit à Alexandre Duval :

Metz, 30 avril 1832.

Mon cher ami, j'ai remis jusqu'ici à vous écrire, parce que, rassuré par Fanny sur la santé de votre famille, je m'attendais tous les jours d'ailleurs à vous porter moi-même de mes nouvelles ; mais l'homme propose et Dieu dispose. Il n'y a rien de plus difficile à rencontrer ici qu'une voiture, et la grossesse de Marie est accompagnée de tant d'incommodités que je ne peux réellement me hasarder à la reconduire autrement qu'à petites journées et avec toutes les précautions possibles. Or, je ne suis pas encore assuré de pouvoir partir avant le sept ou le huit, et je me crois obligé de vous en prévenir, comme ami et comme votre collègue ou *alter ego*, très subordonné de cœur. Les limites de mon congé seront bien excédées de quelques jours, mais je m'imagine que, par la maladie qui court, l'administration n'est pas plus sévère sur l'exécution littérale de ses permissions que ne l'est la justice elle-même. Croyez, en attendant, qu'il me tarde bien de vous embrasser, et de m'assurer par moi-même que vous vous portez tous à merveille, car j'espère que votre incommodité, qui est d'ailleurs essentiellement préservative, n'aura pas eu de suite. Quant à moi, je jouis, depuis mon arrivée à Metz, d'une santé dont j'ai presque honte, et qui est, pour ainsi dire, une sensation nouvelle dans ma vie. Il est vrai que mon esprit n'a pas gagné à ce changement, et que j'en ai tout juste comme les gens *qui se portent bien*, suivant le proverbe malhonnête des malingres ; mais je peux m'en passer pour manger et pour dormir, et je ne fais pas autre chose.

Metz jouit de la plus grande tranquillité, quoiqu'en disent vos journaux et votre télégraphe qui a certainement perdu la tête. Nos émeutes se sont réduites à un concert de chaudrons, donné par quelques *voyous* à un député du juste milieu, les gens qui nous gouverneront incessamment faisant tous partie de cette classe honorable. Je ne sais si vous savez ce que c'est qu'un *voyou*, car l'Académie ne l'a pas dit. C'est ce que nous appellerions plus élégamment à Paris un gamin de bas étage. N'en dites rien, car je présume que nous ne serons pas fâchés, avant quelque temps, de nous trouver de bonnes connaissances parmi ces messieurs. La mort intellectuelle et morale du premier Ministre est le coup de grâce de notre pauvre France. M. Broussais peut se flatter là d'avoir damé le pion au *cholera-morbus*, mais comment n'a-t-on pas rendu une loi qui défende aux hommes d'état indispensables de se faire égorger par M. Broussais[1]? J'avais porté ce malheureux pronostic depuis que je savais qu'il s'était chargé de la cure, quoique je ne doutâsse pas qu'il ne vint à bout de la maladie. Il n'en a jamais manqué une, mais ses patients n'y survivent pas longtemps. J'en ai connu dix mille qui sont tous morts guéris.

Est-il vrai qu'on a purifié notre immonde égoût de l'île Louviers? Ce serait une bonne nouvelle pour notre été, s'il y a un été à Paris, où l'on ne sort guère de la lune rousse que pour tomber dans les pluies de Saint-Médard. Est-il vrai aussi que Madame Toulouse, voluptueusement convolant en secondes noces, eût délaissé sa chambre de l'Arsenal pour aller nicher avec son gendarme dans une région plus favorable aux jeunes amours? Ce serait une autre bonne nouvelle pour ma petite famille du second qui va se trouver fort à l'étroit dans son salon à toutes fins, quand elle sera augmentée d'un individu mâle ou femelle. Je vous supplie, mon ami, de lui réserver cette petite succursale, mais dans le cas seulement où vous n'en auriez pas besoin pour vous-même, ou pour toute autre application d'utilité à l'établissement qui doit passer de beaucoup avant mes convenances personnelles. Il y aura seulement de la besogne pour M. Labarraque. Il faudra y déployer un grand luxe d'appareils.

Si vous voyez Jouy, témoignez-lui tout le plaisir que j'ai ressenti à le compter parmi nos confrères, si cette faveur qui me semble bien petite lui est un peu agréable. Vous savez combien je l'aime, et combien j'aime ceux que j'aime.

Ceci me conduit tout naturellement à vous charger de l'expression de mes sentiments pour Madame Duval, pour Madame Mazois, pour Madame Clément, pour Clément et pour votre chère et gentille Clé-

1. La mort de Casimir-Périer, victime du choléra, fut l'occasion de violentes attaques contre Broussais et ses théories.

mence. Ma femme et mes enfants s'unissent à moi pour vous accabler de tendres amitiés.

Je vous embrasse de cœur.

Votre fidèle et dévoué Charles NODIER[1].

Durant le cours de cette même année 1832, Nodier se présenta deux fois à l'Académie française, — sans succès. Il fut plus heureux l'année suivante; mais il ne semble pas que cela l'ait passionné[2]. Il affecte d'ailleurs de faire bon marché de sa gloire littéraire. Le 9 novembre 1836, à Aimé Martin :

Je serais désolé d'être aimé de ceux que j'aime pour ce qu'il y a de *littéraire* en moi, car ma *littérature*, ce n'est pas moi, ce n'est pas même mon habit, c'est un haillon de rencontre dont j'ai voilé ma nudité, quand je n'avais pas autre chose à me mettre dessus. Les gens qui ont la bonté de m'aimer parce que je suis bête, savent mille fois mieux m'aimer que ceux qui m'aiment par sympathie *littéraire*. Ils m'ont du moins mieux jugé. — Ma bêtise ne m'empêche pas d'être académicien. Cela s'est concilié plusieurs fois...[3].

D'autres lettres de cette période sont plus pénibles et l'on hésite à s'y arrêter. Elles ont trait à de sérieux embarras d'argent. Une dette, contractée en 1817 pour rendre service à un ami et remboursée par annuités, greva lourdement son budget jusqu'en 1835[4]. Avec cela, le changement de régime avait réduit sa pension... Et il était un si médiocre calcu-

1. Lettre inédite.

2. Jouy s'employa pour assurer son élection. Le 29 août 1833, Nodier se recommande à lui en ces termes : « Voici, cher et illustre ami, la dernière épreuve à laquelle je mettrai votre chaude et fidèle tendresse. On dit que j'ai quelques chances, mais je n'oublierai jamais que c'est à vous que j'en dois la plus grande partie. Si elles ne succèdent pas à nos espérances, je me retirerai dans ma tente qui n'est pas celle d'Achille et on n'entendra plus parler de moi. Il me restera du moins de mes prétentions académiques la conscience des suffrages que j'ai le plus vivement désirés et qui passent de bien haut toute la portée de mon ambition littéraire. — Et puis, académicien ou non, j'aurai toujours le droit de penser et de dire que je l'ai été selon Jouy. Bien fier qui ne s'en contenterait pas!... » (Inédit.)

3. Lettre inédite.

4. Voy. Mme Mennessier, liv. cit., p. 215 et suiv.

lateur! Au moment du mariage de sa fille, il lui fallut vendre sa bibliothèque pour acheter le trousseau.

A mesure que passaient les années, cette préoccupation devenait plus vive. Deux ans et demi avant sa mort, le 19 juin 1841 :

Mon cher et noble ami, vous n'ignorez pas l'intérêt que je prends à la démarche qu'on fait aujourd'hui près de vous. C'est la dernière pensée de ma vie qui s'éteint, la dernière espérance de ma lente et douloureuse agonie. Faut-il mourir sans reposer sur mes enfants un regard assuré, sans avoir foi dans leur lendemain? Voilà l'idée qui me tourmente, qui aggrave mon mal, qui l'envenime. Ayez pitié de moi, mon cher ami! Faites... ce que vous pourrez! Hélas! je sais bien que si nous ne réussissons point, cela ne tiendra pas à vous.

Pardonnez-moi et aimez-moi. Ce n'est pas au Ministre que j'écris; c'est au plus excellent comme au plus éminent des hommes. Je suis à vous pour toujours. Charles NODIER [1].

Je ne sais quel est le destinataire de la lettre, ni l'objet de cette requête; mais il y a là quelque chose de poignant... Il faut se garder, pourtant, de dramatiser les choses. Nodier aimait en tout la mesure; jusqu'à ses derniers moments, il conserva sa bonhomie douce, un peu narquoise. Il s'était habitué à la médiocrité de sa fortune; on ne peut dire qu'il en ait beaucoup souffert. Cinq ou six lignes d'un de ses contes donnent toute sa philosophie de la vie : « Gustave de Rosander vécut longtemps. Il fut savant, c'est peu de chose; il fut célèbre, ce n'est rien; il fut tranquille parce que les goûts simples donnent la paix du cœur; il fut bon parce que l'amour de la nature est un acheminement à la vertu; il fut heureux parce que le calme de l'esprit et la bienveillance de l'âme composent le seul vrai bonheur de l'homme... »

Il y a quelque ressemblance entre Gustave de Rosander et Charles Nodier.

1. Lettre inédite.

LES ARMOIRIES CAPITULAIRES AU CAPITOLE

PAR M. JULES CHALANDE[1].

(PREMIÈRE PARTIE.)

Non contents de voir leurs blasons peints avec leurs portraits, par le peintre de l'Hôtel de Ville, sur le Livre de l'Histoire, sur le grand tableau annuel de la Maison commune et sur le tableau personnel qui leur était livré, œuvres que les années pouvaient détériorer ou détruire, les Capitouls crurent pouvoir immortaliser le souvenir de leur passage au Capitoulat en faisant graver sur pierre leurs armoiries, sur les monuments publics.

Cet étalage d'armoiries fut d'abord timide, mais dès le milieu du seizième siècle, dès que les Capitouls eurent arraché au pouvoir royal, à force d'intrigues, la confirmation de leur anoblissement par le Capitoulat, ce fut un véritable débordement. Cependant, l'Intendant de Languedoc voulut y mettre un frein et, par un arrêt du Conseil du Roi du 15 décembre 1671 et une ordonnance de M. de Basville de juillet 1688, il leur fut « défendu de mettre leurs armoiries sur aucun ouvrage, sans en avoir obtenu permission dudit seigneur Intendant[2] ». Enfin, une nouvelle ordonnance royale de 1690 leur permit de placer leurs armes « sur les ouvrages érigés pendant l'année de leur exercice[3] ». Dès lors, les magistrats municipaux élevèrent des constructions,

1. Lu dans la séance du 28 mars 1912.
2. Archiv. municip., Délibérations, XXXII, f° 307 v°.
3. Du Rosoy, t. IV, p. 588.

non pour l'embellissement de la cité, mais dans le but orgueilleux d'y plaquer leurs blasons.

Bientôt, les constructions à élever ne suffisant plus, chaque restauration, modification ou embellissement d'un monument devint un prétexte.

Comme emplacements, les édifices de l'Hôtel de Ville furent les plus recherchés, mais faute de place, on couvrit plus tard jusqu'aux murailles de la Ville, aux côtés des portes.

En 1750, la construction de la nouvelle façade de la Maison commune se présenta comme un vaste champ, où allaient pouvoir s'étaler les séries des blasons capitulaires des années futures. Les Capitouls de 1750 commencèrent à faire apposer les leurs sur le fronton de la Salle de spectacle, mais le Parlement s'y opposa, les blasons furent enlevés et défense fut faite d'en mettre jamais d'autres et de modifier d'une manière quelconque le plan de Cammas. On leur concéda cependant les balcons en ferronnerie des fenêtres de la façade, et pendant dix ans, sans relâche, le célèbre maître forgeron Ortet forgea des blasons qui attendirent jusqu'en 1759 la pose des balcons, dont le nombre était insuffisant pour les recevoir; alors, on inonda les cours et jusqu'aux derniers recoins de l'Hôtel de Ville des armoiries capitulaires dont le nombre grossissait d'années en années.

En 1793, les affolés de la Révolution, pour instruire le peuple, détruisirent tous les monuments de l'histoire de notre cité, l'autodafé de la remarquable série des vélins enluminés des Livres de l'Histoire, collection unique au monde, ne leur suffit pas, tout ce qui pouvait rappeler l'ancien régime devait disparaître et un marteau impitoyable détruisit les sculptures héraldiques de plus de trois siècles.

Il est vrai de reconnaître que ce ne fut ni le commencement ni la fin de l'œuvre de destruction. A toutes les époques, depuis le dix-septième siècle, toutes les restaurations opérées dans notre Hôtel de Ville n'ont été qu'une longue suite de dégradations, de destructions ou de falsifications

des documents historiques que ces monuments auraient pu nous conserver.

En 1632, à l'occasion du sinistre passage de Richelieu à Toulouse, les Capitouls font recouvrir les blasons capitulaires de 1552, qui étaient sur le fronton de la Porte du Grand-Consistoire, d'une couche de stuc représentant des navires, pour rappeler la prise de La Rochelle.

En 1655, ils font mettre leurs blasons dans la Cour Henri IV, sur les piliers de droite et de gauche des galeries construites en 1602 et 1603.

En 1671, c'est l'ancien portail monumental de l'Arsenal de la rue Villeneuve, construit en 1620, qui, transporté en façade de l'Hôtel de Ville, reçoit les blasons des Capitouls de 1675, tandis que ceux de 1620 sont plaqués sur l'ancienne porte d'entrée du seizième siècle, transportée à la Commutation.

En 1731, l'armorial capitulaire de l'année est placé dans la Cour Henri IV, au-dessous de la Statue du Roi, érigée plus d'un siècle avant.

En 1750, le portail d'entrée de l'Hôtel de Ville de 1620 est détruit avec ses séries capitulaires.

En 1807, on fait démolir le Grand-Consistoire, véritable musée historique de la Cité.

En 1827, on replace sur les balcons du Capitole les écussons en fer forgé, mais on détruit les émaux qui les décoraient.

En 1873, l'histoire est falsifiée en proportion de l'importance de la restauration. On couvre les galeries de la Cour Henri IV de blasons capitulaires qui n'y ont jamais figuré, les uns pris au hasard, les autres par années capitulaires, sans aucun souci des dates, de l'ordre des préséances des capitoulats et de l'exactitude des hachures. Pour combler les vides des blasons inconnus, on transforme en armoiries les sceaux des capitoulats et l'on place au-dessous le nom du Capitoul gratifié de ces nouvelles armes, créant ainsi de toutes pièces de faux documents historiques pour l'avenir.

Les années suivantes, tous les autres monuments de l'ancien Hôtel de Ville disparaissent sous la pioche du démolisseur; le Portail de Lenesville, épargné par l'incendie de l'Arsenal de septembre 1772, la Porte de la Tour de l'Horloge et le fameux escalier du Donjon ne sont même pas respectés et tous leurs matériaux disparaissent.

La vieille Salle du Trône est détruite, la Salle des Illustres, unique en son genre, est désaffectée de sa destination primitive et les bustes des grands hommes, que la Révolution avait respectés, vont s'égarer dans les greniers et magasins de la Ville. La Porte du Grand-Consistoire, avec ses huit blasons capitulaires de 1552, miraculeusement sauvés de la destruction de 1773, est vendue à un Bordelais.

Les seuls documents héraldiques qui n'aient pas été faussés ou détruits dans notre Hôtel de Ville sont les cloches de l'horloge avec leurs armoiries. On les entend, mais on ne les voit pas, c'est ce qui les a sauvées.

Portail du Capitole.

Avant la construction de la façade actuelle, élevée sur les plans de Cammas en 1750, l'entrée de la Maison commune, à l'ouest, était située sur une petite ruelle, la *rue de l'Hôtel-de-Ville*, qui, plus tard, après son dégagement, devint la *Place Royale* (aujourd'hui, place du Capitole). La façade s'étendait de la *Rue Romenguieres* (rue du Poids-de-l'Huile) jusques vers la deuxième fenêtre à gauche de l'avant-corps du milieu de la façade actuelle; là, s'ouvrait une petite ruelle qui allait rejoindre en biaisant la *Rue Villeneuve* (rue Lafayette) et séparait l'enclos des masures disparates de la Maison commune, du moulon qui fut démoli pour la construction de l'aile nord de la façade. A l'angle sud, là où s'ouvre aujourd'hui le vestibule du théâtre, devant le *Collège Saint-Martial*, était une petite place plantée d'acacias.

A l'emplacement de la porte actuelle du Capitole, Nicolas

Bachelier construisit, vers 1546 ou en 1545[1], une porte monumentale sur le fronton de laquelle furent placés les blasons des Capitouls de l'année. En 1671, on chargea l'architecte Pierre Mercier de démolir ce portail, pierre par pierre et de le reconstruire en façade sur la rue Villeneuve, là où était le portail extérieur de la Commutation, construit en 1620[2]. Ce dernier fut à son tour démoli, pierre par pierre, par Pierre Mercier et reconstruit en façade à l'entrée de l'Hôtel de Ville, à la place du portail de Bachelier[3]. Les Capitouls en exercice y firent mettre leurs blasons dans l'ordre suivant :

Pierre DE GILLÈDE, écuyer et avocat au Parlement (Cap. Saint Barthélemy).

D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux lions rampants affrontés de sable et en pointe d'une flamme de gueules; au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

Jean DE CASTEL, avocat au Parlement, écuyer, chef du Consistoire (Cap. Dalbade).

D'azur à un navire flottant d'argent sur une mer du même.

Dominique DELBOY, marchand (Cap. Pont-Vieux).

D'argent à l'arbre écoté et arraché de sable; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

François DUJARIC, bourgeois, ancien Capitoul (Cap. Daurade).

D'or, au chêne de sinople terrassé de même, un croissant d'argent brochant sur le tronc; au chef d'azur chargé d'un annelé d'argent accosté de deux étoiles d'or.

1. D'après Roschach.
2. Archives municipales, Délibérations, XXX, pp. 36 et 37.
3. Archives municipales, CC 969, Comptes, pp. 134 et 134 v°.

Arnaud DE FOUCAUD, écuyer, seigneur d'Alzon (Cap. Saint Étienne).

D'azur au lion rampant d'or; au chef chargé de trois merlettes de sable.

Pierre DEPRAT, marchand (Cap. la Pierre).

D'argent à trois feuilles de trèfles de sinople posées 2 et 1; au chef d'azur plein.

Marc-Antoine DESTOPINYA, écuyer, avocat au Parlement (Cap. Saint-Pierre).

(*Blason inconnu.*)

François DE TIFFAUT, écuyer, seigneur de Tiffaut (Cap. Saint Sernin).

D'azur à trois chevrons d'or accompagnés de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe.

Ces blasons y restèrent jusqu'en 1750, époque où le portail fut de nouveau démoli pour la construction de la nouvelle façade et ses matériaux dispersés, sauf la statue équestre de Louis XIII, qui en décorait le fronton, qui fut réédifiée en 1758 sur la place Mage[1].

En 1725, les Capitouls en charge firent graver leurs noms, sur les deux panneaux de la porte d'entrée, dans l'ordre suivant :

PANNEAU DE GAUCHE :

Jean-Baptiste GUIDY, écuyer (Cap. Saint-Barthélemy).
Pierre CARBONEL, écuyer (Cap. Dalbade).
François-Joseph CORMOULS, avocat, chef du Consistoire (Cap. Pont-Vieux).
Bernard LOUBAISSIN, bourgeois (Cap. Daurade).

PANNEAU DE DROITE :

Paul GUERARD, écuyer (Cap. Saint-Étienne).

1. Bibliothèque de la ville, Manuscrit Barthès, t. II, p. 74; — Archives municipales, CC, 1062, Comptes, p. 54.

François Duval de Lamothe, écuyer (Cap. La Pierre).
François Turle Labrepin, avocat au Parlement (Cap. Saint-Pierre).
Guillaume Melon, écuyer (Cap. Saint Sernin).

Les deux panneaux de cette porte ont été replacés au portail de la nouvelle construction de 1750, ce sont ceux qui existent encore aujourd'hui. Les noms de ces Capitouls y sont encore lisibles.

Les Cloches du Capitole.

Nous ne nous occuperons ici que du carillon de l'Hôtel de Ville, l'histoire de l'horloge ne rentrant pas dans le cadre de notre sujet. Disons seulement que la première horloge fut placée dans la *Tour de la Vis*, tour dont la construction fut commencée en 1532 et terminée en 1538, et dans laquelle se déroulait le fameux escalier du Donjon, mais elle ne possédait pas de cadran extérieur et ce ne fut qu'en 1603 que les Capitouls firent poser un cadran, *une montre*, comme on l'appelait alors, au dessus de la porte de l'escalier, dans la deuxième cour, en face du deuxième vestibule [1].

La *Tour de la Vis* devint dès lors la *Tour de l'Horloge*. En 1605, on fit isoler l'horloge et ses contrepoids dans un cabinet spécial [2]. L'horloge ne sonnait alors que les heures; en 1651, on perfectionna la sonnerie et elle sonna les demies, les quarts et les demi-quarts [3].

C'est en 1768 seulement que l'on plaça, sur la nouvelle façade de l'Hôtel de Ville, la nouvelle horloge annoncée depuis le début de la construction. Elle était l'œuvre de

1. « Davantage, voyant lesd. sieurs Capitoulz qu'en l'oreloge de la Maison de Ville, quest posée sur le grand degré qu'on monte au Donjon de lad. Maison de Ville ny avoit poinct de monstre pour scavoir et cognoistre les heures du jour. Ils auroient faict faire la monstre aud. horloge que sert aussy de grand ornement à la seconde basse-cour dicelle Maison de Ville » (Annales manuscrites, 1602-3, livre V, chronique 276, f° 47).
2. Annales manuscrites, 1605, livre V, chronique 278, p. 105.
3. Archives municipales, Compte des deniers, 1650-51, f° 24 v°.

l'horloger Griffon, qui s'engagea à faire le mouvement et à le mettre en place avant la Noël, moyennant la somme de 1.800 livres[1].

Comme il ne restait plus que trois cloches de l'ancien carillon et en si mauvais état qu'il était nécessaire de les refondre, on avait délibéré de consacrer le produit des amendes à la fonte de nouvelles cloches, mais on reconnut que ce produit serait insuffisant. Les Capitouls demandèrent au Conseil un secours de la Ville, pour mener l'œuvre à bonne fin. Le secours fut accordé, on fit faire un devis par Cammas[2] qui s'engagea à faire les avances nécessaires, et en fin de compte, on fit fondre dix-neuf cloches et huit d'entre elles reçurent les armoiries des Capitouls en exercice. Par un mécanisme spécial, indépendant de l'horloge, on pouvait sonner des airs pour annoncer que l'heure était sur le point de sonner[3].

La dépense totale, au lieu de 1.800 livres, s'éleva à 12.465 livres 12 sols 6 deniers[4], mais les Capitouls avaient leurs blasons sur les cloches de l'Hôtel de Ville.

Ces cloches capitolines, qui, le 10 août 1793, sonnèrent à six heures du soir le dernier glas des vélins enluminés des Annales, qui allaient disparaître quelques instants après dans l'autodafé révolutionnaire; ces mêmes cloches furent oubliées dans la tourmente et conservèrent seules leurs armoiries, dernier souvenir du Capitoulat, institution émanant du peuple, conservée et défendue par le peuple dans une lutte incessante contre les empiétements de la royauté, et renversée par le peuple lui-même.

Armoiries des Capitouls de 1768 sur les Cloches de l'Hôtel de Ville.

Jean-Joseph Gouazé, avocat, professeur de droit, chef du Consistoire.

D'argent au coq de sable posé sur une patte, becqué,

1-2. Archives municipales, Délibérations, XLVI, 6 mai 1768, f° 156.
3. Annales manuscrites, livre XII, 1767-68, chronique 437, f° 109.
4. Archives municipales, Délibérations, XLVII, 2 juin 1769, f° 13.

barbé, crêté et armé de gueules; au chef d'azur. chargé d'un soleil d'or.

Dominique DUPUY, avocat, syndic de la Ville.

D'or à deux arbres de sinople sommés d'un soleil de...

Jean-Baptiste JOUVE, avocat.

D'argent à un arbre adextré de sinople, terrassé de même, affronté d'un lion grimpant de gueules, en chef au canton senestre une étoile de même.

Jacques BOYER, seigneur de Suquet, avocat.

D'azur, à la bande de... chargée de trois besants de...

Jean-Louis FRANC, avocat.

D'or, au chevron de gueules, chargé de trois têtes de... accompagné en pointe d'une oie passante de...

Jean-Pierre GOUNON, écuyer.

De sinople à une gerbe d'or; au chef d'argent chargé d'un crocodile de sinople.

Guillaume PERRIER, avocat.

D'or, au poirier de sinople fruité de gueules.

Jean LASSABATIE, négociant, ancien prieur de la Bourse,

D'or, au mont de trois coupeaux de... sommé d'un coq de...

Balcons de la façade du Capitole.

Les écussons en fer forgé qui décorent les balcons de la façade du Capitole ont été, ou oubliés par les vandales de 1793, ou simplement arrachés des balcons, mais cette dernière hypothèse est peu probable, car on ne se serait pas contenté de les enlever, on les aurait martelés avec encore plus de facilité que les armoiries de pierre sur les murailles des édifices. Nous croyons plutôt que lorsque, le 10 août 1793,

on mit à exécution l'arrêt des commissaires de la Convention, les écussons qui nous restent n'étaient pas en place et étaient relégués dans quelques coins de l'Hôtel de Ville, où ils ont été oubliés.

En 1808, à l'occasion de la visite de l'Empereur, on plaça sur les balcons les emblèmes du nouveau régime impérial. Plus tard, sous Charles X[1], on y remit les blasons capitulaires retirés des greniers de l'Hôtel de Ville, que nous y voyons aujourd'hui, et c'est alors qu'on eut le mauvais goût de les dorer, au lieu de leur conserver leurs couleurs héraldiques. On a ainsi transformé ces monuments historiques en de simples motifs de décoration.

En 1873, lors de la restauration du Capitole, on a commis les mêmes errements, mais l'on a eu alors peut-être une excuse, c'est la difficulté de reconstituer les émaux.

Les armes de la Ville qui figurent sur quatre balcons, ne faisaient peut-être pas partie de l'ornementation du dix-huitième siècle; elles sont en fonte et non en fer forgé, comme les autre écussons.

En 1750, le 26 août[2], on posa la première pierre de la nouvelle façade du Capitole, construite sur les plans de Cammas, et les Capitouls de cette année s'empressèrent de faire sculpter leurs armoiries sur le fronton de la Salle de Spectacle; mais le Parlement s'y opposa, les fit détruire et fit défense d'en mettre sur aucun point de la façade.

Barthès, qui à cette époque écrivait ses *Heures perdues*, raconte, en juin 1751 : « Du 7 de ce mois, indépendament de la pierre gravée en lettres d'or, qui sert de clef au portail d'entrée, dans la Salle du Spectacle de la nouvelle façade de l'Hôtel de Ville, sur laquelle Messieurs les Capitouls avoient fait mettre leurs noms ils avoient encore fait placer leurs

1. En 1827, on restaura le Capitole, la façade fut reblanchie à la céruse et l'on plaça les paratonnerres avec les boules. — Ce n'est que vers 1883 que les assises, briques et pierres, ont été mises à nu.

2. Bibliothèque de la Ville. Manuscrit Barthès, t. I, 26 août 1750, p. 274.

armes en grand écusson et leurs noms encore au dessous en gros caractères sur la corniche au dessus de la porte, ce qui etait certainement très ridicule eu égard à ces doubles inscriptions, le plan n'étant chargé d'aucunes armes ny autres ornemens qui regardent les Capitouls en aucune façon : il a été ordonné par ordre venu de la Cour (quoi qu'en disent les Messieurs qui avaient placé leurs armes) de les oter sur le champ et de ne plus s'ingérer d'y placer la moindre chose qui puisse surcharger le plan donné par Cammas[1]. »

Lorsque cet événement imprévu arriva, les Capitouls de 1750 n'étaient plus en charge; cependant, ils négocièrent avec les nouveaux Capitouls de 1751, et une transaction intervint, par laquelle ces derniers s'engageaient à faire placer les blasons de leurs prédécesseurs sur les balcons des fenêtres du premier étage de la partie du mur qu'ils avaient commencé, les balcons de la façade ayant été accordés aux Capitouls en charge et à leurs successeurs pour y placer leurs armoiries. Cet accord est rapporté dans le livre des délibérations de l'Hôtel de Ville.

17 décembre 1751 : — « Le 4me point est pour entendre le rapport des commissaires au sujet de l'arrangement pris par Messieurs les Capitouls de 1750, pour le placement de leur armorial sur les balcons de la façade, après avoir été déplacés du mur de face où ils étaient. »

Il est délibéré : « Sur le 4me point, Mrs Tilhol et Robert, Capitouls, l'année dernière estant sortis de l'assemblée, ouy le rapport des commissaires, il a été délibéré qu'en conséquence de la délibération prise par la commission le 4 juin dernier, les écussons et armoiries de Mrs les Capitouls de 1750, seront placés sur les balcons qui doivent être posés au devant des fenêtres du premier étage de la partie du mur de face qu'ils ont commencé de faire construire, et que Mrs les Capitouls en place et ceux qui leur succéderont ne pourront placer leurs écussons et armoriaux sur le mur de

1. Bibliothèque de la Ville. Manuscrit Barthès, t. I, juin 1751, p. 300.

face, mais seulement sur les balcons en fer qui seront placés au devant des fenêtres[1]. »

L'habile forgeron Bernard ORTET[2], qui avait pris à bail l'ouvrage des balcons de la façade, fut chargé de faire les écussons en fer forgé, au prix de 180 livres les huit. Les années suivantes, quoique les balcons ne fussent pas encore mis en place, les Capitouls continuèrent à faire faire leurs écussons par le même artiste jusqu'en 1760.

Dans la suite, les mandats de payement n'indiquent pas l'ouvrier, ils sont ordonnés au sieur Ramond, capitaine au fait de la santé, pour les avoir fait poser. La somme payée est toujours la même, 180 livres.

Les payements à Ortet, qui figurent au livre de comptes de l'Hôtel de Ville, pour les balcons et écussons sont :

1751. — « Au nommé Ortet, serrurier, la somme de 180 livres pour le prix de l'armorial de Mrs les Capitouls de 1751, qu'il doit placer aux balcons du mur de face de l'Hôtel de Ville, apert du mandement quittancé. »

En marge on lit : « Allouer 180 livres à la charge que lad. somme fera partie du marché fait avec led. Ortet, entrepreneur des balcons[3]. »

Il faut remarquer que les premiers écussons livrés par Ortet, ne pouvaient être que ceux de 1751; la décision intervenue pour les Capitouls de 1750, étant du 17 décembre 1751, n'a pu être mise en exécution qu'en 1752.

1752. — « Payé au nommé Ortet, serrurier, la somme de 1.800 livres, à luy ordonnée, à compte du prix des balcons des fenêtres du mur de face[4]... »

1753. — « Au nommé Ortet, serrurier, la somme de 800 li-

1. Archives municipales. Délibérations XLIII, 17 déc. 1751, fo 82 vo.
2. Bernard Ortet, maître serrurier, habitait dans la *Rue du Bourguet-neuf* (aujourd'hui, rue Peyrolières), une maison qui passa, après sa mort, en 1782, à sa fille, Anne Ortet, épouse du sieur Dieuzaïde, également maître serrurier. — Sur le sol de sa maison a été élevé, à la fin du dernier siècle, l'immeuble portant le no 45. (Arch. municipales : Cadastre 1679. Daurade, 13 m., art. 5.)
3. Archives municipales, Comptes 1751, fo 50 vo.
4. *Ibid.*, CC 1056, Comptes 1762, fo 84 vo.

vres pour le second terme du prix des balcons qui doivent estre placés au mur de face de l'Hôtel de Ville[1]. »

1754. — « Au nommé Orlet, serrurier, la somme de 300 livres, à luy ordonnée, à compte du prix des balcons qu'il a fait pour les fenêtres du mur de face de l'Hôtel de Ville[2]. »

1757. — « Au nommé Ortet, serrurier, la somme de 800 livres, à luy ordonnée, à compte du prix des balcons qui doivent estre placés aux fenêtres de la 3me partie du mur de face de l'Hôtel de Ville[3]. »

1759. — « Au sr Ortet, serrurier, la somme de 800 livres, à luy ordonnée, pour fin de paye du prix des balcons en fer qu'il a fait pour la 3me partie de lad. façade[4]. »

1760. — « A Mtre Ortet, serrurier, la somme de 180 livres, à luy ordonnée, pour avoir fait en fer ouvré et cizelé les armoiries de Mrs les Capitouls de 1750, placés au devant de la fenêtre de l'avant corps de la façade de cest hôtel[5]. »

On forgeait tous les ans les écussons capitulaires, mais ce ne fut qu'en 1759 que l'on plaça les quatorze premières croisées, sept au premier étage et sept au dessus, à la première partie de la nouvelle façade, du côté de la Salle de Spectacle[6]; les écussons ne furent posés que vers la fin de la même année.

P. Barthès, qui commente tout ce qui se fait en ville à son époque, écrit à la date de septembre 1759 : « On vient de mettre la dernière main à la partie du côté droit de la magnifique façade de l'Hôtel de Ville, par l'emplacement des superbes balcons qu'on y voit actuellement. L'or, l'azur et les autres couleurs, qui caractérisent les armoiries des Capitouls pour le consulat desquels la façade a été faite, en relève la beauté d'une manière admirable[7]. »

1. Archives municipales, CC 1059, Comptes 1753, fo 63.
2. *Ibid.*, CC 1058, Comptes 1754, fo 55.
3. *Ibid.*, CC 1061, Comptes 1757, fo 63.
4. *Ibid.*, CC 1063, Comptes 1759, fo 64.
5. *Ibid.*, CC 1065, Comptes 1760, fo 60 vo.
6. *Ibid.*, CC 1063, Comptes 1759, fos 62 et 68.
7. Comme on le voit par le récit de Barthès, les écussons étaient

Et Barthès ajoute dans le style emphatique du dix-huitième siècle : « Le sieur Ortet, m^e serrurier en cette ville, dont le seul nom remplit l'éloge par la multiplicité des beaux ouvrages qui décorent dans cette capitale tant de lieux sacrés et profanes, et qui parlent mieux par eux-mêmes, en faveur de cet habile ouvrier, que les bouches les plus éloquentes ne sauraient faire, en est l'auteur unique en son art, par la manière délicate dont il traite le fer et rend ce métal, si dur et si rebelle, facile à se prêter avec promptitude aux ouvrages les plus beaux et les mieux finis[1]. »

Tous les Capitouls n'eurent pas la patience d'attendre l'achèvement de la façade, les travaux marchaient trop lentement et l'exhibition de leurs armoiries pouvait être compromise. Ceux de 1755 et de 1757 saisirent divers prétextes pour faire placer leur armorial ailleurs, mais n'en firent pas moins forger leurs écussons par Ortet. Seulement, comme le Conseil des Seize, qui leur allouait déjà 180 livres pour le prix des écussons, aurait refusé de leur accorder cette double dépense, ils en dissimulèrent le payement.

Ceux de 1755, achevant le monument du « mur de face de la place Mage », y firent placer leurs armoiries et firent mandater les payements sur le chapitre des réparations, en deux articles, l'un de 80 livres, ordonné à Berthé, sculpteur; l'autre, de 104 livres, au sieur Baysse, pour achat de pierres pour le monument[2].

Non contents d'avoir leurs blasons sur la place Mage, ils firent encore graver leurs noms en lettres d'or, sur marbre, avec une inscription, à l'Esplanade (aujourd'hui, le Grand-Rond[3]).

décorés de leurs couleurs héraldiques. Le payement suivant nous indique encore que les balcons étaient dorés : « Au s^r Bize. doreur, la somme de 90 livres, à luy ordonnée, pour avoir doré 3 balcons de lad. façade, et ce, en conséquence de la délibération de la commune du 20 septembre 1759. » (Archives municipales, CC 1063, Comptes, f° 65.)

1. Bibliothèque de la ville, Manuscrit Barthès, t. II, 1759, p. 100.
2. Archives municipales, CC 1059, Comptes 1755, f°s 38 v° et 39.
3. *Ibid.*, CC 1059, Comptes 1755, f° 52 v°.

Les capitouls de 1757, n'ayant pas de monument à achever, firent placer dans le Petit-Consistoire un nouveau tarif du pain, ornementé de peintures et de leurs armes[1].

En 1761, il fut payé au sieur Ramond, capitaine au fait de la santé, la somme de 180 livres, en remboursement de pareille somme qu'il avait payée pour « les armoiries de Mrs les Capitouls, placées dans le vestibule de la Salle de Spectacle[2] ».

En 1767, au même, 180 livres, « pour les armoiries de Mrs les Capitouls placées dans l'Hôtel de Ville[3] ».

En 1768, ce sont les huit cloches du carillon de l'Hôtel de Ville qui reçurent leurs armes.

En 1769, on paya 180 livres pour les armoiries des capitouls placées « dans l'Hôtel de Ville[4] ».

La même année, on paya 189 livres pour divers travaux exécutés en marbre pour la cheminée du Petit-Consistoire, entre autres « huit petites tables à la grecque, pour y graver les noms des Capitouls[5] ».

En 1770, on paye encore 180 livres pour les armoiries des Capitouls de l'année, « placées en différents endroits de l'Hôtel de Ville[6] », et 27 livres pour dorer les armoiries des Capitouls (on ne dit pas de quelle année), dans la chapelle de l'Hôtel de Ville[7].

Il est certain que ces derniers blasons de 1770 furent faits en fer forgé, comme ceux des balcons de la façade, car il en existe encore deux dans la Cour Henri IV, sur le balcon de la Salle des Illustres, ceux de Pierre Joulia et de Pierre Albaret, l'un et l'autre Capitouls en 1770.

Pour plusieurs années les matériaux nous manquent, mais nous trouvons, dans les écussons qui ont été remis sur les

1. Archives municipales, CC 1061, Comptes 1757, f° 41.
2. *Ibid.*, CC 1066, Comptes 1761, f° 73.
3. *Ibid.*, CC 1072, Comptes 1767, f° 79.
4. *Ibid.*, CC 1074, Comptes 1769, f° 85.
5. *Ibid.*, Hôtel de Ville, 1590-1783.
6. *Ibid.*, CC 1075, Comptes 1770, f° 84 v°.
7. *Ibid.*, Hôtel de Ville, 1590-1783.

balcons de la façade, des blasons des capitouls de 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1758, 1759 et 1760. Dans la Cour Henri IV, des blasons de 1770, et enfin dans un lot de douze écussons de même provenance, que Mme la comtesse d'Adhémar possède à son château de Ravy, près Verfeil, nous avons retrouvé des blasons capitulaires de 1754, 1756, 1759, 1766 et 1767[1].

On peut donc, sans trop se risquer, conclure de l'ensemble de ces documents que, de 1750 à 1770 inclus, tous les blasons capitulaires, sauf peut-être ceux des années 1757, 1761 et 1768, ont été faits en fer forgé, comme ceux qui existent encore sur les balcons du Capitole. Mais il est difficile de s'expliquer où ont pu être placés tous ces écussons. Il y avait bien quelques fenêtres, à l'intérieur de l'Hôtel de Ville, susceptibles de recevoir un balcon et des écussons, mais assurément elles étaient peu nombreuses. La grille du deuxième vestibule qui fermait le grand escalier de la Salle des Illustres a pu recevoir aussi une série capitulaire d'armoiries, mais c'est tout.

La façade comporte vingt balcons qui reçurent chacun deux écussons, soit quarante écussons (en admettant encore que les quatre balcons qui portent les armes de la Ville reçurent préalablement des blasons capitulaires), et le balcon central, sur lequel furent mis les huit blasons de l'armorial de 1760; en tout, quarante-huit écussons représentant six années capitulaires.

En défalquant les années 1757, 1761 et 1768, pour lesquelles nous n'avons pas de données certaines, nous avons, de 1750 à 1770, dix-huit années capitulaires, soit 144 blasons. Douze années capitulaires, c'est à-dire 96 blasons[2], n'ont donc pas pu trouver de place sur la façade.

1. Nous devons la communication de ces écussons à l'obligeance de M. Duclos de Bouillas, qui avait de son côté étudié le problème des armoiries des balcons du Capitole, et qui a bien voulu nous communiquer ses notes.

2. Le nombre a pu être plus élevé encore, car nous trouvons sur les balcons de la façade quatre écussons aux armes de Chauson de Lacombe, qui ne fut cependant Capitoul qu'une année, en 1751.

Il est de toutes probabilités que les premiers écussons ayant été posés seulement en 1759, les capitouls en exercice cette année-là s'emparèrent des balcons et y firent mettre leurs armoiries au détriment de leurs prédécesseurs. Leurs successeurs durent imiter leur exemple, et cela expliquerait pourquoi nous retrouvons aujourd'hui principalement les écussons des premières années, 1750 à 1755. Ceux-ci, ayant dû être déposés dans les magasins de l'Hôtel de Ville, auront ainsi échappé à la destruction de 1793.

Il est à présumer que dans la suite, au fur et à mesure de leur passage au capitoulat, les nouveaux venus, ne trouvant plus de place, faisaient enlever les plus anciennes séries de blasons et les remplaçaient par les leurs.

Blasons existant actuellement sur les balcons de la façade.

Lorsqu'on a replacé les écussons sur les balcons, on ne s'est pas préoccupé de rechercher à quels capitouls ils pouvaient appartenir et l'on n'a pas suivi l'ordre chronologique. Nous numéroterons les fenêtres dans l'ordre de leur construction, c'est-à-dire en commençant par la rue du Poids-de-l'Huile, pour finir à la rue Lafayette.

1re fenêtre. — N° 1 : CHAUSON DE LACOMBE, écuyer, conseiller du roi, commissaire des guerres. — Capitoul de Saint-Sernin en 1751.

D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois mouchetures d'hermine de sable, deux en chef et une en pointe[1].

N° 2. — Même blason.

2e fenêtre. — Armes de la Ville de Toulouse.

3e fenêtre. — N° 3 : Inconnu.

1. Miniature des Annales manuscrites, 1751. — Liv. XI, chronique 422. Le blason de François Duclos, baron de Las, capitoul en 1748, ne diffère de celui de Chausson de Lacombe que par les émaux : *D'argent au chevron de gueules.*

De... au chevron de..., accompagné de trois coquilles de..., deux en chef et une en pointe[1].

N° 4. — Inconnu.

De... à l'arbre de..., terrassé de même, accosté de deux mouchetures d'hermine; une bande de... brochant.

4e fenêtre. — N° 5 : Inconnu.

Écartelé aux 1 et 4 de... à l'oiseau de. , sommé d'une couronne de..., en chef deux étoiles de...; aux 2 et 3 de... à la croix en divise d'or.

N° 6. — Joseph DE GAILHARD, coseigneur de Montgaillard, chevalier, conseiller et avocat général du roi à la Trésorerie de Toulouse. — Capitoul titulaire (Dalbade), 1736, 1737, 1738, 1740, 1742, 1752, 1756.

De... à un coq de... posé sur une herse de..., un soleil de... issant du canton dextre[2].

5e fenêtre. — N° 7 : Michel DE PORTET, seigneur de Belloc, écuyer, Capitoul de Saint-Pierre en 1755.

Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à une tour à quatre créneaux d'argent maçonnée de sable; aux 2 et 3 d'or à une ancre de sable possée en pal sur une mer de sinople[3].

N° 8. — François-Raymond DAVID DE BEAUDRIGUE, écuyer,

1. Ce blason, quoique semblable à celui de Catel, Capitoul au quinzième siècle, ne peut lui être attribué. Il se pourrait qu'il y ait eu de la part de l'ouvrier une fausse interprétation des armoiries de Gabriel Luillier, Capitoul en 1757, qui portait : *d'azur à trois coquilles d'or posées 2 et 1*, ou de Pierre Valmalette, capitoul en 1748-1752-1756, qui portait : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même possées deux en chef et une en pointe.*

2. Ce blason se trouve également parmi les 12 écussons de Mme la comtesse d'Adhémar. Il porte une banderole avec l'inscription : *Joseph Gailhard, coseigneur de Montgaillard.* (Communiqué par M. Duclos de Bouillas.)

3. Blasonné dans le texte des Annales manuscrites, liv. XI, chronique 425, f° 615.

Capitoul titulaire (Daurade), 1747 à 1751, 1755, 1759, à 1765.

D'azur à trois harpes d'or, posées deux et une[1].

6e *fenêtre.* — Armes de la ville de Toulouse.

7e *fenêtre.* — N° 9 : André DE TOURTEL, avocat, baron de Saint-Aigne, seigneur de Gramont et de Beauregard, Capitoul du Pont-Vieux, 1751.

De gueules au chevron d'or, accompagné de trois besants d'argent, deux en chef et un en pointe[2].

N° 10. — Pierre Guillaume DE COULOUSSAC, avocat capitoul de la Daurade en 1751.

D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe de croissants d'argent passés en pal; au chef d'argent chargé de trois roses de gueules[3].

8e *fenêtre.* — N° 11 : Inconnu.

D'hermine, à la tour de[4]...

N° 12. — Jean SIMORE, sieur de Lourdes, avocat, Capitoul de Saint-Barthélemy en 1750.

D'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une tête de Maure au naturel.

9e *fenêtre.* — N° 13 : Inconnu.

De..., à la fasce de..., chargée d'une bisse de... et accompagnée de trois roses de..., deux en chef et une en pointe.

N° 14. — Henry ROLLAND, seigneur de Saint-Rome, cosei-

1. Documents : 1° Miniature des Annales, 1751, liv. XI, chron. 422; — 2° Texte des Annales, 1755, liv. XI, chron. 425, p. 615; — 3° Frontispice de l'*Histoire de Toulouse* par Raynal, 1759; — 4° Plaque de cuivre sur le douzième livre des Annales.

2. Miniature des Annales manuscrites, 1761, liv. XI, chronique 422.

3 *Id.*, 1651, liv. XI, chronique 422.

4. Les Tournemire, dont un fut Capitoul en 1669, avaient des armoiries à peu près semblables.

gneur de Montesquieu, Baziège et Montgaillard, écuyer, Capitoul de la Dalbade en 1755.

D'azur à trois roues de sainte Catherine posées 2 et 1; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or[1].

10e fenêtre. — N° 15 : Pierre-Jean-François AMBLARD, docteur et avocat au Parlement, Capitoul de Saint-Étienne en 1752 et 1759; chef du Consistoire en 1759.

Écartelé, aux 1 et 4, d'argent à une maison de gueules sur un mont de sable, au chef d'azur chargé de trois têtes d'oiseaux naissant du champ d'argent; aux 2 et 3 d'or, à la fasce ondée de gueules accompagnée en chef de deux roues d'azur et en pointe d'un tourteau du même[2].

(Dans l'écusson du Capitole, il n'y a que la première écartelure.)

N° 16. — Charles LAGANE, avocat, procureur du roi en la ville, sénéchal et présidial de Toulouse, Capitoul de Saint-Étienne en 1753.

D'azur à deux épées d'argent en sautoir, la pointe en haut, accostées de deux mains de carnation ouvertes; en chef, deux demi-vols d'or[3].

11e fenêtre. — Balcon central. — Pas d'écussons.

12e fenêtre. — N° 17 : Louis DAURIES, avocat au Parlement, Capitoul de Saint-Sernin en 1755 et 1760; chef du Consistoire en 1760.

1. Texte des Annales manuscrites, 1755, liv. XI, chronique 425, f° 615.

2. Documents : 1° *Plan d'une promenade publique à Toulouse*, F. Baour, 1752; 2° *Histoire de la ville de Toulouse*, par Raynal, 1759; frontispice.

3. 1° Miniature arrachée aux Annales, 1753, restaurée (Musée Saint-Raymond); — 2° Texte des Annales manuscrites, liv. XI, chronique 423, p. 579; — 3° Un débris de la miniature des Annales, 1753, liv. XI, chronique 423.

Écartelé aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagnée de trois besants posés deux en chef et un en pointe, au chef d'argent chargé d'un laurier de sinople; aux 2 et 3, de sable au lion rampant d'or, sommé de trois étoiles du même[1].

N° 18. — Inconnu.

Écartelé au 1 et 4 de... au lion rampant de..., au chef de... chargé de trois étoiles de...; aux 2 et 3 de... à trois rocs d'échiquier mis en fasce, au chef de... chargé de trois étoiles d'or.

13e fenêtre. — N° 19 : Inconnu.

De... à trois épées de... posées en pal, la pointe en bas, entrelacées de deux épées du même posées en fasce.

N° 20. — Inconnu.

De... au lion rampant contourné de... tenant un écusson...; au chef de..., un soleil issant du canton dextre.

14e fenêtre. — N° 21 : Inconnu.

De... au chevron de..., accompagné en pointe d'un arbre de... terrassé de même et en chef de deux branches fleuries et feuillées de...

N° 22. — Jean-Antoine Fabry, avocat et écuyer, Capitoul de Saint Étienne en 1738 et 1751; chef du Consistoire en 1751.

D'azur à une enclume d'or, au dextrochère de carnation brassadé d'argent, mouvant du canton senestre de l'écu et frappant sur l'enclume avec un marteau d'argent[2].

15e fenêtre. — N° 23 : Bernard Lapomarède de Laviguerie, avocat, Capitoul de Saint-Sernin en 1741 et 1752.

1. Texte des Annales manuscrites, 1755, liv. XI, chronique 425, f° 615.
2. *Id.*, 1751, liv. XI, chronique 422.

D'argent au lion passant de gueules, brochant sur le fût d'un arbre de sinople terrassé de même; au chef de..., chargé de trois étoiles de[1]...

(Sur la gravure de Baour [*Plan d'une promenade, 1752*], l'écu n'est pas surmonté d'un chef.)

N° 24. — Jean-François LAFUE, avocat, seigneur d'Auzas, commissaire aux saisies réelles, Capitoul de la Pierre, 1755; chef du Consistoire, 1762 à 1764.

D'azur à la tour crénelée d'argent maçonnée de sable[2].

16e fenêtre. — Armes de la ville de Toulouse.

17e fenêtre. — N° 25 : Joseph CHAUSON DE LACOMBE, écuyer, conseiller du roi, commissaire des guerres, Capitoul de Saint-Sernin en 1751.

D'or au chevron d'azur, accompagné de trois mouchetures d'hermine de sable.

N° 26. — Même blason.

(Ces deux blasons figurent déjà sur les écussons nos 1 et 2 de la première fenêtre.)

18e fenêtre. — N° 27 : Pierre PRATVIEL, notaire, avocat au Parlement, Capitoul du Pont-Vieux en 1752.

De gueules à trois fleurs de quatre fleurons (ou œillet) tigées et feuillées d'or, posées 2 et 1[3].

N° 28. — Inconnu.

De... à l'arbre de..., terrassé de même.

19e fenêtre. — N° 29 : Jean-Claude DE TILHOL, avocat au Parlement, Capitoul de Saint-Étienne, 1750, 1754, 1755, 1756.

1. Grave par F. Baour, 1752, sur *Plan d'une promenade à Toulouse.*
2. Texte des Annales manuscrites, 1755, liv. XI, chronique 425, f° 615.
3. *Id., ibid.*

D'or au tilleul de sinople neigeux d'argent, terrassé de même, sommé d'une étoile de gueules accompagnée de deux têtes d'Éole ou de Vents de carnation issants des deux cantons de l'écu, dans des nuages d'argent et soufflant sur l'arbre[1].

N° 30. — Jean-Antoine DE LAPEYRIE, baron de Salissignac, écuyer, Capitoul de la Pierre en 1751.

D'azur au chevron d'argent, un lévrier passant en pointe du même[2].

20e fenêtre. — Armes de la ville de Toulouse.

21e fenêtre. — N° 31 : Pierre LABONNE, seigneur d'Escabilion, écuyer, Capitoul de Saint-Barthélemy en 1752.

D'argent au chevron de gueules, sommé d'un croissant de... et accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un arbre de sinople terrassé de même[3].

N° 32. — Jean-Baptiste BORREL, bourgeois, Capitoul de la Pierre en 1752.

D'azur à l'agneau pascal d'argent, tenant une croix à la bannière d'or; au chef d'or (?) *chargé de trois étoiles d'argent* (?)[4].

Blasons dans la Cour Henri IV, sur le balcon de la Salle des Illustres.

1er écusson, à gauche. — Pierre JOULIA, négociant, ancien prieur de la Bourse, Capitoul de la Pierre en 1770 et de 1778 à 1780.

D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur posées deux en chef et une en

1. Texte des Annales manuscrites, 1755, liv. XI, chronique 425, f° 615.
2. *Id.*, 1751, liv. XI, chronique 422.
3 et 4. Gravé par Baour, en 1752, sur *Plan d'une promenade à Toulouse.*

pointe; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux besants du même[1].

2e écusson, au milieu. — Inconnu.

De... à l'ancre de..., mis en pal, accosté de branches fleuries de... et feuillées de..., en chef trois étoiles de... posées 1 et 2.

3e écusson, à droite. — Pierre D'ALBARET, avocat, Capitoul de Saint-Étienne en 1770.

D'argent au sautoir de gueules[2].

Les douze écussons de Mme la comtesse d'Adhémar au château de Ravy (près Verfeil).

(D'après les dessins communiqués par M. DUCLOS-DE BOUILLAS.)

Ces douze écussons ont fait jadis partie d'un lot plus important, qui fut acheté à un brocanteur, au marché de la place Saint-Georges, par M. de Clausade et M. d'Adhémar, qui se le partagèrent. Il y a donc un certain nombre de ces écussons, probablement douze, qui ont été égarés.

1. Joseph DE GAILLARD, coseigneur de Montgaillard, Capitoul titulaire (Dalbade), 1736 à 1740, 1742, 1752, 1756.

(Ce blason, déjà décrit, se trouve aussi sur la façade du Capitole, 4e fenêtre, n° 6.)

2. DAVID DE BAUDRIGUE, écuyer, Capitoul titulaire (Daurade), 1747 à 1751, 1755, 1759 à 1765.

(Ce blason, déjà décrit, se trouve aussi sur la façade du Capitole, 5me fenêtre, n° 8.)

3. Jean-Baptiste FURGOLE, avocat, Capitoul de Saint-Sernin en 1754.

De gueules plein, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent[3].

1. Miniature des Annales manuscrites, 1778, liv. XII, chronique 445.
2. Cachet de famille.
3. Gravure. — Collection de la Société archéologique.

4. Jean-François Pous, avocat, Capitoul de la Daurade en 1756, 1766, 1767; chef du Consistoire en 1766-1767.

D'azur, au puits d'argent maçonné de sable; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or[1].

5. Jean Delmays, seigneur d'Antissac, écuyer, Capitoul du Pont-Vieux en 1759.

D'or à l'arbre arraché de sinople; au chef d'azur chargé d'une épée d'argent posée en pal, accostée de deux croissants du même[2].

6. Jacques Picot, Capitoul de Saint-Pierre en 1765.

Écartelé, au 1 et 4, d'azur à trois fers de lance d'argent posés 2 et 1, au chef d'argent chargé d'une tête de coq de sable, crêtée et barbée de gueules; aux 2 et 3, d'or au lion passant de gueules brochant sur le fût d'un arbre de sinople, fruité de gueules[3].

7. Antoine-Jean Marqué, avocat, Capitoul de la Pierre en 1770.

D'or au chevron d'hermine; à l'intérieur, parti de sable et de gueules; au chef d'or chargé d'un navire de sable voguant a dextre.

8. Joseph Cerou, docteur en médecine, Capitoul du Pont-Vieux en 1770.

De... à sept roues de... posées 2, 3 et 2.

9. Inconnu.

De... au chevron de..., accompagné en chef de deux roses de... et en pointe d'un lion rampant de...; en chef de..., chargé de trois merlettes de...

10. Inconnu.

De... à l'ancre de... posé en pal, accosté de deux étoiles de...; au chef de..., chargé de trois étoiles de...

1. Document de famille.
2. Frontispice de l'*Histoire de la Ville de Toulouse* (1759) par Raynal.
3. Documents particuliers.

11. Inconnu.

De .. au chevron de. ., accompagné en chef de deux losanges de. . et en pointe d'un aigle éployé de...; au chef de... chargé de trois étoiles de...

12. Inconnu.

D'azur à trois mondes de... cerclés et croisettés de. ., posés 2 et 1.

(Les écussons n°s 1, 2, 8 et 11 sont d'un format plus petit que ceux de la façade du Capitole.)

ÉLOGE DES ÉLOGES

PAR HENRI DUMÉRIL[1].

Quand votre bienveillance m'eut appelé aux fonctions, plus honorables qu'enviables, de secrétaire perpétuel, un de mes premiers soins dut être de bien connaître les devoirs qui m'incombaient, de me pénétrer de l'esprit aussi bien que de la lettre de nos règlements. Je savais d'ailleurs, après un quart de siècle d'expérience académique, qu'une longue tradition avait souvent dérogé à ces règlements dont la rigueur avait paru excessive même à nos pères, pourtant plus exigeants que nous-mêmes. *Damnosa quid non imminuit dies?...* disaient-ils volontiers, car ils aimaient les citations latines. Aussi n'ai-je pas été aussi ému que l'eût été un nouveau venu au milieu de vous en lisant qu'un des plus importants devoirs du secrétaire perpétuel et du secrétaire adjoint est de prononcer, en séance publique, « une notice historique sur la vie et les ouvrages de chacun des associés ordinaires ou correspondants qui seront décédés dans le courant de l'année[2] ». Et je n'ai pas été surpris de voir, dans la table analytique qui suit la réimpression de nos statuts et règlements en 1893, la note suivante : « Cet usage n'est plus observé. » Mais si, de bonne heure, on a renoncé à imposer exclusivement aux deux secrétaires la lourde tâche des éloges, on n'en a pas moins continué à regarder ceux-ci comme

1. Lu dans la séance du 18 avril 1912.
2. Art. 29 des anciens statuts.

un des éléments essentiels de la vie de l'Académie. Relativement immortelle, ne se doit-elle pas à elle-même d'honorer et de perpétuer, autant qu'il est en elle, la mémoire de ses morts, de renouer sans cesse la chaîne de ses traditions, de relier les générations les unes aux autres en évitant qu'elles s'ignorent absolument, ainsi qu'il arrive dans les fonctions publiques où souvent le titulaire d'aujourd'hui ne sait que peu de chose du titulaire de la veille et ne connaît rien de celui de l'avant-veille.

Pour prévenir toute omission, au moins en ce qui concerne les associés ordinaires, le règlement portait qu'il ne serait pourvu au remplacement d'un membre décédé que lorsque son éloge aurait été lu en séance[1]. Cette disposition était sage; elle a été longtemps observée; il n'y a été dérogé que deux fois, à ma connaissance, pendant une très longue période de temps, et cela par suite de circonstances dans le détail desquelles je ne puis entrer. Mais depuis quelques années la désuétude l'a atteinte à son tour. Un trop grand nombre de notices manquent à nos mémoires. Il est tel ancien confrère, ayant eu de son vivant une place dans le Vapereau, figurant sur la liste des correspondants ou des lauréats de l'Institut, ayant tenu dans notre Compagnie et dans notre ville un rang des plus honorables, qui n'a pas encore une seule page de notre recueil donnant les plus sèches indications sur sa carrière scientifique.

Permettez-moi de retenir un instant votre attention sur une question qui me paraît la mériter au premier chef.

Je ne veux pas refaire ou résumer à votre intention l'*Essai sur les éloges* de Thomas, essai dont le premier chapitre, intitulé : *De la louange et de l'amour de la gloire*, est suivi de chapitres sur les hymnes, sur l'éloge dans les temps les plus reculés, chez les Égyptiens, etc. Je constate seulement qu'au sein de la plupart des Académies constituées sous la forme dont Richelieu a donné en France le modèle en

1. Art. 47, § 1er.

créant l'Académie française, ç'a été la coutume constante, et cela presque dès le début, de rendre un hommage, plus ou moins étendu, à la mémoire des associés disparus. Souvent cet hommage est prononcé en séance solennelle; presque toujours il est publié.

Il n'est pas difficile de justifier un tel usage. Je ne disconviens pas qu'il doive en partie son origine à un sentiment de vanité personnelle. Chacun espère être loué à son tour. Mais, après tout, où est le mal? Le désir de se survivre dans l'affection de ses proches et de ses amis, dans la mémoire du milieu où l'on a vécu, des corps pour lesquels ou avec lesquels on a travaillé, et, s'il se peut, dans celle de la postérité tout entière, est un des plus naturels à l'homme[1]. Vous savez quelle place la préoccupation de la « gloire » — c'était le mot consacré — tenait chez les citoyens des républiques anciennes. Je n'ai qu'à rappeler un passage bien connu du *Pro Archia*, où Cicéron affirme l'universalité de cette préoccupation[2]. Nous sommes aujourd'hui, en général, moins ambitieux dans nos espérances et je voudrais pouvoir vous citer quelques passages d'un charmant essai de Bulwer-Lytton sur la « Réputation posthume[3] », où, avec une sagesse à la fois souriante et attendrie, l'écrivain anglais jauge et juge nos prétentions. Mais il constate qu'aujourd'hui encore nous travaillons fréquemment en vue de l'honneur, présent ou futur, qui peut résulter pour nous de nos efforts. Admettons donc que le désir d'être loué nous-mêmes entre pour sa part dans le soin que nous prenons de louer les autres. D'aucuns en peuvent sourire et accuser une fois de plus les Académies d'être des Sociétés d'admiration mutuelle. Ils se déclarent ennemis des « éloges ». Cette hostilité n'a pas toujours les mêmes motifs. Certains sont

1. « Et nous, qui nous louera, lorsque nous t'aurons suivi dans la mort? » s'écrie saint Grégoire de Nazianze à la fin de son oraison funèbre de saint Basile; celle-ci, soit dit en passant, ressemble beaucoup à un éloge académique.

2. XI, 26.

3. *Posthumous Reputation* (*Caxtoniana*, XXIV).

modestes : « Donnez-moi d'être ignoré », demandait à Dieu l'auteur de l'*Imitation* qui a été trop bien exaucé. Naguère, un de mes confrères de l'Académie de législation, après avoir détruit ses manuscrits, écrivait, en guise de devise ou de dernière instruction aux siens, ces mots : « Oubliant, oublié. » Nous ne nous sommes pas conformés à son désir[1]. Je m'incline devant la suprême humilité de l'homme qui volontairement s'efface et qui, après quatre-vingts ans d'une vie de labeur et d'honneur, proclame le néant de ses travaux et de ses ambitions; mais je regrette et ne puis complètement approuver ce renoncement absolu, cette sorte de suicide intellectuel. Si, comme le croient les spiritualistes, nos œuvres doivent nous suivre par delà la tombe en tant qu'elles constituent des mérites ou des démérites, ne doivent-elles pas nous survivre, sur cette terre même, en tant qu'elles ont pu agir, si faiblement soit-il, sur la vie ou sur les idées des hommes? Et pourquoi vouloir dérober notre mémoire aux responsabilités aussi bien qu'à l'honneur qui lui peuvent incomber?

Mais je n'insiste pas. Avec la modestie, ne confondons pas le désir de paraître modeste, sorte d'affectation assez répandue aujourd'hui. Il y a vanité à rechercher une distinction honorifique, une décoration par exemple. Il n'y a pas moindre vanité à la refuser quand elle vous est conférée. Parmi les pires poseurs, comptons ceux qui posent pour ne pas poser.

L'homme encombrant, amoureux du panache, qui se met toujours en avant, n'est guère plus insupportable et rend plus de services que celui qui, n'assumant aucune charge parce qu'il se dit modeste, se contente de railler et de dénigrer derrière eux les confrères moins indolents.

Je reviens aux éloges. Il y a autre chose dans cette pieuse coutume qu'une satisfaction donnée à un sentiment, respec-

1. Voyez la *Notice biographique sur Me Auguste Albert*, par M. Raymond Serville, *Recueil de législation de Toulouse*, 1905, pp. 521 et suiv.

table, il est vrai, parce qu'il est naturel, mais ne suffisant pas à la justifier. Un corps savant, comme on disait volontiers jadis, — une Société d'études, ainsi qu'on préfère s'exprimer aujourd'hui, — la modestie est à l'ordre du jour pour les associations comme pour les individus, — une Société d'études, dis je, quelle qu'elle soit, Université ou Académie, travaille pour l'avenir, et l'avenir a pour base le passé Les recherches de chaque génération ont pour point de départ les résultats acquis par la génération précédente. Ces résultats peuvent n'être pas définitifs; ils peuvent être incomplets, erronés même; peu importe. Les erreurs de nos devanciers nous sont souvent profitables. L'expérience doit corriger les groupes comme les hommes. Et, de même que chez les hommes, l'ingratitude est un vice haïssable chez les personnes morales. Ce n'est pas moi qui reprocherai aux ouvrages de certains savants — fussent ils étrangers — de ressembler à un nécrologe ou même un martyrologe parce qu'ils proclament leur dette envers leurs prédécesseurs[1]. Je ne sache pas d'ailleurs que ceux qui se plaignent de ce travers, si c'en est un, détestent que l'on parle d'eux, de leur vivant. « L'historien d'une Compagnie savante, ainsi s'exprimait Cuvier, ne doit pas seulement se proposer une lutte de talent avec ses devanciers; il ne doit pas chercher à briller dans ces solennités académiques; ses devoirs sont plus sérieux; après avoir exposé l'état de la science, il doit fixer la part que ses contemporains ont eue au progrès du siècle. » Dans l'avertissement précédant la première édition des *Éloges*, composés par l'illustre savant, nous pouvons lire ces lignes : « Les petites biographies, écrites avec bienveillance, auxquelles on a donné le nom d'éloges historiques, ne sont pas seulement des témoignages d'affection que les corporations croient devoir aux membres que la mort leur enlève; elles offrent aussi à la jeunesse des exemples et des avertisse-

1. Cpr. H. Bouasse, *Développement historique des théories de la physique*. *Scientia*, *Rivista di Scienza*, VII, IV, 1910, p. 272, cité par U. Lala, Revue des Pyrénées, 1910, p. 316.

ments utiles et à l'histoire littéraire des documents précieux... »

Je n'insisterai pas sur le premier des avantages indiqués dans cette dernière proposition. J'ai entendu affirmer, par des collègues, que la jeunesse d'aujourd'hui était trop positive pour se laisser éblouir par l'éclat des médailles ou pour s'enflammer d'une noble émulation à la lecture ou à l'audition des discours académiques. Des fonctions faciles, bien rémunérées s'il est possible, voilà le but de ses aspirations : un bon *piston* pour arriver à la réalisation de son désir, voilà le vrai, l'unique moyen. Foin des lauriers! en tient-on compte pour l'avancement? — J'aime à croire qu'ils exagèrent. Peut-être y avait-il exagération dans l'autre sens quand notre auteur s'écriait : « Combien de jeunes esprits nos solennités littéraires n'ont-elles pas enflammés !... » — Mais encore une fois, je ne veux pas discuter l'utilité possible, bien que problématique, des éloges à ce point de vue.

Le second avantage énoncé ne paraît pas contestable. Nous pouvons, en effet, par des notices consciencieusement faites, fournir à l'histoire des sciences et des lettres des documents précieux. Les œuvres des morts, me dira-t-on, doivent parler pour eux, et cela suffit. — Non, cela ne suffit pas. — D'une part, elles sont souvent éparses, disséminées dans cent volumes ou brochures difficiles à trouver. Qui peut compter les recueils périodiques où tant d'hommes aujourd'hui insèrent le meilleur de leurs recherches? Il faut qu'un zèle éclairé collige ces mémoires, ces articles, ces notes, en dresse la liste complète, en donne une courte analyse, en présente, s'il y a lieu, dans une synthèse rapide, les idées directrices, la méthode générale. — Et l'homme lui-même? Les œuvres le font-elles connaître? Quand nous voulons nous rendre un compte exact des travaux et de la physionomie de l'Académie des sciences sous l'ancien régime, c'est aux soixante-neuf éloges prononcés par Fontenelle, éloges restés son meilleur titre à l'estime de la postérité, que nous nous adressons tout d'abord. — Il est question, depuis longtemps, de refaire la

Biographie toulousaine. Elle date de près d'un siècle aujourd'hui, et les auteurs étaient gens d'une imagination trop féconde. Une réfection, comprenant une revision sévère des articles parus et un complément nécessité par le laps de temps écoulé depuis l'apparition de l'œuvre, s'impose donc. Je ne sais si elle s'élaborera. Mais, en tout cas, je mets au défi les continuateurs du chevalier Du Mège et de ses collaborateurs de ne pas recourir constamment aux éloges contenus dans les recueils des académies toulousaines[1]. Si trop souvent des hommes distingués se sont tenus systématiquement à l'écart de ces Compagnies pour des raisons diverses que je n'ai pas à rechercher, si d'autres fois — plus rarement — ces Compagnies ont découragé, pour des motifs que je ne veux pas non plus apprécier, des travailleurs prêts à venir à elles, il n'en est pas moins vrai que leurs listes contiennent la majeure partie des noms les plus honorés de Toulouse scientifique ou lettrée. Je ne dis pas, bien entendu, qu'elles ne contiennent que ceux-là. A Paris même, où pourtant, semblerait-il, le seul embarras devrait être celui du choix, l'Institut ne compte-t-il dans son sein que des gens éminents? Il a pu arriver — jadis — ce sont choses qui ne se voient plus assurément — que l'accès de quelqu'une des Académies ait été ouvert par des relations personnelles, par la camaraderie, politique ou littéraire. Qui sait si la nécessité d'une notice biographique et bibliographique ultérieure n'est pas de nature à faire hésiter ceux qui, par impossible, rêveraient le retour à de pareils abus, rendus plus faciles là où il n'est pas d'usage de faire un rapport sur les candidatures? Comme la nature, l'éloge aujourd'hui a horreur du vide.

Il est des confrères qu'effarouche ce nom *d'éloge*. Ils accepteraient un autre vocable, par exemple celui de notice,

1. Par ce mot *académies*, je n'entends pas parler seulement de nos Académies des jeux floraux, des sciences, inscriptions et belles-lettres et de législation, mais aussi de nos Sociétés fermées à forme académique, Société archéologique du midi de la France, Société de médecine, etc. Parmi les Sociétés ouvertes, il en est aussi plusieurs qui consacrent des notices à leurs membres décédés.

dont je viens de me servir après notre règlement. Mais l'éloge ne suppose-t-il pas quelque chose de pompeux, de pompier même, une déclamation banale et ampoulée, dans le style de la Révolution et de l'Empire, une sorte d'épitaphe très diluée? — et l'épitaphe classique, nul ne l'ignore, loue invariablement le défunt comme le modèle des pères, des époux et des gardes nationaux. — N'ayons pas cette peur des mots. Ce sont des pavillons qui peuvent couvrir bien des marchandises. Le sens n'en est pas figé et fixé pour toujours. Quelque jalouse qu'elle soit de ses traditions, une Académie d'aujourd'hui n'est plus ce qu'elle était sous Louis le Bien-Aimé ou Napoléon le Grand. Pourquoi l'éloge académique serait-il nécessairement au vingtième siècle ce qu'il était au dix-huitième ou au début du dix-neuvième?

Que doit donc être aujourd'hui ce genre de composition? Je n'aurais pas à aller chercher bien loin pour trouver des modèles. Mais, en pareil sujet surtout, il ne me convient pas de louer les vivants; je me bornerai à évoquer une mémoire respectée; beaucoup d'entre nous se souviennent encore des pages si précises, si délicates, d'une émotion contenue, qu'Ernest Roschach consacrait naguère à retracer la carrière trop courte de notre regretté confrère Brissaud. Ce n'est pas l'œuvre la moins remarquable d'un homme qui fut un écrivain comme un érudit de premier ordre.

Examinons aussi brièvement, mais aussi complètement que possible, les conditions que doit remplir un éloge pour s'approcher de la perfection du genre.

M. de Pontmartin, appréciant dans un article déjà ancien les discours et éloges académiques de M. Mignet, y distinguait quatre parties :

La partie biographique;

La partie académique proprement dite;

La partie scientifique;

Enfin, un côté se rattachant à l'histoire philosophique et politique du pays.

Acceptons cette division qui peut nous servir à classer nos idées.

Un éloge est d'abord une biographie, et nous savons aujourd'hui, mieux qu'on ne l'a jamais su, que toute biographie est ou peut être intéressante. Il n'est plus besoin, pour retenir notre attention, qu'elle soit celle d'un haut et puissant seigneur ou d'un homme de génie. Le genre a suivi l'évolution de la société; il s'est démocratisé. L'étude de la vie d'un individu, c'est-à-dire d'une intelligence et d'un caractère, a une valeur propre[1].

Mais tout le monde, même avec du talent, n'est pas susceptible de tracer par la plume un portrait fidèle. Il faut que le peintre connaisse son modèle, l'ait vu sous ses aspects divers, avec ses multiples expressions, enfin qu'il s'intéresse à lui, qu'il l'aime même si possible. Aussi trouvons-nous les habitudes de nos Académies toulousaines, lesquelles confient la tâche de l'éloge à un confrère, un ami, souvent un élève ou un condisciple du confrère disparu, bien préférables à celle de l'Académie française où le successeur retrace la carrière de son prédécesseur : ce successeur, en effet, peut n'avoir jamais même entrevu l'homme qu'il doit représenter. Bien mieux, — ou plutôt bien pis, — il a quelquefois été son rival, son ennemi, son détracteur. Tel discours de réception n'est qu'une série d'épigrammes. Même si l'orateur a un sentiment plus vif des convenances et s'abstient de toute critique trop acerbe, la connaissance qu'ont ses auditeurs de la nature de ses relations avec le défunt nuit à l'effet. J'ai parfois éprouvé un véritable malaise en écoutant, devant une tombe ouverte, un supérieur hiérarchique disant congrûment un dernier adieu à un subordonné que, de son vivant, il avait comblé et accablé de mauvaises notes, le frustrant dans ses plus légitimes espérances. Une allocution prononcée dans ses conditions n'a d'autre excuse que celle qu'allègue l'hypocrisie : ce peut être un hommage rendu par

1. « Une étude vraie de l'homme le plus insignifiant est capable d'intéresser l'esprit le plus élevé. » (Carlyle.)

le vice à la vertu, par la puissance arbitraire à l'indépendance. La perspective d'être ainsi loué ajoute de nouvelles terreurs à la mort.

Décider qu'un membre du bureau de l'Académie sera *ex officio* chargé des éloges, comme le faisaient nos anciens règlements, c'est s'exposer à des inconvénients analogues; c'est aussi beaucoup présumer et des talents et des forces des secrétaires. En vain prétendrait-on, en se fondant sur l'exemple de Fontenelle, déjà nommé, que pareille besogne prolonge l'existence; la mort, on le sait, ne s'est souvenue de l'ingénieux écrivain de l'*Entretien sur la pluralité des Mondes* que lorsqu'il était presque centenaire; il est vrai aussi que son successeur, moins illustre, Grandjean de Fouchy, quarante-cinq ans académicien, fut trente ans secrétaire perpétuel et loua soixante-quatre de ses confrères. On ne saurait voir dans la longévité des auteurs de tant de discours académiques que d'heureux accidents, et non l'application d'une loi générale.

Chargeons donc de dire nos regrets un de ceux parmi nous qui doivent être vraiment touchés par la perte d'un ami plus encore que d'un confrère, non l'homme qu'on peut supposer tout entier à la joie de succéder à celui ci, ou le membre du bureau, peut-être indifférent ou hostile, déjà surchargé par la broutille administrative.

Comment la biographie en question sera-t-elle écrite? Un biographe est un historien, et le premier devoir de l'historien est l'exactitude. Mais c'est aussi pour lui une nécessité de choisir. D'une part, il ne peut être démesurément long; de l'autre, tous les incidents d'une vie n'ont pas la même importance : beaucoup, la grande majorité en général, sont complètement insignifiants; d'autres peuvent n'offrir qu'un intérêt secondaire; d'autres enfin font connaître l'homme, son caractère, son milieu. Le choix du biographe lui sera dicté par quelques principes.

Et tout d'abord nous rencontrons, dans le trésor de la sagesse des nations, deux maximes absolument contradic-

toires. La chose n'est pas rare. N'est-ce pas cette même sagesse qui prononce : « Tel père, tel fils », et : « A père avare, enfant prodigue » ? Les deux adages en question sont : « On ne doit aux morts que la vérité » et « *De mortuis nil nisi bonum* ». Lequel croire ?

Comme partout ou presque partout ailleurs, une voie moyenne est la meilleure. Prenons exemple sur les bons peintres de portraits. Ils placent leur modèle sous le jour qui lui est le plus favorable, atténuent certaines difformités, omettent quelques rides, insistent sur les traits qui donnent à la physionomie le plus de vivacité et d'agrément; mais ils se garderont de changer ou d'effacer le caractère général de cette physionomie, de lui enlever l'originalité qu'elle peut avoir, lors même qu'elle n'irait pas sans défauts. Ainsi fera le biographe. Il ne louera pas sans réserves ; il ne magnifiera pas outre mesure ce qui est en soi petit ou mesquin ; mais parfois il glissera, parfois même il gardera un silence qui, lui aussi, peut avoir une signification, et, d'autres fois, il s'attachera à mettre fortement en lumière certains traits ou certaines actions. Surtout il n'ira pas, sous couleur de panégyrique, attirer ou rappeler l'attention sur des souvenirs fâcheux. En 1789, lors de la réception à l'Académie française du duc d'Harcourt, succédant au maréchal de Richelieu, l'érudit Gaillard étala toutes les richesses de sa rhétorique pour célébrer « le Nestor de l'Académie, l'Alcibiade de Voltaire, le vainqueur de tant d'Hélènes, de Péribées et d'Arianes [1] ». Faut-il voir dans ces singuliers éloges une preuve entre tant d'autres du relâchement des mœurs au dix-huitième siècle ? N'était-ce pas plutôt la revanche, malicieusement dissimulée, d'un homme qui avait eu à se plaindre du peu regrettable doyen et avait d'ailleurs courageusement bravé sa colère ? Peu importe. Vous conviendrez tous que mieux eût valu ne pas appuyer. C'est affaire de tact, et le tact ne s'enseigne pas par des règles.

Le principal écueil a été longtemps celui de l'amplifi-

1. Voy. P. Mesnard, *Hist. de l'Académie française*, pp. 109-110.

cation laudative. « La louange réciproque, disait Buffon répondant au marquis de Chastellux, n'offre-t-elle pas un commerce suspect entre particuliers et peu digne d'une Compagnie dans laquelle il doit suffire d'être admis pour être assez loué? Pourquoi les voûtes de ce lycée ne forment-elles jamais que des échos multipliés d'éloges retentissants? Pourquoi ces murs qui devraient être sacrés ne peuvent-ils nous rendre le ton modeste et la parole de la vérité? Une couche antique d'encens brûlé revêt leurs parois et les rend sourds à cette parole divine qui ne frappe que l'âme. » Tout emphatiques qu'en soient les termes, la leçon est juste; elle trouve son application à bien des moments de la vie académique, surtout dans ces corps où le règlement contraint chaque membre à prendre la parole après chaque communication d'un confrère[1]. Les auteurs de notices en peuvent faire leur profit. Ne méconnaissons pas la difficulté de l'œuvre à accomplir. Le chirurgien Louis, prononçant l'éloge de Le Cat, s'exprimait ainsi : « S'il est juste de rendre après leur mort aux membres des Compagnies savantes le tribut de louanges qu'exige la célébrité dont ils ont joui, il est très embarrassant pour celui qui, par devoir, est chargé de payer ce tribut, de satisfaire également aux égards que méritent la Compagnie, le public et la vérité. Ce sont des intérêts différents, assez difficiles à ménager, lorsque de temps en temps on les trouve opposés les uns aux autres. On ne doit pas perdre de vue que les éloges de nos confrères sont destinés à faire partie de l'histoire de l'Académie, laquelle histoire doit être lue dans les temps éloignés, où l'amitié et toutes les considérations qui préviennent diversement les contemporains n'auront plus la même influence. »

1. « ... Le modérateur demandera à chacun des assistants sa manière de penser sur l'ouvrage qui sera lu... » *Statuts de l'Académie des Jeux Floraux* d'août 1773, titre III, art. 12. Le même article ajoute, il est vrai : « On y opinera sans flatterie et sans affectation, avec cette franchise qui doit caractériser les vrais philosophes. » Cette dernière disposition a-t-elle été toujours aussi scrupuleusement obéie que la première?

De la partie biographique des éloges, passons à la partie académique proprement dite. « Le temps de l'éloquence académique est passé », disait naguère un ministre de l'Instruction publique. Cette constatation — n'est-ce pas plutôt un vœu? — n'est pas faite pour nous déplaire si M. Georges Leygues n'a eu en vue que la vieille éloquence académique, l'amplification oratoire exhalant cette odeur d'encens brûlé que Buffon ne pouvait souffrir. La partie purement académique du fameux *Discours sur le style* nous offre d'ailleurs un échantillon des défauts du genre au dix-huitième siècle; réduite au minimum, — l'auteur avait hâte de se débarrasser d'un pensum, — elle est fort courte, mais, pour notre goût actuel, beaucoup trop ampoulée. Si les Sociétés savantes ont conservé des traditions de courtoisie, si le compliment n'en peut être banni, il ne puise plus guère dans l'arsenal de la rhétorique d'autrefois; il est sobre d'apostrophes, de prosopopées et de personnifications. — Ne trouvez vous pas d'ailleurs les échanges de politesses académiques, parfois épigrammatiques, moins répugnants que les adulations prodiguées dans les discours officiels aux ministres et directeurs de ministères par leurs subordonnés? Et celles-ci ne sont pas encore passées de mode. M. de Pontmartin, au cours de l'article déjà cité, écrit : « Les discours purerement académiques de M. Mignet... sont des modèles de ce genre, aujourd'hui si perfectionné, où des esprits de premier ordre parviennent à introduire un vrai sentiment littéraire, de l'agrément, du naturel et de la vie, à travers les formes traditionnelles. M. Villemain a été le maître de cette école de l'Académie *humanisée,* et M. Mignet la continue, avec moins de souplesse, d'abandon et de grâce familière, mais avec une irréprochable pureté de lignes et de contours. » — En somme, il est malaisé de détacher dans un éloge la partie purement académique. Il y a un ton généralement adopté pour ces notices, et ce ton varie avec le goût de chaque époque. Il n'en va pas autrement pour les efforts oratoires de quelque nature qu'ils soient; un député d'aujourd'hui paraîtrait ridicule s'il parlait comme

un membre de la Convention, un avocat s'il plaidait comme ses confrères du premier Empire.

La partie scientifique est, avec la partie biographique, la plus importante; je dis *est,* j'aurais dû dire *peut être;* car si les règlements attribuent aux différents membres d'un corps savant une égalité tout extérieure, il va de soi que le mérite intrinsèque des hommes et des travaux n'en est nullement affecté. Et le génie ne se rencontre que de loin en loin; les grands talents même sont peu communs; la matière pourra être infertile et petite, même dans les Sociétés les plus soigneuses de leur recrutement. Et puis, si l'on n'est jamais trop près d'un homme pour raconter sa vie, il semble qu'il vaille mieux être placé plus loin et dans le temps et dans l'espace pour juger de sa valeur. En admettant que celle-ci soit réelle, tout n'est pas encore fait. Il faut encore un biographe pouvant l'apprécier et la faire apprécier, capable de faire œuvre de vulgarisation ou plutôt — comme préfère le dire notre distingué confrère M. Cartailhac — de divulgation scientifique : il ne saurait exposer trop clairement le but poursuivi, les idées directrices, les méthodes, les résultats, les insuccès même. Tous ne réussissent pas également dans cette tâche. Mais ce que tous pensent faire avec plus ou moins de soin et de peine, c'est — lorsqu'il s'agit d'un confrère qui a écrit — de dresser l'inventaire de ses livres, articles ou mémoires. Combien peu pourtant, jusqu'à présent, ont songé à donner de bonnes bibliographies! Je sais que la meilleure part des travaux d'un homme n'est pas toujours dans ce qu'il a publié; la chose est incontestable pour tous ceux qui ont dû se préoccuper avant tout d'appliquer la théorie à la pratique, ingénieurs, médecins, magistrats, administrateurs; il peut en être ainsi même des professeurs. Dans le domaine juridique, par exemple, que sont les livres des Bugnet, des Valette, des Bufnoir, en comparaison de ce que furent leurs leçons et leur influence sur leurs élèves? Mais, s'il est à peu près impossible de donner une idée adéquate d'un

enseignement avec des recherches consciencieuses, il est généralement possible de dresser une notice bibliographique exacte et souvent à peu près complète[1]. N'y manquons pas!

Reste le côté « se rattachant à l'histoire philosophique et politique du pays ». On comprend que M. de Pontmartin, écrivant sur M. Mignet, historien de la Révolution française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, et chargé à ce titre de retracer la vie d'hommes comme Siéyès, Daunou, Talleyrand et Destutt de Tracy, « le métaphysicien, l'érudit, le diplomate et le philosophe de cette Révolution », on comprend, dis-je, que M. de Pontmartin, journaliste légitimiste, ait particulièrement insisté sur ce point de vue. Il soulève des questions particulièrement délicates. La plupart des corps académiques s'interdisent — ou feignent de s'interdire — les sujets politiques et religieux. Interdiction absurde en elle-même, presque inapplicable dans la pratique, et pourtant fort sage. Je m'explique.

Pareille prohibition est absurde en elle-même parce que les sujets défendus sont les plus importants de tous. Est-il problème plus intéressant pour nous que celui de notre destinée ou que celui de l'organisation et de l'avenir de l'État où nous vivons? Et la solution d'une multitude de questions morales, économiques, sociologiques, même littéraires et historiques, ne dépend-elle pas de la solution de ces problèmes ou ne nous aide-t-elle pas à les résoudre? La barrière que l'on proclame élever entre des ordres d'idées étroitement rapprochés est bien artificielle, bien fragile, bien aisément franchissable. Et, partant, il est bon que nos règlements et nos traditions en élèvent une, étant donné l'état actuel des esprits. Il semble, aussitôt que certains sujets sont mis en discussion, que nombre d'hommes oublient toutes les règles

1. A moins qu'il ne s'agisse d'articles dans la presse quotidienne; bons ou mauvais, ils sont presque toujours destinés à disparaître au lendemain du jour où ils ont été publiés.

concernant le respect d'autrui et même les simples convenances. Songez au spectacle qu'offrent les assemblées délibérantes des nations les plus civilisées! Les conseils des tribus Peaux-Rouges, si j'en crois les bons auteurs, Fenimore Cooper et Gustave Aimard, avaient infiniment plus de calme et de tenue. Donc, il est bon que la règle existe, qu'elle puisse être opposée à quiconque tenterait d'introduire dans ce qui est — ou devrait être — un asile d'entretiens scientifiques et courtois les habitudes d'autres discussions et d'autres milieux. Évidemment, en retraçant la vie d'un homme, surtout s'il a pris une part plus ou moins active à la vie politique, nous ne pouvons passer complètement sous silence ses préférences et surtout ses actes. Les convictions religieuses expliqueront seules parfois cette vie. Concevriez-vous un biographe de Pascal qui ne parlerait pas religion ou un biographe de Guizot qui s'interdirait toute allusion politique? Mais l'homme de tact s'efforcera, dans un discours académique, de parler d'une manière objective en exposant et expliquant les idées du personnage dont il fait le portrait; il n'est pas forcé de dissimuler les siennes propres, mais il se gardera de les mettre au premier plan; il évitera par-dessus tout de faire de l'éloge du défunt un prétexte de polémiques irritantes. Permettez-moi de rappeler ici — elles y seront à leur place — quelques paroles de mon distingué collègue et ami M. G. Desdevises du Dezert, doyen de la Faculté des lettres de Clermont : « On peut dire des matières politiques ce qu'Ésope disait de la langue, qu'elles sont les meilleures ou les plus mauvaises des choses, suivant la manière dont on en parle. Il y a une mauvaise manière de parler politique ou religion, c'est d'en parler en sectaire, et il y a une bonne manière de traiter ces grands sujets, c'est d'y mettre en valeur, en relief et en lumière tout ce qui peut contribuer à rendre les hommes plus libres et meilleurs. Parler politique ou religion dans cet esprit-là ne saurait être interdit; et un jour viendra, j'espère, où la vieille prohibition disparaîtra d'elle-même, emportée par la définitive victoire de la conscience sur les antiques dé-

fiances et les vieux préjugés, et le jour où nos enfants devenus hommes seront capables de tout entendre, sans s'injurier, sans se maudire, sans se menacer; ce jour-là, notre œuvre aura porté tous ses fruits[1]... » En attendant, soyons prudents, prudents même à l'excès, non par timidité, mais par déférence pour l'opinion d'autrui, si exagérées que puissent nous paraître ses susceptibilités. Inutile de dire que nous tiendrons à honneur de ménager également les susceptibilités de nos adversaires et celles de nos amis.

Je n'ai guère parlé jusqu'ici que de questions de fond. Je ne dirai presque rien de la forme, ne me proposant pas d'écrire un chapitre d'un traité de rhétorique académique. Je me contenterai de faire aux auteurs d'éloges une recommandation. Écrivez vos notices aussi longues que vous voudrez; mais si vous les lisez en séance solennelle, abrégez autant que possible; le public n'aime pas beaucoup les longs discours, encore qu'il les subisse généralement avec patience, mais vos confrères ne les tolèrent jamais. Leur temps est précieux; ils ne peuvent gaspiller leurs quarts d'heure. Je ne me rappelle pas que jamais académicien ait dit d'un autre — derrière lui — qu'il avait été trop bref. Que de fois ai-je entendu la critique inverse!

Notre règlement prévoyait l'éloge non seulement des associés ordinaires, mais même des correspondants. En ce qui concerne ces derniers, il y a longtemps qu'il a cessé d'être appliqué, s'il l'a jamais été. Et cela par la force des choses. Les correspondants ont été autrefois choisis un peu au hasard, et beaucoup n'ont correspondu que pour poser leur candidature et remercier de leur nomination, dédaignant même d'envoyer ensuite leurs publications. Il y aurait avantage pourtant, semble-t-il, à revenir sur cette abstention traditionnelle pour les anciens associés ordinaires devenus correspondants, que nous avons pu connaître et apprécier, et aussi pour nos correspondants locaux. Quant à nos mem-

1. *L'œuvre du patronage laïque et familial de Clermont-Ferrand*, 1909, pp. 22-23.

bres libres, il est hors de doute que l'éloge leur est dû : ils sont en tout assimilés aux associés ordinaires des rangs desquels ils sont toujours sortis, sauf en ce qui concerne les obligations et le droit de faire partie du bureau. Leur titre est plus et mieux qu'un honorariat, puisqu'il leur laisse tous les privilèges de l'activité, y compris le droit de vote dans toutes nos élections. Presque toujours, c'est après de longues années qu'il leur a été conféré. N'y aurait-il pas quelque chose de choquant à marchander, à tel qui nous a appartenu quarante ou cinquante ans, l'hommage que nous rendons à tel autre qui n'a fait que passer parmi nous?

Il est temps de conclure. Certes, les temps changent; sous peine de périr, et quelque attachés que nous puissions être à la tradition, nous devons parfois, pour nous adapter à des besoins nouveaux, renoncer à d'anciens usages. Mais il en est que nous devons soigneusement conserver parce qu'ils répondent à l'esprit même de notre institution, que sans eux elle perdrait de son utilité et de son prestige. De ce nombre est la coutume des éloges. Je ne veux pas examiner de trop près les raisons qui depuis quelques années ont rendu moins régulier ce tribut à nos morts. A nous, mes chers confrères, de faire notre examen de conscience. Demandons-nous si nous sommes seulement coupables de paresse et de procrastination — le mot est laid et peu employé; il désigne, hélas! un défaut trop commun. Ne nous sommes-nous pas dit quelquefois que les travaux purement académiques et provinciaux, ne rapportant aucun profit pécuniaire, ont peu de retentissement au dehors et n'ont jamais avancé une promotion au choix, tout en coûtant autant de peine que d'autres? Je ne ferais pas une supposition aussi injurieuse pour notre désintéressement, pour notre attachement à la petite patrie et à ses institutions si je n'avais reçu par occasion quelques aveux. J'ai fait mon devoir en vous rappelant le vôtre.

LE MERCURE DANS LES PYRÉNÉES

ET LE SUD OUEST DE LA FRANCE[1]

PAR M. CARALP.

De tous les minerais de mercure, le seul qui présente de l'importance au point de vue industriel est, comme on le sait, le sulfure ou cinabre, substance de couleur rouge devenant brune ou même noire quand des matières bitumineuses lui sont mélangées.

Le territoire français, si riche en produits miniers de diverses sortes, est peu favorisé à cet égard. Dans le Sud-Ouest en particulier, il n'y a guère qu'un gîte méritant d'être signalé : celui de Réalmont (Tarn), exploité naguère, où le cinabre accompagné de pyrite et de fer hydroxydé est en relation avec des filonnets quartzeux traversant le Permien.

Le mercure natif, autrefois dénommé « vif argent » en raison de l'extrême mobilité de ses globules, est encore plus rare; néanmoins, depuis longtemps et à maintes reprises, l'existence du « mercure coulant » a été signalée, mais à l'état de traces le plus souvent fugitives, sur la lisière méridionale du Plateau central, dans les Cévennes et sur le littoral de la Méditerranée.

Dans son *Histoire du Rouergue*, Bosc rapporte que vers le quinzième siècle une montagne dominant le Tarn, près du village de Saint-Rome, « s'entr'ouvrit et qu'il s'en déta-

1. Lu dans la séance du 9 mai 1912.

cha un torrent de vif argent qu'on vit se diriger en bouillonnant vers la rivière en produisant un bruit qui se fit entendre au loin ». Plus près de nous, vers 1840, Leymerie avait été appelé à constater l'existence de ce métal dans la région calcaire du Larzac (Aveyron) et plus spécialement aux environs de Saint-Paul-des-Fonts, où en faisant des rigoles dans des champs les paysans avaient obtenu une quantité de mercure assez considérable.

S'étant rendu à cette invitation, l'éminent professeur de Toulouse n'obtint que des résultats négatifs; quoique ayant fait pratiquer des saignées sur plusieurs terrains et dans maintes directions, il ne put recueillir la moindre parcelle de ce métal.

Toutefois, l'enquête qu'il fit auprès des gens du pays ne lui laissa pas de doute sur l'existence de cette précieuse matière : à diverses époques, en effet, des personnes avaient observé çà et là, dans des localités différentes, des globules, des traînées, même des petits amas de mercure et avaient constaté qu'ils avaient une influence fâcheuse sur la végétation.

De ces observations, publiées dans les Comptes-rendus de l'Institut et dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, Leymerie tira la conclusion que le mercure était en place.

Le mercure coulant a été de longue date signalé sur divers points de l'Hérault :

En 1740, Sauvage annonce qu'on en a trouvé des gouttelettes dans les grès des environs de Montpellier.

En 1834, Marcel de Serres signale qu'on en a rencontré dans divers quartiers de cette ville en creusant le sol pour établir des fondations.

En 1876, Dumas, de l'Institut, présentait à l'Académie des sciences de Paris une note de M. Thomas où il était dit qu'après vingt-sept ans de recherches effectuées à de longs intervalles, celui-ci avait constaté du mercure à l'état natif dans le bois de Cazillac, près de Ganges, et à Saint-Jean de Barèges, le métal étant d'ailleurs fréquent dans la région voisine sur une étendue d'environ 4 kilomètres.

Depuis, le mercure a été signalé dans les marnes sableuses d'Aureilles, près Capestang, et en d'autres endroits.

Ce métal est-il en place dans le département de l'Hérault ou a-t-il été importé par la main de l'homme? Certains, avec les professeurs Leymerie et de Rouville, adoptent la première hypothèse; toutefois, il est permis, avec M. Lacroix, de l'Institut, d'être sceptique à cet égard quand il s'agit de matières trouvées dans les substructions d'une ville ou sur des emplacements autrefois habités. Mais la première hypothèse paraît s'imposer lorsque le mercure est en plein bois ou dans des endroits écartés et que le chlorure l'accompagne.

Gîte de Cerbère (Pyrénées-Orientales). — Jusqu'ici, dans les Pyrénées françaises, le mercure n'avait été, du moins à ma connaissance, signalé sous aucune forme.

Or, m'étant transporté l'an dernier aux environs de Cerbère (P. O.) pour examiner un projet d'adduction en eau potable proposé par la municipalité, j'ai appris en cours de route que, non loin de ce bourg et par delà le terrain qu'occupe la gare internationale, on avait rencontré du mercure coulant.

La découverte de ce métal est purement fortuite : elle est due à un jeune garçon qui, en jouant dans ces parages, avait aperçu sur le sol des gouttelettes brillantes se dérobant sous sa main. Informé de cette trouvaille, le père, M. Doucet fit quelques recherches et à la longue parvint à recueillir une quantité relativement grande de ce précieux métal.

Il eut l'obligeance de me conduire (ainsi que les personnes qui m'accompagnaient) sur le lieu où la trouvaille avait été faite. Quelques coups de pioche donnés çà et là sur le flanc d'un talus formé de schistes cambriens traversés par des filons de quartz ne tardèrent pas à dégager, en faible quantité il est vrai, des globules et même de petites traînées d'argent vif.

Il m'a paru que la minéralisation était très irrégulière et la matière métallique très instable comme position. Le mer-

cure se trouve, parfois à l'état microscopique, dans les veinules du quartz filonien, mais c'est surtout dans les cassures et les joints de la stratification qu'il est plus particulièrement concentré.

J'en ai rencontré aussi dans la masse du schiste, principalement dans le schiste noir, qui paraît plus tendre et plus perméable; mais la matière y est habituellement d'une telle ténuité qu'on ne distingue rien au premier abord; toutefois, si on comprime la masse à l'aide du choc du marteau, il s'en dégage parfois de fines gouttelettes qui résultent probablement de la réunion de particules ultramicroscopiques disséminées dans les pores de la roche. Ceci nous expliquerait pourquoi (et c'est M. Doucet qui en fait la remarque), après une forte pluie, le métal se dégage du sol avec plus d'abondance.

Il semble résulter de ces observations qu'on a affaire ici à un gîte d'imprégnation très irrégulièrement minéralisé. D'autre part, l'examen géologique du terrain et l'état des lieux m'ont donné la conviction que le mercure est ici en place et n'a pas été apporté par la main de l'homme.

Gîtes de la région du Perthus (P.-O.). — Dans le même massif de l'Albère, mais plus à l'ouest dans la direction du col de Perthus, j'ai découvert en 1884, époque où j'ai fait une exploration géologique de ce massif montagneux, des indices assez nombreux de mercure natif, plus particulièrement dans le bois de Sorède, qui correspond à la partie centrale de ce chaînon, et aux environs de Saint-Christophe, qui se trouve vers sa bordure occidentale et au voisinage du territoire espagnol.

Certaines roches avaient attiré mon attention par la présence de petits points brillants ayant l'apparence de l'argent. Pressé par le temps et la nuit étant proche, je me contentai de recueillir à la hâte des échantillons en divers endroits, me réservant de les étudier de plus près à mon retour à Toulouse. L'examen, à de forts grossissements, me montra que ces points brillants correspondaient à des globules ou à

de petites traînées de mercure, reconnaissables à leur mollesse, leur vif éclat et surtout leur extrême mobilité.

Pour plus de certitude, j'eus recours à une analyse mécanique : en soumettant à des lévigations successives la matière finement pulvérisée, je finis par isoler une petite quantité de mercure qui était resté au fond en raison de sa forte densité. D'autre part, l'examen chimique de cette matière me montra que j'avais bien affaire à ce métal, qui est ici dans un état de dissémination extrême.

J'ajouterai que les roches imprégnées sont très variées comme constitution pétrographique : celles qui dominent sont les schistes cristallins et les gneiss qui forment le soubassement de la contrée; mais il y a aussi de nombreuses roches éruptives (pegmatite, granulite, diorite, schorlock). Il est à présumer que les filons de ces roches, en mettant en communication la surface du sol avec les parties profondes du globe, ont dû faciliter dans une certaine mesure la venue au jour des émanations internes apportant le mercure.

Gîte de la Noguera Pallaresa (Catalogne). — Entre Sort et Gerri, et le long de la vallée espagnole de la Noguera Pallaresa qui prend son origine au Port de Salau, j'ai constaté, il y a environ dix ans, des traces de cinabre formant de petites veinules dans un conglomérat très hétérogène (quartz, schistes rouges saxoniens, schistes verts autuniens, porphyres, etc.), relevant du Permien supérieur. (Étage Thuringien.)

Le cinabre, qui est ici fréquemment associé à l'hématite rouge, présente çà et là du calomel en globules blancs ou gris facilement sectiles, se distinguant malgré leur exiguité sur le fond rouge du cinabre quand on examine à la loupe.

Ce gisement est identique à ceux de la Bavière rhénane (ancien Palatinat et Pays des Deux-Ponts); les associations sont d'ailleurs les mêmes. Il est probable, d'autre part, qu'ici comme à Almaden, avec lequel ce gîte a quelque analogie, on a affaire à une venue hercynienne.

Gîtes de Roncevaux (Haut-Aragon). — Au sud de Ronce-

vaux se trouve un affleurement permo-triasique, avec îlot ancien dans sa partie centrale, qu'entoure de tous côtés une puissante formation calcaire relevant du Crétacé. Sur la bordure de cet îlot au voisinage duquel sont bâtis les *pueblos* d'Arrieto et d'Arriba, se montrent des gîtes filoniens très intéressants s'étendant fort loin avec une extrême régularité. Le cuivre y domine et c'est cette matière qu'on a exploité tout d'abord. Mais ici existe, en outre, du mercure à l'état de cinabre.

Le gisement est connu de longue date à Arrieto où s'élève une fonderie du genre Idria ; sur le même horizon se trouve, du côté de l'est et dans la même zone d'imprégnation, le gîte d'Arriba où une fonderie a été également établie.

Il y aurait dans ces parages plus de 600 mètres de galeries ou de puits au sein d'un filon qui paraît très minéralisé. D'après M. Stuart Menteath qui a particulièrement étudié les ressources minières de cette contrée, le filon, formé de cuivre jusqu'à une profondeur de 15 mètres, renfermerait en dessous du cinabre à peu près pur.

Des échantillons recueillis par le même ingénieur donnent de 7 à 20 % de mercure. Le gîte est d'ailleurs complexe comme composition, car dans ce même réseau de fractures on trouve, associés au cuivre et au mercure, du nickel, de l'argent, de l'antimoine et parfois du bismuth.

Le Crétacé voisin étant devenu siliceux au contact, M. Stuart Menteath suppose que le remplissage des filons se rattache à une venue tertiaire, ce qui établirait des analogies avec le gîte de Monte-Catini (Toscane).

Dans les divers gisements que nous avons passés en revue, le mercure se présente soit à l'état de sulfure, soit à l'état natif.

Le cinabre est filonien ; comme tel, il se rattache à un remplissage de fractures par des produits hydrothermaux venus de l'intérieur du globe.

Le mercure natif, qui est surtout en imprégnation, résulte,

selon toute apparence, de la remise en mouvement de gîtes sulfurés situés dans les profondeurs.

En ce qui concerne ces derniers, les observations faites sur certains geysers américains déposant encore du cinabre à l'époque actuelle donnent la preuve que ce minéral a été apporté par des eaux chaudes, à haute pression, contenant des carbonates ou des sulfures alcalins; d'après Becker et Christy, à qui on doit ces remarques, la matière serait venue à l'état de sulfure double de mercure et de sodium, sel soluble qui se trouve encore de nos jours dans les geysers de la Californie.

Or, les sources bicarbonatées sodiques sont nombreuses au pied de l'Albère; on en trouve notamment à Sorède, à Laroque et surtout au Boulou où elles donnent lieu à une exploitation importante. Elles sont encore plus communes sur le versant sud des Pyrénées et principalement dans la région de l'Ampardan où leur relation avec des venues volcaniques est des plus manifestes.

D'autre part, on sait que le département des Pyrénées-Orientales est éminemment riche en sources sulfureuses sodiques; à citer tout particulièrement, comme étant au pied de l'Albère, l'importante station d'Amélie-les-Bains.

Il y a donc dans ces parages, où nous avons signalé du mercure natif, des eaux alcalines (carbonatées ou sulfureuses) susceptibles de dissoudre le cinabre s'il en existe dans les profondeurs et de le porter ensuite jusqu'au voisinage de la surface.

Même explication pourrait d'ailleurs être donnée pour le mercure coulant de l'Hérault où le métal se trouve éparpillé à l'état de gouttelettes fugitives au sein de sables et de grès plus ou moins poreux datant de la fin du Tertiaire.

Si dans cette contrée il n'existe pas, du moins à ma connaissance, de sources alcalines, soit carbonatées, soit sulfureuses, en revanche on trouve ici des traces manifestes de l'activité interne sous forme de nappes basaltiques, d'hydrocarbures liquides (pétrole, huile minérale); ailleurs, notamment à Gabian, se montre en certaine abondance un

hydrocarbure solide, le bitume, fidèle compagnon du mercure dans divers districts miniers et surtout dans le gîte d'Idria en Carniole.

Dans l'hypothèse, très plausible d'ailleurs, où, pour les deux contrées dont il vient d'être question, le cinabre existerait dans les profondeurs, comment peut-on expliquer la présence du mercure métallique à la surface du sol?

Le cinabre étant très volatil, il suffit d'une température relativement modérée pour provoquer la dissociation de ses éléments.

Or, cette température, qui ne dépasse guère quelques centaines de degrés, peut être facilement réalisée, par voie naturelle, à l'aide du simple jeu des mouvements de l'écorce terrestre, effondrements souterrains, tassements de couches, pressions latérales, secousses sismiques et autres phénomènes mécaniques susceptibles d'amener la conversion du travail en chaleur.

Ainsi mis en liberté à l'état de gouttelettes essentiellement mobiles, le mercure s'élèverait, graduellement et par poussées successives, jusqu'aux couches de la surface, les imprégnant d'une manière irrégulière suivant la perméabilité du milieu. Il est à présumer d'ailleurs qu'il se trouve là dans un état d'équilibre instable, sollicité en sens inverse par des forces antagonistes, d'une part les pressions internes d'origine dynamique qui le poussent vers l'extérieur, de l'autre les pressions superficielles, d'origine atmosphérique ou hydrostatique, qui tendent à le refouler dans les profondeurs de l'écorce terrestre.

THÉORIE VERTÉBRALE DU CRANE

ET

THÉORIE SEGMENTAIRE DE LA TÊTE

PAR M. F. TOURNEUX.

INTRODUCTION.

En suivant l'évolution de la tache embryonnaire d'un mammifère, sur des membranes étalées en surface, on voit se délimiter, à un moment donné, dans la partie moyenne de la zone rachidienne centrale, deux petits champs rectangulaires placés symétriquement de chaque côté de la ligne médiane. Ces petits champs répondent, ainsi que le montrent les coupes transversales sériées, à des segments résultant de la fragmentation de la partie la plus interne de l'un des trois feuillets constituant à ce moment le blastoderme (feuillet moyen). On désigne ces segments, qui apparaissent dans la tache embryonnaire du lapin vers la 195e heure environ après la copulation, sous le nom de protovertèbres, parce que les premiers observateurs supposaient qu'ils donnaient directement naissance aux vertèbres de l'adulte.

Caudalement à la première paire de protovertèbres qui se montre dans la région dorsale, au-dessous des futures vésicules cérébrales, ne tarde pas à se former une deuxième paire, puis une troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce que leur nombre réponde à peu près à celui des vertèbres de l'adulte. Aux dépens de ces protovertèbres, se développeront les muscles du tronc et la colonne vertébrale. Les muscles

du tronc sont primitivement représentés par les parois dorsales des segments protovertébraux (plaques musculaires, myotomes ou myomères), envoyant secondairement, au moins pour quelques-uns, des prolongements à l'intérieur des membres. Quant à la colonne vertébrale, dérivant des portions antéro-internes des protovertèbres (sclérotomes), elle est successivement membraneuse, cartilagineuse, et enfin osseuse. Dès l'apparition des segments cartilagineux, on constate que ces segments ne correspondent pas exactement aux plaques musculaires, c'est-à-dire aux protovertèbres, mais qu'il y a alternance entre ces formations, soit que l'ébauche cartilagineuse se soit déplacée secondairement vers la tête d'une demi vertèbre (Froriep), soit que chaque vertèbre soit formée par les moitiés correspondantes de deux protovertèbres successives, droites et gauches. Ajoutons qu'à l'origine tout au moins, chez l'embryon de mammifère, les nerfs médullaires, avec leurs ganglions régulièrement échelonnés le long de la colonne vertébrale, montrent également une disposition segmentaire. Chaque myomère reçoit un nerf correspondant, et se trouve aussi irrigué, du moins au début, par une artère segmentaire. Ultérieurement, cette disposition primitive se modifie sensiblement, surtout par l'apparition des membres.

Nous venons de voir que, chez l'embryon de mammifère, la partie la plus interne des lames mésodermiques subissait seule une segmentation transversale. Il en est autrement chez l'embryon des vertébrés inférieurs (amphioxus, par exemple), où ces mêmes lames se fissurent transversalement dans toute leur étendue. Les feuillets superficiel (externe) et profond (interne) du blastoderme participent également à la segmentation, au moins d'après certains auteurs, et l'on peut retrouver jusque sur le tube médullaire la trace de segments distincts, de myélomères. Le corps de l'embryon se laisse ainsi décomposer sur une certaine longueur, en une série de tranches ou de segments superposés, semblables, homodynames, auxquels Hæckel (1866) a donné le nom de *métamères*.

Ces métamères répondent aux anneaux d'un certain nombre d'invertébrés adultes, les annelés en particulier, anneaux considérés comme des *zonites* par A. Moquin-Tandon (1827). La disposition sériale des métamères a permis de comparer l'embryon de vertébré, de même que les annélides adultes, à une association d'organites élémentaires, à une colonie d'êtres simples, contenant chacun un segment des formations essentielles des trois feuillets du blastoderme (squelette, muscles, tube médullaire, tube digestif, organe excréteur, etc.).

L'expression de métamère, comme celle de zoonite, concerne le segment tout entier, comprenant les trois feuillets du blastoderme. Cette expression a été parfois remplacée par celle de *segment primordial* ou de *somite*, mais ces dernières dénominations s'appliquent de préférence à une partie seulement du métamère, soit à la lame mésodermique dans toute sa largeur (amphioxus), soit seulement au bord interne de cette lame, figurant la protovertèbre, comme chez les mammifères.

L'extrémité élargie de la zone rachidienne de la tache embryonnaire, située au-dessus des premières protovertèbres, et qui formera la tête, ne présente aucune trace de segmentation chez les mammifères et même chez la plupart des vertébrés. D'autre part, la base cartilagineuse du crâne, qui prolonge supérieurement la colonne vertébrale, mais qui est de formation secondaire, apparaît continue dans toute sa longueur, sans être décomposée en articles distincts surmontant les corps vertébraux.

Les anatomistes, s'appuyant sur certains caractères homologiques, se sont posé la question de savoir si cette région céphalique, au cours de l'évolution ancestrale, n'avait pas été segmentée comme la région thoracique, par exemple, et s'il n'était pas possible de retrouver à un moment donné, chez les jeunes embryons de vertébrés, notamment des vertébrés inférieurs ou même chez l'adulte, des indices de cette segmentation originelle, qui aurait disparu à la suite des modifications et du développement exagéré subi par l'extrémité

céphalique. De là, est née la *théorie segmentaire de la tête.*

On s'est également demandé si le crâne, qui prolonge en haut la colonne vertébrale, ne pouvait pas être assimilé à une vertèbre ou mieux à plusieurs vertèbres en partie fusionnées et modifiées. On s'est de plus demandé si la base cartilagineuse du crâne ne résultait pas de la coalescence d'un certain nombre de corps vertébraux pouvant réapparaître dans la suite, au moment de l'ossification, et si accidentellement, par une sorte de souvenir atavique, ne se montraient pas, suivant la longueur de cette base, des fissures ou des espaces articulaires à direction transversale, témoignant en faveur d'une association de vertèbres. De là, la *Théorie vertébrale du crâne,* qui, en raison des dimensions des organes osseux, a devancé de plus d'un demi-siècle la théorie segmentaire.

Nous envisagerons successivement la théorie vertébrale du crâne et la théorie segmentaire de la tête.

A. — Théorie vertébrale du crane.

Avant d'aborder l'étude de cette théorie, nous croyons devoir rappeler que la vertèbre type de R. Owen comprend, comme parties constitutives, un corps ou centrum, un arc postérieur ou neural et un arc antérieur ou ventral. L'arc postérieur se compose des deux lames vertébrales (neurapophyses) et de l'apophyse épineuse (neurépine), qui délimitent latéralement et en arrière le canal neural. L'arc antérieur est formé, en dehors des apophyses transverses supérieures (diapophyses) et inférieures (parapophyses), par les apophyses costales (pleurapophyses) qui viennent se fixer en avant sur une pièce impaire, le sternum (hémépine); cet arc antérieur circonscrit sur les côtés et en avant l'arc hémal. Il convient de faire remarquer que cette vertèbre type subit d'importantes modifications suivant les vertébrés, notamment dans son arc antérieur; chez les mammifères, elle est le plus nettement caractérisée dans le segment de la région dorsale qui répond aux vraies côtes.

Enfin, nous ajouterons que pendant la période cartilagineuse le corps de chaque vertèbre est traversé suivant son axe longitudinal par la chorde dorsale décrivant, suivant la longueur de la colonne vertébrale, une série d'inflexions dont les sommets sont orientés en dedans au niveau du corps des vertèbres, et en dehors au niveau des disques intervertébraux (Dursy, 1869; S. Minot, 1907).

1° *Théorie univertébrale.*

C'est vers la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième que le crâne fut comparé pour la première fois à une formation vertébrale. J.-P. Frank (1792), Burdin (1803), Kielmeyer (cet auteur n'a rien publié, mais est cité par ses contemporains) assimilaient le crâne tout entier à une vertèbre, à la vérité plus compliquée que les autres. Cette idée fut surtout bien développée par C. Duméril (1808), et nous ne saurions mieux faire, pour exposer les raisons qui le conduisirent à cette conception nouvelle, que de rappeler les paroles suivantes prononcées par Flourens dans l'éloge de Constant Duméril lu à l'Académie des sciences, le 28 décembre 1863 :

« Un problème de myologie, rapidement conçu, le conduisit à l'un des plus beaux résultats de l'anatomie moderne.

« Il cherchait à débrouiller le chaos si confus des muscles du col. Il y trouvait des difficultés insurmontables, tant qu'il ne voyait dans la tête qu'une partie sans analogue.

« Tout à coup, une idée le frappe : la tête, se dit-il, n'est qu'une vertèbre, et les muscles qui l'unissent aux autres vertèbres ne sont que les muscles mêmes qui les unissent entre elles, mais plus développés, plus énergiques, parce que les mouvements de la tête sur le tronc sont plus considérables et plus étendus.

« On était trop peu avancé alors pour saisir tout ce qu'un pareil résultat avait d'important. On l'était si peu que les jeunes amis de Duméril ne l'abordaient qu'en lui demandant plaisamment comment se portait sa *vertèbre pensante...* »

2° *Théorie plurivertébrale.*

A la théorie univertébrale du crâne, ne tarda pas à se substituer la théorie plurivertébrale qui semble avoir été conçue la première fois par Gœthe dans une lettre adressée à Mme de Harder (4 mai 1790). Malheureusement, le célèbre naturaliste se borna à communiquer verbalement ses observations à ses élèves, et attendit une trentaine d'années avant de les exposer publiquement.

Entre temps, Oken (1807) était arrivé à une conception analogue, qu'il s'efforça de faire prévaloir dans ses leçons et dans ses écrits. « Comme je descendais de l'Hendstein..., dit-il dans sa leçon d'ouverture à l'Université d'Iéna, je vis à mes pieds un superbe crâne de biche; le ramasser, le retourner, le considérer, me suffit; l'idée que c'était une colonne vertébrale me traversa l'esprit comme un coup de foudre, et, depuis cette époque, le crâne n'est plus pour moi qu'une colonne vertébrale. »

Ce n'est qu'en 1824 que Gœthe publia le résultat de ses observations. « Il en fut de même, dit-il, de l'idée que le crâne se composait d'os vertébraux. Je reconnus bientôt les trois postérieurs, mais ce n'est qu'en 1791 que, relevant dans le sable agglutiné du cimetière juif de Venise, une tête de mouton brisée, je vis tout à coup que les os de la face peuvent également dériver de la vertèbre, saisissant nettement le passage du premier os sphénoïdal avec l'ethmoïde et ses cornets; là, j'avais le fait tout entier dans sa généralité ».

Le nombre des vertèbres craniennes admises par Gœthe s'élevait à six. Oken n'en reconnaissait que trois en 1807 : l'auriculaire, la maxillaire et l'oculaire, dont les centres étaient représentés respectivement par l'apophyse basilaire de l'occipital, le corps du sphénoïde postérieur et le corps du sphénoïde antérieur. En 1821, il ajouta une quatrième vertèbre, la nasale, avec pour centrum le vomer; la maxillaire devenait la vertèbre linguale.

La théorie vertébrale du crâne eut un retentissement con-

sidérable, et, malgré les critiques de Cuvier et de ses élèves, fut acceptée par la plupart des anatomistes. Seulement le nombre des vertèbres fut controversé; les uns admirent six vertèbres avec Gœthe, les autres (Bojanus, Rathke) quatre avec Oken, quelques-uns trois seulement, comme Spix, Carus, Meckel et Burdach; les derniers, enfin, comme Geoffroy-Saint-Hilaire, portèrent le nombre des vertèbres craniennes à sept. Le nombre quatre finit par prévaloir, grâce surtout aux travaux de Richard Owen (1848). Ce sont, dans la nomenclature plus moderne, les vertèbres occipitale, pariétale (sphéno-pariétale), frontale (sphéno-frontale) et nasale (ethmoïdo-nasale).

Les corps des quatre vertèbres craniennes admises par la majorité des anatomistes étaient représentés, de bas en haut, par l'apophyse basilaire de l'occipital (basioccipital), par le corps du sphénoïde postérieur (basipostsphénoïde), le corps du sphénoïde antérieur (basiprésphénoïde) et par le vomer auquel quelques auteurs adjoignaient la lame perpendiculaire de l'ethmoïde.

En 1883, Albrecht, s'appuyant sur le mode d'ossification de la plaque basilaire, aux dépens de deux points d'ossification (ce nombre n'est pas admis par tous les observateurs), et sur la présence, dans certains cas, d'une incisure entaillant les bords latéraux de l'apophyse basilaire, chez l'adulte, et pouvant même diviser complètement cette apophyse, admit l'existence d'un corps vertébral interposé entre le basipostphémoïde en avant et le basioccipital en arrière. Albrecht désigna ce segment intercalaire sous le nom de basiotique, centre de la vertèbre otique, dont les neurapophyses étaient constituées par les temporaux. Le nombre des vertèbres crâniennes était ainsi porté à cinq.

3° *Considérations sur la théorie vertébrale du crâne.*

Au fur et à mesure que se développèrent les recherches embryologiques, notamment dans la seconde moitié du siècle dernier, de nombreuses objections s'élevèrent contre la théo-

rie vertébrale du crâne. Elles furent surtout formulées par Huxley (1859), qui fit remarquer que l'ébauche cartilagineuse du crâne était continue, même chez les vertébrés inférieurs comme les sélaciens, plus rapprochés de la forme initiale, et que le développement des os du crâne ne répondait nullement à celui des vertèbres rachidiennes. Certains os craniens, en effet, comme les pariétaux, les frontaux prennent directement naissance dans un milieu conjonctif : ce sont de véritables os dermiques, qui ne sauraient par suite entrer dans la constitution d'une vertèbre crânienne, dont ils représenteraient l'arc dorsal. Huxley résume ainsi ses conclusions : « Il n'est pas possible de considérer un seul os du crâne comme provenant de la transformation d'une vertèbre. Le crâne ne représente pas plus une colonne vertébrale modifiée, que la colonne vertébrale un crâne modifié. Enfin, le squelette de la tête et la colonne vertébrale constituent plutôt des modifications différentes d'une seule et même formation ». Comme on le voit, Huxley se refusait à admettre la théorie vertébrale du crâne.

Gegenbaur, dans une série de mémoires échelonnés de 1872 à 1887, reprit les objections présentées par le biologiste anglais. Il choisit, comme sujet d'étude, les sélaciens, et il fit intervenir, pour la solution du problème, des considérations portant sur la segmentation des nerfs craniens et sur les arcs viscéraux.

La métamérisation du tronc ne porte pas seulement sur la colonne vertébrale, mais elle se manifeste aussi dans la disposition des troncs nerveux et des arcs ventraux en rapport avec le squelette axial. Or, en laissant de côté les nerfs optiques et olfactifs qui ne présentent aucun caractère segmentaire, on reconnaît que les autres nerfs craniens sont assimilables à de véritables nerfs spinaux. Ces nerfs sont au nombre de neuf, d'après Gegenbaur, et, par suite, on est autorisé à admettre qu'ils dérivent de neuf métamères, et que la portion du crâne traversée par eux répond à neuf segments vertébraux.

D'autre part, les arcs viscéraux représentent les portions

ventrales des métamères céphaliques, et les formations squelettiques qui s'y développent figurent les arcs ventraux des vertèbres craniennes. La métamérisation n'a pas dû se limiter à ces arcs ventraux, mais elle « a dû encore s'exprimer sur l'arc squelettique qui les porte ». Or, la segmentation ne s'est conservée que dans le squelette viscéral; il est légitime d'en conclure que le squelette axial correspondant résulte de la coalescence d'un certain nombre de segments vertébraux, et que ce nombre ne saurait être inférieur à celui des arcs viscéraux.

Gegenbaur ajoute que les considérations qui précèdent ne s'appliquent qu'à la partie postérieure du crâne traversée par la chorde dorsale (*partie vertébrale*). La partie antérieure (*partie prévertébrale* ou *évertébrale*) ne se forme qu'ultérieurement, par bourgeonnement secondaire de la partie vertébrale.

La théorie vertébrale du crâne s'élargissait ainsi, en envisageant non seulement les portions squelettiques, mais encore les portions molles du métamère, si bien que Gegenbaur a pu dire lui-même que, depuis ses recherches, cette théorie « s'est transformée progressivement en un problème de la phylogénèse de la tête tout entière ».

Les objections formulées par Huxley et par Gegenbaur contre la théorie vertébrale du crâne sont en grande partie fondées. Tous les auteurs s'accordent aujourd'hui à reconnaître que la partie céphalique débordant en haut et en avant le sommet de la chorde dorsale, représente une formation secondaire qui se développe, à la manière d'un bourgeon, aux dépens de l'extrémité supérieure de la zone rachidienne de la tache embryonnaire. Pendant les premiers stades de la tache embryonnaire, la chorde dorsale et la gouttière médullaire se terminent, en effet, exactement au même niveau, contre la membrane pharyngienne. Le segment évertébral (Gegenbaur) ou préchordal (Kœlliker) de la base cartilagineuse du crâne ne saurait, par suite, résulter de la coalescence d'articles assimilables à des corps vertébraux, qui sont tous parcourus suivant leur axe par la chorde dorsale.

Il convient d'ajouter que le corps de la vertèbre nasale, représenté par le vomer, est un os de membrane apparaissant dans un milieu conjonctif, contrairement à ce qu'on observe pour les corps des vertèbres rachidiennes. Le nombre des vertèbres craniennes se trouve ainsi abaissé à trois, les vertèbres occipitale, otique et pariétale, par élémination des vertèbres frontale et nasale.

La composition des vertèbres craniennes, telle qu'elle a été admise chez les mammifères et chez l'homme en particulier, ne permet pas non plus de les assimiler à de véritables vertèbres rachidiennes. Dans leur désir de retrouver, dans les portions squelettiques du crâne, toutes les parties constitutives des vertèbres complètes, les auteurs ont considéré les os de la voûte comme représentant les arcs dorsaux ou neuraux des vertèbres craniennes. C'est ainsi que les pariétaux faisaient partie de la vertèbre pariétale, le frontal de la vertèbre frontale, etc. Or, ces os sont des os de membrane, des os dermiques ou cutanés, se développant dans un milieu conjonctif, et on incline aujourd'hui à les considérer comme un vestige du squelette cutané des vertébrés inférieurs ayant persisté dans la région de la tête chez les vertébrés supérieurs, et s'étant mis en rapport avec le squelette interne d'ordre primaire.

D'autre part, les arcs viscéraux, dont le squelette, représentait pour Gegenbaur les arcs ventraux des vertèbres craniennes, se forment indépendamment des sclérotomes qui, en se prolongeant dans la paroi ventrale, en même temps que les plaques musculaires, donnent naissance aux véritables côtes. Ces arcs se développent aux dépens des lames mésodermiques latérales, et, d'après les auteurs, la disposition sériale qu'ils affectent n'a aucun rapport avec la métamérie initiale.

Il nous sera permis de faire remarquer que la constitution de la vertèbre type, telle qu'elle a été conçue par R. Owen, ne se trouve qu'exceptionnellement réalisée. La plupart des vertèbres coccygiennes, atrophiées, sont pour ainsi dire réduites à leur corps. Le développement exagéré

du névraxe dans la région céphalique a dû entraîner des modifications profondes dans le développement des vertèbres craniennes primitives. L'arc postérieur cartilagineux, devant recouvrir une surface trop considérable, s'est incomplètement développé; il a été remplacé en arrière par des plaques osseuses cutanées, comme les pariétaux, les frontaux. Aussi estimons-nous qu'il est prudent, à une époque où la théorie vertébrale du crâne est très discutée, et même rejetée par la plupart des observateurs, de se limiter à l'étude des corps des vertèbres craniennes.

La base cartilagineuse du crâne est dès l'origine continue dans toute son étendue. Plus tard, dans l'épaisseur de cette base, se développent un certain nombre de pièces osseuses, séparées temporairement par une bande cartilagineuse, et considérées comme les centres des vertèbres craniennes. C'est ce qui a permis à Gegenbaur d'avancer que la segmentation de la base du crâne résultait du seul mode d'ossification. Les segments osseux de la base du crâne sont, en effet, des formations tardives, et les points d'ossification dont ils dérivent, à part peut-être ceux de l'apophyse basilaire (pour les auteurs qui admettent deux points d'ossification), n'affectent aucune disposition métamérique. Mais il nous semble possible de retrouver, dès la période cartilagineuse, des indications d'une segmentation ancienne, dans les dispositions de la chorde dorsale, et dans les incisures qui entaillent parfois ou intéressent même complètement la plaque basilaire.

La chorde cranienne présente, en effet, chez les embryons de la plupart des mammifères, à l'intérieur du cartilage basilaire, deux renflements nettement accusés, qu'il convient d'assimiler aux renflements de la chorde vertébrale, à l'intérieur des disques intervertébraux. Ces derniers renflements délimitant les corps des vertèbres rachidiennes, la plaque basilaire se trouverait ainsi décomposée en trois corps vertébraux craniens : le basioccipital fermant en avant le trou occipital, le basiotique répondant à l'os otique d'Albrecht, interposé entre l'occipital et le sphénoïde, et,

enfin, le basipostsphénoïde (corps du sphénoïde postérieur) attenant à la selle turcique. La vertèbre occipitale, telle que la concevaient Oken et R. Owen, serait dédoublée en deux vertèbres distinctes : une vertèbre occipitale proprement dite et une vertèbre otique.

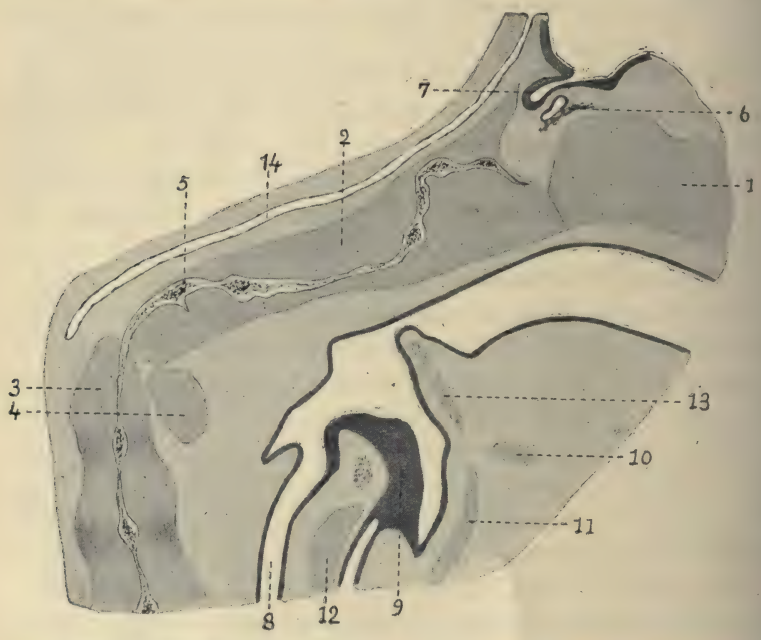

Coupe médiane de la région pharyngienne sur un embryon de porc de 28 mm., montrant les renflements du segment cranien de la chorde dorsale (gr. 15/1).

1, plaque ethmoïdale. — 2, plaque basilaire. — 3, apophyse odontoïde de l'axis. — 4, arc antérieur de l'atlas. — 5, chorde dorsale. — 6, lobe glandulaire de l'hypophyse. — 7, processus infundibuil. — 8, œsophage. — 9, lame épithéliale du larynx. — 10, cartilage hyoïde. — 11, cartilage thyroïde. — 12, chaton du cricoïde. — 13, épiglotte. — 14, tronc basilaire.

La plaque basilaire de l'occipital résulte-t-elle de la fusion d'un nombre plus élevé de segments vertébraux, ainsi que l'admettait Gegenbaur et ainsi que tend à le démontrer la théorie segmentaire de la tête ?

Nous croyons devoir faire remarquer à ce point de vue que les renflements du segment cranien de la chorde, surtout le postérieur, sont notablement plus allongés, plus volu-

mineux, et plus irréguliers que ceux du segment vertébral, ainsi que l'avait déjà indiqué Kœlliker, et que, par suite, il paraît rationnel de les considérer comme résultant chacun de la fusion de plusieurs renflements primitivement distincts. La coalescence des renflements chordaux intervertébraux témoignerait ainsi en faveur de la coalescence des corps vertébraux.

D'autre part, déjà au stade cartilagineux, on peut observer, chez les mammifères, dans l'épaisseur de la plaque basilaire, des bandes de cellules cartilagineuses allongées perpendiculairement à la surface et dont la disposition rappelle celle qu'on observe au niveau des disques intervertébraux. Parfois aussi des incisures intéressent les bords de la plaque basilaire, et, dans certains cas, peuvent diviser complètement cette plaque qui se montre alors formée de plusieurs segments distincts, comme un embryon de chien de 18 millimètres nous en montre un exemple.

Ces dispositions exceptionnelles ne s'observent, en général, qu'au niveau du renflement chordal antérieur répondant à l'union du basipostsphénoïde et du basiotique, comme s'il y avait là un point de soudure tardive dans l'évolution entre les segments qui concourent à constituer la base du crâne. Une étude plus approfondie du développement de la base du crâne chez les vertébrés inférieurs (cyclostomes, plagiostomes) fournirait sans doute, à ce point de vue, des indications plus précises et plus complètes.

Il convient d'ajouter qu'à un stade avancé de l'évolution, d'après Kœlliker, dont les observations ont porté sur des embryons de porc et aussi sur des fœtus humains, la bande cartilagineuse interposée entre le sphénoïde et la lame basilaire de l'occipital, se transformerait, par pénétration dans son épaisseur d'éléments mésodermiques, en un véritable fibro-cartilage, rappelant les disques intervertébraux. La synchondrose deviendrait ainsi une amphiarthrose. Nous n'avons pu toutefois retrouver sur des embryons de porc de 11 et de 15 centimètres les dispositions signalées par Kœlliker.

Enfin, la chorde dorsale, dans son segment basilaire, peut présenter sur une partie de son trajet des inflexions analogues à celles de la chorde vertébrale, et que S. Minot (1907) considère comme des flexures segmentaires. Nous en observons un exemple très net sur un embryon de mouton de 12 millimètres.

Les considérations d'ordre divers que nous venons d'exposer semblent nous autoriser à formuler l'opinion que la théorie vertébrale du crâne ne saurait être rejetée dans son ensemble, mais qu'elle doit être conservée comme un corollaire intéressant de la théorie segmentaire.

(*A suivre.*)

LES DÉBUTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE DESSIN

A TOULOUSE

ET LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS[1]

PAR M. E. SAINT-RAYMOND[2]

La mort de Dupuy du Grez, survenue en 1720, entraîna naturellement avec elle la disparition de l'École privée de dessin fondée par son initiative et soutenue par son seul patronage. Mais ce premier essai était suffisant pour éveiller des espérances et faire naître des intérêts. Aussi ce

1. Le présent travail, qui peut être regardé comme une suite naturelle de l'étude sur Dupuy du Grez, publiée l'an dernier dans le Recueil des Mémoires de l'Académie, inaugure à son tour une série de recherches destinées à retracer le tableau des vicissitudes et des progrès de l'École des beaux-arts sous les diverses institutions qui en ont dirigé le fonctionnement. Mes sources d'information proviennent d'abord des documents officiels contenus dans les registres des délibérations du Conseil de ville (Archives municipales BB, registres 41 à 49); ensuite et surtout d'un manuscrit petit in-4° appartenant à l'École des beaux-arts et portant pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts par M. de Mondran, doyen de ladite Académie.* Cette attribution peut être considérée comme exacte. En effet, tandis que le texte ne parle ordinairement de M. de Mondran qu'à la troisième personne dans certains moments importants, l'auteur se décèle en quittant l'anonymat et en employant le *je* et le *moi* pour exposer les faits et gestes de son personnage. Il n'est donc guère douteux qu'on ait affaire ici à M. de Mondran lui-même, et ce document y gagne toute l'autorité qu'on doit accorder à un témoin et à un acteur. Il paraît avoir été connu de du Mège (*Instit. toul.*, t. IV) et de M. Forestier (notice sur l'École des beaux-arts, Congrès scientif. de 1887); mais il a été trop sommairement employé dans ces deux ouvrages pour ne pas garder sa nouveauté presque intacte et pour qu'il n'y ait pas profit à le remettre en œuvre.

2. Lu dans la séance du 21 mars 1912.

furent ceux qu'il touchait de plus près qui songèrent d'abord à le continuer. Les anciens élèves de l'École, après être demeurés quelque temps dans l'incertitude et le désarroi, finirent par trouver une solution en se concertant avec les élèves d'Antoine Rivals pour former un fonds commun destiné à payer les frais du modèle vivant. Puis ils allèrent trouver Rivals lui même et le prièrent de leur prêter une salle contiguë à l'atelier qu'il occupait à l'hôtel de ville et d'y venir leur donner ses conseils. L'accueil qu'ils pouvaient espérer du maître n'était guère douteux. Voici, en effet, dans quels termes il est dépeint par le manuscrit de Mondran :

« Monsieur Rivalz qui, comme je l'ai dit, aimoit sa profession, approuva avec joye le zèle de ces jeunes élèves, leur céda la salle qu'ils désiroient, dans laquelle ils firent dresser tout ce qui étoit nécessaire, pour la pose du modèle non seulement, mais pour y placer les élèves qui commençoient à dessiner. Dès que tout fut prêt, l'École fut ouverte. Plusieurs artistes y accoururent, du nombre desquels furent les sieurs Bordes frères, Samson cadet, Saint-Amans, Hélies, et une infinité d'autres jeunes gens de tout état et condition, avec pourtant l'approbation de M. Rivalz, qui en fesoit le choix et qui renvoyoit ceux qui n'aimoient pas le travail. C'est de cette École que sont sortis tous les artistes dont fut formée dans les suites la classe des associés artistes de l'Académie, lorsqu'elle fut érigée par Louis XV en Académie royale.

« Monsieur Rivalz ne manquoit point d'assister à l'École depuis le commencement jusques à la fin de la tenue; il plaçoit le modèle deux fois la semaine, et corrigeoit les dessins de tous les élèves indifféremment avec un zèle et une patience qui prouvoit le désir qu'il avoit de faire fleurir les arts dans Toulouse[1]. »

Telle fut la première assise d'un édifice qui avait encore

1. Ms. de Mondran, 1er cahier pp. 6-7.

à subir bien des transformations pour en arriver à ce que nous le voyons aujourd'hui; mais qui du moins ne devait plus être détruit et qui a eu l'heureuse fortune d'un progrès continu. Il dut cet avantage dès son origine à l'autorité personnelle de son fondateur; mais il lui fut aussi donné de rencontrer autour de son berceau des circonstances favorables et des protecteurs dévoués dont le concours, comme on va le voir, suffit à lui aplanir la voie et à assurer définitivement son succès.

Le régime qui prenait de la sorte à son compte la suite de la pensée de Dupuy du Grez était celui de l'atelier libre, tel qu'il s'est développé en France et dans toute l'Europe avec un grand éclat dans les deux derniers siècles. Il ne faut pas le confondre avec le régime de la corporation et pas davantage avec celui de l'institution académique. Il diffère du régime corporatif en ce qu'il ne soumet ses adhérents à aucune condition de contrat et à aucune obligation d'apprentissage et en ce que le maître n'est plus un patron à qui on doit obéissance et services, mais un simple conseiller dont on suit les avis par l'unique motif de la confiance qui l'a fait choisir. Ce n'est pas un état de dépendance, mais une pure association toute spontanée et fortuite dont le lien ne subsiste qu'autant que persiste la volonté de ses membres. Il diffère du régime académique en ce qu'il n'est pas une institution publique officielle et privilégiée, servant d'organe à une doctrine esthétique déterminée, susceptible il est vrai de se modifier avec le temps, mais toujours professée avec la même tendance autoritaire jusque dans ses variations les plus fortes.

Ce régime de liberté qui a toujours dominé l'évolution de l'art français et qui a fini par pénétrer de son esprit les institutions d'État elles-mêmes, a rendu de grands services parce que, s'il a laissé naître pour peu de temps quelques excentricités, il a aussi permis à la vérité de dissiper les préjugés et les idées systématiques qui sont les plus funestes causes de stérilité et de décadence dans les arts. Mais il lui est indispensable à ses débuts de trouver un point d'appui suffisant

pour ses premiers efforts. Il peut, il est vrai, les rencontrer aisément dans les milieux des grandes capitales où il trouve des besoins constants à satisfaire et une culture esthétique assez répandue pour lui former un public; il ne le pouvait sur un petit théâtre de province où rien n'était encore préparé en ce genre et où il courait risque de périr avant que l'indifférence eût fait place à la sympathie et qu'il eût trouvé son véritable soutien dans le concours de l'opinion.

C'était bien là le sujet des préoccupations des quelques amateurs d'art qui s'intéressaient au succès de l'institution naissante. Ne pouvant prendre leur appui sur le régime corporatif qui ne vivait plus que de routine et de mesquines jalousies, n'osant s'adresser encore à la protection royale tant qu'ils ne disposaient pas d'éléments assez mûris pour inspirer confiance en leur vitalité, ils se décidèrent à recourir à l'autorité qui se trouvait le plus près d'eux et qui était le plus en mesure de s'associer à leurs intentions, c'est-à-dire à celle qui siégeait à l'hôtel de ville.

L'objet de la demande qu'on se proposait de faire au Corps municipal était en lui-même tellement simple qu'il semble au premier abord que le succès en dût être assuré. Il ne s'agissait pas, en effet, de créer de toutes pièces une organisation compliquée et coûteuse; il s'agissait simplement de subventionner une entreprise privée au minimum de ses besoins. Mais l'expérience attestait qu'il était douteux qu'on pût obtenir même ce modeste avantage. Il avait été déjà refusé à Dupuy du Grez et rien ne permettait de croire qu'on pût faire modifier cette décision. Les capitouls avaient deux raisons pour se montrer hostiles au projet: d'abord, ils jugeaient que la pose habituelle et publique du modèle vivant était une inconvenance; ils toléraient bien l'usage que les artistes en faisaient en leur particulier, mais ils ne voulaient pas paraître l'autoriser pour leur compte et à plus forte raison l'encourager par des subsides; ensuite, et c'était peut-être là leur principal motif, ils prévoyaient qu'après ce premier pas, ils seraient en butte à de nouvelles demandes, et qu'ils se trouveraient engagés peu à peu dans des frais

peut-être considérables pour un établissement toujours grandisssant et dont ils ne saisissaient pas bien encore l'utilité pratique.

En présence de ces difficultés, les amis de la nouvelle École prirent le parti le plus sage. Ils résolurent de ne pas brusquer les choses, de ne rien demander d'abord et d'attendre du seul mérite de leurs protégés une consécration qui devait finir par s'imposer. L'avenir leur donna bientôt raison. L'École, dirigée par un maître éminent et dévoué tel qu'on connaissait Rivalz, recrutée de travailleurs sérieux et pleins d'émulation, stimulée par le désir de prouver ce qu'elle pouvait valoir, ne tarda pas à se signaler par de grands progrès. Sa réputation s'étendit au dehors dans le public et parmi les artisans, prompts à comprendre l'utilité qu'elle pouvait leur apporter dans leurs travaux. Ce fut bientôt un de ces événements dont toute une ville s'occupe et que l'opinion consacre par son suffrage. La curiosité gagna les magistrats municipaux, ils voulurent se rendre compte par eux mêmes du succès qui se produisait sans leur concours, et dès lors la surprise des résultats obtenus, la contagion de l'approbation publique, l'idée flatteuse d'une protection bien placée qui pouvait leur être comptée comme un mérite, les tournèrent tout à coup à un état d'esprit des plus favorables. C'est ce que constate notre manuscrit, avec beaucoup de discrétion sans doute et en se gardant bien de faire aucune allusion à des inquiétudes disparues, mais avec un accent de satisfaction et de gratitude qui indique bien le soulagement ressenti par l'heureuse issue d'une délicate affaire.

« Quelques mois après, MM. les Capitouls, instruits de cet établissement, furent curieux d'aller le voir. Il furent si touchés du zèle de ceux qui en avoient fait la dépense qu'ils eurent la générosité de vouloir que ce fut la ville qui en fit à l'avenir les frais. » (P. 7.)

En effet, nous trouvons dans les registres des délibérations des Conseils de ville, à la date du 30 juillet 1726, dans une séance du conseil de bourgeoisie :

« Le second point concerne une offre très avantageuse

au public qui a ete faite à MM. les Capitouls par le sieur Rivalz, peintre de cette maison, lequel demande l'approbation du Corps de ville pour ériger dans son atelier une Academie de peinture où toute sorte de personnes de divers arts comme graveurs, orphèvres, brodeurs, peintres, sculpteurs, architectes, menuisiers et autres pourront s'instruire des règles du dessin; il se flatte aussi que ce Corps voudra bien se rendre le protecteur de cette nouvelle Académie et lui accorder quelques secours pour subvenir aux frais qu'il est obligé de faire à l'occasion de ce nouvel établissement[1]. »

La demande de Rivalz se produisait dans des termes tels qu'elle devait se concilier l'esprit du Conseil de ville par une idée d'utilité pratique. Il ne s'agissait pas en effet seulement de faire l'éducation de purs artistes pour lesquels on aurait pu objecter que le groupe des élèves habituels de Rivalz était bien suffisant; il s'agissait aussi d'aider dans leurs efforts professionnels tous ces nombreux apprentis de l'art industriel à qui la science du dessin est aussi indispensable que la pratique du métier; c'était de quoi toucher les plus indifférents; c'était aussi formuler une des nécessités les plus urgentes de toutes les professions manuelles qui touchent à l'art, et il est intéressant de constater que l'École toulousaine, qui peut compter dans son histoire tant de services rendus à cet égard, ait marqué dès ses premiers pas une telle préoccupation.

Le Conseil de bourgeoisie accueillit très favorablement la demande.

« Il a été délibéré, dit son procès verbal qu'il sera nommé des commissaires pour examiner l'utilité et l'avantage que pourroit produire à la ville et aux habitants le nouvel établissement d'une Académie de peinture proposé par M. Rivalz pour sur leur rapport fait en pareil Conseil être délibéré ce qui leur appartiendra, et à l'instant par M. le Président ont été nommés commissaires : MM. Boutaric et

1. Arch. mun., BB, reg. 39, p. 153.

Astruc, avocats; Marcassus et Faucher, anciens capitouls[1].

Et dans la séance du même Conseil, en date du 3 septembre 1726, on lit :

« Ouï le rapport de MM. les Commissaires, les voix recueillies, il a été délibéré que le projet de l'établissement d'une Académie de peinture sous la direction du sieur Rivalz est accueilli. Auquel effet il sera fait la présente année un fonds de 400 livres pour aider le sieur Rivalz à faire les frais nécessaires pour cet établissement, sauf à augmenter, continuer ou diminuer à l'avenir les progrès de cet établissement[2]. »

La restriction contenue dans ce dernier membre de phrase a été ajoutée sur le procès-verbal, après coup, de la main et sous la signature du député du Parlement, le conseiller de Boissy. Elle fut motivée par une observation de M. de Balbaria, doyen de l'Assemblée, formulée dans la séance du Conseil du 17 septembre suivant. Elle témoigne de l'existence d'un parti hostile décidé à conserver une attitude de méfiance et à ne désarmer qu'à la dernière extrémité. Rigueur inutile et même plutôt fâcheuse, car le caractère d'instabilité donné à la subvention municipale présentait le danger de paralyser gravement le développement de l'École en jetant une telle incertitude dans sa dotation financière. Heureusement, les amis qu'elle comptait à l'hôtel de ville vinrent à son secours et obtinrent, dès l'année suivante, une mesure qui donnait à sa situation toute sécurité. En effet, le 16 septembre 1727, sur la proposition des Capitouls alors en charge et par le motif que les progrès de l'École « avaient été poussés au delà même de ce qu'on en pouvait attendre », le Conseil de ville décida que le fonds de 400 livres alloué à son sujet serait continué annuellement pendant toute la vie du sieur Rivalz[3].

1. Arch. mun., *ibid.*, p. 154.
2. Arch. mun., *Ibid.*, p. 155.
3. Arch. mun., *ibid.*, p. 155.

On était donc arrivé à faire adopter le principe d'une École subventionnée par la ville. Mais ce résultat essentiel n'avait pas été obtenu, comme on le voit, sans de persévérants efforts et notre manuscrit, tout en enregistrant cet heureux aboutissement, ne néglige pas d'indiquer les concours des influences qui le facilitèrent.

« Comme on ne doit jamais oublier les bienfaits, l'Académie se fait un plaisir de transmettre à la postérité les noms de MM. Cormouls, chef du Consistoire et Bailot, syndic, qui furent ceux qui agirent avec zèle auprès du Conseil de ville. Ce fut donc à ces magistrats éclairés et zélés pour le bien public que Toulouse dut ce bienfait. »

C'est, en effet, ces deux noms qu'on retrouve dans les procès-verbaux de délibération à la tête de tous ceux qui prirent dans le Conseil de ville la défense des intérêts et l'accroissement des prérogatives de l'établissement naissant.

Toutefois, quelque satisfaisant qu'il parût, ce premier succès ne fondait pas encore un état qu'on pût qualifier de définitif; car tout reposait sur la tête d'un seul homme. On le vit bien quand cet homme disparut.

« M. Rivalz étant mort en 1735, continue notre manuscrit, la pension de 400 livres cessa et l'École aussi. »

Mais la perte d'un homme tel que Rivalz ne pouvait ni passer inaperçue ni amener une complète indifférence pour les œuvres qu'il avait honorées de sa sympathie et de son concours. Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis ses obsèques, que le Conseil de ville adressait publiquement à sa mémoire, par la bouche de son chef, l'expression de sa considération et de ses regrets[1]. Il en donnait un nouveau témoignage en adoptant sans discussion, pour le remplacer comme peintre de l'hôtel de ville, celui de ses élèves qu'il avait désigné lui-même pour cet office. Or, ce successeur, Guillaume Cammas, était parfaitement résolu à

1. Arch. mun., Délibérations, BB, reg. 41, p. 6.

revendiquer aussi le soutien et la direction de l'École comme une part de son héritage.

« Le sieur Cammas succéda à la place de peintre de l'hôtel de ville, et toujours animé du même zèle pour l'école, entreprit de la rétablir à ses dépens et la rouvrit le 10 janvier 1738. Le sieur Lucas, sculpteur, voulut bien se joindre à lui pour lui aider à corriger les dessins des élèves et donner des leçons de sculpture à ceux qui se destinaient à apprendre cet art. Quelques mois après, MM. les Capitouls, excités par M. Baylot, ancien Capitoul et Syndic de la ville, vinrent visiter la nouvelle École et, l'ayant trouvée remplie d'élèves de tout état et condition, ils furent aussi sensibles que ceux de 1726 à l'émulation qui régnoit parmi tous ces jeunes élèves et au zèle patriotique qui animoit le sieur Cammas; ils en firent leur rapport au Conseil de ville, et de leur avis il fut unanimement délibéré de rétablir la pension de 400 livres en faveur du sieur Cammas, pour être par lui employée à l'entretien de tout ce qui étoit nécessaire pour l'École et aux mêmes usages que l'avoit fait servir M. Rivalz, mais avec cette différence plus avantageuse, c'est que le temps ne fut pas limité[1]. »

C'était un nouveau progrès, et des plus appréciables, puisqu'il substituait à la précarité antérieure un état fixe et permanent. Mais Cammas ne s'en tint pas là. Profitant de la bienveillance que lui témoignait le Corps de ville, il ne tarda pas à lui présenter un mémoire ayant pour objet l'attribution de prix pour les meilleurs élèves. Le Conseil de ville ne s'y opposa pas en principe, mais il voulut attendre avant de prendre une décision que la force des études justifiât cette mesure de récompenses. Ce temps d'épreuve dura six ans, au bout desquels le mérite des travaux de l'École devint si manifeste qu'il ne fut plus possible d'y faire aucune objection. Sur le rapport très favorable d'une Commission spéciale, le

1. Ms. de Mondran, 1er cahier, p. 10. — Cf. Arch. mun., BB, reg. 41, fol. 86. Le procès-verbal de la séance du Conseil de ville nomme Darcis au lieu de Lucas comme le collaborateur de Cammas.

Conseil de ville décida, dans sa séance du 28 juillet 1744, qu'une somme de 500 livres serait annuellement affectée à un achat de médailles d'or et d'argent de valeurs différentes pour être distribuées à ceux des élèves qui auraient fait les meilleurs ouvrages de peinture, de sculpture, d'architecture et de dessin d'après le modèle vivant, d'après la bosse et d'après l'estampe. Les commissaires chargés du rapport, MM. Poisson, d'Héliot, d'Estadens et Caupenne, formaient un groupe bien uni dans la défense des intérêts de l'École. On retrouvera leurs noms dans la suite mêlés à toutes les institutions qui en ont assuré les progrès.

Mais le bon accueil fait à ces premières tentatives inspira à Cammas et aux amis de l'École une idée d'une plus vaste entreprise. S'appuyant sur ce fait que, pour juger les concours ainsi institués, il fallait choisir des personnes impartiales et compétentes, il proposa par un nouveau mémoire que « les personnes qui en seraient chargées formassent une Société qui fût assujettie à des règlements, qui s'assemblât à certains jours marqués, et dont les arts et le moyen de les faire fleurir seraient l'objet ».

C'est ainsi qu'on en vint à la conception d'un corps permanent et distinct chargé à la fois de donner l'enseignement technique des beaux-arts aux jeunes gens qui se destinaient à cette carrière, et d'en répandre le goût dans le public par les manifestations de théorie et de pratique les mieux appropriés à ce but. Conclusion à peu près inévitable, d'ailleurs, après les étapes parcourues, et caressée par tous ceux qui dans la ville avaient le goût des beaux-arts. Mais c'était un projet hardi pour le temps et le milieu qui le voyait naître, et d'une exécution assez difficile à cause des points délicats qu'il avait à toucher. Il se heurtait, en effet, à la défiance du pouvoir municipal, naturellement ennemi des éléments nouveaux et étrangers qui s'élevaient à côté de lui et qui pouvaient le contrarier dans ses habitudes routinières; aux hostilités personnelles, si vivaces en province, des gens qui ne seraient pas appelés à y concourir, et de ceux qui n'y trouveraient point la place qui leur semblait due; enfin aux

préjugés des gens du métier, trop prompts à croire qu'on lésait leurs intérêts et qu'on s'immisçait sans compétence dans le maniement de leurs affaires.

Il est vrai que, d'autre part, on pouvait espérer d'être puissamment secondé par la recherche et l'amour éclairé des arts qui se répandait alors de plus en plus en province, par l'exemple de quelques grandes villes où naissaient, vers la même heure, des Sociétés semblables; enfin, par toutes ces imperceptibles, mais actives influences qui s'empressent autour du berceau d'une idée en parfait accord avec les goûts contemporains et qui lui communiquent l'irrésistible entraînement d'une mode.

Il n'en fallait pas moins ménager les susceptibilités administratives, faire l'éducation de l'opinion et se la concilier tout en la dirigeant, et rassurer les artistes en leur montrant que si l'on entrait dans leur domaine, on n'avait pas l'intention de se passer de leur concours. On crut pouvoir y réussir en englobant dans la Société nouvelle des représentants de tous les éléments capables de la seconder et de tous ceux qui paraissaient disposés à lui devenir contraires : capitouls, membres du Conseil de ville, hommes du monde, amateurs et artistes de carrière. On fit cet amalgame avec habileté et souplesse; on adopta des procédés de nature à satisfaire les amours-propres des hommes publics et ceux des particuliers; on orienta les choix sur des noms capables de former un ensemble homogène, et on put se flatter d'avoir réussi, non pas peut être à anéantir les hostilités futures, mais du moins à les désarmer pour longtemps.

La Société devait se composer des huit capitouls en exercice, du syndic de la ville, de quatre anciens capitouls renouvelables tous les trois ans et appelés, de ce fait, commissaires triennaux, de six associés honoraires et de sept associés artistes. Ainsi les représentants de l'administration municipale comptaient pour la moitié parmi les membres de la Société. De plus, la nomination des premiers titulaires dans toutes les classes était réservée au Conseil de ville. En cas de vacances ultérieures, la Société ferait seule les nouveaux

choix dans les deux classes des honoraires et des artistes. Le Conseil de ville ne pouvait accueillir qu'avec faveur une constitution qui le rendait maître de toutes les premières candidatures et qui lui conservait pour toujours, dans l'avenir au moins, la moitié des autres. Il l'accepta donc sans difficulté et fit des choix tout à fait conformes aux préférences de l'École et aux sympathies du public.

La classe des fondateurs comprit les capitouls alors en charge : M. Laporte, chef du Consistoire; M. Raynaud, M. Delfau, M. Lassaigne, M. Prevost, M. Badole et deux autres dont les noms manquent à la liste.

Les commissaires triennaux furent : M. Poisson, M. d'Héliot, M. de Caupenne et M. d'Estadens.

Le syndic de la ville était alors M. Baylot.

Les associés honoraires furent M. l'abbé de Sapte, M. le comte de Caraman, M. le comte de Fumel, M. de Mondran, M. de Lagorrie, M. Maduron, chanoine de Saint Sernin.

Les associés artistes furent M. Cammas, peintre de l'hôtel de ville, et en cette qualité directeur de l'École; M. Despax, peintre; M. Rivalz, peintre; M. Simonin aîné, graveur; M. Lucas, sculpteur; M. Darcis, sculpteur, et M. Rossard, sculpteur.

Les nouveaux associés, prévenus individuellement de leur nomination par visites spéciales et personnelles faites au nom du Conseil de ville par deux délégués capitouls, avec toute l'étiquette polie et cérémonieuse du temps, s'assemblèrent chez M. Cammas, le 10 mai 1746. Le premier concours que la Société nouvelle eut à juger comprenait déjà deux lauréats appelés à une certaine notoriété future : Gros, qui devint plus tard un des plus connus parmi les miniaturistes de Paris, mais dont le meilleur titre est d'avoir été le père du célèbre peintre de l'Empire; et Lagrénée, dont le talent brillant, mais tout académique, devait être si bien accueilli de son temps, tant en France qu'à l'étranger.

Un mois ne s'était pas écoulé que des éléments de discorde commençaient à surgir; notre manuscrit constate que « des esprits noirs, envieux et inquiets, travaillaient à éloigner de

l'École les jeunes élèves », et sur le rapport de M. Rivalz, au sujet de la diminution de présents en classe, qui en était la conséquence, il fut décidé, pour les ramener, qu'on n'admettrait plus aux concours que les assidus. En même temps, Despax et Rossard, par leur attitude inconsidérée et violente, provoquaient un scandale que le manuscrit relate en ces termes trop laconiques : « Les sieurs Despax et Rossard s'étant comportés indécemment et ayant manqué grièvement envers la Société par des procédés qu'elle n'a pas voulu consigner dans ses registres par discrétion pour eux, elle les exclut du corps et déclara leurs places vacantes. » Nous n'avons aucun moyen de connaître les détails de cette scène; nous pouvons seulement conjecturer, d'après ce qui nous est dit, qu'elle eut un caractère de grossièreté offensant et répugnant pour le savoir-vivre de leurs confrères; mais une démarche malveillante faite par ces deux artistes à trois ans de là, dans une période critique pour la Société, nous permet d'en pénétrer le motif. Il provenait, comme nous le verrons en son lieu, de la jalousie conçue par Despax contre Cammas, à cause de la place de directeur de l'École donnée à ce dernier par le Conseil de ville en vertu du règlement de la Société, mais à laquelle Despax élevait des prétentions en vertu de la supériorité de son talent. Ce petit fait, assez insignifiant en lui-même, a pourtant son intérêt en ce qu'il jette du jour sur les rivalités personnelles des artistes du temps et qu'il dévoile une des causes qui, malgré leur caractère égoïste et mesquin, étaient encore bien capables de susciter des difficultés graves à la nouvelle institution.

En dépit de ces petits incidents de mauvais augure, la Société des beaux-arts s'organisait de son mieux. Elle célébrait avec solennité des distributions de prix où le public accourait en foule; elle tenait régulièrement ses assemblées mensuelles et adoptait un ordre de travail d'après lequel chaque associé honoraire devait, à son tour, faire une lecture critique sur une œuvre d'art de son choix. Elle essayait, mais sans grand succès, d'obtenir des associés artistes quelques dessins d'après nature pour enrichir ses collections et

servir à l'instruction des élèves. Les honoraires étaient exacts à apporter leur contribution; mais les artistes se dérobaient, alléguant qu'en donnant des leçons gratuites, ils contribuaient assez largement pour leur part, et la Société n'osait insister davantage, appréciant d'ailleurs leur zèle très utile de professeurs et qui se continua de cette façon méritoire pendant treize ans. Somme toute, elle commençait à marcher assez bien, tout en tâtonnant encore un peu, lorsqu'elle eut à lutter contre un premier symptôme de dégoût et de lassitude; il lui vint de son modérateur.

M. de Caraman n'avait pas tardé à se trouver choqué de la négligence et du peu d'égards montrés par le Corps de ville. Les capitouls et le Conseil avaient, sans doute, cru faire assez en donnant à la Société ses moyens d'existence; ils n'avaient pas pensé à lui assigner, pour ses réunions, un local convenable. La première s'était tenue dans l'atelier des élèves de l'École, mais on avait été obligé de se réfugier dans la chambre de M. Cammas, parce que, dit le manuscrit, cet atelier « étoit si malpropre qu'il étoit impossible de s'y placer sans gâter ses habits[1] ». C'était un défaut de tact évident dont on ne devait pas supporter les conséquences, mais il était facile d'en obtenir réparation sans en arriver à une rupture. M. de Caraman, emporté par son ressentiment, voulut prendre une mesure extrême.

« Il assembla chez lui les associés honoraires pour leur représenter que la Société ne feroit pas de grands progrès dans un local aussi ingrat que celui où le Corps de ville nous avoit placés; qu'il étoit même indécent qu'elle fût réduite à s'assembler dans la chambre à coucher du peintre de la ville; d'ailleurs, étant présidés par les capitouls et environnés des membres de l'hôtel de ville qui, pour la plupart, ne sentaient pas l'honneur qu'on leur fesait de vouloir faire fleurir un établissement dont toute la gloire rejaillissoit sur eux, ils nous feroient souvent éprouver des dégoûts qui pourroient refroidir notre zèle et anéantir cet établisse-

1. Ms. de Mondran, 1er cahier, p. 19.

ment; qu'il étoit d'avis que nous nous réunissions à l'Académie des sciences; qu'il se fesoit fort de faire approuver cette réunion par la Cour; que par ce moyen nous ne serions plus dans la dépendance d'un corps qui ne connoitroit pas dans peu le prix des soins que nous nous donnions[1]. »

Une telle résolution était de nature à amener la perte de la Société. Ni la mauvaise humeur de M. de Caraman, si justifiée qu'elle fût, ni même l'offense de la Société ne devaient être satisfaites au prix d'un pareil résultat. M. de Mondran le comprit tout de suite, et son intervention fut le prélude et le coup d'essai de cette protection active et intelligente à laquelle les institutions toulousaines des beaux-arts durent tout leur avenir. Il montra qu'en se séparant de la ville, alors qu'on était encore sous sa dépendance, on s'exposait à être supprimé par elle ou à en recevoir si peu de ressources qu'on ne traînerait plus qu'une existence insignifiante; que, dès lors, le but poursuivi dans la création de l'École, d'étendre le plus possible l'instruction artistique, serait manqué; qu'en demeurant unis à la ville on pouvait, avec le temps, obtenir d'elle les plus grandes améliorations, au lieu qu'en se réunissant à l'Académie des sciences, on serait absorbé par elle, comme il était arrivé à Bordeaux, où la chose s'étant ainsi faite, l'Académie avait détruit la Société des Arts après s'être approprié ses ressources, par le parti pris de ne jamais nommer aux places d'artistes vacantes. Il ajouta que ce serait se montrer trop ingrat envers le Corps de ville, et que si on persistait dans un tel projet, il n'hésiterait pas à en prévenir les capitouls[2].

Cette fermeté, jointe à ces bonnes raisons, fit abandonner la proposition. L'année suivante, M. de Caraman retourna à Paris où l'appelaient ses affaires et les devoirs de ses charges, et M. de Fumel s'étant retiré à Bordeaux, M. de Mondran devint l'homme le plus en vue parmi ses collègues. Aussi fut-il tout naturellement promu par eux aux fonctions

1. Ms. de Mondran, 1er cahier, p. 29.
2. Ms. pp. 33-35.

de modérateur et il continua, jusqu'à la transformation de la Société, de présider aux destinées qu'il avait prises si à propos sous sa sauvegarde.

Sous cette nouvelle direction, la Société reprit son équilibre un moment compromis, et reçut la première impulsion vigoureuse et suivie qui lui permit de jeter des bases assez solides pour sortir heureusement de ses dernières épreuves. Il n'est peut-être pas inutile de s'arrêter un moment sur le personnage à qui elle fut redevable de ce bienfait.

C'est, en effet, une curieuse et intéressante figure que celle de M. de Mondran. Fils d'un trésorier de France qui s'était montré curieux de culture scientifique et qui fut l'un des plus assidus *lanternistes*, introduit par cet atavisme aussi bien que par son mariage (il avait épousé la sœur de Garipuy) dans le milieu de l'Académie des sciences, porté vers les études de beaux arts et des travaux publics, non seulement par ses goûts, mais aussi par des connaissances spéciales qui en faisaient plus qu'un simple amateur, il représente parfaitement le type, déjà assez fréquent, de ces hommes du monde qui s'étaient donné la mission de répandre la connaissance des arts dans le public et d'orienter leurs contemporains vers la meilleure utilisation des ressources de la vie urbaine. D'autre part, possesseur d'une belle fortune, très répandu dans la société, moralement très autorisé par la haute considération que lui valaient ses mérites personnels et par le crédit que lui donnaient ses belles relations, il se trouvait pourvu de tous les instruments nécessaires à ce rôle de propagande esthétique et de rénovation économique. Enfin, il réunissait toutes les qualités requises pour la bonne mise en œuvre de ces divers moyens : dons de diplomate et d'homme d'affaires, dons d'administrateur et d'homme politique, une grande netteté de conception et un jugement aussi prompt que sûr, qui le rendait habile à démêler le nœud et à suivre le fil conducteur dans une question difficile; un remarquable esprit de prévoyance et de finesse, qui lui faisait deviner les fausses situations et le rendait attentif à saisir toutes les occasions de faire aboutir ses idées; beaucoup de

résolution et beaucoup de patience, de sorte qu'il savait attendre son heure sans rien abandonner de ses projets; enfin, beaucoup de fermeté unie à beaucoup de tact et de souplesse, ce qui lui donnait le privilège de faire triompher ses opinions sans jamais blesser les personnes; ensemble d'avantages précieux et rares, qui caractérise les fondateurs d'œuvres durables et qui en faisait un directeur accompli pour une Société naissante, encore mal affermie et exposée à beaucoup de traverses. La suite de ce récit, qui roule presque entièrement sur sa personne, va montrer comment il consolida l'institution qui l'avait mis à sa tête, comment il la fit adroitement louvoyer au milieu des embarras que lui suscitait une opposition croissante et comment enfin, le moment décisif venu, à l'heure choisie par lui, il sut frapper un coup de maître qui assura l'avenir de la Société en lui donnant sa forme définitive, depuis si longtemps désirée, et en réduisant à l'impuissance tous ses adversaires.

A peine entré en possession de sa charge, M. de Mondran déploya une grande activité pour assurer la vie intérieure de la Société et de l'École. Il s'occupa d'abord de l'ordre et du fonctionnement du travail. Afin de soulager la direction et les associés honoraires qui étaient surchargés de détails, il fit augmenter le nombre des membres et obtint la création de huit nouvelles places dites d'associés ordinaires. Le Conseil de ville, en les nommant, y fit entrer quatre anciens capitouls pour conserver à la ville l'équilibre des suffrages dans l'Académie « chose, dit notre manuscrit, dont ils étaient fort jaloux ». Et il ajoute : « Cette prévoyance, de leur part, nous causa dans les suites bien des démêlés et des désagréments[1]. »

Ces nouveaux confrères prirent leur part de toutes les occupations de la Société; ils composèrent avec les associés artistes toutes les commissions; ils les aidèrent dans les concours pour la surveillance des concurrents; ils les remplacèrent pour les rapports sur les ouvrages et pour les analyses cri-

1. Ms. de Mondran, 1er cahier, p. 37.

tiques. Les honoraires et le modérateur n'eurent plus dans leurs attributions que le soin des intérêts généraux de la Société. Des statuts furent rédigés par eux, revus par la Société et approuvés par le Conseil de ville.

M. de Mondran travailla ensuite à fournir l'École d'instruments de travail. Elle était encore à cet égard fort dépourvue. Il sollicita les capitouls à plusieurs reprises et avec beaucoup d'instances; il leur présenta un mémoire pour leur exposer que les élèves ne pouvaient travailler sans modèles; qu'ils étaient, d'ailleurs, pour la plupart hors d'état d'en acheter et que la ville devait ce secours au principe de gratuité de l'enseignement; il finit par obtenir deux cents livres pour l'achat d'estampes[1]. Ayant appris que le sculpteur Parant, qui avait été chargé de mouler les antiques de Rome par Louis XIV, venait de mourir à Béziers, laissant dans sa succession beaucoup de têtes antiques et de figures en plâtre provenant de ses travaux d'Italie; il persuada au Conseil de ville de saisir cette occasion et en obtint un crédit au moyen duquel il se rendit acquéreur de toute la collection. Dès que ces plâtres furent arrivés à Toulouse, il les fit mouler pour pouvoir en tirer à volonté des épreuves et agit de même pour tous ceux qu'il put trouver chez les artistes et les amateurs. Les tirages de ces moules devaient servir à l'enseignement des élèves, tandis que les originaux, gardés avec soin dans un dépôt, n'étaient destinés qu'à fournir de nouveaux creux en cas de besoin.

Par ces intelligentes dispositions, l'École se trouva munie de tout ce qu'on pouvait à cette époque se procurer en province, en fait de moyens de travail. Ce fut la cause d'une application plus grande de la part des élèves et l'occasion d'une ferveur d'émulation entre ceux qui s'étaient chargés de leur conduite; et l'on put admirer également le zèle de

1. Il est bon de remarquer que les estampes choisies étaient toutes celles que Dupuy du Grez recommandait déjà dans son livre : les antiques de Périer, les galeries du Carrache, les principes de Jean de Boulogne. On voit qu'à cet égard l'enseignement n'avait pas beaucoup changé.

ces gens du monde qui consacraient leurs loisirs à cette œuvre de bien public et celui de ces artistes qui quittaient leurs travaux personnels pour y apporter le concours gratuit de leurs leçons. Les progrès des études, rendus manifestes par les expositions des concours annuels, firent naître la sympathie du public, attiré par l'intérêt qui accompagne la culture des arts; et la confiance des artisans, qui comprirent bien vite les avantages que la connaissance du dessin donnerait à leurs enfants dans la pratique de leurs divers métiers. Mais par un singulier contraste, tandis que la popularité de l'École s'accroissait en raison de ses mérites, les autorités municipales semblaient s'en désaffectionner chaque jour davantage. L'opposition avait pu se fortifier aisément dans ce milieu composé en grande partie de gens à idées étroites, peu enclins aux nouveautés, méfiants de ce qui ne venait pas d'eux, coutumiers d'un contrôle tracassier et jaloux, partisans de petites économies, et d'ailleurs assez indifférents en matière de beaux-arts. La bonne volonté montrée par eux dans le principe venait surtout de ce qu'ils avaient été entraînés par le mouvement de l'opinion et de ce que le protectorat de l'établissement nouveau avait de flatteur pour leur vanité; mais ils s'étaient blasés là-dessus avec le temps, et ils n'y voyaient plus que les dépenses qu'il leur en coûtait et celles plus grandes encore qu'ils prévoyaient pour l'avenir. Ils avaient déjà donné des marques bien sensibles de leur refroidissement. — C'est ainsi que le Conseil de ville avait refusé de céder à la Société une grosse tour située dans la seconde cour de l'hôtel de ville, près l'Arsenal, qui aurait été très propre à devenir un amphithéâtre de dessin; et cela malgré l'intervention du duc de Richelieu, commandant en chef de la province, alors de passage à Toulouse, qui avait voulu tout examiner par lui-même et qui avait agi avec beaucoup d'insistance pour obtenir cette cession. Ce refus, opposé à un homme très en crédit et auquel le Conseil de ville avait toutes sortes de motifs de plaire, était à lui seul un très mauvais signe; mais le modérateur reçut bientôt des renseignements plus défavorables et plus

inquiétants encore. Les amis qu'il avait dans le Conseil de ville l'avertirent que cette assemblée songeait à se débarrasser de la Société en la supprimant, et c'était le dernier service qu'ils pussent lui rendre, car ils n'avaient plus eux-mêmes assez de crédit sur leurs collègues pour détourner le mouvement.

M. de Mondran, avait toujours ménagé avec beaucoup de soin le Corps de ville, même alors qu'il avait eu à s'en plaindre; il pensait que dans les petits conflits qui ne touchaient pas au fond des choses il valait mieux ne pas le pousser à bout, au risque d'une rupture, et tâcher de le ramener par la patience et les bons procédés. Mais quand il vit que c'était l'existence même de la Société qui était en jeu, et qu'il n'y avait plus d'espérance de gagner des adversaires irréductibles, son parti fut bientôt pris, et il engagea la lutte avec une parfaite résolution, sans toutefois se départir de sa prudence habituelle. Son plan consistait à faire agir les amis qu'il avait à Paris pour opposer aux mauvaises intentions du Corps de ville un acte décisif et souverain de la volonté royale; mais à y travailler très secrètement, pour ne découvrir ses batteries que lorsque tout serait accompli et que ses adversaires ne pourraient plus s'y opposer. C'est ce qui me reste à exposer; mais puisque nous en avons le récit de sa main, je lui laisserai la parole; car nul témoignage ne vaut le sien, et il est juste qu'il soit admis à raconter ce qu'il a su si bien faire.

« Le modérateur écoutoit attentivement ces propos et dissimuloit ce qu'il avoit projeté depuis quelque tems, ayant bien prévu l'orage qui se formoit sur la Société. Il pria M. Castel, président des Trésoriers de France de cette ville, qui étoit fort son ami et qui devoit partir pour Paris, de faire son possible, pendant qu'il seroit dans cette capitale, de faire ériger par le Roy la Société des Arts en Académie royale. Il lui représenta que c'étoit le seul moyen de perpetuer cet utile établissement, sans quoi le Conseil de Ville le détruiroit sous prétexte des dépenses qu'il coûtoit; il promit de s'employer avec zèle. M. le Modérateur lui remit un mé-

moire pour prouver l'utilité d'une Academie des arts dans une ville située à l'extrémité du Royaume, où le génie des habitants n'a besoin que de secours pour réussir. »

« Dès que cet ami fut à Paris, il fut voir M. le comte de Cailus, de qui il étoit fort connu; il profita dans peu de jours de son ancienne connoissance avec ce seigneur pour lui proposer l'érection de notre Société en Académie royale. Ce seigneur approuva avec plaisir ce projet et lui promit d'agir pour cela avec tout le zèle dont il étoit capable. Sur quoi cet ami écrivit à M. de Mondran, le 13 juin 1750, la lettre suivante :

« Je n'oublie point mes anciens amis, ni les arts, mon « cher Mondran; j'ay eu l'honneur de parler à M. le comte « de Cailus de la commission que vous m'avez donnée; il ne « trouve point de difficulté à obtenir pour votre Société des « lettres-patentes; il veut bien avoir la bonté de se mêler de « cette affaire; il m'a demandé un mémoire bien circons- « tancié depuis l'établissement de cette Société, en consé- « quence duquel il agira, non seulement pour m'obliger, « mais encore pour suivre le goût décidé qu'il a pour la « propagation des beaux-arts. Je ne me suis pas senti ca- « pable de le faire, ou du moins pas en état de remplir les « vues d'une Société dont (comme vous le savez bien), je « connois plus l'utilité publique que les intérêts secrets. « Aussi, mon cher Mondran, envoyés-moi incessamment par « le premier courrier en droiture, un mémoire conforme à « vos idées; il ne seroit pas mal (que je croye) de l'accom- « pagner d'une lettre de compliment pour le comte de Cailus; « je me charge avec plaisir, comme ami et comme compa- « triote, de lui remettre l'un et l'autre. Ces deux qualités « me flattent et m'honorent trop pour ne pas faire dans cette « occasion tout ce qui dépendra de moi. Je suis, mon cher « Mondran, avec des sentiments aussi tendres que respec- « tueux, votre... etc. »

« Je ne manquai pas d'envoyer le mémoire et d'écrire à M. le comte de Cailus, au nom de l'Académie, de mon pro-

pre mouvement, par le premier courrier, sans la lui communiquer, bien résolu de ne me confier à personne de cette campagne, de peur que le Corps de ville en fût instruit et qu'il ne me traversât; il survint dans ce temps-là un accident qui retarda mes opérations pendant quinze jours; ce fut la mort du frère de M. le comte de Cailus, après lequel tems les choses allèrent leur train.

« M. de Mondran, pendant cet intervalle de tems, fit présenter à M. le comte de Saint-Florentin par M. le comte de Caraman un double du mémoire qu'il avoit envoyé pour M. le comte de Cailus. Il écrivit encore à M. l'archevêque de Toulouse et à M. le duc de Richelieu pour le prier de m'aider de leurs sollicitations auprès de M. le Chancelier et de M. de Saint-Florentin, quoique M. Castel, son ami, l'eût assuré que M. le comte de Cailus suffiroit pour obtenir les lettres-patentes. Il crut qu'en mettant plusieurs puissances en mouvement en faveur de la Société, cela ne pouvoit rien gâter.

« Il écrivit encore, par le conseil de son ami M. Castel au nom de la Société, à Messieurs de l'Académie royale de peinture à Paris, pour les prier de ne pas s'opposer à notre établissement. Cette politesse étoit nécessaire parce que, lorsque M. le comte de Cailus fit demander à M. le Chancelier son agrément pour cette érection, celui-cy lui répondit que si l'Académie royale de Paris ne s'y opposoit pas, il consentiroit avec plaisir à nos lettres-patentes.

« Notre affaire étoit en bon train lorsque M. de Mondran reçut la lettre qui suit de M. le comte de Saint-Florentin, en date du 8 août 1750, qui lui fut remise comme toutes les autres en qualité de modérateur et qu'il ne montra à la Société que lorsqu'il fut assuré du succès.

« Messieurs,

« J'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite et les pièces y jointes pour obtenir du Roy que votre Société établie par le Corps de ville de Toulouse pour la perfection des beaux-arts soit autorisée par des lettres patentes et des statuts. Le modèle des statuts que vous m'avez adressé m'a paru mériter un examen sérieux et réfléchi, et devoir être

soumis aux observations des plus grands maîtres pour les arts, et comme toutes les Académies des provinces doivent être filles de celles de Paris, M. le Chancelier et moi avons pensé que l'on ne pouvoit faire un meilleur choix pour cet examen que M. de Boze, de l'Académie Françoise, et de celle de peinture et de sculpture, pour la rédaction de ces lettres patentes et des statuts, et de M. Coypel, premier peintre du Roy, pour faire les observations qui peuvent conduire à la perfection de cette opération. Je leur ay donc envoyé ce que vous m'avés adressé et je leur communiquerai aussi ce qui me viendra de votre part sur cet objet; vous ferez bien de leur écrire de votre côté et de former avec eux une correspondance qui améliore l'expédition que vous désirez et à laquelle il m'a paru que Sa Majesté voudra bien consentir.

« Je suis, Messieurs, votre très affectionné serviteur.

« *Signé :* SAINT-FLORENTIN. »

« Peu de jours après, M. l'Archevêque de Toulouse envoya à M. le Modérateur la réponse en original et que M. le comte de Saint-Florentin venoit de faire à la lettre que ce prélat lui avoit écrite en faveur de notre Société, dont voici la copie, qui est la même que ce ministre nous avoit écrite :

« A Versailles, le 13 août 1750.

« J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur d m'écrire en faveur de la Société des beaux-arts établie par le Corps de ville de Toulouse. Je conçois que l'établissement de cette Société peut être très utile. J'en ay déjà rendu compte au Roy, qui m'a paru l'approuver; mais comme il est nécessaire de donner aux lettres patentes et aux statuts une forme convenable, je me suis concerté pour cet objet avec M. le Chancelier, et en conséquence j'ay envoyé les papiers qui m'ont été adressés par la Société à M. de Boze, de l'Académie Française et de celle de peinture et sculpture, et je lui ai marqué d'en conférer avec M. Coypel, premier peintre du Roy; j'en ai aussi donné avis à Messieurs de la Société, afin qu'ils établissent avec MM. de Boze et Coypel une correspondance de plusieurs éclaircissements nécessaires pour accélérer cette opération. Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé* : SAINT-FLORENTIN. »

« Dès que le modérateur eut reçu la lettre de M. de Saint-Florentin et qu'il vit que les lettres patentes étoient assurées, son attachement pour le Corps de ville lui fit penser qu'il étoit de l'honneur de ce Corps, qui avoit établi la

Société, qu'il parût que ce fut aussi lui qui eût obtenu les lettres patentes. En conséquence, il ne parla point à la Société des lettres favorables qu'il avoit reçues; et il fut chez M. Lasserre, chef du Consistoire, son intime ami, le prier de porter incessamment ce point au Conseil de ville, de demander au Roy d'ériger la Société des arts en Académie royale. — « A quoi pensez-vous, mon cher ami, lui dit-il. Si « j'en fais la proposition, votre Société sera détruite. Car nos « anciens capitouls ne connaissent pas l'utilité de votre école « et se récrient continuellement sur les 900 livres qu'elle coûte « à la ville. Il persista dans sa demande et lui dit : — « Je « vais vous confier un secret, comme ami, sur la parole « d'honneur que je vous demande de n'en parler à personne. » — Il la lui donna.

« Je suis sûr, Monsieur, d'obtenir les lettres patentes sans le concours de l'hôtel de ville; elles me sont promises; mais comme c'est le Corps de ville qui nous a fondés, je souhaite qu'il ait la gloire d'avoir élevé lui seul cette fondation en demandant les lettres-patentes; que le Corps de ville accepte ou refuse votre proposition, qu'il nous détruise dans le moment ou nous laisse comme nous sommes, cela m'est indifférent; nous existerons malgré lui et s'il nous détruit, ce ne sera que pour peu de temps; et alors il se couvrira de honte d'avoir détruit une Société que le Roy va ériger en Académie royale. « Lisés, Monsieur, lui dis-je, la « lettre que je viens de recevoir de M. de Saint-Florentin; je « ne l'ai point encore communiquée à la Société. Sentez le sa- « crifice que je fais au Corps de ville et si un procédé aussi « noble et aussi gracieux mérite que notre Société soit dé- « truite.

« M. Lasserre étoit un fort honnête homme; il étoit persuadé de l'utilité de notre Société; il fut pénétré du procédé noble et généreux du modérateur et il lui dit : « Si je pou- « vois faire savoir ce que vous venez de m'apprendre au « Conseil de ville, je suis persuadé que la proposition passe- « roit; mais sans cela je crains fort que vous échouerez. »

« J'exigeai qu'il maintint la parole qu'il m'avoit donnée et

qu'il portât simplement en point[1] la demande des lettres patentes. Il le fit : il ne tint qu'à une voix que nous ne fussions supprimés et il passa à nous laisser subsister comme nous étions. De quoi M. Lasserre [fut] indigné; mais comme il avoit craint encore pis et qu'il craignoit que si, après avoir été supprimés, nous venions à obtenir des lettres patentes, elles fussent contraires aux intérêts de la ville, comme cela auroit pu arriver, il me félicita et se félicita lui-même de ce qu'on ne nous avoit pas détruits. Car il étoit vraisemblable que dans ce cas MM. les Capitouls n'auroient eu la présidence que dans les assemblées publiques et n'auroient point eu de séance dans les assemblées particulières. Ce ressentiment de la part du modérateur auroit été si juste et auroit évité dans les suites à l'Académie tous les désagréments qu'elle a essuyés de la part des Capitouls, et à ceux-cy ceux que ceux-cy se sont attirés par leur faute de la part de l'Académie.

« Je reçus le 30 août de Paris une lettre de mon ami, qui me fit comprendre que notre secret avoit été découvert par deux lettres anonimes adressées à M. le comte de Saint Florentin contre nous; heureusement ce ne fut point de la part de l'hôtel de ville; ce ne fut que de la part de deux artistes que nous soupçonnames être Despax, peintre et Rossard, sculpteur. Elles n'étoient écrites que par la jalousie de ces deux artistes contre Cammas, qui, par les règlements que la ville avoit donnés à la Société lui avoit attribué, en qualité de peintre de l'hôtel de ville, la place de directeur de l'Ecole que Despax croyoit lui être due, à raison de ses talents supérieurs à ceux de Cammas. Heureusement, tous ces libelles ne firent aucune impression, parce que le modérateur fut à tems d'expliquer au ministre les motifs qui avoient engagé ces deux artistes peu délicats à lui écrire une lettre

1. Cette expression est prise de la procédure usitée pour les délibérations en Conseil de ville. Le chef du Consistoire lui proposait divers sujets dont chacun était désigné et numéroté sous le nom de *point*. Ainsi *porter en point* une demande c'était l'insérer au rang des objets de délibération.

anonime contre la Société. Cependant M. de Boze, qui étoit allé à la campagne, continuoit de dresser nos règlements et nos lettres patentes; et il auroit plutot fini cette besogne, s'il n'avoit été chargé aussi de travailler avec M. de Tournehem à certains règlements qui divisoient l'Académie de Paris, lesquels il devoit présenter au Roy en même tems que les nôtres et nos lettres patentes.

« M. de Mondran reçut le 5 septembre une lettre de M. Coypel, premier peintre du Roy, qui apprenoit à la Société que la lettre que le modérateur avoit écrite à l'Académie au sujet de la demande que la Société fesoit d'être érigée en Académie royale par lettres patentes et pour l'obtention desquelles elle lui demandoit son consentement, avoit été lue dans cette assemblée complète, à laquelle présidoit M. de Tournehem, directeur général des Bâtiments, et que l'applaudissement qu'elle y avoit reçu devoit nous assurer que l'Académie seconderoit avec plaisir nos louables projets. Dès que le modérateur vit qu'il n'y avoit plus d'obstacle à l'obtention des lettres patentes, il envoya à son ami, à Paris, une lettre de change de six cents livres que M. de Saint-Amand avança pour les frais de l'expédition de ces lettres afin de ne pas la retarder. M. Castel lui en assura la réception le 15 septembre et lui marqua qu'il était obligé, à son grand regret, de partir pour Lyon, où il avoit des affaires très pressées, mais que son départ ne porteroit aucun préjudice à nos affaires, attendu qu'il laissoit les six cents livres et toutes les instructions nécessaires à M. Darquier l'aîné, notre ami commun. Il fallut prendre patience et supporter ce contre-tems. Le modérateur écrivit à ce sujet à M. Darquier. Celui-ci lui répondit le 26 septembre pour le remercier de la lettre obligeante qu'il lui avoit écrite au sujet des soins qu'il avoit promis de se donner pour finir notre affaire en l'absence de M. Castel et l'assura qu'il ne négligeroit rien, que tout étoit arrêté en notre faveur. Mais quelque diligence qu'on fit, il falloit que le Roy eût signé auparavant les règlements de l'Académie de Paris.

« M. de Mondran reçut le même jour une lettre très obli-

geante de l'Académie de Paris à notre Société. En voici la copie :

« Paris, le 26 septembre 1750.

« MESSIEURS,

« J'ai lu à l'assemblée générale du samedi 5 septembre, où M. de Tournehem a présidé, la lettre que vous avez écrite à l'Académie. Elle m'a chargé de vous remercier et de vous assurer que non seulement elle approuve votre établissement, mais qu'elle reçoit avec plaisir votre affiliation et la correspondance que vous lui proposés. Soyez persuadés, Messieurs, que la Compagnie se fera même un devoir, dans les différentes occasions qui pourront se présenter, de vous donner des marques de son estime et de l'intérêt qu'elle prend à vos succès.

« Je suis avec respect,

« Messieurs,

« votre très humble serviteur.

« *Signé :* LÉPICIÉ,

« *Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de peinture et de sculpture.* »

« Le tems s'écouloit insensiblement. M. de Mondran ne recevoit aucune nouvelle deffinitive, ce qui l'affligeoit. M. Darquier lui écrivit le 10 octobre qu'il n'y avoit encore rien de fini, mais que ce seroit dans peu. Tout le mois d'octobre passa, celui de novembre aussi. Enfin, M. de Mondran reçut le 25 décembre 1750 une lettre de M. le comte de Saint-Florentin pour la Société dont voici la copie :

« MESSIEURS,

« J'ay rendu compte au Roy du succès des assemblées que vous avés tenues jusqu'à présent pour la perfection des Beaux Arts, et Sa Majesté pour en augmenter l'utilité a bien voulu y donner une forme convenable et permanente, tant par un règlement que par des Lettres patentes qui ont autorisé, créé et institué ces sortes d'assemblées sous le titre d'Académie royale de peinture, sculpture et architecture. Je les ai envoyées au sceau, d'où vous aurés agréable de les retirer. Je suis persuadé que les témoignages que le Roy vous donne de sa protection et de sa bienveillance en cette occasion animeront encore votre zèle et que vos travaux ainsi que vos succès justifieront de plus en plus les bontés de Sa Majesté.

« Je suis véritablement,

« Messieurs,

« votre très humble et affectionné serviteur,

« *Signé :* SAINT-FLORENTIN. »

« M. Darquier l'aîné nous servit si promptement qu'il ne perdit pas un moment pour les retirer du sceau et les envoyer par le courrier suivant à M. de Mondran. Dès que celui-ci les eut reçues, avant d'assembler la Société, il fut les communiquer à son ami le chef du Consistoire, qui en fut enchanté. Il le pria de n'en point parler à l'hôtel de ville, pour jouir du plaisir de la surprise que cette nouvelle leur causeroit lorsqu'il iroit leur en faire part. Après qu'ils eurent concerté cette scène, le chef du Consistoire lui dit qu'il assembleroit deux Commissions qui étaient nombreuses, afin que ce que nous avions convenu de dire fit une plus grande sensation. M. de Mondran fut l'après-midi vers les trois heures à l'hôtel de ville où il trouva les capitouls assemblés dans le petit Consistoire avec nombre d'anciens capitouls, et il leur dit :

« Messieurs, vous vous souvenez bien qu'il y a quelques « mois que MM. les Capitouls ayant porté en point au « Conseil de ville de demander au Roy qu'il lui plût d'é- « riger notre Société en Académie royale, le Corps de ville « faillit nous supprimer et qu'il ne passa que d'une voix de « plus à nous laisser subsister comme nous étions. Mais « attendu que je connois peut-être mieux que vous l'utilité « de notre établissement pour le bien public, je n'ai pas « cru qu'il fût prudent à moi de risquer d'être détruits « quelque jour par une économie mal entendue de l'hôtel « de ville. C'est pourquoi j'ai voulu assurer notre existence « par des Lettres patentes qui érigent notre Société sous le « titre d'Académie royale de peinture, sculpture et archi- « tecture. Les voici. Si elles ne sont pas aussi favorables à « l'hôtel de ville qu'il auroit pu le désirer, c'est sa faute. « Le Corps de ville n'avoit qu'à les demander, comme M. le « Chef du Consistoire que voilà l'avoit proposé. Vous en « auriez dressé le projet comme vous l'auriez voulu, et vous « auriés eu la gloire d'avoir achevé une fondation que vous « aviés commencée. Pour moy, qui les ai demandées et qui « les ai obtenues, j'ay agi selon ma façon de penser, et celle

« que j'ay cru la plus avantageuse pour le bien public.
« Vous pouvez les lire. »

« Ce préambule les épouvanta. Ils crurent que ces Lettres patentes les excluoient de l'Académie. Leurs physionomies s'allongèrent. M. de Mondran, qui avoit éprouvé leur refus de les demander, jouissait avec un plaisir secret de leur consternation présente; elle le vengeoit en apparence de la manière désobligeante dont le Conseil de ville avoit délibéré contre la Société, mais ce n'étoit pas ainsi qu'il prétendoit véritablement se venger. C'est ce que le chef du Consistoire leur fit sentir après qu'il eut fait la lecture tout haut de ces Lettres patentes. Car il leur dit qu'après que M. de Mondran eut reçu une lettre de M. le comte de Saint-Florentin qui lui annonçoit que le Roy avoit approuvé l'établissement de l'Académie, il avoit chargé M. Gros de Boze d'en dresser les règlements et les Lettres patentes; que pour lors il avoit été chez lui le prier de porter en point au Conseil de ville de demander lui-même les Lettres patentes en notre faveur, afin de donner au Corps de ville la gloire d'avoir porter à sa perfection un établissement qu'ils avoient formé; que pour ne pas la diminuer, il avoit exigé sa parole d'honneur qu'il ne diroit pas avoir lu la lettre du Ministre. « Voilà, « Messieurs, comment s'est conduite la Société vis-à-vis le « Corps de ville, et voyés comment en a usé son modérateur « à votre égard. Plusieurs parmi vous avez été d'avis de « détruire cette Compagnie sous prétexte qu'elle coûtait trop « cher à la ville, et vous n'avés pas compris, comme ce zélé et « bon citoyen, qu'une ville où l'on cultive les arts devient « célèbre; que les ouvriers qui l'habitent, quand ils savent « dessiner, font des ouvrages plus parfaits et de meilleur goût; « qu'on vient les chercher chez eux des provinces voisines, ce « qui fait une branche de commerce très considérable. Le « Roy en a senti tous les avantages; il a accordé à ces Mes- « sieurs un état fixe et permanent sans votre concours : il n'a « tenu qu'à vous d'avoir la même gloire qu'ils ont acquise par « leur démarche en faveur de la patrie; il ne nous reste, pour

« réparer nos torts vis-à-vis d'eux, qu'à remercier ces Mes-
« sieurs de nous avoir conservé les mêmes prérogatives que
« nous nous étions données dans les règlements que nous
« fimes lorsque nous créâmes leur Société, et de leur témoi-
« gner notre reconnaissance par tous les bienfaits qui seront
« nécessaires pour rendre leurs Écoles encore plus utiles au
« public et réparer par notre libéralité le tort que nous avons
« failli faire à la patrie. »

« La joye fut peinte sur les visages ; tous ces Messieurs embrassèrent le modérateur ; dès ce moment ils furent convaincus de son zèle et de son affection pour l'hôtel de ville.

« Cet événement se répandit tout de suite parmi les membres du Corps de ville ; et dès que quelqu'un des anciens capitouls rencontroit le modérateur, il l'embrassoit et lui témoignoit sa reconnoissance et les offres de service au Conseil de ville dans toutes les occasions où il pourroit être utile à l'Académie et seconder ses vues.

« Le modérateur assembla le lendemain tous les divers membres de l'Académie, fit la lecture des lettres patentes, qui lui attirèrent bien des éloges et des remerciements, et il fut unanimement délibéré de les faire enregistrer au Parlement. »

Tout est bien qui finit bien, comme dit la comédie anglaise ; et ce proverbe serait également applicable à tous les héros de ce petit épisode, qui pourrait lui même passer pour une amusante comédie. Les membres de la municipalité toulousaine n'avaient qu'à se féliciter de sortir à si bon compte d'une aventure qui pouvait tourner contre eux d'une manière plus désagréable, et de n'y perdre aucun des privilèges qui leur tenaient si fort à cœur. Quant au modérateur, qui avait jusqu'au bout tenu son rôle avec tant de maîtrise, il éprouvait la double jouissance d'avoir mené à bon port une négociation délicate et longtemps combinée, et d'avoir complètement joué ses malveillants adversaires, tout en gardant à leur égard l'avantage des bons procédés, tandis qu'ils se donnaient gratuitement tous les torts. Et pour comble de satis-

faction, il n'avait, après une simple et nette explication de sa conduite, qu'à la laisser commenter à son éloge par la voix la moins suspecte et la plus autorisée. C'était le chef même du Consistoire capitulaire qui se chargeait d'en signaler à ses collègues la correction et la générosité, et de mettre en regard leurs propres erreurs. Il est à peine besoin de souligner dans tous ces discours la modération du ton et la courtoisie de la forme, qui voilent sans l'effacer la cuisante pénétration des reproches, et qui, en infligeant à la partie vaincue la confusion d'un spirituel persiflage, lui enlevait jusqu'à la ressource de se fâcher. C'est, dans son genre, une pièce d'un art achevé et qui porte bien sa date.

La conclusion pratique en était simple et ne pouvait être disputée. Il n'y avait plus qu'à se résigner de bonne grâce, sous peine de se montrer ridicule; et il était d'ailleurs prudent de cesser toute résistance en face d'un adversaire qui avait la puissance royale dans son jeu. Il est vrai que tout succès comporte une rançon, surtout quand il a été emporté de haute lutte. Ici, la rançon s'alimentait de la sourde persistance des vieilles rancunes, en même temps que du vif ressentiment de l'humiliation nouvellement subie. L'hôtel de ville pouvait bien s'incliner devant la volonté du souverain et le fait accompli, mais il ne négligerait sans doute pas les occasions de prendre en détail sa revanche. Il n'est pas difficile, en effet, de retrouver la trace de ces vieux souvenirs dans les confiits postérieurs de la ville et de l'Académie; de les reconnaître comme la cause secrète des querelles, des usurpations de privilèges, des manœuvres malveillantes, des refus de concours par lesquels le Conseil de bourgeoisie manifeste, quand il le peut, son hostilité directe, et on les devine tout aussi bien derrière les faux-fuyants, les moyens dilatoires, les contre-projets, les offres fallacieuses auxquels il a recours en déguisant sa mauvaise volonté sous une affectation de procédés courtois et amicaux, quand il est obligé de céder à la force des choses. Ces dissentiments, toutefois, ne pouvaient conserver leur acuité qu'entre les témoins des dernières transformations accomplies; le temps devait se

charger de les faire peu à peu disparaître. La nouvelle Académie n'avait donc pas trop à s'inquiéter de ces petits ennuis. Elle devait surtout se préoccuper d'organiser les conditions de sa présente existence, et de mettre en œuvre les avantages de sa situation acquise. Quels étaient ces avantages? Comment s'arrangea-t elle pour en profiter? Quels développements donna-t-elle à sa mission? Quelles en furent les conséquences pour les progrès des beaux-arts dans la ville et dans la province? Autant de questions intéressantes dont l'étude fera l'objet d'un travail ultérieur.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU DIMANCHE 1er DÉCEMBRE 1912

LE PROGRÈS SCIENTIFIQUE ET LES ACADÉMIES PROVINCIALES

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD

PRÉSIDENT.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

L'Académie ne peut que se féliciter de l'année qui vient de s'écouler. Elle n'a eu à regretter la perte d'aucun de ses associés ordinaires. La plupart d'entre eux se sont fait distinguer au *Congrès du Froid* qui s'est tenu avec tant de succès à Toulouse, au mois de septembre. Elle peut enfin revendiquer une part du grand honneur qui a été rendu à un de nos confrères les plus appréciés, M. Paul Sabatier, doyen de notre Faculté des Sciences, membre correspondant de l'Institut.

Après s'être révélé, par des recherches aussi personnelles que fécondes, dans les différents domaines de la chimie générale, de la chimie industrielle et de la chimie agricole; après avoir présenté à l'Académie des Sciences de Paris d'importants travaux qui lui ont valu le prix Lacaze en 1897 et le prix Jecker en 1905; après avoir été appelé à plusieurs reprises à l'étranger pour y faire connaître ses découvertes et ses méthodes : tantôt à Oxford, au Congrés de l'Association britannique pour l'avancement des Sciences, tantôt à Rome, où il était l'hôte du Quirinal, tantôt à Berlin, où était accouru pour l'entendre un véritable aréopage des

principaux savants de l'Europe; après avoir refusé la succession des plus grands chimistes, tels que Moissan à la Sorbonne et Berthelot au Collège de France, afin de continuer à Toulouse son œuvre de décentralisation par la création d'un Institut chimique et d'un Institut agricole, notre éminent confrère, M. Paul Sabatier, a été désigné pour un des grands prix Nobel réservés aux Sciences. Et il doit ce prix non pas seulement au suffrage particulier d'un Institut privilégié comme celui de Stockholm, mais encore au suffrage collectif des lauréats du monde entier qui lui ont été associés pour rendre cette récompense d'autant plus insigne.

M. Paul Sabatier n'a pas seulement le culte de la Science : il a aussi le culte de la petite Patrie, ainsi qu'il nous le disait hier soir[1], en une effusion pleine de cœur, d'éloquence et de poésie, au grand banquet que lui offrait Toulouse académique pour fêter son triomphe du grand prix Nobel. Il est méridional et il aime sa cité natale de Carcassonne comme on aime le foyer domestique où l'on a vécu une enfance heureuse et choyée — le doux bercail où l'on a dormi agneau, suivant l'expression de Dante Alighieri[2]. Il se plaît encore à aller y contempler les lointains violacés de la Montagne-Noire et les longues files bleues des Pyrénées qui encadrent la vallée de l'Aude et lui donnent une poésie toute particulière. Mais il aime aussi Toulouse, la métropole économique, littéraire et scientifique de tout le Sud-Ouest. Il en a fait sa patrie d'adoption, celle à laquelle il a consacré toute son ardeur au travail et tout son dévouement au progrès et à l'enseignement de la Science. Dès son adolescence, à quatorze ans, il y avait trouvé un excellent maître, M. Filhol, qui professait la chimie à la Faculté des Sciences et qui était un des membres les plus honorés de notre Académie. Enthousiasmé par ses leçons, il s'était fait son meilleur élève; et il est devenu son successeur, comme il en avait conçu l'ambition. L'élève a surpassé le maître. Il est aujourd'hui « un professeur

1. 30 novembre 1912.
2. *Il bello ovile ov'io dormi agnello.*

éminent et un créateur de prémier ordre en même temps qu'un chimiste pratique et un philosophe souriant. » Et le voici au faîte de la gloire, inscrit au livre d'or de la Science contemporaine !...

Ainsi, ce n'est pas seulement à Paris qu'on peut obtenir les honneurs suprêmes. C'est également en Province. Et M. Paul Sabatier, en restant provincial et en s'obstinant à le demeurer malgré les offres les plus séduisantes, a rendu à la Province les plus grands services en même temps qu'il les rendait non seulement à la Science française, mais encore la Science mondiale. Nous lui devons une reconnaissance d'autant plus vive et des remerciements d'autant plus grands. Son nom restera particulièrement honoré à Toulouse à côté de celui de Pierre de Fermat, cet autre savant provincial, qui, sans jamais quitter la Province et tout en remplissant ses fonctions de conseiller au Parlement, a su faire progresser la Science par des travaux qui étaient le délassement de sa vie de magistrat.

Le nom de Fermat est aujourd'hui inséparable de la théorie des nombres, dont il jeta les fondements en étudiant Diophante et dont s'empara Euler pour la compléter. Lagrange et Laplace lui font l'honneur d'avoir inventé le calcul différentiel à propos de sa méthode *De maximis et minimis* et des tangentes. On pourrait avec autant de justice lui attribuer l'invention du calcul intégral d'après son traité *De Æquationum localium transmutatione*, etc. Il partage avec Descartes l'invention de la géométrie analytique qu'il a conçue à la même époque et d'une façon indépendante, avec cette supériorité sur Descartes que sa méthode se rapproche davantage des méthodes classiques. Il a même corrigé son rival sur un point essentiel, la classification par degrés. En algèbre pure, on lui doit notamment la première méthode générale d'élimination. Au dire de Laplace, il partageait avec Pascal la découverte du calcul des probabilités. Enfin, il a exécuté, en géométrie et en algèbre, des travaux remarquables, parmi lesquels on a coutume de citer une restitution des *Lieux plans* d'Apollonius.

En dehors de ses aptitudes mathématiques, Fermat possédait une érudition très étendue : la philologie grecque et latine lui doit diverses corrections importantes, et il se plaisait à composer des vers latins. Il a ainsi justifié l'union traditionnelle de la Science et des Lettres, qui a fait si grandes l'Antiquité et la Renaissance, à l'encontre des tendances actuelles de tout accorder à la Science pure au risque de faire perdre à l'Homme non seulement les leçons du passé, mais encore la conscience de soi-même[1].

Si je rappelle les divers titres de Fermat à votre souvenir, Messieurs et chers Confrères, c'est moins pour rendre hommage une fois de plus à la mémoire de notre illustre compatriote[2] que pour bien montrer qu'à toutes les époques on a pu, en restant provincial, faire preuve de talent et même de génie.

Il est vrai qu'on risque aussi de ne pas conquérir toute la gloire méritée, et tel fut le cas de Fermat. Mais ce fut beaucoup sa faute, si son nom n'a pas obtenu la même notoriété que ceux d'Euler, de Descartes ou de Pascal, pour ne citer que les principaux de ses rivaux. En effet, il n'a pas fait imprimer ses œuvres. Il n'avait pas l'habitude de conserver copie des travaux qu'il communiquait à ses émules. Et son fils Samuel s'est borné à publier les notes plus ou moins informes ou sommaires qu'il a retrouvées dans des papiers posthumes laissés sans ordre ou sur les marges des livres que son père avait coutume de lire. Ces publications sont d'autant plus imparfaites que Samuel de Fermat n'était nullement mathématicien.

En prenant un meilleur soin de sa réputation, Pierre de Fermat aurait certainement acquis une plus grande notoriété que celle qu'il doit à quelques initiés et à la pieuse solli-

1. Voir l'article de M. Paul Adam (*La Science et la Tradition*) dans la *Revue hebdomadaire* du 6 janvier 1912.

2. Voir *Pierre Fermat*, discours de M. Brassinne, président (*Mémoires de l'Académie*, séance publique du 17 mai 1877, p. XIX), et les discours prononcés à l'inauguration de la statue de Fermat à Beaumont-de-Lomagne, le 20 août 1882 (*Mémoires de l'Académie*, t. V, 8e série, 1883, p. 249).

citude de notre Académie. Et cette notoriété lui aurait encore moins manqué s'il avait vécu de nos jours. En effet, notre époque semble avoir plus que toute autre le culte de la Science et des Savants. C'est sans doute parce que la Science n'a jamais montré aussi bien qu'aujourd'hui son admirable grandeur et son inépuisable puissance. Jamais elle n'a été plus active dans les laboratoires et dans les amphithéâtres. Jamais ses applications n'ont été plus nombreuses et plus variées. Jamais elle n'a paru plus propre à transformer l'existence humaine et à assurer son amélioration matérielle et morale. L'Homme s'est emparé de la Nature entière, et ses acquisitions semblent devoir s'accroître indéfiniment.

*
* *

Malgré ses bienfaits, la Science n'a pas été toujours honorée comme aujourd'hui. De grands esprits se sont même effrayés d'elle.

Caïn, fils aîné d'Adam, fut assurément un homme de progrès, à en juger par la *Genèse* et par Flavius Josephe qui complète les traditions de la Bible en ses *Antiquités judaïques*. C'est lui qui fonde avec sa famille la première civilisation. Il crée l'agriculture tandis que son frère Abel continue la simple vie pastorale. Il bâtit la première ville à laquelle il donne le nom de son fils Hénoch. Un autre de ses fils, Tubal-Caïn, est le premier forgeron. Son fils Jubal invente les instruments de musique. Son neveu Lamech révèle les premiers essais de la métrique et du rythme poétique. Mais, tout en constatant cette haute civilisation des Caïnites pendant que les Séthites se contentent de leur vie nomade de pasteurs, la Bible et Josephe relèvent les vices de cette civilisation naissante au point de vue social et religieux. Les Caïnites sont impies et immoraux. Ils sont cupides, oppriment leurs voisins et s'enrichissent à leurs dépens par les rapines et par la violence. Caïn va même jusqu'à tuer son frère Abel, ce représentant de la civilisation primitive Aussi est il maudit de Dieu et condamné à vivre en

fugitif. Les poètes en ont fait le symbole de la Vengeance divine poursuivant le crime par la voix de la conscience. On sait les vers terribles que Victor Hugo lui a consacrés dans la *Légende des Siècles*.

*
* *

Il en est de même dans l'antiquité païenne. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit Socrate, le sage éclairé par excellence, se méfier de la Science[1]. S'il faut en croire son disciple Xénophon, Socrate jugeait toutes les sciences dangereuses; il enseignait qu'on ne devait s'intéresser à elles que pour leur utilité pratique et immédiate. Ainsi, l'astronomie n'était bonne à connaître que pour trouver son chemin quand on était pilote à bord d'un bateau. Il voulait qu'on n'apprît de la géométrie que ce qui pouvait servir à la mensuration des terres. Il n'y avait rien à tirer de la physique, car nous ne pouvons pas nous rendre un compte exact de l'essence des choses. Qu'eût-il dit de la chimie, si elle avait été connue de son temps? Il se serait encore plus effrayé des transformations qu'elle peut opérer, au point de dépasser les puissances mêmes de la Nature et de produire un nombre indéfini de nouvelles matières que le monde n'a jamais engendrées.

De telles doctrines paraissent d'autant plus étranges dans les enseignements de Socrate quand on sait qu'il avait abandonné la carrière d'artiste, où il excellait comme son père Sophronisque, pour se vouer aux Sciences et étudier avec le plus grand soin les mathématiques, l'astronomie, la physique. Il avait eu pour maître Théodore de Cyrène, le plus célèbre des géomètres de son époque. Il avait aussi donné beaucoup de temps à l'examen des théories cosmologiques d'Anaxagore et d'Archelaüs. Quoiqu'il n'eût vu souvent que ténèbres, contradictions et sophismes dans leurs théories sur

1. Voir à ce sujet la conférence faite aux *Annales* par M. Jean Richepin, qui nous sert de guide.

la formation de l'univers et sur l'essence des êtres, il ne pouvait renier complètement les enseignements de ses précepteurs. Il serait enfin surprenant qu'après s'être adonné à la Philosophie, c'est-à-dire à l'amour de la Sagesse ou de la Science (car, pour les Anciens, la Sagesse n'était autre que la Science, c'est à-dire le vrai Savoir, la connaissance parfaite, la connaissance entière de la Vérité), Socrate ait voulu détourner ses disciples de sonder le mystère des choses. Mais, en parlant ainsi, Socrate était mû par une autre préoccupation, celle de réagir contre l'étude de la physique telle qu'on la comprenait avant lui, c'est-à-dire la Science universelle de la Nature, et contre les enseignements des philosophes qui s'étaient attachés à chercher, ou plutôt à deviner ce qui avait pu être la cause de chaque chose, comment elle existe, comment elle naît, comment elle périt. Ils voulaient savoir ce qu'est la substance des choses. Est-ce l'eau, ou le feu, ou la terre, ou l'air? Ou bien la combinaison entre tel ou tel de ces éléments? Et, comme toutes ces questions ressortissaient à la cosmogonie plutôt qu'à la philosophie; comme il considérait vaines et inutiles les spéculations théoriques des Métaphysiciens sur l'origine et la structure de l'Univers, malgré leurs prétentions d'en faire le but le plus élevé de la Philosophie et le couronnement nécessaire de toutes les autres connaissances; comme il voyait les Sophistes se servir de ces spéculations hasardées pour ébranler les bases de la Religion et de la Vertu, Socrate se mit à enseigner qu'il fallait renoncer à tout ce qui était en dehors de l'Homme pour ne s'appliquer à étudier que ce qui concernait l'Homme lui-même, l'Homme intellectuel et moral, en son for intérieur, suivant la célèbre inscription du temple de Delphes qui avait fait sur son esprit une si grande impression : « Connais-toi toi-même. » En un mot, il mettait les sciences morales au-dessus des sciences physiques et mathématiques.

Socrate avait certainement raison au point de vue spéculatif et moralisateur où il se plaçait. Tandis que, avant lui, l'Homme n'était considéré, pour ainsi dire, que comme un accident dans la Science, parce que la Science elle-même

cherchait d'abord à embrasser toute la Nature, au sein de laquelle nous tenons une place si peu apparente, il devenait avec Socrate le centre de la Science et le but de toutes les spéculations. C'était pour l'Homme et par rapport à l'Homme qu'il étudiait le reste; c'était par les lois de son intelligence qu'il déterminait la nature et le rapport de tous les êtres. Sans se montrer aussi exclusifs que leur maître, les disciples de Socrate, et même les philosophes qui sont venus après lui, ont soutenu la même doctrine. Mais l'Homme ne vit pas seulement de spéculation et de morale. Si sa première obligation consiste à scruter l'état de son âme dans ses rapports avec le devoir et la divinité, il ne lui suffit pas de vivre dans cet état de sérénité psychique. Socrate l'a avoué lui-même lors de sa comparution devant ses juges. Après avoir parlé de sa constance à rechercher toute sa vie le Vrai et le Bon dans ses pensées et dans ses actes, il ajoutait : « Cela m'a occcupé si fort que je n'ai pas eu le temps d'être un peu utile à la République ni à ma famille; et mon dévouement au service des Dieux m'a mis dans une gêne extrême. »

Peut-être aussi sommes-nous imparfaitement renseignés sur la véritable doctrine socratique. Nous ne la connaissons guère que par deux de ses disciples, Platon, en son *Apologie*, et Xénophon, en ses *Mémorables*. Ils sont loin de se ressembler par l'esprit comme par le tempérament. On peut soupçonner Platon d'avoir parfois transformé les enseignements de son maître, car il était trop riche d'idées par lui-même et trop indépendant de caractère pour s'en tenir complètement et exclusivement aux vues de Socrate. On doit surtout se méfier des dires de Xénophon, qui était principalement un militaire, un général au service de Sparte, dont l'esprit essentiellement pratique était peu disposé à suivre le vol des hautes spéculations de son maître. Il a bien pu ne prendre dans les entretiens de Socrate que le petit côté de ses enseignements et se tromper sur les premiers principes et sur les dernières conséquences de ses thèses scientifiques comme il s'est trompé parfois sur ses thèses philosophiques.

Socrate prétendait descendre des Dœdalides, c'est-à-dire

du fameux Dœdalos, que la Mythologie nous représente comme un inventeur et un ingénieur merveilleux, auquel elle attribue, entre autres inventions, la hâche, la scie, le vilebrequin, le niveau d'eau, qui a construit des automates, qui a dressé le plan du labyrinthe de l'île de Crète, qui a été le précurseur, sinon le créateur de l'aviation, et même de l'aéroplane, car il s'était fabriqué des ailes pour voler. C'était là pour Socrate une raison de plus non seulement de reconnaître, mais encore de proclamer les mérites de la Science.

*
* *

La Science, disait Montaigne, est un « grand ornement et outil de merveilleux service », et il avait grandement raison. De même que l'homme a un idéal de justice, de dignité, de charité, d'amour qu'il s'efforce de réaliser, de même il a un idéal de Science, de puissance sur la Nature qu'il doit poursuivre pour le faire aboutir. C'est l'essence et c'est la loi du progrès; et le progrès, c'est pour l'homme de se perfectionner, c'est-à-dire de s'approcher sans cesse d'un but idéal.

Descartes, parlant dans son *Discours de la Méthode* (6e partie) des découvertes qu'il avait faites en physique, dit : — « Elles me font voir qu'il est possible de parvenir à des connaissances qui soient fort utiles à la vie, et qu'au lieu de cette philosophie spéculative qu'on enseigne dans les écoles on en peut trouver une pratique par laquelle, connaissant la force et les actions du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les autres corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer de même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et posssesseurs de la nature. »

Ce progrès dans les Sciences, Pascal le recommande également en sa préface du *Traité du Vide,* et il en fait la loi non pas seulement de l'individu, mais encore du genre humain, la loi même de l'espèce.

Dans son *Esquisse d'un tableau historique du progrès de*

l'esprit humain, Condorcet a soutenu l'idée de perfectibilité indéfinie pour le monde moral. Cette idée est contestable; mais il ne saurait en être de même en matière scientifique, et cette perfectibilité doit être poursuivie dans l'intérêt purement spéculatif comme dans l'intérêt matériel, car ils se complètent mutuellement.

*
* *

Est-ce à dire que la Science pourra arriver un jour à la connaissance de toutes choses? Même avec ses progrès incessants, ses nombreuses découvertes actuelles et ses applications merveilleuses, les savants qui la pratiquent sont les premiers à confesser l'immensité de ses ignorances. Ils avouent qu'elle est absolument incapable de saisir l'essence de la matière ou de l'énergie, l'origine du mouvement ou celle de la sensation; qu'il ne lui est pas même donné d'extraire entièrement de la nature les principes et les lois dont elle se sert pour éclairer sa marche, et que ses systèmes les mieux ordonnés, grevés d'une part considérable de conjectures, ne sont qu'approximations successives et vraisemblablement provisoires. C'est ce que disait, en 1863, Berthelot, l'inventeur des lois de la termochimie, dans une lettre écrite à Renan, où il déclarait que la science positive, la méthode expérimentale, ne poursuivaient ni les causes premières ni la fin des choses, qu'elles se contentaient d'observer les faits et de les rattacher les uns aux autres par des rapports immédiats et qu'au delà du domaine de l'observation, l'esprit humain, poussé par une force invincible, cherchait à pénétrer ce qu'il ignore. Ces déclarations nous ont été renouvelées il y a peu de temps, avec autant d'autorité que de modestie, par notre éminent confrère, M. Paul Sabatier, en son discours de réception à l'Académie des Jeux Floraux[1].

*
* *

Enfin, serait-il vrai que le progrès incessant des Sciences

1. Le 14 février 1909.

conduit à l'irréligion de l'avenir, parce que de ce progrès infini découle une conception du monde et de la vie qui s'oppose à tout développement religieux par son caractère utilitaire et matérialiste[1] ?

C'était la crainte de Tolstoï[2] (comme elle l'avait été de Socrate), lorsqu'il voyait des savants nier l'âme parce qu'ils ne la rencontraient pas sous le scalpel, et Dieu parce qu'ils ne l'apercevaient pas dans le ciel.

Il y a dans la *Correspondance* de Gustave Flaubert un mot auquel il faut prendre garde : « On ne vit pas sans religion. » Ce mot fait songer à la grave parole de Renan : « La Science, l'Art, la Philosophie n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont choses religieuses. » Si la Religion paraît aujourd'hui être en décadence, le sentiment religieux se montre plus vivace que jamais. Il comprend tous les dogmes qui sont idées et il les dépasse tous, car il est sentiment. Il a suscité tous les mouvements d'ordre social auquel nous assistons[3]. Les Positivistes eux-mêmes admettent le couronnement de l'œuvre d'Auguste Comte par une religion. Et l'idéal chrétien comme la morale chrétienne sont trop au-dessus des critiques ou des attaques dont ils ont été l'objet pour avoir à craindre les postulats des nouvelles doctrines métaphysiques ou matérialistes. Bien mieux, la Science elle-même vient d'ébranler singulièrement ses propres postulats en ouvrant, avec ses récentes découvertes, de nouveaux et magnifiques horizons aux visions de l'au-delà. Des forces mystérieuses, insoupçonnées, se sont révélées de toutes parts. La vue passe à travers la matière jusque-là réputée opaque par définition ou par essence. La radiologie et les ondes

1. Voir à un autre point de vue le livre de Guyau, intitulé : L'*Irréligion de l'Avenir*.

2. Léon Tolstoï prisait peu les sciences, dédaignait toutes les inventions et voulait opposer à la croissance industrielle une production agricole à base communiste, tout en levant les yeux vers le ciel plein d'astres, pour y « retrouver le sens de la simplicité, de la fraternité, de la vie profonde et mystérieuse ».

3. Voir l'article du docteur Louis Rimaud dans la *Coopération des Idées*, 15 juin 1912.

vibratoires volatilisent, subtilisent, spiritualisent la matière, et permettent de plus en plus d'en nier l'existence. L'imagination et le mystère ont regagné tout le terrain perdu[1].

*
* *

Mais voici qu'une nouvelle critique est formulée contre la Science actuelle. Après lui avoir reproché de rechercher beaucoup trop la spéculation, on l'accuse maintenant de se préoccuper surtout de finalité. Le grand fait normal auquel de nos jours aboutiraient les inventions qui se multiplient serait le désir du bonheur, suivant le précepte d'Auguste Comte, qui voulait rénover la Société par la Science et faire de celle-ci l'instrument de la marche indéfiniment ascendante de l'Humanité vers le bonheur universel. Le public attendrait de la Science tout ce qui doit satisfaire ses besoins et ses plaisirs. Notre civilisation serait surtout disposée au moindre effort. Elle y parviendrait grâce à la Science, et le trop grand perfectionnement mécanique aboutirait à la paralysie des forces de la Société. Il en résulterait une sorte d'épicurisme comme au temps de la décadence de la Société romaine[2].

Il n'est pas douteux que la nature humaine serait susceptible de s'appauvrir par les conquêtes scientifiques faites exclusivement dans cet esprit. Mais tel n'est pas le but particulier des enseignements actuels. Ce n'est point le bonheur procuré par la Science qu'ils poursuivent, mais bien la vérité et le progrès scientifiques en dehors de toute idée préconçue et de toute finalité épicurienne; et l'on ne saurait les blâmer d'y ajouter des recherches utiles à la vie. Les Savants ont donc à remplir une véritable fonction sociale; et c'est celle que vous pratiquez, Messieurs et chers Confrères, tant à l'École qu'à l'Académie.

1. Conf. M. Jacques Flach, membre de l'Institut, leçon d'ouverture de l'*Histoire des Législations* au Collège de France, le 9 décembre 1910.

2. *L'Épicurisme scientifique*, par M. Edmond Barthélemy (*Mercure de France*, juin 1910.)

*
* *

Par suite de ses développements considérables et chaque jour se multipliant davantage, la Science a dû se fractionner en une foule d'applications distinctes. Ce morcellement a bien ses avantages; mais il a aussi ses inconvénients. Socrate a en quelque sorte signalé ces inconvénients lorsqu'il s'est mis à interroger successivement ceux qui, dans toutes espèces de connaissances, d'arts et de métiers, passaient pour les plus habiles : les politiques, les philosophes, les poètes, les artisans. Il en était arrivé à constater que tous s'imaginaient savoir ce qu'ils ne savaient pas; et, parce qu'ils excellaient dans une branche spéciale ou étaient doués d'un talent particulier, ils se croyaient de même supérieurs dans d'aūtres genres et capables de tout juger ou dispensés de s'occuper de la recherche impartiale du vrai et du bon dans les choses les plus importantes et les intérêts les plus graves. Socrate se montra plus sage qu'eux en ne se fiant ni à leurs lumières ni aux siennes pour trancher souverainement les questions ardues qui lui étaient posées. Et son appréciation fut ratifiée par un oracle que la Pythie rendit sur la demande de Chéréphon.

*
* *

Pour Auguste Comte, comme pour Henri Poincaré dans son livre célèbre : *Science et Hypothèse*, comme pour M. Boutroux en sa récente étude sur le *Rapport de la Philosophie aux Sciences*[1], la Science se divise en compartiments radicalement hétérogènes. A leurs yeux, chaque domaine a sa certitude spéciale, son objectivité propre.

Mais Platon voulait que les âmes gardent au fond d'elles-mêmes quelques traces inconscientes du contact qu'elles ont eu jadis avec les essences éternelles. Et Descarte pensait que la connaissance dans tous les domaines de l'intelli-

1. *Revue de méthaphysique et de morale*, juillet 1912.

gence présentent une certaine unité. L'esprit se retrouve partout le même en présence d'une réalité plus ou moins compliquée, mais qui n'exige pas de démarches ou de méthodes radicalement distinctes, pas plus qu'une signification différente pour la notion de la vérité. Dans une communication très intéressante qu'il nous fit il y a quelques années et intitulée : *Essai sur un groupement de connaissances humaines*[1], notre confrère, M. Juppont, a soutenu que la Science est une, car tout se lie dans l'univers. Il n'y a pas même, à proprement parler, la Science pure et la Science appliquée : il n'y a que la Science, et les applications de la Science. L'infirmité seule de notre intelligence nous empêche d'embrasser la Science dans toutes ses manifestations. Nous ne saurions être à la fois des physiciens, des chimistes, des médecins, des ingénieurs, et, en outre, des musiciens, des peintres, des sculpteurs, des architectes, voire encore des juristes, des militaires, des orateurs, des poètes, des diplomates, des hommes d'État. On cite bien certains personnages de l'Antiquité et de la Renaissance comme ayant cumulé de nombreuses spécialités et ayant excellé dans plusieurs à la fois. Tel fut, notamment, Jean Pic, comte de Concordia, prince de La Mirandole, dont le nom est resté pour la postérité synonyme de précocité extraordinaire, de faculté d'assimilation prodigieuse, de génie universel, et qui mourut à trente-deux ans après avoir étonné le monde par son fameux défi à tous les maîtres de toutes les écoles, s'engageant à soutenir seul, publiquement, en cour de Rome, neuf cents thèses sur toutes les questions accessibles au savoir humain.

Pour notre époque, nous pourrions également citer Henri Poincaré, mort aussi prématurément, puissant mathématicien en même temps qu'astronome et physicien, qui fut, par surcroît, un philosophe et un maître écrivain, et dont on a dit qu'il était « le seul homme dont la pensée fut capable de faire tenir en elle toutes les autres pensées, de comprendre

1. *Mémoires de l'Académie*, 10e série, t. VI (1906), pp. 273 et suiv.

jusqu'au fond, et par une sorte de découverte renouvelée, ce que la Science humaine peut aujourd'hui comprendre ».

*
* *

Mais il n'appartient qu'à quelques individualités privilégiées d'être ainsi le cerveau vivant de plusieurs Sciences. Les Académies ont pour but de suppléer à l'infirmité de la nature humaine, et en particulier de l'Humanité actuelle, en groupant l'élite des savants et des érudits, voire des simples lettrés, afin qu'ils puissent se communiquer le fruit des travaux et des découvertes qu'ils préparent dans la solitude de leurs laboratoires ou de leurs cabinets, et, ainsi, de faire tomber les cloisons étanches que la division du travail a établies entre les diverses disciplines. Comme le disait il y a peu de jours le président de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Bordeaux[1] à l'occasion du bicentenaire de cette Compagnie, elles sont le contrepoids nécessaire de la spécialisation. Chez un peuple amoureux des idées générales, les Académies générales comme la nôtre en entretiennent le culte. Elles sont surtout utiles à la Province pour lui conserver un peu de ce sang généreux qui tend plus que jamais à abandonner les membres éloignés pour se concentrer à Paris, devenu le cœur de la France et la tête de l'Europe. Elles forment autant de foyers régionaux où s'entretient le feu sacré de l'intelligence et du travail.

Il n'y a, Messieurs et chers Confrères, qu'à fréquenter vos séances ou à lire vos *Mémoires* pour apprécier à leur juste valeur les services que vous rendez par vos travaux personnels aux Sciences, à l'Érudition ainsi qu'aux Belles-Lettres, et en quelle bonne renommée vous maintenez Toulouse et la Province dont elle est la métropole. Et vos Concours sont là pour prouver aux aveugles comme aux incrédules l'utilité des encouragements que vous donnez aux études fortes et consciencieuses, aux recherches patientes et originales dans

1. M. Courteault.

toutes les branches de l'activité humaine. Vous vous montrez ainsi les dignes pionniers de la grande Science française qui s'est si fort distinguée par sa passion de « voir clair dans tout ce qui est », selon l'expression de Stendhal, et qui a pris pour règle de conduite la noble maxime de Pasteur : « Pour la Science, pour la Patrie, pour l'Humanité. »

*
* *

Je m'arrête, Messieurs et chers Confrères, car je ne voudrais abuser ni de votre patience, ni de votre indulgence. Qu'il me soit permis d'ajouter un seul mot ; et ce mot est un remerciement de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant le fauteuil présidentiel que j'occupe pour la dernière fois. Si je n'ai pas le droit de revendiquer cet honneur comme un titre de gloire, je puis du moins le considérer comme un témoignage de sympathie ; et, de tout cœur, je vous en suis reconnaissant.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS DE 1912

PAR M. CAMICHEL.

Lorsque l'Académie me fit l'honneur de me charger, il y a une dizaine d'années, des fonctions de rapporteur général, j'étais, je l'avoue à ma confusion, incomplètement renseigné sur l'histoire, les usages et les traditions de notre Compagnie.

Aussi ai-je désiré, cette année, me documenter avec soin, afin de mieux accomplir la mission que vous avez bien voulu me confier pour la seconde fois.

D'excellents ouvrages existent sur l'Académie dus à notre président M. le baron Desazars de Montgaihard et à notre confrère M. Lapierre. J'ai donc relu ces livres, j'ai suivi les phases successives de l'existence académique depuis les lanternistes, nos vénérables ancêtres du dix-septième siècle, jusqu'à nos jours. J'ai examiné les procès-verbaux des réunions, les sujets des mémoires présentés, les programmes des concours, les discours des séances publiques — et de cette étude, il m'est resté une impression de profonde admiration pour notre Société qui, malgré les changements de régime, malgré la tourmente révolutionnaire, malgré les railleries des uns et l'indifférence des autres, a subsisté, avec honneur, pendant trois siècles.

Messieurs, il en est de même des individus et des associa-

tions; pour vaincre les difficultés de la vie, pour faire œuvre durable, il faut une volonté forte au service d'un idéal élevé. Cet idéal, l'Académie l'a toujours eu, elle a de tout temps travaillé à la grandeur de Toulouse avec le constant désir de continuer la tradition de notre belle cité, qui a figuré pendant de longs siècles à la tête de tout le Midi languedocien et même de tout le Midi français. Nous sommes, nous-mêmes, convaincus que Toulouse est appelée à voir prochainement se développer et grandir sa situation de métropole du Sud Ouest et qu'elle saura entièrement utiliser les admirables dons qu'elle a reçus de la nature, et nous sommes aussi pleins d'espoir en l'avenir de notre Académie, dont l'histoire est indissolublement liée à celle de notre ville.

A notre époque, où l'esprit provincial renaît dans tous les domaines, dans la vie sociale, politique, littéraire, artistique de la nation, l'influence d'une Académie comme celle de Toulouse doit devenir chaque jour plus grande : les Sociétés savantes de notre ville l'ont bien compris lorsqu'elles ont tenu à présider elles-mêmes la fête en l'honneur d'un de nos confrères, dont la renommée jette, sur Toulouse et sur notre Académie, le plus vif éclat.

Mais c'est surtout dans une cérémonie comme celle d'aujourd'hui que l'on peut comprendre toute l'importance de notre Société : pour poursuivre leur noble but, les académiciens d'autrefois avaient organisé des concours, dans lesquels ils offraient des récompenses et des encouragements, qui étaient fort recherchés. Des membres de l'Académie des Sciences de Paris ou des savants étrangers se mettaient fréquemment sur les rangs : c'est ainsi que Clairaut fut lauréat de l'Académie, en janvier 1750, en présentant son célèbre mémoire : *Sur la cause physique de l'aplatissement de la Terre*. Les prix de l'Académie étaient distribués chaque année dans la séance de rentrée, qui avait lieu en novembre. C'est la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui.

Messieurs, avant de lire les résultats du concours de 1912, je ne puis mieux faire que répéter les paroles de M. de Nolet, dans une circonstance analogue :

« Le bon goût et la délicatesse que j'ai toujours trouvés dans cette aimable Compagnie, l'union et la justice qui malgré l'envie ne cessèrent jamais d'y régner, enfin l'esprit et le savoir qui président ici ne me laissent douter un moment de la sincérité de vos sentiments, de la justesse de vos décisions, ni de la bonté du choix que vous avez fait. »

Prix Ozenne[1]. — Les trois concurrents : M. Jean-Paul Tourneux, M. Aimé Monchet et M. Jean Signorel ont envoyé à l'Académie des travaux importants[2].

Le livre de M. J.-P. Tourneux est consacré à l'étude d'un point d'embryologie d'un grand intérêt scientifique. Il a pour titre : *Developpement de la base cartilagineuse du crâne.* Ce travail a demandé à son auteur plusieurs années de recherches difficiles; mais, de plus, il exigeait de sa part une grande habitude de la technique histologique et en même temps, ce qui en relève le mérite, des connaissances étendues sur l'embryologie générale. M. J.-P. Tourneux réunissait ces conditions de succès; aussi ces recherches ont-elles été des plus fructueuses. Grâce à elles, en effet, il a pu rectifier certaines opinions et en émettre d'autres qui ont été confirmées depuis.

Ses recherches n'ont pas porté seulement sur l'homme, mais sur un assez grand nombre d'animaux, tels que le mouton, le veau, le porc, le cheval, le rat, le cobaye, le chien, le chat, la taupe, le lapin. Les six chapitres de son travail ont les titres suivants : 1° La plaque basilaire; — 2° le segment basilaire de la chorde dorsale; — 3° l'hypophyse et le pédicule hypophysaire; — 4° la bourse pharyngienne; — 5° les fossettes et les canaux accidentels de la base du crâne; — 6° les tumeurs de cette base.

Dans son segment basilaire, la chorde dorsale présente de nombreuses variations. M. J.-P. Tourneux a pu les ramener

1. Ce prix est ordinairement de 300 francs. En raison de l'importance des travaux présentés, il a été porté cette année à 400 francs.

2. Rapporteurs, MM. le Dr Maurel et le Dr Marie.

à trois types principaux : l'*intrabasilaire*, le *rétro-basilaire*, l'*antébasilaire*. Ces trois types comprennent la plus grande partie des cas; toutefois, pour les comprendre tous, il a dû ajouter deux types intermédiaires; l'un participant des deux premiers : intra et rétro-basilaire, et l'autre participant du deuxième et du troisième, l'intra et l'antébasilaire.

En ce qui concerne le pédicule hypophysaire, l'auteur a établi qu'il en subsiste des vestiges jusqu'au quatrième mois de la vie fœtale, et de plus il a montré que son segment initial est logé dans le bord postérieur de la cloison nasale.

La bourse pharyngienne était confondue avec le récessus médian du pharynx. Or, M. Tourneux a montré qu'il fallait les différencier. Tandis, en effet, que la bourse pharyngienne est produite par une adhérence que la chorde a conservé avec l'endoderme, le récessus résulte de l'inflexion céphalilique postérieure et des adhérences contractées par le ligament occipito-pharyngien avec la muqueuse du pharynx.

Enfin, en partant des données précédentes sur le développement de la base du crâne, l'auteur a été conduit à diviser toutes les tumeurs qui s'y développent en deux grands groupes naturels : celles qui ont pour point de départ des vestiges embryonnaires et celles qui se développent dans les tissus normaux.

Ce travail s'est recommandé tout spécialement à l'Académie, d'abord par l'étendue des connaissances nécessaires pour l'entreprendre, ensuite par les difficultés et la longueur des recherches histologiques, et enfin par sa portée scientifique.

Aussi l'Académie, tout en étant frappée par les mérites des deux autres travaux qui concouraient pour le même prix, mérites tels qu'ils ne lui ont pas permis de donner à M. Tourneux la totalité du prix, a tenu cependant à marquer sa préférence en lui accordant sur le prix Ozenne, qui est cette année de 400 francs, une somme de 200 francs avec une médaille d'argent.

Le mémoire de M. Mouchet a pour titre : *Les Artères du Cerveau*.

C'est un travail également tout à fait remarquable. La méthode que l'auteur a employée lui est personnelle et ce n'est pas un mince mérite quand il s'agit d'une région aussi étudiée que celle du cerveau. Cette originalité ne doit pas nous étonner, car l'auteur a déjà publié un grand nombre de travaux anatomiques. Ce n'est plus un débutant, mais un esprit très mûri.

M. Mouchet ne s'est pas contenté de découvrir une méthode originale, il l'a appliquée dans un très grand nombre de cas particuliers, sur près de cinquante cerveaux, sur chacun desquels il a pratiqué des injections très difficiles, et obtenu un grand nombre de coupes dont il a fait la radiographie.

Les résultats obtenus par l'auteur, dans l'étude des artères du cerveau, paraissent définitifs. L'Académie est heureuse de décerner à M. Mouchet une somme de 100 francs prélevée sur le prix Ozenne.

M. Jean Signorel a choisi un sujet plein d'actualité et particulièrement intéressant pour notre région pyrénéenne : *L'Électrification des Grandes Lignes de Chemins de Fer.*

Cette étude a été honorée d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique; elle comprend 228 pages et elle est divisée en deux parties :

I. La technique de l'électrification ;
II. La pratique de l'électrification.

Sous une forme claire et précise, l'auteur expose succinctement les divers modes de transport : il compare la traction électrique et la traction à vapeur, il donne un exposé très documenté de l'électrification dans les divers pays et en particulier met en évidence les efforts si louables de la Compagnie du Midi, qui, après avoir construit et équipé la ligne de Vernet-les-Bains à Mont-Louis, est en train, par la construction de l'usine de Souloum, de réaliser un vaste programme d'électrification dans la région d'Auch, Tarbes, Montréjeau, sans parler des lignes d'Ax et de Bedous aboutissant à la frontière espagnole.

L'ouvrage de M. Signorel est une contribution très honorable à l'étude d'un grand problème moderne; il sera lu avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de l'industrie et au développement économique de notre pays.

L'Académie décerne à M. Jean Signorel une somme de 100 francs à prélever sur le prix Ozenne.

Prix Maury[1]. — M. Georges Gaudion, docteur de l'Université de Toulouse, a présenté un travail intitulé : *Nouvelle méthode générale de synthèse des amines forméniques par l'hydrogénation des éthers nitreux.*

Ce travail est une application importante de la méthode générale d'hydrogénation de MM. Sabatier et Senderens, qui est basée sur l'action directe de l'hydrogène, en présence des métaux divisés catalyseurs, particulièrement du nickel et du cuivre.

Les anciennes méthodes d'hydrogénation, dites de voie humide, avaient conduit à établir une distinction profonde, devenue classique, entre les éthers et leurs isomères, les dérivés nitrés forméniques. Tandis que ces derniers sont régulièrement changés en amines forméniques correspondantes, les premiers sont dédoublés avec production d'ammoniaque.

En appliquant aux éthers nitreux l'hydrogénation directe sur le nickel ou sur le cuivre, M. Gaudion est au contraire arrivé à ce fait, tout à fait inattendu, que le résultat de la réaction est le même que pour les dérivés nitrés. On obtient l'amine primaire forménique, accompagnée d'une proportion importante d'amine secondaire et même d'amine tertiaire, issues d'une action secondaire exercée par le métal sur l'amine primaire, ainsi que MM. Sabatier et Senderens l'avaient constaté dans l'hydrogénation des nitrites, et que M. Mailhe l'avait également constaté dans l'hydrogénation directe des oximes et des amides.

Pour expliquer ces résultats tout à fait imprévus et obte-

1. Rapporteur, M. Paul Sabatier.

nus pour un grand nombre d'éthers nitreux (méthylique, éthylique, propylique, isopropylique, butylique, amylique), M. Gaudion admet qu'à la température atteinte dans la réaction, il y a isomérisation des éthers nitreux en isomères, *dérivés nitrés*, qui sont de suite atteints par une hydrogénation rapide pratiquée sans dédoublement.

Cette hypothèse, qui conduit à admettre une sorte de tautomérie de la molécule des éthers nitreux et des dérivés nitrés à la température de réaction (de 150° à 250°), a été discutée soigneusement par l'auteur, qui a examiné comparativement d'autres explications possibles de la production d'amines, et adoptée finalement comme la seule conciliable avec la réaction observée.

M. Gaudion a caractérisé toutes les amines ainsi engendrées et a préparé sous forme cristallisée leurs phénylurées.

Le travail de M. Gaudion est un travail excellent dont les résultats entrent immédiatement dans la chimie classique. Il a reçu le meilleur accueil dans le monde savant.

M. Gaudion, né à Toulouse, a paru tout à fait digne de recevoir de l'Académie la plus grande partie (400 fr.) du prix Maury.

M. Gèze[1] a envoyé à l'Académie deux mémoires ayant pour objet commun l'étude botanique et agronomique des plantes de marais.

M. Gèze s'est proposé d'étudier les moyens de tirer parti des terrains marécageux qui, pour des raisons économiques ou topographiques, ne peuvent être desséchés. Les terrains de cette nature sont très étendus en France; leur superficie atteint, en effet, 354,666 hectares.

M. Gèze montre que si les terrains marécageux sont habituellement improductifs c'est qu'on ne se donne pas la peine de les exploiter d'une façon rationnelle.

Après avoir examiné les divers types de marais et la flore

1. Rapporteur, M. Prunet.

qui est propre à chacun d'eux, il signale les espèces que les agriculteurs auraient intérêt à propager.

Le deuxième mémoire a paru cette année même sous le titre : *Études botaniques et agronomiques sur les Typha et quelques autres plantes palustres*. C'est un travail remarquable qui a servi à l'auteur de thèse de doctorat ès sciences naturelles.

Il a pour principal objet l'étude du genre *Typha* dont les diverses espèces vivent dans les terrains inondés d'une grande partie du globe.

Ces espèces étaient jusqu'ici mal définies et d'une détermination incertaine. Cela tenait surtout à ce que la plupart d'entre elles avaient été créées uniquement d'après des échantillons d'herbiers isolés ou trop peu nombreux, et en utilisant des caractères tels que la longueur et le diamètre de la tige, la longueur et la largeur des feuilles, les dimensions de l'épi, qui sont susceptibles de varier avec le milieu.

Les autres caractères utilisés par les auteurs pour définir les diverses espèces de *Typha* sont également l'objet d'un examen critique et leur valeur relative est justement appréciée.

La détermination des *Typha* présentera toujours des difficultés pratiques, mais elle cessera d'être incertaine.

M. Gèze étudie ensuite en détail les exigences culturales des espèces ou formes de *Typha* qui fournissent les produits les plus recherchés par l'industrie.

Les deux mémoires de M. Gèze constituent le premier travail d'ensemble qui ait été publié en France sur la flore des marais et sur la culture des plantes palustres utiles. Une fâcheuse lacune se trouve ainsi fort heureusement comblée dans notre littérature scientifique et agronomique.

L'auteur fait preuve d'une érudition rare et d'une louable probité. Grâce à lui d'importantes précisions sont apportées dans des questions litigieuses ou imparfaitement connues.

Ses travaux serviront de guide dans tous les essais de culture des plantes de marais. Ils faciliteront la mise en va-

leur de terres actuellement improductives et leur portée économique pourra être très grande.

L'Académie, reconnaissant la haute valeur du travail qui lui est présenté par M. Gèze, lui accorde une récompense de 400 francs sur le prix Maury.

Depuis longtemps déjà, M. Comère s'est fait une spécialité de l'étude des algues d'eau douce. Le livre qu'il présente cette année à l'Académie, sous le titre : *Les Algues d'eau douce*[1], rendra les plus grands services aux botanistes qui voudront s'engager dans la même voie que lui. Le premier chapitre renferme les éléments de morphologie indispensable à la détermination des algues et dispense le lecteur d'avoir recours à un *Traité de Botanique générale*. Le second chapitre, d'un caractère plus pratique, comprend les instructions nécessaires à la récolte, à la préparation et à la conservation des algues. On sait combien les indications de ce genre sont difficiles à trouver et on doit savoir gré à M. Comère de faire bénéficier le débutant de sa grande expérience.

Le troisième chapitre est de beaucoup le plus important et se rapporte à la classification. Toutes les familles d'algues d'eau douce y sont étudiées. M. Comère donne un assez grand nombre de détails sur les caractères généraux des grands groupes : myxophycées, flagellées, conjuguées, volvocinées, proto-coccoïdées, confervoïdées, siphonées et floridées.

Il indique ensuite comment chacun de ces groupes peut être divisé en familles.

L'étude de chaque famille comprend : les caractères généraux de la famille, une clef des genres, les caractères des genres, une clef des espèces de chaque genre, les principaux caractères et l'habitat ordinaire de chaque espèce. La détermination est facilitée par dix-sept planches qui accompagnent l'ouvrage et où toutes les espèces citées sont représentées dans ce qu'elles ont d'essentiel.

Pour les personnes qui veulent s'adonner à l'étude spéciale

1. Rapporteur, M. Leclerc du Sablon.

des algues d'eau douce, le livre de M. Comère, facile à consulter et à manier, pourra remplacer les ouvrages descriptifs, très volumineux, qui ne se trouvent ordinairement que dans les grandes bibliothèques.

M. Comère a donc fait œuvre utile et mérite d'être encouragé et récompensé. L'Académie lui a accordé 200 francs sur le prix Maury.

Prix Gaussail[1]. — L'auteur du mémoire ayant pour titre : *De la recherche du plomb dans les végétaux servant à l'alimentation* a présenté pour le concours du prix Gaussail un mémoire de dix-sept pages, dont la moitié contient la description des procédés de dosage du plomb. La seconde partie est consacrée à la recherche du plomb dans les végétaux. L'auteur admet que « le plomb, rejeté de la ville, va chez l'horticulteur sous forme de fumier et passe de là dans les végétaux ».

L'importance de ce travail n'a pas paru suffisante pour mériter le prix Gaussail. L'Académie tient néanmoins à remercier l'auteur.

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT.

M. Tournier présente un mémoire intitulé : *Du traitement de la tuberculose chirurgicale par le corps immunisant de Carl Spengler*[2].

Parmi les procédés d'immunisation et de traitement des maladies spécifiques, ceux qui ont été proposés contre la tuberculose n'ont pas eu, jusqu'à présent, le succès obtenu par d'autres procédés, tels que ceux, par exemple, dirigés contre la variole, la diphtérie, la rage, etc.

Les Allemands surtout, avec leur esprit de réalisation pratique teintée souvent de mercantilisme, se sont ingéniés à

1. Rapporteur, M. Fabre.
2. Rapporteur, M. Geschwind.

découvrir le spécifique qui leur livrerait l'armée des tuberculeux. On se souvient encore de l'immense confiance qu'avec le concours d'une réclame habile, avait éveillée la tuberculine, ainsi que de la rapide déconvenue que causa son application dans la pratique.

Un Allemand aussi, Carl Spengler, a préconisé, depuis quelques années, une préparation, qu'il obtient avec des extraits de globules rouges de chevaux immunisés contre la tuberculose. Cette préparation qu'il appelle « Immün Körper », corps immunisant, et qui n'est ni une tuberculine ni un sérum, aurait, d'après lui, plus d'activité que ces médications sans en avoir les dangers.

Parmi la quinzaine de médecins qui ont publié les résultats de leur expérimentation sur ces corps, la majeure partie les déclare sans valeur; quelques-uns, au contraire, prétendent en avoir eu de bons effets.

Le Dr Tournier, auteur du mémoire présenté au suffrage de l'Académie, a voulu en avoir le cœur net et dans une série de quatorze cas, dans le service de M. le professeur Jeannel, il a appliqué la méthode de Spengler, dans les meilleures conditions pour obtenir une réussite, dans des tuberculoses externes considérées en général comme des tuberculoses atténuées.

Il a été obligé de conclure que non seulement le traitement du médecin allemand n'était pas à conseiller, mais qu'il n'était même pas exempt de dangers.

Il y a lieu d'espérer que M. Tournier aura mis fin ainsi à une de ces tentatives exotiques pour lesquelles nous sommes trop souvent tentés de nous engouer en France.

Le mémoire de M. Tournier est aussi bien fait dans la forme que dans le fond. L'Académie est heureuse de lui décerner une médaille d'encouragement en argent.

M. Rouge (d'Andlau, Alsace) est un ancien percepteur alsacien d'avant la guerre, un des bien rares, sinon le seul, qui, dans le désarroi de la brusque invasion de notre département frontière emporta, sa caisse en France au lieu de l'abandonner à l'ennemi. Il s'est consacré, à son retour dans

son pays d'origine, à une œuvre aussi artistique que patriotique, laquelle a paru susceptible d'attirer l'attention de l'Académie[1].

En effet, depuis plus de vingt-cinq ans, M. Rouge a employé son temps, ses peines, une grande partie de ses modestes ressources et un véritable talent de dessinateur à fixer, à réunir et à répandre les paysages, les monuments, les souvenirs historiques, les trésors d'art dont l'Alsace est si riche.

Il a accumulé ainsi plus de cinq cents dessins ayant une grande finesse d'exécution.

Pour les vulgariser davantage, il a donné à beaucoup d'entre eux la forme de cartes postales originales, qu'il répand gratuitement ou à des prix minimes.

Dans sa maison, ancien manoir des comtes d'Andlau, datant du quinzième siècle, il a formé un véritable petit musée ouvert à tous. Il a même créé, à l'usage des enfants du pays, une école gratuite de dessin, où il s'applique, en particulier, à faire connaître le procédé mécanique de reproduction, à la portée de tous, dont usaient Léonard de Vinci et Albert Durer et qu'il a exposé dans une petite brochure.

Pour les illustrations en couleur, il se sert en grande partie de substances récoltées dans le voisinage : la sanguine, l'oolithe, donnant une ocre dorée, l'extrait de baies d'airelles myrtiles, etc., etc., et il enseigne à ses petits élèves à trouver et à employer ces produits économiques.

Tous ces efforts ont été accomplis sans aucune subvention et souvent en dépit de l'hostilité plus ou moins déguisée que font les Allemands à un enseignement de langue, d'esprit et de tendances françaises.

M. Rouge est un modeste, il ne demande rien et c'est absolument en dehors de lui que ses travaux nous sont signalés. Mais nous sommes certains qu'il serait heureux d'apprendre que l'œuvre à laquelle il s'est voué est appréciée par une Société savante de la vieille France.

1. Rapporteur, M. le Dr Geschwind.

Ce souvenir venant de la mère-patrie serait pour lui un nouvel encouragement dans la tâche méritoire à laquelle il a consacré une grande partie de son existence.

L'Académie adresse tous ses remerciements à M. Rouge; elle est heureuse de lui accorder une médaille d'encouragement en argent.

Un mémoire présenté a l'Académie sous le titre : *L'eau potable publique et privée*[1], comprend environ deux cents pages, dans lesquelles se trouvent décrits les principaux procédés d'analyse chimique et bactériologique utilisés dans les laboratoires.

L'Académie reconnaît l'effort considérable fait par l'auteur, qu'elle remercie de son envoi, tout en regrettant de ne pouvoir lui accorder de récompense.

Telle est, Messieurs, la liste des récompenses décernées en 1912. Le concours de cette année est, en somme, très honorable et l'Académie peut s'en déclarer satisfaite.

Que les années à venir nous apportent à chaque concours une moisson toujours plus ample de travaux bien documentés, d'observations correctement faites et de recherches précises, c'est le souhait que je me permets de formuler en terminant.

1. Rapporteur, M. Fabre.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1913 ET 1914.

PRIX GAUSSAIL.

Pour se conformer scrupuleusement aux intentions de Mme veuve A. Gaussail et aux résolutions prises dans les séances des 8 mars 1883 et 4 avril 1889, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail,* une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.* (Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1913; ceux de l'ordre scientifique en 1914.)

Ce prix est fixé, pour 1913 et ponr 1914, à 1.330 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie.

PRIX OZENNE.

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne,* à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie,* paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu que la publication n'en remonte pas au-delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1913; ceux de l'ordre scientifique en 1914.

PRIX D. CLOS.

Vu le don manuel de 2.000 francs, fait le 24 février 1909 par la famille Clos, sur le désir exprimé par M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Toulouse, correspondant de l'Institut et ancien président de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse,

L'Académie a fondé un prix qui sera décerné tous les cinq ans et comprenant les intérêts de ces cinq années, soit environ 300 fr.

Ce prix, destiné à récompenser un travail portant sur un point quelconque du règne végétal, ne pourra être décerné qu'en 1915.

Le règlement concernant ce prix sera publié ultérieurement.

PRIX MAURY.

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury et acceptées par l'Académie dans sa séance du 8 décembre 1892, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté dans ce but et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

L'Académie délivrera toujours aux lauréats une médaille dont le montant pourra être prélevé sur la somme allouée.

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui sont l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix *Gaussail, Ozenne, Clos et Maury* et pour les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires *pour le prix Gaussail* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le pli cacheté ne sera ouvert que sur la demande de l'auteur prévenu par la voie des journaux.

V. Les Mémoires concourant pour le prix Gaussail dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1911-1912.

Séance de rentrée du 16 novembre 1911. — M. le Baron Desazars de Montgailhard, Président, prononce, à l'occasion de l'ouverture de l'année académique, le discours suivant :

Messieurs et chers Confrères,

La reprise de nos séances académiques, après quelques mois de vacances ensoleillées, est toujours pour nous un heureux événement. Elle nous fait retrouver des relations cordiales et recommencer de fructueuses communications. Je salue en particulier ceux qui sont venus à notre première réunion. Leur empressement à répondre à notre appel nous garantit leur exactitude pour l'avenir. Il sera un salutaire exemple pour les retardataires.

Malheureusement, quelques vides se sont produits dans les rangs de l'Académie depuis notre séparation.

La maladie a d'abord atteint un de nos meilleurs confrères de la Classe des Sciences. Victor Rouquet a succombé à un mal peu connu, une sorte de parésis des nerfs moteurs de la voix, de la déglutition et de l'évulsion des mucosités. Les premières atteintes se manifestèrent vers la fin du mois de mai dernier. Sans, pour ainsi dire, aucune rémittence, le mal a lentement progressé et, tout en laissant à sa victime la notion d'une fin prochaine, il a accompli son œuvre le 23 juillet.

Victor Rouquet a été par excellence le fils de ses œuvres.

Élève des Frères de la Doctrine chrétienne, d'abord à Belpech (Aude), son pays d'origine, puis au Pensionnat Saint-Joseph, à Toulouse, il se montra toujours plein de gratitude pour les maîtres qui avaient dirigé ses premières études. Après avoir conquis brillamment les divers grades universitaires et être devenu docteur ès sciences, il fut nommé professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Marseille. Il vint ensuite en la même qualité au Lycée de Toulouse, où il a préparé pour les écoles spéciales de nombreuses générations d'ingénieurs et d'officiers, qui sont restés ses élèves reconnaissants et, la plupart, de véritables amis.

L'Académie des Sciences l'appela à un de ses fauteuils en 1886, en qualité d'associé ordinaire. Peu après, en 1889, elle lui confia les fonctions de Secrétaire adjoint, qu'il remplit pendant dix années consécutives avec un zèle et un soin tout particuliers. Ses comptes rendus de la correspondance scientifique étaient des modèles de clarté et de précision. Il a été enfin notre Directeur en 1900 et 1901, et il est devenu notre Président en 1902 et 1903.

Nommé professeur honoraire, après sa mise à la retraite, il s'était retiré dans sa famille, à Belpech. Il y était entouré de la considération publique et y exerçait une influence des plus bienfaisantes. Il n'avait pas cessé de s'intéresser à tout ce qui concernait l'Académie et nous avait conservé un attachement dont il m'a donné des preuves, même pendant sa dernière maladie. Il est décédé à l'âge de soixante-treize ans.

Quelque temps après, nous apprenions la mort de notre confrère Adolphe Baudouin, appartenant à la Classe des Lettres. C'était un chartiste des plus érudits, qui a rendu à Toulouse de grands services par l'impulsion qu'il a su donner au classement des diverses archives, départementales, municipales et du Parlement. Originaire d'Asnières, il avait l'esprit ouvert et la grâce aimable d'un Parisien cultivé. Après avoir fait d'excellentes études à l'École des Chartes, où il avait passé les trois années réglementaires, il avait été envoyé à Chaumont en qualité d'archiviste. Peu après, il était promu à Toulouse, où il se maria. Il avait su gagner

l'estime de ses chefs et, en particulier, de M. de Rozière, inspecteur général des Archives du Ministère de l'Intérieur, qui aurait voulu faire de lui son successeur lorsqu'il prit sa retraite. C'était l'époque où Gambetta venait de constituer son « grand ministère ». Il avait un protégé qu'il préféra à Adolphe Baudouin, au grand regret de M. de Rozière, qui demanda pour lui, comme compensation, la croix de la Légion d'honneur. Mais cette compensation ne put même être obtenue. Et, quand on offrit plus tard à M. Adolphe Baudouin les palmes académiques, il les refusa.

Adolphe Baudouin était entré à l'Académie en 1859, sous le patronage du docteur Desbarreaux-Bernard et de M. Florentin Astre. Il ne tarda pas à y faire apprécier ses travaux, autant par la valeur du fond que par l'élégance pittoresque de la forme. On lui doit notamment une importante publication, celle de *Lettres inédites de Philippe le Bel*, une traduction curieuse du *De Amore* de Pamphilus, et surtout une étude des plus intéressantes et des plus documentées sur *Vanini*.

Adolphe Baudouin n'était pas seulement un érudit distingué, c'était aussi un écrivain plein de verve. Doué d'un caractère franc et ouvert, aimable et avenant, il avait conquis à Toulouse de solides amitiés. Il savait découvrir et encourager les travailleurs. On était toujours sûr de trouver en lui un guide des plus éclairés et des plus bienveillants. A défaut d'Ernest Roschach, qui l'a précédé dans la tombe, notre confrère M. Eugène Lapierre pourrait en témoigner. En ce qui me concerne personnellement, je lui dois la gratitude la plus reconnaissante pour les nombreuses preuves d'amitié qu'il m'a données pendant un demi-siècle.

Dans les derniers temps de sa vie, sa mémoire s'était considérablement affaiblie. Il en plaisantait volontiers quand il cherchait à se rappeler les noms de personnes qu'il connaissait, ou qu'il relisait ce qu'il avait écrit depuis quelques années. Malgré cette amnésie, il n'avait pas oublié ses amis. Et il est mort loin de Toulouse, à plus de quatre-vingts ans, leur laissant le regret de n'avoir pu lui continuer leur affec-

tion d'une façon plus complète. Entré à l'Académie en qualité d'associé ordinaire, Adolphe Baudouin était devenu Directeur en 1873 et Président en 1875. Il n'était plus qu'associé libre depuis 1889.

Tous ces deuils — pour si pénibles qu'ils soient — ne doivent pas nous arrêter dans notre œuvre académique. Mourir, c'est le sort commun. Pour ceux qui restent, ce n'est qu'une question d'années ou de mois, c'est-à-dire de minutes ou de secondes dans la succession des temps. L'important, c'est de ne pas s'en aller sans avoir satisfait à ses devoirs d'homme suivant ses facultés.

Telle est la mission de notre Académie. Soyons dignes d'elle en lui consacrant nos meilleurs efforts et en prenant pour règle de conduite celle de l'empereur-philosophe : *Laboremus !...*

M. le Président présente, au nom de l'Académie, des félicitations et des souhaits de bienvenue à M. de Gélis, nouvellement élu, qui prend part pour la première fois à une séance.

M. le Secrétaire perpétuel annonce que la correspondance imprimée, — scientifique et littéraire, — parvenue pendant les vacances, qui est très considérable, est tenue à la disposition des membres de l'Académie.

Sur la proposition de M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel, l'Académie décide de faire procéder à la réfection du coin utilisé par la Monnaie pour la frappe des médailles destinées aux lauréats de nos concours, ce coin étant usé.

M. le Baron Desazars de Montgailhard communique son *Éloge de M. Roschach* (imprimé dans le t. XI de la 10e série, 1911, p. 279), qu'il se propose de lire à la séance publique prochaine. L'Académie donne son approbation à ce discours et en félicite vivement l'auteur.

Il est procédé à un échange de vues sur les moyens d'honorer et de perpétuer la mémoire de M. Roschach. Sur la proposition de M. Maurel, l'Académie émet le vœu qu'une plaque commé-

morative soit apposée sur la maison natale, sise rue Gambetta, 7, du regretté Secrétaire perpétuel.

Séance du 23 novembre 1911. — M. LE PRÉSIDENT annonce à l'Académie, dans les termes suivants, le décès de M. Édouard Forestié, correspondant :

« Depuis notre dernière séance, la mort a frappé un de nos correspondants les plus appréciés. Edouard Forestié est décédé hier matin, 22 novembre, à Montauban, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

« Il appartenait à une vieille famille d'imprimeurs qui s'était fait distinguer par l'intelligence et par l'activité, et qui avait joint à son industrie un atelier de lithographie et un journal : *Le Courrier de Tarn-et-Garonne*. Quant à lui, ce n'était pas seulement un commerçant et un journaliste : c'était aussi un érudit qui a fait de nombreuses communications historiques ou archéologiques, soit à la Société archéologique du Tarn-et Garonne, dont il était directeur, soit à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts du Tarn-et-Garonne, dont il était membre et archiviste, soit aux Congrès annuels des Sociétés savantes à la Sorbonne. Il était, en outre, correspondant du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements (Ministère des Beaux-Arts). Il était enfin lauréat de l'Institut.

« Ses nombreuses publications historiques et archéologiques, puisées aux meilleures sources locales, témoignent d'un esprit aussi pondéré qu'avisé. On doit notamment citer ses études sur *Les Anciennes Faïences* de Montauban et lieux circonvoisins; sur la *Fabrication des draps à Monlauban* depuis le quatorzième siècle jusqu'à nos jours ; sur *Jean-Marie-Joseph Ingres père*, peintre et sculpteur (1754-1814) ; sur *Olympe de Gouges* (1748-1793) qui a joué un rôle si curieux pendant la Révolution. Son principal ouvrage est : *Les Livres de comptes des frères Bonis*, marchands montalbanais du quatorzième siècle. En apparence, ce n'était qu'un amas de noms et de chiffres couvrant de vieux feuillets. Édouard Forestié a su les animer et les faire parler de telle façon qu'il a pu reconstituer, de la manière la

plus complète, la vie des différentes classes de la société de cette époque dans la ville et aux environs de Montauban. Il nous a initiés à leurs habitudes religieuses, civiles et militaires. Il nous a renseignés sur leur façon de se vêtir, de se loger, de se meubler, de se défendre, de se soigner, de s'enrichir et de pourvoir, par l'industrie et le commerce, à toutes leurs nécessités. On peut ainsi se faire une juste idée de la société du Sud-Ouest au début de la guerre de Cent ans, c'est-à-dire à l'époque de l'effroyable crise qui faillit anéantir la nationalité française. Son œuvre a conquis le suffrage unanime de tous les hommes de science. L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres lui a décerné, le 24 juillet 1891, la plus flatteuse distinction en demandant au Ministre de l'Instruction publique d'ajouter, à titre exceptionnel, une quatrième médaille au concours des Antiquités nationales, pour l'attribuer à l'érudit confrère que nous venons de perdre. »

L'Académie approuve les paroles prononcées par M. le Président et s'associe à ses regrets.

M. Saint-Raymond communique son *Rapport général sur les concours de 1911*. (Imprimé dans le t. XI de la 10e série, 1911, p. 339.)

L'Académie approuve les conclusions du Rapporteur qui concordent entièrement avec les propositions antérieurement présentées par les Commissions.

M. Lapierre fait remarquer que plusieurs Sociétés savantes ont publié d'intéressants travaux sur les rues des villes où elles siègent. Il demande que l'Académie imite cet exemple et, sur sa proposition, M. le Secrétaire perpétuel prie M. Chalande, qui a réuni à ce sujet de nombreux documents, d'insérer dans les prochains volumes des *Mémoires* des études sur les rues de Toulouse.

Séance du 30 novembre 1911. — M. le Président annonce à l'Académie que, dans sa séance du 27 novembre courant, l'Académie des Sciences de l'Institut de France a élu comme corres-

pondant un de nos associés ordinaires, M. Leclainche, professeur à l'École vétérinaire de Toulouse, qui vient, d'autre part, d'être nommé inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture.

Le lendemain 28, la même Académie a décerné à un autre de nos associés ordinaires, M. Jules Drach, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, le prix Saintour (3.000 fr.) pour ses *Études sur les groupes de rationalité des équations différentielles.*

M. le Président exprime le plaisir avec lequel l'Académie apprend que ces distinctions ont été conférées à ses membres.

M. Juppont fait une communication sur *les applications du froid.*

M. Juppont constate tout d'abord que l'existence de l'Association internationale du Froid, dont le siège est à Paris, et à laquelle ont adhéré trente-six Etats, dont dix-neuf européens, précise toute l'importance de l'industrie du froid dans le mouvement économique.

En dehors de ses applications à de nombreuses préparations industrielles, le froid permet, en effet, de prolonger de plusieurs mois la durée des matières alimentaires. Viandes, volailles, gibier, poisson, lait, beurre, fruits, graines, légumes, œufs, etc., sont aujourd'hui conservés dans des entrepôts frigorifiques, les sous-sols des marchés et les abattoirs.

Dans des entrepôts comme celui de Vienne (Autriche), il passe annuellement plus de 20 millions d'œufs, 640,000 pièces de gibier, dont 10,000 cerfs, chevreuils ou sangliers.

Le froid est donc un régulateur des prix, un moyen d'épargne et, par suite, un créateur de richesses.

L'organisation de wagons frigorifiques permet les transports de comestibles frais à très grande distance; c'est ainsi qu'en juillet dernier, de Lulea (Suède septentrionale), on a envoyé, par chemin de fer, des sardines à Paris. Le transport a duré sept jours et, par suite de diverses formalités, ces poissons ont dû rester deux jours dans le vagon après l'arrivée; ils ont cependant été vendus, parfaitement frais, dix jours après la

pêche, dans une période de température exceptionnellement élevée.

La combinaison des wagons avec les bateaux frigorifiques permet notamment d'apporter de Californie à Londres des fruits frais qui font une concurrence souvent victorieuse aux fruits européens.

Les transports frigorifiques sont donc susceptibles de jouer un rôle considérable dans l'économie sociale.

Le froid a déjà trouvé et trouvera des applications surprenantes. En métallurgie, il permet d'enlever la vapeur d'eau à l'air insufflé dans les hauts fourneaux; l'air liquide, en présence de la poudre de charbon de bois, devient un explosif de choix; il a permis d'extraire assez économiquement l'oxygène de l'air pour que l'oxygène soit un comburant industriel, etc. Comme pour beaucoup de progrès scientifiques, la France a été à la tête du mouvement des idées et des inventions, c'est pourquoi Paris est le siège de l'Association internationale du froid; mais, comme dans bien d'autres circonstances, nous avons été largement dépassés dans les applications par les pays voisins ou d'outre-mer.

Aussi M. Juppont regrette que rien ne fasse prévoir encore quand nous aurons en France les gigantesques entrepôts frigorifiques de l'Autriche, les abattoirs à chambres froides de l'Allemagne, les distributions de froid à domicile comme en Amérique, et, dans nos grandes gares, comme aux Etats-Unis, des halls réfrigérés dans lesquels on peut rafraîchir, en une seule fois, quarante wagons de comestibles avant de les expédier.

M. Juppont termine cet exposé en formant le vœu que le deuxième Congrès français du froid, qui doit se tenir à Toulouse en 1912, hâte le développement des applications du froid dans notre région, où il aurait tant d'emplois.

Séance publique du 3 décembre 1911. — M. le Baron Desazars de Montgailhard, Président, prononce l'*Éloge de M. Ernest Roschach,* Secrétaire perpétuel (imprimé dans le tome XI de la 10e série, 1911, p. 279), et M. Saint-Raymond lit le *Rapport général sur les Concours de 1911.* (*Ibidem,* p. 339.)

M. le Président fait l'appel des lauréats dans l'ordre suivant :

PRIX OZENNE.

Médaille d'or de 200 francs.

M. J. Loubet, à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *Toulouse pendant les Cent-Jours.*

Médaille d'or de 100 francs.

M. René Gadave, rédacteur au sous-secrétariat des Beaux-Arts, à Paris. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Les Documents sur l'histoire de l'Université de Toulouse.*

PRIX MAURY.

Médaille de 400 francs.

M. J. Arnaud, à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *Recherches sur les altérations chimiques des charcuteries.*

Médaille de 300 francs.

M. Axel Loze, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Déforestation et reboisement de la région pyrénéenne.*

Médaille de 300 francs.

M. le Dr Louis Timbal, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Les Dyspepsies intestinales des tuberculeux.*

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT.

Médaille d'argent.

M. Henri Roux, directeur d'école publique à Nîmes. — Manuscrit intitulé *La loi Guizot et son application dans un coin du Languedoc.*

Médailles de bronze.

M. A. Escourbiac, à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *Conditions du travail des chauffeurs et mécaniciens sur le réseau du Midi.*

M. J. Rouanet, instituteur à Saint-Affrique par Labruguière (Tarn). — Manuscrit intitulé : *Monographie de Guillaume le Nautonier.*

La séance est levée après que M. Duméril, Secrétaire perpétuel, a donné lecture du programme des Concours pour les années 1912 et suivantes.

Séance du 7 décembre 1911. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. J. Drach remercie des félicitations qui lui ont été exprimées à la suite de la dernière séance.

Parmi les ouvrages scientifiques reçus par l'Académie, M. le Secrétaire adjoint signale un livre offert en hommage par

M. Comère, correspondant : *Additions à la Flore des algues d'eau douce du pays toulousain et des Pyrénées centrales.* Des remerciements seront adressés au donateur.

M. Cartailhac fait une communication sur l'*Institut de paléontologie humaine, ses origines, son but, ses premiers travaux.*

C'est le titulaire de la première chaire d'histoire naturelle de l'homme au Muséum, le professeur Serres, qui eut l'heureuse idée d'appeler *Panléontologie humaine* l'ensemble des études concernant les anciennes races. Edouard Lartet reprit ce titre général pour ses célèbres travaux sur la contemporanéité de l'homme et des espèces éteintes, et sur les stations humaines dans les abris sous roches de nos Pyrénées et de la Dordogne.

Ce nouvel établissement d'instruction publique dont la France vient d'être dotée par la générosité du prince Albert Ier, de Monaco, a été accepté par décret du Président de la République le 15 septembre 1910, et le règlement général en a été signé le 2 mai dernier par M. Steeg, ministre de l'Instruction publique.

On n'en pouvait trouver de meilleur pour l'institution nouvelle qui est le couronnement des œuvres du prince de Monaco. Il avait compris, dès 1895, l'intérêt des explorations dans les cavernes, ces archives des hommes primitifs ; il avait fait fouiller celles des environs de Menton, et chargé de la publication des découvertes un groupe de savants français. En même temps, il avait réuni dans un musée spécial toutes les trouvailles, et il avait appelé à Monaco, en 1906, le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. D'autre part, étendant son action, il avait pris sous son patronage la publication de toutes les peintures et gravures mises sur les parois des grottes du Périgord et des Pyrénées par les chasseurs de mammouths, de bisons et de rennes. Le prince rendait ainsi de grands services à la science française. Il a complété son œuvre. Résolu à créer dans un centre universitaire un foyer puissant d'études basées sur des fouilles méthodiques, il a

choisi Paris, où déjà sa première création, l'Institut océanographique, se développe très largement.

L'Institut de paléontologie humaine a été doté par le prince d'un capital de 2 millions. En attendant qu'un immeuble spécial soit édifié aux environs du Muséum, il fonctionne déjà. Des conseillers d'Etat et des savants forment le conseil d'administration; les mêmes savants et d'autres, de France et de l'étranger (au nombre total de douze), forment le conseil de perfectionnement et de direction. Des professeurs sont déjà nommés, et, depuis six mois, des fouilles s'effectuent soit en Espagne, soit en France, avec un réel succès. Le directeur est M. Boule, professeur de paléontologie au Muséum, que l'Université de Toulouse s'honore d'avoir compté au nombre de ses étudiants. Un Toulousain fait partie du conseil de perfectionnement.

Séance du 14 décembre 1911. — M. le Secrétaire perpétuel fait part à l'Académie du décès de son associé honoraire étranger sir Joseph Dalton Hooker, ancien président de la Société royale de Londres, ancien directeur du Jardin royal de botanique de Kew, mort à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. M. le Président se fait à cette occasion l'interprète des regrets de l'Académie.

M. Labat fait une communication sur *Le sérum antitétanique.*

Séance du 21 décembre 1911. — M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel, offre, au nom de la famille de M. D. Clos, ancien Président et bienfaiteur de l'Académie, un portrait de ce regretté confrère.

M. le Président exprime les sentiments de gratitude de l'Académie et prie M. le Secrétaire perpétuel de transmettre ses remerciements aux donateurs.

Le portrait de M. Clos sera placé dans la salle des séances.

M. le Dr Maurel rappelle que les membres de l'Académie ont été invités à remettre, pour nos archives, un exemplaire de leur photographie, établi selon un format uniforme.

Il demande, et il est ainsi décidé, qu'à l'avenir, les photographies de toutes dimensions soient acceptées, et il prie ses confrères de vouloir bien compléter une collection qui sera très précieuse.

M. le Président demande que, désormais, l'éloge d'un membre de l'Académie soit toujours accompagné, dans le volume de nos *Mémoires*, du portrait de ce membre. Cette proposition est adoptée.

M. le Dr Maurel informe l'Académie, qui l'apprend avec satisfaction et reconnaissance, que la municipalité de Toulouse a décidé de faire apposer une plaque commémorative sur la maison natale de M. Roschach.

M. Geschwind lit une étude sur *un désastre allemand en Calabre au dixième siècle : la bataille de Stilo* (imprimé p. 17).

L'Académie, se conformant à une tradition qui tend à s'établir, décide, en raison des fêtes de Noël et du 1er janvier, de ne point tenir séance le jeudi 28 décembre.

Séance du 4 janvier 1912. — M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un exemplaire de l'*Histoire du Corps des prébendés de l'Église collégiale de Saint-Vincent de Bagnères-de-Bigorre*, de M. Louis Canet, offert par l'auteur, à qui des remerciements seront transmis.

M. de Gélis lit une étude intitulée : *Supplément d'enquête sur le manuscrit apocryphe de Saint-Savin* (imprimé p. 33).

Appelée à élire un représentant au Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, l'Académie renouvelle la délégation qu'elle a conférée à cet effet à M. le Baron Desazars de Montgailhard, qui continuera ainsi à la représenter avec M. le Secrétaire perpétuel.

Séance du 11 janvier 1912. — M. le Baron Desazars de Montgailhard donne lecture d'une communication sur *La crise alimentaire de 1910 et de 1911, ses causes, ses précédents, ses destinées.*

Il présente une étude raisonnée de cette crise et recherche jusqu'à quel point est justifiée l'émotion populaire qui s'est manifestée tant en France qu'à l'étranger.

D'une façon générale, le renchérissement de la vie n'est pas douteux. Les causes en sont multiples et d'ordre divers : les unes permanentes, les autres temporaires; les unes d'ordre économique, les autres d'ordre social; d'autres enfin d'ordre climatérique. M. le Baron Desazars de Montgailhard les énumère d'après M. Pams, Ministre actuel de l'Agriculture; mais il proteste avec M. Fernand David, rapporteur du budget de l'Agriculture, contre la classification arbitraire de producteurs et de consommateurs, car les personnalités sont intimement mêlées et leurs intérêts sont solidaires au lieu d'être contradictoires. Il montre, enfin, qu'il y a bien des exagérations dans les plaintes qui se sont manifestées, surtout de la part de la classe ouvrière, en ce qui concerne l'alimentation, et il s'appuie à cet égard sur trois documents particulièrement instructifs :

1° Les statistiques anglaises connues sous le nom d'*Index-Numbers* et indiquant les bases d'appréciation de la valeur des marchandises les plus usuelles depuis 1846 jusqu'à fin juillet 1911;

2° L'enquête officielle qui a été faite sur le prix des denrées alimentaires fournies à soixante-dix lycées de Paris et des départements de 1880 à 1908;

3° L'enquête du Ministère du Travail qui établit tout d'abord que le nombre des ouvriers urbains et industriels a doublé en France de 1853 à 1906 et que de 1906 à l'heure actuelle il y a eu une nouvelle et sensible augmentation au préjudice des ouvriers ruraux; puis qui indique la « dépense annuelle d'un ménage (ouvrier) de quatre personnes » depuis 1875 jusqu'en 1910, enfin qui montre quelle a été la progression des salaires pendant ces mêmes époques.

De tous ces renseignements combinés et expliqués, il résulte :

1° Que s'il s'est produit une hausse continue du prix des denrées alimentaires, il y a eu un très sensible fléchissement de

1871 à 1897; que ce fléchissement a été suivi d'un relèvement graduel, d'abord modique, puis assez accentué depuis 1906; que ce relèvement a atteint son maximum en 1907, époque de la crise américaine, et que, en 1910 et 1911, il y a eu baisse de plusieurs unités sur les « indices » pris pour base de comparaison;

2° Que ces mouvements de hausse et de baisse alternatives donnés par les *Index-Numbers* sont confirmés par l'enquête officielle sur les prix des denrées alimentaires fournies à soixante-dix lycées de Paris et des départements;

3° Que, dans tous les cas, les ouvriers urbains et industriels ont d'autant moins à se plaindre de l'augmentation du prix des denrées alimentaires en 1910 et 1911 que leurs salaires se sont accrus de 35 °/₀ de 1880 à 1910, tandis que le coût de la vie a diminué de 5 °/₀. D'où une augmentation en faveur du salaire de 40 °/₀.

Ceux qui sont le plus atteints par le renchérissement des denrées alimentaires sont les petits rentiers, dont les revenus sont limités et ne peuvent s'accroître.

L'avenir ne paraît pas devoir être plus favorable aux producteurs de denrées agricoles, surchargés d'impôts, obligés de satisfaire aux exigences de leurs ouvriers, aussi rares que chers, rançonnés par les intermédiaires et menacés par la concurrence coloniale et par la concurrence étrangère.

Mais on ne peut se rendre un compte exact de cette situation qu'en examinant en détail chacune des denrées les plus nécessaires à l'alimentation publique, et ce travail dépasserait les limites de la présente communication.

M. le Dr Geschwind présente quelques observations sur le même sujet.

Il croit que parmi les causes *principales* du renchérissement de la vie se trouvent la diminution croissante de la production des objets de consommation quotidienne tirés du sol et l'augmentation de leur consommation par suite de l'abandon des campagnes et de la ruée vers la ville, se compliquant de l'exigence sans limite d'un droit fallacieux au mieux-être, ainsi que

la recherche du maximum de jouissance avec le minimum de travail.

Un grand nombre de causes secondaires ont été invoquées, soit passagères, soit permanentes : mauvaises années, intermédiaires onéreux, accaparements, diminution de la valeur de l'or par surproduction, etc.

M. Geschwind attire l'attention sur deux de ces causes *secondaires :*

1° L'extension énorme prise par une réclame intensive par prospectus, affiches, employés se rendant à domicile jusqu'au fond des campagnes, etc. En outre, l'appât du sou du franc ; des primes, consistant en camelote prétentieuse allemande ; des carnets de timbres, des bons de crédit. Ces frais, très onéreux, s'ajoutent au prix normal des objets et sont naturellement payés largement par le consommateur, entraîné, d'autre part, à des achats exagérés.

2° L'incessante diffusion du tabagisme, et spécialement de la cigarette. En dehors même de son action nocive sur l'organisme, dont la stimulation permanente ne paraît pas étrangère au nervosisme de plus en plus accusé, surtout dans la classe ouvrière, l'usage de la cigarette, qui ne quitte plus les lèvres des nouvelles générations, est devenu un besoin factice nécessitant, d'une part, la hausse des salaires, et occasionnant, de l'autre, une diminution très considérable des heures de travail utile et même de la qualité de l'effort produit, qui n'a pas la même énergie, la bouche étant close.

Séance du 18 janvier 1912. — M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le Bureau, au nom de M. Marsan, associé ordinaire, la *Correspondance de Gérard de Nerval,* publiée par notre confrère, auquel des remerciements seront adressés.

M. le Dr Garrigou fait une communication intitulée : *Étude comparative hydrogéologique des terrains profonds et superficiels par l'étude chimique des cours d'eau et des sources* (imprimé p. 45).

M. Lapierre informe l'Académie que M. Cartailhac vient

d'être nommé Conservateur du Musée Saint-Raymond. Il se félicite de cette nomination et rappelle que l'Académie a déposé au musée son médaillier, auquel M. Cartailhac donnera certainement tous ses soins.

M. le Président exprime la même conviction en présentant à M. Cartailhac les félicitations de l'Académie.

M. Cartailhac l'en remercie et donne sur l'état du Musée Saint-Raymond et les transformations qu'il va subir des renseignements qui intéressent vivement l'Académie.

Séance du 25 janvier 1912. — M. Lapierre fait une communication intitulée : *Contribution à l'histoire de l'Académie.*

M. Lapierre apporte un document nouveau à l'*histoire de l'Académie des Sciences* et, en particulier, du rétablissement de cette Académie, en 1809. A ce sujet, notre ancien confrère, M. Dumège, si savant en toutes choses, si laborieux, si chercheur, mais d'un esprit trop inventif, avait rédigé un rapport où il prêtait à l'Empereur un langage emphatique et hyperbolique à propos de l'Académie des Sciences de Toulouse. Mais pourquoi accréditer ces paroles et baser sur elles une légende locale nouvelle?... Il y en a déjà bien assez dans l'histoire de Toulouse. Il faut dire, d'une façon certaine, que l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse fut rétablie, en 1809, par un Arrêté du Préfet de la Haute-Garonne, qui obéissait à des instructions ministérielles et nommait souverainement le personnel renouvelé des diverses Classes de l'Académie.

Aujourd'hui que, après bien des vicissitudes, l'Académie des Sciences est reconnue comme *établissement d'utilité publique* (décret du 3 août 1909), elle n'a plus à défendre — comme cela s'est vu trop souvent — ses titres d'origine ancienne. M. Lapierre montre l'Académie détruite et spoliée une fois : désormais, elle ne doit plus l'être. Son histoire n'est pas à faire, elle est écrite dans la collection imprimée des travaux et mémoires de ses membres. L'impression a été commencée en 1827 et continuée sans interruption jusqu'à nos jours.

Un échange de vues s'engage à la suite de la communication de M. Lapierre, et, sur la proposition de M. Cartailhac, il est décidé que tous les documents officiels concernant l'Académie seront réunis et reliés.

Conformément à une proposition de M. Cartailhac, l'Académie délègue M. le Président Desazars de Montgailhard, MM. Lécrivain et Saint-Raymond pour opérer, de concert avec notre confrère, Conservateur du Musée Saint-Raymond, le récolement des médailles appartenant à l'Académie qui y sont déposées.

Séance du 1er février 1912. — M. Saint-Blancat fait une communication intitulée : *Observations photométriques sur la planète Neptune* (imprimé p. 59).

M. Cartailhac, qui avait bien voulu, à la prière de l'Académie, négocier l'achat d'un de nos Registres de comptabilité (1746-1794), disparu depuis la Révolution et retrouvé à Montauban, annonce qu'il a pu mener cette affaire à bonne fin et que le Registre a réintégré nos archives.

M. le Président exprime à M. Cartailhac les félicitations de l'Académie.

Séance du 8 février 1912. — M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le Bureau, au nom de l'auteur, M. de Gélis, membre de l'Académie, un exemplaire offert par lui de son *Histoire critique des Jeux Floraux (1323-1694) depuis leur origine jusqu'à leur transformation en Académie.*

M. le Président exprime à M. de Gélis les félicitations et les remerciements de l'Académie.

Celle-ci prie M. le Baron Desazars de Montgailhard de bien vouloir rendre compte de cet ouvrage dans une séance ultérieure.

M. le Dr Maurel communique une étude intitulée : *Les températures sous-vestiales et cubiliales. — Le zéro physiologique. — Données générales sur le vêtement.*

M. le Dr Maurel expose les recherches qu'il a faites pour déterminer les températures que nous avons sous nos vêtements

et près de nous, dans le lit, et qu'il désigne sous les noms de températures *sous-vestiales* et *cubiliales*.

Il établit le rapport constant existant entre ces températures et notre température centrale, et il arrive à ces conclusions :

1° La température humaine, prise dans son ensemble, est la même pour toutes les races et sous tous les climats ;

2° La température varie pour chaque partie du corps, mais les mêmes variations se retrouvent également pour toutes les races et quelle que soit la température ambiante ;

3° La température centrale de chaque partie du corps commande la température cutanée de la région correspondante ;

4° La température cutanée de chaque région commande le zéro physiologique de cette région, c'est-à-dire la température qui, pour cette région, ne nous donne ni la sensation du froid, ni celle de la chaleur ;

5° Pour chaque région, le zéro physiologique est inférieur de 3 degrés environ à la température cutanée de cette région ;

6° C'est ce zéro physiologique qui commande la température sous-vestiale et la cubiliale, c'est-à-dire celle de l'espace compris entre notre surface cutanée et le vêtement qui en est le plus rapproché ;

7° Quelle que soit la température ambiante, c'est dans la température de l'espace sous-vestial ou cubilial que nous vivons ;

8° Cette température, quels que soient la saison ou le climat, se maintient, selon la région, entre 29 et 35°. Quand elle est au-dessous, nous avons froid et nous nous couvrons davantage ; quand elle est au-dessus, nous avons chaud et nous nous découvrons ;

9° Le but des vêtements est donc de nous assurer, au-dessous d'eux, la constance de ces températures.

En partant de ces conclusions, le Dr Morel s'est demandé quelles sont les conditions des vêtements qui peuvent le mieux nous assurer la constance de ces températures, et il commence l'exposé d'une série de recherches qui sera continué dans la séance suivante.

Séance du 15 février 1912. — M. Cartailhac présente à l'Académie, au nom de l'auteur, deux ouvrages de M. A. Bresson, préparateur de géologie à la Faculté des Sciences de Besançon, intitulés : *Études sur les formations anciennes des Hautes et Basses-Pyrénées* (*Hautes-Chaines*), et *Étude des éléments tectoniques du massif ancien des Hautes-Corbières, massif de Mouthoumet* (*Aude*). M. Cartailhac dit tout l'intérêt de ces ouvrages et des travaux du Service de la Carte géologique de France, à laquelle collabore M. Bresson.

L'Académie prie M. Cartailhac de transmettre à ce savant ses remerciements et ses félicitations.

M. le Dr Maurel termine sa communication : *Recherches expérimentales sur les vêtements.*

Il continue l'exposé de ses recherches sur l'influence des divers tissus sur les pertes de calorique, et il les résume dans les conclusions suivantes :

1° A poids égal, avec le même mode de tissage et avec la même couleur, les tissus d'origine animale retiennent mieux le calorique que ceux d'origine végétale. De plus, la soie couvre plus que la laine et le coton que le fil. Mais ces différences sont peu marquées, et pour les faire constater il faut que les expériences soient faites avec soin.

2° Pour la même substance et pour le même poids, un tissu évite d'autant plus les pertes du calorique que son mode de tissage lui permet de retenir une plus grande quantité d'air entre ses fibres. La flanelle de coton retient le calorique plus que la finette et celle-ci plus que le tissu de coton ordinaire.

3° Pour les mêmes tissus et pour ceux ayant le même poids, le noir couvre plus que le blanc. Il en a été ainsi pour la flanelle, la soie, le molleton et le coton tricoté.

4° La peau de chèvre, quand elle est en contact avec le corps rayonnant, retient mieux la chaleur quand le poil est en dehors que lorsqu'il est en dedans. Il en est de même quand la peau est à 1 centimètre environ du corps rayonnant, mais d'une manière moins marquée.

5° Tous les tissus évitent plus le refroidissement quand ils

sont à 1 centimètre environ du corps rayonnant que lorsqu'ils sont en contact immédiat avec lui. Il en a été ainsi pour les tissus en fil, en coton, en laine, en soie et aussi pour les peaux, que celles-ci soient privées de leurs poils ou avec leurs poils.

Mais tous ces tissus placés au contact, qui cependant diminuent moins les pertes de calorique que lorsqu'ils sont placés à distance, conservent à l'espace compris entre eux et le corps réfrigérant une température plus élevée que lorsqu'ils sont placés à 1 centimètre de distance.

En appliquant ces derniers faits à nos vêtements, il semble résulter de ces expériences que les vêtements étroits économisent moins notre calorique que ceux qui sont à distance, mais qu'ils conservent une température sous-vestiale plus élevée.

Ces expériences ont été faites par un temps calme; mais le Dr Maurel fait en ce moment des expériences sur les pertes du calorique sous l'influence de la ventilation, et il communiquera plus tard le résultat de ces expériences à l'Académie.

Séance du 22 février 1912. — M. Chalande fait une communication sur *Les formations alluviales dans le bassin de la Garonne à Toulouse depuis le douzième siècle et les causes qui les ont déterminées* (imprimé p. 65).

Séance du 29 février 1912. — M. Marsan lit une étude intitulée : *Notes sur Charles Nodier* [*documents inédits*] (imprimé p. 81).

M. Massip signale l'intérêt que présente pour les études d'histoire méridionale le fonds Doat, qui se trouve à Paris. Or, une copie complète des pièces le composant a été établie par un érudit, M. Cabié, dont les héritiers se disposent à vendre la bibliothèque.

MM. Massip et Cartailhac estiment qu'il est du devoir de l'Académie d'appeler sur ce fait l'attention du Conseil municipal de Toulouse et de lui demander d'acquérir, pour la Bibliothèque de la Ville, la copie du fonds Doat et tous les ouvrages relatifs au Midi réunis par M. Cabié.

L'Académie, en remerciant MM. Massip et Cartailhac de leur communication, prie M. Pasquier de vouloir bien dresser à ce propos, pour la prochaine séance, un projet de délibération qui, après discussion, sera transmis au Conseil municipal.

Séance du 7 mars 1912. — Sur la proposition de M. Pasquier, conformément à la décision prise dans la séance précédente, l'Académie émet, après délibération, le vœu suivant :

« Considérant que la collection Doat, faite, entre 1660 et 1670, sous la surveillance du président de ce nom, par ordre du ministre Colbert, aux frais de l'État, et conservée à la Bibliothèque Nationale, contient la transcription de nombreux documents existant alors dans les dépôts de la région du Sud-Ouest, et dont un grand nombre a été perdu depuis cette époque ;

« Considérant que cette réunion méthodique de pièces est tellement nécessaire à l'histoire du Sud-Ouest que plusieurs périodes ne pourraient être ni élucidées, ni même suffisamment connues, si la collection Doat n'offrait pas les éléments d'information pour les étudier : tel est le cas pour les questions concernant l'hérésie des Albigeois, le fonctionnement de l'Inquisition dans le Languedoc ;

« Considérant que, depuis deux siècles et demi, ont pu seuls profiter de la collection Doat ceux qui étaient à même de la consulter à la Bibliothèque Nationale ou d'y faire prendre des copies ;

« Considérant que, par suite de cette situation, cette collection ne peut pratiquement être mise à profit pour les provinces qu'elle concerne ;

« Considérant qu'il en serait autrement si une bonne copie de la dite collection était, dans un dépôt de Toulouse, mise à la disposition des travailleurs, de plus en plus nombreux, qui s'intéressent à l'histoire régionale ;

« Considérant qu'une acquisition de ce genre donnerait une importance capitale au dépôt où elle serait conservée, contribuerait, en augmentant les ressources offertes aux travailleurs,

à accroître le renom scientifique de la ville et attirerait un nombre considérable de chercheurs ;

« Considérant qu'une série de trois cent vingt registres in-4°, contenant la copie de la collection Doat, est en ce moment mise en vente dans une localité voisine de Toulouse ; que cette copie, faite à la Bibliothèque Nationale sous la direction et aux frais de feu M. Edmond Cabié, ancien élève de l'Ecole des Chartes, offre toute garantie de fidélité et d'exactitude ;

« Considérant que le Conseil municipal de Toulouse a montré en maintes circonstances l'intérêt qu'il portait au progrès des études, en consentant d'importants sacrifices pour augmenter les ressources des établissements scientifiques ;

« L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres

« Emet le vœu :

« Que le Conseil municipal de Toulouse veuille bien voter « un crédit destiné à faire l'acquisition, pour la Bibliothèque « de la Ville, des registres provenant de la succession Edmond « Cabié et contenant la copie de la collection Doat. »

Ce vœu sera transmis à la municipalité de Toulouse.

M. Légrivain lit un travail sur le *Témoignage dans le droit grec.*

Après avoir indiqué les noms techniques du témoin, l'origine du témoignage dans l'assistance réciproque que se prêtaient en justice les membres des familles, des clans, des tribus et les restes de ce régime primitif à l'époque historique, il étudie les deux groupes de témoins, judiciaires et instrumentaires. Pour les témoins judiciaires, il expose les conditions d'aptitude, les déclarations des esclaves, qui ne sont valables que par la torture, au civil et au criminel ; la pratique et l'interprétation de cette torture ; la manière de choisir les témoins, en particulier d'après la loi de Gortyne ; l'obligation générale du témoignage, sauf en certains cas ; le serment qui permet d'échapper à cette obligation et les trois actions principales contre le témoin récalcitrant ; le serment des témoins, son caractère, sa portée ; la forme du témoignage d'abord oral, puis

en général, dès le quatorzième siècle avant J.-C., rédigé par écrit et confirmé ensuite oralement devant le tribunal ; les modalités du témoignage et la façon de le recueillir; les modes de citation des témoins; la valeur du témoignage par rapport aux autres preuves; l'action contre le faux témoignage; les causes qui ont discrédité les témoins dans le monde grec et créé leur mauvaise réputation. La seconde partie de la lecture a été consacrée aux témoins instrumentaires dont l'emploi, en nombre variable, a subsisté jusqu'à la fin, à côté des actes écrits, pour presque tous les actes juridiques, pour les affaires de famille, les contrats, les actes de procédure.

M. Dop donne lecture d'une étude sur *La Flore de l'Indo-Chine française.*

Séance du 14 mars 1912. — M. le Secrétaire perpétuel présente une brochure biographique et bibliographique, avec portrait, relative à sir Joseph Dalton Hooker, offerte à l'Académie par le fils de notre regretté associé honoraire.

M. le Secrétaire perpétuel dépose également sur le Bureau un ouvrage intitulé : *Les Reclus de Toulouse sous la Terreur. Registres officiels concernant les citoyens emprisonnés comme suspects*, offert par l'auteur, M. le Baron R. de Bouglon, auquel des remerciements seront transmis.

M. Leclerc du Sablon fait une communication sur *La Classification des sciences.*

Il faut distinguer les sciences des simples connaissances; une science ne résulte pas des faits particuliers, si nombreux et si importants soient-ils, mais des lois générales que l'on peut déduire de ces faits.

La logique ou science du raisonnement est la condition *sine qua non* de toutes les sciences; elle est la base de l'édifice scientifique.

Les sciences mathématiques sont caractérisées par la méthode déductive et sont fondées sur un petit nombre de notions simples. L'arithmétique suppose la notion de nombre, la géo-

métrie les notions de nombre et d'espace, la mécanique les notions de nombre, d'espace et de force.

Les sciences de la nature recherchent les lois qui régissent les phénomènes naturels, lesquels sont la manifestation des propriétés des corps. On peut, d'après les propriétés qu'elles étudient, classer les sciences de la nature suivant une série qui représente en même temps l'ordre décroissant de généralité et l'ordre croissant de complexité.

La physique étudie les propriétés physiques qui sont communes à tous les corps, bruts ou vivants, simples ou composés.

La chimie étudie les propriétés chimiques relatives aux combinaisons des corps entre eux; elle est moins générale et plus complexe que la physique, car les propriétés chimiques ne peuvent exister sans les propriétés physiques, tandis que ces dernières peuvent exister seules.

La biologie étudie les propriétés physiologiques qui, chez certains corps seulement, viennent s'ajouter aux propriétés physiques et chimiques; la biologie est donc moins générale et plus complexe que la chimie.

Chez les animaux supérieurs et chez l'homme, une nouvelle propriété, la conscience, vient s'ajouter aux propriétés physiologiques communes à tous les êtres vivants; la psychologie, qui étudie les phénomènes de conscience, viendra donc après la biologie dans l'ordre décroissant de généralité.

Le libre arbitre vient s'ajouter à la conscience, tout au moins chez l'homme et se manifeste par des phénomènes qui sont les actes volontaires. La morale, qui est la science des actes volontaires, sera donc la moins générale et la plus complexe des sciences.

La physique, la chimie, la biologie, la psychologie et la morale sont les cinq sciences principales; on peut admettre qu'elles sont apparues dans cet ordre pendant l'évolution de l'univers.

Lorsque la température était assez élevée pour que tous les composés chimiques fussent dissociés, la physique était seule possible; puis, lorsque, la température s'abaissant, les corps ont pu se combiner, la chimie est apparue, entraînant avec elle

un développement de la physique, car les corps composés ont des propriétés physiques qui leur sont propres.

Après un nouvel abaissement de température, la matière vivante s'est formée, la biologie s'est ajoutée à la physique et à la chimie, qui ont elles-mêmes reçu un accroissement en rapport avec les propriétés physiques et chimiques propres aux êtres vivants.

C'est seulement plus tard que les animaux supérieurs, puis l'homme, ont pu exister; la psychologie et la morale sont donc les dernières venues des sciences de la nature.

Toutes les autres sciences de la nature peuvent se rattacher aux cinq sciences principales :

L'astronomie ou science des astres comprend, outre une partie descriptive qui n'est pas à proprement parler de la science, l'étude des mouvements des astres, qui est de la mécanique, et l'étude de leurs propriétés physiques, qui est de la physique.

La minéralogie ou science des minéraux se rattache à la géométrie par l'étude des formes des cristaux, à la physique et à la chimie par l'étude de leurs propriétés physiques et chimiques.

La géologie tient de la physique, de la chimie et de la biologie; la géographie se rattache à la physique, à la chimie, à la biologie et aussi à la psychologie et à la morale lorsqu'elle apprécie les manifestations de l'activité humaine par rapport aux différents lieux. La partie descriptive est très importante dans la géologie et la géographie.

L'histoire, qui est surtout narrative, devient une science quand elle recherche les lois qui relient les événements, et à ce titre elle relève de la psychologie et de la morale. La science du droit se rattache également à la psychologie et à la morale. La linguistique, qui recherche les lois de la formation et de l'évolution des langues, est tributaire non seulement de la psychologie et de la morale, mais encore de la biologie.

La sociologie, qui s'intéresse à tous les faits relatifs à l'homme vivant en société, est plutôt un ensemble de notions réunies par un point de vue commun qu'une science propre-

ment dite; elle emprunte ses éléments à la biologie, à la psychologie et à la morale, englobe la science du droit tout entière, et une bonne partie de l'histoire et de la linguistique.

A leur origine, les sciences sont surtout descriptives et indépendantes les unes des autres; en progressant, elles ont entre elles des rapports de plus en plus étroits. Les sciences composées, telles que l'astronomie ou la minéralogie, se dissocient en leurs éléments, qui vont se fonder dans les sciences principales correspondantes. Les sciences principales elles-mêmes se pénètrent de plus en plus les unes les autres à mesure qu'elles se développent. Le progrès réunit les sciences plus qu'il ne les sépare.

Séance du 21 mars 1912. — M. Saint-Raymond lit une étude sur les débuts de l'Ecole publique de dessin à Toulouse et la première Société des beaux-arts (imprimé p. 171).

Séance du 28 mars 1912. — M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie que M. Mathias, Secrétaire perpétuel honoraire, vient d'être nommé Doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Clermont-Ferrand. Des félicitations lui seront adressées au nom de l'Académie.

L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer ses condoléances à M. Prunet, associé ordinaire, éprouvé par un deuil.

M. le Secrétaire perpétuel signale, parmi les publications reçues par l'Académie, un ouvrage offert par M. Sarrasi (de Capella), intitulé : *Fruits tardifs*.

M. J. Chalande lit une *Étude sur les armoiries capitulaires au Capitole* (imprimé p. 105).

Séance du 18 avril 1912. — M. le Président exprime la satisfaction que l'Académie éprouve de la nomination de M. E. Cartailhac au grade d'officier de la Légion d'honneur.

L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel de transmettre ses félicitations à notre confrère.

Elle prend connaissance d'une protestation contre le projet d'élargissement de la rue Saint-Rome, envoyée au Maire de Toulouse par la Société archéologique du Midi et que celle ci communique.

Un travail intitulé : *Essai de classification du genre Castanea*, envoyé par l'auteur, M. Lavialle, est remis pour rapport à M. Leclerc du Sablon.

L'Académie a également reçu, en hommage de l'auteur, M. Fleury-Vindry, un volume sur *Les Parlementaires français au seizième siècle. Le Parlement de Toulouse.*

M Duméril, Secrétaire perpétuel, fait une communication intitulée : *Éloge des Éloges* (imprimé p. 131).

L'Académie prend connaissance de la liste des travaux envoyés pour les concours de 1912 et désigne les rapporteurs chargés de les examiner.

Séance du 25 avril 1912. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Cartailhac remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a exprimées à l'occasion de sa récente nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Parmi les ouvrages parvenus à l'Académie, M. le Secrétaire perpétuel signale une brochure de M. le professeur Giuseppe Bellucci, de Pérouse, membre correspondant, intitulée : *Amuleti italiani antichi e contemporanei.*

M. le Dr Tourneux communique une étude sur *la Théorie vertébrale du crâne* (imprimé p. 157).

Séance du 2 mai 1912. — M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le Bureau trois ouvrages offerts pour la Bibliothèque par M. Cazac, correspondant de l'Académie : *Lamartine au Lycée national de Mâcon. — Le philosophe Francisco Sanchez le Sceptique* (1550-1623) et *Les Maisons galiciennes de Castro. — El lugar de origen y las fechas de nacimiento y de defunción del filósofo Francisco Sanchez.*

Des remerciements seront exprimés à l'auteur.

M. Barrière-Flavy donne lecture d'une *Note sur un juge-mage du comté de Foix au quinzième siècle : Jean de Roquefort.*

Jean de Roquefort fut, dans la seconde moitié du quinzième siècle, conseiller du comte Gaston IV. Ce prince le tenait en grande estime et l'employa souvent dans des ambassades auprès du roi de Navarre son beau-père, du roi de France Charles VII et du Pape même. Il mourut d'ailleurs à Rome en 1411. Il avait testé, deux ans auparavant, devant un notaire de la cité de Pamiers.

Ce testament, dont une copie a été retrouvée, donne de curieux renseignements sur ce personnage et sur sa famille. Il permet d'évaluer approximativement la fortune considérable que son crédit auprès du comte de Foix lui avait valu. On y relève, en outre, une énumération intéressante des livres de sa bibliothèque, nombreux et rares à cette époque.

Les descendants directs de ce juge-mage, qui modifièrent ensuite le nom de Roquefort en celui de Rochefort, s'éteignirent en la personne de François-Etienne de Rochefort, seigneur de Vivié et de Miremont, marié à Marguerite de Garaud, fille de François de Garaud et d'Anne de Bernuy.

Celui-ci, durant les troubles de la Ligue, guerroyait dans la région au sud de Toulouse, et se retrancha, avec une bande de gens armés, dans la place de Miremont, d'où le duc de Joyeuse vint le déloger, sur l'ordre du Parlement, après un siège sanglant, en février 1592.

Séance du 9 mai 1912. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Leclainche, associé ordinaire, qui a quitté Toulouse, demande à devenir associé correspondant. Il le devient de droit.

M. Caralp communique une étude sur *Les gisements de mercure dans les Pyrénées* (imprimé p. 149).

M. le Baron Desazars de Montgailhard, en une étude intitulée : *Les Jeux Floraux et leur nouvel historien*, analyse l'ouvrage récent de M. de Gélis.

Après avoir rappelé tous ceux qui se sont occupés de cette histoire et avoir dit pourquoi leurs travaux ont été incomplets ou erronés, il montre M. de Gélis dépouillant, avec autant de soin que de compétence, les divers manuscrits qui sont conservés dans les archives de l'Académie des Jeux Floraux et qui fournissent des renseignements authentiques sur les origines et l'organisation de l'institution des Jeux Floraux, en même temps que sur les diverses phases de son histoire.

Ces phases principales sont au nombre de deux : la période *romane* et la période *française*.

La période romane commence en 1323, avec les concours poétiques inaugurés par les sept troubadours, aidés des subsides de la ville de Toulouse. Ces concours avaient pour but de réagir contre l'avilissement de la langue d'Oc, abandonnée littérairement pour le latin et politiquement pour le français. Ils furent l'œuvre de la Bourgeoisie se substituant à la Noblesse indigène, singulièrement appauvrie par les condamnations à l'exil et les confiscations terriennes, à la suite de la Croisade contre les Albigeois.

Après avoir exposé les origines de la fondation des Jeux Floraux d'après l'ancien manuscrit intitulé : *Las Leys d'Amors*, c'est-à-dire les « Lois de Poésie », M. de Gélis rappelle leur fonctionnement. Puis, il analyse le second manuscrit intitulé : *Las Flors del Gay Saber*, plus spécialement rédigé en vue de l'enseignement du public.

Enfin, il fait connaître le *Registre de Raymond Cornet,* remontant au quatorzième siècle, et le *Registre de Galhac,* datant du seizième siècle, tous deux donnant les principales poésies connues ou couronnées de leur temps. Il en profite pour faire connaître les principaux genres poétiques pratiqués à ces époques.

L'influence de l'Ecole poétique de Toulouse fut grande tant en France qu'en Espagne, où elle s'est prolongée même au seizième siècle.

La phase française nous est connue par deux autres manuscrits : *Le Livre rouge,* formant deux volumes allant de 1513 à 1641, qui nous montre le « Gai Consistoire » devenant dès la

première moitié du seizième siècle le *Collège de Science et de Rhétorique*, pour s'appeler plus volontiers *Collège de Poésie* dans la seconde moitié du dix-septième siècle, et, en 1555, pour la première fois, *Jeux Floraux*.

Cette nouvelle période est étudiée par M. de Gélis avec la même conscience et les mêmes précisions. Elle nous mène jusqu'à la constitution du Collège de Rhétorique en « Académie », par lettres patentes signées par Louis XIV à Fontainebleau le 26 septembre 1694.

Chemin faisant, M. de Gélis avait eu à parler des conflits des capitouls avec le Collège de Rhétorique à propos des legs attribués à Clémence Isaure. Il a voulu traiter à son tour ce qu'il a appelé : « La Légende de Clémence Isaure », et il l'a fait en rappelant tous les documents qui s'y rattachent et en éclairant la « légende », sans la supprimer. Il est arrivé ainsi à un compromis qui fait de Clémence Isaure la patronne des Jeux Floraux tout en réservant aux sept troubadours le mérite d'être leurs vrais fondateurs.

Cette *Histoire critique des Jeux Floraux* justifie bien son titre. Elle est une exacte reconstitution du passé, qu'elle nous fait revivre dans ses détails ignorés ou peu connus.

Elle vient compléter de la façon la plus utile les deux volumes qu'Axel Duboul avait consacrés aux Jeux Floraux depuis leur érection en Académie en 1694 jusqu'en 1894.

C'est donc avec raison que l'Académie a accordé à son auteur, le 2 mai, un jeton d'or pour lui témoigner sa satisfaction.

Séance du 23 mai 1912. — Sur la demande de M. le Président, l'Académie prend en considération la déclaration de vacance de deux places d'associés dans la classe des Sciences (section des Sciences mathématiques).

Cette décision sera portée à la connaissance de tous les membres par une convocation motivée.

La déclaration de vacance définitive aura lieu le 13 juin prochain.

M. Versepuy fait une communication sur *L'État actuel de la*

mécanographie et présente à l'Académie diverses machines à calculer.

Séance du 30 mai 1912. — M. Leclerc du Sablon rend compte d'un ouvrage qu'il a bien voulu analyser : *Essai de classification du genre Castanea, Limoges, 1911*, offert précédemment à l'Académie par l'auteur, M. Lavialle.

M. Dumas lit une étude sur *L'Achat de l'hôtel de Bastard par la Bourse des Marchands de Toulouse en 1778.*

La Bourse des Marchands, créée en 1549, eut son siège dans une maison située sur la place actuelle de la Bourse, au coin de la rue Clémence-Isaure.

Par suite du développement de la juridiction, de l'encombrement causé par les greffes et les archives, cet immeuble devint insuffisant. De plus, au dix-huitième siècle, il était complètement délabré, et, malgré les nombreuses et coûteuses réparations dont il était l'objet, il menaçait ruine.

Aussi, la Bourse des Marchands fut-elle heureuse d'acquérir, en 1778, l'hôtel de Bastard, situé également place de la Bourse, sur l'emplacement actuellement occupé par la Chambre et le Tribunal de commerce. Le prix d'achat s'éleva à 71.200 livres. Pour en acquitter le payement, la Bourse des Marchands demanda l'établissement d'un droit de 20 sous par jugement. L'intendant appuya sa demande. Mais, comme les formalités légales n'avaient pas été observées, Necker, directeur général des finances, après une enquête qui dura près de deux ans, fit casser l'acte d'achat par un arrêt du Conseil et obligea la ville à fournir provisoirement un local à la Bourse des Marchands.

Aussitôt, tous les intéressés protestèrent. La ville refusa de fournir le local qu'on lui demandait ; les acquéreurs de l'ancien immeuble, les frères Latapie, demandèrent la confirmation de leur achat; la Bourse des Marchands, Mme de Bastard, M. de Vergennes, gendre de feu M. de Bastard, intervinrent auprès du directeur général des finances.

L'intendant fit ressortir tous les inconvénients de l'arrêt de cassation, et le successeur de Necker, Joly de Fleury, se dé-

cida alors à faire rendre un nouvel arrêt, en juillet 1781, autorisant la vente de l'ancien immeuble, l'acquisition de l'hôtel de M. de Bastard et l'établissement d'un droit de 20 sous par jugement rendu, pour acquitter le payement de l'immeuble, payer les réparations et même, plus tard, une partie des dettes de la Bourse des Marchands.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie prend en considération la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la classe des Sciences (Section de physique).

Cette décision sera portée à la connaissance de tous les membres par une convocation motivée.

Il sera délibéré sur la déclaration de vacance définitive dans la séance du 20 juin prochain.

Séance du 6 juin 1912. — M. Thouverez lit une étude intitulée : *Sociologie et morale.*

Séance du 13 juin 1912. — M. le Secrétaire perpétuel signale, dans la correspondance imprimée, une importante étude sur *Les Sépultures des âges protohistoriques dans le sud-ouest de la France*, parue dans la *Revue archéologique,* et dont l'auteur, M. Léon Joulin, associé ordinaire, a offert un exemplaire à l'Académie, qui lui est reconnaissante de cet envoi.

M. le Dr Maurel, Trésorier perpétuel, offre à l'Académie le quatrième et dernier volume de son *Traité de l'alimentation et de la nutrition à l'état normal et pathologique.*

Ce volume, consacré à l'alimentation pendant les maladies, étudie les divers régimes d'alimentation pour chaque maladie, l'alimentation par les voies anormales, l'alimentation des malades en commun.

M. Fabre, Directeur, lit une note sur *Les Applications de la photographie à la micrographie.*

Il décrit les divers modes d'éclairage employés et montre comment cette question est liée à l'ouverture numérique des

objectifs, seule importante pour la détermination des détails les plus délicats.

Conformément à l'ordre du jour, l'Académie est appelée à délibérer sur la déclaration de vacance de deux places d'associés ordinaires dans la classe des Sciences (sous-section de Mathématiques pures).

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie accepte de déclarer ces places définitivement vacantes.

Avis de cette décision sera porté à la connaissance du public par la voie de la presse, et les candidats seront invités à produire leur demande, accompagnée de leurs travaux et de la liste de leurs titres, avant le 20 juin courant.

A l'issue de la séance, les Commissions scientifiques, chargées de l'examen des ouvrages présentés aux concours de 1912, se réunissent et entendent les conclusions des rapporteurs.

Prix Gaussail. — Le rapporteur, M. Fabre, estime qu'il n'y a pas lieu de décerner une récompense au seul manuscrit présenté au concours : *De la recherche du plomb dans les végétaux servant à l'alimentation.*

Prix Ozenne. — La Commission, après avoir entendu les rapports de M. le Dr Maurel sur le livre de M. Jean-Paul Tourneux : *Base cartilagineuse du crâne et organes connexes,* et sur celui de M. Aimé Mouchet : *Étude radiographique des artères du cerveau;* de M. Camichel sur le volume de M. Jean Signorel : *L'Électrification des grandes lignes de chemins de fer*, propose d'accorder au premier de ces ouvrages 200 francs sur le prix Ozenne, au second 100 francs sur le même prix et au troisième 100 francs prélevés, avec l'assentiment de M. le Trésorier, sur les ressources ordinaires de l'Académie.

Prix Maury. — La Commission, après avoir entendu le rapport de M. Sabatier sur l'ouvrage de M. Georges Gaudion : *Nouvelle méthode générale de synthèse des amines forminiques par l'hydrogénation catalytique des éthers nitreux;* le rapport de M. Prunet sur les thèses de M. J.-B. Gèze : *Études botaniques et agronomiques sur les typha et quelques autres*

plantes palustres, ainsi que sur son étude de *L'Exploitation des marais;* le rapport, enfin, de M. Leclerc du Sablon sur *Les Algues d'eau douce par M. Comère*, propose d'accorder une récompense de 400 francs à chacun des deux premiers ouvrages et une récompense de 200 francs au troisième.

Médailles d'encouragement. — Après avoir pris connaissance des rapports de M. Geschwind sur le mémoire de M. le Dr E. Tournier : *Du traitement de la tuberculose chirurgicale par les corps immunisants de Carl Spengler* et sur le *Dessin pour tous,* brochure accompagnée de cartes postales représentant des paysages et monuments d'Alsace, par M. Rouge, d'Andlau, la Commission propose d'attribuer une médaille d'argent à chacun de ces concurrents.

Sur le rapport de M. Giran, elle estime ne devoir rien demander pour un manuscrit relatif aux *Moyens de déterminer le degré de pollution des eaux potables,* cette étude ayant été publiée avant le concours, ce qui est contraire au règlement.

Telles sont les propositions présentées à l'Académie par ses Commissions scientifiques.

M. Camichel est nommé rapporteur général du concours de 1912.

Séance du 20 juin 1912. — M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Duméril, Secrétaire perpétuel, pour des raisons purement personnelles, déclare résigner ses fonctions.

L'Académie, vivement émue de cette détermination, qu'elle ne veut pas croire définitive, décide à l'unanimité, sur la proposition de M. Maurel, Trésorier perpétuel, pour montrer à M. Duméril toute sa sympathie, de ne pas accepter sa démission.

Elle prie M. le Président de faire une démarche pressante auprès de M. le Secrétaire perpétuel pour obtenir le retrait de sa décision.

Communication est donnée d'une lettre par laquelle M. Buhl, professeur à la Faculté des Sciences, pose sa candidature à

l'une des places d'associés ordinaires (Classe des Sciences, sous-section de Mathématiques pures), déclarées vacantes dans la séance du 13 juin 1912.

Cette lettre est accompagnée des travaux de M. Buhl.

Son dossier est renvoyé à la Commission des candidats, qui désigne comme rapporteur M. Drach.

Invitée à se faire représenter aux fêtes du bi-centenaire de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, l'Académie délègue M. Fabre, Directeur.

Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages, pour l'année 1912-1913 :

Président.....	MM. Fabre.
Directeur.....	Dumas.
Secrétaire adjoint.....	Giran.

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de librairie et d'impression : MM. Juppont, Leclerc du Sablon, Pasquier.

Et pour remplacer les membres sortants du Comité économique : MM. Girard, Caralp, Saint-Raymond.

M. le Président désigne, conformément au règlement, M. Thouverez pour remplir les fonctions d'économe.

L'Académie décide de ne point déclarer encore la vacance d'une place d'associé ordinaire dans la Classe des Sciences (Section de physique).

Séance du 27 juin 1912. — M. le Président communique une lettre par laquelle M. Duméril, Secrétaire perpétuel, déclare qu'il consent volontiers à continuer ses fonctions jusqu'à la rentrée de novembre.

L'Académie, craignant que M. le Secrétaire perpétuel ne se

soit mépris sur le sens de sa délibération du 20 juin, qui était un refus pur et simple de la démission de M. Duméril, prend la nouvelle délibération qui suit et décide qu'elle sera communiquée par le Bureau à M. le Secrétaire perpétuel :

« L'Académie,

« Appréciant hautement la manière dont M. Duméril s'est acquitté de ses fonctions de Secrétaire perpétuel, a décidé, par un vote unanime, de ne pas accepter sa démission, et délègue son Bureau pour lui demander de continuer ses fonctions. »

L'Académie, après avoir pris connaissance d'une lettre par laquelle M. Lattès, professeur à la Faculté des Sciences, pose sa candidature à la seconde des places d'associés ordinaires (classe des Sciences, sous-section de mathématiques pures), déclarées vacantes le 13 juin, prie M. Drach de présenter un rapport sur cette candidature dans la séance de rentrée de novembre.

M. le Dr Abelous fait une communication sur *Une observation de vision supra-sensorielle* (*vision à travers les corps opaques*).

M. Pasquier donne lecture d'une étude sur *La Coutume de Daubèze* (*Lot-et-Garonne*).

M. Pasquier donne connaissance de la charte des Coutumes communales de Daubèze, dépendance de La Monjoie, dans le Brulhois, non loin de Nérac. Le texte n'est pas donné d'après l'original, mais d'après une transcription faite, en 1347, sur un cahier de parchemin, conservé jadis dans des archives aujourd'hui dispersées, où M. Pasquier l'a découvert. La charte, rédigée en gascon tel qu'on le parle dans la région de Nérac, a été concédée, le 28 février 1271, aux habitants par le seigneur du pays. La lecture du texte est facile, sauf dans quelques passages où des trous et des taches empêchent le déchiffrement; elle est rédigée dans un style qui dénote de la part de l'auteur la connaissance des formules du droit romain. La charte contient soixante et onze articles qui ne sont pas groupés par nature

d'affaires. Le rédacteur, après avoir traité un sujet, n'hésitait pas y revenir pour le compléter.

Les Coutumes de Daubèze ne se distinguent des autres documents de ce genre que par quelques innovations; comme eux, elles concernent le régime des biens et des personnes. Le régime municipal, lors de la promulgation, était organisé; il comprenait un baile, représentant du seigneur; un conseil de prud'hommes, dont les jurats mettaient les décisions à exécution. Les magistrats communaux avaient la juridiction au civil et au criminel, jouissaient de la faculté de faire des règlements de police et de lever des taxes pour le pays. Il est question des poids et mesures, de la réglementation des tavernes et d'autres affaires locales. La majeure partie des articles est consacrée à la procédure devant la justice du lieu, au dépôt des centimes, à la citation des témoins; c'est un manuel à l'usage des plaideurs; on trouve l'énumération des peines contre les adultères, qui, s'ils ne pouvaient payer l'amende, étaient attachés et devaient courir nus à travers le village. Les meurtriers devaient être enterrés sur le corps de leurs victimes. Ce qui distingue cette charte, c'est l'application de principes empruntés au droit civil, notamment en ce qui concerne la dot de la femme et la façon dont ses biens étaient protégés pendant le mariage. Quand un incendie éclatait, les jurats avaient le droit de le circonscrire en faisant démolir autour du foyer les maisons qui étaient ensuite rebâties aux frais de la commune.

En terminant l'étude de la charte, M. Pasquier fait remarquer qu'elle est de l'Agenais, pays de M. Brissaud, le regretté professeur de droit, membre de l'Académie, qui s'était voué à l'étude des Coutumes du Sud-Ouest; il engageait ses élèves à découvrir ces documents et à les publier; grâce à son impulsion, des résultats avaient été obtenus, et, avec M. Pasquier, il avait fait émettre le vœu par plusieurs Sociétés savantes que le Ministère de l'Instruction publique fît rechercher les Coutumes communales du Sud-Ouest pour en dresser la liste par régions et en préparer la publication. La mort de M. Brissaud a nui à la réalisation du projet.

Au nom de la Commission des candidats, M. Drach lit un

rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Adolphe Buhl, professeur à la Faculté des Sciences. Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin, dépouillé, ayant donné à M. Buhl le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la Classe des Sciences, sous-section de Mathématiques pures.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES PUBLICATIONS[1]

FRANCE.

Ain. — Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts) de l'Ain, à **Bourg**. — *Annales*, 60.096.

Aisne. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de **Saint-Quentin**. — *Mémoires*, 60.050.

Allier. — Société d'émulation du Bourbonnais (lettres, sciences et arts), à **Moulins**. — *Bulletin*, 60.092.

Alpes-Maritimes. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à **Nice**. — *Annales*, 60.137.

Aube. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à **Troyes**. — *Mémoires*, 60.553.

Aveyron. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à **Rodez**. — *Mémoires*, 60.131.

Belfort. — Société belfortaine d'émulation. — *Bulletin*, 60.104.

Bouches-du-Rhone. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'**Aix**. — *Séance publique*, 60.140.

— Académie des sciences, belles-lettres et beaux-arts, à **Marseille**. — *Mémoires*, 60.142.

— Comité médical des Bouches-du-Rhône, à **Marseille**. — *Recueil des Actes*, 60.330.

— Faculté des sciences de **Marseille**. — *Annales*, 51.099.

Calvados. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de **Caen**. — *Mémoires*, 60.066.

1. Les chiffres qui suivent le titre de chaque publication indiquent le numéro d'inscription au catalogue de la bibliothèque de l'Académie.

CALVADOS. — Société des beaux-arts, à **Caen**. — *Bulletin*, 51.056.
— Société linnéenne de Normandie, à **Caen**. — *Bulletin* et *Mémoires*, 60.216 et 51.089.

CHARENTE. — Société archéologique et historique de la Charente, à **Angoulême**. — *Bulletin* et *Mémoires*, 60.163.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à **Saintes**. — *Revue*, 60.179.
— Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure; Académie de **La Rochelle**. — *Annales*, 60.703.

CORRÈZE. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à **Brive**. — *Bulletin*, 60.090.

CÔTE-D'OR. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de **Dijon**. — *Mémoires*, 60.097.

DEUX-SÈVRES. — Société d'agriculture des Deux-Sèvres, à **Niort**. — *Journal* (*Maître Jacques*), 60.238.

DOUBS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de **Besançon**. — *Procès-verbaux*, *Mémoires* et *Bulletin*, 60.099.

EURE. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, à **Évreux**. — *Recueil*, 60.061.

FINISTÈRE. — Société académique de **Brest**. — *Bulletin*, 60.074.

GARD. — Société scientifique et littéraire d'**Alais**. — *Revue cévenole*. (*Mémoires et comptes rendus*), 60.146.
— Académie de **Nîmes**. — *Mémoires*, 60.145.

GIRONDE. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de **Bordeaux**. — *Actes*, 60.118.
— Commission météorologique de la Gironde, à **Bordeaux**. — *Observations pluviométriques et thermométriques*, 60.351.
— Société des sciences physiques et naturelles, à **Bordeaux**. — *Procès-verbaux des séances*, 60.275.

HAUTE-GARONNE. — Société des études du Comminges, du Nébouzan et des Quatre-Vallées, à **Saint-Gaudens**. — *Revue de Comminges*, 60.715.
— Académie des Jeux Floraux, à **Toulouse**. — *Recueil*, 60.203.
— Académie de législation, à **Toulouse**. — *Recueil*, 60.383.
— Commission météorologique, à **Toulouse**. — *Bulletin*, 51.171.
— Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à **Toulouse**. — *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France*, 60.223.
— Société archéologique du midi de la France, à **Toulouse**. — *Mémoires* et *Bulletin*, 51.065.
— Société de géographie, à **Toulouse**. — *Bulletin*, 60.150.
— Société d'horticulture, à **Toulouse**. — *Annales*, 60.222.

HAUTE-GARONNE. — Université de **Toulouse**. — *Annuaire* 60.457 et *Rapport annuel du Conseil de l'Université*, 60.519.
— Ville de **Toulouse**. — *Bulletin municipal*, 51.158.

HÉRAULT. — Société archéologique, scientifique et littéraire de **Béziers**. — *Bulletin*, 60.177.
— Société d'études des sciences naturelles, à **Béziers**. — *Bulletin*, 60.298.
— Académie des sciences et lettres de **Montpellier**. — *Bulletin*, 60.613; *Mémoires* (section de médecine, des sciences, des lettres) 51.053, 51.054, 51.055.
— Société archéologique de l'Hérault, à **Montpellier**. — *Mémoires*, 60.405.
— Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à **Montpellier**. — *Annales*, 60.228.

ILLE-ET-VILAINE. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à **Rennes**. — *Bulletin* et *Mémoires*, 60.172.

ISÈRE. — Académie delphinale, à **Grenoble**. — *Bulletin*, 60.339.

LOIR-ET-CHER. — Société des sciences et des lettres de Loir-et-Cher, à **Blois**. — *Mémoires*, 60.422.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Société des sciences naturelles de l'ouest de la France, à **Nantes**. — *Bulletin*, 60.301.
— Société académique de **Nantes**. — *Annales*, 60.073.

MAINE-ET-LOIRE. — Société d'horticulture d'**Angers**. — *Annales*, 60.233.
— Société industrielle et agricole d'**Angers**. — *Bulletin*, 60.079.
— Société nationale d'agriculture, sciences et arts, à **Angers**. — *Mémoires*, 60.080.

MANCHE. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de **Cherbourg**. — *Mémoires*, 60.274.

MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à **Châlons-sur-Marne**. — *Mémoires*, 60.071.
— Académie nationale, à **Reims**. — *Travaux*, 60.056.
— Société industrielle, à **Reims**. — *Bulletin*, 60.057.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Académie Stanislas, à **Nancy**. — *Mémoires*, 60.075.
— Société des sciences, à **Nancy**. — *Bulletin*, 60.300.

NORD. — Société d'émulation de **Cambrai**. — *Mémoires*, 60.051.

OISE. — Société académique d'archéologie, sciences et arts, à **Beauvais**. — *Mémoires*, 60.060.

PAS-DE-CALAIS. — Académie des sciences, lettres et arts d'**Arras**. — *Mémoires*, 60.037.

PAS-DE-CALAIS. — Société académique de **Boulogne-sur-Mer**. — *Mémoires* et *Bulletin*, 60.043.

Société des Antiquaires de la Morinie, à **Saint-Omer**. — *Mémoires* 60,159 et *Bulletin*, 60,158.

PUY-DE-DÔME. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de **Clermont-Ferrand**. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* et *Mémoires*, 60.089.

— Station limnologique de **Besse**. — *Annales*, 60.610.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à **Perpignan**. — *Bulletin*, 60.121.

RHÔNE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de **Lyon**. — *Mémoires*, 60.108.

— Société d'agriculture, sciences et industrie de **Lyon**. — *Annales*, 51.090.

— Société linnéenne de **Lyon**. — *Annales*, 51.088.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Académie de **Mâcon**. — Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture. — *Annales*, 60.109.

— Société d'histoire naturelle, à **Mâcon**. — *Bulletin*, 60.420.

SARTHE. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au **Mans**. — *Bulletin*, 60.072.

— Société historique et archéologique du Maine, au **Mans**. — *Revue*, 60.168.

SAVOIE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie, à **Chambéry**. — *Mémoires*, 60.103.

SEINE (**Paris**). — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Compte rendu des séances*, 60.381.

— Académie de médecine. — *Bulletin*, 60.313.

— Académie des sciences. — *Compte rendu des séances*, 51.107.

— Académie des sciences morales et politiques. — *Notices biographiques et bibliographiques*, 60.713.

— Association pour l'encouragement des études grecques. — *Revue*, 60.200.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. — *Bulletin archéologique* 60.151 ; *Bulletin historique et philologique*, 60.191.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. — *Compte rendu des Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements (section des sciences)*, 60.251.

— Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales). — *Bulletin*, 60.192.

— Congrès des Sociétés savantes. — *Discours prononcés à la séance générale*, 51.177.

— École des Chartes. — *Bibliothèque de l'École des Chartes : Revue d'érudition*, 60.188.

SEINE (**Paris**). — École polytechnique. — *Journal*, 51.100.
— Institut de France. — *Journal des Savants*, 51.076.
— Ministère de l'Instruction publique. — *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France*, 51.175.
— Ministère de l'Instruction publique : Caisse des recherches scientifiques. — *Rapports sur les travaux entrepris*, 51.150.
— Ministère de l'Instruction publique. — *Catalogue général des manuscrits*, 60.207.
— Ministère de l'Instruction publique. — *Documents inédits sur l'histoire de France*, 51.223.
— Musée Guimet. — Annales : *Bibliothèque d'études* 60.368 et *Bibliothèque de vulgarisation*, 60.369.
— Musée Guimet. — *Revue de l'histoire des religions*, 60.190.
— Office de la propriété industrielle, *Bulletin*, 51.159; *Les marques internationales*, *Bulletin*, 51.161.
— *Romania*. — *Recueil consacré à l'étude des langues et littératures romanes*, 60.153.
— Société nationale d'acclimatation de France. — *Bulletin*, 51.176.
— Société nationale des antiquaires de France. — *Bulletin*, 60.170; *Mémoires* 60.154; *Mettensia*, *Mémoires et documents*, 60.169.
— Société centrale d'aquiculture et de pêche. — *Bulletin*, 60.435.
— Société philomathique. — *Bulletin*, 60.058.

SEINE-ET-OISE. — Société des sciences morales, des lettres et des arts. — *Revue de l'histoire de* **Versailles**, 60.407.
— Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à **Versailles**. — *Mémoires*, 60.209.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société havraise d'études diverses au **Havre**. — *Recueil des publications*, 60.048.
— Académie des sciences, belles-lettres et arts de **Rouen**. — *Précis analytique des travaux*, 60.047.
— Société des Amis des sciences naturelles, à **Rouen**. — *Bulletin*, 60.299.

SOMME. — Académie des lettres, arts et sciences, à **Amiens**. — *Mémoires*, 60.052.
— Société des antiquaires de Picardie, à **Amiens**. — *Bulletins*, 60.156; *Documents*, 51.286; *Mémoires*, 60.157.
— Société linnéenne du nord de la France, à **Amiens**. — *Bulletins* 60.211; *Mémoires*, 60.702.

TARN-ET-GARONNE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à **Montauban**. — *Recueil*, 60.111.
— Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à **Montauban**. — *Bulletin*, 60.160.

VIENNE. — Société des antiquaires de l'Ouest, à **Poitiers**. — *Bulletin*, 60.167.

— Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à **Poitiers**. — *Bulletin*, 60.078.

YONNE. — Société des sciences historiques et naturelles, à **Auxerre**. — *Bulletin*, 60.098.

MADAGASCAR.

Académie malgache, à **Tananarive**. — *Bulletin*, 60.430.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de **Metz** (lettres, sciences, arts et agriculture). — *Mémoires*, 60.067.

— Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à **Strasbourg**. — *Bulletin*, 60.100.

ALLEMAGNE.

BERLIN. — Berliner mathematische Gesellschaft. — *Jahrbuch über die Fortschritte der Mathematik*, 60.256.

DANZIG. — *Schriften* der naturforschenden Gesellschaft, 51.116.

ERLANGEN. — Physikalisch-medizinischen Sozietät. — *Sitzungsberichte*, 60.329.

HEIDELBERG. — *Verhandlungen* naturhistorisch-medizinischen Vereines, 60.305.

KÖNIGSBERG. — *Schriften* der physikalisch-ökonomischen Gesellschaft, 51.124.

LEIPZIG. — Königl. sächsische Gesellschaft der Wissenschaften, mathematisch-physische Klasse. — *Abhandlungen*, 51.131; *Berichte über die Verhandlungen*, 60.333.

— *Jahresbericht* der fürstlich Jablonowskischen Gesellschaft, 60.333[1].

MÜNICH. — Königlisch-Bayerische Akademie der Wissenschaften; Mathematisch-physikalische Klasse. — *Sitzungsberichte*, 60.699; Philosophisch-philologische und historische Classe. — *Sitzungsberichte*, 60.700.

AUSTRALIE.

SYDNEY. — Royal Society of New South Wales : *Proceedings*, 60.240.

AUTRICHE.

BRÜNN. — Naturforschenden Vereines *Verhandlungen*, 60.282.

CRACOVIE. — *Catalogue* of Polish Scientific Literature, 60.399.

— Académie de Cracovie : *Mémoires* (biologie) 51.002*a*; (histoire et philosophie) 51.001 ; (philologie) 51.003; (mathématiques et physique) 51.004*b*.

— Académie des Sciences, *Bulletin international*. — Classe des sciences mathématiques et naturelles, 60.003, — Classe de philologie. — Classe d'histoire et de philosophie, 60.003[1].

VIENNE. — Kaiserlich-Königlichen geologischen Reichsanstalt : *Verhandlungen*, 51.111; *Jahrbuch*, 51.112.

BELGIQUE.

BRUXELLES. — Académie royale d'archéologie de Belgique : *Bulletin*, 60.175.

— Institut international de bibliographie : *Bulletin*, 60.602.

— Observatoire royal de Belgique : *Annales astronomiques*, 51.255; *Annales* (*physique du globe*) 51.256; *Annuaire astronomique*, 60.612.

— Société royale de botanique de Belgique : *Bulletin*, 60.218.

— Société des Bollandistes : *Analecta bollandiana*, 60.343.

— Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie : *Nouveaux Mémoires*, 51.167 ; *Bulletin*, 60.263.

LIÈGE. — Société géologique de Belgique : *Annales*, 51.156.

— Société royale des Sciences de Liège : *Mémoires*, 60.239.

BRÉSIL.

RIO-DE-JANEIRO. — Biblioteca nacional : *Rapports et publications*, 51.249.

— Observatorio nacional : *Annuario*, 60.332; Boletim mensal, 51.154.

CANADA.

HALIFAX. — Nova Scotian Institute of Sciences : *Proceedings and Transactions*, 60.016.

OTTAWA. — Geological Survey Branch. — Department of Mines : *Summary Report for the Calendar Year*, 60.607; *Report*, 60.622.

OTTAWA. — Royal Society of Canada : *Proceedings and Transactions*, 51.033.

TORONTO. — Canadian Institute : *Transactions*, 60.029.

CHILI.

SANTIAGO. — *Anales* de la Universidad, 60.429.

ÉGYPTE.

LE CAIRE. — Institut égyptien : *Bulletin*, 60.001 ; *Mémoires*, 51.006.

ESPAGNE.

BARCELONE. — Institut d'estudis catalans : *Publications*, 3.409.

— Real Academia de buenas letras : *Boletin*, 51.135.

— Real Academia de ciencias y artes : *Memorias*, 51.133; *Boletin*, 51.134.

ÉTATS-UNIS.

BALTIMORE. — The Johns Hopkins University *American Journal of Mathematics*, 51.103; *American Journal of Philology*, 60.201.

BERKELEY. — University of California : *Publications* (botany, 51.139; geology, 51.140; physiology, 51.141; pathology, 51.142[1]; zoology, 51.142)[2]; *Chronicle*, 60.341.

BOSTON. — American Academy of Arts and Sciences : *Proceedings*, 60.292.

— Society of Natural History : *Proceedings*, 60.287.

BROOKLYN. — Institute of Arts and Sciences : *Science Bulletin*, 60.355.

CINCINNATI. — *Biographical Contribution from the Lloyd Library*, 60.704.

— Lloyd Library of Botany, Pharmacy and Materia Medica : *Bulletin*, 51.192.

— *Mycological Notes by Lloyd*, 60.510.

COLORADO. — Colorado College Publication Science Series : *Bulletin*, 60.398.

DAVENPORT. — Academy of Sciences : *Proceedings*, 60.290.

LAWRENCE. — University of Kansas : *Science Bulletin*, 51.146.

NEWHAVEN. — Connecticut Academy of Arts and Sciences; Publications of Yale University : *Transactions*, 60.024.

NEW-YORK. — Academy of Sciences : *Annals*, 60.306.
— Public Library : *Bulletin*, 51.155.

ORONO. — Maine Agricultural Experiment Station : *Bulletin*, 60.706.

PHILADELPHIA. — Academy of Natural sciences : *Proceedings*, 60.297.
— The American Philosophical Society for promoting useful Knowledge : *Proceedings*, 60.427.

ROCHESTER. — Academy of Science : *Proceedings*, 51.178.

SAINT-LOUIS. — Academy of Sciences : *Transactions*, 60.283.
— Missouri Botanical Garden : *Annual report*, 60.338.

TOPEKA. — Kansas Academy of Sciences : *Transactions*, 60.036.

TUFTS. — Tufts College : *Studies* (scientific series) 51.180.

WASHINGTON. — Bureau of American Ethnology : *Annual Report*, 51.200.
— Department of the Interior United States geological Survey : *Bulletin*, 60.281; *Professionnal paper*, 51.144; *Water supply paper*, 60.456.
— *Report* of the librarian of Congress, 60.701.
— Library of Congress : *Publications*, 60.709.
— Smithsonian institution : *Annual Report*, 60.034; Bureau of American Ethnology : *Bulletin* 60.374; *Contributions to Knowledge*, 51.032; *Miscellaneous Collections* 60.032.
— United States National Museum : *Report*, 60.034[1].

GRÈCE.

ATHÈNES. — Observatoire national : *Annales*, 51.137.

ITALIE.

BOLOGNE. — R. Accademia delle scienze dell' Istituto de Bologna : *Memorie*, 51.094; *Rendiconti*, 60.352.

CATANE. — Accademia gioenia di scienze naturali : *Bollettino*, 51.017, 60.365.
— Società di storia patria per la Sicilia orientale : *Archivio historico*, 60,366.

FLORENCE. — Biblioteca nazionale centrale : *Bollettino delle publicazioni italiane*, 60.221.

MILAN. — R. Instituto lombardo di scienze e lettere : *Rendiconti*, 51.036; Classe di scienze matematiche e naturali : *Memorie*, 51.039.

MODÈNE. — Accademia di scienze, lettere ed arti : *Memorie*, 51.035.

PALERME. — Collegio degli ingegnori e architetti : *Atti*, 51.172.

— Societa di scienze naturali ed economiche : *Giornale di scienze naturali ed economiche*, 51.114.

PÉROUSE. — Università di Perugia : *Annali della Facoltà di medicina*, 60.307.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei : *Annuari*, 60.449; *Atti* : *Rendiconto dell' adunanza solenne*, 51.046 ; *Atti* : *Rendiconti* (classe di scienze fisiche, matematiche e naturali) 51.045; (classe di scienze morali, storiche e filologiche) 60.086.

SASSARI. — Università di Sassari : *Studi Sassaressi*, 60.428.

JAPON.

SENDAÏ. — The *Science Reports* of the Tôhoku Imperial University, 51.285.

TOKYO. — Imperial University of Tokyo : *Journal* of the College of Science, 51.095; *Calendar* 60.432.

LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG. — Société des naturalistes luxembourgeois. — *Bulletins*, 60.710.

MEXIQUE.

MEXICO. — Instituto geologico : *Parergones*, 60.437.

— Observatorio astronomico nacional : *Boletin*, 51.287.

— Observatorio astronomico nacional de Tacubaya : *Annuario*, 60.467.

— Sociedad geologica mexicana : *Boletin*, 60.698.

— Sociedad scientifica Antonio Alzate : *Memorias* y *Revista*, 60.241.

NORVÈGE.

CHRISTIANIA. — *Forhandlinger i Videnskabselskabet*, 60.018.

PAYS-BAS.

AMSTERDAM. — Certamen poeticum Hoefftianum : *Poemata laudata*, 60.337.

AMSTERDAM. — Koninklijke Akademie van Wetenschappen : *Verhandelingen*, 51.019 ; *Proceedings* of the section of Sciences, 51.027; *Verslagen en Mededeelingen*, 60.006.
— *Nieuw Archief voor Wiskunde*, 60.009.
— Société mathématique : *Revue des publications mathématiques* 60.257.

HARLEM. — Musée Teyler : *Archives*, 51.118.

PORTUGAL.

LISBONNE. — Academia real das sciencias : *Actas* das sessoes da primeira classe, 60.707.
— *Boletin* da segunda classe, 60.708.

PORTO. — Academia polytechnica : *Annaes scientificas* 60.426.

ROUMANIE.

BUCAREST. — Institutul meteorologic : *Buletinul* lunar al observatiunilor meteorologice din România, 51.153.

ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE

DUBLIN. — Royal Dublin Society. — *Economic Proceedings*, 60.382; *Scientific Proceedings*, 60.254.
— Royal Irish Academy. — *Proceedings*, 51.259. — Section A (mathematical) : *Proceedings*, 51.259 *a* ; Section C (archaelogy) : *Proceedings*, 51.259 *c*.

EDIMBOURG. — Royal Society of Edinburgh. — *Proceedings*, 60.253.

LONDRES. — Royal Astronomical Society. — *Memoirs*, 51.129. — Royal Society, série A (mathematical and physical sciences) : *Proceedings*, 60.244 *a* ; séries B (biological sciences) : *Proceedings*, 60.244 *b* ; *Philosophical Transactions*, séries A et B, 51.093 *a* et *b*. — *Year Book*, 60.370.
— Royal Microscopical Society : *Journal*, 60.277.

MANCHESTER. — Literary and Philosophical Society : *Memoirs and Proceedings*, 60.007.

RUSSIE.

KHARKOW. — Société des sciences physico-chimiques (annexée à l'Université) : *Travaux* 60.325.

MOSCOU. — Section de la Société impériale technique de Russie : *Mémoires* 60.455.
— Société impériale des naturalistes de Moscou : *Bulletin* 60.278.

ODESSA. — Société des naturalistes de la Nouvelle-Russie : *Mémoires*, 60.276.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie impériale des sciences : *Bulletin*, 51.010 ; *Mémoires* (classe physico-mathématique) 51.008 ; (classe historico-philologique) 51.009.

— Horti Petropolitani *Acta*, 60.227.

— Société impériale archéologique russe : *Mémoires*, 51.061 ; 51.062 ; 51.063.

SUÈDE.

GÖTEBORG. — *Högskolas Årsskrift*, 60.378.

STOCKHOLM. — R. Witterhets Historie och Antikvitets Akademien : *Fornwännen Meddelanden*, 60.604.

— *Les prix Nobel*, 60.446.

— Nordiska Museet Fataburen kultur historisk *Vidskrift*, 60.606.

— Sveriges offentliga Bibliotek, (Stockholm-Uppsala-Lund-Göteborg) : *Accessions katalog*, 60.021.

— K. Svenska Vetenskaps Akademien i Stockholm : *Arkiv för Botanik*, 60.415 ; *Arkiv för Kerni Mineralogi och Geologi*, 60.414 ; *Arkiv för Matematik, Astronomi och Fysik*, 60.417 ; *Arkiv för Zoologi*, 60.416 ; *Årsbok*, 60.412 ; *Hemdlingar*, 51.014.

— Vetenskaps Akademiens-Nobel Institut : *Meddelanden*, 60.413.

UPSAL. — Académie royale des sciences de Suède : *Observations météorologiques* suédoises exécutées sous la direction de l'Institut central de météorologie. 51.015.

— *Inbjudiningsskrift*, 60.714.

— Kungl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet. *Skriften*, 60.386.

— Kungl. Universitetets i Uppsala : *Redogörelse för det Akademiska året*, 60.621.

SUISSE.

BERNE. — Geographische Gesellschaft : *Jahresberichte*, 60.198.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle : *Mémoires* 51.122.

NEUCHATEL. — Société neuchâteloise de géographie : *Bulletin*, 60.434.

URUGUAY.

MONTEVIDEO. — Museo nacional : *Annales*, 51.157.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

État des membres de l'Académie VII

Syntaxe des verbes simples dans Psellos (*suite*), par M. Émile Renauld 1

Un désastre allemand en Calabre au dixième siècle : La bataille de Stilo, par M. le Dr Geschwind 17

Supplément d'enquête sur le manuscrit apocryphe de Saint-Savin, par M. F. de Gélis 33

Étude comparative hydrogéologique des terrains profonds et superficiels par l'examen chimique des cours d'eau et des sources soit ordinaires, soit minérales. — Application à la vallée de Rabat (Ariège), par M. le Dr F. Garrigou 45

Résultats d'observations photométriques d'Uranus et de Neptune, par M. D. Saint-Blancat 59

Les formations alluviales dans le bassin de la Garonne à Toulouse depuis le douzième siècle, par M. J. Chalande 65

Notes sur Charles Nodier (Documents inédits), par M. Jules Marsan 81

Les armoiries capitulaires au Capitole, par M. J. Chalande 105

Éloge des Éloges, par M. Duméril 131

Le mercure dans les Pyrénées et le Sud-Ouest de la France, par M. Caralp 149

Théorie vertébrale du crâne et théorie segmentaire de la tête, par M. P. Tourneux 157

Les débuts de l'École publique de dessin à Toulouse et la première Société des Beaux-Arts, par M. E. Saint-Raymond 171

Séance publique annuelle. — Discours d'ouverture : Le progrès scientifique et les Académies provinciales, par M. le Baron Desazars de Montgaillard..... 203

Rapport général sur les concours de 1912, par M. Camichel.... 219

Programme des prix pour les années 1913 et 1914..... 233

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique 1911-1912..... 237

Liste des Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie échange ses publications..... 275

Toulouse, Imp. Douladoure-Privat, rue St-Rome, 39. — 9815

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

SIÈGE DE L'ACADÉMIE

Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Toulouse.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

ONZIÈME SÉRIE. — TOME I.

TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT
39, RUE SAINT-ROME, 39

1913

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE

(DEPUIS 1807)

M. GAUSSAIL (le Dr Adrien), professeur à l'École de médecine, ancien Président de l'Académie. — Legs de 20.000 francs fait en son nom par Mme Jeanne-Marie Gresse, veuve Gaussail (9 mars 1882).

M. VAÏSSE-CIBIEL (Émilien), avocat, ancien Président de l'Académie. — Legs de 4.000 francs (27 septembre 1882).

M. MAURY (Pierre), négociant. — Legs de 1.000 francs de rente (25 mai 1892).

M. OZÈNNE (Théodore), ancien Président du Tribunal de Commerce. — Legs de 10.000 francs (8 juillet 1894).

M. CLOS (le Dr Dominique), professeur à la Faculté des sciences, correspondant de l'Institut, ancien Président de l'Académie. — Don de 2.000 francs fait en son nom par sa famille (24 février 1909).

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE. — Subvention annuelle de 500 francs.

VILLE DE TOULOUSE. — Subvention annuelle de 2.000 francs.

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. Fabre (Charles), ✪ I., ✠, professeur à la Faculté des sciences, *Président*.

M. Dumas (François), ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, *Directeur*.

M. Duméril (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel*.

M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, *Secrétaire perpétuel honoraire*.

M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., doyen honoraire de la Faculté des sciences.

M. Maurel (Edouard), O. ✲, ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, *Trésorier perpétuel*.

M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, *Bibliothécaire de l'Académie* (nomination de 1913).

ASSOCIÉS HONORAIRES NATIONAUX

M. Baillaud (Benjamin), C. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire, à Paris.

M. Mistral (Frédéric), C. ✲, à Maillane (Bouches-du-Rhône).

ACADÉMICIENS-NÉS

M. le Préfet de la Haute-Garonne.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES

1886-1897. M. Moquin-Tandon (Gaston), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allées Alphonse-Peyrat, 4.

1886-1908. M. Parant (Victor), ✪ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 17.

1885-1908. M. Frébault (Aristide), ✪ I., professeur honoraire à la Faculté de médecine, rue des Filatiers, 43.

1880-1910. M. Hallberg (Eugène), ✲, ✪ I., ⚙, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Albas (Lot).

ASSOCIÉS ORDINAIRES

CLASSE DES SCIENCES

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES

1909. M. Drach (Jules), ✪ I., prof. à la Faculté des sciences de Toulouse, chargé de cours à la Sorbonne, square Lagarde, 3, Paris.

1912. M. Buhl (Adolphe), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue des Coffres, 11.

1912. M. Lattès (Samuel), ✪ A., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 24.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES ET ASTRONOMIE

1885. M. Abadie-Dutemps (Ernest), ingénieur des arts et manufactures, rue Ingres, 21.

1893. M. Cosserat (Eugène), ✪ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1901. M. Juppont (Pierre), ✪ A., ingénieur des arts et manufactures, allées Lafayette, 55.

1905. M. Versepuy (Jules), ingénieur, directeur de l'usine à gaz, rue Périgord, 7.

1908. M. Saint-Blancat (Dominique), ✪ I., astronome adjoint à l'Observatoire, rue du Dix-Avril, 66.

PHYSIQUE

1896. M. Marie (Théodore), ✪ I., professeur à la Faculté de médecine, rue Ozenne, 7.

1904. M. Camichel (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue André-Délieux, 13.

1913. M. Baboulet (Louis), ingénieur des postes et des télégraphes, rue d'Aubuisson, 6.

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE

1873. M. Joulin (Léon), O. ✲, ✪ I., rue des Arts, 7, Toulouse, et rue d'Entraygues, 81, Tours.

1885. M. Sabatier (Paul), O. ✲, ✪ I., ❀, C. ✠, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 11.

1895. M. Fabre (Charles), ✪ I., ❀, professeur à la Faculté des sciences, rue Fermat, 18.

1909. M. Giran (Henri), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue de Metz, 29.

1910. M. Hérisson-Laparre (Émile), O. ✲, ingénieur en chef des poudres et salpêtres, directeur de la Poudrerie.

ZOOLOGIE

1908. M. Abelous (Émile), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, allée des Demoiselles, 4 *bis*.

1910. M. Girard (Jules), ❀, professeur à l'Ecole vétérinaire, allée Lafayette, 41.

BOTANIQUE

1903. M. Leclerc du Sablon (Mathieu), ✪ I., professeur, doyen honoraire de la Faculté des sciences, rue du Taur, 79.

1909. M. Prunet (Adolphe), ✻, ✪ I., ✠, professeur à la Faculté des sciences, grande rue Saint-Michel, 14.

GÉOLOGIE

1891. M. Garrigou (Félix), ✻, ✪ I., professeur adjoint à la Faculté de médecine, rue Valade, 38.

1892. M. Caralp (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Lapeyrouse, 3.

MÉDECINE ET CHIRURGIE

1888. M. Maurel (Edouard), O. ✻, ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, boulevard Carnot, 10.

1901. M. Geschwind (Henri), C. ✻, ✪ A., médecin inspecteur de l'armée (cadre de réserve), allée des Demoiselles, 29.

1907. M. Tourneux (Frédéric), ✪ I., correspondant de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, rue Sainte-Philomène, 14.

1910. M. Jeannel (Maurice), ✻, ✪ I., doyen de la Faculté de médecine, rue Ozenne, 1.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1884. M. Duméril (Henri), ✪ I., bibliothécaire honoraire de l'Université, professeur à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Lapierre (Eugène), ✪ I., bibliothécaire honoraire de la Ville, rue des Fleurs, 18.

1890. M. Lécrivain (Charles), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue des Chalets, 37.

1890. M. Crouzel (Jacques), ✪ I., bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire, rue des Trente-six-Ponts, 82.

1894. M. le baron Desazars de Montgailhard (Marie-Louis), ✠, rue des Fleurs, 13

1899. M. Pasquier (Félix), ✪ I., archiviste du Département, rue Saint-Antoine-du-T, 6.

1899. M. Cartailhac (Émile), O. ✻, ✪ I., C. ✠, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée Saint Raymond, rue de la Chaîne, 5.

1901. M. de Santi (Louis), O. ✻, médecin principal de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, rue Deville, 11.

1903. M. Dumas (François), ✪ I., doyen de la Faculté des lettres, Porte-Montgaillard, 6.

1907. M. l'abbé Maisonneuve (Louis), chanoine honoraire, doyen et professeur à l'Institut catholique, rue Saint-Remésy, 12.

1908. M. Marsan (Jules), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, boulevard de Strasbourg, 74.

1908. M. Eydoux (Louis), avocat, rue de Metz, 25.

1908. M. Barrière-Flavy (Casimir), ✪ I., boulevard d'Arcole, 14.

1909. M. Tourraton (Ernest), ✻, ✪ A., président du Tribunal civil, rue Pharaon, 28.

1910. M. Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51.

1910. M. Thouverez (Émile), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Pont-de-Tounis, 1.

1911. M. de Gélis (François), ✻, ancien officier, rue Croix-Baragnon, 10.

1913. M. Calmette (Joseph), ✪ I., professeur à la Faculté des lettres, rue du Taur, 65.

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION

1912. M. Juppont.
— M. Leclerc du Sablon.
— M. Pasquier.

1913. M. Buhl.
— M. Abélous.
— M. de Gélis.

COMITÉ ÉCONOMIQUE

1912. M. Girard.
— M. Caralp.
— M. Saint-Raymond.

1913. M. Lattès.
— M. Prunet.
— M. Calmette.

ÉCONOME

M. Saint-Raymond.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES

1874-1876. M. Léauté (Henry), O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, ingénieur des manufactures de l'État, professeur honoraire à l'Ecole polytechnique, administrateur délégué de la Société industrielle des *Téléphones*, boulevard de Courcelles, 20, à Paris.

1889-1895. M. d'Ardenne de Tizac (Léon), docteur en médecine, à Malirat, par Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

1894-1900. M. Maillet (Edmond), ✻, ✪ A., ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École préparatoire des ponts et chaussées, examinateur à l'École polytechnique, 11, rue de Fontenay, à Bourg-la-Reine (Seine-et-Oise).

1896-1904. M. Le Vavasseur (Raymond), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences de Lyon, 143, avenue de Saxe.

1896-1910. M. Mathias (Émile), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, directeur de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, 10, cours Sablon.

1897-1910. M. Roule (Louis), ✻, ✪ I., ✠, C. ✠, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris.

1908-1912. M. Leclainche (E.), O. ✻, O. ✠, ✪ A., correspondant de l'Institut, inspecteur général, chef des services sanitaires au Ministère de l'Agriculture, 18, rue José-Maria de Hérédia, à Paris.

1907-1914. M. Labat (Alfred), ✻, O. ✠, ✪ A., correspondant de l'Académie de médecine, ancien directeur de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, rue Léon-de Malleville, 4, à Montauban.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1878. M. Loubers (Henri), O. ✻, ✪ A., conseiller à la Cour de cassation, rue d'Assas, 28, à Paris.

1888-1889. M. Thomas (Antoine), ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 10, rue Léopold-Robert, à Paris.

1890-1896. M. Fabreguettes (P.), O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Richelieu, 85, à Paris.

1890-1898. Mgr Douais (C.), ✪ I., évêque de Beauvais.

1907-1910. M. Renauld (Émile), ✪ A., professeur au collège Rollin, à Paris.

CORRESPONDANTS NATIONAUX

CLASSE DES SCIENCES

1861. M. Delore, ex-chirurgien en chef de la Charité, ancien professeur adjoint d'accouchements à la Faculté de médecine de Lyon, Romanèche-Thorins (Saône-et-Loire).

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1872. M. Chauveau (A.), C. ✻, inspecteur général des Écoles vétérinaires, membre de l'Institut, avenue Jules-Janin, 10, Paris-Passy.

1888. M. Bel (Jules), ✪ A., botaniste, directeur du Musée, à Gaillac (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

1890. M. Bouillet (Jean), docteur en médecine, place Capus, 1, à Béziers (Hérault).

1891. M. Willotte (Henri), ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.

1898. M. Reeb (E.), pharmacien, ✪ A., rue Sainte-Odile, 6, à Strasbourg.

1901. M. Belloc (Emile), chargé de missions scientifiques au Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 105, à Paris.

1908. M. Comère (Joseph), ✪ A., pharmacien honor., quai de Tounis, 60, à Toulouse.

1909. M. Chalande (Jules), ✪ A., rue des Paradoux, 28, à Toulouse.

1910. M. Lala (Ulysse), ✪ I., ✠, maître de conférences adjoint de physique à la Faculté des sciences, boulevard de Strasbourg, 16, à Toulouse.

1910. M. Baylac (J.), ✪ A., professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin en chef des hôpitaux, rue de la Pomme, 70, à Toulouse.

1910. M. Bardier (E.), ✪ A., professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Etienne, 10, à Toulouse.

1910. M. Fauvel (Pierre), professeur d'histoire naturelle et de physiologie à la Faculté libre des sciences, villa Cecilia, rue du Pin, 12, Angers.

1910. M. Dop (Paul), ✪ I., chargé de cours à la Faculté des sciences, rue Jonquières, 26, à Toulouse.

1910. M. Mengaud (Louis), ✪ A., professeur agrégé au Lycée, rue Lakanal, 7, à Toulouse.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1863. M. Rossignol, homme de lettres, à Montans, par Gaillac (Tarn).

1872. Dom du Bourg (Antoine), religieux bénédictin, prieur de Sainte-Marie de Paris.

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue de Rocqueville, 13, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✲, ✪ I., membre de l'Institut, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé de Montbardon, par Saint-Blancard (Gers).

1882. M. Tardieu (Ambroise), Officier et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Royat (Puy-de-Dôme).

1885. M. Espérandieu (E.-J.), ✲, ✱, ✪ I., correspondant de l'Institut, commandant à l'état-major général, route de Clamart, 59, à Vanves (Seine).

1887. M. le marquis de Croizier, ✲, ✪ I., ✠, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand'croix du Christ du Portugal, du Mérite militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, membre du Conseil supérieur des Colonies, Jouandin, Côte Saint-Étienne, à Bayonne.

1887 M. Soucaille (Antonin), ✪ I., secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, rue Diderot, 2, à Béziers (Hérault).

1891. M. Cazac (Henry-Pierre), ✠ I., C. ✠, O. ✻, ✻, ✠, associé étranger de l'Académie royale de l'Histoire de Madrid, vice-président de la Société des Sciences et Lettres de Bayonne, de l'Académie de Mâcon, ancien vice-président de la Société académique des Hautes-Pyrénées, proviseur du lycée d'Auch.

1910. M. Gros, ✠ I., inspecteur primaire, rue de la Concorde, 35, à Toulouse.

1911. M. Privat (Édouard), ✠ A., archiviste paléographe, éditeur, rue des Arts, 14, à Toulouse.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

CLASSE DES SCIENCES

1871. M. Bellucci (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Pérouse (Italie).

1897. M. Cabreira (Antonio), ✻, premier secrétaire perpétuel de l'Académie de Portugal, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne et de l'Académie royale des sciences de Barcelone, rua das Jaipas, Lisbonne.

1899. M. Piltschikoff (Nicolas), professeur de physique à l'Université d'Odessa.

1908. M. Da Costa Ferreira, docteur en médecine et en sciences naturelles, de l'Académie des sciences de Portugal et de l'Institut de Coïmbra, Belem, Lisbonne (Portugal).

1909. M. le chevalier de Lindheim, consul général de Roumanie, I. Grillparzerstrasse, 5, à Vienne.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

1907. M. le professeur Doct. Giovanni di Casamichele, via Vitt. Em., 20, à Lucques (Italie).

NÉCROLOGE

(AU 1er JANVIER 1914.)

ASSOCIÉ ORDINAIRE

M. MASSIP (Maurice), ✪ I., bibliothécaire de la Ville de Toulouse.

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

M. COMPAYRÉ (Gabriel), C. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, inspecteur général de l'Instruction publique, ancien associé ordinaire.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

RADIOGRAPHIE STÉRÉOSCOPIQUE DU THORAX
ET DE L'ABDOMEN
PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS DOUZE ANS

PAR LE DOCTEUR T. MARIE[1].

Permettez-moi d'abord de vous rappeler ce qu'on entend par radiographie stéréoscopique. Vous savez que les méthodes stéréoscopiques ont pour but la reproduction des solides (*stéréos*, solide). Ce résultat peut être obtenu avec toutes les radiations et en particulier avec les rayons lumineux, la méthode prend alors le nom de photographie stéréoscopique, et avec les rayons X, c'est la radiographie stéréoscopique. Pour réaliser la stéréoscopie d'un objet solide par une méthode stéréoscopique quelconque, il faut toujours prendre deux images de cet objet réel, dans des conditions qui conviennent, puis examiner simultanément ces deux images, ce qui donne la reproduction virtuelle dans l'espace de l'objet examiné. Pour la photographie stéréoscopique, les deux images peuvent être obtenues en même temps, car elles sont généralement de petite dimension, tandis que pour la radiographie steréoscopique, il en est tout autrement. Les images

1. Lu dans la séance du 12 décembre 1912.

sont toujours de grande dimension, jusqu'à 30×40 et même plus et ne peuvent être obtenues que successivement, ce qui augmente considérablement les difficultés.

J'ai eu déjà, à plusieurs reprises, l'occasion de vous parler de radiographie stéréoscopique et de ses avantages sur la radiographie simple pour toutes les applications médicales des rayons X anatomiques ou cliniques. C'est, en effet, un sujet sur lequel je reviens volontiers, car la méthode ne m'a jamais donné que des satisfactions depuis quinze ans que je l'emploie. Aujourd'hui, cependant, je n'ai pas l'intention de l'étudier dans sa généralité, car le sujet est vaste et aride et son intérêt pour les personnes non radiographes, réside surtout dans ses applications au diagnostic des maladies. Je veux simplement vous parler de ses progrès et pour mieux vous les faire saisir, je m'occuperai spécialement des maladies du thorax et de l'abdomen, la partie du corps humain dont l'examen est le plus difficile.

Les premiers essais de radiographie stéréoscopique ont suivi de près la découverte des rayons X, mais tout d'abord ils ont eu lieu sans ordre et sans méthode. Dès la fin de l'année 1896, et surtout à partir des premiers mois de l'année 1897, j'ai commencé avec mon collègue M. Ribaut, l'étude méthodique et précise de la question, et dès l'année 1900 la partie technique était entièrement terminée. Les recherches ultérieures n'ont fait que confirmer nos conclusions, aussi bien au point de vue des mesures, c'est-à-dire de la stéréométrie qu'au point de vue de la simple analyse, c'est-à-dire de la stéréoscopie. La seule question à envisager, à partir de ce moment, a été l'étendue des applications médicales et leur développement.

Pour vous montrer quelle était l'étendue des applications à cette époque, il me suffit de vous lire un article que j'ai écrit à la fin de l'année 1899 dans les *Archives d'Électricité médicale*. Voici les parties essentielles de cet article :

« L'interprétation des clichés portant sur les parties périphériques du corps humain est toujours des plus faciles. L'épaisseur étant relativement faible, on obtient sensible-

ment la même netteté pour toute la profondeur de l'objet. Les organes y sont peu nombreux et à l'examen des clichés on distingue à première vue la peau et ses couches graisseuses, le tissu musculaire qui dans un certain nombre de cas, surtout chez les personnes jeunes, peut être subdivisé en faisceaux musculaires, les tendons qui sont quelquefois visibles surtout dans le pied. Les os tranchent nettement sur le tout, et lorsque la pénétration des rayons X est convenable, on distingue parfaitement les travées osseuses. La forme des organes, les rapports des os dans les articulations sont donnés par la radiographie stéréoscopique dont l'application ne présente aucune difficulté.

« Quand on s'adresse aux régions plus épaisses du corps, telles que la tête, le thorax, l'abdomen, les conditions changent complètement. Cependant, pour la tête, les difficultés ne sont pas encore trop grandes. On obtient assez facilement les clichés surtout pour la face, et, par suite, l'application de la stéréoscopie se fait encore assez facilement, même avec un matériel de puissance moyenne. La complexité des indications et souvent leur insuffisance peuvent être facilement supprimées par l'emploi de la stéréoscopie. Il n'en est plus de même pour le thorax et surtout pour l'abdomen. Nous y trouvons un très grand nombre d'organes de densité voisine et de délimitation irrégulière dont les projections se superposent sur la plaque photographique ou sur l'écran, ce qui rend l'interprétation des résultats extrêmement délicate. Si le seul danger était de ne pas découvrir tous les détails qui existent dans un cliché, l'inconvénient ne serait pas trop grave; mais on risque de commettre des erreurs et même des erreurs très grossières. Ces erreurs sont encore facilitées par la nature des clichés obtenus. Ils sont formés d'ombres légères souvent mal délimitées, que l'on ne distingue bien qu'en faisant varier l'intensité de l'éclairage et l'incidence des rayons lumineux.

« Le médecin chargé d'interpréter une de ces radiographies doit donc être très prudent dans ses conclusions. Toute méthode qui supprimera ces causes d'erreur et permettra

d'étendre les indications de la radiographie, présentera donc beaucoup d'intérêt, d'autant plus que c'est précisément dans les cas de ce genre (tumeurs de l'abdomen, hypertrophie des organes), que le clinicien est le plus embarrassé et que, par conséquent, la radiographie lui serait le plus utile. Il est facile de montrer qu'il en est ainsi pour la radiographie stéréoscopique...

« *Technique.* — La seule difficulté sérieuse que l'on rencontre dans l'application de la radiographie stéréoscopique aux maladies du thorax et de l'abdomen résulte de la nécessité d'obtenir deux épreuves sans que le malade bouge. Il faut pour cela que l'opération tout entière soit terminée en vingt minutes, le malade supposé couché sur le dos. Il y a là une difficulté sérieuse, puisque beaucoup d'opérateurs considèrent comme difficile l'obtention d'une seule épreuve. Cette difficulté opératoire est encore augmentée par ce fait que, pour obtenir un déplacement suffisant entre les deux poses, il faut mettre le tube à une distance comprise entre 60 et 80 centimètres de la plaque photographique. C'est pour cela que jusqu'ici j'avais dû me limiter aux membres et à la tête chez l'adulte vivant. L'interrupteur que je décris plus loin me permet maintenant d'arriver au même résultat pour le tronc sans aucune difficulté.

« Exemple. — Thorax d'adulte, 24 centim. d'épaisseur.
Distance du tube à la plaque, 70 cent.
Durée totale : 20 minutes.
Bassin de jeune fille, 17 cent. d'épaisseur.
Distance du tube à la plaque, 60 cent.
Durée totale : 15 minutes. »

Ainsi donc, en 1900, la radiographie stéréoscopique n'était pratique que pour les membres. Pour la tête et surtout pour le tronc, on ne la réussissait que dans des conditions spéciales, difficiles à réaliser, et qui représentaient chaque fois presque un tour de force. Quand l'examen était possible, il était limité aux organes immobiles, par exemple, la colonne

vertébrale et le bassin. Les organes intérieurs, poumons, plèvre, diaphragme, tube digestif, reins, restaient entièrement en dehors de notre champ d'action.

Les années suivantes les applications se sont étendues, suivant de près les progrès de l'appareillage, pour arriver à la période actuelle dont je vais vous exposer maintenant les conquêtes.

Pour que l'examen radiographique donne de bons résultats, il faut que la partie du corps examinée ne subisse aucun déplacement, aucune déformation appréciable pendant l'obtention des deux épreuves, qui, ainsi que je vous l'ai déjà dit, ne peuvent être faites que successivement avec, dans l'intervalle, un déplacement convenable du tube producteur de rayons X. Il faut donc réaliser trois opérations successives non seulement sans que le malade bouge mais aussi sans que les organes intérieurs se soient déplacés. L'organe dont l'immobilisation a le plus d'importance est le diaphragme dont l'action se fait sentir sur tous les organes contenus dans le thorax et dans l'abdomen. Il faut donc que l'opération entière se fasse pendant un arrêt respiratoire, inspiration forcée ou expiration forcée suivant les cas. Chez les personnes bien portantes, l'arrêt complet de la respiration peut être soutenu pendant 10, 15, 20 secondes, et même au-delà pour certains individus privilégiés ; mais il n'en est plus de même pour les malades, pour lesquels on ne peut guère compter en moyenne sur plus de 5 à 6 secondes d'arrêt. Il fallait donc pour que l'opération pût être réalisée couramment ne compter que sur 5 secondes. L'appareillage que je viens d'organiser à l'Hôtel-Dieu permettra d'arriver à ce résultat. Il se compose :

1° D'une turbine Ropiquet, mercure gaz, avec sélecteur d'ondes secondaires, capable de produire un courant électrique suffisant pour que le tube producteur de rayons X puisse impressionner une plaque photographique en une seconde avec l'aide d'un écran renforçateur et cela pour n'importe quelle partie du corps humain.

Il existe des appareillages plus puissants, qui permettent de faire une radiographie en une fraction de seconde, mais

ils ne sont pas indispensables et d'ailleurs leur prix était incompatible avec les ressources de mon service de la Faculté.

2° De l'appareillage que j'ai fait construire à Toulouse et dont je fais passer sous vos yeux un dessin. L'ensemble est extrêmement rigide et malgré un porte à faux de plus de 2 mètres conserve une fixité suffisante. Le tube producteur de rayons X peut prendre dans l'espace toutes les positions que l'on désire et en particulier subir un déplacement instantané, entre les deux poses nécessaires à la stéréoscopie, grâce à deux butées qui arrêtent le déplacement du tube au point voulu. Le malade couché sur une table placée au-dessous est ainsi complètement dégagé et la manœuvre autour de lui peut se faire avec la plus grande rapidité. Les deux plaques photographiques sont placées dans de grands châssis, analogues à ceux de la photographie ordinaire, et on peut passer de l'une à l'autre instantanément. La plaque placée au milieu du châssis subit seule l'action des rayons X, l'autre plaque est soustraite à cette action par une plaque de plomb durci de 4 millimètres d'épaisseur qui la recouvre.

Grâce à ces conditions opératoires, nous pourrons maintenant faire la radiographie stéréoscopique de toutes les parties du corps humain. Dans certains cas l'organe sera vu directement. Autrefois nous examinions surtout le tissu osseux le plus dense de l'organisme et par suite le plus visible, mais le champ d'action s'est maintenant considérablement élargi. Nous examinons couramment le foie, le diaphragme, la rate, le rein, etc. Dans d'autres cas l'organe n'est pas visible par lui-même mais il le devient, lorsqu'il est creux, par l'introduction d'un corps opaque, sels de bismuth ou de baryum. Il en est ainsi pour le tube digestif dont l'examen par les rayons X a pris dans ces dernières années une très grosse importance. Un seul organe n'est pas susceptible d'être examiné par la radiographie stéréoscopique, c'est le cœur, parce que ses déplacements sont trop rapides, surtout dans la phase de contraction. On peut faire la radiographie simple du cœur, on peut même en faire la cinématographie, grâce aux épreuves instantanées, mais non la radiographie stéréosco-

pique à cause des trois manœuvres successives qu'elle exige pendant que l'organe est au repos. Peut-être pourra-t-on y arriver par un artifice, qui permettra de prendre les deux épreuves en même temps, ce qui sera une solution toujours moins bonne que la précédente. La lacune n'est pas d'ailleurs très importante car le cœur et les gros vaisseaux s'examinent parfaitement bien par la radioscopie et même par la radioscopie stéréoscopique avec triages des images.

Avant de vous énumérer succinctement les applications de la radiographie stéréoscopique, il est une question que vous vous posez certainement et sur laquelle je dois vous fixer, c'est celle-ci : Dans quels cas faut-il employer la radiographie simple, la cinéma-radiographie et la radiographie stéréoscopique?

La radiographie simple, complétant la radioscopie, c'est-à-dire l'examen direct à l'écran au platinocyanure de baryum, est la méthode générale d'applications, celle par laquelle on doit toujours commencer. La cinéma-radiographie est la méthode spéciale d'étude des organes mobiles, et enfin la radiographie stéréoscopique est aussi une méthode spéciale à laquelle on doit avoir recours lorsque les radiographies isolées ne donnent pas de renseignements suffisants. Il ne faut pas perdre de vue en effet :

1° Que les radiographies ordinaires ou simples sont formées par un ensemble d'ombres dues à la transparence différente des diverses parties de l'objet hétérogène interposé sur le trajet des rayons X. L'examen de l'image obtenue ne donne aucune indication sur les distances qui séparent les diverses parties de l'objet; beaucoup moins même que dans la photographie ordinaire où l'éclairage est superficiel. Les opacités réparties dans un corps à trois dimensions s'accumulent sur la face sensible, c'est-à-dire sur un plan.

2° La radiographie simple représente une projection conique des parties opaques de l'objet examiné, de sorte que les images obtenues sont déformées, et déformées d'une manière irrégulière qu'il ne sera pas possible de connaître *a priori*.

3° La superposition sur la plaque de toutes les parties opaques contenues dans l'objet examiné peut rendre difficile, sinon impossible, la compréhension de l'image. Cette considération est très importante car les ombres qui forment les clichés radiographiques sont souvent mal délimitées, surtout en clinique, en particulier pour les examens du thorax et de l'abdomen. D'autre part, dans le développement des clichés radiographiques, on produit facilement des taches que l'on peut confondre avec les ombres souvent légères correspondant aux organes de l'objet examiné. Ces taches sont très fréquentes en radiographie parce qu'on emploie des plaques très grandes et très sensibles.

Tous ces inconvénients disparaissent à la fois lorsqu'au lieu de faire des radiographies simples, on fait des radiographies accouplées, c'est-à-dire de la stéréoscopie.

L'objet se reconstituant virtuellement dans l'espace, chaque partie de l'objet reprend sa place dans l'objet et les déformations disparaissent entièrement, au moins quand on suit les règles très précises que nous avons données. Il en est de même des superpositions, ce qui explique pourquoi la netteté, la finesse des détails est beaucoup plus grande pour l'objet virtuel stéréoscopique que pour les radiographies simples. Quant aux taches de développement, elles ne peuvent plus se confondre avec les parties opaques aux rayons X de l'objet, parce qu'elles resteront des ombres en contact avec la plaque sensible, tandis que les autres formeront des parties constituantes de l'objet.

Il est évident qu'en multipliant les radiographies simples, dans des directions différentes, on arrivera à supprimer peu à peu ces inconvénients, mais ce sera toujours d'une manière beaucoup plus pénible et beaucoup moins sastisfaisante. Vous voyez maintenant pourquoi nous faisons de la radiographie stéréoscopique et la raison d'être de cette méthode.

Il ne me reste plus qu'à examiner succintement les cas dans lesquels la radiographie stéréoscopique présente des avantages particuliers, au point de vue médical, sur toutes

les autres méthodes. Je me contenterai de vous énumérer les plus importantes :

1° *Recherche des calculs rénaux, vésicaux, hépatiques, intestinaux.* — Ce cas est très important car les calculs sont quelquefois très petits et peu opaques aux rayons X (calculs rénaux d'acide urique et calculs hépatiques). De plus, on peut confondre ces calculs les uns avec les autres et surtout les calculs rénaux avec de simples concrétions intestinales sans aucune gravité. Enfin, la radiographie stéréoscopique permet de fixer avec exactitude la position du calcul, ce qui, au point de vue chirurgical, a une grosse importance.

2° *Recherche des corps étrangers.* — La radiographie stéréoscopique complétée par la stéréométrie permet de fixer avec précision la position des corps étrangers dans l'intérieur du tronc, quelle que soit cette position et les distances du corps étranger à la surface du corps. Ce deuxième paragraphe est un complément du premier car les calculs peuvent être considérés comme des corps étrangers d'origine intérieure.

3° *Détermination de la forme des organes, colonne vertébrale, bassin, rein, foie, diaphragme.*

4° *Détermination des anomalies de forme, de position, de fonctionnement des diverses parties du tube digestif.*

5° *Recherche du fœtus* in utéro.

LES LOIS D'AMOUR
ET LA POÉTIQUE DE GUILLAUME MOLINIER

PAR M. F. DE GÉLIS[1].

Rappelons sommairement, au début de cette étude, que les *Lois d'Amour* sont le titre d'un manuscrit du quatorzième siècle, conservé à la bibliothèque des Jeux Floraux. Commencé vraisemblablement peu de temps après la création de la Compagnie du Gai Savoir, en 1323, cet ouvrage ne fut publié qu'en 1356. Il est écrit en langue romane et comprend trois livres, précédés d'une table analytique, qui va nous servir de guide. Son rédacteur principal fut Guillaume Molinier, premier chancelier des Jeux Floraux, qui occupa plusieurs fonctions importantes à Toulouse, entre autres celles de syndic de la ville.

Le livre I, rempli presque en entier par l'exposé historique et statutaire du Gai Savoir, ne donne qu'incidemment aux apprentis-poètes les conseils dont ils ont besoin pour devenir *docteurs* ou *bacheliers;* le livre III est consacré à la grammaire et à la syntaxe; le livre II, seul, contient les règles poétiques qui nous intéressent et nous montre comment on comprenait l'art des vers à Toulouse au temps des premiers Valois.

L'auteur débute en nous parlant de « la seconde forme de rhétorique, autrement dit du langage rimé ». Ce titre semble indiquer que pour les érudits du quatorzième siècle,

1. Lu dans la séance du 9 janvier 1913.

« seconde forme de rhétorique » et « art poétique » ne faisaient qu'un. On pourrait tirer une conclusion analogue du *Traité sur la rime* de Jacques Legrand[1], notamment du passage où cet auteur déclare : « La science des choses rimées est dite de seconde rhétorique pour cause que la première est prosaïque. » Cependant, M. Langlois, ancien doyen à la Faculté des lettres de Lille, qui a publié, dans la *Collection des documents inédits de l'histoire de France*, un intéressant *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, avec notes et commentaires variés, est d'avis qu'il faut limiter la définition précédente à la seule versification. « Les arts de seconde rhétorique, nous dit-il, ne sont pas des arts poétiques tels que nous les comprenons aujourd'hui. Laissant de côté ce qui constitue l'essence même de la poésie, ils ne s'occupent que de ses formes extérieures. Qu'on ne leur attribue donc pas une portée qu'ils n'ont point et que leurs auteurs n'ont pas eu la prétention de leur donner. Qu'on n'y cherche pas autre chose que ce qu'on trouve dans un manuel de versification classique. » L'analyse que nous entreprenons va donner raison à M. Langlois. Non seulement le rédacteur des *Lois d'Amour* n'a que des vues très bornées en matière poétique, mais bien souvent il s'en tient, sous prétexte de régenter les poètes, aux règles précédemment édictées par les grammairiens. En tout cas, il confond à chaque instant ces deux sortes d'enseignement, et si la minutieuse scolastique du Moyen âge lui est très utile pour diviser et subdiviser à l'infini, elle lui vient rarement en aide pour trouver une définition franche et une classification logique.

Après les notions générales qui précèdent, Molinier s'occupe du langage parlé et du langage écrit. Le premier se compose des différents sons émis par la voix humaine pour exprimer les idées, le second comprend toute la série des

1. Jacques Legrand est né pendant le troisième quart du quatorzième siècle, probablement à Toulouse, ce qui augmente pour nous l'intérêt de ses écrits. Il est mort vers 1425. Entré dans l'ordre des Augustins, licencié en théologie à l'Université de Paris, il enseigna plus tard à Padoue.

signes inventés par l'écriture pour rendre graphiquement ces sons.

Les lettres se divisent en voyelles et consonnes. Les voyelles sont *plénisonnantes*, c'est-à-dire sonores, comme dans les mots : *las*, *bels*, *joys; semisonnantes*, c'est-à-dire sourdes, comme dans les mots *bes, devers*, *honors; utrisonnantes,* c'est-à-dire tantôt sonores et tantôt sourdes, comme dans les mots *pes*, *pres*, *tort*. L'auteur fait remarquer à ce propos que le mot change de signification quand la voyelle change de son, et que si *pès*, à son ouvert, veut dire pied, *pés*, à son sourd, veut dire poids.

Dans le chapitre des consonnes, remarquons la grande préoccupation du parler roman à éviter les hiatus. Chaque fois que deux voyelles menacent de se heurter, bien vite une consonne de liaison vient adoucir ce choc, car la mélodie, la douceur, la fluidité, sont les qualités obligatoires et caractéristiques de la langue occitane.

Il y a tout un chapitre sur la consonance du *b* et du *p*. « Souvent on met *p* au lieu de *b*, nous disent les *Lois d'Amour;* ils ont même son à la fin d'un mot et *sab* peut rimer avec *cap*. » Ceci nous explique que nous entendions à chaque instant les méridionaux dire *aimaple* pour *aimable* et *ouplier* pour *oublier*. Ils ne font qu'appliquer les préceptes que leurs grands ancêtres leur ont donnés; c'est une façon de parler instinctive et atavique. La consonnance du *c* et du *g* donnerait lieu à des remarques analogues. Enfin, il y a différentes façons de faire couler les *l* ou rouler les *r*, et ces règles qui n'auraient point d'objet dans la langue française, trouvent, dans la langue romane, leur très naturelle et très logique application.

Après les lettres, l'auteur s'occupe des syllabes et après les syllabes des mots, suivant ainsi un ordre synthétique, qui l'amènera successivement à la facture du vers, de la strophe et du poème entier.

Pour chacun de ces chapitres, la classification primitive sert de base, mais elle s'augmente des particularités auxquelles l'assemblage des lettres, des syllabes, des mots et la

facture de la phrase poétique peut donner lieu. C'est ainsi qu'aux mots *plénisonnants*, *semisonnants*, *utrisonnants*, s'ajoute toute une nomenclature très longue, dont nous ne donnerons ici qu'un abrégé. Les mots *emposts* participent aux trois caractères de la plénisonnance, de la semisonnance et de l'utrisonnance, suivant la place qu'ils occupent dans le vers; les mots *dissonants* offrent un mélange de voyelles plénisonnantes et semisonnantes; dans les mots *coupés*, une moitié du mot sert à terminer un vers, l'autre moitié à commencer le vers suivant. Exemple :

Filha de Dius, verget et may-
Re, gardatz me del Sathan lay-
Ro, desleyal si que de ce-
Bre m'arma no puesca de re.

Les mots *syncopés* sont ceux dont on retranche une syllabe pour les besoins de la prosodie, par exemple quand on dit *vertat* pour *veritat;* les mots sont *élidés* quand ils finissent par une voyelle qui s'élide devant une autre voyelle, comme *daquest* pour de *aquest; équivoques* quand sous une même forme graphique ils servent à exprimer deux idées différentes, comme *fe* qui veut dire foi et qui veut aussi dire foin; *synonymes*, quand deux expressions différentes s'appliquent au même objet, comme *casse* et *garric*, le chêne; *accentuels*, quand la signification du mot change avec l'accent, comme *pès* le pied et *pés* le poids, dont nous avons déjà donné l'exemple.

Cette dernière remarque amène l'auteur à parler de l'accent. Il admet qu'il existe en roman trois sortes d'accents : l'*aigu*, le *long* ou *circonflexe*, et le *grave*. Mais tandis qu'il donne aux deux premiers le nom d'*accents principaux*, il n'enregistre le dernier qu'à titre d'*accent secondaire*.

Comme exemple d'accent principal, il prend la première syllabe du mot latin *Dominus* et nous dit qu'on devra mettre autant de temps à prononcer cette syllabe *do* que les deux dernières, *minus* : *Dōmĭnŭs*. Remarquons en passant que

cette règle est en contradiction avec la prosodie latine, qui fait brèves les deux premières syllabes de *Dŏmĭnus*. Et notons, par la même occasion, qu'il n'y a point entre la prononciation romaine et la prononciation romane cette similitude parfaite que quelques philologues prétendaient avoir trouvée.

Molinier n'indique aucun signe graphique capable de faire reconnaître l'accent. L'accent n'est pour lui qu' « une mélodie naturelle, un mode vocal attaché à la prononciation de telle ou telle syllabe ». Ce n'est que par habitude et tradition que les habitants du midi arrivent à donner aux différentes syllabes l'accent que comporte le génie de la langue méridionale[1].

C'est encore à cet instinct naturel qu'il faut s'en rapporter pour la manière de lire l'*o* qui se prononce tantôt *o* et tantôt *ou* en roman. « En suivant l'orthographe latine, nous dit Molinier, dans les mots où l'*o* est semisonnant, comme *nom*, *plom*, *pom*, il semblerait que nous dussions mettre un *u*, ainsi qu'il se fait en latin pour les mots *sum* et *cum*, mais un usage différent a prévalu. » De cette remarque, il faut conclure : 1° que l'*o* semisonnant avait en roman le son de *ou*; 2° que les occitans prononçaient l'*u* latin à l'italienne, bien que l'*u* roman conservât le son de *u* aigu.

*
* *

Après avoir passé en revue les différentes règles nécessitées par l'agencement des syllabes et des mots, le rédacteur des *Lois d'Amour* aborde un enseignement plus spécialement poétique, ou tout au moins prosodique, avec la facture du vers. Le vers roman peut être construit avec quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze ou douze syllabes.

1. Je me permettrai de donner de ce fait un exemple personnel et de dire que jamais un paysan languedocien, ou un méridional illettré quelconque, n'a jamais prononcé mon nom autrement que *Gélis*, quoiqu'il s'écrive avec un accent aigu et se prononce *Gélis* en français.

Ces syllabes, ou plutôt les mots qui en sont formés, sont coupés, de distance en distance, par des repos obligés. C'est ce que nous appelons en français la *césure*. En roman, la césure est facultative pour les vers de quatre, six et huit syllabes. Elle n'existe pas pour ceux de cinq et sept syllabes. Les vers de neuf syllabes, nous dit Molinier, ont une cadence peu agréable; si néanmoins on les adopte, le repos se place à la quatrième ou à la cinquième syllabe. Les vers de dix, onze, douze syllabes, ont un repos suspensif obligé; il se place à la quatrième syllabe pour les premiers, à la cinquième pour les seconds, à la sixième pour les derniers.

L'auteur passe ensuite à l'étude de la rime. La rime examinée en elle-même est appelée par lui *rime isolée*[1]. Elle est *commune* quand elle s'accouple facilement à une rime semblable, et *rare* dans le cas contraire. Il y a une distinction à faire entre les *rimes consonantes*, qui ont toutes les qualités exigées par la versification classique, et les *rimes assonantes*, qui n'ont entre elles qu'une similitude de son. Toutes deux se subdivisent encore en *consonantes légitimes* et *consonantes bâtardes*, *assonantes légitimes* et *assonantes bâtardes*, suivant leur degré d'analogie et de parenté.

Les *rimes léonines* sont les plus riches. Ici encore le grammairien-prosodiste cède à sa manie de classification en nous parlant du *léonisme simple* et du *léonisme parfait*, du *léonisme par accent grave* et du *léonisme par accent aigu*, etc.

Les *rimes ordinales* sont disposées dans le même ordre dans chaque couplet. Elles peuvent être *disjointes*, c'est-à-dire de nature différente, ou *singulières*, c'est-à-dire de même nature.

1. L'expression romane *rima estrampa* avait été traduite : *rime estropiée* par Gatien-Arnoult; nous avions respecté cette traduction dans notre *Histoire critique des Jeux Floraux*, mais nous avons retrouvé une note manuscrite du Dr Noulet, dans laquelle cet excellent philologue propose de lui substituer l'expression *rime isolée*, plus satisfaisante et plus compréhensible, quoique moins littérale. Nous nous rallions à cette opinion.

Elles sont *capcoatz*, ou de tête à queue, quand le dernier vers d'un couplet rime avec le premier vers du couplet suivant.

Les *rimes en queue* sont des rimes semblables placées à la fin de chaque couplet.

Elles sont dites *continuées* quand elles se suivent au nombre de plus de trois; *enchaînées*, quand le premier vers rime avec le troisième et le second avec le quatrième; *croisées*, quand le premier vers rime avec le quatrième et le second avec le troisième; *multiplicatives* ou *entées*, quand le premier hémistiche rime avec le second, ou que dans un même vers plusieurs mots ou groupes de mots riment entre eux[1]; *serpentines*, quand deux vers riment de syllabe à syllabe comme :

Bos Dius, clarratz clara,
Los mius gardatz ara;

brisées, quand une ou deux syllabes succèdent à un vers plus long, comme :

Si be cascus ditz qu'ama liamen
El m'en;

variées, quand elles se suivent sans ordre défini; *éparses* ou *brutes*, quand elles se trouvent isolées au milieu d'un couplet, n'ayant qu'une vague assonance avec les rimes voisines; *rétrogrades par accord*, quand après avoir été disposées suivant un certain ordre dans un couplet, elles sont disposées dans l'ordre inverse au couplet suivant; *rétrogrades par vers*, quand les vers d'un même couplet peuvent être lus de bas en haut sans nuire au sens général; *dictionnelles*, quand les vers sont formés de mots dérivés les uns des autres[2]; *accidentelles*, quand elles sont obtenues avec des mots qui changent de sens en changeant d'accent.

1. Cette particularité, que l'on recommande d'éviter dans la versification française, passait au contraire pour une élégance et une recherche dans la versification romane.

2. Le plus bel exemple de rimes dictionnelles que l'on puisse donner est l'hymne à la Vierge composée par Arnaud Vidal en 1324, et

Cette nomenclature fastidieuse, dont nous n'avons donné un aperçu que pour faire comprendre à quelles complications se heurtait l'art poétique du quatorzième siècle[1], se renouvelle dans l'étude que Guillaume Molinier fait de la strophe ou du couplet, et s'augmente même de quelques variétés de plus.

C'est ainsi que nous trouvons les *couplets refranchs,* ou à multiplication de syllabes, comme le distique qui suit :

Costa y es cortz de tota cortezia
Quar de cortes descortes fa tot dia;

les *couplets participants,* où un même mot se répète d'un vers à l'autre :

Verges, sendiers veray e pons,
Pons de salut e clara fons,
Fons de purtat... etc.;

récordatifs, où tous les vers commencent ou finissent par le même mot; *effrénés,* où un même mot est répété avec frénésie :

Lauzor, donem lauzor a Diu,
Donem lauzor al filh de Diu.

Et encore les couplets *affectueux*, *sentencieux*, *dubitatifs*, *contraires, commutatifs*, *divers*, *invers*, *métaphoriques, gradatifs*, *ornatifs, permutatifs*, *exclamatifs, divinatifs*, *proverbiaux, dérisoires; assemblatifs*, *exemplificatifs*, *ten-*

qui lui valut la première Violette d'or distribuée par la Compagnie des Jeux Floraux :

Mayres de Diu, verges *pura*,
Vas vos me vir de cor *pur*,
Ab esperanza *segura*,
Tel qu'ab merse *m'assegur*
Que m'escur.
etc.

1. N'oublions pas qu'au quatorzième siècle nous sommes en pleine décadence poétique; jamais à la belle époque des Troubadours (douzième et treiziéme siècles) on ne se fut livré à de pareilles chinoiseries.

sonnés, *conclusifs*, *compendieux*, *contrefaits*, *occupatifs*, *distributifs*, *désignatifs*, *partagés*, *mélangés*, *constructifs*, etc , etc., qu'il serait beaucoup trop long et très inutile d'énumérer et d'analyser, car, lancé dans cette voie, chacun peut à son gré inventer autant de genres et d'épithètes qu'il lui plaira.

*
* *

Nous voici arrivés au chapitre de la composition poétique, où le rédacteur des *Lois d'Amour* examine successivement les genres suivants : le *Sirventes*, le *Vers*, la *Chanson*, la *Danse*, la *Plainte*, la *Tenson*, le *Partiment*, le *Descort*, la *Pastourelle*, la *Retroncha*, l'*Escondig*.

Le *Sirventes* est un poème critique et le plus souvent satirique, où l'histoire n'a pas moins de part que la philosophie. Un personnage célèbre, un événement, une mode, une *actualité*, comme nous dirions aujourd'hui, servent de prétexte à l'auteur pour exercer sa verve, et c'est en termes railleurs, parfois même insultants, qu'il attaque les personnages, les institutions ou les idées de son temps.

« J'ai composé ce Sirventes avec des gémissements sur les lèvres et des pleurs dans les yeux, nous dit le père de Raymond Cornet[1]. Bien amères et cruelles sont les réflexions qui me l'ont inspiré. » Et, là-dessus, le poète de se livrer à une critique acerbe des gens d'église qui sacrifient à leur intérêt personnel le service de Dieu, des gouverneurs de province qui pressurent leurs administrés, des seigneurs qui rançonnent leurs vassaux, des bourgeois et des manants qui se vengent de leurs oppresseurs par le mensonge, la fraude, le vol, la trahison et la duplicité. Toutes les classes de la

1. Raymond Cornet était né dans le Rouergue vers 1300; il vint à Toulouse faire ses études littéraires, juridiques et théologiques, entra dans les ordres et appartint successivement au clergé séculier, à l'ordre des Franciscains et à celui des Cisterciens. Il a laissé un recueil de poésies fort curieux qu'on conserve aux Jeux Floraux. La plupart de ces poésies lui appartiennent en propre, quelques autres ont été composées par son père ou par ses contemporains.

société sont passées en revue et tour à tour impitoyablement flagellées.

« Il est vraisemblable, dit Raynouard[1], que le Sirventes fut d'abord pour les troubadours un moyen d'exprimer leurs passions haineuses contre ceux qui les avaient excitées, mais il servit bientôt à censurer les désordres des différentes classes de la société, à reprocher aux seigneurs, aux souverains eux-mêmes, leurs vexations, leurs torts, leurs erreurs; et cette poésie devint alors une arme redoutable avec laquelle ces poètes attaquaient leurs ennemis personnels ou poursuivaient sans ménagement les rois, le clergé, la noblese, les femmes, la bourgeoisie. »

Remarquons que les poètes du Gay Savoir n'ont, pour manier le Sirventes, ni l'habileté, ni l'énergique rudesse des troubadours plus anciens. Préoccupés de rattacher leur poème à un sujet religieux, comme les y oblige le code poètique dont ils suivent les lois, ils subordonnent tout à cette règle, fondent toutes leurs compositions dans le même moule, n'observent plus les règles primitives et n'ont aucun souci de la tradition. Les bons Sirventes déjà rares à la fin du treizième siècle, sont, dans toute la période suivante, sans originalité ni cachet. La poésie qu'Arnaud Vidal consacre à la Vierge, en 1324, celle où Solier raconte l'incendie de 1463, celle où Raymond Cornet décrit le jeu d'échecs, portent très abusivement le nom de Sirventes, sans en avoir aucun des caractères distinctifs.

Cette confusion des genres, indice d'une décadence littéraire prochaine, est générale chez les poètes floraux; nous allons la constater dans le Vers, la Chanson, l'Elégie, et successivement dans tous les genres poétiques qu'il nous sera donné d'examiner.

Le *Vers* ou *Verse*[2], fort différent du Sirventes, est une poésie toute d'imagination. Le plus souvent il affecte un

1. Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours.*

2. M. Gatien-Arnoult écrit *Verse,* probablement pour mieux distinguer ce genre, de la phrase poètique qui a même orthographe. Nous préférons *Vers* qui est le vrai mot roman.

tour symbolique, et c'est à travers les allégories les plus nuageuses et les comparaisons les plus subtiles que l'auteur nous promène du rêve à la réalité. « Dans une prairie veloutée, nous dit Pons de Prinhac[1], une fleur est née sur un peu de fumier. Toute jeune, elle était éclatante et pleine de vie, mais plus tard elle s'étiola, le vent l'abattit, le froid la fit mourir, et bientôt personne ne la distingua plus des pourritures voisines où sa graine avait germé. » Et le poète nous explique que cette fleur, c'est nous-mêmes, et que cette prairie, c'est le monde éblouissant et trompeur où nous vivons. D'abord tranquilles, parce qu'inconscients et candides, nous ne tardons pas à fléchir sous le vent irrésistible des passions. Puis vient la mort, qui nous prend et nous anéantit, car, beauté ou laideur, rien ne trouve grâce devant elle, et dès qu'elle a passé quelque part, tout retourne au néant.

Le Vers était tantôt déclamé, tantôt chanté. Les anciens troubadours ont composé parfois, sous le nom de Vers, de longues tirades poétiques, qui se prêtaient mal à la musique, mais la plupart des poésies désignées sous ce titre se divisent en couplets d'égale longueur où le rythme métrique appelle et favorise la mélodie. D'une façon générale, toutes les poésies romanes du Moyen âge ou de la fin du Moyen âge sont faites pour être chantées; qui dit poète, dit aussi musicien, à de très rares exceptions près[2].

Les *Fleurs du Gai Savoir*, qui ne sont comme on sait qu'une seconde édition des *Lois d'Amour*[3], cherchent l'éty

1. Pons de Prinhac ou Prignac fut capitoul en 1308 et 1348. La poésie citée plus haut lui valut la Violette en 1345; elle est transcrite au registre de Galhac. Disons ici, pour n'y pas revenir, que Guillaume de Galhac, mainteneur du Gai Savoir, a transcrit sur ce registre toutes les poésies couronnées entre 1345 et 1484.

2. En général, les troubadours composaient eux-mêmes la musique de leurs poésies; quelques-uns cependant laissèrent ce soin à d'autres et notamment aux *Jongleurs* qui allaient de ville en ville et de château en château, récitant et chantant des poèmes connus.

3. Les *Fleurs du Gai Savoir* furent composées à peu près en même temps que les *Lois d'Amour;* elles contiennent en moins l'histoire de l'institution; en revanche, leur partie didactique est un peu plus développée.

mologie du mot *Vers* et se demandent s'il faut le faire dériver du substantif *veritas* ou du verbe *vertere*, changer. Elles insinuent que cet ouvrage peut traiter de morale ou d'amour à volonté, le talent du poète consistant surtout à passer avec adresse de l'un à l'autre sujet. C'est une définition commode et peu compromettante, que les censeurs les plus rigides ne désavoueront pas, et que les poètes les plus aventureux pourront accommoder au gré de leur fantaisie. Elle a contribué à doter la poétique florale d'un genre hybride où le symbolisme passionnel et le mysticisme religieux sont étrangement confondus. Sous cette double influence, le Vers, comme le Sirventes, n'est plus qu'une poésie sans caractère et sans relief, un vain titre qu'on applique au hasard et indistinctement à tous les sujets.

Les *Chansons* et les *Danses* sont faites, comme leur nom l'indique, pour s'allier à la musique, et, dans ce but, toujours divisées en couplets.

« La *Chanson*, nous disent les *Lois d'Amour*, comprend de cinq à sept couplets; elle doit traiter principalement d'amour ou de louange, en termes beaux, agréables, et avec des idées gracieuses. On ne doit employer dans la Chanson aucune parole grossière, ni aucun mot bas ou déplacé, puisqu'il est admis qu'un homme amoureux doit se montrer courtois, non seulement dans ses actions, mais encore dans ses paroles et son langage. »

« La *Danse* contient un refrain et trois couplets ayant, sur la fin, même mesure et même rime. Le refrain est, le plus habituellement, de la moitié du couplet; son vers est octosyllabique. La Danse doit traiter d'amour, avoir un son joyeux et gai pour danser[1]. »

1. Il faut admettre, en effet, que les *Danses* des troubadours furent faites, non seulement pour être chantées, mais, comme leur nom l'indique, pour être dansées. M. Pierre Aubry dit à ce propos : « La danse du Moyen âge n'eut vraisemblablement pas la grâce infiniment expressive, ni la science des attitudes de la danse antique ; elle ne paraît pas davantage avoir égalé le style et la perfection technique de la danse moderne; je me la figure un peu fruste, un peu gauche; mais il est un fait, c'est qu'au temps des trouvères, comme au

De ce qui précède, on peut conclure que l'amour, plus sentimental s'il s'agit de la Chanson, plus léger s'il s'agit de la Danse, mais toujours l'amour doit faire le fond du sujet. Cette obligation et celle, quelque peu contradictoire, de toujours célébrer la morale et la religion n'est pas pour embarrasser les disciples du chancelier Molinier : bravement, ils dédient leur poème à la Reine du Ciel en l'intitulant : « *Canso de Nostro Dona* » ou « *Dansa de Nostro Dona* » puis, après quelques couplets, très libres quelquefois de langage et d'idées, ils terminent par une *tornade*[1] édifiante, où tout *tourne* à la louange de Dieu, de la Vierge et des Saints :

« Accablé de douleur, nous dit Bertrand de Roaix[2], je m'approche de la mort; si vous ne me secourez, ô mon aimable et gracieuse fleur, la vie me quittera bientôt. Prêtez-moi votre appui, faites que je vous serve encore, ô ma fleur d'espérance, et désormais, si vous m'êtes favorable, je ne cesserai point d'être votre fidèle amant et je ferai une chanson pour vous, tous les ans. »

C'est avec ce mélange de déclarations galantes et d'invocations pieuses que le poète compose ses cinq strophes, puis, arrivé à la tornade, il s'écrie :

« Aigle sans pareil[3], vous êtes le chemin, vous êtes la

temps des grands lyriques grecs, la danse a été associée aux autres formes des arts du mouvement, la musique et la poésie. Nous pouvons croire que c'est en dansant, en formant des *rondes*, des *caroles* et des *baleries*, que les contemporains de Saint-Louis ont chanté quelques-unes des chansons qu'aujourd'hui nous connaissons froides et sans vie sous la lettre sèche des manuscrits. » (Pierre Aubry, *Trouvères et Troubadours*. Paris, Alcan, 1909.)

1. La tornade (*tornada*) est en principe le dernier couplet d'une poésie. Dans ce couplet, le poète insère une devise (*senha*), toujours la même, qui permet de le reconnaître, sans qu'il soit obligé de donner sa signature et son nom. Guilhaume de Galhac a pour *senha : Solhels plasens*, et Bertrand de Roaix : *Aigla sens par*. Lorsqu'on voit ces mots apparaître à la fin d'un poème, on est aussitôt renseigné sur l'auteur.

2. Bertrand de Roaix, bachelier ès lois, gagna la Violette avec cette poésie en l'an 1459.

3. *Aigle sans pareil*, devise adoptée par Bertrand de Roaix.

vie, vous êtes la pure lumière! Soyez-moi miséricordieuse et bonne, accueillez le juste qu'on opprime dans votre Paradis, donnez-lui la couronne des élus! »

Trois ou quatre Chansons ou Danses, que nous voyons paraître dans la seconde moitié du quinzième siècle, font exception à cette règle : les auteurs y abordent délibérément le genre profane et, pour la première fois, c'est à des créatures terrestres que, sous le titre de *Canso d'amors* ou *Dansa d'amors*, ils adressent leurs poésies. La chose est tolerée, les *Lois d'Amour* ont prévu le cas où les poètes de la Gaie Science trouveraient une âme sœur digne d'être chantée par eux, mais pendant bien longtemps aucun d'eux n'a osé prendre une pareille liberté. Ou si quelqu'un l'a fait, c'est avec tant de précautions, et en jetant un voile si discret sur son poème, que nul n'aurait su dire s'il s'adressait à la Reine du Ciel ou à la Dame de ses pensées. Cette fois, plus d'équivoque possible : quand Pierre de Villemur déclare que « le feu d'amour lui brûle le cœur »; quand Bertrand de Roaix, le même que nous avons vu tout à l'heure implorer la Vierge Marie, supplie son idole de « ne le regarder plus avec ce visage courroucé », c'est bien évidemment la *passion*, non la *dévotion*, qui se trahit dans leurs poésies.

Le *Planh*, plainte, complainte ou élégie, était le nom que les anciens poètes romans donnaient aux poésies dans lesquelles ils déploraient la perte d'un parent, d'un ami, d'un bienfaiteur, ou mieux encore d'une maîtresse aimée.

« La complainte, nous explique Raynouard[1], presque toujours composée de vers de dix ou douze syllabes, avait généralement les formes de la chanson. Elle était divisée en couplets et paraît avoir été destinée au chant. Un mélange touchant d'amour et de douleur, de pitié et de résignation, une teinte mélancolique et tendre, caractérisent ce genre de poésie. »

Les tristesses d'amour ayant été, aussi bien que les joies

1. Raynouard, *loc. cit.*

du même genre, proscrites par les règlements de Guillaume Molinier, c'est sur des sujets religieux, comme la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou sur de grandes calamités publiques, guerres, inondations, incendies, que les poètes élégiaques du Gai Savoir exercèrent leurs talents. « La *Plainte*, disent les *Lois d'Amour*, est une œuvre par laquelle on exprime la tristesse et le chagrin ressentis après une mort, un malheur, un deuil personnel. Nous ne précisons pas, la douleur du poète pouvant être causée non seulement par l'amour, mais par une foule de sujets divers, tels par exemple que la destruction d'une ville à la suite de la guerre ou d'un grand sinistre. La Plainte a, comme le Vers, de cinq à dix strophes. Le chant doit en être nouveau, harmonieux, en même temps que plaintif et lent. Cependant, comme nous voyons tous les jours, par une sorte d'abus, des Plaintes se chanter sur des airs de Vers ou de Chansons, on pourra, puisque c'est l'usage, user de la même licence et du même artifice. Si nous y autorisons les auteurs, c'est en raison de la difficulté qu'on éprouve aujourd'hui à trouver un chanteur capable d'adapter une mélodie à un sujet poétique donné. »

Dans cette définition, qui nous indique que la décadence musicale se faisait sentir en même temps que la décadence poétique au quatorzième siècle, il nous faut admirer l'habileté avec laquelle le prudent rédacteur des *Lois d'Amour* glisse sur l'élégie amoureuse pour n'insister que sur la vulgaire complainte, incapable de porter ombrage à la morale.

Le grand incendie qui dévasta Toulouse en 1463 et qui, de la rue Sesquière, où il avait pris naissance, ne s'arrêta qu'aux quais de la Garonne, après avoir anéanti tout un quartier, a été raconté par plusieurs poètes du temps, notamment par Hélie de Solier. Guillaume de Galhac a imité ce dernier dans une Plainte qu'il transcrit sur son registre en ayant soin d'écrire à côté du titre : *Alio dictante, infrà scripto.* »

« Avec douleur et sans prendre le temps de la réflexion,

je veux, devant la tristesse de Toulouse, chanter d'une voix éplorée la destruction de tant de richesses... Qui vit jamais pareille détresse! Entendit-on jamais raconter désastre plus complet et plus profond? De cent ans, il n'est pas possible qu'on soit accablé par un tel fléau! Quel immense dommage nous causa cette fatale soirée? Le feu volait dans l'air; point de muraille capable de lui résister : il dévorait tout sur son passage; ni eau, ni vin, ni tranchée, si grande qu'elle fût, ne pouvaient l'arrêter... Moult fut bonne la venue du roi de France[1], car il vit, dans toute leur horreur, et la détresse des Toulousains et les ravages du feu... L'Écriture nous démontre que, pour les crimes détestables dont la Terre était souillée, Dieu ne fit grâce à personne et détruisit tout à la surface du globe. Noé, avec les réserves qu'il avait constituées, demeura seul vivant[2]. »

C'est encore aux *Lois d'Amour* que nous emprunterons les définitions de la *Tenson* et du *Partiment*.

« La *Tenson*[3] est une discussion dans laquelle chacun soutient son opinion. Cet ouvrage procède quelquefois par *nouvelles rimées*[4], et alors il peut avoir vingt ou trente strophes, ou même plus; d'autres fois, par couplets réguliers, et, dans ce cas, il n'y en a guère que six à dix. Il se termine par deux tornades dans lesquelles les deux partis élisent un juge qui termine le plaidoyer.

« Le *Partiment* est une question à deux solutions contraires dont on donne le choix à un tiers pour soutenir celle qu'il lui plaira. »

1. Louis XI, qui vint visiter Toulouse le 24 mai 1463, peu de jours après l'incendie.

2. Ce dernier paragraphe est un exemple typique de la tornade, qu doit, d'après les prescriptions du Gai Savoir, contenir toujours une allusion religieuse ou morale.

3. Tenson, contention, ont la même étymologie.

4. La nouvelle rimée (*nova rimada*) présente avec le couplet cette différence que le nombre de vers n'y est pas limité. Les vers eux-mêmes peuvent, dans les différents couplets, ne pas compter le même nombre de pieds.

Entre ces deux genres, l'analogie est grande, comme on voit, et la différence est d'autant moins sensible que tous deux s'écrivaient sur des couplets de même facture et se chantaient sur les mêmes mélodies. Aussi avait-on pris l'habitude de les désigner, ainsi que toutes les poésies dialoguées de même espèce, sous le titre de *Jeux-partis*.

Le *Jeu-parti* où Raymond Cornet discute avec Pierre Trencavel, d'Albi, peut servir de modèle : le premier de ces poètes invite son rival à choisir entre l'éventualité de « vivre fou parmi les sages ou sage parmi les fous ? » Trencavel opte pour la première solution, Cornet soutient la deuxième et la discussion ne tarde pas à s'envenimer. Suivant l'usage adopté, les deux adversaires se lancent alors les plus grosses injures à la tête et se livrent à d'outrageantes personnalités[1]. A bout d'arguments, Cornet propose de soumettre le différend à Arnaud Daunis, « fleur des bons troubadours », mais le poème s'arrête avant que le juge du concours soit intervenu.

Le *Jeu-parti* est un reste des tournois poétiques qui se pratiquaient dans ce qu'on a improprement appelé les *Cours d'Amour*. Il a conservé, de ces temps primitifs, une sorte de rudesse sauvage et de brutale naïveté[2].

Le *Descort*, dont l'étymologie est la même que celle de *discordance*, est, dit Raynouard, une pièce irrégulière dont

1. Le troubadour Amanieu des Escas s'insurge contre la mauvaise habitude qu'on avait de son temps de s'injurier dans les jeux-partis et dit :

E si voletz bastir
Solatz de jocx partitz,
No'ls fassatz descauzitz,
Mas plazens e cortes.

2. M. Pierre Aubry nous donne sur les Jeux-partis des trouvères de la langue d'oil des explications très analogues à celles-ci. On y discutait, dit-il, des idées philosophiques, psychologiques, morales, politiques, mais quelquefois aussi des questions beaucoup plus prosaïques. C'est ainsi que Gillabert de Benneville demande à son interlocuteur Thomas Hersier, bourgeois d'Arras, s'il sacrifierait volontiers à l'espoir de faire un opulent héritage le plaisir de manger des pois au lard ? (*Trouvères et Troubadours*, loc. cit.)

chaque couplet diffère par le nombre de vers, la mesure et le rythme.

Les *Lois d'Amour* donnent un peu plus de détails : le *Descort*, suivant elles, doit avoir cinq ou dix couplets, chacun d'eux ayant son cachet spécial et se distinguant par la rime, le nombre, la mesure et la mélodie. Le poète peut y exalter l'amour, y célébrer le courage ou y déplorer les rigueurs de sa dame. La tornade doit synthétiser tous les sujets exposés en détail dans chacun des couplets.

Soit que le Descort eut passé de mode à l'époque de la Gaie Science, soit, explicalion plus probable, que les poètes très formalistes du temps aient été peu tentés par ce genre éminemment fantaisiste, nous ne trouvons aucun poème de ce nom ni dans le recueil de Raymond Cornet, ni dans celui de Galhac.

La *Pastourelle* se rapproche assez de l'églogue antique. C'est, le plus souvent, un poème dialogué où un berger, une bergère, un passant, un chevalier, quelquefois le poète lui-même, prennent tour à tour la parole. La Pastourelle se subdivisait en autant de sous-genres qu'il y avait de professions rustiques et s'intitulait alors suivant le cas : *Bergère*, *Vachère*, *Porchère*, etc. Sous prétexte de rusticité, les interlocuteurs de ces dialogues ne mettaient pas toujours dans leur conversation la délicatesse voulue, et les *Fleurs du Gai Savoir* nous donnent l'exemple d'une *Porchère* où la poésie est parfaitement digne du titre. Le rédacteur de ce code poétique reconnaît d'ailleurs les abus d'un naturalisme exagéré, et recommande aux jeunes poètes d'éviter les mots grossiers et les expressions trop crues.

Nous pouvons difficilement savoir si ces conseils ont été écoutés, car les disciples de la Gaie Science négligent à peu près complètement la Pastourelle que leurs devanciers, au contraire, cultivaient avec passion. Le poème que Bérenger de l'Hôpital présenta au concours de 1471, sous le titre de *Pastourelle consolant la Chrétienté contre le Turc* est le seul de son espèce; encore n'a-t-il de la Pastourelle que le

nom et se rapproche-t-il beaucoup plus du *Sirventes* par la matière historique et politique de son sujet.

La *Retroncha*, *Retroencha* ou *Retroensa* était, pour les anciens troubadours, une sorte de poésie symbolique, avec refrain, ayant beaucoup d'analogie avec le Vers. Les *Lois d'Amour* la définissent ainsi : « Ouvrage aussi varié que le Vers. Il peut traiter de morale, de préceptes, d'amour, de louange ou de satire pour châtier les méchants. Cet ouvrage suit la mesure du Vers quant au chant et aux couplets qu'il peut avoir et qui sont au nombre de cinq à dix. On l'appelle *Retroncha* parce qu'il est composé de couplets *retronchats*[1]. »

L'*Escondig*, excuse, est une pièce où le poète s'excuse de ses manquements envers sa dame, son seigneur, ou d'une façon générale envers ceux à qui il doit respect ou affection. Les *Lois d'Amour* se bornent à reproduire cette définition sans donner aucun exemple du genre.

Nous venons d'énumérer les différentes poésies dont le chancelier Molinier nous entretient dans son traité. Il faudrait, si l'on voulait se livrer à une étude plus approfondie de la poétique romane, étendre beaucoup cette nomenclature et parler en outre du Rondeau, de la Villanelle, du Sonnet[2], du Bref-double, de l'Aubade[3], de la Truffa[4], de la

1. Nous avons expliqué plus haut qu'un couplet est dit *retronchat* lorsque les vers, ou tout au moins un certain nombre des vers qui le composent se terminent par le même mot. Exemple :

Fons de vertut ajuda
Regina del Cel defen
Cambre de Dieu ampara } nos.
Verges humils essenha

2. *Sonnet*, en roman, veut dire « petit chant » et non *Sonnet* dans le sens que nous donnons en français à cette poésie.

3. *L'Aube*, ou *Aubade*, est un genre de poésie très curieux, en usage surtout chez les premiers troubadours, et par lequel un personnage qui a fait le guet, pendant la nuit, à la porte de deux amoureux, leur annonce la naissance du jour et l'approche du danger.

4. *Truffa* : farce, plaisanterie, poème ironique.

Ronde, de la Sixtine, etc. etc., mais à quoi bon? Chaque poète, à l'époque de décadence littéraire où nous sommes, invente un genre à lui et le décore d'un nouveau titre, et bien vaine serait la tâche de celui qui voudrait définir toutes ces fantaisies et en établir la classification.

Il nous faut cependant, avant de clore ce chapitre, expliquer ce qu'étaient les *Vers claus*, ces sortes d'énigmes rimées auxquelles se complaisaient le bon chancelier Molinier et ses disciples, et dont on trouve, dans les *Lois d'Amour*, les *Fleurs du Gai Savoir* et les poésies du *Registre de Galhac* tant d'exemples curieux. C'est qu'on croit, à la fin du quatorzième siècle, remédier par la complication du style à la disette des idées, et l'on admet que plus un auteur est diffus, plus il a de mérite, plus il est obscur, plus il a de science et de talent. A chaque instant, le lecteur doit mettre son esprit à la torture pour découvrir le sens d'une phrase où l'auteur a dissimulé, comme dans un rébus, une date, un nom, un renseignement qu'il ne lui aurait pas coûté davantage de traduire en langage courant. Citons, ne fût-ce qu'à titre documentaire, le mystérieux chronogramme inscrit par un greffier poète à la seconde page du *Registre de Galhac* et destiné à nous rappeler le millésime de la fatale année 1350, où Toulouse fut décimée par la peste :

Si voles esser informat
De l'an de la gran mortendat
Tu prendras le cap d'un **M**oto
D'un **C**a, d'un **C**onilh, d'un **C**apo
Tol doas cambas al **L**eo,
Per conoysser le cumte bo,
He trobaras ne la bertat
Dedins aquest petit dictact.

Si tu veux être informé — de l'an de la grande mortalité — tu prendras la tête d'un **M**outon — (c'est-à-dire l'**M** majuscule qui forme la première lettre du mot **M**outon) — d'un **C**hien, d'un **C**onil, d'un **C**hapon — (c'est-à-dire les trois majuscules **C**), — enlève les deux jambes au **L**ion — (c'est-à-dire les deux jambages de l'**L**) — pour connaître le

compte bon — et tu trouveras la vérité — dans cette petite composition : **MCCCL** (1350).

Cette devinette, qui a dû être composée postérieurement au *Registre de Galhac*, c'est-à-dire à la fin du quinzième siècle, n'est pas seulement un exemple de mauvais goût, mais un exemple de mauvais langage. La belle langue des troubadours du treizième siècle est devenue une sorte de patois où abondent les gallicismes et les tournures vulgaires.

Notre but n'a pas eté d'analyser en détail une poétique que le rédacteur des *Lois d'Amour* lui-même, malgré la multiplicité de ses définitions, de ses exemples et de ses maximes, n'est pas parvenu à nettement préciser, mais de faire comprendre ce que, sous l'influence des doctrines nouvelles, la littérature occitane était devenue. Disons-le tout de suite, elle n'était plus que le pâle reflet de l'œuvre brillante que Bernard de Ventadour, Bertrand de Born, Pierre Cardinal, Pierre Vidal, Raymond de Miraval avaient contribué à édifier. Les poètes de la Gaie Science, peut-être plus raffinés que leurs prédécesseurs, ont en revanche beaucoup moins d'originalité. Le Sirventes, le Vers, la Tenson, les trois genres les plus caractéristiques de la poésie méridionale, tendent tous les jours à décliner. Les Jeux-partis, déjà rares dans le recueil de Raymond Cornet, disparaissent tout à fait de celui de Galhac. On ne trouve plus nulle part ces improvisations hardies, ces reparties cinglantes que les vieux troubadours se renvoyaient l'un à l'autre avec des injures dignes des temps homériques.

La poésie florale se moralise, se sanctifie, mais s'affaiblit en même temps. Il est, il faut le reconnaître, une épée de Damoclès qui menace toutes les têtes et paralyse toutes les bonnes volontés, c'est celle que tiennent en main les terribles mandataires de l'Inquisition. Dans toutes les assemblées littéraires du temps, dans tous les conseils savants dont s'entoure le chancelier Molinier, on trouve un de leurs représentants. Ils ont grande et grosse voix au chapitre, et n'ont qu'un signe à faire pour qu'on leur obéisse. Encore sous le coup des répressions sanglantes opérées au nom de

la foi, tremblants d'être accusés ou tout simplement soupçonnés d'hérésie, les réformateurs multiplient les recommandations pieuses, prodiguent les conseils moraux, bannissent l'amour profane de toute œuvre littéraire, et cette sévérité exagérée n'a d'autre effet que d'entraver l'essor des concurrents et de tarir la source de l'inspiration poétique. Limités aux sujets religieux, tout au moins dans le domaine lyrique, les poètes médiocres ne composent plus rien que de gris et d'uniforme, et les poètes de talent, victimes d'une imagination qui ne trouve pas à s'employer, tombent dans le myticisme et la complication. En vain, Bérenger de l'Hôpital et quelques-uns de ses contemporains les mieux doués, tentent de réagir; une censure étroite les arrête, et la langue dégénérée dont on fait usage autour d'eux ne répond plus à leurs vibrantes aspirations.

Depuis longtemps déjà le parler d'oc est victime d'influences diverses qui sourdement le combattent et finiront par l'asservir au français. La décadence littéraire du quatorzième siècle date de loin et ne fait que continuer celle que le treizième a vu naître à la suite des guerres et des invasions. Dès Philippe-Auguste, de grands changements politiques ont amené de grands changements intellectuels : croyances, coutumes, mœurs, langage, tout va contribuer désormais à cette irrésistible *Unité française* que Simon de Montfort est venu affirmer les armes à la main et que le comte de Toulouse et ses alliés ont vainement combattu au nom des franchises locales.

La belle époque des troubadours s'étend du milieu du douzième siècle au milieu du treizième, c'est-à-dire en pleine féodalité. La féodalité morte, il faut que meure aussi sa langue et sa poésie. Plus de jongleurs courant de château en château, plus de tournois poétiques, mais de graves cénacles où des grammairiens et des rhéteurs revisent les règles de la syntaxe sous prétexte de réformer la poésie. Les émules du chancelier Molinier, braves gentilshommes, pompeux magistrats ou riches négociants, n'ont du vrai poète, ni les goûts, ni l'esprit, ni le tempérament. La tenta-

tive de réforme essayée par sept d'entre eux, en 1323, arrive trop tard et ne peut aboutir à un résultat. Après trente ans de discussions pénibles et de laborieuses recherches, on rédige les *Lois d'Amour* qui réglementent la forme, codifient les règles, mais ne ressuscitent pas le génie.

Car c'est avec des idées, non avec des mots, que se fabrique une langue; c'est la vie, ce sont les habitudes, ce sont les mœurs et les besoins des peuples qui font ou défont leurs dialectes. Voilà ce que les réformateurs du quatorzième siècle n'ont pas su comprendre et ce que devront méditer tous ceux qui rêvent aujourd'hui de nous faire parler un langage nouveau.

UN DRAME PASSIONNEL

AU QUINZIÈME SIÈCLE[1].

PAR M. LE Dr DE SANTI[2].

Par une lourde après midi de l'automne 1471, deux chasseurs vigoureux couraient le lièvre, aux aboiements d'une demi-douzaine de saintongeois, à travers les brousses et les cultures giboyeuses du Lantarais.

Le roi Louis XI, récemment monté sur le trône, et passionné pour les chiens, avait en effet mis à la mode les

1. Les éléments de ce récit, dont nous garantissons la rigoureuse exactitude, nous sont fournis par une lettre de rémission, donnée par le roi Louis XI, en 1476, en faveur du coupable, Antoine Hunaud, seigneur de Lanta.

Cette maison de Hunaud, l'une des plus anciennes et des plus illustres du Languedoc, puisqu'elle faisait remonter son origine à Hunold, duc d'Aquitaine, dépossédé par Charlemagne, a joué un rôle considérable du treizième au dix-septième siècle. Elle s'est perpétuée jusqu'à la Révolution par diverses branches, émigrées en Comminges et en Gascogne (seigneurs de Goueytes, de Cabanious et Gouzens, de Lagrave, de Barry, de Saint-Michel, etc.). Mais, à Lanta, elle paraît s'être éteinte en la personne de *Pierre Hunaud*, seigneur de Lanta, l'un des Capitouls proscrits par le Parlement de Toulouse à la suite des troubles de 1562 ; c'est lui en effet qui, au nom des Huguenots, s'était rendu à Orléans auprès du prince de Condé et dont la correspondance fut surprise par Monluc.

Le héros de notre aventure, Antoine Hunaud, semble avoir été le fils de ce Jean de Lanta, chevalier, qui assista comme commissaire royal aux États de 1424 à Montpellier et de 1425 à Puy en Velay. Jean de Lanta devait donc être septuagénaire en 1471.

2. Lu dans la séance du 20 février 1913.

braques de la Saintonge et du Poitou, qui allaient se substituer, dans les meutes seigneuriales, aux robustes mâtins jusqu'alors employés par les chasseurs du pays.

Cela seul indiquait que les veneurs, ou du moins l'un d'eux, étaient de rang social élevé. Un seul, en effet, le maître, était monté; le second était son piqueur ou son valet, François Fabre.

La journée avait été chaude, la chasse fructueuse, et par ces coteaux abrupts, en partie incultes ou abandonnés (car les ravages des Anglais et la terrible épidémie de peste noire avaient dépeuplé le pays), le piqueur commençait visiblement à haleter derrière les chiens.

« Monseigneur, dit-il enfin, si vous m'en croyez, il serait temps de rentrer au château. Voici le ciel qui se couvre du côté des montagnes et dans une heure nous aurons un déluge sur les épaules.

— Bah! répondit le cavalier, menaces n'effraient que les vilains. Appuie les chiens et, si la pluie vient, il sera toujours temps de chercher un abri »; et ils continuèrent leur course par les halliers et les combes.

Antoine Hunaud, fils du seigneur de Lanta, était alors un beau jeune homme de dix-huit ans, qui venait d'accomplir comme page, dans la maison du Sénéchal de Toulouse, Gaston du Lion, son éducation militaire. Dans quelques jours il devait, avec les milices du Languedoc, prendre part à l'expédition décidée par le roi contre le comte d'Armagnac, Jean V, qui, dépouillé de ses biens et obligé de s'enfuir en Espagne, venait de rentrer dans ses domaines et y recommençait à ourdir de ténébreuses menées.

A la joie avec laquelle le damoiseau s'enivrait d'air et de liberté, au feu qui éclatait dans ses regards, à l'animation de tous ses traits, il était facile de voir qu'un sang généreux coulait dans ses veines. Il était bien à cette période de la vie où les premiers plaisirs de l'homme transforment et épanouissent l'âme de l'enfant; il allait, d'ailleurs, dans la campagne prochaine, conquérir ses éperons dorés de chevalier et, dans la griserie de la course, montaient à sa

tête des visions enthousiastes de bataille, de tournois et d'amour.

L'orage cependant avait éclaté et les deux hommes reconnurent qu'il leur serait impossible de regagner le manoir de Lanta. Ils avisèrent une métairie, la *Borio de la Salle*, vers laquelle ils se dirigèrent en toute hâte et, tandis que François abritait dans l'écurie le cheval de son maître, celui-ci pénétrait dans la maison et y demandait l'hospitalité.

La *Borio de la Salle* était arrentée à un brave cultivateur, Étienne de Suyppe, qui l'exploitait avec sa famille. Il est vraisemblable, d'après son nom, que maître Étienne n'était pas originaire du Lauragais; c'était, sans doute, un ancien soldat que les hasards de la guerre avaient amené en Lauragais et qui s'y était fixé sous la protection des seigneurs de Lanta. Quoi qu'il en soit, il avait une nièce du nom de Céline, « native de Picardie », superbe fille dont la flamboyante chevelure, la carnation normande et la fière stature pouvaient passer pour des merveilles dans ce pays où, au dire de Triors, toutes les filles étaient rabougries par le vent d'autan et avaient le teint noirci par la poussière du pastel.

Céline était mariée à un compatriote, maître Gobin Barbette, chaussetier à Toulouse; mais, comme depuis un an la ville était ravagée par la peste, qui en chassait la population aisée, Gobin n'avait pas voulu exposer sa jeune femme au danger de contagion, et, pour concilier les intérêts de son commerce avec sa sollicitude conjugale, il avait, tandis qu'il demeurait à Toulouse, placé Céline en villégiature chez son oncle, à La Salle.

La jeune femme y était depuis quelques mois et elle relevait à peine de couches lorsque le seigneur de Lanta, dans les circonstances que nous venons d'indiquer, se présenta à sa vue. Elle avait vingt-deux ans et l'embonpoint, la grâce, la fraîcheur du teint, cet éclat particulier que le bonheur et la santé donnent aux jeunes mères. Aussi quand, à l'improviste, dans la salle haute et enfumée de la métairie, sous la pénombre de l'orage, le jeune homme se trouva devant elle, il fut, en présence de cette radieuse apparition penchée sur

un berceau, auréolée de cheveux blonds rebelles et illuminée de bonheur, frappé d'un véritable vertige. Ce fut le coup de foudre, un amour soudain, profond et indestructible, qui le pénétra jusqu'aux moelles.

Étienne de Suyppe s'était hâté de lui servir quelque collation, du pain, du jambon, un pot de vin nouveau. Mais Antoine n'écoutait ni son hôte, ni son valet. Il mangeait lentement, du bout des lèvres, les yeux fixés sur Céline et, s'abandonnant à son rêve, il buvait à longs traits le philtre amoureux que lui versait l'enchanteresse. Le texte le dit naïvement : « et lui, estant en ladite chambre, avait toujours son regard vers ladite Céline.. .. et en la regardant prit en elle si grand plaisance, que, dès lors, fut ravi de son amour et que, semblablement, ladite Céline le prit lors en amour, comme depuis elle lui a confessé ».

Ce fut une déclaration muette et réciproque qui ne devait iamais plus sortir de leur souvenir. Antoine en emporta la vision exquise et passionnée au siège de Lectoure. Mais il revint bientôt après à Lanta.

Sans doute alors n'y trouva-t-il plus Céline, car il repartait au mois d'août 1473, avec le ban et l'arrière-ban de la noblesse, sous le commandement du sire de Charlus, guerroyait en Bourgogne pendant la seconde moitié de l'année 1473, puis faisait, sous le commandement des Sénéchaux du roi, la dure campagne de 1474 en Roussillon. C'est donc après la prise de Perpignan seulement, c'est-à-dire à la fin de 1474, qu'il dut rentrer à Lanta. Il était alors convalescent d'une grave maladie, pâle et amaigri, et il avait besoin, pour rétablir sa santé, des soins de sa famille, du repos et du réconfort de l'air natal.

Mais il avait compté sans Céline. Il la revit et aussitôt son amour se réveilla et le reprit avec une insurmontable violence. La confession du malheureux chevalier nous apprend ce qui en advint; il est fâcheux que les termes en soient, dans leur naïveté, un peu trop précis pour pouvoir être reproduits textuellement :

« Il trouva ladite Céline à laquelle il déclara lors son

courage et lui dit qu'il était tant amoureux d'elle que plus ne pouvait, la suppliant qu'elle lui dit si elle l'était pareillement de luy; laquelle, après aucuns petits langaiges qu'ils eurent ensemble, lui respondit que oui; et, assez tost après, se partirent eux deux ensemble et s'en allèrent en une grange estant assez près d'illec; et eux estant illec, commença ledit suppliant à dire à ladite Céline tels mots : « Voici une belle grange pour soi ébattre avec sa dame par amour », et, ce disant, la baisa et accolla, et après, connaissant qu'elle condescendait à son vouloir, la coucha à terre, etc... Et, depuis, ladite Céline a demeuré par aucun temps, tant en ladite ville de Toulouse que en une maison estant audit lieu de Lanta, appartenant audit de Suyppe, son oncle, et, pendant ledit temps, ledit suppliant a esté plusieurs fois voir ladite Céline....., et, durant le temps qu'il a conversé avec elle, ont eu plusieurs paroles ensemble de l'amour l'un de l'autre ».

Antoine, en effet, en était arrivé à ne pouvoir plus supporter le partage de la femme aimée et surtout la menace, toujours suspendue, de son éloignement : « Il était force qu'il l'eut à femme, attendu l'amour qu'il avait d'elle, et, pour ce faire, convenait faire mourir ledit Barbette, son mari. »

Aux premières ouvertures qui lui furent faites de ce crime, Céline protesta et se récria vivement; mais, peu à peu, gagnée par la passion de son amant, elle ne résista plus que mollement et enfin elle finit non seulement par y consentir, mais encore par se rendre complice de son exécution.

Il fut d'abord décidé qu'on empoisonnerait Robin. Céline « alla acheter du réalgar et de l'arsenic, tout mêlés ensemble » dont elle fit l'essai, dans une soupe de pain, sur un chien qui appartenait à son oncle. L'animal ne mourut pas de suite, mais « devint malade et tout rogneux », si bien qu'Étienne de Suyppe, ne sachant ce qu'il avait, le « fit tuer pour cause de la dite maladie et rogne ». Céline, effrayée, ne voulut plus faire d'autre tentative.

Antoine s'adressa alors à son valet, François Fabre, « qui

estoit bien son amy », et lui fit la confidence de sa passion et du service qu'il attendait de lui. Il lui remit à cet effet un paquet de poison et le supplia, grâce aux relations familières qu'il avait avec Barbette, de le répandre dans les aliments de celui-ci. François n'osa pas refuser, promit même d'exécuter les ordres de son maître, mais probablement n'en fit rien, car le chaussetier continua à se bien porter.

Ce que voyant, énervé par l'attente et affolé par sa passion, Antoine Hunaud résolut d'en finir. Il eut, avec Céline, une dernière conversation, lui dit que, tant qu'elle serait la femme d'un autre, la vie lui serait intolérable, qu'il la voulait pour épouse et qu'il était bien résolu à attendre son mari et à le tuer, dans un des nombreux voyages qu'il faisait de Toulouse à Lanta.

En conséquence, à plusieurs reprises, il alla s'embusquer sur le chemin et guetta l'infortuné chaussetier pour l'assassiner. Un jour même que Robin devait se rendre à Revel, Antoine commanda à François Fabre de l'accompagner, sans lui dire pour quelle besogne, et étant tous deux montés à cheval « embastonnés de javelines et espées », ils allèrent se poster dans le bois de *Bauhepoic* (?)[1], entre Lanta et Revel; « et, ainsi qu'ils attendaient ledit Barbette, survint sur eux un homme du villaige, duquel ils se espouvantèrent et, pour ce, s'en retournèrent sans rien faire ».

Il ne s'en tint pas là d'ailleurs; il s'aboucha avec deux coupe-jarrets du pays de Comminges qu'il amena jusqu'à Lanta et qu'il soudoya pour égorger le chaussetier. Les bandits prirent son argent, mais décampèrent sans tenir leur promesse, de telle sorte qu'il eût été bien surprenant que le malheureux Robin n'ait pas eu vent de toutes ces manigances. Il en fut certainement averti et, comme il n'avait pas été sans s'apercevoir des assiduités du jeune seigneur auprès de sa femme, il se laissa aller à des menaces, peut-être même à des violences envers Céline. Il dut sans doute lui faire entendre qu'elle rentrerait prochainement à Toulouse

1. Sans doute Bonrepos (*Bourepaus*).

et il qualifia comme elle le méritait la conduite de l'infidèle.

Antoine en fut exaspéré; il reprit ses embuscades et enfin, le 24 septembre 1475, il réussit à exécuter son sinistre projet.

Voici en quels termes il fait au roi le récit de son crime :

« A cette cause, le 24e jour de septembre dernier passé, ledit suppliant, sachant que ledit Barbette étoit allé dehors et devoit ledit jour retourner audit lieu de Lantar, pour exécuter son mauvais vouloir, se partit environ l'heure des vespres, sur son cheval, embastonné de ses dites javeline et épée, et alla sur le grand chemin venant de Toulouse audit Lantar, guetter ledit Barbette pour le mettre à mort. Et, luy estant sur le grand chemin, près d'un arbre appelé l'Orme, ouït le trot d'un cheval qui passa oultre, sur lequel estoit monté ledit Barbette. Lequel dit suppliant n'osa assaillir, cuydant que ce fut aultre que luy; et quand il fut assez loin de luy, iceluy suppliant piqua son cheval vers ledit lieu de Lantar pour savoir qui estoit celui qui estoit passé et qui chevauchoit devant luy. Et quand il fut assez près dudit Barbette, iceluy Barbette se retourna vers luy, pour voir quel estoit celuy qui chevauchoit si fort après luy, et, quand l'aperçut, lui dit ces mots : « Dieu garde! Dieu garde! »; et semblablement luy respondit ledit suppliant : « Dieu garde! »; et, en ce disant, ledit Barbette qui le reconnut au parler, luy demanda ce qu'il fesoit là si tard; auquel il respondit qu'il estoit là allé pour savoir de luy pourquoi il luy vouloit mal, car ledit Barbette estoit jaloux de luy. A quoi ledit Barbette luy respondit tels mots : « Je ne dis rien. » Et, ce disant, eurent ensemble plusieurs langaiges cuisants en parlant de ladite Céline, car ledit suppliant reprocha audit Barbette qu'il avoit dit que « un jour viendroit qu'il gouverneroit à son plaisir icelle Céline ». A quoy lui respondit ledit Barbette que voirement il l'avoit dit et encore le disoit. Et, ce oyant, ledit suppliant piqua son cheval et chevaucha roidement au devant dudit Barbette, et, quand fut devant luy, luy dit ces mots : « Ah! traitre! ribaud! tu mentiras par la gorge, tu « ne la

« gouverneras jamais »; et, ce disant, lui donna un grand coup d'estoc de sa javeline par l'épaule gauche; et, sitost que ledit Barbette se sentit frappé, piqua son cheval et se mit à fuir vers ledit lieu de Lantar, et, quand il fut près de la justice[1] dudit Lantar, ledit suppliant se avança, se mit au devant de luy et lui bailla un aultre coup d'estoc de sa dite javeline sur la mamelle; et, quand ledit Barbette se sentit frappé dudit second coup, retourna son cheval pour cuider retourner vers ladite ville de Toulouse, et, de fait, retourna jusqu'au lieu où ledit suppliant l'avait frappé du premier coup; et, quand fut là, laissa le grand chemin et traversa, pour se cuider sauver et alla vers le *Mas de Rossillots;* et, en fuyant, ledit suppliant le suivait toujours, tellement qu'il le atteignit et, quand l'eut atteint, lui bailla trois coups d'estoc de sa dite javeline parmi le corps pour le faire choir de dessus son dit cheval, et tellement le navra, qu'il cheut à terre; et quand il fut cheu à terre, se cuyda encore sauver et échapper. Mais, pour ce empêcher, ledit suppliant lui bailla un autre coup de javeline sur les mains, et, le tenant (le blessé), dit audit suppliant ces mots : « Monseigneur, ne « me donnez plus de coups. J'en ai assez, car je suis mort »; auquel ledit suppliant respondit : « Ah! ribaud, non, et pas « encore »; et, ce disant, descendit de dessus son cheval et, sitost qu'il fut à terre, tira son épée et luy en bailla un si grand coup sur le col que à peu qu'il ne luy coupat, et plusieurs aultres coups d'épée lui bailla d'estoc et de taille au travers du col et de la teste, tellement que lors le tua tout mort; et, en ce faisant, se échappa son cheval, qui s'en retourna audit lieu de Lantar, en l'hostel de son dit père; après lequel cheval s'encourut ledit suppliant, cuidant le prendre, pour obvier que ledit meurtre ne fut su; mais néanmoins ne le put prendre et, pour ce, s'en alla tout droit à l'hostel de son dit père, où il trouva ledit François, auquel il dit et déclara ledit meurtre par luy fait, en le priant qu'il n'en dit

1. On appelait *justice* les fourches patibulaires qui se trouvaient à l'entrée des villes.

mot à personne et qu'il allât avec luy cette nuict pour l'enterrer et musser, afin qu'il ne fut trouvé. De quoy fut fort épouvanté ledit François et luy respondit qu'il n'en ferait rien et qu'il ne luy en parlât plus, car il n'en vouloit rien savoir et que c'était bien mal fait à luy d'avoir fait ledit meurtre. »

Ces détails sont d'une minutie et d'une crudité qui, au premier abord, semblent réellement cyniques.

Si cependant on réfléchit à la condition particulière du criminel, aux privilèges dont la noblesse jouissait devant la justice, à la facilité qu'avait Antoine Hunaud de nier le meurtre en l'absence de tout témoin, enfin au grand nombre de crimes semblables qui demeuraient impunis, on verra que la sincérité et l'horreur de cette confession sont la manifestation d'un sentiment religieux et d'un scrupule de conscience assez rares à cette époque. Le coupable n'accuse personne, ne charge personne que lui-même; il ne fait intervenir, chose bien rare en ce temps, aucune possession, aucun sortilège, aucune intervention diabolique; sa confession est loyale et franche, toute chrétienne. Il s'agit donc là d'un pur crime passionnel et celui qui l'a commis n'est pas indigne de pitié.

Le lendemain du meurtre, d'ailleurs, il était allé trouver Céline et lui avait annoncé qu'elle était veuve, lui contant dans tous ses détails l'horrible scène de la veille. Il lui était facile de fuir avec elle; il n'en fit rien, et c'est même alors, semble-t-il, que ces misérables amants séparés à jamais par le sang répandu comprirent toute l'horreur de leur situation. Elle en fut, dit Antoine, « fort esmerveillée »; ce qui veut dire que leur amour était mort, aussi soudainement qu'il était né.

Quelques jours après, le criminel se constituait prisonnier et c'est des cachots de la Conciergerie, à Toulouse, « où il est encore de présent en grande pouvreté » qu'il adressait au roi sa demande de rémission.

Cette requête faisait valoir que « les père et mère d'iceluy

suppliant sont fort anciens et n'ont d'autre hoir masle que luy ». Elle fut présentée au roi par le comte de Paillès et sans doute appuyée par cet étrange personnage auquel le Lauraguais est redevable de tant de faveurs auprès de Louis XI, le médecin Bruni ou Brun, d'Avignonet.

Le roi tint compte du repentir du jeune homme, de son âge, de sa franchise, de ses services militaires, de la situation de ses parents et lui fit grâce de toute peine, à la charge « avant sa délivrance, de faire dire et célébrer mille messes pour le salut de l'âme du défunt ».

Mais ne dirait-on pas que cette histoire, à l'exception de son dernier épisode, date de nos jours?

SOUVENIRS D'AMBULANCE

PAR LE MÉDECIN INSPECTEUR GESCHWIND.

LES BATAILLES DE GRAVELOTTE ET DE SAINT-PRIVAT[1]

(16 ET 18 AOUT 1870)

Depuis ma sortie du Val-de-Grâce, en 1868, j'étais attaché à l'hôpital militaire de Bayonne, quand fut déclarée la guerre, le 15 juillet 1870.

Affecté immédiatement à l'ambulance de la 2e division (division Castagny) du 3e corps de l'armée du Rhin, j'étais à Metz dès le 22. Je suivis ma division vers la frontière, puis dans sa retraite sur Metz, après la défaite du 2e corps, à Forbach; mais les détails de ces pénibles marches et contremarches n'entrant pas dans le cadre de cette communication, nous les laisserons de côté.

Le 14 août, nous étions cantonnés, tout près de Metz, à la ferme Bellecroix, à côté de Borny, à l'intersection des routes de Sarrebrück et de Sarrelouis.

Composition de l'ambulance. — Le personnel de l'ambulance comprenait le médecin en chef, M. Leplat, médecin-major de 1re classe, ancien agrégé du Val-de-Grâce, un normand, excellent homme, instruit, d'idées libérales, mais manquant un peu d'initiative. Bien qu'ayant fait une thèse très remarquée sur « le mal perforant plantaire », il n'était pas chirurgien et redoutait le couteau et le bistouri.

1. Lu dans la séance du 30 janvier 1913.

Avec lui se trouvaient deux aides-majors de 1re classe, anciens, sur le point d'être promus au grade supérieur, MM. Talon et Driout. Ce dernier, bel homme, de manières courtoises, venait de la garde impériale et, bien que ce fût seulement du train d'artillerie, il avait conservé quelque chose des allures et de l'esprit spécial qui régnaient dans ce corps privilégié. Il est mort médecin inspecteur. Quant à Talon, à « Émile », un toulousain, il était bon camarade, vif, actif, dévoué à son service, et montrait de l'esprit et du bon sens. Il mourut relativement jeune, comme médecin principal.

Le pharmacien en chef (d'ailleurs unique représentant de sa spécialité), M. Bouché, « le père Bouché » comme tous l'appelaient, bien qu'il fût célibataire, était major de 1re classe; il tirait sur ses cinquante-six ans, approchant de la retraite. C'était un bon petit homme, vieillot, tout blanc, d'une politesse d'un autre âge, tout bénin : tous les émollients de son officine se retrouvaient dans sa conversation et dans ses actes. Il faisait tout ce qu'il pouvait pour se rendre utile dans sa sphère, encore plus modeste dans une ambulance de guerre que dans une pharmacie d'hôpital. Aux grands jours d'action, il donnait à boire aux blessés et, comme tous les infirmiers étaient fort occupés ailleurs, il préparait les repas.

L'officier d'administration en chef, le comptable, comme on l'appelait, M. Viennet, dit Bourdin, était un grand et gros homme, haut en couleur : il pratiquait les procédés administratifs très larges, habituels à cette époque.

Son adjoint, un jeune officier, adjudant d'administration de 2e classe, d'après le titre officiel de son grade, était un brave garçon, cherchant à bien faire.

Faisait encore partie de l'ambulance, où il paraissait assez peu, l'abbé Jacques, aumônier divisionnaire, qui avait été, si je ne me trompe, aumônier du Lycée de Metz. C'était un digne prêtre, plein de tact, aux idées très larges et qui, dans l'exercice de son ministère, montra un grand courage sur le champ de bataille.

Le service de santé étant, à cette époque, une des branches des services administratifs de l'Intendance, sur la trinité : médecin, pharmacien, officier d'administration, tous en chef, indépendants réglementairement les uns des autres, régnait l'intendant de la division, M. le sous-intendant de 1re classe de Geoffre de Chabrignac, fonctionnaire aux allures courtoises, mais un peu hautaines, qui étaient la caractéristique du corps de l'intendance d'alors, surtout dans ses relations avec ses subordonnés. Mais M. de Geoffre avait bien autre chose à faire, avec ses troupeaux et ses convois, objets de fréquents procès-verbaux de perte, qu'à s'occuper de l'ambulance. Au cours de la campagne, nous ne l'avons guère vu, pas plus d'ailleurs que son adjoint, M. Retault, que deux ou trois fois, quand ils arrivaient trop tard à la table de l'état-major de la division, où ils vivaient, et qu'ils venaient alors nous demander à déjeuner ou à dîner à notre popote.

En fait, c'était le comptable qui, ayant l'autorité directe sur les infirmiers et sur les voitures de transport et de matériel, dirigeait l'ambulance, surtout avec un médecin en chef comme le nôtre, qui avait passé une grande partie de son existence dans l'érudition et le professorat, et qu'effrayait la responsabilité d'une décision.

L'ambulance comprenait encore un personnel d'infirmiers, venus un peu de tous les côtés, mais qui montraient du zèle quand il était nécessaire, ainsi que des ordonnances, des hommes du train, conducteurs de voitures et de cacolets.

Les conducteurs de cacolets, venus d'Afrique avec leurs mulets, étaient remarquablement entraînés et avaient un sous-officier expérimenté. Ils montrèrent une patience, un dévouement et un courage dignes d'éloges, dans les recherches et le transport des blessés, souvent au milieu du feu, et bien loin aux avant-postes et dans les lignes de tirailleurs.

En plus de ces cacolets et litières, nous avions encore une grande voiture-omnibus de transport pouvant être aménagée pour blessés assis ou couchés, ainsi qu'un certain nombre de ces rustiques et solides petites voitures Masson,

où les blessés étaient certainement un peu plus cahotés que dans nos voitures actuelles, mais qui passaient partout et arrivaient où il fallait.

Le matériel d'exploitation, de même que le matériel de pansement, de chirurgie et de pharmacie, était transporté dans des fourgons à grand couvercle, du modèle général servant à l'intendance pour tous ses services et pouvant transporter tout aussi bien du pain, de la viande, des légumes, des vêtements, du campement, que des médicaments, des instruments de chirurgie, du linge à pansement. Quelques-uns de ces approvisionnements étaient en vrac; les autres, la majeure partie, étaient renfermés dans des paniers en osier, superposés dans les fourgons, et c'était une laborieuse besogne que de trouver ceux dont on avait besoin ou bien de les remettre en place après s'en être servi.

Journées des 14 et 15 août. — Le 14 août, ainsi que je l'ai indiqué, l'ambulance se trouvait à la ferme Bellecroix. Dès le matin, conformément à l'ordre reçu d'envoyer tous les impedimenta de l'autre côté de la Moselle (et les ambulances, faisant partie des convois de l'intendance, étaient considérées comme tels), notre ambulance traversa la Moselle dans Metz et prit position au Ban-Saint-Martin. Elle avait laissé à la ferme Bellecroix, avec notre division qui, formant l'arrière-garde, ne devait commencer son mouvement que dans la soirée, une petite section volante, laquelle prit une part des plus actives aux soins donnés aux blessés de la sanglante affaire qui débuta ce jour-là, vers quatre heures du soir. Elle rejoignit, le 15 au matin, avec ce qui lui restait de personnel et de matériel[1], au Ban-Saint-Martin, le gros de l'ambulance qui s'était borné à entendre, de là, la violente canonnade, le bruit strident des mitrailleuses, et à voir la flamme et la fumée des obus éclatant en l'air de l'autre côté de la ville.

Au cours de la journée du 15, nous vîmes passer sur la

1. Autant que je m'en souviens, elle avait perdu au moins un de ses quatre ou cinq infirmiers et son caisson de matériel avait été fort endommagé par les obus.

route des équipages aux brillantes livrées qu'on nous dit être ceux du prince Napoléon : ils se dirigaient vers Longeville et Gravelotte. Nous apprîmes plus tard que l'empereur et le prince impérial se trouvaient avec leur cousin. L'empereur abandonnait ainsi aux mains du maréchal Bazaine cette armée que son insuffisance dans le commandement suprême avait déjà si fortement compromise.

Dans la soirée arriva l'ordre de se mettre en route avec la division qui était revenue du champ de bataille de Borny, où elle s'était brillamment comportée, mais avait éprouvé de fortes pertes. D'après cet ordre, l'ambulance devait, au passage des troupes, s'intercaler entre la 1re et la 2e brigade. Mais au moment où ce mouvement allait se produire, le colonel de Courcy, du 90e, qui commandait la 2e brigade en remplacement du général Duplessis, grièvement blessé la veille d'un coup de feu au coude[1], et qui se trouvait à la tête de cette brigade, empêcha, avec une certaine violence de parole, les voitures de déboîter de leur stationnement au bord de la route et de prendre dans la colonne la place qui leur avait été assignée, et il fit suivre directement la 1re brigade par la sienne. L'ambulance fut obligée de prendre la queue de la division et encore n'y parvint-elle que difficilement : les ordres de marche avaient été si mal conçus que beaucoup de corps stationnaient, depuis de longues heures, l'arme au pied et parfois le sac au dos. Aussi arrivait-il que chacun cherchait à s'engager sur la route le plus vite possible, sans s'occuper du voisin ni des ordres généraux reçus : de là un encombrement excessif.

1. Notre divisionnaire, le général de Castagny, un ancien mexicain, criard et mal embouché, avait, paraît-il, été blessé aussi, en tout cas fort légèrement, ce qui ne l'empêcha pas de quitter le commandement de sa division, où il fut remplacé par le général Nayral, commandant la 1re brigade. Par contre, le vaillant général Decaen, qui commandait le corps d'armée depuis deux jours, en remplacement du maréchal Bazaine, recevait une balle dans le genou, et, malgré la gravité de sa blessure, dont il mourut quelques jours plus tard, il resta à cheval et ne se laissa emporter à l'ambulance que quand il ne put plus faire autrement; il fut remplacé par le maréchal Lebœuf.

La colonne dont faisait partie l'ambulance s'engagea dans le chemin étroit qui passe entre les forts de Plappeville et de Saint-Quentin et débouche au village de Lessy où nous arrivâmes en pleine nuit. Mais là, un haquet d'un équipage de pont avait versé, avec son bateau, en travers du chemin qu'il barrait complètement et il empêcha, pendant de longues heures, toutes les autres voitures qui se trouvaient derrière lui, celles d'artillerie comprises, de continuer leur route[1].

Je vois encore, au petit jour, un général de division, à la figure colorée, aux moustaches et aux cheveux blancs, qu'on me dit être le général de Lorencez[2], campé droit sur sa selle et criant : « Qu'on jette tout ça dans le fossé ! », et, à pied, devant lui, le capitaine d'artillerie qui conduisait l'équipage malencontreux, s'opposant d'un ton ferme et à peine convenable à l'exécution de cette mesure pourtant si justifiée. Comment la route fut-elle dégagée plus tard ? Je n'en sais rien. Mais, en attendant, *notre ambulance perdit complètement le contact de sa division*, qu'elle retrouva seulement le lendemain, 17, après la bataille.

Pendant ces heures d'attente, les fantassins qui nous suivaient se faufilaient entre les voitures et nous dépassaient. C'est ainsi que je vis passer un bataillon qu'on me dit être le 2e. Je savais qu'il devait s'y trouver un mien cousin, le lieutenant Armbruster. Je ne l'avais pas vu depuis son retour de la campagne de Chine à laquelle il avait pris part en 1860[3]. Je réussis à le découvrir dans la nuit, et à lui serrer la main au passage : il devait avoir la jambe fracassée dans la journée du surlendemain.

1. Un rapport du général Metman au commandant du 3e corps indique 258 voitures arrêtées là (*Revue d'Histoire : La Guerre de 1870*, par la section historique de l'état-major général, 1903, no 33, p. 637).

2. Ancien commandant du contingent français au début de l'expédition du Mexique. Il commandait, en 1870, une division du 4e corps.

3. Son frère, qui avait été aussi en Chine, était lieutenant au 15e bataillon de chasseurs, qui faisait partie de ma division, il fut blessé aussi : je le retrouvais pendant le siège, ainsi qu'un autre cousin, le lieutenant Folly, officier d'ordonnance du général Garnier commandant une des brigades de voltigeurs de la Garde.

Enfin ce fut à notre tour d'avancer sur la route. Personne n'avait d'ailleurs de direction à donner à l'ambulance. L'intendant, bien entendu, n'était pas là et c'était le comptable qui faisait marcher les infirmiers et les voitures, le reste suivait machinalement.

Le 16 août. Bataille de Gravelotte. — Nous arrivons ainsi vers dix heures du matin, sur les hauteurs du Point-du-Jour, d'où nous entendons le canon au loin. C'était, comme je l'ai su depuis, l'artillerie d'une division de cavalerie allemande qui tirait sur les cavaliers de notre division de Forton, surpris en pleine quiétude de bivouac, conduisant leurs chevaux à l'abreuvoir. Un peu plus tard, nous voyons dans le lointain, sur la croupe, au delà du village de Gravelotte, des corps de notre cavalerie qui se déplaçaient avec des apparences de manœuvres. Les casques et les cuirasses brillaient au soleil et nous paraissaient jaunes : nous jugions que c'étaient des carabiniers, chose possible d'ailleurs. Puis la canonnade augmente, une violente fusillade s'y mêle.

Continuant notre chemin, nous arrivons à un vaste corps de bâtiments, placé sur la droite de la grande route, assez déserte en ce moment, et qu'on dit être la ferme Saint-Hubert. On s'y arrête.

Par qui fut prise cette décision? Je l'ignore. Probablement, comme toujours, par le comptable avec ou sans l'avis du médecin en chef.

Cette ferme Saint-Hubert, qui devait deux jours plus tard être le théâtre de luttes si acharnées et si sanglantes, se composait d'une maison d'habitation en bordure sur la route, d'une cour attenante entourée d'un mur assez élevé et s'ouvrant sur la route par une porte cochère, et d'un jardin enclos d'un mur plus petit[1]. Les fermiers (qui, si je ne me trompe, tenaient quelque peu auberge) étaient de braves gens. Ils nous firent un excellent accueil et mirent à notre

1. Dans ses *Souvenirs d'un officier d'état-major*, 2e série, p. 69, le colonel Fix donne un croquis de cette ferme.

disposition tout ce qu'ils avaient. Plus tard, pendant le siège, je les retrouvais bien malheureux et misérables, dans les rues de Metz, où ils étaient venus se réfugier après le désastre de leur maison.

Nous étions à peine arrêtés que débouchèrent, au triple galop, sur la route, du côté de Gravelotte, des paysans montés sur des chevaux de trait tout harnachés. C'étaient les convoyeurs civils qui, réquisitionnés ou loués, à tant par collier, suivant les règles de cette époque, conduisaient les bagages de la division de Forton et qui avaient été surpris, au repos, par les obus allemands. Ils représentaient bien le « sauve-qui-peut » de la panique classique. Ils passèrent devant nous, à toute bride, les yeux hagards et en criant. Quelques cavaliers des régiments surpris se trouvaient malheureusement aussi au nombre de ces fuyards. Je vois encore l'un deux, un cuirassier avec sa cuirasse, mais sans casque, arrivant à un galop furieux. A la hauteur de la ferme, un capitaine d'état-major, qui passait, mit son cheval en travers de la route et, le revolver au poing, lui intima l'ordre de s'arrêter. L'homme, après un peu d'hésitation, obéit, mais je le vis, un instant après, reprendre sa course en passant à travers champs.

Quelques rares blessés nous arrivaient aussi. L'un des premiers fut un fourrier d'infanterie qui avait une phalange de doigt emportée. Il avait été blessé, disait-il, dans un bouquet de bois voisin. La blessure présentait tous les caractères d'un bout portant. Je pensais à un accident assez fréquent alors, quand la culasse du chassepot échauffée ou encrassée fonctionne mal et que l'homme, voulant extraire la cartouche avec la baguette, fait partir le coup qui le blesse à la main. Mais devant l'insistance du fourrier à accuser un coup de feu venant de l'ennemi (qui était encore loin) et son air embarrassé en face de mes questions précises, j'ai la conviction qu'il s'était mutilé volontairement.

Dans cette même matinée arriva à la ferme un jeune capitaine d'état-major, fort joli garçon, qui nous dit s'être foulé le pied en tombant de cheval. L'examen fait par

M. Leplat, devant nous, ne permit pas de constater de lésion sérieuse. Le capitaine resta étendu sur un matelas une partie de la journée, puis disparut quand les blessés graves affluèrent. J'eus l'occasion de le revoir plus tard. Vers la fin d'août ou au début de septembre, je fus désigné, avec un certain nombre de mes camarades, par ordre du général Coffinières, commandant la place de Metz, pour visiter les malades et les blessés recueillis par les habitants. On voulait éviter les abus que cette situation pouvait entraîner. Accompagné d'un agent de police, je me présentais aux adresses figurant sur un cahier qui m'avait été remis, à côté des noms de l'habitant et du militaire recueilli par lui. Je devais mentionner dans des colonnes *ad hoc* si le militaire devait continuer à être soigné dans la maison, ou s'il devait être évacué sur un hôpital ou une ambulance, ou enfin s'il devait rejoindre son corps.

Dans le quartier qui m'avait été assigné, je retrouvais mon capitaine, hôte d'une fort belle maison, et alors je connus son nom. Il fut un peu surpris de me revoir, me parla vaguement de douleurs consécutives à son entorse et me fit connaître qu'il allait rejoindre son poste. J'indiquais cette décision sur le cahier.

Quelques années plus tard, assistant, comme médecin-major du 18e bataillon de chasseurs, aux manœuvres du 5e corps d'armée, je retrouvais ce même officier dans l'état-major du général en chef, mais je ne pus jamais arriver à le voir de près.

Si je cite ces rares défaillances, c'est qu'elles ressortaient sur l'ensemble général de courage, de résignation que montrait la masse de braves gens que j'eus à soigner plus tard.

En attendant, bien que la canonnade et la fusillade redoublassent du côté de Gravelotte, il n'arrivait guère de blessés à la ferme Saint-Hubert : nous étions trop loin de l'action, laquelle d'ailleurs ne faisait que débuter. Supportant mal cette inaction, nous, les aides majors, les jeunes, nous demandons au médecin en chef de nous permettre, si l'ambulance ne se portait pas davantage en avant, d'exercer notre

activité professionnelle en des endroits où elle trouvera certainement un emploi immédiat. M. Leplat, en bon normand qu'il était, ne nous donna pas de permission ferme, mais nous autorisa tacitement à agir à nos risques et périls.

Muni de ma trousse et d'une petite provision de charpie, de linge et de bandes, je partis allègrement du côté du tapage. Après avoir traversé le village de Gravelotte, je tournais à gauche le long des jardins. Quelle heure était-il? Je ne m'en doute pas, mais certainement l'après-midi n'était pas avancé. J'eus de suite de quoi m'occuper.

Le premier blessé que je trouvais était un cavalier de remonte (à ce que j'en ai jugé du moins à son dolman bleu foncé à tresses blanches). Il avait les deux mollets emportés par un éclat d'obus et avait perdu beaucoup de sang. Je réunis les chairs déchiquetées sous un pansement compressif. J'avais une petite gourde de cognac, j'en donnais une goutte au malheureux qui était bien déprimé, et je l'installais dans un fossé à côté de blessés plus valides et déjà pansés qui m'aidèrent de leur mieux.

Puis, pendant près d'une heure, sans être trop gêné par les projectiles qui arrivaient jusque-là, parfois d'une façon assez nourrie, je continuais à panser des soldats de toutes armes, mais surtout des fantassins du 2e corps.

Je fis là une rencontre assez extraordinaire. Au mois de mai précédent, j'avais accompagné, de Bayonne au camp de Châlons, un bataillon du 77e régiment dont j'avais beaucoup fréquenté les officiers depuis mon arrivée à Bayonne, et cette longue route n'avait fait qu'augmenter nos bonnes relations. J'en entretenais de particulièrement sympathiques avec le capitaine Hivert, un bordelais, très gai et très avenant. Étant retourné de Châlons à Bayonne, ma mission terminée, j'avais perdu de vue le régiment depuis plus de trois mois; il appartenait au 2e corps et moi au 3e; aussi quel fut mon étonnement, en me trouvant subitement en face du chef de musique de ce régiment, Sineau, qui courait là, tout seul, l'air un peu hagard, et de l'entendre me dire : « Hivert est blessé, il désire vous voir. » Je me dirigeais du côté qui

m'était indiqué, mais je ne parvins pas à découvrir le capitaine, d'autant plus que j'eus à m'occuper sérieusement d'un groupe de grenadiers de la garde ainsi que de quelques cavaliers allemands.

Parmi ces derniers se trouvait un cuirassier qui avait reçu trois coups de sabre assez peu graves d'ailleurs, dont un coup de pointe droit entre les fesses, probablement allongé par un de nos cavaliers, dans la poursuite, au moment où l'Allemand tombait de cheval. Ce brave cuirassier, bien que j'essayasse de le rassurer dans sa langue maternelle, était fort émotionné et un peu honteux : je lui offris de l'eau additionnée de quelques gouttes de ma gourde; il ne voulut boire qu'après que j'y eusse goûté d'abord.

Mais le temps passait : un peu inquiet des suites de mon escapade et ma petite provision de pansement s'épuisant, je me décidais à rejoindre la ferme Saint-Hubert. Le retour me parut plus long que l'aller. J'y retrouvais tout le monde, y compris les camarades qui avaient fait comme moi. Les blessés commençaient d'ailleurs à y affluer. Il y en avait de bien nombreux qui, malgré des atteintes souvent très sérieuses, avaient quitté le champ de bataille sans aide, et cherchant à gagner Metz, avaient déjà fait beaucoup de chemin.

Dans nos règlements actuels sur le Service de Santé en campagne, on tient compte de cette catégorie de blessés pouvant marcher. La proportion en est très forte, le premier jour surtout, certainement beaucoup plus forte que ne pourrait le faire supposer la gravité des blessures.

Que de braves soldats ai-je vus, faisant bien des kilomètres avec une balle dans le corps, avec un bras ou une main brisés, même avec des plaies des membres inférieurs n'ayant pas atteint le squelette de sustentation. Encore dans l'effervescence de la lutte, dans la surexcitation causée par l'atteinte subie et par l'idée d'y porter remède le plus tôt possible, n'éprouvant pas encore les effets de l'inflammation, ils accomplissaient des efforts dont jamais ils n'auraient été capables le lendemain.

Toute la soirée se passa ainsi à faire des pansements : j'ai

été étonné de la quantité de balles qui se présentaient sous la peau du côté opposé à l'ouverture d'entrée et qu'on enlevait avec une simple petite incision. J'ai observé ce fait encore bien souvent pendant la guerre, surtout quand il s'agissait des balles ovalaires (*lang-blei*) du fusil Dreyse allemand. L'élasticité de la peau paraît avoir épuisé ce qui restait de force au projectile après son trajet dans le corps, et il s'arrêtait immédiatement au-dessous de cette peau. Je crois qu'avec les armes et les projectiles actuels, il ne faudrait plus compter sur des résultats de ce genre.

Notre pratique se ressentait des idées et des doctrines chirurgicales qui avaient cours à cette époque, et qu'on nous enseignait à Strasbourg et au Val-de-Grâce : toutefois le fameux débridement préventif, destiné à éviter les accidents infectieux attribués alors à l'étranglement des plaies et que préconisaient certains de nos professeurs, ne m'a jamais paru susceptible d'application, heureusement pour mes blessés, et je n'ai jamais su qu'on en ait fait usage. Nous restions cependant fidèles, au moins au début de la campagne, au principe de l'exploration des plaies, ordinairement avec le doigt et à la recherche acharnée des projectiles. J'ajouterai que souvent les blessés et leur entourage nous y poussaient. Que de désastres produits par ces funestes agissements!

Mais nous étions alors bien loin des doctrines microbiennes et de l'asepsie. Tout au plus les jeunes, les amis des nouveautés, se servaient-ils de l'acide phénique, recommandé comme liquide de pansement, d'une façon tout empirique, et souvent employé par ces oseurs à des doses trop fortes, caustiques même.

De grandes opérations, on en faisait fort peu, et avec raison d'ailleurs, dans ces ambulances : je ne me souviens pas d'avoir vu pratiquer d'amputation classique pas plus ce jour-là que le 18. On se bornait en général à rectifier les délabrements graves des chairs et des os, à compléter la section des muscles, à arrêter, surtout par le tamponnement compressif, les hémorragies, assez rares du reste. On n'a pas fait de ligature de vaisseaux un peu sérieux, la nécessité

ne s'en étant pas fait sentir : je me rappelle avoir fait quelques désarticulations de phalanges.

Pour les pansements, on se servait de l'antique charpie (et je n'ose penser aux mains, aux récipients, aux lieux par lesquels elle avait passé), de compresses et de bandes, d'écharpes plus ou moins classiques, faites ordinairement avec les pièces même des vêtements du blessé : cravate, ceinture, mouchoir, pan de capote, etc.

Les fractures étaient maintenues par des gouttières en fil de fer dont nous avions une certaine provision ou par des attelles, soit tirées de l'approvisionnement de l'ambulance, soit surtout faites de fortune. On ne fit jamais d'appareil plâtré, bien que leur emploi nous fût familier, même à cette époque, grâce aux enseignements reçus à Strasbourg, surtout du professeur Herrgott : l'ambulance ne possédait pas ce qu'il fallait pour leur confection.

Pour aller plus vite et pour épargner des souffrances aux blessés, nous découvrions en général les plaies en coupant, autant que possible sur les coutures, la portion des vêtements qui les recouvrait; mais le matériel ne comprenant pas, comme actuellement, des cisailles *ad hoc*, nous employions les ciseaux de notre trousse. J'en avais deux paires : j'en ai cassé une, le 16, sur les basanes d'un dragon, et j'ai perdu l'autre, le 18, dans la paille où l'on étendait nos blessés. Ceux-ci, quand ils étaient pansés, étaient évacués sur Metz, au moyen des voitures qui nous arrivaient, soit des convois de l'armée, soit des villages voisins, soit de Metz même. La plupart de ces véhicules étaient des chars lorrains à ridelles, que l'on garnissait de planches, de paille ou de fagots de sarments.

Au cours de la soirée, nous vîmes arriver, aux grandes allures de leurs beaux chevaux, les voitures d'une ambulance de la Croix-Rouge (celle des professeurs Lefort et Liégeois) qui était venue de Paris à Metz depuis quelque temps. Elles s'arrêtèrent devant la ferme et, après un court entretien entre les médecins qui les accompagnaient et M. Leplat, qui avait été, si je ne me trompe, le camarade d'internat

de certains d'entre eux, elles chargèrent les blessés pansés par nous qui restaient là et les ramenèrent à Metz.

Je vois encore sur le siège de la première voiture, en vedette près du cocher, un hussard allemand, à l'éclatante attila rouge, que j'avais pansé d'une plaie au bras. Autant qu'il m'en souvient, une partie de ces voitures, avec des médecins et des infirmiers, poussèrent vers Gravelotte, vers le champ de bataille.

De celui-ci arrivaient directement, et de plus en plus nombreuses, des voitures chargées de blessés pansés là-bas; elles passaient devant la ferme, sans s'arrêter en général. Quand nous en avions le loisir, nous les visitions au passage, pour examiner si les pansements tenaient, s'il ne s'était pas produit d'hémorragie, si les blessés avaient soif, etc.

C'est ainsi que, dans la soirée déjà avancée (il commençait à faire nuit), étant monté sur le moyeu d'une de ces voitures et ayant posé la question ordinaire : « Avez-vous besoin de quelque chose? », j'y trouvais le capitaine Hivert, du 77e, que j'avais cherché en vain sur le champ de bataille. Il avait reçu une balle dans la jambe et était pansé convenablement; je me bornai à lui donner à boire et à lui serrer la main, le rassurant sur les suites de sa blessure. Je le retrouvai, au cours du siège, à peu près guéri.

Nous continuâmes ainsi à panser et à opérer jusque bien avant dans la nuit, grâce aux moyens d'éclairage, assez sommaires d'ailleurs, que possédait l'ambulance ou qui nous furent fournis par les braves fermiers.

Comme je l'ai dit, ceux-ci, les femmes surtout, furent admirables de dévouement et de désintéressement. Elles se multiplièrent près des blessés, améliorant leur installation, les consolant, leur donnant à boire et à manger, aidant en cela notre excellent pharmacien, M. Bouché, qui trouvait là un aliment à son activité.

Qu'avons-nous mangé ce jour-là? Avons-nous même mangé? Je le suppose, mais je ne m'en souviens absolument pas. Où ai-je dormi? Probablement pendant quelques heures sur la paille des granges ou sur un brancard, comme nous

le faisions ordinairement depuis que nous tenions la campagne; nous nous étions donné beaucoup de mouvement, la journée avait été très belle, mais chaude, et la nuit précédente, nous avions peu reposé dans le chemin de Lessy. Le sommeil dut venir bien vite; je me souviens toutefois d'avoir été réveillé pour voir des blessés qui se plaignaient.

Le 17 août. — Le début de la journée du 17 fut employé à mettre un peu d'ordre dans notre matériel ainsi qu'à nous livrer à quelques soins de toilette indispensables.

En ce qui me concerne, comme je m'étais agenouillé toute la journée, dans le sang, auprès des blessés couchés par terre, mon pantalon et mon caleçon ainsi que les manches de ma tunique étaient raidis de sang coagulé. Je les nettoyais tant bien que mal et le soleil eut vite fait de les sécher.

Près du ravin que traverse la route avant d'atteindre Gravelotte, dans les champs, à la droite de cette route, l'intendance faisait brûler d'énormes quantités d'approvisionnements. Nos infirmiers, de même que beaucoup de soldats qui passaient, s'y munirent de tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance, surtout de sucre et de café voués à une destruction qui nous paraissait bien hâtive[1].

Nous avions repris contact avec la division, et je crois même avoir aperçu un instant notre grand chef M. l'intendant de Geoffre.

Nous ne fîmes, ce jour-là, que les 2 kilomètres environ qui séparaient la ferme Saint-Hubert de la ferme de Leipsick, autour de laquelle avaient pris position nos deux brigades, sur la crête qui va vers Amanvillers et Saint-Privat.

Dans la soirée, nous entendîmes, du côté du Point-du-Jour, quelques coups de canon mêlés de fusillade et du déchirement strident des mitrailleuses, des « moulins à café » comme les appelaient nos hommes.

1. On y détruisit, entre autres, d'énormes quantités de ce sel dont la privation fut si pénible pendant le siège.

Nous nous étions installés dans un petit bois devant la ferme de Leipsick, et c'est là que nous trouva la nuit. Je crois bien avoir pu profiter, cette nuit-là, avec M. Bouché, de l'abri capitonné de notre grande voiture de transport de blessés, abri fort envié, bien que, en dépit d'un nettoyage sommaire, elle conservât des traces et surtout l'odeur du sang des malheureux qui y avaient passé la veille.

Le 18 août. Bataille de Saint-Privat. — Au petit jour nous étions debout. Le temps était toujours très beau et nous vîmes se lever le soleil qui devait, ce jour-là, éclairer une des plus sanglantes tragédies de ce siècle qui avait débuté par les grandes guerres de la République et de l'Empire, qui avait vu les hécatombes de Crimée, d'Italie, de Bohême et devait voir encore celles de la guerre turco-russe aux Balkans.

C'est cette journée qui décida du sort de l'armée de Metz et, par suite, de celui de la France qui ne s'en est pas encore relevée[1].

De la situation dominante où nous nous trouvions, la vue s'étendait au loin sur la plaine coupée par des ravins, sillonnée de chemins et de routes, semée de taillis et même de

1. Cette journée du 18 août, que Bazaine désigna officiellement sous le nom de « défense des lignes d'Amanvillers », désignation qui dévoile bien l'état d'esprit et les arrière-pensées qui dirigeaient sa conduite, est généralement appelée en France : « bataille de Saint-Privat », et en Allemagne : « bataille de Gravelotte ». Nous nommons, au contraire, la journée du 16 : « bataille de Gravelotte ou de Rezonville », et les Allemands : « bataille de Mars-la-Tour ».

Le 18, nous perdîmes 12.275 hommes dont 595 officiers, et les Allemands 20.159 dont 900 officiers, soit en tout 32.434 hommes, pertes à peu près égales à celles du 16 (16.959 Français dont 837 officiers, et 15.790 Allemands dont 711 officiers, soit en tout 32.749 hors de combat. La journée du 14, à Borny, avait coûté aux Français 3.608 hommes dont 200 officiers, et aux Allemands 4.906 dont 222 officiers, soit en tout 8.514 hors de combat.

Ces trois journées occasionnèrent donc une perte de 73.697 hommes, la population d'une grande ville rien qu'en jeunes gens.

(Renseignements tirés de la *Guerre franco-allemande* du commandant Rousset).

bois assez épais et où perçaient, dans la brume du matin, les clochers de nombreux villages ainsi que les toits des hameaux et des fermes isolées.

Dès six heures du matin, nous apercevions distinctement, sur les hauteurs qui nous faisaient face, à 5 ou 6 kilomètres, de grandes masses noires, comme de grosses chenilles, en progression constante vers notre droite. C'étaient les corps d'armée allemands qui prenaient leurs positions de bataille et commençaient le mouvement qui devait couper de la France cette belle armée et l'enfermer dans Metz, d'où elle ne sortira que mutilée et captive.

Et tous, jusqu'au dernier des soldats[1], nous voyions cette manœuvre et nous constations qu'elle menaçait notre droite que personne ne renforça et qui devait être écrasée!

A notre gauche, à 1 kilomètre environ, vers la ferme de Moscou, où nous avions passé la veille en venant de Saint-Hubert, brillait sur la hauteur un état-major qui certainement devait être bien édifié aussi sur ce mouvement des Allemands si visible pour tous. Que fit-il? Rien probablement.

Directement devant nous, entre la ferme que l'on mettait en état de défense et un ravin boisé qui s'allongeait à 1 kilomètre environ d'elle, des hommes de notre division, du 15e bataillon de chasseurs et du 19e d'infanterie en particulier, creusaient des tranchées-abris. Quelques-uns même pénétraient dans les bois qui s'étendent plus loin (bois des Génivaux). A notre gauche, du côté de la ferme de Moscou, des soldats d'une autre division faisaient de même. Tous ces hommes travaillaient avec ardeur; ils étaient gais et parlaient avec fierté de nos succès de l'avant-veille.

La matinée se passa ainsi; on fit le café, puis on déjeuna tranquillement.

Vers midi éclata devant nous, un peu sur notre droite, entre Verneville et Amanvillers, une violente canonnade,

1. Comme on le sait, le maréchal Bazaine, commandant en chef, ne parut pas sur le champ de bataille.

début de la bataille. Moins d'une demi-heure après, nous avions déjà des blessés, surtout par éclat d'obus; bientôt ils affluèrent. A un moment, le feu ayant redoublé plus près de nous, je descendis jusqu'aux tranchées les plus voisines : elles renfermaient de nombreux blessés, mais il ne pouvait être question de les transporter en arrière : les projectiles arrivaient en rafale et les blessés refusaient de quitter l'abri, même très relatif, que leur donnaient les tranchées, où je dus me contenter de faire quelques pansements sommaires.

C'est là que je me rendis bien compte de l'absolue nécessité d'éviter tout transport de blessés sous le feu, en dépit des principes théoriques, d'allure chevaleresque, qui avaient encore cours alors, tradition d'une époque où le tir n'avait pas la rapidité, la précision et l'intensité qu'il possédait déjà en 1870.

Je fus d'ailleurs bientôt obligé de retourner vers la ferme. Elle était devenue un noyau de défense et un point de mire, de même que la ferme voisine de Moscou, laquelle commençait à brûler : l'ambulance ne pouvait rester là.

Profitant d'une accalmie, nous abandonnons le petit bois qui nous avait abrités, et nous nous portons en arrière avec le matériel et les blessés pour nous installer au-dessus du Châtel-Saint-Germain, à l'intersection des chemins qui y vont de Lepsick et de Montigny-la-Grange, vers l'éperon où se trouvent des ruines et qui domine le village.

Nous étions mieux abrités là, bien que toujours dans la zone du feu, mais les obus ennemis passaient en général par-dessus nos têtes et allaient éclater dans le ravin de Châtel, où se trouvait la ligne de Briey, alors en construction; on eut dit que les Allemands se figuraient que ce ravin contenait des réserves qu'ils cherchaient à atteindre et qui, de fait, ne s'y trouvaient pas. Seuls les coups tirés court portaient à l'endroit où nous étions installés, sans faire grand mal d'ailleurs.

L'évacuation de l'ambulance avait été assez pénible; nous y perdîmes une certaine quantité de matériel, et je me rappelle, en particulier, le déficit d'une dizaine de litres de vin

contenus dans un bidon, notre dernière ressource de ce genre pour nos blessés; ils disparurent pendant le trajet. On nous avait envoyé les musiciens d'un ou peut-être de deux régiments (je ne me souviens que de ceux du 90e), et je suis convaincu que ces infirmiers et brancardiers d'occasion, qui ne possédaient pas le sentiment du devoir professionnel de nos infirmiers d'hôpital, n'avaient pas été étrangers, par négligence ou pour d'autres causes, à ces pertes, dont celle du vin surtout se fit vivement ressentir.

Nous n'étions installés que depuis peu de temps sur cette nouvelle position quand y arrivèrent des voltigeurs de la garde. Je les vois encore creusant, un peu en avant de nous et à notre gauche, des tranchées que leur jalonnaient des sous-officiers du génie.

Un peu après leur arrivée, un lieutenant de ces voltigeurs se présenta à moi avec la main traversée par une balle. Le coup paraissait avoir été tiré à bout portant et être le résultat d'un accident ou d'une maladresse, car les projectiles ennemis que nous pouvions recevoir en ce moment-là venaient certainement de loin. Quoi qu'il en soit, je pansais cet officier, qui me dit son nom, mais que je ne revis plus.

Je me rappelle aussi un sergent-major d'infanterie qui m'arriva pâle et gémissant, se plaignant d'avoir reçu « un boulet dans le dos ». Je le déshabillai avec les plus grandes précautions, coupant ses vêtements pour découvrir la blessure. Une fois le dos mis à nu, je ne découvris rien, pas même une ecchymose. Je suppose qu'un obus ayant éclaté près de lui, un éclat avait atteint son sac, qui était effectivement déchiré, et le pauvre garçon se croyait touché à mort. Un peu énervé par la perte de temps qu'il m'avait occasionnée, je lui manifestai mon diagnostic assez vertement. Malgré cela, il s'accrocha à l'ambulance d'où je fus obligé de le faire expulser dans la soirée.

Mais si je cite ces rares taches, c'est que, comme je l'ai déjà dit pour la journée du 16, elles contrastaient vivement avec le courage, l'abnégation, l'héroïsme, la bonne humeur

même qui animaient les centaines de braves gens qui ont passé par l'ambulance ce jour-là.

Et que d'horribles blessures! On m'apporta un artilleur qui avait été atteint par l'explosion d'un caisson au moment où il y puisait. De ses deux bras, il ne restait plus que des moignons sanglants, et une de ses jambes était broyée. Mais ce tronc brûlé vivait; cette tête tuméfiée, noire de poudre, parlait. Il n'y avait pas d'hémorragie sérieuse, ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans ces plaies par arrachement. Je pansai le tout aussi bien que possible; je fis coucher le malheureux à l'abri, je lui fis entrevoir qu'aux Invalides il y en avait de plus mutilés encore, et je le confiai à un camarade à peu près valide. Ce dernier m'apprit, dans la soirée, qu'il s'était éteint, résigné et sans grandes souffrances.

J'admirai aussi le courage d'un des Allemands, assez nombreux, que les vicissitudes de l'action avaient amenés dans nos mains. C'était un officier d'artillerie, un colosse, dont un éclat d'obus avait fracassé la mâchoire inférieure : la langue pendait, déchirée, au fond de la plaie béante; la face et les yeux étaient gonflés et bleuâtres. Je lui enlevai, le plus délicatement possible, les esquilles qui parsemaient les chairs déchiquetées, ainsi que les petits lambeaux évidemment privés de nutrition. Il supporta sans broncher cette longue et douloureuse opération, et quand tout fut réuni et remis en place, autant que possible avec des compresses et un bandage en chevestre, et quand, sur un signe de désir, j'eus coiffé sa tête du casque à petite boule de cuivre fixé avec la jugulaire, ce vaillant se remit debout, me serra les mains et, dans ses yeux injectés de sang, mais brillants, sous les paupières tuméfiées, je vis un remerciement que sa langue ne pouvait plus prononcer. Je ne le revis plus. La blessure était des plus graves, mais je ne pense pas qu'il en soit mort, de suite du moins. Je ne sais s'il a été évacué sur Metz; peut-être est-il resté plutôt à Châtel, où le retrouvèrent le lendemain ses compatriotes.

Vers le soir, il fut décidé, par qui? je n'en sais toujours rien, que nous descendrions à Châtel même, où nous trou-

verions pour nos blessés une installation plus tranquille et des ressources, surtout alimentaires, ainsi que de l'eau, qui commençaient à nous manquer.

Au moment où nous abandonnions le plateau, le jour commençait à tomber. On voyait flamber les villages et les fermes; la lueur des décharges d'artillerie se faisait plus nette, le roulement de la canonnade était continu, assourdissant; il était accompagné par le crépitement des fusils, où se distinguait de temps en temps le brusque fracas des feux de salve, ainsi que les clameurs lointaines et les cris plus voisins des combattants. Parfois, mais trop rarement à notre gré, le déchirement strident de nos mitrailleuses perçait cette terrible musique.

En ce moment-là, elle augmentait, près de nous, sur notre droite, vers Montigny et Amanvillers, où devait se prononcer une lutte violente.

Comment nos voitures, nos fourgons de 3.000 kilos réussirent-ils à descendre la pente rapide de cet étroit chemin creux, où les chevaux avançaient en glissant sur leur arrière-train, les conducteurs en selle? Seules l'expérience de nos vieux tringlots et l'aide fraternelle de nos infirmiers, de nous tous, parviennent à expliquer ce tour de force. Quoi qu'il en soit, tout arriva à Châtel sans accident.

Nous disposâmes, pour recevoir nos blessés, les trois ou quatre premières maisons qui se trouvaient à la sortie de ce chemin creux, à son entrecroisement avec la petite route qui conduit à Amanvillers, par le fond de la vallée. On réunit toute la literie que l'on pût trouver, on garnit les chambres d'une couche de paille et la pénible besogne recommença.

Elle dura toute la nuit avec un éclairage rudimentaire donnant la crainte continuelle de mettre le feu à la paille où étaient couchés nos blessés.

Nous avons probablement mangé un morceau sur le pouce de temps à autre; mais je n'en ai pas d'idée précise. Quant à dormir, il n'en fut pas question.

Il me reste le souvenir de blessés affluant continuellement dans les chambres qui m'avaient été attribuées et réclamant

énergiquement leur tour de pansement. Et des balles extraites, des pansements pratiqués, des membres mis en écharpe ou en gouttière, avec des paroles consolatrices à prodiguer; puis la pénurie du linge, de la charpie, qu'il fallait économiser, et enfin, flottant sur le tout, une violente odeur de sang qui me poursuivit ensuite pendant plusieurs jours. Il me reste encore l'impression générale de l'excellent esprit de tous ces braves gens, de leur sentiment de devoir, de discipline et de dévouement, car c'étaient des soldats de sept ans, comme nous n'en retrouverons plus.

J'ai aussi encore dans les oreilles les éclats de la douleur d'un malheureux officier, à genoux devant le cadavre de son frère qui avait été transporté à l'ambulance et qu'il tenait embrassé. C'étaient, disait-on, deux jumeaux, les frères de Neymet, qui ne s'étaient jamais quittés. Capitaines tous deux au même régiment, l'un d'eux avait été mortellement atteint sur le plateau. J'entends encore son frère s'écriant : « Que dirai-je à notre mère quand je reviendrai sans toi? » Pendant toute cette terrible nuit, il continua ses plaintes et ses gémissements qui finirent par impressionner fâcheusement nos autres blessés.

Étant sorti un moment de cette atmosphère de sang et de désolation, le spectacle que je trouvais dans la rue fut peu réconfortant. Par la route d'Amanvillers étaient arrivés des dragons, ceux de la division Clérambault, qui ne paraissaient pas avoir pris de part bien active à la lutte. A l'entrée du village était arrêté un convoi de l'intendance dont quelques voitures portaient des tonneaux d'eau-de-vie. Les dragons en avaient défoncé un et y puisaient avec tous les récipients, casques compris, dont ils pouvaient disposer. D'officiers, je n'en vis point. Et nous eûmes bientôt le spectacle pénible de l'ivresse de ces cavaliers augmentant encore le désordre de la retraite.

19 août. — Car c'était bien la retraite que Bazaine venait de prescrire. Encore une fois, nous abandonnions, par son ordre, les positions, dont la défense nous avait coûté tant de

sang, pour rentrer dans l'enceinte des forts de Metz. Et cette belle armée ne devait en sortir, deux mois plus tard, que pour être livrée à l'ennemi par les misérables intrigues de son chef, de ce maréchal de France qui avait oublié qu'au-dessus des compétitions politiques, au-dessus des intérêts particuliers, il existe toujours la France.

L'AMBULANCE DE L'ESPLANADE ET LES FEMMES DE METZ[1]

(Août-Novembre 1870.)

Ainsi que je l'ai dit précédemment, le 19 août au matin, après la terrible journée qui fut la bataille de Saint-Privat et la cruelle nuit qui la suivit, nous apprenions que Bazaine prescrivait l'abandon de ces positions qui avaient coûté tant de sang et la retraite dans cette enceinte des forts de Metz, qui nous fut si fatale.

Le 3e corps, le nôtre, était désigné pour cantonner à Plappeville.

Il ne nous venait plus de blessés à Châtel-Saint-Germain où notre ambulance était venue terminer la journée et passer la nuit, dans sa sanglante besogne; ceux qui restaient étaient pansés et on continuait leur évacution, comme l'avant-veille, à la bataille du 16, par toutes les voitures que les convois militaires, la réquisition dans les villages, l'ardeur patriotique des habitants, de ceux de Metz surtout, mettaient à notre disposition.

Nos préparatifs de départ furent bien vite faits. J'avais retrouvé mon léger bagage; je pus changer mes vêtements souillés, raidis de sang, et faire un peu de toilette avant de me mettre en route.

Au cantonnement, on nous fit connaître que, pour assurer

1. Lu dans la séance du 12 juin 1913.

les soins à donner aux malades, ainsi qu'aux blessés que ces dernières journées avaient fait refluer sur Metz (20.000 disait-on), les ambulances divisionnaires seraient supprimées et leur personnel affecté à ce service. Il ne resterait plus, dans chaque corps d'armée, en dehors des médecins de corps de troupe, pour l'éventualité de nouvelles luttes, d'une trouée, d'une marche en avant, que l'ambulance dite du quartier général, augmentée, à cet effet, d'un médecin prélevé sur chacune des ambulances divisionnaires. C'est M. Talon, le plus ancien des aides-majors, qui fut ainsi enlevé à la nôtre. J'ajouterai que l'armée n'ayant eu, depuis lors, que des affaires partielles et n'ayant pas fait la trouée envisagée, ces ambulances de corps, ainsi renforcées, restèrent longtemps à peu près inoccupées, quand le personnel réduit des ambulances divisionnaires avait à sa charge la grosse part des soins réclamés par la masse des malades et blessés que renfermait la ville.

Notre ambulance se sépara ainsi de sa division, l'ancienne division Castagny, pour être affectée à l'établissement qui avait été installé sur l'Esplanade, la belle promenade de la ville.

L'ambulance de l'Esplanade. — On a souvent compris sous le nom d' « ambulance de l'Esplanade » des installations de blessés absolument distinctes les unes des autres mais qui se trouvaient sur cette promenade ou dans son voisinage.

Il y avait d'abord une grande agglomération, véritable petite ville avec ses rues, de grandes tentes coniques, alignées par rangées, pouvant renfermer environ 1.500 blessés ou malades, sans compter celles consacrées à l'administration et au personnel. Ce groupe de 250 tentes était compris entre la caserne du Génie d'un côté, et, de l'autre, le pâté de maisons où se trouve le Palais de Justice ainsi que le café du Héaume, si connu des générations d'officiers d'artillerie et du génie qui ont passé par l'École d'application de Metz[1]. La belle statue du maré-

1. Une figure des *Souvenirs d'un officier d'état-major* (2e série, p. 53), du colonel Fix, donne une image bien exacte de cette ambulance et de celle des wagons.

chal Ney, les parterres et massifs de la promenade, le kiosque de la musique y étaient contenus : ce dernier servait de lingerie.

Dans le prolongement de ces rangées de tentes, vers la rue Serpenoise, sur la place Royale, on avait installé des files de wagons de marchandises, à grandes portes latérales, amenés de la gare où ils étaient devenus inutiles. On y logea des blessés et des malades peu graves ainsi que des convalescents.

Ce groupe avait un personnel, fourni pour la plus grande partie par la Compagnie de l'Est, et un service absolument distincts de ceux des tentes. Quand on venait de la ville, on remarquait surtout cette agglomération originale de wagons. Aussi, pour beaucoup de ceux qui se sont trouvés à Metz, pendant le siège, quand il est question de l'ambulance de l'Esplanade, c'est cet emploi peu habituel des wagons qui se présente seul à leur esprit.

Il y avait encore à l'Esplanade, ou plutôt au Jardin Boufflers, qui y est attenant, une autre ambulance sous tentes, fonctionnant à peu près dans les mêmes conditions que sa voisine, mais bien moins considérable.

C'est au premier de ces établissements que j'ai été affecté, avec le personnel de mon ancienne ambulance de la division Castagny à partir du 20 août et je lui ai appartenu jusqu'au 5 novembre.

Je logeais, avec mon camarade Driout, sous une tente dressée au pied de la statue de Ney, le vaillant Lorrain.

Nous y couchions, toujours incomplètement dévêtus, sur des brancards garnis de couvertures. Quand le froid commença à se faire sentir, nous fîmes fourrer une couche de paille sous nos brancards-lits.

Les blessés, au nombre de 2 à 6 par tente, étaient couchés sur le sol recouvert de paille et de couvertures et beaucoup de ces blessés étaient gravement atteints.

Plus tard, dans certains cas exceptionnels, on se servit de paillasses et parfois de draps et on fabriqua à ces blessés des espèces de châlits, avec des planches maintenues par des piquets enfoncés dans le sol.

Sur la fin du siège, quelques rares tentes furent dotées de petites couchettes en fer.

Pourquoi avait-on logé ainsi ces blessés sous la tente, quand on eût certainement pu trouver, dans une ville comme Metz, des locaux mieux adaptés à des soins de ce genre, en plus des bâtiments assez nombreux, transformés déjà en établissements hospitaliers ?

Probablement avait-on agi de la sorte parce qu'on considérait à cette époque, et non sans raison, que ces installations en plein air étaient plus salubres, moins sujettes aux infections que les hospitalisations dans des bâtiments clos. En plus du bénéfice d'une bonne aération, l'isolement des malades par petits groupes, dans chaque tente, diminuait certainement les chances de propagation de ces infections.

D'autre part, c'est sous la pression des événements, au cœur de la belle saison, que fut installée cette ambulance, par les Messins, dans leur belle promenade, réputée l'endroit le plus gai et le plus salubre de la ville et nous la trouvâmes toute prête après les sanglantes batailles livrées autour de Metz.

Malheureusement cela dura beaucoup plus longtemps qu'on ne le supposait à l'origine et le mauvais temps s'en mêla. La paille devint si rare que bientôt on ne put plus la changer. Le défaut d'espace ne permit que difficilement le déplacement de ces tentes de leur sol infecté. Ce n'est qu'en profitant d'une diminution passagère des malades, qu'on put parfois en abattre quelques-unes, sauf à les relever ensuite quand le besoin s'en faisait sentir de nouveau.

Notre médecin en chef, M. Leplat, proposa de désinfecter le sol des tentes au moyen d'une couche de tan. L'emploi de ce procédé ne parut pas avoir causé d'amélioration sensible.

D'autre part, l'insuffisance de la direction du service de santé, qui réglementairement se trouvait entre les mains de l'Intendance, laquelle ne tolérait qu'à contre cœur ce qu'elle appelait les empiétements des médecins, ainsi que l'inertie du commandement supérieur, ne permirent pas de prendre la mesure radicale de déplacement de l'ambulance que nécessitaient les circonstances.

Bientôt on ne connut plus à l'Esplanade que les inconvénients de cette installation de fortune, en plein air, sous des abris insuffisants contre la pluie, qui fut si tenace à partir du mois de septembre, et contre le froid qui commença de bonne heure.

Les soins généraux de propreté que comportait une pareille installation ne furent jamais exécutés d'une manière satisfaisante et, autour des tentes, s'accumulaient des déjections et des détritus de toute nature.

La pénurie du personnel des infirmiers fut en grande partie cause de ce fâcheux état de choses : on essaya bien d'y remédier en affectant à l'ambulance un certain nombre de gardes mobiles, venus pour la plupart des montagnes des Vosges, et dont on ne savait que faire. Mais on ne put pas tirer grand parti de ces gros garçons hébétés qui n'avaient aucune idée, non seulement de la discipline militaire, mais même des nécessités de l'existence dans une ville.

Ajoutons que le service médical était particulièrement pénible dans ces tentes, car il fallait se baisser fortement ou s'agenouiller pour les examens et les pansements, les malades étant couchés sur le sol.

Dévouement des femmes de Metz. — C'est dans ces ambulances que nous eûmes à admirer le courage, la force d'âme, le sublime dévouement des femmes de Metz de tout âge et de toutes les conditions que firent affluer, auprès de nos pauvres soldats, leur charité native et leur patriotisme, vertus héroïques que n'oublieront jamais ceux qui furent leurs collaborateurs et auxquelles on ne saurait rendre assez d'hommages.

Qu'on me permette de relever, à ce propos, une petite erreur du commandant Rousset, dans son histoire, si documentée d'ailleurs, de la Guerre franco-allemande.

Au tome II (page 480), il dit en parlant de ces vaillantes Messines : « Elles établirent sur l'Esplanade une grande ambulance sous des tentes et des wagons et s'en réservèrent le service exclusif. » La chose, comme nous venons de le

voir, n'est pas rigoureusement exacte, car le service médical et administratif de l'ambulance sous tentes était assuré par le personnel[1] et, pour la plus grande partie, par le matériel de notre ambulance divisionnaire et par les ressources de l'administration militaire.

La tâche de ces dames, encore fort étendue et fort belle, consistait principalement à assurer les soins de propreté, si nécessaires dans une installation aussi rudimentaire, surtout quand nous eûmes des typhoïdiques, à coopérer très activement aux pansements, à s'occuper de la lingerie où tout était à créer, à améliorer par leur expérience et leur action culinaires et souvent par leurs ressources personnelles, la nourriture de nos blessés et malades[2] et enfin à prodiguer à ceux-ci les gâteries physiques et morales où triomphent la main et le cœur de la femme et qui contribuèrent tant à assurer les guérisons, trop rares, de ces victimes de tous les fléaux entraînés par cette terrible guerre.

Que de tristes souvenirs nous ont laissés ces deux mois passés à lutter, avec l'aide de ces nobles lorraines, contre l'infection purulente, la pourriture d'hôpital, le tétanos, la fièvre typhoïde, la dysenterie.

Misère de nos soldats. — Nos malheureux soldats, bien que plus vigoureux que nos contingents actuels du ser-

1. En plus des trois médecins, MM. Leplat, Driout et moi, ce personnel de l'ambulance de la division Castagny affecté à l'Esplanade comprenait M. le pharmacien-major de 1re classe Bouché, M. l'officier d'administration comptable Viennet dit Bourdin et son officier adjoint, ainsi que les infirmiers et ordonnances. L'Intendance conservait la haute main sur notre ambulance comme d'ailleurs sur tout le service de santé de la Place. C'était M. le sous-intendant Pérot qui était chargé de cette branche des attributions de son Corps.

2. On peut imaginer ce qu'était cette nourriture quand, pendant les deux tiers du siège, on en était réduit, en fait de viande, à du cheval qui lui-même s'était soutenu en dévorant l'écorce et le bois des arbres, ainsi que la crinière et la queue de ses voisins, en fait de pain, à un composé de son, de paille et de farine de graines de toute nature, et quand le sel faisait presque absolument défaut.

vice de deux ans, offraient bien peu de résistance à ces fléaux des armées. Ils étaient éprouvés, en effet, par la misère de leur installation dans des camps hâtivement choisis au moment de la retraite sur Metz et infectés par une trop longue occupation[1]. L'insuffisance de leurs vêtements que la vie de bivouac avaient mis en loques ainsi que la diminution progressive en quantité et en qualité de leurs maigres rations avaient contribué à les affaiblir encore.

Et à toutes ces causes qui faisaient fondre les effectifs, il n'était apporté aucun remède, malgré les efforts des dignes chefs, de ceux qui partageaient la vie de leurs troupes.

La raison en était à cette coupable inertie passée à l'état de règle de conduite chez le maréchal Bazaine, autant parce qu'elle ne demandait aucun effort à son insuffisance que parce qu'elle lui évitait toute responsabilité immédiate et lui permettait de cacher plus longtemps les intrigues de sa politique personnelle.

L'esprit de discipline, poussé peut-être à l'excès chez les généraux, ses subalternes immédiats, les empêchait, de leur côté, de prendre des décisions énergiques que le commandant en chef ne prescrivait pas. Quelques-uns même, bien rares d'ailleurs, en étaient arrivés, comme lui, à se désintéresser complètement de leurs soldats.

Ajoutez à cela une température des plus inclémente, des pluies continuelles, surtout vers la fin du siège, et une dépression morale de plus en plus accusée, qu'expliquaient en partie les désastres successifs de l'armée et de la patrie, mais qu'entretenait, qu'aggravait même une tendance évi-

1. Quand il eût été si facile de les cantonner chez les habitants. Voici ce qu'en dit un des officiers de l'état-major de Bazaine : « 29 octobre (le lendemain de la capitulation). Le soir même, je me rendais à Longeville, lorsque je rencontre une forte colonne et vois des hommes entrer dans toutes les maisons du village. Je m'approche et j'entends tout à coup des conversations en allemand. L'ennemi arrivait et se cantonnait chez l'habitant, garnissant chambres et granges, tandis que nous avions, pendant un séjour de plus de deux mois, laissé tout simplement nos hommes, mal nourris, campés sous leur petite tente. » (*Journal d'un Officier de l'Armée du Rhin*, *1871*, p. 265.

dente du maréchal Bazaine à rembrunir la situation, affaiblissant ainsi le moral de la population et de l'armée, à l'opposé des devoirs les plus formels du commandant d'une place assiégée.

Parmi les nombreuses manifestations de cet état d'esprit, je me bornerai à rappeler que, dans les nouvelles bien rares que le maréchal laissait communiquer à la population et à l'armée, il avait soin de choisir celles qui dépeignaient sous les plus sombres couleurs la situation du pays, qui indiquaient, par exemple, faussement d'ailleurs, que toutes les grandes villes étaient en proie à l'anarchie, que le drapeau rouge y flottait et que certaines, telles que Rouen et le Havre, avaient dû faire appel à l'intervention de l'armée allemande.

Ces nouvelles venues de l'extérieur provenaient de lettres, de journaux pris sur les ennemis, parfois de récits plus ou moins exacts recueillis aux avant-postes ou chez des prisonniers ou bien d'autres sources que Bazaine ne faisait point connaître.

M. Jeannel et ses petits ballons postaux. — Quant à nos communications avec le dehors, avec nos familles, on avait essayé, depuis que Metz était bloqué, de divers moyens pour y arriver; ils avaient tous échoué, quand, au commencement de septembre, le pharmacien en chef de l'armée, M. Jeannel, organisa une poste aéronautique au moyen de petits ballons d'environ 500 litres confectionnés avec du papier calque (papier végétal), dont une provision considérable se trouvait à l'École d'application. Ce papier était enduit de collodion riciné sur ses deux faces et les petits ballons gonflés d'hydrogène pouvaient porter environ 200 grammes de papier de correspondance et parcourir au moins 30 lieues.

On attendait, pour les expédier, qu'il y eût des vents favorables. Du 5 au 15 septembre, quatorze de ces aérostats emportèrent 3.000 dépêches. Sept au moins sont arrivées en terrain favorable, d'où les correspondances ont pu être envoyées à leur adresse. Ma mère a reçu ainsi de mes nouvelles en Alsace, où elles avaient été envoyées de Bâle.

A partir du 16 septembre, ce service cessa ; il était revenu à 350 francs en tout (Grellois.)[1] Il paraît qu'on ne trouvait plus de papier spécial et, d'autre part, le Génie militaire s'était chargé officiellement d'organiser en grand un service de poste aéronautique. Je n'ai jamais entendu parler d'un résultat quelconque obtenu par son intervention. M. Jeannel avait donné dans cette circonstance une nouvelle preuve du sens pratique, qui a été la caractéristique de sa carrière scientifique et militaire[2].

1. Grellois, *Histoire médicale du Blocus de Metz*. Paris, Baillière, 1872, p. 97.

2. On connaît son antidote multiple, destiné à neutraliser rapidement un poison mal déterminé ainsi que les autres préparations ingénieuses dont il a enrichi la pharmacopée, mais on sait moins par quelle heureuse initiative M. Jeannel fut mis en relief au début de sa vie militaire.

C'était en mai 1840. Médéah, qui venait d'être occupée par le général Duvivier avec une garnison de 2.000 hommes, fut bloquée par les Arabes. L'administration possédait un petit troupeau de 528 bœufs mais nul fourrage, nulle ressource pour les nourrir. Dans ces circonstances critiques, le pharmacien aide-major Jeannel proposa d'abattre le troupeau tout entier et, à défaut de sel, d'en faire de la viande fumée et des tablettes de bouillon. Le général Duvivier accepta ces propositions et donna des ordres en conséquence. Une chambre à fumigation fut improvisée, les chaudières des bains maures furent utilisées pour la préparation de bouillons condensés, puis transformés en tablettes. Grâce à cette viande fumée et à ces tablettes de bouillon, les troupes bloquées purent vivre jusqu'au 20 août, date à laquelle le général Changarnier vint délivrer et ravitailler la place. Le jeune aide-major reçut du maréchal Soult, alors ministre de la Guerre, la lettre de félicitations suivante : « Paris, 15 janvier 1841. Il m'a été rendu compte des services que vous avez rendu à Médéah. J'ai lu avec le plus vif intérêt les détails qui m'ont été fournis sur l'énergie et le dévouement éclairé avec lequel, mettant à profit vos connaissances en chimie, vous avez créé des ressources pour alimenter la garnison de Médéah et la préserver du désespoir. Je vous en témoigne toute ma satisfaction et je chercherai, en toute occasion, à vous tenir compte de votre belle conduite. Maréchal duc de Dalmatie. »

Ce Jeannel de Médéah et de Metz fut le pharmacien inspecteur Jeannel, le père de mon ancien camarade de la médecine militaire, du chirurgien renommé, de l'éminent doyen de notre Faculté de médecine, de notre cher collègue à l'Académie ; aussi me pardonnerez-vous facilement d'avoir rappelé, à propos de Metz, ce vieux souvenir de l'armée d'Afrique de 1840.

Le Service médical de l'ambulance. — Mais revenons à notre ambulance. Le service s'y était organisé peu à peu. Au personnel médical du début, qui comprenait M. Leplat, le médecin en chef, avec les deux aides-majors, M. Driout et moi, avait été adjoint un médecin civil, qui nous était arrivé un beau jour coiffé de la casquette américaine des ambulanciers de la Croix-Rouge. C'était un grand maigre, à la figure glabre, aux allures timides. Il s'appelait le docteur Lemattre et avait été commissionné par le ministre de la Guerre pour servir à Metz, où il était arrivé de Thionville, à pied, au début du siège. Il avait séjourné jadis en Allemagne, savait l'allemand et était le traducteur connu du traité des maladies infectieuses de Griesinger. Il paraissait d'ailleurs avoir peu la pratique médicale. On lui confia un petit service et je n'en avais pas gardé d'autre souvenir quand j'ai appris qu'il était mort, au mois de janvier 1871, dans sa famille, à Boulogne, à trente-deux ans, des suites d'une fièvre typhoïde contractée à Metz. Si je ne me trompe, on attacha encore à l'ambulance, mais bien plus tard, un jeune élève de Strasbourg, M. Brisset. Nous eûmes aussi pour collaborateurs, malheureusement intermittents, un certain nombre de nos camarades des régiments campés hors de Metz et qui venaient soigner les malades et les blessés dès que leur service régimentaire leur en laissait le loisir. Ils se montrèrent en général fort dévoués dans ces fonctions, dont ils avaient assumé la charge en supplément de leur service officiel. Et cependant, l'accomplissement de cette double tâche, dans des endroits éloignés l'un de l'autre, par tous les temps et, ajoutons-le, en dépit parfois du mauvais vouloir de leurs chefs militaires directs, était bien pénible et il fait honneur à ceux qui s'y sont consacrés ainsi qu'aux vieilles traditions d'abnégation et de dévouement du Corps de Santé qu'ils suivaient en cette circonstance [1].

En ce qui me concerne, on m'avait attribué comme service

1. Je retrouve dans mes souvenirs les noms de Bonnardot, Caillemer, Sabathié parmi les plus zélés.

personnel les trois rangées de tentes qui se trouvaient du côté de la caserne du Génie, sous les marronniers. Elles contenaient un effectif variable de malades et de blessés mais qui dépassait toujours la centaine, était souvent de plus du double et arrivait parfois à plus de 300[1]. Aussi le service de visite et de pansements y fut-il, pour ainsi dire, permanent à certaines périodes du siège. Et c'était le lot de tous mes chefs ou camarades des ambulances et hôpitaux de Metz. « Il est bien désirable, écrivait officiellement, à la date du 4 septembre, M. Grellois, le médecin en chef de la place, au général Coffinières Commandant supérieur, que nos pauvres médecins puissent prendre quelque repos; il en est peu d'entre eux qui aient pu se déshabiller depuis quinze jours et quelques-uns tombent déjà malades. Ils ne se plaignent pas, mais un peu d'assistance leur serait bien nécessaire. »

J'étais secondé par quelques infirmiers de visite et par un certain nombre de nos vaillantes Messines, qui avaient réparti entre elles les tentes du service et dont deux suivaient plus spécialement ma visite pour défaire et refaire les pansements des malades à examiner et pour les autres petits soins qu'entraînaient ces examens. J'étais suivi, en outre, par deux tout jeunes Messins, qui venaient de quitter les bancs du Lycée pour se rendre utiles dans les ambulances. Ils y firent preuve d'une assiduité, d'un zèle, d'une ardeur auxquels je ne saurais donner assez d'éloges. L'un d'eux portait la blouse, le pantalon et la casquette américaine de

1. Le 26 août, il y avait 1.673 hommes en traitement à l'Esplanade; le 15 septembre, 1.261, dont 1.153 blessés. L'Esplanade était, d'ailleurs, surtout destinée aux blessés. Elle reçut en tout 5.500 blessés ou malades avec 176 décès. Ce chiffre de mortalité paraît peu élevé; « il ne faudrait pas cependant, indique M. Leplat, en faire tous les honneurs à l'hôpital sous tentes, car plusieurs de nos grands blessés, pour la commodité des soins à leur donner, ont été évacués sur d'autres hôpitaux et beaucoup de ceux qui étaient sur le point de mourir ont été envoyés ailleurs à la sollicitude d'une partie de notre personnel hospitalier, qui était aussi impressionnable que plein de dévouement. » (Grellois : *Histoire médicale du Blocus de Metz*. Paris, Baillière, 1872.) Grellois évalue à 43.000 l'effectif total des blessés et malades traités à Metz pendant la durée de la campagne.

couleur cachou qu'avait adoptés la garde nationale volontaire de Metz; il entra depuis dans la médecine militaire où il fit une brillante carrière, tant dans les cadres que hors cadres comme médecin du shah de Perse et chargé de missions importantes dans ce pays. C'est le médecin inspecteur Schneider, actuellement directeur du Service de Santé du 20e corps d'armée, à Nancy. Quant à son émule, Sadler, après avoir débuté comme chef des travaux histologiques à la faculté de médecine de Nancy, il est actuellement, m'a-t-on dit, un médecin de valeur.

Comme tous les autres médecins traitants, j'avais la complète responsabilité du traitement de mes malades et blessés. Ce n'est que dans des cas exceptionnels, quand par exemple il s'agissait d'une grande opération, que l'on demandait l'avis et le concours des autres médecins de l'ambulance. Les opérations se faisaient dans une tente installée *ad hoc*, près de la statue de Ney. La plupart du temps elles étaient faites par les aides-majors : M. Leplat, étant surtout de spécialité médicale et voulant, d'autre part, donner satisfaction à notre désir de profiter des ressources chirurgicales qui s'offraient à nous. J'ai déjà indiqué ailleurs combien cette chirurgie différait de celle qu'ont créée les découvertes de Pasteur. En plus de l'infection que causaient l'exploration systématique des plaies et la recherche acharnée des projectiles, une autre cause venait compliquer et aggraver tous les traumatismes. C'était la fâcheuse idée de multiplier les pansements, idée qui était passée à l'état de manie, la *pansomanie*, surtout chez les femmes dont le zèle, louable en principe, se traduisait souvent par cette funeste pratique. Que j'en ai entendu de ces chères et braves Messines venir me dire avec commisération : « Docteur, ce malheureux n'a pas été pansé depuis deux jours. » Et, l'avouerai-je, sous l'impression du moment, je me suis laissé aller parfois à toucher à des pansements, à des appareils que j'eusse dû soigneusement laisser intacts. Un jour, c'était immédiatement après notre rentrée dans Metz, une dame m'attrapa dans la rue pour aller vite chez elle voir un blessé « qui

n'avait pas été pansé depuis l'avant-veille. J'ai commencé, ajoutait elle, à enlever le vieux pansement, espérant bien trouver un médecin pour en remettre un frais à ce pauvre garçon. » C'était un fantassin, amputé de cuisse depuis deux jours, et la malheureuse avait défait péniblement et non sans faire saigner le moignon, tout le pansement classique. J'eus bien des difficultés pour remettre le tout un peu en état et j'ai bien peur que l'amputé, que je ne revis plus d'ailleurs, ait fort pâti de cette intervention aussi zélée qu'intempestive.

On peut penser ce que devenaient nos blessés avec des pratiques chirurgicales si différentes de celles que l'on emploie aujourd'hui avec tant de succès. L'agglomération aidant, l'infection purulente et la pourriture d'hôpital firent bien des victimes. Des plaies insignifiantes s'infectaient et devenaient mortelles. Combien en ai-je vues qui, roses et bourgeonnantes, sur le point de guérir, devenaient grises et se couvraient, du jour au lendemain, des couennes lardacées de cette pourriture d'hôpital que ne connaissent plus les chirurgiens actuels et que nous poursuivions, bien souvent sans succès, avec les douloureux pansements au perchlorure de fer, préconisés déjà en Crimée.

Parfois aussi, en pénétrant le matin sous une tente, surtout après les nuits fraîches d'octobre, j'entendais un pauvre garçon, n'ayant même qu'une blessure légère, me dire, les dents serrées : « Depuis ce matin, Monsieur le Major, je ne sais pas ce qui m'arrive, je ne peux plus ouvrir la bouche. » C'était la contracture des mâchoires, le trismus, début du terrible tétanos, dont les guérisons ont été absolument exceptionnelles.

Je me rappelle encore un digne vieux soldat, ordonnance d'un officier supérieur, d'un colonel d'état-major, si je ne me trompe. Quand les rations délivrées pour les chevaux devinrent insuffisantes, ce brave homme allait, pour ne pas laisser dépérir ceux de son officier, leur chercher du fourrage, leur cueillir des feuilles aux arbres dans la zone inoccupée entre nos avant-postes et ceux de l'ennemi. Une sentinelle allemande termina, un jour, d'un coup de feu sur cet homme sans armes, cette occupation, bien peu agressive

cependant. Transporté à l'ambulance, le blessé y mourut rapidement d'infection purulente, au grand désespoir de son officier.

A côté de ce fâcheux souvenir, j'ai celui d'une autre blessure dont l'issue fut heureusement toute différente.

Au début de septembre, lors des combats malheureux de Sainte-Barbe, Noisseville et Servigny, M. Leplat fut appelé à voir un jeune officier d'artillerie qu'on venait de rapporter, grièvement blessé, du champ de bataille, chez sa mère qui habitait une rue voisine de l'Esplanade. Il me demanda de l'accompagner et nous y trouvâmes deux autres médecins dont, si je ne me trompe, un des chirurgiens de l'ambulance de la Société de secours aux blessés, venue de Paris à Metz. L'avant-bras avait été fracassé par un éclat d'obus. A cette époque du siège, pour éviter les désastres causés par l'infection purulente et par la pourriture d'hôpital, on en était arrivé, dans nos ambulances, à adopter en principe les opérations radicales qui permettaient une réunion plus rapide et évitaient ainsi ou diminuaient les chances d'infection des plaies anfractueuses, à clapier, à longue durée, des méthodes conservatrices.

Sous l'impression de cette opinion, l'amputation fut jugée nécessaire et proposée au blessé avec les précautions oratoires de règle.

Je vois encore ce grand et beau jeune homme brun, se tourner dans son lit, enfoncer sa figure dans son oreiller pendant quelques instants, puis se retourner vers nous en disant bravement : « Eh bien ! faites. »

Mais, sur ces entrefaites, était arrivé, conduit par la vénérable mère de l'officier, un vieux médecin de Metz, celui de la famille, à ce que je crois me rappeler. Ce confrère fit entrevoir que le blessé était dans sa famille, isolé dans sa chambre et, par conséquent, peu exposé aux infections de nos établissements encombrés, et que les conditions générales et particulières de traitement, d'installation, d'alimentation, dans lesquelles il se trouvait, étaient bien plus favorables à une issue heureuse sans opération radicale.

L'amputation fut donc rejetée et le jeune officier, bien que n'ayant pas récupéré d'une façon absolue la fonction du membre atteint, est devenu général de division et occupe encore actuellement une des hautes situations de l'État.

Au milieu de toutes ces misères, même quand les mauvais jours étaient venus depuis longtemps, la vaillance joyeuse de nos troupiers se faisait encore jour. A la fin de septembre, lors de la sortie sur Peltre, qui se fit en chemin de fer et où nos hommes, débarqués dans le village, y surprirent les Allemands à table, un chasseur qui avait pu se procurer ainsi les éléments d'un bon dîner que depuis longtemps il ne connaissait plus à Metz, vint à l'ambulance, fumant un gros cigare qui, disait-il gaiement, ne lui avait rien coûté. Et il venait faire panser son bras traversé par une balle.

Privations. — Nos ambulances participaient aux privations que causait l'épuisement progressif des vivres. Je voyais arriver à notre cuisine en plein air des corvées de prisonniers allemands portant sur leurs épaules, accrochés à de grosses branches d'arbre, des quartiers de cheval étique. Et nos blessés ne laissaient rien perdre de ces maigres rations. Je trouvai un jour assis à terre, près de cette cuisine où il s'était traîné péniblement, un de mes amputés de jambe, qui raclait soigneusement avec son couteau de gros os de cheval qui avaient servi à faire la soupe et dont on avait détaché la viande pour faire des portions; et le brave garçon était tout réjoui de cette aubaine.

Dans les premiers temps, on pouvait trouver encore en ville, à grands frais d'ailleurs, quelques suppléments aux rations réglementaires[1]; mais bientôt ces extra devinrent de plus en plus rares, et les boutiques en renom ne purent

1. Dès le 30 septembre, le kilo de bœuf coûtait 9 francs; le veau, 14 francs; le mouton, 10 francs; les pommes de terre, 1 fr. 20; la douzaine d'œufs, 6 francs, et tout cela était naturellement fort rare. (*Souvenirs d'un Officier de l'Armée du Rhin*, p. 187.) Vers la fin du siège, celles de ces denrées que leurs possesseurs, poussés souvent par le besoin, se résignèrent à vendre, atteignirent des prix extraordinaires.

même plus présenter à leur devanture les rares pâtisseries anémiques qui précédemment avaient attiré les gourmands.

Et alors, avec notre pain de son et de paille et notre cheval aux préparations variées : bouilli, rôti, en daube, mariné, en pâté, nous avons connu les plats de légumes où les orties cueillies dans les fossés de la ville figuraient des épinards, et où les grains de maïs aux feuilles striées, cultivés comme plantes d'ornement dans les parterres de l'Esplanade, nous donnaient l'illusion de petits pois. Le sel faisait bien défaut pour assaisonner toutes ces bonnes choses et j'ajouterai que ce fut une des privations qui nous furent les plus sensibles.

Les liquides ne manquèrent jamais et, quand notre service nous permettait de nous rendre du côté des cafés de la ville, nous les trouvions toujours remplis.

Ces sorties de l'ambulance étaient d'ailleurs bien rares. Outre que notre goût ne nous y poussait guère, le service était resté bien astreignant. Si les blessés diminuaient, les malades augmentaient et la fièvre typhoïde surtout sévissait avec rigueur.

Admirables sacrifices des femmes de Metz. — Les soins pénibles, parfois rebutants, que réclamaient ces typhoïdiques, surtout dans nos installations si peu confortables, furent pour nos infirmières volontaires une nouvelle charge, mais aussi une nouvelle occasion de déployer leur dévouement, leur courage. Et elles ne furent pas épargnées par le fléau qu'elles affrontaient si vaillamment.

Sur les 77 dames ou demoiselles affectées d'une façon continue ou transitoire à l'ambulance de l'Esplanade, cinq[1],

1. Mme des Robert, Mlles Bourgeois, Legendre (20 ans), Gilbrin (17 ans), Réau (17 ans). [Grellois.] Dans l'ouvrage de Grellois on trouve une liste de 377 dames ou demoiselles et de 135 hommes (dont 19 à l'Esplanade) qui furent employés dans 48 ambulances ou établissements hospitaliers de la ville. On n'y a pas compris la plupart des nombreuses personnes qui recueillirent et soignèrent des blessés dans leur propre domicile, ainsi qu'un grand nombre de religieuses, d'ecclésiastiques, d'instituteurs, d'institutrices, etc., qui s'occupèrent des blessés reçus dans leurs couvents, maisons ou écoles.

dont une jeune fille de vingt ans et deux de dix-sept ans, furent emportées par les maladies contractées à l'ambulance ou par leurs suites. J'ajouterai que le lendemain des obsèques de celles qui décédèrent au cours du fonctionnement de l'ambulance, aucune de leurs compagnes, qui les avaient accompagnées avec nous à leur dernière demeure, ne manquait à son poste de combat.

Et quand furent fermées ces ambulances, quand furent liquidés ces derniers restes de la terrible lutte, ces Messines qui venaient d'être arrachées à leur patrie, dont elles formaient une partie de la rançon de guerre, voulurent qu'un souvenir durable témoignât de leur attachement à la France. Et sur le beau monument qu'elles ont fait élever « à la mémoire des 7.203 soldats français morts dans les ambulances de Metz », comme le dit la dédicace, on peut lire encore, au-dessous de la couronne de bronze offerte à ces vaillants, la simple et touchante inscription : « Les femmes de Metz aux soldats qu'elles ont soignés. »

Une visite du maréchal Canrobert. — Mais revenons à nos souvenirs de 1870.

Au milieu du pénible et triste labeur quotidien de l'Esplanade se détache la visite qu'y fit le maréchal Canrobert, le seul d'ailleurs de nos grands chefs que nous y vîmes, si je ne me trompe, pendant tout le siège.

C'était en septembre ou au commencement d'octobre, après une de ces affaires toujours avortées, par lesquelles Bazaine donnait un semblant d'aliment à l'ardeur de ses troupes, et où il faisait tuer ou estropier quelques centaines de braves gens « pour amuser le tapis », comme on disait déjà alors dans Metz[1].

1. A propos de ces engagements partiels, je me rappelle que parfois, pendant la nuit, j'entendais, de mon brancard de l'Esplanade, les troupes qui traversaient Metz pour prendre leurs positions d'attaque du lendemain, avec grand bruit de clairons, de tambours, de musiques, celles-ci jouant surtout la *Marseillaise*, permise de nouveau. On aurait certainement pu empêcher ces démonstrations malen-

Je venais de terminer une amputation d'avant-bras et je sortais de la tente d'opération avec mon tablier taché de sang, quand je me trouvai vis-à-vis du maréchal qui, accompagné d'un officier d'ordonnance et guidé par notre comptable, visitait nos blessés.

Je le revois avec ses cheveux gris tombant sur le col d'une tunique brodée, mais fatiguée, le corps fort, ramassé, un peu voûté. Il marchait lentement, solennellement, la tête haute et tenait à la main une grande canne, à longue pomme droite, comme celles que l'on voit dans la main de Louis XIV.

En lui enlevant, par la pensée, ses longues moustaches et son impériale, on trouvait d'ailleurs, dans l'ensemble et les allures du maréchal, quelque chose du Roi-Soleil.

« Vous commencez de bonne heure, jeune homme », dit-il, en me voyant presque imberbe, couvert des preuves d'une action chirurgicale récente. « C'est très bien, jeune homme. »

Puis il me demanda de l'accompagner auprès des blessés de mon service et de lui signaler les plus méritants d'entre eux. La visite fut longue; il avait des paroles d'intérêt pour tous et parfois les accompagnait de napoléons, comme on disait alors.

A un vieux brisquard que je lui présentais comme blessé pour la troisième fois depuis le début de la guerre, il ajouta à la pièce d'or, destinée à boire à sa santé, la promesse de la médaille militaire, promesse qui fut tenue peu de jours après.

Il quitta l'ambulance ayant donné à nos malheureux blessés le réconfort de savoir que les chefs, qui les avaient conduits au sacrifice, ne les avaient pas tous oubliés et qu'ils pouvaient continuer à avoir confiance en eux.

Cette visite sympathique du vieux soldat d'Afrique, de Crimée, d'Italie, du vaillant défenseur de Saint-Privat eut une influence assez marquée sur leur physique pour que

contreuses qui tranchaient sur le silence habituel des autres nuits. L'ennemi ainsi averti du mouvement qui se préparait devait naturellement prendre en conséquence ses dispositions du côté menacé.

nous ayions pu constater, les jours suivants, une certaine amélioration dans leur état général et local.

Malheureusement, comme je l'ai dit, le maréchal Canrobert fut à peu près le seul à appliquer ce traitement.

Triste situation de l'armée. Ma fièvre typhoïde. — Et les jours passaient de plus en plus tristes; on sentait venir une catastrophe, mais les volontés s'émoussaient.

Pour nous, une besogne réglée occupait notre corps et notre esprit, mais dans quel état physique et moral devaient se trouver les malheureux qui croupissaient jour et nuit sous leurs petites tentes, par la pluie, dans la boue des camps autour de la ville, presque sans nourriture, sans éclairage, sans occupation sérieuse, sans nouvelles du dehors et même sans rien savoir de ce qui se passait dans le reste de l'armée, dans la ville, livrés aux plus amères pensées, aux plus désespérantes perspectives.

Vers la deuxième quinzaine d'octobre je sentais mes forces décliner, je ne parvenais plus qu'avec bien de la peine à terminer mon service. L'appétit disparaissait ainsi que le sommeil. J'attribuai tous ces malaises à la fatigue, à la mauvaise nourriture, aux préoccupations que me causaient mes blessés, à la responsabilité qui m'incombait. Mais la fièvre se dessina d'une façon continue et je dus m'arrêter.

M. Leplat, ainsi que mes camarades, reconnurent une fièvre typhoïde déjà assez avancée; le peu d'intensité des symptômes du début lui avait donné cette forme ambulatoire; elle ne fut pas grave d'ailleurs.

On me loua une modeste chambre garnie dans une rue dont je ne me rappelle plus le nom et je pus coucher dans un lit, ce qui ne m'était pas arrivé depuis près de trois mois. Un des médecins de l'ambulance venait me visiter tous les jours, et le soldat qui me servait d'ordonnance et qui n'avait plus de cheval à soigner apparaissait aussi de temps en temps[1]. Mais c'est une des deux dames, attachées

1. Je n'eus pas beaucoup à me louer de cet homme qui m'avait été désigné d'office par un des régiments de la division. C'était un paysan

à mon service de visite, qui fut ma vraie garde-malade. Cette dame, dont le mari, industriel à Nancy, y était resté, tandis qu'elle était venue se réfugier, avec son petit garçon, dans sa propre famille à Metz, me consacrait tous les instants que ne lui prenaient pas son intérieur, sa famille et le petit service qu'elle avait conservé à l'Esplanade.

Pour elle, ma reconnaissance n'aura pas de bornes. Grâce à elle, je ne souffris pas trop de mon isolement et je reçus tous les soins dont je pouvais avoir besoin.

Je n'eus d'ailleurs que quelques jours de fièvre bien accusée, et le jour où je pus joindre une nourriture un peu plus sérieuse aux tisanes et au bouillon de cheval indiqués jusqu'alors, elle m'apporta et me prépara deux œufs qui firent mes délices. C'était l'avant-veille de la capitulation et je n'ai jamais pu savoir comment et à quel prix elle avait pu se les procurer.

Le dénouement. — C'est dans cette chambre que j'appris cette capitulation, cruel dénouement de tant de sacrifices, de tant de misère. C'est de là que, dans la nuit, j'entendis des clameurs lointaines mêlées de coups de feu, puis les sons lugubres de la Mutte, la grosse cloche de la cathédrale, tintant le glas de la vaillante cité lorraine qu'aucun ennemi n'avait jamais prise jusque-là, *nunquam polluta*, comme disait sa fière devise.

Et pendant ces dernières convulsions, pendant cette agonie d'une population qui ne voulait pas être la proie de l'étranger, on sentait flotter, dans les ténèbres de cette terrible nuit, l'âme même de la Patrie éplorée.

C'est aussi dans cette chambre que, le lendemain, par une

lourdaud, empoté pour tout ce qui touchait au service, mais madré quand il s'agissait de sa paresse ou de ses petits profits. Il ne s'était guère occupé que de mon cheval jusqu'au jour où celui-ci disparut de l'ambulance, où il était au piquet et où il en était arrivé à manger l'écorce des arbres et à attaquer même le bois peint des supports de tente. J'ai toujours supposé que Merlot (comme s'appelait l'ordonnance) n'était pas étranger à cette disparition qui dut avoir une conséquence finale d'ordre culinaire.

pluie battante, j'entendis tout à coup, s'approchant peu à peu, une cadence brutale de pas lourdement scandés, des roulements sourds de tambours accompagnant le son aigre des fifres et soudain, éclatant sous ma fenêtre, dans le fracas des cuivres, l'air de Donizetti : « O bel ange, ô ma Lucie! » joué en pas redoublé.

Je sautai, pieds nus, à ma fenêtre :

C'étaient Eux! La rue en était pleine.

Ils marchaient raides, la tête haute, alignés et serrés, les officiers, le petit sac de cuir noir au dos, les pieds battant dans le ruisseau, mais à leur place dans le rang.

Je courus vite me recoucher, le nez au mur, me bouchant les oreilles, la gorge serrée et la poignante émotion aux yeux. C'était bien fini!

On m'apprit, le lendemain, que la capitulation stipulait que tous les médecins militaires devaient rester à Metz pour prendre soin des blessés. De ce fait, à la pénurie de médecins, dont on avait tant souffert dans les ambulances et hôpitaux de la ville, allait succéder l'excès contraire, car ces établissements allaient recevoir tous les médecins des corps de troupe ainsi que ceux des ambulances de quartier général renforcées, comme je l'ai indiqué précédemment.

Plus de trois cents médecins (M. Grellois en indique 333) allaient ainsi rester à Metz : c'était trop. Une grande partie de ces médecins était certainement plus utile dans les armées en formation dont on parlait vaguement. Il fut décidé que tous ceux qui ne seraient pas nécessaires au traitement, largement envisagé, des malades et blessés de Metz seraient libres de quitter la ville.

Ce départ devait se faire par ordre d'ancienneté dans chaque grade. J'étais à la fin de mes deux années réglementaires d'aide-major de 2e classe, par conséquent des plus anciens de ce grade.

En attendant, ma convalescence s'affirmait rapidement; je pouvais supporter facilement la nourriture plus reconstituante que la fin du blocus procurait à Metz. L'idée de me

retrouver bientôt dans une de ces armées qui, disait-on, luttaient encore pour la France me remontait le moral.

Je quittai la chambre, dès le lendemain, attiré vers l'ambulance.

Dans la rue, je rencontrai une corvée de nos pauvres soldats qui pouvaient à peine se traîner, mais dont la figure, quoique hâve et amaigrie, témoignait encore d'une mâle énergie. C'étaient des grenadiers de la garde qu'on reconnaissait à un brandebourg blanc qu'ils avaient laissé subsister sur le plastron de leur tunique après en avoir fait disparaître les autres dès les premières nouvelles de la déchéance de l'Empire. Ils transportaient, dans des dépôts qui leur avaient été désignés, des paquets de cartouches entassés dans leurs petites toiles de tente et, quand ces cartouches venaient à tomber, les malheureux les ramassaient soigneusement malgré leur faiblesse. « Tout cela doit revenir à la France quand la paix sera faite prochainement », leur disaient les gradés qui les accompagnaient, car tous ces braves gens croyaient les misérables mensonges que Bazaine avait répandus, pour pouvoir livrer intacts aux ennemis tout ce qu'il leur avait promis, au mépris de tous ses devoirs de chef et de Français.

Je vis encore, ce jour-là, sur une petite place près de l'Esplanade, des groupes de soldats de toutes armes, maigres et déguenillés, se pressant autour de grandes voitures à ridelles remplies de pain. De braves Luxembourgeois qui avaient amené ces victuailles, dès l'ouverture des portes de la ville, debout sur les voitures, distribuaient ce pain par tranches. Toutes les mains affamées étaient tendues vers cette nourriture dont on était privé depuis si longtemps et arrachaient les morceaux sous le couteau, au risque de se faire blesser.

A l'ambulance, je trouvai mes blessés en bonnes mains et dans un état satisfaisant : l'amélioration de la nourriture et l'idée qu'ils n'étaient plus encerclés, que bientôt ils pourraient rentrer dans leur famille, leur avaient déjà fait du bien.

Le départ. — J'appris bientôt que je ferais partie de la première fournée de médecins destinés à quitter Metz. Où aller? On ne savait rien de précis sur ce qui se passait en France. On disait vaguement qu'une armée se formait vers Lyon. Allons donc à Lyon.

Mais les Allemands ne nous permettaient pas de franchir directement leurs lignes et ils nous obligèrent à passer non seulement par l'Alsace, mais même par le grand-duché de Bade pour gagner la Suisse.

Le commandant de la place nous prépara des laissez-passer dans ce sens. Je n'étais pas bien brillant encore, mais je n'avais plus rien à faire à Metz et je tenais à partir. Le médecin en chef des hôpitaux et ambulances, M. Grellois, me remit un certificat indiquant que je relevais d'une fièvre typhoïde et que j'avais besoin de repos. Je quittai Metz le 5 novembre, en même temps qu'une centaine d'autres médecins militaires, et j'arrivai à Strasbourg le même jour. Je n'insisterai pas sur les impressions que j'ai pu ressentir en retrouvant mon pays natal occupé par l'ennemi qui s'y installait en propriétaire, en constatant que dans ce Strasbourg, plein de mes meilleurs souvenirs de jeunesse, des quartiers entiers étaient complètement anéantis, absolument rasés par les projectiles de gens qui osaient nous appeler leurs frères.

Je me rendis auprès d'un vieil ami de ma famille. Il m'apprit que son neveu, un charmant garçon, que j'avais beaucoup fréquenté, avait été tué par un obus allemand sur le seuil de la maison de charité où il venait de distribuer des aliments aux indigents. Le chemin de fer ne fonctionnant pas encore, il me conduisit en voiture à Andlau, auprès de ma mère et de mes sœurs.

Les pauvres femmes avaient bien souffert de leur côté, certainement plus que moi, depuis le jour où, trois mois auparavant, elles avaient reçu leurs premiers garnisaires allemands. Tous les hommes valides du village étaient à l'armée, le dernier de mes cousins était parti de même avec

les autres jeunes gens et, d'après ses nouvelles les plus récentes, datées de Lyon, il était incorporé au train des équipages[1].

Les femmes, restées seules, avaient dû faire hâtivement les vendanges au bruit de l'effroyable bombardement de Strasbourg et avec cette chère ville en flammes devant les yeux.

Quelques jours avant mon arrivée à Andlau, la petite ville de Schlestadt, qui s'en trouve à une quinzaine de kilomètres, brûlée, écrasée par les obus allemands, avait dû céder à son tour.

Je restai en famille pendant dix jours employés à reprendre mes forces et à reconstituer une petite garde-robe tenant dans un sac que je pouvais porter au dos. Puis je repartis.

Par Kehl, Bâle et Genève, je gagnai Lyon, où j'appris que mon pauvre cousin était mort de la fièvre typhoïde à l'hôpital de la Croix-Rousse. De Lyon, on m'expédia sur Tours, alors siège du gouvernement. Avant la fin du mois, j'étais à l'armée de la Loire.

1. Nous étions alors neuf frères ou cousins sous les drapeaux.

SUR L'EMPLOI DU PHOTOMÈTRE DE ZÖLLNER

INTENSITÉS RELATIVES DES COULEURS

Couleur d'Uranus.

PAR M. D. SAINT-BLANCAT[1].

Les résultats de mes observations photométriques d'Uranus et de Neptune ont déjà été publiés dans ces *Mémoires*[2]. Je me propose de compléter ce travail, pour Uranus, en ajoutant des déterminations de la couleur de cette planète.

Je joins à cette publication un exposé des conditions dans lesquelles se font mes mesures. A cet effet, je donne successivement quelques détails d'installation et d'emploi du photomètre de Zöllner, et la formule représentant la perception des diverses couleurs par mon œil.

1. Le photomètre de Zöllner a été décrit par son inventeur[3] et d'autres auteurs, parmi lesquels il convient de citer M. Müller[4]. Les divers appareils construits sur ce modèle diffèrent seulement par de menus détails. Dans celui de l'Observatoire de Toulouse, et dont je fais usage, le cercle d'intensité est partagé en quatre quadrants divisés en degrés; on évalue sans vernier les dixièmes de degré. La chiffraison est telle que deux quadrants consécutifs ont ou le même

1. Lu dans la séance du 8 mai 1913.
2. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 10e série, tome XII, année 1912, p. 59.
3. *Grundzüge einer allgemeiner Photometrie des Himmels.*
4. *Die Photometrie der Gestirne.*

point 0° ou le même point 90°. Toutes mes mesures sont faites dans les quatre positions relatives des nicols, ce qui élimine les erreurs d'index et d'excentricité.

J'ai tout de même recherché ces erreurs et les ai trouvées nulles.

L'extinction de l'étoile artificielle correspond à la lecture 0° du cercle d'intensité.

L'étoile artificielle est l'image d'une ouverture circulaire pratiquée dans un écran, qui intercepte partiellement la lumière d'une lampe électrique à filament métallique. La lampe est actionnée par deux accumulateurs. Un voltmètre pourvu d'un rhéostat sert à régler l'éclairage.

L'écran, qui peut tourner autour d'un axe parallèle aux axes des nicols, est pourvu de sept ouvertures de diamètres différents permettant d'obtenir des images de grandeurs variées.

Le quartz servant à la coloration de l'étoile artificielle est droit; son épaisseur est de $5^{mm}140$. J'ai déterminé ce nombre de deux façons : 1° à l'aide d'une vis micrométrique; 2° par la position de la teinte sensible. Les deux méthodes ont donné des résultats qui ne diffèrent que de quelques millièmes de millimètre.

Le cercle du colorimètre est gradué de 0° à 360°. Il y a une erreur d'index : toute lecture faite à ce cercle doit être augmentée de 0°,5.

Les sections principales des trois nicols sont parallèles pour les lectures suivantes des deux cercles :

Cercle d'intensité.....	90°,0
Cercle du colorimètre.....	89°,5

L'appareil est adapté à une lunette de $0^{m}19$ d'ouverture et de $2^{m}30$ de distance focale. On peut commodément observer des étoiles ne dépassant pas la dixième grandeur. Pour les étoiles des trois premières grandeurs, il faudrait diaphragmer l'objectif.

Le lieu d'observation est à 210 mètres d'altitude, dominant le parc et tous les bâtiments de l'Observatoire.

Voici dans quel ordre se présentent les couleurs, lorsqu'on fait tourner autour de son axe le premier nicol traversé par la lumière qui engendre l'étoile artificielle.

Couleurs.	Lecture au cercle du colorimètre.
Rouge	55° à 35°
Orangé	17 à 349
Jaune	341 à 308
Vert	vers 300
Bleu	284 à 276
Indigo	273 à 251
Violet	vers 240
Teinte sensible	vers 236

J'ai déterminé d'une façon précise, autant que possible, la position de la teinte sensible par trois séries de dix mesures, dont les moyennes sont :

56°,2 56°,4 55°,8

En tenant compte de l'erreur d'index, on a par la moyenne de ces trois nombres : 56°,6.

2. L'équation personnelle, dont on a le plus grand souci dans tous les genres d'observations, est loin d'être négligeable, comme on sait, dans les mesures photométriques. Sa principale cause réside dans les variations de l'intensité relative des couleurs pour divers observateurs. Pour rendre possible l'interprétation de mes résultats, il est donc indispensable que je fasse connaître l'état physiologique de mon œil au point de vue de sa sensibilité pour les couleurs.

A cet effet, j'ai déterminé ma courbe d'intensité, dont je publie ici l'équation. Je me suis inspiré du travail analogue de M. Müller[1].

Le minimum d'intensité pour mon œil correspond à la lecture 40° du cercle du colorimètre.

J'ai fait deux séries de mesures, dans dix positions du premier nicol autour de son axe. Chaque nombre correspon-

1. *Publicationen des Astrophysikalischen Observatoriums zu Potsdam, dritter Band*, p. 241.

dant J du cercle d'intensité est la moyenne des lectures faites aux quatre quadrants de ce cercle.

L'étoile qui a servi aux comparaisons est le n° 38 de la zone 88° d'Argelander.

J'ai cherché à représenter les résultats par une formule de la forme

$$y = ax^2 + bx + c,$$

où x désigne la lecture au cercle du colorimètre, dans l'intervalle 40° — 220°, y le logarithme vulgaire de l'intensité relative de la couleur correspondante.

Dans le tableau ci-dessous, pour chaque lecture au cercle du colorimètre, je donne la lecture J du cercle d'intensité et log sin² J, successivement dans les deux séries de mesures. La cinquième colonne contient la moyenne de ces deux valeurs de log sin² J; la sixième, la différence de ce log et de log sin² 130°. Enfin, la dernière colonne renferme les résidus des dix équations résultant de la colonne précédente et traitées par la méthode des moindres carrés.

Index du coltimètre.	J.	Log sin² J.	J.	Log sin² J.	Moy. de log sin² J.	Log sin² — $\bar{2}$,642.	Résidus.
°	°		°				
0	16,95	$\bar{2}$,929	18,38	$\bar{2}$,998	$\bar{2}$,964	0,322	— 0,004
20	24,35	$\bar{1}$,230	25,73	$\bar{1}$,275	$\bar{1}$,253	0,611	— 005
40	32,30	$\bar{1}$,456	33,05	$\bar{1}$,473	$\bar{1}$,465	0,823	+ 056
56	26,90	$\bar{1}$,311	26,35	$\bar{1}$,294	$\bar{1}$,303	0,661	— 075
70	19,60	$\bar{1}$,051	19,00	$\bar{1}$,025	$\bar{1}$,038	0,396	— 018
90	14,43	$\bar{2}$,793	14,03	$\bar{2}$,769	$\bar{2}$,781	0,139	+ 021
110	12,03	$\bar{2}$,638	12,68	$\bar{2}$,683	$\bar{2}$,661	0,019	+ 015
130	12,23	$\bar{2}$,652	11,93	$\bar{2}$,631	$\bar{2}$,642	0,000	— 001
150	12,85	$\bar{2}$,694	12,75	$\bar{2}$,688	$\bar{2}$,691	0,049	+ 009
170	15,38	$\bar{2}$,847	15,50	$\bar{2}$,854	$\bar{2}$,851	0,209	— 001

J'ai obtenu finalement :

$$y = + 0{,}00011526\, x^2 - 0{,}029368\, x + 1{,}8693.$$

Pour les valeurs de x extérieures à l'intervalle 40° — 220°, on doit, préalablement à l'emploi de cette formule, ajouter

ou retrancher 180°, de façon à être ramené à l'intervalle lui-même.

3. Pour déterminer la couleur d'Uranus, j'ai choisi dans l'écran décrit plus haut l'ouverture qui me donnait l'image artificielle de même diamètre que la planète. J'ai pu obtenir ainsi deux images de même aspect, tant au point de vue de la grandeur que de la couleur.

Chaque opération faite à l'aide du colorimètre consistait à faire tourner le nicol précédant le quartz jusqu'à l'identification de la couleur de l'étoile artificielle avec celle de la planète, et à lire ensuite le cercle du colorimètre.

Les nombres que je publie sont les moyennes de dix lectures correspondant à dix opérations consécutives. Ils sont contenus dans la troisième colonne du tableau suivant, dont les deux premières indiquent la date et l'heure sidérale locale de l'observation.

La dernière colonne contient les écarts moyens d'une mesure isolée avec la moyenne des dix mesures de la série.

1911	novembre.	3	21h 0m	108°3	3,5
		3	21 20	101 8	4,0
		7	21 30	103 4	2,3
		13	21 30	102 5	3,0
		14	21 10	101 3	1,7
		14	21 30	103 0	2,5
		28	21 55	111 9	4,0
		28	22 15	110 0	3,0

La moyenne de tous ces résultats est 105°,3; en lui appliquant la correction due à l'index du cercle, on obtient 105°,8.

Cette lecture correspond à l'extinction de la radiation ayant pour longueur d'onde 0μ,712.

LES ARMOIRIES CAPITULAIRES AU CAPITOLE

PAR M. JULES CHALANDE

(SECONDE PARTIE[1].)

Cour Henri IV.

La cour Henri IV, si artistement restaurée en 1873, a reçu au cours de cette restauration une décoration de blasons capitulaires qui dénature complètement l'histoire monumentale de cet édifice[2].

On n'a pas reconstitué, on a créé, on a forgé de toutes pièces des documents héraldiques, sans souci des faits historiques et des dates, lorsqu'on n'avait qu'à ouvrir le cinquième livre des *Annales manuscrites* et à feuilleter le recueil des contrats et des comptes pour redonner à ce monument son cachet primitif, sa décoration première et les blasons capitulaires datant les diverses parties de l'édifice, tout un passé emporté par la tourmente révolutionnaire. C'était une page d'histoire à retracer, on a créé un roman.

Sur le côté droit de la porte du deuxième vestibule, une plaque indicatrice porte 1604; c'est un à peu près, mais on

1. Voir première partie : *Mémoires de l'Académie des sciences*, 10e série, t. XII, 1912, p. 195.

2. M. Roschach fut l'ordonnateur de la reconstitution des armoiries; mais il paraîtrait que ses indications ne furent pas suivies.

Les blasons sont dus au ciseau du sculpteur Azibert, dont on voit la signature au-dessous du quatrième blason de la galerie nord.

eût mieux fait de ne pas mettre de date ou de la mettre exacte.

La galerie nord fut élevée jusqu'aux accoudoirs des fenêtres en 1602 et reprise et terminée en 1605.

La galerie sud fut commencée en 1603, comme la première, et reprise et terminée en 1606.

La façade au-dessus de la porte du seizième siècle du deuxième vestibule fut restaurée en 1602 et reprise et achevée complètement en 1607.

En 1604, on ne fit absolument aucun travail dans la cour Henri IV. Les finances de la ville étant obérées, les Capitouls en exercice renoncèrent à toutes constructions qui leur auraient donné droit à étaler leurs armoiries.

Galerie nord.

Par leurs délibérations des 12 avril 1601 et 13 février 1602, les Capitouls décidèrent de faire construire une galerie dans la première cour de la maison commune, entre le monument en façade sur la rue[1] et l'entrée du deuxième vestibule donnant accès au grand Consistoire. Cette galerie, composée de cinq arceaux soutenus par quatre piliers, est celle que nous voyons aujourd'hui à gauche en entrant (galerie nord).

A la fin de l'année 1602, quand on arrêta les travaux, la construction s'élevait jusqu'aux accoudoirs des fenêtres.

Le chroniqueur des *Annales* dit, à l'année commençant le 13 décembre 1601 et finissant 1602 même jour :

Pendant ladicte administration, lesdits sieurs Cappitoulz auroient faict faire plusieurs belles réparations servant grandement pour le bien et ornement de la ville, entre autre la grande gallerie en cinq arcades qui sont amain gauche en antrant à la grande et première basse court de ladicte maison de ville et jusques aux codières des fenestrages avec le premier plancher, au milhieu de la quelle gallerie

1. La place du Capitole n'existait pas encore.

et sur la clef de larcade du milhieu sont engeancées et enlevées les armoiries de la ville et au dessus des armoiries de Nostre Souverain Roy de France et de Navarre couvertes d'or et de la plus belle façon quon les a peu façonner et au costé desdicts armoiries auroient esté mises et enchassées deux belles pierres de marbre noir en l'une desquelles et en celle quest du costé de lantrée de la porte du corps de garde est escript en lettres d'or :

Te Authore — Cappitolij nitor tandem per universa membra diffundetur. 1601 finissant 1602.

Et en l'autre pierre de marbre qu'est du costé de la grande porte pour aller au Consistoire et qua esté aussi en cest année renouvellée et blanchie apparaissant comme neuve est escrite en lettres d'or la sentance que s'ensuit :

Decet magistratus antiqua in nitorem pristinum continere et nova simili antiquitate producere. F. 1602[1].

Comme on le voit par cette relation, les armoiries de la ville furent placées à la clef de voûte de l'arcade du milieu, la troisième, et celles de Henri IV au-dessus, sous l'accoudoir de la fenêtre, les unes et les autres *couvertes d'or*.

En 1873, on a placé à cette clef de voûte un écusson avec H couronné comme aux autres arcades et, sous l'accoudoir, les armes de la ville. Les deux inscriptions ont été un peu modifiées, mais le sens n'a pas été altéré. A la première, celle au-dessous de la deuxième fenêtre, le mot TANDEM a été omis; elle porte aujourd'hui :

TE AVTORE
CAPPITOLII NITOR
PER VNIVERSA MEMBRA
DIFFVNDETVR
ANNO MDCI FIN MDCII

Celle sous la quatrième fenêtre porte :

DECET MAGISTRATVS
ANTIQUA IN NITOREM
PRISTINVM CONTINERE
ET NOVA SIMILI
ANTIQVITATE PRODVCERE
ANN. M.DC.I. F. M.DC.II.

1. *Annales*, liv. V, chronique 275, pp. 12 et 13.

Le chroniqueur des *Annales* continue :

Et au dessobz des dictes pierres armoriées du Roy et ez costés des quatre pilliers sont posés les armoiries des ditz sieurs capitouls, aussi engravé ung henri coronné comme ce peult voir en ladicte gallerie quest une des plus belles et qui decore autant la dicte maison de ville qu'autres réparations quaist esté faicte depuis longtemps[1].

Ces armoiries, placées aux côtés des piliers, au-dessous de la corniche du premier plancher, étaient celles des Capitouls de 1601-1602 dans l'ordre suivant, de gauche à droite :

Philippe CAPELLE, procureur au Parlement (Cap. Saint-Barthélemy).

Vital DE CONFORT, docteur et avocat en la Cour, ancien Capitoul, chef du Consistoire (Cap. Dalbade).

Jean DE LAGORRÉE, bourgeois (Cap. Pont-Vieux).

Jean DELPECH, bourgeois (Cap. Daurade).

Jean DE COMBES, docteur et avocat en la Cour, seigneur de Contentes (Cap. Saint-Étienne).

Jean DUPLANTÉ, docteur et avocat en la Cour (Cap. la Pierre).

Antoine DURAND, docteur et avocat, seigneur de Labastide (Cap. Saint-Pierre).

Jean-Arnaud DE TIFFAULT, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Sernin).

En 1873, on a substitué à ces armoiries trois blasons appartenant à des Capitouls de 1603, quatre à ceux de 1652-53 et le sceau du capitoulat de la Pierre, transformé en blason pour Jean Thomas, Capitoul en 1603.

Armoiries capitulaires de la galerie nord, série inférieure (en commençant par la gauche).

1. Jean DE VERDIGUIER, bourgeois, sieur de Paulac, Capitoul en 1603 (Cap. Daurade).

Parti, au premier, d'azur à un feuillage d'or soutenu par un dextrochère d'argent; au deuxième, de

1. *Annales*, liv. V, chronique 275, p. 13.

gueules au cerf grimpant d'or; sur le tout, au chef enté de sinople chargé de trois étoiles d'or[1].

(Le nom de ce Capitoul n'est pas gravé sur pierre.)

2. Jean DE SOLEILHAVOLP, bourgeois, Capitoul en 1652 et 1653 (Cap. Dalbade).

D'azur à deux lévriers rampants et affrontés d'or, se tenant par les pattes de devant; en chef, un soleil rayonnant d'or.

3. Jean CHABANON, bourgeois, Capitoul en 1652 et 1653 (Cap. Saint-Sernin).

De gueules au lion rampant d'or, tenant une banderolle du même; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

(Le nom de ce Capitoul n'est pas gravé sur pierre.)

4. Jean THOMAS, docteur et avocat en la Cour, référendaire en la chancellerie de Toulouse, Capitoul en 1591 et 1603 (Cap. la Pierre).

On a remplacé les armoiries de ce Capitoul par le sceau du Capitoulat de la Pierre *agrémenté de hachures qui n'existent pas sur ce sceau.*

Les armes de la famille Thomas (Guillaume Thomas, Capitoul, 1694) sont : *D'azur à une tour d'argent maçonnée de sable.*

5. Antoine D'ALDÉGUIER, bourgeois, Capitoul en 1603 et 1614. (Cap. Dalbade).

D'or, à l'aigle éployée à deux têtes de sable (dite de Prusse); *au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

6. Henry DE MONTÉGUT, avocat, Capitoul en 1652 et 1653 (Cap. la Pierre).

1. Les hachures n'ont pas été fidèlement observées; on a mis le chef d'azur et non de sinople.

Écartelé aux 1 et 4 de gueules au mont d'argent; aux 2 et 3 d'azur à la cigogne d'argent.

(Le nom de ce Capitoul n'est pas gravé sur pierre.)

7. Bernard D'ESPAGNE, écuyer, Capitoul en 1652 et 1653 (Cap. Saint-Étienne).

D'or à l'arbre de sinople terrassé de même et chargé de deux oiseaux affrontés d'argent, becqués et armés de gueules; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

8. Pierre DECOS, écuyer, sieur de Belberaut, Capitoul en 1603 et 1618 (Cap. Saint-Pierre).

D'or au caducée de sable, une clef du même brochant en chef.

Le sculpteur a remplacé la clef par un vol.

(Le nom de ce Capitoul n'a pas été gravé sur pierre.)

Deux armorials capitulaires (1603 et 1652) se trouvent ainsi mêlés dans cette série, où devraient figurer seulement les armoiries de 1602, et non seulement l'ordre des dignités des Capitoulats n'a pas été observée, mais il y figure deux Capitouls de la partie de Saint-Pierre et deux de la Dalbade.

En 1603, les Capitouls, au lieu de continuer et d'achever la construction élevée par leurs prédécesseurs, décidèrent de construire une galerie semblable, parallèle à la première, au côté sud de la cour.

Les Capitouls de 1604, soucieux des deniers publics et voulant éviter le surcroît de tailles et de cotisations qui résulterait de la construction d'un édifice, résolurent de renoncer au privilège de pouvoir faire graver leurs armoiries et leurs noms sur quelques monuments, préférant qu'ils restent gravés dans la mémoire de leurs concitoyens.

La délibération mérite d'être rapportée, ainsi que les noms de ces intègres magistrats municipaux si soucieux des deniers publics.

Les dits Capitouls, bien que leurs predecesseurs eussent esté curieux de faire faire durant leurs années et capitoulats plusieurs bastimens

et ouvrages servans d'ornement et decoration à la ville et de faire graver leurs noms et armoiries sur le frontispice diceux. Toutefois lesditz sieurs Capitoulz de ladicte année voyans que la ville estoit chargée de payer plusieurs notables sommes à divers creanciers dicelle et ne voullans point plonger les habitans en de plus grands frais et dépens, pour esviter que les tailhes et cotisations ne feust pas grande et exescive et estans désireux de leur soulagement et de graver leur noms et leur memoyre dans la bienveillance publique plutot que sur les pierres et sur les marbres, auroient négligé ceste espèce dhonneur et préféré le bien et utilité de la chose publique[1].

Ces Capitouls étaient :

Jean Calvet, marchand (Cap. Daurade).
Antoine Celeri, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Étienne).
Géraud Larroque, marchand (Cap. Pont-Vieux).
Pierre Paucy, marchand (Cap. la Pierre).
Bertrand Fortis, docteur et avocat (Cap. Dalbade).
Philibert Fournayrat, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Pierre).
Pierre de Gargas, écuyer (Cap. Saint-Barthélemy).
Jean Dispan, procureur au sénéchal (cap. Saint-Sernin).

En 1605, les Capitouls en exercice achevèrent la construction de la galerie nord, firent placer au-dessus de la troisième fenêtre les armoiries du Roi, et sur les frontons des deuxième et quatrième, des plaques de marbre noir avec inscriptions. L'écrivain des *Annales* dit :

Les années précédentes furent commencées par deliberation du Conseil, les galeries qui sont à lantrée de la grand basse court de la maison de ville, dédiées a lhonneur du Roy Henry IIIJ, et dautant que cestoit un ouvrage imparfaict et que lesd. sieurs Capitoulz par leur mesnagerie avaint augmenté le revenu de la ville, le Conseil assemblé le XIIII May arresta que l'une desd' galeries seroit achevée, ce qui feust executé et feust bastie la haute estaige de celle quest à main gauche en entrant dans la maison de ville ou furent mises les armoyries du Roy et une grande pierre toute semée de triumphes

1. *Annales*, liv. V, chronique 277, pp. 75-76.

et trophées et deux pierres de marbre, l'une contenant ces deux vers :

Pax bello pura toga sago quid prestet et armis
Indicat hoc almae nobile pacis opus.
Kal. Sept. ann. CIↃ. IↃI. V (1605.)

Et en celle qu'est de lautre cousté des armoyries du Roy y est ceste inscription :

Numini. August. Sacrum. — Auctori publicae libertatis et pacis. Victori triumphatori magnifico ac super omnes retro Principes Clementissimo Henrico IIII Francorum et Navarrae Regi ac Serenissimae Reginae feliciter regnantibus hac opus octoviri capitolini publicis sumptibus fieri curaverunt : ex voto posuerunt et dedicaverunt :
Kal. Septemb. CIↃ. IↃI. V (1605.)

En 1873, ces deux inscriptions ont été refaites et modifiées ; celle de la deuxième fenêtre porte l'année 1604 au lieu de 1605[1], et sur celle de la quatrième fenêtre, la plupart des mots ont été mis en abréviation, mais la date n'a pas été altérée.

INSCRIPTION RECONSTITUÉE EN 1873

1° Au-dessus de la deuxième fenêtre, en entrant :

PAX BELLO TOGAPVRA SAGO
QVID PRÆSTET ET ARMIS
INDICAT HOC ALMÆ
NOBILE PACIS OPUS
KAL. SEPT. ANN. MDCIV

1. Roschach, dans *Les douze Livres de l'Histoire de Toulouse* (p. 338), rapportant ces deux inscriptions, d'après le texte des *Annales*, a transcrit CIↃ. IↃCIV, au lieu de CIↃ.IↃI.V que porte le texte, et les date en conséquence de 1604 au lieu de 1605. C'est là probable l'origine de l'erreur.

En la règle, l'écrivain des *Annales* aurait dû mettre un C au lieu d'un I (CIↃ.IↃC.V, au lieu de CIↃ.IↃI.V), ce qui aurait été plus compréhensible, mais il a eu le soin de mettre un point entre le I et le V, ce qui ne laisse pas de doute possible, et en tout cas, en faisant abstraction de la position de ce point, ce millésime ne pouvait se lire que 1504 (CIↃ.IↃ.IV) ou 1605 (CIↃ.IↃI.V) et non 1604.

D'autre part, nous voyons, par le texte même des *Annales*, que les Capitouls de 1604 renoncèrent à faire tous ouvrages de construction ou d'embellissement, tandis que ce sont ceux de 1605 qui terminèrent le monument et y firent poser les inscriptions et leurs armoiries.

2° Au-dessus de la quatrième fenêtre :

NVMINI. AVG. SACRVM.
AVCTOR. PVBLICÆ. LIBERTATIS.
ET. PACIS. VICTORI. TRIVMPHATOR.
MAGNIF. AC. SVP. OMN. RET. PRINCI.
CLEMENTISS. HENRICO IIII
FRANC. ET. NAV. REGI. AC SERENISS.
REGINÆ FELICIT. REGNANTIBVS
HOC OPVS OCTOVIRI CAPITOLINI
PVB. SVMP. FIER. CVR. EX VOT
KAL. SEPTEMB. MDCV

Les meneaux de la fenêtre du milieu (3e fenêtre) portent les millésimes 1602-1605.

L'annaliste de 1605 ne parle pas des armoiries des Capitouls; mais cependant elles furent placées entre les fenêtres et les piliers, comme il ressort du contrat passé avec les entrepreneurs :

Vers lesdits piliers et sur les angles des arcades seront mises des pierres de taille sur lesquelles seront gravées les armoyries de Messieurs les Capitouls, et autres pierres qui serviront de clefs seront gravées les armoiries de la Ville et le Roy.

Et sous les pierres qui seront gravées led. armoiries des sieurs Capitouls y sera besoing dy mettre huict pierres de taille pour graver les noms et surnoms ded. srs Capitouls[1].

Ces armoiries, placées en 1605, furent celles des Capitouls de l'année, dans l'ordre suivant, de gauche à droite :

Raymond DE CAUSSIN, sieur de Deymes (Cap. Saint-Barthélemy).
Arnaud RASTEL, docteur et avocat (Cap. Dalbade).
François RICARDI, bourgeois (Cap. Pont-Vieux).
Gabriel BANDINELLY, sieur de Paulet (Cap. Daurade).
Thomas DE FOUCAULT, docteur et avocat en la Cour, ancien Capitoul (Cap. Saint-Étienne).
Jacques DUBORN, docteur et avocat en la Cour (Cap. la Pierre).

1. Archives municipales, DD, 41, contrats, 1603-1607, p. 176; autres actes, même sujet, fos 176 et 178 vo.

Barthélemy DE CAZENEUVE, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Pierre).

Gervais DE MORAT, écuyer (Cap. Saint-Sernin).

En 1873, on a reconstitué cette série d'armoiries capitulaires, mais dans l'ordre inverse et en substituant à quatre blasons des sceaux de Capitoulats.

Armoiries de la galerie nord, série supérieure ; restauration de 1873 (en commençant par la gauche).

1. Gervais DE MORAT (Cap. Saint-Sernin).
(Sceau du Capitoulat de Saint-Sernin[1].)

2. Barthélemy DE CAZENEUVE (Cap. Saint-Pierre).
(Sceau du Capitoulat de Saint-Pierre.)

3. Jacques DU BORN (Cap. la Pierre).
D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux lévriers rampants d'argent affrontant une étoile du même.

4. Thomas DE FOUCAUD (Cap. Saint-Étienne).
D'azur au lion rampant d'or, au chef d'or charge de trois molettes de sable[2].

5. François RICARDI (Cap. Pont-Vieux).
(Sceau du Capitoulat du Pont-Vieux.)

6. Gabriel BANDINELLI (Cap. Daurade).
D'or à un tourteau d'azur adextré en chef[3].

7. Arnaud RASTEL (Cap. Dalbade).
D'azur à un râteau (rastel) d'argent affronté de deux lions rampants du même.

1. Tous les sceaux ont été agrémentés de hachures fantaisistes.
2. Les hachures n'ont pas été fidèlement observées.
3. Sur le blason de la cour Henri IV, les hachures indiquent un tourteau de gueules au lieu d'azur.

8. Raymond DE CAUSSIN (Cap. Saint-Barthélemy).
(Sceau du Capitoulat de Saint-Barthélemy.)

En 1655, les Capitouls firent mettre leurs armoiries en plâtre dans la salle du grand Consistoire et en pierre dans la première cour de l'hôtel de ville (cour Henri IV) : quatre de chaque côté, une sur chaque pilier des arcades. Ces armoiries devaient être sculptées, peintes et dorées, et ce fut l'architecte Pierre Mercier qui fut chargé de l'entreprise de ce travail.

Le contrat porte :

Pierre Mercier esculpteur et tailleur de pierre de Thlz..... est tenu de faire les armoiries de Messieurs les Capitouls, scavoir huict en plastre à lentour des corniches du Grand Consistoire et au dessus des tableaux ded. sieurs Capitouls et autres huict armoiries de pierre blanche pour les enchasser une a chaque pilier de brique qui soutiennent les arceaux des murailles des deux galleries qui sont à la première cour entrant dans la Maison de Ville fassonnées peintes et dorées avec les noms et surnoms ded. sieurs Capitouls aussi en lettres d'or[1] (novembre 1655).

En 1873, ces blasons n'ont pas été restitués. Les quatre qui se trouvaient sur les piliers de la galerie nord étaient, de gauche à droite :

1er Pilier. — Pierre DE LAGORRÉE, écuyer (Cap. Saint-Barthélemy).

D'or à trois branches de triolet de sinople, liées de gueules.

2e Pilier. — Guillaume DUFAS DE VIGNAUX, avocat (Cap. Dalbade).

Parti, au premier de gueules à l'aigle éployé d'or, en chef un lambel à trois pendants du même (qui est de Dufas); au deuxième, coupé, en chef d'azur au chevron d'or soutenu par trois cotices du même, au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'or

1. Archives municipales, DD, 34, hôtel de ville, I, p. 535.

accosté de deux étoiles du même; en pointe d'or au lion rampant de sable.

3e *Pilier.* — François DE GIRARDIN, bourgeois (Cap. Pont-Vieux).

D'or au cœur enflammé de gueules, chargé d'une croisette d'argent.

4e *Pilier.* — Jacques DUMAY[1], sieur de Brugairolles, écuyer (Cap. Daurade).

De gueules à la hure de sanglier d'or, sommée d'une massue du même posée en fasce; au chef cousu d'azur, chargé de trois sautoirs alézés d'argent.

Galerie sud.

En 1603, les Capitouls, par leur délibération du 12 avril, décidèrent d'élever en l'honneur du Dauphin, sur le côté droit de la première cour de l'hôtel de ville, une seconde galerie semblable à la première.

Le chroniqueur des *Annales* dit[2] :

Lesdits sieurs Capitouls auroient suivant la délibération du Conseil tenu le XII April 1603 faict faire aultre et pareilhe galerie du cousté droit de l'entrée dicelle grand bassecour de ladicte Maison de Ville, avec cing arcades bastie de même et élevée jusques aux coudières des fenestrages du premier plancher, au milieu de laquelle galerie et sur la clef de l'arcade du milieu sont gravées et taillées en bosse les

1. C'est à ce Capitoul que l'ancienne *rue des Pelegautiers* doit son nom de rue du May. Il possédait dans cette rue un vaste immeuble, qui porte aujourd'hui le nº 7, et qui s'étendait dans la *rue Serminière* (aujourd'hui rue Saint-Rome, nos 15 et 17).

On voit encore dans la cour de cet immeuble deux tourelles dont l'une est masquée par une construction, et au fond de la cour, sur la porte de l'escalier, l'inscription :

TEMPORE ET
DILIGENTIE

2. Cette chronique est confirmée par le contrat de 1603 passé avec l'entrepreneur. (Arch. municip., DD, 41 : contrats, 1603-1607, fos 8 et 9.)

armoyries de la Ville et au dessoubz des armoyries de Monseigneur le Dauphin (à l'honneur et memoyre duquel ladicte galerie a esté principalement bastie et dédiée) toutes couvertes d'or et de la plus belle façon qu'on auroit peu adviser et a chasq. cousté desd. armoyries auroient esté mises et enchassées deux pierres de marbre noyr, en lune desql. la quest du cousté de la grand porte et corps de garde y sont escriptz en lettres d'or ces motz :

QVOD RITE FACTVM.

Potiente rerum in Gallia et Navarra Henrico IIII Rege Christianissimo ac Invictissimo Cressente in spem Regni Delfino Augvsto Octoviri cum Magistratum Orsi feliciter sustinuissent ad memoriam gesti cum laude et Innocentia munus posvere.

Mil. Vjc 2 Fin Mil. Vjc 3.

Et en lautre pierre de marbre quest du cousté de la grande porte pour aler au grand Consistoire y sont aussi en lettres d'or ces mots :

QVOD FAVSTUM SIT.

Pio inclito triumphatori ac faelici prole Henrico IIII Galliarum et Navarrae Regi Christianissimo ejusqve Æsculapio Higiae consentique Deo pro ipsivs salute cultores numinis ejus Octoviri Vrbis Tolosanae ex voto posuerunt.

M. Vjc 2 Fin M. Vjc 3.

Et au dessoubz desdits pierres de marbre et armoiries de Monseigneur le Dauphin et ez coustés des quatre piliers sont posées les armoiries desd. sieurs Capitouls et aux aultres quatre clefs desd. arcades y a esté aussy gravé un Dauphin coroné comme se peut voyr en lad. galerie [1].....

Ces armoiries, placées aux côtés des piliers, en dessous de la corniche (série inférieure), étaient celles des Capitouls de 1603, dans l'ordre suivant :

Jean-Étienne DE PALARIN, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Barthélemy).

Antoine D'ALDÉGUIER, bourgeois (Cap. Dalbade).

1. *Annales*, liv. V, chronique 276, p. 46.

Martial SENTOUX, bourgeois (Cap. Pont-Vieux).

Jean DE VERDEGUIER, bourgeois, sieur de Paulac (Cap. Daurade).

Jacques DE MELET, écuyer, seigneur de Beaupuy, ancien Capitoul (Cap. Saint-Étienne).

Jean THOMAS, docteur et avocat en la Cour, référendaire en la chancellerie, ancien Capitoul (Cap. la Pierre).

Pierre DE COS, écuyer, seigneur de Belberaut (Cap. Saint-Pierre).

Salvat DU GABRE, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Sernin).

En 1873, on n'a pas restitué les armoiries des Capitouls de 1603, on leur a substitué des blasons pris au hasard dans six années capitulaires différentes.

Armoiries de la galerie sud, série inférieure (restauration de 1873)[1].

1. Antoine D'ALBENQUE, bourgeois, Capitoul, 1651 et 1653 (Cap. la Pierre).

Tranché d'or et de gueules en barre, au lion rampant de sable sur or et d'or sur gueules.

2. Pierre-Antoine DE BOISSET, avocat au Parlement, Capitoul, 1652 et 1653 (Cap. Daurade).

D'or au buisson de sinople, terrassé de même.

3. Jean-Louis DE LABAT, avocat au Parlement, Capitoul, 1652 et 1653 (Cap. Pont-Vieux).

D'azur au cerf passant d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

4. Guillaume DUVERGER, docteur et avocat en la Cour, Capitoul en 1639 et 1645 (Cap. Saint-Barthélemy).

1. Dans cette série, deux noms de capitouls seulement figurent sur les piliers : Boisset, entre les blasons 1 et 2, et Delpech, entre 5 et 6.

Parti, au premier d'or à trois arbres de sinople terrassés de même et posés en fasce; au deuxième, de gueules à une hure de sanglier d'or; sur le tout, au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

5. Jean Delpech, bourgeois, Capitoul en 1602 (Cap. Daurade).

D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un pélican dans sa pitié d'argent.

6. Hector Potier-Laterrasse, sieur de Castelnouvel, Capitoul, 1606, 1613, 1630 (Cap. Saint-Étienne).

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent maçonnées de sable, posées deux en chef et une en pointe.

7. Jean Marvejol, bourgeois, Capitoul. 1632 (Cap. la Pierre).

D'azur à une canette d'argent flottant sur une mare du même ondée de sinople, d'où naissent quelques plantes aquatiques; en chef, un soleil d'or.

Le blason de la cour Henri IV porte un cygne au lieu d'une canette. Roschach, dans ses douze livres de l'*Histoire de Toulouse*[1], a attribué par erreur ce blason à Guillaume Verdiguier, Capitoul de Saint-Pierre, même année.

Les armes de Verdiguier sont : *D'or à l'arbre de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

8. Nicolas de Saint-Pierre, docteur et avocat, Capitoul en 1609, 1818, 1627 (Cap. Pont-Vieux).

Le blason de la cour Henri IV, restitué en 1873, porte : *Écartelé, aux 1 et 4, de gueules au lion rampant d'or; aux 2 et 3, d'azur à deux clefs d'or posées en sautoir.*

1. *Association française pour l'avancement des sciences.* Toulouse, 1887, p. 442.

Il devrait porter, conformément à la miniature des *Annales*[1] : *Écartelé, aux 1 et 4, de gueules au lion rampant d'or; aux 2 et 3, de sinople à deux clefs d'or posées en sautoir, l'anneau en bas; en chef, sur le tout, d'azur chargé de trois croissants d'argent*[2].

En 1606, les Capitouls imitèrent leurs prédécesseurs et firent achever la construction de la galerie sud, interrompue à la hauteur des accoudoirs des fenêtres depuis 1603.

L'écrivain des *Annales* dit :

Du mercredy 27me de Septembre : Par arrest de la Cour et sur les plans présentés à icelle, il fut permis à Messieurs les Capitouls de continuer les Galeries de la Maison de Ville restantes à batir..... Pour l'ornement desd. galeries lesdits sieurs firent graver sur des marbres force trophées parsemez de fleurs de lis avec plusieurs belles inscriptions a l'honneur et sur la naissance de Monseigneur le Dauphin, particulierement sur son âge[3].

Ces inscriptions, qui datent le monument, sont :

Au-dessus de la quatrième fenêtre :

IN DELPHINVM FRANCIÆ
RETROGRADVM CARMEN
PERPETVO RATA SINT SANCITA FÆDERA PACIS
TEMPORE : NEC VETERIS SIT NOTA DISSIDIJ
EJUSDEM NATIVITATIS ANNVS
M CCCCC LLI
TE NASCENTE OPTAT PRECE CONCORS GALLIA PACEM[4]
ANNO ET DIE EODEM.

Au-dessus de la deuxième fenêtre :

LODOICO GALLORVM DELPHINO
STRENVISSIMO PATRIÆ PATRI CLEMENTISSIMO
DESIGNATO FRANCIÆ REGI EVROPÆ IMO (totius)' VNIVERSI REGALI
ORNAMENTO
DEVOTA HOCCE INCLITÆ VIRTVTIS
EJVS MEMORIÆ. — SACRAT
JVRE ET MERITO CAPITOL. NOMINE
TOLOSA MONIMENTVM
KALEN. JAN. ANNO MDCVI

1. *Annales*, liv. VI, 1617-18, chronique 290, troisième blason.
2. Brémond, dans son *Nobiliaire toulousain*, intervertit l'écartelure de ce blason et ne donne pas les émaux conformes.
3. *Annales*, liv. V, 1606, chronique 279, pp. 122 et 123.
4. Ce vers forme chronogramme : M CCCCC LLI.

L'annaliste ne parle pas des armoiries des Capitouls, mais tout porte à croire que ces derniers firent poser leurs blasons comme leurs prédécesseurs, entre les fenêtres et les piliers.

En 1873, on a restitué les armoiries de ces Capitouls, mais on a substitué à deux d'entre eux les sceaux de leurs Capitoulats et remplacé Jean de Verger, Capitoul de 1606, par Jacques de Queirat, Capitoul de 1652-53.

Armoiries de la galerie sud, série supérieure (restauration de 1873).

1. Gaspard DUFAY, bourgeois (Cap. Saint-Barthélemy).

D'or à l'arbre de sinople terrassé de même; au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or[1].

2. Antoine DE LATANERIE, bourgeois (Cap. Dalbade).

(Sceau du capitoulat de la Dalbade[2].)

3. François DE VARES, écuyer, seigneur de Canteloup (Cap. Pont-Vieux).

De gueules à deux tours sommées de trois donjons d'argent, ajourées crénelées et maçonnées de sable, reliées entre elles par un pont à deux arches du même, ouvertes du champ; au chef d'or chargé de trois tourteaux de gueules.

4. Antoine DE LA LAURETTE, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Étienne).

(Sceau du Capitoulat de Saint-Étienne.)

5. Jacques DE QUEIRATZ, avocat en la Cour, Capitoul en 1652, 1653 et 1664 (Cap. Saint-Barthélemy).

De gueules à trois losanges d'or, posés 2 et 1, accompagnés en chef d'un soleil du même[3].

1. Les hachures n'ont pas été fidèlement observées.
2. Les sceaux ont été agrémentés de hachures.
3. Sur les miniatures des *Annales*, en 1652 et 1653, le blason de ce Capitoul porte de gueules; en 1664, il porte d'azur.

6. Joseph D'IZARNI, seigneur de Gargas, secrétaire du Roi, maison et couronne de France (Cap. la Pierre).

De gueules à un isard d'argent grimpant sur un mont adextré du même; au chef cousu d'azur, charge de trois étoiles d'or posées 2 et 1.

7. Jean DESPIE, docteur et avocat (Cap. Saint-Pierre).

Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à un épi d'or jeté en bande; en chef, deux tourteaux de gueules; aux 2 et 3 de gueules à la vache d'or, au chef cousu d'azur chargé de deux tourteaux de gueules.

8. Jacques DE PUGET, bourgeois, seigneur de Gaffelaze (Cap. Saint-Sernin).

D'or au chêne lacéré de sinople terrassé de même; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

En 1655, comme nous l'avons dit plus haut, les Capitouls chargèrent Pierre Mercier de sculpter et d'enchâsser leurs armoiries, une à chaque pilier de la cour, quatre de chaque côté[1]. Les quatre qui se trouvaient à la galerie sud et qui n'ont pas été reconstituées en 1873 étaient, de gauche à droite :

1er Pilier. — Jean DE COSTA, avocat en la Cour (Cap. Saint-Étienne).

D'azur à un cerf d'or grimpant sur une côte adextrée d'argent.

2e Pilier. — Jean D'OLIVIER, bourgeois (Cap. la Pierre).

D'or au chevron de gueules chargé de cinq besants d'or, accompagné en chef de deux olives et en pointe d'un olivier de sinople; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

3e Pilier.— Pierre FONROUGE, bourgeois (Cap. Saint-Pierre).

De gueules à la fontaine au jet d'eau d'argent sommée d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

1. Archives municipales, DD, 34; hôtel de ville, I, p. 535.

4e Pilier. — François D'ANDRIEU, avocat en la Cour, chef du Consistoire (Cap. Saint-Sernin).

Écartelé, aux 1 et 4, d'azur au sautoir d'or, accompagné en chef et en pointe d'une croisette d'argent; aux 2 et 3, de gueules au lion d'or grimpant sur une bande abaissée du même.

Façade est. — Entrée du deuxième vestibule.

En 1602, lorsqu'on construisit la galerie nord, la porte du deuxième vestibule, dite porte Bachelier, fut restaurée et blanchie[1].

En 1607, cette porte fut de nouveau restaurée et la façade remaniée[2]. La muraille fut démolie depuis le haut jusqu'à la corniche qui surmontait l'entablement orné de captifs enchaînés. Cette corniche fut abaissée et reconstruite en la rallongeant, pour y placer les armoiries des Capitouls de l'année[3]. « Le tout, dit le contrat, *maçonné de bon mortier de terre rousse*[4]. » Au-dessus de la corniche, on éleva dans une niche le *portraict du Roi faict au naturel et relevé, lequel sera tout de marbre, la figure et les mains de marbre blanc, la couronne de laurier de marbre vert et le reste de marbre noir, le tout poli et relevé de filets d'or.*

L'ensemble de la construction fut surmonté d'un petit dôme.

Ce sont les armoiries de ces Capitouls de 1607 qui ont été restituées en 1873 et forment la série horizontale au-dessous de la statue de Henri IV. Là encore on a substitué au blason

1. *Annales*, liv. V, 1602, chronique 275, p. 13.
2. *Ibid.*, 1607, chronique 280, p. 152.
3. Archives municipales, DD, 42; contrats, 1607-1611, pp. 38 à 40. (Contrat du 31 août.)
4. Le contrat spécifie *en bon mortier de terre rousse.* Il est à remarquer que tous nos anciens monuments, l'hôtel d'Assézat, le musée Saint-Raymond, l'hôtel Bernuy et autres, sont construits ainsi, en mortier de terre rousse avec un revêtement extérieur de mortier de chaux.

d'un Capitoul le sceau de son Capitoulat, et l'on a donné à Jean Guibert les armes de Michel Cantuer, Capitoul en 1624. L'ordre des Capitoulats n'a pas été suivi.

Armoiries de la série horizontale (restauration de 1873).

1. Pierre DE RABASTENS, coseigneur de Colomiers (Cap. Saint-Pierre).

D'azur au lion rampant d'argent, armé et lampassé de gueules.

2. Claude BARBIER DE LESPINASSE, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Sernin).

Écartelé, aux 1 et 4, de gueules à une rencontre de taureau d'argent; aux 2 et 3, d'argent à un bouquet de cinq épis de sinople.

3. Pierre CAVALIER, marchand (Cap. la Pierre).

(Sceau du Capitoulat de la Pierre.)

4. Durand BARTHÉLEMY, docteur et avocat en la Cour (Cap. Saint-Étienne).

D'azur à trois bandes d'or.

5. Jean DE BUISSON, seigneur de Beauteville (Cap. Pont-Vieux).

Écartelé aux 1 et 4, coupé d'argent au lion issant de sable et d'or, au buisson de sinople terrassé de même; aux 2 et 3, d'azur à trois coquilles d'or posées 2 et 1.

6. Jean GUIBERT, procureur au Parlement (Cap. Saint-Barthélemy).

La famille des Guibert portait pour armoiries :

De gueules au sautoir d'argent chargé de cinq mouchetures de sable; l'écu orlé d'azur à huit ottelles d'or.

On a substitué au blason de ce Capitoul celui de Michel Cantuer, Capitoul en 1624.

D'or à l'oiseau éployé de gueules; au chef d'azur chargé d'une étoile à huit rais d'or, au franc quartier dextre.

7. Jean DE MALEPRADE, bourgeois, seigneur de Lamarguié et autres lieux (Cap. Daurade)[1].

D'or à l'arbre de sinople terrassé de même, au lion passant de sable brochant sur le fût de l'arbre; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

8. Jean DE RECOUDERQ, docteur et avocat en la Cour (Cap. Dalbade).

D'azur, écartelé aux 1 et 4, à un mont de trois coupeaux d'argent relevé de sable; aux 2 et 3, à un arc à tirer d'or, cordé d'argent, mis en pal.

En 1610, les Capitouls firent peindre l'intérieur de la niche de la statue d'Henri IV d'azur parsemé de fleurs de lis d'or et la coquille d'argent. Ils firent aussi dorer les armoiries du Roi et peindre le plafond du dôme; mais ils ne firent pas placer leurs armoiries sur la façade, car ils les auraient également fait peindre et dorer, et le mandat de payement, très détaillé, n'en fait pas mention.

Mandat de payement expédié le 10 décembre 1610. — A Pierre Fournier me paintre la somme de 100 livres à luy ordonnée pour avoir paint tout le plat fons et devant du dome quest sur le grand portal de pierre de tailhe du bout des galeries de la Maison de Ville, sur lequel est en pierre de marbre l'Estatue de feu Roy Henri quatrième de heureuse mémoire que pour avoir painct d'azur et parsemé de fleurs de lis d'or le dedans de la niche ou est ladicte Estatue, argenté la coquille qu'est sur lad. niche, doré les armoyries du Roy qui y sont et autres choses en peinture. — Expedié le 10e décembre 1610[2].

---

1. C'est le capitoul Jean de Maleprade qui fit construire, dans la cour de l'immeuble no 43 de la rue Gambetta, l'hôtel qui jusqu'à ce jour a été attribué à tort à la famille Pujet; on voit encore ses armoiries sur la grande cheminée du rez-de-chaussée.

2. Archives municipales, CC, 863; comptes, fo 42.

Cette même année, on fit garnir de plomb le dôme et les parties qui le soutenaient. On employa 15 quintaux de plomb, à 7 livres le quintal[1], plus le prix de la main-d'œuvre[2].

Les peintures qui ont été refaites en 1873 au plafond du dôme représentent dans des caissons :

A gauche, en dehors de la poutre formant séparation :

1er Caisson : Les armoiries de Toulouse.
2e — H couronné.

A droite, en dehors de la poutre de séparation :

1er et 4e Caissons : Les armoiries de Toulouse.
2e et 3e — H couronné.

Dans le milieu, entre les deux parties de séparation, les sceaux des Capitoulats qui n'ont pas été placés dans leur ordre régulier; ce sont :

1re Rangée. —	*1er*	*Caisson :*	sceau du	cap.	de la Dalbade.
—	*2e*	—	—	—	de Saint-Étienne.
—	*3e*	—	—	—	de St-Barthélemy.
—	*4e*	—	—	—	de Saint-Sernin.
2e Rangée. —	*1er*	—	—	—	de la Daurade.
—	*2e*	—	—	—	de Saint-Pierre.
—	*3e*	—	—	—	du Pont-Vieux.
—	*4e*	—	—	—	de la Pierre.

En 1686, on fit réparer le dôme[3].

En 1706, le dôme menaçant ruine, on le fit étayer et l'on délibéra si on devait le faire réparer ou le démolir, ce qui fut renvoyé à une Commission[4].

En 1708, on délibérait toujours sur le même sujet, mais sans jamais rien décider[5].

En 1731, les Capitouls firent placer leurs armoiries sur les

1. Archives municipales, CC, 863; comptes, 1610, fo 39 vo.
2. Id., *ibid.*, fo 44.
3. Archives municipales, BB, délibération du 22 août 1686, p. 253.
4. *Ibid.*, délibération du 16 mai 1706, fo 20.
5. *Ibid.*, délibération du 1er juin 1708, fo 88 vo et autres.

côtés de la statue de Henri IV, comme il ressort du mandat de payement suivant : *Il est payé au sieur Louis Gaye, sculpteur, la somme de 80 livres, à lui ordonnée pour avoir fait les 8 armoiries de Messieurs les Capitouls de la présente année 1731 et celles de la ville, les avoir blasonnées et icelles posées à la façade du donjon qu'est sis la figure d'Henri IV dans l'Hôtel de Ville... — Expédié le 1er septembre 1731*[1].

En 1873, on n'a pas reconstitué ces armoiries; on leur a substitué celles des Capitouls de 1610, et l'ordre des Capitoulats n'a pas été conservé.

Les Capitouls de 1731, dont les noms et armoiries devraient figurer sur les côtés de la statue d'Henri IV, étaient (séries verticales) :

Série de gauche :

Pierre MIRAMONT, avocat au Parlement, coseigneur de Daumazan, chef du Consistoire (Cap. Daurade).
Paul MARCORELLE, écuyer (Cap. Pont-Vieux).
Jean-Mathieu LADOUX, avocat au Parlement (Cap. Dalbade).
Jean BOULET, écuyer (Cap. Saint-Barthélemy).

Série de droite :

Jean ASTRUC, médecin consultant du Roi (Cap. St-Étienne).
Raymond-Joseph CAZALS, bourgeois (Cap. la Pierre).
Guillaume DUSSAUT, bourgeois (Cap. Saint-Pierre).
François-Mathurin LACOUR, écuyer (Cap. Saint-Sernin).

Armoiries des deux séries verticales des Capitouls de 1610 substituées en 1873 à ceux de 1731.

Série à gauche :

1. Pierre CARRIÈRE, bourgeois (Cap. Saint-Étienne).

De gueules au lévrier d'argent passant en pointe, la tête contournée, regardant trois flèches d'or jetées

1. Archives municipales, DD, 34; Hôtel de Ville, I : pièces à l'appui des comptes, p. 583.

en barre au franc quartier senestré; en chef, un croissant d'argent.

2. Bernard GAYRARD, bourgeois, coseigneur de Cugnaux (Cap. Saint-Pierre).

Parti au premier d'azur à la clef d'argent posée en pal, l'anneau en haut; au deuxième d'or, à l'oiseau de....., sommé de deux billettes de.....

3. Pierre FRAXINE, docteur et avocat en la Cour (Cap. Daurade).

D'or à l'arbre de sinople terrassé de même; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles du même.

4. Pierre BLANC, procureur au Sénéchal (Cap. St-Sernin).

Écartelé, aux 1 et 4, d'or au cerf passant de sable; aux 2 et 3, d'azur à l'aigle éployé d'argent.

Série à droite :

5. Hugues DE RUDELLE, docteur et avocat en la Cour (Cap. la Pierre).

D'azur à trois roues d'or posées 2 et 1.

6. François DUFOUR, docteur et avocat en la Cour (Cap. Dalbade).

Écartelé, aux 1 et 4, d'argent au four de gueules ajouré de sable; au 2, d'azur à un pâté au naturel; au 3, d'azur à une balance d'or.

7. Étienne DUPUY, procureur en la Cour (Cap. Saint-Barthélemy).

Écartelé, aux 1 et 4, d'azur à un mont de trois coupeaux d'argent; aux 2 et 3, d'argent, à la croix en divise d'or, cantonnée de quatre mouchetures d'hermine.

8. Jean REVELLAT, bourgeois (Cap. Pont-Vieux).

Écartelé, aux 1 et 4, d'argent à cinq fusées d'azur; aux 2 et 3, d'or à quatre barres de sable[1].

1. Le blason de la cour Henri IV porte aux 2 et 3 les barres de *gueules.*

En 1760, le donjon menaçant de s'écrouler, on chargea Cammas de le réparer, et il y substitua une attique analogue à la décoration générale de la cour[1].

En 1765, on fit restaurer les inscriptions et redorer toutes les armoiries et les ornements de la cour[2], et réparer le portail au-dessous de la statue de Henri IV[3].

En 1771, il y avait déjà sous le socle de la statue de Henri IV, au-dessus de l'entablement orné de captifs, l'inscription suivante :

HVNC VIVVM AMPLEXA EST GENS TOTA
HVNC FLEVIT ADEMPTVM
POSTERITASQVE SEMPE AMORE COLET

Au mois de janvier, la plaque de marbre au-dessous n'ayant pas reçu encore d'inscription, on y fit graver :

HIC THEMIS DAT JVRA CIVIBVS
APOLLO FLORES CAMŒNIS
MINERVA PALMA ARTIBVS

Pierre Barthès, dans ses *Heures perdues*[4], dit que c'est probablement M. Gouazé qui a dicté cette inscription. M. Gouazé, professeur au Collège royal, était alors Capitoul et chef du Consistoire.

Résumé des perturbations apportées à la cour Henri IV par la restauration de 1873.

1602. — Les Capitouls de cette année placent leurs armoiries sur les côtés des piliers de la galerie nord (série inférieure).	On y a substitué les blasons de : 3 Capitouls de 1603. 4 — de 1652-53. 1 sceau de capitoulat.

1. Du Rosoy, t. IV, suppl., p. 155.
2. Archives municipales, CC, 1070, comptes, 1765, f° 82.
3. Id., *ibid.*, f°s 86 et 86 v°.
4. Pierre Barthès, *Heures perdues*, t. III, p. 86, 27 janvier 1771. Manuscrit de la Bibliothèque de Toulouse.

1603. — Les Capitouls font mettre leurs armoiries sur les côtés des piliers de la galerie sud (série inférieure).	On y a substitué les blasons de : 3 Capitouls de 1652-53. 1 — de 1639-1645. 1 — de 1602. 1 — de 1600-1613-1630. 1 — de 1632. 1 — de 1609-1618-1627.
1605. — Les blasons des Capitouls de cette année sont placés entre les fenêtres du premier étage de la galerie nord (série supérieure).	On a restitué quatre de ces blasons et, pour les quatre autres, on a transformé en blasons les sceaux de leur Capitoulat. L'ordre des Capitoulats n'a pas été observé.
1605. — On place au-dessus des linteaux des deuxième et quatrième fenêtres des inscriptions avec la date de 1605.	A l'inscription de la deuxième fenêtre, on a substitué la date de 1604.
1606. — Les Capitouls placent leurs armoiries entre les fenêtres du premier étage et la galerie sud (série supérieure).	On a restitué quatre blasons de 1606, intercalé un blason de 1652-53 et, pour les trois autres, transformé en blasons les sceaux des Capitoulats. L'ordre des Capitoulats n'a pas été observé.
1607. — Les Capitouls font mettre leurs armoiries au dessous de la statue de Henri IV (série horizontale).	On a restitué les armoiries de ces Capitouls, mais sans suivre l'ordre des Capitoulats et en donnant pour blason à Pierre Cavaillé le sceau de son Capitoulat et à Jean Guibert le blason de Cantuer, Capitoul en 1624.
1655. — Les Capitouls font enchâsser leurs armoiries sur les piliers qui soutiennent les galeries, quatre de chaque côté.	On n'a restitué aucun de ces blasons.
1731. — Les Capitouls de cette année font placer leurs armoiries sur les côtés de la statue de Henri IV (séries verticales).	On y a substitué les blasons des Capitouls de 1610 et sans tenir compte de l'ordre des Capitoulats.

En général, dans la reconstitution de 1873, les hachures des armoiries ont été mal observées, et l'on eût peut-être mieux fait de n'en pas mettre pour reproduire avec plus d'exactitude l'œuvre originale, car ce n'est qu'après les premières années du dix-septième siècle que l'on commença à représenter les émaux par des hachures, invention attribuée au P. jésuite Petrasancta, qui s'en servit le premier dans son livre sur « le blason[1] ».

Ajoutons que toutes les armoiries, du Roi, du Dauphin, de la ville et des Capitouls étaient couvertes de leurs émaux et rehaussées d'or, ce qui devait donner à l'ensemble de l'édifice un cachet particulier.

1. Sylvestre Petrasancta, jésuite, mort à Rome, sa ville natale, le 3 mai 1637.

INFLUENCE DE LA SURNUTRITION SUR L'INFÉCONDITÉ

PAR M. E. MAUREL[1]

Professeur honoraire à la Faculté de médecine de Toulouse.

Depuis 1898, j'emploie l'expression *Surnutrition* pour désigner la pénétration dans le torrent circulatoire d'une quantité de substances alimentaires, modifiées par la digestion, supérieure à celle que peut dépenser l'organisme. Cette quantité est donc ainsi sûrement supérieure à ses besoins.

L'organisme, en effet, peut conserver l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses en exagérant ces dernières, jusqu'à certaines limites, quand les recettes dépassent les besoins. Il y arrive, notamment, en activant la circulation périphérique, ce qui augmente la radiation cutanée, et aussi par la sueur qui, en passant à l'état de vapeur d'eau à la surface de notre corps, lui enlève une demi-calorie de chaleur par gramme de sueur évaporée. Mais lorsque, malgré cette élévation des dépenses, celles-ci restent inférieures aux recettes, il y a *surnutrition*.

Pour exprimer la même pensée, on se servait avant, et je me suis servi moi-même jusqu'en avril 1898, de l'expression *suralimentation*. Mais celle-ci s'appliquait ainsi à deux états différents : d'abord à celui que je viens de préciser, et ensuite à l'ingestion d'une quantité d'aliments supérieure au pouvoir

1. Lecture faite dans la séance du 26 juin 1913.

fonctionnel des organes digestifs. La double signification du mot suralimentation prêtait ainsi à la confusion. J'ai donc cru devoir, à partir du mois d'avril 1898[1], ne lui conserver que cette dernière signification ; et j'ai proposé le mot *surnutrition* pour exprimer l'état de l'organisme, lorsque les recettes dépassent ses dépenses. Dans ce cas, en effet, il s'agit bien d'une modification de la nutrition, tandis que dans la suralimentation, il ne s'agit que de la quantité des aliments ingérés. Comme je l'ai dit, en établissant cette distinction : *la suralimentation est fonction du pouvoir fonctionnel des organes digestifs; tandis que la surnutrition est fonction des besoins de l'organisme.*

La première conduit aux troubles digestifs, aigus ou chroniques, et la seconde aux maladies arthritiques.

Mais le mot surnutrition lui-même peut désigner des états différents. L'exagération des recettes sur les dépenses peut porter sur *l'ensemble* des substances alimentaires, les albuminoïdes et les ternaires. Elle peut porter aussi *séparément* sur chacun de ces deux groupes d'aliments, l'autre correspondant seulement aux besoins. De là, les expressions de *surnutrition totale*, de *surnutrition azotée* et de *surnutrition ternaire.*

Mais quand le mot surnutrition est employé seul, ce qui a lieu le plus souvent, l'usage a prévalu de lui donner le sens de surnutrition azotée, et, même d'une manière encore plus étroite, de *surnutrition carnée.* C'est donc avec cette signification que j'ai employé ce mot, et c'est aussi avec elle que je vais l'utiliser dans cette communication.

Enfin, c'est aussi avec cette dernière signification qu'il faudra comprendre le mot *suralimentation*, dans les travaux des auteurs que je citerai et qui n'ont pas encore adopté le mot de surnutrition.

Or, c'est en comprenant ainsi d'abord le mot suralimentation et ensuite celui de surnutrition, que, dès 1895, j'ai été

1. Congrès français de médecine de Montpellier, 1898. *Maladies de surnutrition.*

conduit par l'observation clinique à considérer cet état, à la condition qu'il se prolonge sur plusieurs générations se suivant immédiatement, comme une des causes de l'infécondité.

Dans une communication faite à la section d'anthropologie du Congrès pour l'Avancement des sciences de Bordeaux, j'arrivais, entr'autres conclusions, aux deux suivantes[1] : « 3° que la plupart de ces mariages inféconds sont dus à l'hérédo-arthritisme, à la troisième ou quatrième générations; et que celui-ci est dû lui-même à la suralimentation azotée; et 4° que l'hérédo-arthritisme, avant de produire l'infécondité, agit en diminuant la masculinité et en augmentant les produits imparfaits. »

Peu après, du reste, en février 1896, je revenais sur le même sujet devant l'Académie des sciences de Toulouse et je formulais ainsi ma principale conclusion : *l'infécondité joue un rôle important dans l'affaiblissement de notre natalité, et cette infécondité est due le plus souvent à la suralimentation azotée*[2].

La même année, je développais longuement la même idée dans mon travail sur la *Dépopulation de la France*[3]. Dans cette étude, j'exposais d'une manière complète l'évolution de l'arthritisme, en lui donnant pour principale cause la suralimentation azotée. « Sans suralimentation, disais-je, l'arthritisme n'existerait pas. » (Page 99.)

Je montrais, dès lors, que tout d'abord, tant que la surnutrition azotée est légère, et qu'elle n'existe que dans la première et peut-être dans la deuxième génération arthritique, elle rend les sujets vigoureux, actifs et prolifiques. Mais qu'ensuite, surtout à partir de la quatrième, la famille

1. Maurel, *Influence des mariages inféconds sur la dépopulation.* Congrès pour l'Avancement des sciences de Bordeaux, section d'anthropologie, séance du 8 avril 1895, p. 388 des comptes-rendus.

2. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, *Étude sur la dépopulation de la France,* séance du 27 février 1896, p. 637 et suiv.

3. *De la dépopulation de la France, Étude de la natalité,* Doin, Paris, 1896, p. 85 et suiv.

est frappée de déchéance, et que la fonction de la génération diminue à ce point que souvent elle s'éteint.

Dès ce travail de 1896, en effet, et en ne remontant qu'à 1890, j'avais déjà réuni les deux statistiques suivantes (page 61) :

1° Sur 41 ménages inféconds, j'avais rencontré l'hérédo-arthritisme chez 33 de ces ménages; soit sur 80 °/₀ des cas. Sur ces 33 cas, l'hérédo-arthritisme existait 18 fois sur le mari seul, 6 fois sur la femme seule et 9 fois sur les deux.

2° En faisant porter mes observations sur 100 familles hérédo-arthritiques (obésité totale, goutte, diabète), j'en avais trouvé 52 infécondes.

De plus, sur les 48 ayant eu des enfants, 16 n'avaient eu qu'une fille, 12 n'avaient eu qu'un garçon et 4 avaient eu des enfants au moins mal formés.

En outre de l'hérédo-arthritisme, chez les 52 ménages inféconds, j'avais rencontré l'alcoolisme 4 fois, la folie 4 fois et le cancer 3 fois.

Aussi, en ce qui concorne la fécondité arthritique, j'écrivais « les atteintes successives portées à la fécondité par l'arthritisme sont : les enfants uniques, la prédominance des filles, les malformations et l'infécondité. »

Cet exposé de l'arthritisme n'avait paru jusque-là que dans une étude démographique; mais, dès la même année, je portais la question devant le monde médical en traitant du *diabète arthritique*[1] et de l'*albuminurie arthritique*[2], au Congrès français de médecine de Nancy; et, en 1897, en exposant, d'après les mêmes idées, le traitement du diabète arthritique devant la Société de médecine de Toulouse[3] et devant la Société thérapeutique de Paris[4].

1. *Traitement du diabète arthritique par le dosage de l'alimentation.* (Congrès français de médecine de Nancy, 8 août 1896.)

2. *De l'albuminurie arthritique.* (Congrès français de médecine de Nancy, 10 août 1896.)

3. *Du régime lacté dans le traitement du diabète arthritique.* (Société de médecine de Toulouse, 1er mai 1897, p. 104.)

4. *Traitement du diabète arthritique par le dosage de l'alimentation et notamment par le régime lacté* (Société de thérapeutique

En 1898, je résumais de nouveau mes idées et les complétais dans deux communications successives faites au Congrès français de médecine de Montpellier; et ce fut dans ces études que, pour la première fois, je me servis de l'expression *surnutrition* en lui donnant le sens que j'ai indiqué. Mes conclusions restèrent les mêmes.

Au commencement de 1903[1], dans une longue étude sur la *Masculinité*, parue dans la *Revue scientifique*, je fus conduit à rappeler les travaux précédents; et je montrais, par de nombreuses statistiques, que l'arthritisme, avant de produire l'infécondité, diminue la masculinité, ce que j'avais déjà avancé dès 1896.

Enfin, au Congrès français de médecine de Paris, en 1904[2], dans mon rapport sur l'*Obésité*, j'ai de nouveau résumé l'évolution complète de l'arthritisme, et j'ai signalé également l'infécondité comme une des conséquences de ses périodes avancées.

Ainsi, pendant la période qui s'étend de 1895, date de ma première communication sur ce sujet, jusqu'en 1904, je suis revenu souvent à cette même idée. C'est, qu'en effet, souvent, soit dans ma clientèle, soit parmi mes relations, je relevais de nouveaux faits la confirmant. Du reste, il en a été de même depuis; et sans rien changer à mes premières conclusions, je puis les formuler ainsi :

Quand, dans une famille, même en la supposant exempte de toute influence pathologique, la surnutrition azotée et surtout carnée se poursuit d'une manière continue, de génération en génération, le pouvoir de reproduction de cette famille va en diminuant parfois à partir de la troisième et au moins à partir de la quatrième génération, si bien que presque toujours la cinquième est inféconde.

de Paris, juin 1897, et Bulletin général de thérapeutique, 15 et 30 juillet, 15 et 30 août et 15 septembre 1897.)

1. *Étude sur la masculinité.* (Revue scientifique, 21 mars et 4 avril 1903.)

2. Congrès français de médecine de Paris. Rapport sur l'*Obésité*, p. 15. *Place et rôle de l'obésité dans l'arthritisme.*

J'avais écrit, d'une manière plus concise, dès 1896. « *Il n'y a pas de famille qui puisse résister à cinq générations de suralimentation.* »

Ma conviction, basée sur des faits cliniques, était donc faite depuis longtemps; et, on l'a vu, je n'avais rien négligé pour le faire connaître. Néanmoins, je dois le dire, tandis que mes opinions sur l'influence de la surnutrition dans la production des maladies arthritiques étaient peu à peu acceptées par le corps médical, son action sur la fécondation restait sans confirmation. Mais, quoique plus tardive, cette confirmation, je vais le dire, ne s'est pas moins produite.

Quelques faits expérimentaux cependant pouvaient déjà être invoqués en sa faveur. C'est ainsi que Holmgren[1] qui avait nourri pendant plusieurs années des pigeons avec de la viande, avait vu ces pigeons pondre et couver; mais les œufs, après un certain temps, n'avaient pu éclore. Toutefois, Holmgren s'était contenté d'enregistrer ce fait, sans en tirer de conclusion.

De plus, de 1902 à 1907, F. Houssay avait publié ses expériences, qui en se prolongeant avaient donné des résultats tout à fait en faveur de mon opinion. En alimentant des poules avec de la viande et en prolongeant cette expérience sur plusieurs générations, il avait vu les œufs éclore de moins en moins souvent.

Après avoir continué ainsi ses expériences, pendant sept ans, Houssay les avait résumées dans un travail d'une importance capitale, publié par les *Archives de zoologie expérimentale*, en mai 1907. Tout un chapitre, dans ce travail, est consacré à l'étude des modifications de la *fécondité et de la sexualité* sous l'influence du régime carné; et dès cette époque ses conclusions étaient des plus nettes : ce régime nuit à la fécondité et l'arrête même à la sixième génération.

1. Holmgren. Om köllalonde (Aftryck ur Upsula lakäre forenings Förhandlingar, Upsala, 1892). Citation faite par Houssay. Variations expérimentales. Etude sur six générations de poules carnivores. *Archives de zoologie expérimentale*, 2 mai 1907, page 254.

De mon côté, pour appuyer mes conclusions cliniques, je m'étais adressé à l'expérimentation. De 1908 à 1910, en opérant sur un couple de lapins et sur un couple de cobayes, j'avais exagéré leur alimentation azotée en donnant du fromage aux premiers et de la viande aux seconds. Tous ces animaux devinrent fortement obèses. Les lapins arrivèrent dans les environs de quatre kilogrammes, comme moyenne, et les cobayes dépassèrent un kilogramme, mais leurs portées devinrent de moins en moins nombreuses. Les femelles succombèrent; et des femelles saines mises avec les mâles, ainsi devenus obèses, ne furent pas prises. Néanmoins, ces expériences, à l'époque, ne me parurent pas assez probantes, et je ne les ai pas publiées.

Ces faits, surtout ceux de Houssay, avaient donc déjà apporté, à mon opinion au moins, une présomption expérimentale. Si, en effet, pour enlever de leur importance à ces faits, on peut invoquer d'abord l'éloignement entre l'homme et les oiseaux (pigeons ou poules), et aussi la grande différence dans l'alimentation normale des animaux expérimentés, en y comprenant les lapins et les cobayes, avec celle qui leur avait été imposée, ces expériences n'en conservent pas moins une certaine valeur. Elles prouvent, au moins, qu'une alimentation trop azotée, longtemps continuée, peut nuire à la reproduction; et si l'on peut reprocher à ces expériences d'avoir exagéré les modifications du régime, en le rendant en totalité carné, comme dans celles d'Houssay, elles ne rendent pas moins très probable que si l'on s'en était tenu à une simple exagération de ce régime, le résultat fut resté sensiblement le même, à la condition de continuer l'expérience assez longtemps. Qu'on le remarque, en effet, si Houssay a dû arriver à la sixième génération pour obtenir l'extinction totale, dès la troisième, la reproduction était déjà fortement diminuée. Or, quand il s'agit de l'espèce humaine et des faits biologiques, le temps ne compte pas; l'espèce humaine et la biologie ont les siècles pour elles.

J'estime donc que ces faits expérimentaux, ceux de Holmgren, ceux de Houssay, auxquels je me permets de joindre

les miens, suffiraient déjà pour rendre mon opinion très probable; et cela d'autant plus qu'il ne s'agit, qu'on le remarque, que d'apporter une confirmation à une opinion déjà basée sur des observations cliniques.

Ce qu'on pouvait reprocher à ces observations cliniques, c'est qu'elles me fussent exclusivement personnelles; et que, par conséquent, ces faits, tout en restant vrais en eux-mêmes, dussent recevoir une autre interprétation. Or, très heureusement, depuis quelques années, des observations cliniques, relevées par des médecins assez nombreux, sont venues confirmer les miennes.

Le premier en date est Pascault, qui, dès 1907, dans son remarquable *Traité de l'arthritisme par suralimentation*, en se basant sur sa propre observation, a accepté mes idées d'une manière complète sur la cause et l'évolution de cette diathèse et notamment en ce qui concerne sa fin. Il admet aussi, bien entendu, qu'avant d'arriver à la stérilité, le vice arthritique diminue le nombre des enfants[1].

« Dès l'instant, dit Pascault, où l'insuffisance dans les éliminations souille le milieu humoral au point d'entraver les mutations cellulaires, l'assimilation s'affaiblit (stade hypofonctionnel) et l'arthritique, mal nourri d'une part, intoxiqué de l'autre, ne procrée plus que d'une façon imparfaite et finit par s'immobiliser dans la stérilité ».

Pascault résume ensuite les statistiques que j'ai données, établissant la fréquence des inféconds et des filles uniques dans les familles arthritiques; et, s'arrêtant sur ce dernier point, il écrit : « Nous insistons sur ce point de détail, parce que la constatation d'une descendance rare et représentée surtout par des filles est de nature à mettre le praticien sur la voie du diagnostic d'une déchéance familiale ignorée ».

Or, je crois devoir le faire remarquer, Pascault n'est pas un de mes élèves, réflétant respectueusement les idées du

1. Pascault, *L'arthritisme par suralimentation*, Maloine, 1907, page 96 et suivantes.

maître. Je ne l'ai connu qu'après la publication du traité que je viens de citer. Il était déjà arrivé à l'ensemble de ces idées par ses seules observations cliniques; et la lecture de mon travail sur la dépopulation, qu'il cite à chaque instant dans ce traité, ne fit que mieux les appuyer, et surtout mieux les classer dans son esprit, ainsi que plus tard il me l'a dit.

Peu après, en 1909, Mathieu, donnant une seconde édition de son *Traité de l'obésité*[1], résume l'évolution de l'arthritisme tel que je l'ai donnée en conservant les cinq générations; et, pour la dernière, il écrit : « A la cinquième génération, la dégénérescence s'est encore accentuée. Elle fournira en nombre plus considérable encore des chétifs, des malformés, des avortons, des êtres insuffisamment développés à la nutrition ralentie, dyspeptiques et névropathes. La presque totalité de cette génération est constituée par des imparfaits et des valétudinaires. Beaucoup d'entre eux sont stériles, ce qui est un moyen de défense employé par la nature contre les conséquences fâcheuses des dégénérescences accumulées et aggravées par le fait de l'hérédité. »

« Ce tableau, ajoute Mathieu, a évidemment le défaut de tous les schémas[2], mais il est vrai dans ses principaux traits. On y voit non seulement l'obésité, mais le neuro-arthritisme se développer et s'aggraver par le fait des erreurs hygiéniques répétées pendant des générations successives... » Et quelques lignes plus loin : « Je crois qu'on arrive à l'obésité anémique, à l'obésité des faibles par d'autres voies que la suralimentation des classes bourgeoises; mais le schéma tracé par Maurel reste vrai pour une catégorie de dégénérés héréditaires, chez lesquels l'abus du bien-être physique, d'une alimentation trop riche a été un des facteurs les plus importants de la diathèse et de la dégénérescence. Il indique aussi,

1. *Hygiène de l'obèse*, chez Masson, 1909, page 88.
2. J'ai, du reste, toujours eu soin de dire, aussi bien dans mon travail sur *La Dépopulation* que dans mon rapport sur *L'obésité*, que ma description était simplement schématique.

avec une grande vérité clinique, les relations de l'obésité avec la goutte, la gravelle, le diabète, etc. »

Deux ans après encore, Léopold Levi publia deux travaux dans lesquels il constatait que l'obésité diminuait la fonction génitale ; et enfin, à la fin de 1912, Laumonier publiait, dans le *Bulletin général de thérapeutique*, l'histoire de deux familles, autrefois prolifiques, et maintenant éteintes sous l'influence de la suralimentation.

C'étaient là, incontestablement, des faits tout à fait en faveur de mon opinion ; et, bien entendu, je les avais accueillis avec plaisir. Lentement je marchais ainsi vers sa confirmation. Mais, on va le voir, c'est l'année 1913 qui devait m'apporter la satisfaction de la voir mettre hors de contestation.

Dans le mois de janvier de cette année, en effet, on a créé, à Paris, une Société ayant pour but l'amélioration de notre race, l'*Eugénique*, et devant laquelle M. Houssay a été invité à venir exposer ses travaux dès sa deuxième séance. Six ans, il est vrai, s'étaient déjà écoulés depuis leur complète publication ; mais ce temps ne pouvait que donner plus d'importance à ses conclusions. Or, sa communication et la discussion qui l'a suivie ont une telle importance pour la question que j'étudie, que je demande à leur faire de larges emprunts.

« De 1900 à 1907, a dit Houssay, j'ai soumis au régime exclusif de la viande crue six générations de poules. La viande très fraîche était empruntée aux animaux ordinaires de boucherie et ne comportait aucune cause de toxicité spéciale telle qu'en fournit la chair de cheval ou la viande faisandée.

« Au premier abord, le changement de régime parut très favorable : accroissement de la taille, accroissement de la ponte, beauté de plumage, tout s'améliorait et si, par exemple, l'expérience n'avait duré que deux ans, j'aurais dû

conclure aux bienfaits de l'alimentation carnée[1]. Mais avec le temps, tout changea; je n'insiste pas sur les symptômes d'intoxication croissante et de fatigue organique que j'ai longuement relevés, ni sur l'apparition d'arthrites déformantes, toujours mortelles quand on les laissait évoluer, et dont je guéris plusieurs par un retour au régime végétarien.

« Je me borne également à indiquer les modifications profondes que j'obtins sur tous les organes : jabot, gésier, intestin, foie, reins, cæcum, etc. Je tiens seulement à dire que ces modifications acquises se montraient héréditaires et pouvaient être relevées sur les jeunes poussins avant que la pratique de leur vie individuelle n'eût amené sur eux aucune transformation. Ce dernier point importe beaucoup pour l'Eugénique.

« Je veux surtout insister sur ce fait que le régime d'abord favorable, puis à la longue défavorable aux individus, l'était encore beaucoup plus aux germes et par suite à la race qu'il atteignait sûrement et déjà à travers les individualités d'apparence encore vigoureuse.

« Les premières années, je mettais en incubation un nombre d'œufs suffisant pour avoir les sujets nécessaires à la poursuite de mon expérience, une génération de plus, et comme d'abord tous les œufs éclosaient, je ne faisais qu'un petit nombre d'incubations. Puis, les éclosions devenant plus rares, je fus obligé de mettre en incubation tous les œufs pondus. Les incubations étaient toujours faites avec des poules couveuses et dans les meilleures conditions naturelles.

« Voici, d'année en année, comment décrurent les nombres d'éclosions pour 100 œufs couvés et sûrement fécondés :

100 27,2 18,6 6,35.

« La toxicité du régime se traduisait donc violemment sur les œufs et progressivement les empêchait d'éclore.

1. On se rappelle qu'il en est de même pendant la première et la deuxième générations des surnourris.

« Plus encore, dans la même année, une poule pondeuse s'intoxiquait davantage à mesure que s'avançait sa vie : aussi la proportion des succès, au nombre total des œufs incubés, allait en décroissant de mois en mois jusqu'à devenir tout à fait nulle à la fin de la saison. En juillet et août, il y avait beaucoup de développements commencés, preuve de la fécondation, qui s'arrêtaient au quatrième ou cinquième jour et ne donnaient aucune éclosion.

« Autre fait de grande importance. Non seulement, dans notre expérience prolongée, les œufs se développent de moins en moins, mais, en outre, les poulets éclos ont moins de vitalité. Le nombre des animaux qui n'atteignent pas l'état adulte va en croissant et les morts prématurées sont de plus en plus précoces.

« Le nombre d'adultes pour 100 éclosions décroît constamment suivant la série :

66,6 — 45,4 — 33,3 — 25 — 0.

« *Et voilà un régime qui a conduit une race à l'anéantissement en six générations par la stérilité croissante*[1].

« Or, combien de familles humaines, de celles dont l'histoire inscrit les généalogies, qui se sont ainsi éteintes en un nombre de générations comparable à celui-là, et à propos desquelles il est permis de se demander si leur genre de vie paresseuse et *surnourrie* n'a pas été la cause même de leur extinction... »

Et plus loin :

« Aussitôt que l'homme gagne, comme on dit, sa vie, il mange trop : l'immense majorité des civilisés se surnourrit. Cela ne veut pas dire que tout le monde prend de l'embonpoint, bien que ce soit un fait très général vers la trentième année, mais tout le monde fatigue ses émonctoires naturels et accumule d'une façon précoce les déchets dans son organisme.

1. Je me permets de souligner cette phrase qui résume si exactement mon opinion.

« La vieillesse est ainsi hâtée et la mort avancée, comme le dit fort bien Metchnikoff, et s'il ne peut être question de supprimer ni l'une ni l'autre de ces nécessités, encore faut-il ne point s'y précipiter par le plus court chemin. Le régime mal réglé en quantité l'est aussi en qualité et le devient de plus en plus à mesure que se propage l'aisance. Abus de la viande, abus des liqueurs fermentées, des excitants. Tous les médecins le reconnaissent aujourd'hui.

« Végétarien convaincu depuis de longues années et usant d'une faible ration, je suis assuré de l'excellence du régime pour mon cas, mais ne puis aucunement prétendre à le généraliser. C'est affaire aux médecins à déterminer en chaque circonstance et pour chaque individu ce qui convient et ne convient pas.

« Je crois pouvoir dire, en tous cas, que le régime ordinairement suivi ne convient parfaitement à personne. On le reconnaît vers la fin de l'âge mûr, on cherche alors et on trouve un régime plus sobre; on répare, si l'on s'y prend à temps, les dégâts produits ou on les empêche de croître, et l'individu est à peu près radoubé. Mais sa race? Cette diététique tardive ne la concerne plus, puisque habituellement l'individu qui en vient à reconnaître l'inconvénient de son régime n'est plus procréateur... »

Enfin, Houssay continue en terminant :

« C'est ainsi que, de génération en génération, chaque individu commence sa vie individuelle dans des conditions moins favorables que ses procréateurs, que finalement les familles s'éteignent dans l'aisance, que dans les grandes villes, par exemple à Paris, bien peu de personnes ont une ascendance urbaine atteignant trois générations. L'élite d'un pays est par ce fait constamment en voie de s'éteindre aussitôt que formée, et ne s'entretient que par un renouvellement constant et de nouvelles accessions venues des masses profondes et populaires, où règnent la volonté et la sobriété. La dégénérescence par le succès et par la fortune me paraît aussi fâcheuse que la dégénérescence par la misère et doit autant retenir notre attention. »

Les expériences que M. Houssay résume ainsi, ont été faites sur des poules; mais les observations faites sur ces animaux concordent si bien avec celles que j'ai relevées moi-même sur l'homme qu'on serait tenté de l'oublier; on y trouve signalées : la diminution des fécondations, les fécondations imparfaites n'arrivant pas à l'éclosion, et enfin la moindre résistance des poussins dans les dernières générations.

Cette concordance complète entre les faits résumés par M. Houssay et ceux que j'avais publiés, fut immédiatement signalée par M. Laumonier :

« J'ai été d'autant plus heureux, dit le Dr Laumonier, d'entendre M. Houssay, que ces recherches expérimentales confirment ce qu'a soutenu, il y a longtemps déjà, le professeur Maurel (de Toulouse), à savoir que les familles surnourries avec de la viande principalement, demeurent infécondes au bout de trois ou quatre générations[1].

« J'ai moi-même rapporté l'histoire de deux familles, d'abord surnourries, puis arthritisées, qui, malgré leur haute natalité du début, se sont cependant rapidement éteintes. »

Après lui, Léopold Levi, dont j'ai indiqué les travaux et qui assistait également à cette séance, vint à son tour appuyer les conclusions de M. Houssay par des faits cliniques :

« Si l'on cherche à préciser, expliqua le Dr Levi, le mécanisme de l'action défavorable du régime carné excessif et de la suralimentation sur la descendance, il faut tenir compte de l'action de ces facteurs sur les glandes sexuelles elles-mêmes et, d'une façon plus générale, sur l'appareil endocrine.

« Pour ce qui est des glandes sexuelles, il y a lieu de considérer successivement le *testicule* et l'*ovaire*.

« Or, j'ai montré, en ce qui concerne le *testicule :*

« 1° L'agénésie testiculaire qui accompagne toute obésité

1. *L'Eugénique*, B. Bailliere, janvier et avril 1913, p. 62.

infantile. Or, cette agénésie peut rester définitive. Le sujet, dépourvu des caractères sexuels secondaires, prend l'aspect d'un castrat. Il ne peut procréer.

« 2° L'influence de la restriction alimentaire, appliquée assez tôt, peut combattre les effets nocifs de la suralimentation. En même temps que l'enfant perd de son poids, il y a reprise du développement du testicule. Le sujet acquiert à nouveau l'apparence de son sexe.

« De même, dans l'obésité des femmes jeunes encore, la fonction menstruelle se trouve suspendue, quitte à reparaître à la suite des cures par le traitement thyroïdien ou la méthode de Guelpa. »

Ainsi donc, dans cette séance, l'infécondité due à la surnutrition se trouvait également affirmée par l'expérimentation avec les recherches capitales de Houssay, et par la clinique avec les observations de Laumonier, qui avait rappelé les miennes, et par celles de Léopold Levi.

Mais, de plus, à ces faits déjà si probants, vinrent s'ajouter ceux communiqués par Pinard[1] qui présidait la séance.

Après avoir fait ressortir l'importance des expériences de Houssay et l'avoir engagé à les continuer, il exposa des faits personnels.

« Pour sa part, dit le compte rendu, il a très souvent rencontré la coïncidence de l'infécondité avec l'obésité et l'hérédité goutteuse. *Chose curieuse, les goutteux semblent engendrer des obèses, des inféconds, des arthritiques et des anormaux, se rapprochant davantage de la tératologie d'autant plus que la fécondation a eu lieu peu de temps après l'accès. Les familles goutteuses s'éteignent en règle générale dès la troisième génération par infécondité*[2]. »

Pinard continue :

« Les pisciculteurs connaissent bien l'influence nocive de

1. *L'Eugénique*, B. Bailliere, janvier et avril 1913, p. 68.

2. J'ai souligné ce passage à cause de son importance pour la question que j'étudie. Il est la pleine confirmation de mes idées.

l'alimentation surabondante sur la fécondité. Si on ensemence un étang nouvellement curé avec une petite quantité d'alevins de carpes, celles-ci deviennent énormes, mais ne se reproduisent pas. Il faut calculer le nombre d'alevins relativement à l'étendue du bassin et aux ressources alimentaires qu'il présente, de telle façon que les jeunes poissons n'y trouvent pas une nourriture surabondante. »

Enfin, en terminant, il cite le fait suivant :

« J'ai soigné une femme très obèse, fille de goutteux, n'ayant pas d'ovulation, par un régime amaigrissant. Après avoir perdu 45 kilogrammes, elle a pu être fécondée et mener une grossesse à terme. »

Après tous ces faits, le doute ne me paraît plus permis ; et il me semble que nous devons admettre comme hors de contestation que la surnutrition, en se continuant sur plusieurs générations, peut conduire à l'infécondité. Cette opinion repose dès maintenant sur les faits expérimentaux observés chez les pigeons (Holmgren), sur la poule (Houssay), sur la carpe (fait cité par Pinard), et sur les miens (lapins et cobayes). Mais, de plus, aux observations cliniques qui m'ont conduit à cette opinion et qui ont été acceptées par Pascault et Mathieu, sont venues s'y joindre celles de Léopold Levi, de Laumonier et de Pinard.

Tous ces faits expérimentaux et cliniques sont donc venus confirmer l'opinion que j'émettais dès 1895.

« *Quand dans une famille, même en la supposant exempte de toute influence pathologique, la surnutrition azotée et surtout carnée se poursuit d'une manière continue, de génération en génération, le pouvoir de reproduction de cette famille va en diminuant, parfois à partir de la troisième et au moins à partir de la quatrième génération, si bien que presque toujours la cinquième est inféconde.*

Il est à peine utile de dire que la surnutrition n'est pas la seule cause qui conduise à l'infécondité. Mais, néanmoins, je la considère comme une des plus importantes.

Pour être complet, je devrais indiquer quelles sont les influences qui peuvent lutter contre cette évolution de l'arthritisme vers l'infécondité et aussi quelles sont celles qui peuvent la favoriser. Mais c'est là une étude trop longue pour être traitée ce soir. Elle fera probablement l'objet d'une autre communication à l'Académie.

UN HOMONYME ET UN PRÉCURSEUR

DE

JOSEPH BALSAMO

A TOULOUSE, SOUS LOUIS XIII

PAR

M. LE BARON DESAZARS DE MONTGAILHARD[1]

Le hasard des recherches aux archives municipales de la ville de Toulouse nous a fait découvrir, en une liasse de vieux papiers étiquetés sous la rubrique *Police*, un placard imprimé au verso duquel un inconnu a mis ces simples mots écrits d'une main inexpérimentée et dénonçant le langage essentiellement toulousain qu'on parlait autrefois dans le peuple, et même dans la bourgeoisie : *Balzamo operatur.*

Une autre main, évidemment postérieure, plus habile en écriture et qui paraît être celle d'un archiviste du début du dix-neuvième siècle, a ajouté ces simples mots : « Singulière affiche vers la fin du seizième siècle ou le commencement du dix-septième. »

Cette annotation est d'autant plus faite pour étonner que le placard est signé *Joseph Balsamo* et que l'histoire générale ne connaît qu'un Joseph Balsamo — celui qui se fit appeler « Comte Alexandre de Cagliostro » et qui vint en

1. Lu dans la séance du 16 janvier 1913.

France sous Louis XVI, après avoir parcouru l'Europe en y exerçant une véritable fascination sur tous ceux qui l'approchaient, et même sur ceux qui entendaient simplement parler de lui.

*
* *

On est très peu fixé sur les origines et sur les antécédents de Joseph Balsamo, se disant Comte de Cagliostro, après s'être fait appeler *Tischio*, *Melina*, *Belmonte*, *Pellegrini*, *Fenix*, *Auna*, *Harat*, etc. Il était né, dit-on, à Palerme, le 8 juin 1743, de parents d'une médiocre extraction. Lorsqu'il arriva à Paris, en 1784, il fut reçu et même recherché par tout ce qu'il y avait de plus haut placé dans le monde de la finance, de l'épée, de la robe.

Le comte Beugnot, qui l'avait vu chez la célèbre Mme de La Mothe, — la dernière des Valois, — nous a laissé de Balsamo le portrait suivant[1] : « Il était d'une taille médiocre, assez gros, avait le teint olive, le cou fort court, le visage rond, orné de deux gros yeux à fleur de tête et d'un nez ouvert et retroussé. Il avait tout l'extérieur et l'attirail d'un charlatan et faisait sensation, surtout chez les dames, dès qu'il entrait dans un salon. Sa coiffure était nouvelle en France : il avait les cheveux partagés en plusieurs petites cadenettes qui venaient se réunir derrière la tête, et se retroussaient dans la forme de ce qu'on appelait alors un *catogan*. Il portait ce jour-là un habit à la française, gris de fer, galonné en or, une veste écarlate, un chapeau bordé avec une plume blanche; cette dernière parure était, au reste, encore obligée pour les marchands d'orviétan, les arracheurs de dents et autres artistes médicaux qui pérorent et débitent leurs drogues en plein vent. Mais Cagliostro relevait ce costume par des manchettes de dentelles, plusieurs bagues de prix et des boucles de soulier, à la vérité d'un vieux dessin, mais assez brillantes pour qu'on les crût de diamants fins. »

Joseph Balsamo ne se contentait pas d'être un charlatan

1. *Mémoires*, Paris, 1866, 2 vol. in-8°.

guérissant tous les maux. Il s'était fait initier, en Allemagne, dans les loges templières où l'on pratiquait les sciences occultes. Puis, pendant son séjour à Londres, il avait trouvé un manuscrit d'un certain Georges Coston, qui renfermait tout le plan d'une maçonnerie fondée sur la magie, la cabale, et rattachée aux anciens mystères de l'Égypte. Il en avait profité pour inventer son fameux rite égyptien qu'il avait exploité d'abord en Courlande, puis à Lyon, enfin à Paris. Et il avait changé le titre de Grand-Maître en celui de Grand-Cophte[1].

Il s'exprimait en italien avec une faconde extraordinaire. Mais son français était un véritable baragouin, difficile à comprendre. Il n'en faisait pas moins grande impression sur ses auditeurs. « Si le galimatias peut être sublime, a écrit un de ses ennemis, personne n'est plus sublime que Cagliostro. Il fait entendre de grands mots dans des phrases inintelligibles et excite chez ses auditeurs d'autant plus d'admiration qu'ils l'entendent moins. »

Sa conversation roulait d'ordinaire sur trois points :

1° La médecine universelle dont il prétendait connaître tous les secrets d'après la science des anciens prêtres de l'Égypte, et qui se résumait en trois grands remèdes : des bains où dominait l'extrait de Saturne; une tisane dont la recette n'était confiée qu'à un apothicaire de son choix; enfin, des gouttes de sa composition dont les effets miraculeux étaient souverains;

2° La maçonnerie égyptienne qu'il voulait restaurer à l'encontre de la maçonnerie écossaise, alors prédominante en France, et qui n'était à ses yeux qu'une dégénérescence de la véritable maçonnerie;

3° La pierre philosophale qu'il obtenait par la fixation du mercure et qui devait assurer la transmutation de tous les métaux imparfaits en or fin.

Il prétendait procurer ainsi à l'Humanité par sa médecine universelle la santé du corps, par la maçonnerie égyp-

1. D'où le drame de Gœthe intitulé le *Grand-Cophte*, paru en 1789.

tienne la santé de l'âme, et par la pierre philosophale des richesses infinies.

Et tous ceux qui l'approchaient se laissaient séduire par ses grandes théories débitées avec la plus grande assurance sur les moyens de se guérir et de s'enrichir avec la poudre de projection, la quintescence des astres, l'or potable et la pierre philosophale. « J'avais de la peine, écrit Mme d'Oberkirch, à m'arracher à une fascination que je comprends difficilement aujourd'hui, bien que je ne puisse la nier. »

Parmi les propos impudents qu'avait coutume de tenir Joseph Balsamo, il en est un particulièrement singulier qui a été rapporté en 1839 par le physicien Robertson[1], lequel prétendait le tenir de M. d'Hannibal. Ce seigneur avait beaucoup connu Joseph Balsamo à Strasbourg, sous le nom de Cagliostro, lorsqu'il fréquentait la maison de M. Béguin, conseiller du Roi, juge-garde des monnaies de Strasbourg, oncle de M. d'Hannibal. Cagliostro avait, en outre, donné des soins pendant une maladie assez grave à M. Lacroix, autre oncle de M. d'Hannibal. M. d'Hannibal avait eu également l'occasion de voir Cagliostro chez le baron de Lucmantel, seigneur d'Osthoffen, qui était un de ses admirateurs passionnés. Enfin, il avait été renseigné sur son compte par Mme de Frank, dont le mari était banquier à Strasbourg et n'avait point consenti à admettre les visites de Cagliostro, quoiqu'on le lui eût recommandé, à cause des mauvais renseignements qu'il en avait reçus; mais elle avait vu Cagliostro en secret, et elle lui devait, disait-elle, une guérison jugée impossible par les médecins.

Un jour qu'il parcourait une galerie de tableaux, Cagliostro s'était arrêté devant une toile représentant Jésus-Christ sur la croix. Il la contemplait depuis longtemps dans un religieux silence, et les regards fixés sur la figure du Sauveur, lorsque, tout à coup, on vit couler de grosses larmes sur ses joues. On crut qu'il feignait d'être aussi attentif de-

1. *Musée des Familles*, VIe volume (année 1839), pp. 243 et suiv.

vant cette peinture pour dissimuler quelque peine secrète. On le questionna sur ce sujet avec intérêt, et non sans user d'une délicate discrétion.

« Hélas, répondit-il tristement, le seul sujet de mes larmes, vous le voyez : C'est la mort de ce grand moraliste, de cet Homme-Dieu.

— De qui parlez-vous donc? demanda un auditeur qui n'avait entendu que la réponse.

— De Jésus-Christ, répartit Cagliostro avec un grand sérieux : je l'ai beaucoup connu. »

L'effronterie était grande. Elle étonna les interlocuteurs, mais n'ébranla pas leur crédulité. Cependant, l'un d'eux voulut savoir ce que devait penser le domestique d'un tel maître. Mahomet n'avait point pris Saïd au hasard, et Cagliostro avait fait de même avec son domestique. Lorsqu'on demanda à ce dernier depuis quand il était au service de Cagliostro et quel âge il croyait à son maître.

« Quel âge a mon maître? répondit le valet. Je ne saurais vous le dire, car je l'ignore. Je l'ai toujours connu comme vous le voyez, ni plus jeune, ni plus vieux. Je le vois cependant depuis assez longtemps, car je suis entré à son service le jour où César fut assassiné à Rome. »

Ne semble-t-il pas voir, ajoute Robertson, un de ces valets de comédie, sur qui l'on est tenté de se venger à coups de canne des impertinences qu'on est obligé de souffrir de leurs maîtres, qu'ils complètent avec tant d'audace?

Mais, en ce temps-là, on n'osait pas trop rire de toutes ces impudences, d'abord parce que Cagliostro les débitait avec un sérieux qui en imposait, et puis parce qu'on lisait sur tous les murs de Strasbourg un placard par lequel Louis XVI déclarait que quiconque offenserait Cagliostro serait puni comme coupable de lèse-majesté.

Avant d'arriver à Paris, Cagliostro avait jugé opportun d'établir son crédit et sa réputation par de bonnes œuvres. En conséquence, il avait fait publier à Strasbourg qu'il guérirait tous les pauvres *gratis*. Plusieurs cures lui réussirent; et, comme il arrive assez souvent que l'empirisme agit où

l'art a épuisé ses ressources, il eût le bonheur d'arracher à la mort un grand seigneur abandonné des médecins.

*
* *

Tout ceci se passait de 1780 à 1784. Or, sous Louis XIII, on avait vu arriver à Toulouse un personnage portant le même nom et le même prénom de JOSEPH BALSAMO, se disant capable de guérir toutes les maladies, et usant des mêmes procédés pour s'attirer une nombreuse clientèle, s'assurer la protection royale et obtenir la confiance des autorités locales. Cette coïncidence est vraiment curieuse; et l'on peut demander si elle a été simplement fortuite, ou si, au contraire, elle n'est pas le résultat d'une tradition de famille. Mais, pour cela, il faudrait être certain qu'il y avait parenté entre les deux Joseph Balsamo, celui du temps de Louis XIII et celui du temps de Louis XVI; et nous n'avons aucun document pour l'établir. Nous savons seulement qu'ils étaient tous deux Siciliens, le premier se disant né à Messine, et l'autre, croit-on, était originaire de Palerme. Il est probable que, si le second Joseph Balsamo avait connu l'existence du premier, il s'en serait servi pour se substituer à lui et alléguer qu'il vivait tout au moins du temps de Louis XIII, s'il ne pouvait établir qu'il était contemporain de Jésus-Christ; et c'était déjà une preuve assez frappante de longévité. Il aurait pu, notamment, s'appuyer sur le placard que son précurseur avait fait afficher à Toulouse, lors de son arrivée, et dont il lui aurait été facile de retrouver un exemplaire comme nous l'avons retrouvé nous-même, et dans tous les cas sur les lettres de naturalisation et de bourgeoisie, dont nous parlerons tout à l'heure.

Le placard conservé aux Archives du Donjon a une hauteur de $0^{m}52$ sur $0^{m}35$ de large. Il est imprimé sur papier fil en caractères elzéviriens du type 14 et encadré par un double filet historié, dans lequel est inscrite, en lettres majuscules et espacées, dans tout l'encadrement, la maxime suivante : « POVR VIVRE EN PAIX, IL FAVT AYMER DIEV ET OBÉYR AV ROY. » Cette maxime est ainsi distribuée : dans la partie

inférieure du cadre, on voit le seul mot : POVR; dans la partie gauche du cadre, les mots : VIVRE EN PAIX; dans la partie supérieure, ces autres mots : FAVT AYMER DIEV; enfin, dans la partie à droite, ces derniers mots : OBÉYR AV ROY.

Au milieu du placard, et dans la tierce partie supérieure, se trouvent les armes royales (France et Navarre), timbrées de la couronne royale des Bourbons de France et entourées du collier du Saint-Esprit.

Quant au texte, il est écrit en caractères tantôt ordinaires et tantôt italiques. En voici la teneur avec son orthographe particulière :

Bien que des estudes communs, et du véritable volume du Monde, j'aye recueilly diuerses et rares choses pour la restitution et conseruation de la santé du corps humain. Neantmoins pour occuper l'esprit en autre plus relevée et importante, je ne m'ay pas voulu (les) engouffrer au profond Occéan de la Médecine. Il est vray que depuis l'année 1587 que du supreme Donateur j'ay receu le don admirable de ce secret, j'ay postpose mon propre interest, pour le distribuer au sociable animal par toute l'Europe, afin de conseruer le plus precieux thresor qu'il tient apres l'Ame, Et cela (mercy l'immense bonté) il a tellement reussi que les plus excellens Medecins de la Chrestienté, et particulièrement ceux de la célèbre Académie de Montpellier, et autres de cet inuincible Royaume : comme vous le pouuez voir amplement par le Liure intitulé, l'Amphitéâtre d'Honneur, diuisé en quatre Liures, dressé pour la France; Comme aussi iespere (Dieu aydant) faire voir dans peu de temps les autres trois Amphitéâtres qui sont d'Italie, Espagne et Allemagne, le tout pour la gloire de Dieu et vostre satisfaction, et à la memoire du Seigneur Joseph Balsamo, en faueur du secret merueilleux par luy inuenté, et de ses rares et singulières proprietez contre diuerses maladies et infirmitez du corps humain.

Messieurs, d'autant qu'il y a beaucoup de singes qui tachent d'imiter les hommes de bien et vertueux, et ne songent rien qu'à tromper le pauvre peuple. Je vous aduertis qu'il y en a qui ont entrepris sur ma recepte, et ont supposé leur nom pour le mien. Et aussi il y en a qui sont tant endiablez, qu'ils disent que je leur ay appris le secret, ce que je ne ferois à mon frere si je l'auois. Ce qui ma donné occasion contre les susdits et tous autres, d'obtenir Priuilege de sa Maiesté, inceré au Luire de l'Amphiteatre a Honneur Liure premier, fueillet dixiéme, commandant à Messieurs de

la Justice, d'exécuter le susdit Priuilege contre tous les contreuenans.

Votre trés humble et trés obéysant seruiteur.

JOSEPH BALSAMO.

Cheualier de la Saincte Croix, Conseiller du Roy, et Opérateur de sa Maiesté.

Cette Liqueur, par la grace speciale de Dieu quand elle est plus vieille; elle est meilleure, estant bien bouchée, et est preseruatrice contre le mal de peste, en prenant la huictième partie d'une once, auec demy once de vinaigre de vin, mesler le tout ensemble, et le soir en se couchant s'en frotter les narrines, les temples, et le costé du cœur le matin en se leuant de même, et en le faisant plus de fois au long du iour, vous ferez plus asseürez de vostre santé, et en pourtant vne petite fiole sur soy, et la fleurant souuent censerura d'auantage vostre santé.

Messieurs, remerciez Dieu, et priez-le pour l'inuincible, Très-Juste, et Très-Chrestienne Maiesté, du bien que vous receuez de mon secret, puisqu'il luy a pleu de l'inspirer me retenir à votre seruice.

Après cette présentation, Joseph Balsamo énumère de la façon suivante les maux que guérit sa liqueur :

Premièrement est un grand et singulier proffit pour ceux qui ont l'estomach indisposé, à cause de certaines humeurs froides et venteuses, elle est bonne pour la digestion, et à ceux qui ont perdu l'appetit, s'en frottant l'estomach et le ventre. Est aussi très excellent pour ceux qui sont constipez, et qui ne peuuent aller à celle, s'en frottant le ventre.

2. Est admirable remède contre la toux et contre haleine, et la poictrine serrée, s'oignant la poictrine de ladite liqueur.

3. Guérit aussi le mal des vessies, le mal des roignons, et ceux qui ne peuuent uriner, prouenant de froideur, s'oignant dessus le petit ventre, ou lieu où la douleur presse, mettant dessus un linge chaud.

4. Est beaucoup expérimenté et profitable contre la douleur de teste prouenant de froideur, s'oignant auec ladite liqueur où vous sentirez la douleur, et la nuict vous en oindres l'estomach, y mettant un linge chaud dessus, y opèrera merueilleusement.

5. Est un remède fort propre pour guérir les enfans et grandes personnes des vers, les faisant sortir et mourir avec beaucoup de facilité, se frottāt les narrines, le nōbril, et les temples, et dessus la gorge, et si le patiēt en prend deux gouttes à jeun auec du vin, se verra des miracles de nature.

6. La grand chaleur, utilité et substance de la dite liqueur, opère admirablement à ceux qui patissent du mal de rate, qui sont apilez et ont les pales-couleurs, s'oignant le costé où est le mal auec ladicte liqueur chaude, et pour vous oindre, mettez de ladite liqueur sur la paume de la main, et puis en frotter la partie malade, et s'ils sont apilez en oindre l'estomach et le ventre, mettant un linge chaud dessus.

7. Guerit dans peu de temps (moyennant l'ayde de Dieu) les sourds, et ceux qui patissent de douleur d'oreilles et bruits d'icelles, prouenant d'humeur froide, faisant un petit clou de lard de pourceau, le trempant auec ladite liqueur, et puis le mettant dans l'oreille ou le mal est, et se reposant sur l'autre la nuit suiuante en pourront faire autant à l'autre oreille, et ainsi gueriront, moyennant que la surdité ne passe dix ans.

8. Profite beaucoup aux femmes passionnées du mal de matrice, et qui n'ont purgation, prenant ladite liqueur sur la paume de la main, s'en oignant, frottant l'estomach et le ventre, le plus chaud qu'il sera possible, mettant dessus un linge fort chaud.

9. Guerit en vingt-quatre heures toutes sortes de coupures, moyennant que les nerfs et os ne soient offensez, et que le coup soit fraîchement fait, en prenant un linge mouillé auec ladite liqueur chaude, et le mettant sur la playe.

10. A donné notre Seigneur grande vertu à cette liqueur pour oster la douleur des flancs, s'oignant de ladite liqueur où est la douleur ayant auparauant frotté le mal auec une seruiette salle, et mettre ladite seruiette chaude dessus.

11. Est fort bonne pour la colique passionnée, s'oignant de ladite liqueur chaude tout le ventre avec un linge chaud dessus.

12. Pour la sciatique, douleurs de joinctures et gouttes froides, faut oindre et frotter la partie où la douleur sera, et comme l'huile aura penetré la chair, appliquer le linge chaud.

13. Je vous asseure Messieurs qu'entre les autres ingredians qui entrent en cette composition, il y en a plus de trente desquels chacun est propre a oster la douleur des dents prouenant de froidure ; et vous en voulant seruir il faut mouiller un petit peu de cotton dans ladite liqueur froide telle comme elle est, tant en temps froid que chaud et le mettre sur la dent, et tenir la bouche serrée le plus que vous pourrez : si ce n'est pour jetter les eaux qui vous y viendront, et si les gencives sont interessées en faut frotter.

14. Pour ceux qui sont atteints de la grauelle, faut frotter le costé d'où vient la douleur, sur le petit ventre, et mettre un linge bien chaud dessus, et ce faisant on verra des effets miraculeux.

15. Elle fait merueilles aux femmes qui estant en travail d'enfant ne peuuent enfanter, leur frottant tout le ventre et les reins, et met-

tant un lincueil en quatre doubles, le plus chaud qu'elles pourront endurer sur icelles.

16. Elle est propre (moyennant la grace de Dieu, qui donne force et vertu à toutes choses) à toutes sortes d'infirmitez, qui procedent de cause froide, humide et venteuse, et à beaucoup d'autres infirmitez, comme vous pourrez voir au quatrième liure du susdit Amphiteatre d'Honneur qui peuuent suruenir, que i'ay specifiées pour non estre prelu, et que l'on pourra sans crainte expérimenter en l'appliquant sur la partie malade auec linge chaud.

17. Vous aduertissant, qu'en temps froid seulement il est besoin de chauffer ladite liqueur, et non point en autre temps.

18. Messieurs ie vous aduise qu'en Italie, Allemagne, France et Espagne, i'ay accoustumé de distribuer cette liqueur auec condition, que ne portant profit à ceux qui s'en seruent, encore qu'il en manquast la moitié, ie leur rendray leur argent, et aussi ie la donne pour l'honneur de Dieu aux pauvres qui n'ont moyen de l'achepter, comme vous pourrez voir au susdit Amphiteatre d'Honneur, au deuxième et troisième Liure, et autres attestations des principales Villes de l'Europe, lesquels il porte auec soy : ce qui m'oblige aussi d'en faire de mesme en cette Ville, moyennant la grace de Dieu, le priant qu'il me donne la force de vous pouuoir seruir comme i'ay fait.

Le tout a esté approuué et experimenté à Venise, Boulognes, Gennes, Rome, Naples, Parlement de Tolede, Cordoüa, Séville, Valence, Saragousse, Barcelonne, Bourges (Burgos), Bilbau (Bilbao), Tolose, Agen, Ville-Nau d'Agenoïs, Condom, Bourdeaux, Nantes, Vannes, Rennes, Angers, Saumeur, Tours, Blois, Orléans, Chartres, Dreux, Roüen, la Rochelle, Amiens, Laual, le Mans, Troye, Dijon, Chalons-sur-Soone, Lyon, Auignon, Marseille, Aix en Prouence, Tournon, Arles, Nismes, Montpellier, Pezenas, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Castres, Alby, VilleFranche, Cahors, Montauban, Auch, Lectoure, Nerac, Perigueux, Bayonne, S. Jean du Luts (Saint-Jean de Luz), Sibourre, Bidache, d'Acqs (Dax), Pau, Ortés, Reuel, Groulier (Graulhet), Lauaur, Gailhac, Castel-Sarrasin, Saincte Liurace (Sainte-Livrade), Baza (Bazas), Angoulesme, Grenoble, Laguiche, Rodez, et la fameuse Ville de Paris, et autre infinité des Villes de la Chrestienté.

Souuenez vous qu'après avoir appliqué ladite liqueur sur la partie malade, il faut frotter avec la main, afin qu'il puisse pénétrer la chair, puis mettre un linge chaud dessus.

*
* *

Le placard que nous venons de reproduire nous montre Joseph Balsamo ayant parcouru plusieurs pays, et dans ces pays de nombreuses villes, pour y vendre sa fameuse

« liqueur ». Ce document n'étant pas daté, nous ne pouvons dire quelle fut l'époque exacte de la venue de Joseph Balsamo à Toulouse. Mais Joseph Balsamo, soit en ce moment, soit un peu plus tard, se fixa définitivement à Toulouse. Cela résulte des lettres de naturalisation qu'il obtint du roi Louis XIII et qui furent enregistrées au Parlement le 11 mai 1637[1]. Ces lettres visent sa demande où il est dit que « despuis quatorze ans, il se serait retiré en cestui nostre royaume et à présent s'est habitué en nostre ville de Tholoze avec résolution d'y passer le reste de sa vie. » Ce serait donc vers l'année 1623 qu'il serait venu à Toulouse, ou tout au moins en France.

Entre temps, nous retrouvons Joseph Balsamo à Revel, où son passage est enregistré dans un acte notarié, retenu le 17 mai 1630 et conservé dans les archives départementales du Tarn, à Albi.

On était au lendemain de la paix, dite « générale », que Louis XIII avait accordée sur leur demande aux Religionnaires du Midi et qui avait été conclue à Alais le 27 juin 1729. Par les articles de cette Paix, le Roi déclarait qu'il avait reçu en grâce les ducs de Rohan et de Soubise, ainsi que les habitants du Haut et du Bas-Languedoc, du Haut et du Bas-Vivarais, de la Guyenne, et les autres adhérents au duc de Rohan, lesquels devaient poser les armes, lui faire serment de fidélité, raser les fortifications de leurs villes et se comporter en bons et fidèles sujets. Revel était au nombre de ces villes, et une Chambre de l'Édit, mi-partie catholique et mi-partie protestante, y avait été établie pour y juger les procès dans lesquels les Réformés étaient parties principales.

Peu après, la peste avait éclaté dans la Province. Elle avait

1. Registres du Parlement de Toulouse, XVIII, 51 r°. — Nous ne reproduisons pas ces lettres patentes de naturalisation, parce qu'elles ne contiennent que les formules générales en pareille matière, sans précisions particulières. Mais, en marge du folio 51 v° et à la fin des lettres patentes, on peut lire la mention suivante écrite de la main même de Balsamo et signée par lui : « J'ay retiré les présentes lettres patentes à Thoulouse, le xve may M VI^c CCCVIJ. Balsamo. »

commencé à Carcassonne où 1.770 personnes étaient mortes dans le courant de l'année 1629. La maladie fit surtout des ravages à Toulouse en 1630 et 1631, et 50.000 personnes y périrent. Le plus qualifié des décédés fut le premier président du Parlement, Le Mazuyer.

Joseph Balsamo s'occupa-t-il aussi de guérir les malades de la peste? Il dit bien dans son placard, que sa « liqueur... est préservatrice contre le mal de peste ». Mais, lorsqu'il énumère les maux qu'elle guérit, il n'indique pas spécialement la contagion qui décimait le Languedoc au moment où il se trouvait à Revel : ce qui confirmerait que son placard était antérieur à cette époque. Il n'en est pas davantage question dans l'acte notarié qu'il fit rédiger, par un notaire de Revel, pour conserver le souvenir de la grande solennité religieuse qu'il provoqua en 1630 dans cette ville. Voici, du reste, le texte de cet acte notarié :

Jehan Fresquet, docteur en théologie et recteur de lesglise parrochielle N^tre^-Dame de la ville de Revel, au diocèse de Lavaur. A tous qu'il appartiendra salut en N^tre^ Seigneur Jésus-Christ. Comme la croix vray signe des chrétiens est l'étendart de leur gloire aussy sont-ils particulièrement soigneux de la planter en tous lieux propres, mesmes en tous lieux ou ses ennemis l'ont arrachée, singulièrement audit Revel par la licence des guerres civilles du royaume. Mais Dieu par sa providence et bonté infinie sestant servy de son oingt, nostre tres chrestien prince Louis le Juste, quy par la grace du mesme Dieu et valleur de ses armes ayant réuni tous ses subjets soubs son obeyssance et donné la paix generalle par le benefice de laquelle la chambre de ledict faisant sa séance audit Revel le seigneur Joseph Balsamo, chevallier de la saincte croix, natif de la ville de Messine en Italie, sy serait porté pour la distribution de sa prétieuse, importante et excellente liqueur. Et sa piété telle et dévotion à fere planter une croix en ladite ville de Revel. Ce quayant esté approuvé par ceux qui en ont la légitime administration, avons ce jourdhuy datte des presentes en consideration dune si sancte action et la messe chantee en l'honneur de Dieu et de la saincte croix en nostre esglise parrochielle et appres les vespres et predication faicte par reverend pere frere Pierre Marty, religieux des fraires precheurs de l'ordre de Saint Dominique et prieur du couvent du mesme ordre de la ville d'Alby beny une grande croix (en) fer surargentée ayant a chasque bout de branche une fleur de lis surdoree à ces fens destinée et ou sont gravees les armes de sa Majeste

assiste des prestres de nostre esglise de reverand pere frere Jacques Delom, prieur du couvent Saint-Dominique de ladite ville, du reverend père Jean Bussolle de la compagnie de Jesus Messire Marc de Calvière conseiller du Roy en ses conseils detat et president en sa cour du Parlement de Tholose Messieurs Mres Charles de Vesian, Jean de Fosse, Olivier de Tholosany sieur de la Sesquiere, Jean de Gaure de Vignaux, François Anthoine Simon de la Porte sieur de Sainte-Livrade, Emile de Masnau sieur de Bousignac commissaires pour sa Majeste pour la demolition des fortiffications de ladite ville, Jean Pol de St-Jean, conseiller audit Parlement, Pierre de Fabry sieur de Roqueyrols conseiller du Roy et son procureur general en ladicte chambre, Messire Leonard d'Aignan sieur et baron de Castelviel conseiller du Roy tresorier général de France en la generalite de Tholose, Monsieur d'Albari, conseiller et secretaire du Roy en la généralité de Tholose, noble Alexandre de Saunac sieur de Maurens, premier consul dudit Revel. Mre Geraud Durand, procureur du roy, Honoré le Blanc, Pierre Vignaux, Estienne Castelbou, advocat, Jean Murelle, C. Mourgue, Jean Dulin, Raymond Cinquarbes procureur audit parlement et chambre, et aultres catholiques estant en ladite ville tant de lun que de laultre sexe en grand nombre faict solempnelle procession parté, planté et affichée ladite croix fer au bout de la coulomne de pierre quy est au milieu du vase de la fontaine de la place publique dudit Revel et ce faict revenu a lesglise rendu action de graces a Dieu avec preuve quil luy plaise par leminence de la sainte marque (quy distingue les enfants de lesglise des infidelles) remettre les dissidens en son giron. En tesmoins de quoy et pour servir de memoire avons faict dresser rettenir et expedier acte de ses presentes par Me Jean Salles, notaire et secrettaire du St Siège appostolique procureur de ladite cour et chambre signe avec nous et aultres. Faict a Revel le vendredi dix septieme jour du moi de May lan de grace mil six cens trente. Balsamo. Fresquet, recteur. M. Dustrane pretre, moy present et escrivant Salles (plus une signature illisible[1]).

Aujourd'hui, il ne reste plus trace de cette croix, et la fontaine publique qu'elle surmontait a été transférée à l'avenue de Castres.

1. (Archives départementales du Tarn, registre de Jean Salles, notaire, p. 599 à 601. E. 316). — Communiqué par M. le baron Edmond de Rivière à la Société archéologique du Midi de la France, en sa séance du 4 mai 1897. (*Bulletin de la Société*, année 1897, pp. 118 et 119).

*
* *

Il y avait quatre ans que Joseph Balsamo avait obtenu les lettres de naturalisation qui lui donnaient la qualité de français lorsqu'il demanda, en outre, à devenir « bourgeois de Toulouse ». Ceci regardait, non plus le Roi, mais le Conseil de Ville. Voici comment il y fut procédé :

Du septième dauril 1644, dans le Consistoire du Cons[l] de l'Hostel de ville, pardevant Messieurs d'Esquirolis dAuderic, chef du Consistoire, Virazel, Turle, Loubers, Saline et Lagarrigue, capitouls.

Le Conseil de Bourgeoisie assamblé où estoient présans et opinans Messieurs M[res] de Tourreilh et de Maurel, con[ers] en la Cour du Parlemant et com[res], depputez par icelle, de la Mothe, Ferrieres, Girie, Martin, Trebosc et Courtois, advocats, Carrière, Rességuier, Cantier, Couderc, Poges, Rottoud, Conseil V/ Labonne, Chabanon, Fontrouge, J. Naute, Laroque, Devesga, bourgeois.

Par ledit sieur d'Esquirolis dAuderic, advocat capitoul en chef du Consistoire a esté représenté; qu'il y a deux points à proposer à ce conseil et sur lesquels l'assemblée donnera ses bons advis s'il lui plaise.

Le premier est...

Le second est que le sieur Balzamo, opérateur en distillation, homme assez cogneu dans la ville à cause de la rareté de son excellent huile, leur a donné à entendre que, quoy qu'il aye receu de grands advantaiges dans plusieurs villes de ce royaume, mesme dans la ville de Montpelier, l'ayant agrégé au nombre des habitans et donné la qualité de bourgeois pour jouir des advantaiges que les vrays bourgeois jouissent, exempt de tailles et gardes de ville et beaucoup d'autres prerrogatives. Ce néantmoins ayant une affection toute particulière à cette ville de Toloze il a fait dessein de s'y rettirer pour y finir le reste de ses jours afin d'y servir le public et après enseigner son secret à quelque autre quiluy puisse succéder. Mais il demande qu'il plaise à l'assemblée de luy donner les mesmes advantaiges que les autres villes luy ont donné, quy sont d'estre aggrégé au nombre des vrais habitans et bourgeois de la ville, de l'exempter des industries auxquelles les autres habitans peuvent estre cottizés, comme aussy de la garde ou patroulhe et de toutes autres charges publiques, demande de plus que la ville luy passe quelque petit fonds, offrant de l'employer en œuvres pies en donnant aux pauvres de l'Hospital ou autres nécessiteux de la ville plus que ledit fondz ne scauroit monter à quoy l'Assamblee advisera s'il luy plaise.

Sur quoy, les voix reculhies,

A esté délibéré et arreste :

Quand au premier point...

Sur le second :

Que ledit sieur Balzamo, opérateur et distillateur, sera agrégé au nombre des vrais citoyens et habitans de la présant ville pour jouir des mesmes advantaiges et priuilèges que les vrais et légitimes habitans jouissent et sera de plus exempt de toutes tailles personnelles comme aussy de la garde et patroulhe de ville auxquelles les aultres habitans peuvent être subietz, de quoy il demeurera deschargé par la présente déliberaon et luy en sera expédié coppie[1].

Conformément à la délibération ci-dessus, le titre et privilège d'habitant et bourgeois de Toulouse fut délivré à Joseph Balsamo le 20 avril 1644, ainsi qu'en témoigne le *Petit livre des provisions*, conservé aux Archives municipales.

Ce titre est ainsi conçu :

« Les Capitouls de Tholoze, Juges ez-causes civiles, criminelles et de la police en la dite ville et gardiage d'icelle, à tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

« Savoir faisons que nous ayant été représenté de la part du sieur Joseph Balsamo, gentilhomme sicilien, chevalier de l'ordre de Sainte-Croix, opérateur et distillateur ordinaire de S. M. que, puis longues années, il auroit distribué quantité de son précieux huile médicinal à diverses personnes atteintes de maladies la plupart incurables, qui, par la vertu et operation dudit huile, auroient été entièrement guéries, en ayant distribué par charité aux pauvres, ainsi que le tout nous est notoire et parce qu'il désire passer le reste de ses jours en la presente ville, voudroit qu'il vous plût l'annexer, agréger et incorporer au nombre des vrais habitans, bourgeois, résidant en la présente ville, et en considération des bienfaits et utilités qu'il a rendus et rendra au public, octroyer des privilèges et exemptions, ce qui ayant été porté au Conseil de bourgeoisie, et, en considération des bienfaits que ledit Balsamo a faits au public, et que nous espérons que par le moyen dudit huile il continuera; — Nous, ensuivant la déliberation prise au Conseil de bourgeoisie, avons reçu, agregé et annexé ledit Balsamo au nombre des autres habitans, citoyens et bourgeois, pour par lui jouir de mesmes privilèges qu'ils jouissent, et, pour d'autant plus le favoriser, l'avons exempté sa vie durant des cotisations et

1. *Registre des délibérations municipales*, t. XXIV, pp. 129 v° et s. (Archives du Donjon, BB, 33). Ce titre a été reproduit par Ernest Roschach dans l'*Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. XIV. Pièces justificatives, XI, col. 41 et 42.

paiement de toutes tailles personnelles, garde, patrouille et autres que les habitants sont sujets, sans qu'il soit permis ni loisible à aucuns revendeurs d'huiles ni autres empiriques opérateurs étrangers, de tenir chambres ni boutiques dans ladite ville, ni monter sur le théâtre pour vendre aucuns huiles ni drogues sans le consentement dudit sieur Balsamo, et après qu'il les aura visités et vérifiés.

En témoin de quoi, ces présentes lui ont été expédiées par notre greffier et secrétaire, d'aucuns de nous signées, scellées de notre grand sceau.

A Tholose, le 20e jour du mois d'avril 1644. Esquirolis Daudric, Virazel, Bernardi, Turle, Loubers, Salinier, de la Garrigue et Faure, capitouls, signés.

Et plus bas :

Par lesdits sieurs Capitouls,

CORDURIER pour VILLETART.

*
* *

Ici s'arrêtent les documents que nous avons pu retrouver sur le compte de Joseph Balsamo pendant son séjour à Toulouse. Il est à supposer qu'il a dû y passer le reste de sa vie, ainsi qu'il l'avait déclaré en demandant des lettres de bourgeoisie toulousaine, et qu'il n'a pas cessé d'y conserver la confiance des malades et l'agrément des autorités locales. Son sort fut dès lors différent du second Joseph Balsamo, sicilien comme lui, et comme lui médicastre. Si tous deux ont exploité la crédulité publique, ils l'ont fait d'une façon très différente, et ces différences caractérisent bien les époques où ils vivaient. Autant le premier se montrait, suivant l'esprit du jour, dévoué à la Religion catholique et à l'autorité royale, autant l'autre s'était fait le propagateur des idées nouvelles et l'agent des sectes occultes. Aussi, tandis que le premier paraît être mort tranquillement citoyen de Toulouse et honoré de tous, le second devait, au contraire, finir misérablement.

On connaît l'histoire, dite « du Collier », qui fit tant de bruit à la veille de la Révolution et dont le scandale rejaillit sur la reine Marie-Antoinette, quoiqu'elle y fût complètement étrangère. La principale coupable fut la comtesse de

La Motte, une intrigante qui disait s'appeler Jeanne de Luz de Saint-Rémy et prétendait descendre de la maison royale des Valois par Henri de Saint-Remy, que le roi Henri II avait eu de Nicole de Savigny, ainsi que l'établissait une généalogie certifiée par Chérin, généalogiste du roi. Née à Fontête, en Champagne, le 22 juillet 1756, sous le chaume et dans l'indigence, trouvée mendiante dans le village de Boulogne par la comtesse de Boulainvilliers, femme du prévôt de Paris, elle avait été recueillie par cette dernière, élevée sous ses yeux et mariée par ses soins au comte de La Motte, officier de la gendarmerie de France, mauvais sujet sans fortune et criblé de dettes. La comtesse de Boulainvilliers étant morte et le comte de La Motte n'ayant pour vivre que quelques modiques pensions, elle se fit recommander au cardinal de Rohan, dont elle sut capter la confiance et qui l'assista de légers secours. Le cardinal avait été obligé de quitter l'ambassade de Vienne, où il avait compromis son caractère de prêtre et de représentant de la France par une conduite légère et d'effroyables dépenses. Méprisé du Roi, surtout de la Reine, il était en complète disgrâce et il le regrettait vivement. La comtesse de La Motte résolut de profiter de cet état d'esprit pour en obtenir de plus grandes largesses. Elle lui fit croire qu'elle était la confidente de la Reine et que cette princesse était disposée à lui rendre sa faveur si lui-même voulait lui être utile. Pour appuyer ses insinuations, elle avait fait fabriquer de fausses lettres où l'écriture de la Reine était habilement imitée. Elle alla jusqu'à promettre au Cardinal une entrevue avec la Reine, le soir, dans les bosquets de Versailles, pour lui donner un témoignage plus certain de sa protection. Une fille qui ressemblait à la Reine joua le rôle que la Comtesse lui avait appris, et le Cardinal fut persuadé qu'il pouvait bientôt reconquérir la situation qu'il avait perdue. Sur ces entrefaites, ayant appris que la Reine avait refusé aux joailliers de la Couronne, Boehmer et Bassange, de leur acheter un collier dont ils demandaient 1.600.000 livres, parce que « deux vaisseaux de guerre, avait répondu le Roi, étaient

plus utiles à la France que ce joyau », la comtesse de La Motte persuada au Cardinal que la Reine avait grande envie de ce collier et qu'elle le chargeait de l'acheter. Le prélat alla trouver les bijoutiers, leur montra une lettre signée « Marie-Antoinette de France », l'autorisant à négocier cet achat, et le bijou lui fut livré le 1er février 1785. Mais, les bijoutiers n'ayant pas été payés, ils écrivirent à la Reine pour lui réclamer le prix du collier. Aussitôt tout se découvre. Marie-Antoinette, vivement indignée, porte plainte au Roi. Le Cardinal est arrêté à Versailles, le jour de l'Assomption, dans ses habits pontificaux, et envoyé à la Bastille. Le Parlement est saisi de l'affaire. Dans son interrogatoire, Madame de La Motte accusa Cagliostro « d'avoir reçu le collier des mains du Cardinal et de l'avoir dépecé pour en grossir le trésor occulte d'une fortune inouïe ». Cagliostro se défendit par un mémoire dont la rédaction fut attribuée à un magistrat célèbre et qui obtint une grande faveur auprès des Parisiens. Par l'arrêt que le Parlement rendit le 31 mai 1786, Mme de La Motte fut condamnée à faire amende honorable, la corde au cou, à être fouettée et marquée sur les deux épaules, puis enfermée pour le reste de ses jours à la Salpêtrière. Quant au Cardinal de Rohan, à Cagliostro et à sa femme, ils furent déchargés des plaintes et accusations contre eux intentées; mais ils furent exilés de France.

Cagliostro et sa femme se retirèrent en Angleterre, où ils séjournèrent environ deux ans. De Londres, Cagliostro passa à Bâle, où il excita de nouveau l'enthousiasme; puis à Bienne, à Aix-en-Savoie, à Turin, à Gênes, à Vérone, et finit par échouer à Rome, où il fut arrêté par la police de l'Inquisition le 27 décembre 1789 et transféré au château Saint-Ange, ainsi que sa femme. On lui fit son procès. Et il fut condamné, le 7 avril 1791, comme « pratiquant la franc-maçonnerie ». La peine de mort qui fut prononcée contre lui fut commuée en une prison perpétuelle. On dit qu'il mourut le 1er octobre 1795, au château de Léon, dans le duché d'Urbin. Quant à sa femme, elle avait été condamnée

comme lui à une perpétuelle réclusion dans le couvent de Sainte-Appoline, où elle finit ses jours à une date qui est restée inconnue.

Le Joseph Balsamo qui avait vécu à Toulouse sous le règne de Louis XIII avait été assurément plus heureux en se bornant à exercer sa médecine empirique et en se contentant des bénéfices qu'elle lui procurait et des titres et privilèges qu'elle lui avait valus.

LES
EXPLOSIFS INDUSTRIELS EN FRANCE

PAR M. HÉRISSON-LAPARRE [1].

Les explosifs mis, à l'heure actuelle, à la disposition de l'industrie française se divisent en deux catégories, suivant qu'ils sont ou non soumis au monopole établi par la loi du 13 fructidor an V.

Une brèche a été ouverte en 1875 dans la citadelle jusqu'alors inviolée du monopole, en faveur des explosifs renfermant de la nitroglycérine connus sous le nom de dynamites.

A côté de ces dynamites fabriquées par l'industrie privée en quantités considérables, on trouve les produits des usines de l'Etat dont l'importance et la variété tendent à s'accroître.

L'Etat livre à l'industrie, outre les poudres noires dont la consommation, contrairement à l'opinion généralement répandue, est en voie de progression, deux types d'origine assez récente :

Les explosifs Favier à base de nitrate d'ammoniaque;

Les explosifs chloratés;

Il peut paraître de quelqu'intérêt d'exposer très sommairement pour chacun des types principaux, les procédés de fabrication.

1. Lecture faite dans la séance du 20 février 1913.

Dynamites.

Les composés à base de nitroglycérine, dénommés dynamites, sont dus à Nobel qui eut l'idée de mélanger la matière explosive obtenue par la nitration de la glycérine, que sa sensibilité au choc rendait pratiquement inutilisable, avec des corps absorbants, dont le meilleur est resté le Kieselguhr ou farine fossile, formé de carapaces d'infusoires dont les cavités retiennent par capillarité le liquide qui les imbibe. Le même savant fit adopter plus tard des absorbants non plus inertes, comme le Kieselguhr, mais pouvant ajouter eux-mêmes à la puissance de l'explosif, comme les nitrates. Enfin, complétant le cycle de ses découvertes, Nobel a utilisé la solubilité dans la nitroglycérine d'une variété de fulmicoton dite coton azotique et a ainsi créé la série des dynamites gommes et gélatinées. Le nom de ce savant illustre est ainsi intimément lié à l'histoire des explosifs à base de nitroglycérine, qu'il a créés et si ingénieusement perfectionnés. L'introduction dans l'industrie des dynamites a eu des conséquences incalculables, surtout en matière de travaux publics, à qui l'emploi raisonné de ces explosifs a permis seul leur essor incomparable.

A la concurrence amenée par les progrès continus de l'industrie des dynamites sont dus, bien certainement, les progrès réalisés dans l'emploi des poudres de l'ancien type et la création de nouveaux explosifs, dont l'Etat a conservé le monopole.

Le tableau ci-après donne le détail des types de dynamites dont la fabrication est autorisée en France :

DÉSIGNATION	DYNAMITES														
	Gomme supérieure.	Gomme ordinaire nitrate potasse.	GOMMES			N° 0		N° 1 gélatine nitrate potasse.	N° 1 nitrate d'ammoniaque.	N° 1 Gühr.	N° 2	N° 3	N° 5	GRISOUDYNAMITES	
			C	D	E	Dosage ancien.	Dosage nouveau							Couche.	Roche.
Nitroglycérine	92 à 93	82 à 83	70	69,5	49	"	68,6	56,5 à 57	40	75	35	22	48	12	29
Cellulose de bois	"	"	"	"	"	"	30	"	10	"	7	"	14	"	"
Cellulose séchée	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Coton azotique	8 à 7	6 à 5	4	5,5	2	"	1,4	3,5 à 3	"	"	"	"	1	0,5	1
Coton collodion	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Nitrates de potasse	"	10	16	24,75	36	"	"	34	4,7	"	"	"	36,3	"	"
Nitrates de soude	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	52	66	"	"	"
Nitrates d'ammoniaque	"	"	"	"	"	"	"	"	4,5	"	"	"	"	87,5	70
Farine de bois	"	2	8	"	10	"	"	18	"	"	6	"	"	"	"
Farine de blé	"	"	2	"	3	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Carbonate de soude	"	"	"	0,25	"	"	"	"	0,25	"	"	"	0,45	"	"
Ocre rouge	"	"	"	"	"	"	"	0,3	"	0,3	"	"	0,25	"	"
Gühr	"	"	"	"	"	"	"	"	24,75	"	"	"	"	"	"
Charbon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"

Poudres noires.

Il paraît superflu de décrire ce type de poudres bien connu de tous. Il suffira de dire que l'emploi est loin d'en être abandonné, qu'il progresse même pour certains genres de travaux, l'expérience ayant établi que dans beaucoup de cas elles sont plus avantageuses au point de vue économique et aussi parce que, moins brisantes que les dynamites, elles permettent une fragmentation plus modérée. C'est ainsi que les exploitations minières de l'Est de la France, dont le développement est si remarquable, consomment des quantités considérables et rapidement croissantes de poudres de mine noires.

Un perfectionnement est à citer, qui a dépassé le but poursuivi par ses inventeurs. On a eu l'idée, pour rendre plus facile et moins dangereux l'emploi des poudres de mine et imiter l'encartouchage, général pour les dynamites, de préparer par compression des cartouches. On a ainsi réalisé un accroissement très sensible de la densité de chargement et augmenté corrélativement la puissance développée, comme nous le verrons plus loin.

C'est avec une poudre de mine, dite fin grain, que se préparent très généralement les mèches servant à l'allumage des coups de mine. Ces mèches, dites cordeau Bickfort, sont constituées par une âme de poudre autour de laquelle, pendant qu'elle s'écoule, une machine très ingénieuse forme une série d'enveloppes de fils tordus et de rubans que l'on revêt ensuite d'enduits hydrofuges ou même de gutta-percha quand il s'agit de travaux à effectuer dans l'eau.

Les divers types de poudre de mine sont indiqués dans le tableau ci-joint :

Poudres noires.

DÉSIGNATION DES POUDRES	DOSAGES			ASPECT
	Salpêtre.	Soufre.	Charbon.	
Poudre forte ronde ou anguleuse ...	75	10	15	Grains noirs lissés ronds ou anguleux.
Poudre forte M. C.	75	12,5	12,5	
Poudre ordinaire (ronde ou anguleuse)	62	20	18	
Pulvérin	75	12,5	12,5	Poussier gris noir.

Explosifs Favier.

Ces poudres, qui ont pour caractéristique une grande insensibilité au choc et à l'inflammation directe et corrélativement l'inconvénient de nécessiter un amorçage assez puissant, si on veut en assurer la détonation, sont constituées essentiellement par des mélanges de nitrate d'ammoniaque et de corps combustibles divers, parmi lesquels les plus employés sont les dérivés nitrés de la naphtaline.

Les cartouches comprimées à la presse sont munies d'un canal dans lequel on dispose de l'explosif pulvérulent destiné à transmettre la détonation de l'amorce. La fabrication est tout à fait analogue à celle des poudres noires, réserve faite bien entendu de la nature des composants.

En raison de l'hygrocospicité du nitrate d'ammoniaque les cartouches doivent être paraffinées.

DÉSIGNATION DES EXPLOSIFS	DOSAGE							ASPECT
	Nitrate d'ammoniaque	Nitrate de soude.	Nitrate de potasse.	Mononitro-naphtaline.	Dinitro-naphtaline.	Trinitro-naphtaline.	Matières colorantes.	
Explosif N n° 1 *a* bis.	95	"	"	"	"	5	0,011	Mélange de grains et de poussier de couleur verte.
Explosif N n° 1 *b*...	91,5	"	"	"	8,5	"	0,011	Mélange de grains et de poussier de couleur rose.
Explosif N n° 1 *c*...	87,4	"	"	"	12,6	"	"	Mélange de grains et de poussier de couleur jaune pâle.
Explosif N n° 2.....	"	80	"	20	"	"	"	Mélange de grains et de poussier de couleur jaune ocre.
Explosif N n° 3	15	58	"	"	"	27	"	Mélange de grains et de poussier de couleur jaune.
Explosif N n° 4.....	90	"	5	"	"	5	0,011	Mélange de grains et de poussier de couleur verte.

Explosifs au Chlorate de potasse.

Nous trouvons ici deux classes bien tranchées. D'abord, de beaucoup la plus importante, constituée par les Cheddites et leurs analogues; la seconde classe est formée par le Prométhée.

Cheddites.

Dès la découverte du chlorate de potasse, la facilité d'explosion des mélanges de ce sel et des corps combustibles et la grandeur des effets produits frappèrent vivement les esprits et on vit des tentatives, aussi répétées qu'infructueuses, pour fabriquer des poudres où le chlorate était substitué au nitrate.

Ces tentatives aboutirent sans exception à des explosions désastreuses qui finirent par jeter un discrédit profond sur l'utilisation du chlorate.

Cependant le potentiel de cette classe de sels est particulièrement élevé et, lorsque la fabrication des alcalis par les procédés électrolytiques permit d'envisager la production à bas prix des chlorates et perchlorates, on vit se renouveler ces essais. On avait établi, dans l'intervalle, que le chlorate de potasse n'est pas un explosif en ce sens que sa détonation n'est obtenue que dans des conditions particulièrement difficiles à réaliser dans la pratique et qu'elle ne se transmet pas de proche en proche. C'est quand on le mélange aux autres composants de la poudre noire qu'il présente les graves inconvénients qui en faisaient rejeter l'emploi. Le soufre paraît particulièrement à incriminer, ce qui s'expliquerait par la formation rapide d'acide sulfurique. Quoi qu'il en soit, c'est à l'anglais Street que revient l'honneur d'avoir trouvé le moyen pratique de domestiquer ce chlorate si redouté. Il a établi qu'en le mélangeant à un corps gras (en principe l'huile de ricin) on peut ensuite, par l'adjonction d'autres corps combustibles appropriés, en constituer un

explosif puissant et plus insensible au choc que les dynamites par exemple.

Telle est l'origine des Cheddites dont le nom vient de celui de l'usine exploitée à Cheddes par MM. Bergès et Corbin, détenteurs en France de la licence des brevets Streets.

La fabrication est très simple. On fait chauffer à température modérée le mélange d'huile de ricin et des corps combustibles choisis d'après le type de cheddite fabriqué, puis on ajoute peu à peu le chlorate en agitant de façon à former une pâte homogène. On étend cette pâte sur une table, on l'égalise en passant un rouleau et on graine.

Le chlorate de soude, meilleur marché et plus puissant, remplace dans certains types le chlorate de potasse. L'hygroscopicité du sel de soude nécessite un encartouchage étanche. Cette substitution a, du reste, de graves inconvénients pour le personnel en raison de l'extrême combustibilité des étoffes et du bois imprégnés de chlorate de soude. Il est nécessaire de soumettre ces objets à des lavages presque journaliers et les ouvriers eux-mêmes doivent se baigner très fréquemment.

La mise des cheddites à la disposition de l'industrie et les bons résultats obtenus qui en font des concurrents redoutables des dynamites a suscité toute une floraison de mélanges analogues. Quelques-uns de ces nouveaux explosifs sont ou vont être fabriqués par l'Etat.

Les explosifs du type cheddite ont les dosages suivants :

DÉSIGNATION DES EXPLOSIFS	DOSAGE					ASPECT
	Chlorate de potasse.	Mononitro-naphtaline.	Dinitro-toluène.	Huile de ricin.		
Explosif 0 n° 1. type 41	80	12	"	8	"	Grains arrondis ou mélange de grains et de poussier couleur jaune.
Explosif 0 n° 1. type 60	80	13	2	5	"	
Explosif 0 n° 2.....	79	1	15	5	"	Grains arrondis ou mélange de grains et de poussier de couleur jaune pâle.
	Chlorate de potasse.	Paraffine.				
Explosif 0 n° 4.....	90	10	"	"	"	Grains arrondis ou mélange de grains et de poussier de couleur blanche.
	Chlorate de soude.	Dinitro-toluène.	Huile de ricin.			
Explosif 0 n° 5.....	79	16	5	"	"	Grains arrondis ou mélange de grains et de poussier de couleur jaune très pâle.
	Chlorate de potasse.	Paraffine.	Vaseline.	Huile lourde de pétrole.	Brai.	
Explosif 0 n° 6. A...	90	7	"	3	"	Mélange de grains irréguliers et de poussier de couleur blanc jaunâtre.
Explosif 0 n° 6. B...	90	7	3	"	"	
Explosif 0 n° 6. C...	89	5	4	"	2	Mélange de grains irréguliers et de poussier de couleur brune.

Prométhée.

Le Prométhée est aussi un explosif à base de chlorate de potasse, mais le principe adopté pour rendre ce sel maniable

est tout différent. Au lieu de l'enrober dans un corps gras, on le comprime à part. Le comburant et le combustible sont complètement séparés et c'est sur les lieux que s'opère le mélange qui constitue l'explosif en trempant la cartouche de chlorate de potasse comprimé avec addition de bioxyde de manganèse dans le combustible liquide qui est généralement de la nitro-benzine; on obtient ainsi des garanties à peu près absolues de sécurité dans le transport et le maniement avant emploi dans les trous de mine, mais l'évaporation du combustible liquide est un sérieux inconvénient.

L'industrie dispose de deux types de Prométhée :

DÉSIGNATION DES EXPLOSIFS			DOSAGE					ASPECT
			Chlorate de potasse.	Bioxyde de manganèse.	Nitro-benzine.	Essence de térébenthine.	Naphte.	
Explosif n° 3.	comburant.	formule a.	95	5	»	»	»	Explosif en deux parties distinctes, un comburant solide en cartouches comprimées de couleur grise et un combustible liquide de couleur brune. Le prix s'entend du kilogr. d'explosif : comburant 87 °/o; combustible 13 °/o.
		formule c.	80	20	»	»	»	
	combustible.	formule 1	»	»	50	20	30	
		formule 2	»	»	60	15	25	

Explosifs spéciaux pour Mines de houille.

On sait les dangers que font courir aux mines de houille la présence du grisou et des poussières inflammables. Autrefois, dans les mines grisouteuses, on avait soin de faire descendre avant les équipes d'extraction des ouvriers chargés d'enflammer ce gaz avant la reprise du travail. Ces hommes, revêtus de sorte de cagoules, qui leur valaient le surnom de moines, s'avançaient en rampant vers les poches de gaz dangereux et les enflammaient à l'aide d'un boute-feu adapté à une longue perche. On juge du danger que couraient ces malheureux. L'emploi des lampes Davy et l'adoption d'une ventilation éner-

gique avaient paru un moment constituer une panacée. Malheureusement, une bonne ventilation, si elle tend à supprimer les poches à grisou, dissémine les gaz carburés dans tous les quartiers, de telle sorte qu'une inflammation locale entraîne de vrais désastres. En outre, la ventilalion est sans effet contre les explosions de poussières. Il fallait donc rechercher le moyen d'éviter que les coups de mine soient susceptibles d'enflammer les mélanges détonants que forment avec l'air les hydrocarbures gazeux dégagés des lits de houille et les poussières combustibles provenant du travail même des couches. Une Commission dite du grisou constituée à la suite de catastrophes qui avaient désolé le bassin de Saint-Etienne arriva, après toute une série d'expériences, à établir les caractères des explosifs de sureté dont l'usage est seul autorisé dans les quartiers grisouteux. Ces explosifs doivent donner une température inférieure à 1.500° quand ils travaillent dans les couches de houille et à 1.700° quand il s'agit d'abatages dans le stérile.

Jusqu'à ces derniers temps les explosifs de cet ordre, dénommés grisounites et grisoutines, étaient à base de nitrate d'ammoniaque. Les explosifs Favier ont été créés pour cette destination et la plupart des types en usage répondent aux conditions de la température maximum de détonation. Plusieurs types de dynamites contenant du nitrate d'ammoniaque sont autorisés au même titre dans les mines de houille. Cependant, tandis qu'en France on s'en tenait au critérium de la température de détonation calculée d'après la formule de décomposition, on employait à l'étranger d'autres explosifs dans lesquels le nitrate de potasse ou de soude était substitué en partie au nitrate d'ammoniaque. Des expériences récentes à la station établie dans une galerie de mines de Lievie ont permis de vérifier l'intérêt de cette substitution. Ces nouveaux explosifs de sûreté sont plus avantageux que les types antérieurs, surtout quand le mélange détonant est constitué par des poussières de charbon.

Qu'il s'agisse des divers types de dynamites dont la fabrication par l'industrie privée est soumise à l'autorisation préalable, ou des explosifs présentés comme nouveaux dont un

article de la loi de 1875 prévoit la liberté de fabrication éventuelle, leur examen est confié à la Commission des substances explosives dont l'avis est généralement adopté par le Comité des Arts et Manufactures et par le Ministre compétent. Cette Commission étudie les propriétés des explosifs présentés, leur caractère de nouveauté, qui peut en justifier la démonopolisation, l'intérêt qu'ils peuvent offrir pour l'industrie. Si cet intérêt est bien démontré, elle propose leur mise en fabrication par l'État.

En fait, depuis la loi de 1875, un seul explosif a été considéré comme nouveau. C'est la pauclastite proposée par Turpin. Cette pauclastite est restée, du reste, sans emploi à cause de sa faible densité.

Parmi les épreuves auxquelles sont soumis les explosifs présentés à l'examen de la Commission, la plus intéressante est celle de la *force*, caractéristique de l'explosif, qui permet de prévoir sa valeur technique et sert à calculer l'impôt que doit prélever le fisc.

Cette caractéristique est calculée d'après la formule

$$P = \frac{f\Delta}{1 - \alpha\Delta},$$

dans laquelle

P est la pression développée,

f la force,

Δ la densité de chargement (rapport du poids de l'explosif exprimé en grammes à la capacité de l'enceinte en centimètres cubes),

α une constante particulière au corps détonant appelé covolume.

Voici par quelles considérations simples on arrive à cette formule.

La pression peut être représentée en fonction de la densité par une formule proposée par Noble et Abel pour la poudre ordinaire, en supposant qu'une partie des produits de la détonation n'est pas à l'état de gaz au moment où le maximum de pression se trouve réalisé, et en appliquant aux produits gazeux

la loi de Mariotte, le volume de la capacité dans laquelle se produit le phénomène étant diminué de celui des produits non gazeux.

La même formule s'applique aux corps dont l'explosion ne donne que des produits gazeux, en admettant que la compressabilité d'un gaz, hors de l'état parfait, est régie par l'équation caractéristique de Van der Walls et Clausius :

$$p = \frac{RT}{1-\alpha} - \frac{f(T)}{(p+\beta)^2},$$

où R, α, β sont des constantes spécifiques, $f(T)$ une fonction qui varie en sens inverse de T.

La constante α porte le nom de *covolume*; il est sensiblement égal au millième du volume spécifique des gaz.

R est celle qui figure dans l'équation des gaz parfaits.

En raison de la décroissance de f, quand T augmente, on peut, avec une approximation suffisante, étant données les températures très élevées de l'explosion, poser :

$$p = \frac{RT}{1-\alpha} \quad \text{ou} \quad p = \frac{1}{273}\,\frac{p_0 v_0 T}{v-\alpha}.$$

Cette formule établit la loi des pressions.

En introduisant le poids Π de l'explosif, la formule devient :

$$P = \frac{\Pi}{273}\,\frac{p_0 v_0 T}{v-\alpha},$$

et si nous posons

$$f = \frac{p_0 v_0 T}{273} \quad \text{(force de l'explosif)},$$

$$\frac{\Pi}{v} = \Delta \quad \text{(densité de chargement)},$$

nous arrivons à la formule

$$P = \frac{f\Delta}{1-\alpha\Delta}.$$

On mesure P par l'écrasement de cylindres en cuivre dits crushers entre une enclume et un marteau formé par un cylindre dont une face porte sur le crusher tandis que l'autre reçoit l'action de la pression de l'explosion.

Voici quelques données sur la force et le covolume de divers explosifs :

	Force.	Covolume.
Poudre de chasse noire	3370	0,47
Poudre de guerre noire	3370	0,52
Poudre de mine ordinaire ronde	2919	0,61
Azotate d'ammoniaque	5660	0,98
Coton-poudre	9365	0,96
Acide picrique	8570	0,98
Poudre Favier	8630	0,91
Cheddite	5700	0,82
Nitroglycérine	10084	0,72
Dynamite-gomme	10075	0,71
Dynamite n° 1 à 25 % de Kiesselgühr et 75 % de nitroglycérine	7800	0,72
Grisou-dynamite	70230	0,90
Prométhée	5040	0,90
Coton-poudre	9760	0,91
Fulminate de mercure	4530	0,31

Le tableau suivant donne les pressions calculées pour quelques-uns de ces explosifs :

Δ	Poudre noire.	Nitro-glycérine.	Coton-poudre.	Acide picrique.	Nitrate d'ammoniaque.	Fulminate de mercure.
0,1	336	1098	1061	983	542	468
0,2	708	2351	2343	2175	1217	966
0,3	1123	3847	3921	3560	2077	1501
0,4	1587	5640	5912	5504	3211	2072
0,5	2112	7829	8500	7980	4770	2686
0,6	2708	10560	12000	11350	7082	3347
0,7	3393	14060	17000	16240	10800	4062
0,8	4201	21520	24810	24030	17870	4952
0,9	5126	25870	38500	38316	36250	5683
1,0	6236	35010				6602
1,2	9355					8726
1,4	14130					11330
1,6	29340					14560
1,8						18790
2,0						24350
2,4						43970

On voit l'avantage des fortes densités de chargement et on comprend l'intérêt de la compression en cartouches de la poudre de mine.

On voit, en outre, que la pression devient théoriquement infinie quand $\Delta = \frac{1}{\alpha}$.

Il en résulte que, dans le cas où cette densité-limite est inférieure à celle de l'explosif, la pression développée peut dépasser toute grandeur donnée.

Les valeurs-limites $\Delta = \frac{1}{\alpha}$ sont pour :

La poudre noire	2,05
La nitroglycérine	1,40
Le coton-poudre	1,16
L'acide picrique	1,14

La densité maximum obtenue pour la poudre noire est de 1,82. Elle n'atteint pas la densité limite. La pression maximum que peut développer la poudre noire dépasse 29.000 kil. Avec les poudres en grains la densité apparente dénommée gravimétrique est de 1 environ et la pression maximum tombe à 6.000 kil. Par la compression en cartouches on obtient 1,4 et une pression de 14.000 kil.

En ce qui concerne le coton-poudre, sa densité après compression pour les usages industriels est de 1,0 à 1,2, elle est analogue à la densité limite. Les densités de la nitroglycérine, de l'acide picrique, du nitrate d'ammoniaque, dépassent les densités limites. Ces corps donnent donc dans des capacités limitées des pressions dépassant toute quantité donnée.

Quant au fulminate de mercure, sa densité limite est de 3,18; elle est donc exceptionnellement forte, parce que le covolume est très faible, mais ce corps a une densité réelle ou apparente encore plus forte, il peut donc produire comme les précédents des pressions indéfiniment croissantes.

Les explosifs qui présentent cette propriété sont dénommés, à juste titre on le voit, explosifs brisants.

Toulouse, le 4 juillet 1913.

LA CORRESPONDANCE INÉDITE
D'UN COLONEL DE LA GARDE IMPÉRIALE

PAR M. EYDOUX[1].

La correspondance et les mémoires de ceux qui ont pris part aux campagnes du Premier Empire offrent, à l'heure actuelle, un grand intérêt. Ils nous permettent de mieux comprendre l'état d'âme de ces soldats appelés par le génie de Napoléon à parcourir en vainqueurs toute l'Europe. Aussi les quelques lettres que j'ai retrouvées dans les archives de la famille de la Comble m'ont-elles paru mériter l'honneur de la publication. Elles ont d'ailleurs une qualité, celle d'être fort bien écrites. Certaines, en outre, datent du champ de bataille, comme Austerlitz, ou rappellent en quelques mots de trop glorieux souvenirs pour n'en pas acquérir quelque valeur.

Le colonel Delaitre (Antoine-Charles-Bernard), leur auteur, était né à Paris, le 13 janvier 1776. Il était le fils de Bernard Delaitre, directeur général des Entrées de Paris, et de demoiselle Élisabeth Raymond, son épouse. Il fut élevé à l'École royale militaire de Tyron, dans le Perche, et perdit en 1792 son père, assassiné dans le château qu'il habitait près de Paris.

On le trouve, le 15 brumaire an III, aide de camp du général Canclaux; le 1er floréal an VI, adjoint à l'état-major du génie de l'armée d'Orient, le 15 brumaire an VII, sous-

1. Lu dans la séance du 26 décembre 1912.

lieutenant aide de camp du général Kléber; le 16 fructidor an VII, capitaine aide-major à la suite près le même général; le 25 germinal an X, capitaine quartier-maître des mamelucks; le 27 frimaire an XIV, chef d'escadron commandant les mamelucks; le 7 avril 1807, major en 1er des chevau-légers polonais.

C'est comme capitaine quartier-maître des mamelucks, chef d'escadron commandant ce corps et enfin major des chevau-légers polonais, qu'il écrivit les lettres que nous publions et qui s'échelonnent du 20 frimaire an XIII au 10 décembre 1807.

Le colonel Delaitre fit ensuite la campagne d'Espagne en 1808, où se distingua à maintes reprises le régiment de chevau-légers polonais dont il faisait partie; la campagne d'Allemagne en 1807, pour retourner en Espagne en 1810 et 1811.

Nommé colonel du 7e régiment de chasseurs, le 27 janvier 1812, et général de brigade du 9e corps de la grande armée, le 26 avril 1812, il prit part en cette qualité à la campagne de Russie. Au passage de la Bérésina, il fut blessé le 27 novembre 1812 et fait prisonnier de guerre. Cette blessure figure dans ses états de service avec celles reçues au siège de Saint-Jean-d'Acre et ainsi résumées dans ses états de service : « Blessé au premier assaut d'un éclat de mitraille à la jambe droite et, au deuxième assaut, d'un coup de feu dans la poitrine. » Il ne revint en France qu'à la fin de juillet 1814, à l'époque de la Restauration, pour être mis en demi-solde le 1er septembre.

Chevalier de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, officier le 14 mars 1806, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 24 septembre 1814. A la veille du retour de l'île d'Elbe, il obtint, le 16 mars 1815, d'être employé à l'état-major général de l'armée sous les ordres de Son Altesse le duc de Berry. Le départ des Bourbons l'empêcha de prendre possession de ses fonctions et il se retira dans ses foyers lorsqu'un ordre de Napoléon lui enjoignit, le 14 avril 1815, de coopérer, sous les ordres du général Loisin, dans la deuxième division militaire, à l'organisation des gardes nationales. Il ne s'y rendit

que sur une injonction réitérée et de mauvaise grâce. Après Waterloo et l'occupation de Châlons par les alliés, il renouvela son adhésion à la Restauration et se retira en Champagne dans ses terres.

En non-activité en août, il était nommé, le 1er septembre 1815, au commandement du Puy-de-Dôme, mais une maladie grave l'ayant empêché de rejoindre, ce n'est que le 25 juillet 1816 qu'il rentre dans le service actif comme inspecteur de cavalerie dans la 5e division.

Il fait partie, le 30 décembre 1818, comme inspecteur général d'infanterie de gendarmerie, de l'état-major général, et est nommé successivement commandeur de la Légion d'honneur, le 18 mars 1820; membre du Comité consultatif de gendarmerie, le 20 décembre 1820; commandant de l'École royale de cavalerie de Saumur, le 8 septembre 1830; lieutenant général pour faire partie du cadre d'activité, le 27 février 1831.

A plusieurs reprises, jusqu'en 1836, il fut chargé de l'inspection générale de la gendarmerie et il décéda à Paris, le 2 juillet 1838.

Nous avons dit que les lettres que nous avons retrouvées s'échelonnent du 20 frimaire an XIII, au 10 décembre 1807. Elles sont adressées à des amis, M. et Mme de la Comble, Montagne Saint-Barthélemy, à Melun, dans les papiers de famille desquels j'ai pu les retrouver[1].

La première série de lettres a été écrite en 1804 et 1805, durant le séjour que fit la garde impériale en Italie, à l'occasion de la réunion de Gênes à la France, du couronnement de l'empereur à Milan et de la désignation du prince Eugène à la vice-royauté de l'Italie.

1. Ces papiers de famille étaient réunis au château de Gourdon, propriété de M. Amance de la Comble, descendant direct des de la Comble, de Melun, décédé dans cette propriété à la survivance de sa femme, née Eydoux, et de ses deux enfants. J'ai conservé l'orthographe et le style anciens; la note archaïque qui en résulte est trop légère pour rebuter le lecteur. Je me suis borné à supprimer les passages intimes ou sans intérêt que signalent des points et la mention : etc...

La seconde série de lettres fut écrite, durant la campagne de 1805, contre la troisième coalition Autriche et Russie.

La troisième, durant la campagne de 1806 et 1807, contre la quatrième coalition Prusse et Russie.

La plus grande partie d'entre elles ont un assez grand intérêt, ce sont celles qui sont publiées ci-dessous. Écrites au courant de la plume, parfois sur le champ de bataille de la journée ou de la veille, elles nous dépeignent l'état d'esprit de ces officiers de la garde impériale dont les exploits ont étonné le monde. Elles le font dans un style élégant et facile qu'on ne peut qu'admirer en songeant aux circonstances dans lesquelles cette correspondance a été écrite.

Paris, le 20 frimaire, an XIII (11 décembre 1804).

En vérité, Madame, ne trouvez-vous point un amour-propre extrême a avoir pris au sérieux la demande que vous me fites sans doute en plaisantant, la veille de mon départ, du récit fidèle des fêtes où plus tôt des véritables corvées auxquelles j'allais assister et prendre part, des évènemens que vous paraissiez craindre pour tous ceux qui vous intéressaient en me plaçant moi-même au nombre de ces êtres privilégiés. Toutes les apparences sont j'en conviens contre moi, mais daignez mieux juger mon motif; instruit par Madame votre mère que j'ai vue il y a trois jours du retour de Monsieur de la Comble près de vous je suppose qu'il vous aura fait la plus exacte description des cérémonies qu'il a mieux vues que moi, et qu'il aura dissipé toutes les inquiétudes que vous pouviez avoir conçues. Je me garderai donc d'essayer d'ajouter quelques traits à ses tableaux ou quelques détails à ses récits. Mon but unique en mettant a profit la permission que vous avez bien voulu me donner où que je m'arroge peut-être un peu trop librement, est d'obtenir de vos nouvelles, de celles de tous les êtres qui vous sont chers et qui ne peuvent m'être indifférens, après toutes les bontés, toutes les preuves d'amitié dont j'ai été comblé par vous et par eux et qui ne s'effaceront jamais de ma mémoire ni de mon cœur. J'ose espérer, Madame, que vous où Monsieur de la Comble voudrez bien me sacrifier quelques instants et que quand pour cela il vous en coûterait un effort vous ne refuseriez pas de faire cet acte méritoire en faveur d'un pauvre absent qui mène depuis qu'il vous a quittée le genre de vie le plus errant et le plus ennuyeux et qui pour comble de disgrace n'en peut connaitre le terme, ni prévoir l'époque de son retour à ce Melun que ses regrets ont vengé plus

d'une fois de quelques mauvais propos. Si l'attachement sincère qui devait nécessairement résulter de la douce habitude de vivre dans votre société vous semble me rendre trop exigeant reprochez vous donc à vous même de me l'avoir laissé contracter, ou bien daignez y répondre en me donnant de vos nouvelles et de celles de votre famille : mais je ne veux pas abuser davantage d'une permission que je dois ménager et je prétends mériter par ma discrétion que vous ne m'en interdisiez pas lusage.

Daignez Madame agréer et offrir à Madame votre mère qui doit être maintenant près de vous l'hommage de mon respectueux attachement. Je prie Madame de la Comble de recevoir l'assurance de mon amitié inviolable; j'embrasse Eusèbe, permettez moi d'en user aussi sans façon avec Mademoiselle Clotilde.

J'ai l'honneur, etc., etc... Ch. DE LAITRE.

Paris, 27 frimaire, an XIII (18 décembre 1804).

Que de graces je dois vous rendre, Madame, pour les nouveaux témoignages de souvenir et d'intérêt que vous daignez me donner, jamais cette preuve de bonté, cette œuvre de miséricorde ne pouvait arriver plus à propos car je commençais réellement à me désespérer; quand tout parait contrarier les désirs les plus vifs on n'est pas toujours juste et osais-je l'avouer dans mes plaintes, en former contre vous-même, accuser des amis auxquels je dois tant de reconnaissance? vous auriez une idée bien fausse de ma position, si vous attribuiez aux distractions ou aux plaisirs de Paris le retard que vous avez la bonté de me reprocher : le tourbillon qui m'environne n'est point celui des plaisirs, mais bien au contraire celui des tracas, des embarras, des courses multipliées, enfin de l'activité la plus fatiguante. Cette fameuse fête de la Ville a eû effectivement lieu dimanche; j'y ai porté pour ma part un rhume violent, de la fièvre et beaucoup de mauvaise humeur, je l'avais désiré pourtant parce que je la croyais le terme de nos corvées et je ne vois pas qu'il soit encore question pour nous d'ordre de départ; on parle beaucoup d'une revûe pour dimanche prochain et j'ai tout lieu de craindre qu'on ne veuille nous y faire paraitre; demain je dois savoir quelque chose de plus positif. fassent les justes dieux que mes appréhensions soient chimériques! Vous ne vous repentirez pas je l'espère de la bonté compatissante avec la quelle vous daignez me permettre de continuer une correspondance qui me dédomage de toutes les privations que j'éprouve, et je me persuade aisément qu'il en résultera moins d'ennuis pour vous que de plaisirs pour moi. Combien vous me faites envier, Madame, le sort de toutes les personnes qui sont libres de retourner à Melun; ce ne sont pas pourtant les fêtes ni les bals qui me tentent, et malgré le

détail brillant que vous en faites et toute la pompe que votre plume y ajoute, permettez-moi de leurs préférer les agrémens paisibles et bien plus doux d'une société que je regrette chaque jour. Madame votre mère paraissait enchantée d'y retourner, je n'ai pas de peine à concevoir la satisfaction des gens qui se rapprochent de vous, mais j'en ai beaucoup à me défendre d'un sentiment jaloux quand je suis le seul qui en soit privé. Daignez, Madame, pardonner à cette bizarerie et croire à tous les sentimens d'attachement vifs et respectueux dont je ne cesserai d'être pénétré, veuillez Madame en offrir l'hommage à Madame Votre mère..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

P.-S. — J'ai reçu seulement hier votre lettre du 23 Frimaire si je recevais demain des ordres du départ, je suivrais celle-ci de bien près, mais je n'ose m'en flatter.

Moulins, le 9 nivôse, an XIII (30 décembre 1804).

Sans doute, Monsieur, j'ai toujours confondu les témoignages d'intérêt que Madame la Comble a daigné m'exprimer en votre nom et au sien, mais quelque prix..., etc..., etc...

Paris, le 16 nivôse, an XIII (6 janvier 1805).

J'ai appris seulement aujourd'hui, à midi, que la parade pour la quelle on a jugé indispensable de me faire revenir précipitamment n'aurait point lieu; je vous laisse à penser, Madame, quel a été l'excès de mes regrets et de mon humeur : je pouvais passer encore 24 heures si agréables!..., etc..., etc.

La Charité-sur-Loire, le 4 pluviôse, an XIII (24 janvier 1805).

Je vous avais mandé dans ma dernière lettre, Madame, que nous n'aurions séjour qu'à Nevers, mais quelques marches pénibles et le très mauvais tems qu'il a fait ayant beaucoup fatigué nos chevaux, nous nous arrêtons un jour ici, indépendament de celui que nous devons passer après demain à Nevers, et c'est celui-là que j'attends avec impatience puisque j'ai l'espérance d'y trouver quelques lignes de votre main. Que vous dirais-je des évènemens de mon voyage! Ils n'offrent jusqu'à présent rien de fort intéressant : des marches ennuyeuses que le mauvais tems a rendues plus désagréables encore; le plus souvent de mauvais gîtes et de mauvais repas, ce seraient là les détails peu piquans de mon itinéraire : et vous voyez Madame, qu'une pareille existence ne peut guère me dédomager de celle que j'ai quittée

et que vous aviez contribué a rendre trop agréable pour que je puisse me consoler de n'en plus jouir : j'aurais sans doute plus de courage si je ne vous avais pas connue. Vous m'avez rendù trop difficile, et je deviens insensible aux plaisirs les plus séduisans. Ici, par exemple nous avons été accueillis avec toute la grace possible, on nous choye, on nous fête ; hier soir, grande société chez le maire de la ville, où par parenthèse, je n'ai pù me dispenser d'assister ; aujourd'hui bal, rafraichissemens et *concert* peut-être : eh bien, le croiriez vous, Madame, hier je me suis ennuyé dans la brillante société du maire et je meurs de peur de bailler ce soir au bal et de ne pouvoir dormir au concert. Voila pourtant où j'en suis réduit : et ne pensez pas que les sociétés, les bals et les concerts de la Charité soient ce que militairement on appelle de la *petite bierre*. Il y avait hier chez Mr. le maire un reversi, et deux tables de bouillote outre une partie de jeux innocens composée des plus laides petites filles que l'on puisse trouver, je crois, de Paris à Milan ; on nous a menacés pour le bal de ce soir d'un rassemblement de 80 oú cent personnes, et s'il en faut juger par l'échantillon, il y a sans mentir de quoi effrayer l'homme le plus hardi. Je ne dis pas cela, Madame, pour faire valoir les sociétés et les bals de Melun, ils n'ont certainement pas besoin d'une semblable comparaison et puis ce n'est pas là ce que j'y regrette davantage, une société peu bruyante, peu nombreuse, mais aimable, mais intime, voila ce que je ne puis, ce que je ne veux pas même rencontrer ailleurs.

Demain, je pars pour Nevers ; après demain je cours à la poste et si j'y trouve une lettre de vous, je vous promèts en rèconnaissance la description du bal de ce soir. Si non, Madame, vous ne trouverez pas mauvais que je vous garde rancune jusqu'à Moulins où peut-être je serai plus heureux.

Veuillez, Madame, avoir la bonté..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Lyon, le 20 pluviôse, an XIII (9 février 1805).

Depuis mon départ de Moulins, Madame, je ne me suis arrêté qu'à Roanne où la colonne a fait un séjour ; mais il ne m'a pas été possible d'y consacrer un seul instant à la plus agréable des distractions, celle de vous occuper un peu de moi, en m'occupant beaucoup de vous, j'ai reçu, hier ici, où je suis arrivé le 17, votre lettre en date du 15 courant. Plus je m'éloigne des lieux qu'habitent de si bons amis, plus les témoignages de leur souvenir me deviennent précieux, jugez, Madame, combien je dois être sensible à lengagement que vous voulez bien prendre de ne m'en jamais laisser manquer ; j'ai pris, comme j'ai

déjà eu l'honneur de vous le mander, toutes mes mesures de manière à ne perdre aucune des lettres qui pourraient arriver même après mon départ dans les principaux endroits où vous aurez la bonté de m'en adresser, celles qui viendraient à Lyon seront renvoyées à Chambéry, celles de Chambéry, soit à Lanslebourg, soit à La Novalaise, soit à Turin et ainsi successivement jusqu'à Milan. Qu'aucune inquiétude sur leur sort ne vous empêche donc de les multiplier autant que l'intérêt généreux que vous daignez prendre à ma destinée vous y portera. Je voudrais bien pouvoir vous instruire comme vous le désirez du but et du terme de mon voyage et surtout vous mander mon prochain retour à Melun; mais je n'ai là dessus que des notions incertaines et nous attendons ici de nouveaux ordres qui, ou bien en précipiteront notre départ où bien nous y retiendront jusqu'à l'arrivée de l'Empereur; ce dernier parti me contrarierait beaucoup, car j'aspire à arriver le plus promptement possible pour abréger de quelques jours, de quelques heures même une absence dont je compte bien les momens. Je crois pourtant, et ceci même paraît indubitable, que nous allons à Milan pour un couronnement; puisse-t-il s'effectuer avec bonheur et promptitude, et chacun après revenir tranquillement chez soi; c'est là toute mon ambition, c'est la seule récompense que j'envie. Vous avez sù avant moi, Madame, les nouvelles dignités créées dans le Gouvernement et le haut rang au quel a été élevé le général Beauharnais; jusqu'à présent, ce changement dans sa position n'en a apporté aucun dans sa manière d'être et de vivre avec ses officiers, et pour mon compte, j'ai particulièrement éprouvé de sa part les mêmes égards et la même bienveillance, il est impossible de justifier mieux et par une conduite plus affable et en même tems plus mesurée que ne le fait ce jeune prince les immenses faveurs de la fortune et je me félicite sincèrement de servir immédiatement sous ses ordres, mes rapports avec lui sont tels que je puis le désirer avec le caractère que vous me connaissez.

J'apprends avec bien du plaisir, Madame, que mon filleul soit pressé de paraître dans le monde... etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Lyon, le 25 pluviôse, an XIII (15 février 1805).

Notre séjour ici, C. Madame, s'est prolongé un peu plus que je ne le croyais et je n'en partirai que le 29 de ce mois, pour suivre la route de Turin, nos ordres n'allant point au delà de cette dernière ville où nous resterons jusqu'à ce que de nouvelles instructions nous fassent connaitre notre destination définitive. Je me flatte de trouver une lettre de vous à Chambéry et c'est a Turin même que je vous supplie

d'adresser celles que vous aurez la bonté de mécrire ensuite, parce que nous y arrivons le 17 du mois prochain. Sera-ce le terme du voyage? Plusieurs circonstances le feraient présumer; mais les avis sont tellement partagés que je ne sais qu'en penser et que je remets prudament après l'évènement la solution de ce problème: pourtant, je suis fondé a croire moins que jamais a la guerre et j'entends beaucoup plus parler de fêtes que de combats. On nous assure d'ailleurs que des convois d'artillerie partis de Paris ont reçû contre ordre a quatre journées de marche et ont dû retrogader: cette nouvelle qui parait certaine, est d'un bon augure; elle me fait espérer un terme moins éloigné à ma pénible absence. Il est ici fort question de la prochaine arrivée de l'Empereur; en parle t'on à Paris? plus tôt il viendra et plus tôt nous retournerons. Voilà toujours mon calcul; et c'est ce qui me fait supporter impatiament mon long séjour ici malgré les bals brillants et les fêtes qui s'y succèdent car c'est la saison et l'époque des plaisirs de ce genre là; mais c'est autant de tems perdû pour moi qui ne soupire qu'après le retour. Je m'empresse, Madame, de dissiper l'inquiétude obligeante que vous aviez conçûe du changement de Monsieur de Beauharnais : ce prince continue a commander les troupes dont je fais partie et c'est toujours à lui que j'ai affaire; j'avoue que j'aurais été fort contrarié qu'il en fut autrement, car j'ai bien a me louer de ses façons envers moi et puis, il vaut mieux avoir a faire a Dieu qu'à ses saints.

J'espère, Madame, que votre santé n'aura point souffert depuis les dernières nouvelles,... etc,... etc... Ch. DE LAITRE.

Chambéry, le 6 ventôse, an XIII (25 février 1805).

En arrivant ici, Madame, j'ai trouvé, comme je m'en flattais, une lettre de vous. Les reproches qu'elle contient et qui peut-être sont obligeans, m'affligent pourtant, moins a cause du retard qu'ont éprouvé mes lettres, et que je ne sais comment expliquer, que par la facilité avec la quelle vous semblez disposée a concevoir des soupçons contre mon exactitude, soupçons des quels je devais être garanti en supposant même que vous voulussiez me juger d'après le principe général qui fait dit-on agir presque tous les hommes, celui de l'intérêt personnel, puisque cet intérêt même me fait une nécessité absolue de cette aimable correspondance sans la quelle je ne pourrais supporter l'ennui de mon existence.

Votre lettre est datée du 22 pluviose : depuis cette époque vous devez en avoir reçu deux de moi écrites de Lyon : dans la dernière je vous instruisais de la marche que nous devions tenir et vous priais de me répondre à Turin où je croyais arriver le 12 du courant, mais où nous n'entrerons réellement que le 19. De Lyon jusqu'ici, Madame,

il n'est pas aisé, a moins d'y passer de se faire une idée de la tristesse et de l'incomodité des logemens. Dans tous les lieux où nous nous sommes arrêtés, des maisons enfumées, habitées par un peuple de mendians qui vit dans la misère et dans la crasse. Voilà ce que depuis trois jours nous offre le pais que nous parcourons; quelques sites piquans, a travers une nature imposante et sévère, des routes pénibles et montueuses dominées encore par des monts couverts de neige ou dominant elles-mêmes de sombres précipices, il y a, vous en conviendrez, de quoi attrister l'esprit le plus gai. Jugez de l'impression que cela doit produire sur mon âme, livrée aux regrets et toute préoccupée d'un sentiment inaltérable, du souvenir de jouissance dont elle n'éprouve plus que la privation. La Ville même de Chambéry, bien qu'assez considérable et passablement habitée, est laide et triste au possible et j'avais grand besoin d'un motif d'intérêt aussi puissant que celui d'y recevoir de vos nouvelles et de vous écrire pour en supporter le séjour. Hier, comme dans toutes les grandes villes où nous séjournons, nous avons eu grand bal au théâtre; j'y ai passé deux heures par curiosité et comme observateur, j'y ai vù quelques jolies femmes et beaucoup de mauvaises tournures : ce spectacle offrant peu de matières a des remarques déjà faites mille fois, je me suis retiré à minuit. Ce matin, et avec plus de plaisir, je l'avoue, je suis monté à cheval pour aller visiter sur le coteau des Charmettes, à un quart de lieue de la ville, la maison de Madame de Varens et l'appartement de Jean Jacques. J'ai trouvé comme je m'y attendais un azile bien simple, dégradé même en plus d'un endroit, mais dans une situation des plus pittoresques et dont la nature m'a semblé conserver quelques rapports avec les pensées et la couleur des écrits de l'auteur d'Héloïse, avec le caractère de cette Madame de Varens dont j'aime le cœur et dont je réprouve les principes. Dans cette chambre a coté d'inscriptions, dictées les unes par l'enthousiasme, les autres par le sentiment, et au milieu de ces dernières je n'ai pu m'empêcher de consacrer le souvenir d'un nom qui m'est bien cher, et j'ai pensé que si par hazard ceux qui le portent passaient par ce hameau, ils ne le verraient pas sans quelque plaisir tracé par la main d'un ami dans cet azile du sentiment.

Je quitte demain Chambéry, Madame, et je perds l'espoir d'avoir de vos nouvelles avant Turin où je n'arriverai pourtant point avant dix jours,... etc.... etc... Ch. DE LAITRE.

Turin, le 17 ventôse (8 mars 1805).

En arrivant ici, avant hier, j'ai été plus heureux encore que je n'osais m'en flatter, et vos deux lettres, Madame, m'ont bien dédomagé des peines que j'ai eù a parvenir jusqu'ici pour les trouver.

Depuis huit jours je vivais dans la neige, des tems affreux rendaient nos marches encore plus désagréables; heureusement, le jour de notre passage sur le mont Cénis a été calme et nous avons fort bien gravi et descendù sur vingt où vingt cinq pieds de neige pendant 7 heures tenant nos chevaux par la bride; mais notre entrée en Italie a été marquée par un changement surprenant et presque subit de température; nous y avons réellement trouvé de la chaleur. Nous restons à Turin beaucoup moins de tems que je ne le croyais; j'en suis bien aise car cette belle ville est fort triste et j'ai déjà assez de la noblesse piémontaise, a mon avis fort sotte et fort ennuyeuse, surtout dans le saint tems de Carême. Demain matin, nous continuons notre route vers Milan où nous arriverons le 26 Ventose et où nous attendrons vraisemblablement l'Empereur, qui d'après les calculs les plus probables ne peut guère arriver avant le milieu du mois prochain. Que vient-il faire? c'est ce qu'en vérité je ne saurais deviner; ici, comme à Melun, il y a d'habiles politiques. Chacun fait sa gazette, forme sa conjecture; celle qui obtient aujourd'hui le plus de crédit dans l'opinion est un projet d'entrevue sur l'Adige entre plusieurs Souverains très marquants : on y fait trouver a point nommé les Empereurs de France et d'Allemagne et le Grand Duc de Russie; voudront-ils s'y rendre et réaliser les rêves de nos politiques? voila encore ce que je n'oserais assurer. Mais laissons la tous ces grands intérêts et permettez-moi, Madame, d'en traiter de plus importants pour mon cœur; les détails que vous avez la bonté de me donner sur l'état de votre santé me font attendre avec une impatience inexprimable cette lettre de Monsieur de la Comble qui doit m'apprendre enfin la naissance de ce cher filleul qui se fait tant désirer, et qui me rassure sur l'état de la mère et de l'enfant. 250 lieues sont une si grande distance, il faut tant de tems pour avoir des nouvelles, que je ne puis être tranquile jusqu'à l'évènement que mes vœux ardens contribueront a rendre des plus heureux s'ils ont quelque pouvoir. Je vais donc être pendant quelque tems privé de vos lettres, j'espère au moins que je recevrai toujours exactement des nouvelles de la famille et que Monsieur de la Comble voudra bien vous suppléer pendant tout le tems qu'il vous sera impossible d'écrire, ce dont je suis le premier a exiger que vous vous absteniez dès que votre santé pourra en souffrir, et en vérité vous devez me savoir gré de vous le demander car ce sera bien assurément ma plus pénible privation.

Daignez faire agréer à Madame votre mère,... etc,... etc...

Ch. DE LAITRE.

Milan, le 27 ventôse an XIII (18 mars 1805).

J'ai le plaisir de répondre a la fois a vos deux lettres qui m'ont été renvoiées ici où je suis arrivé avant-hier dans la journée; j'ai eù l'honneur de vous mander de Turin, Madame, que notre séjour en cette ville avait été beaucoup plus court que je ne le présumais dabord; ma manière de voyager depuis mon départ de cette ville a été beaucoup moins désagréable, puisqu'au plus triste pays, aux plus mauvais tems, ont succédé une douce température et des sites plus riants. Nous voila donc enfin arrivés au terme prétendu de nos courses et pourtant nous ne sommes guère mieux instruits du motif, nous n'avons encore pù acquérir aucune notion certaine sur notre destination définitive, ni sur la manière dont on veut se servir de nous : J'attends avec grande impatience que ce cahos se débrouille. Tout ce que j'ai pù remarquer jusqu'à présent, c'est une apparence de tranquilité, ce sont des préparatifs paisibles qui donnent le démenti aux bruits de guerre que se plaisent à répandre vos politiques de Melun qui ne la font pas. Je vous fesais part dans ma dernière lettre des conjectures de Turin, ici, je n'en ai encore entendù former aucune, il est vrai qu'à peine nous avons eù le tems de nous retourner et de prendre l'air de la cour. Je ne suis pour mon compte qu'a demi installé dans dénormes appartemens du palais Grivelli dont le propriétaire est à Rome dans ce moment ci et dont je n'ai encore vù la propriétaire, Madame la Marquise son épouse, a la quelle je dois ce matin même aller présenter mon hommage très respectueux et que je crois être affligée de 50 a 60 ans pour le moins; aussi, vous avouerai-je, Madame, avec beaucoup de sincérité que je ne suis nullement pressé de faire ma visite, d'autant qu'il est fort probable que notre conversation sera a batóns rompus si la marquise parle aussi bien français que je parle italien : en somme je ne me promèts pas de fort grands plaisirs dans ce pays ci; j'envisage même avec éffroi l'obligation d'aller passer la plus grande partie de mes soirées dans des cercles immenses et immensément ennuyeux pour moi qui ne pourrai y être guidé par aucun motif d'intérêt particulier, que le rôle d'observateur n'amuse que fort médiocrement et qui me soucie assez peu des grandeurs.

Vous pouvez d'après tout cela juger aisément, Madame, avec quelle impatience j'attends et avec quel plaisir je recevrai l'ordre de retourner en France; mais il n'en est point encore question et je dois m'armer de courage; d'après tous les calculs il paraît impossible que l'Empereur soit à Milan avant le 19 germinal et ce ne sera vraisemblablement qu'à son arrivée que j'apprendrai quelque chose de positif.

J'attends aussi, chaque jour, Madame, la nouvelle d'un évènement qui m'intéresse bien autant que tout cela, je vois par votre lettre du 13 que vous êtes au moment de mettre dans le monde ce filleul où cette filleule tant attendus et que j'aurais bien voulù recevoir des premiers pour le laver du péché originel qu'il sera obligé de conserver jusqu'a mon retour si vous avez la bonté de tenir votre parole, mais qui j'espère ne se portera moins bien sans la cérémonie du baptême. Veuillez, Madame, prendre un peu de patience, vous savez bien qu'il ne dépendra pas de moi d'accélérer cet heureux moment.

Je suis, Madame, toujours... etc..., etc. Ch. DE LAITRE.

Milan, le 28 ventôse an XIII (19 mars 1805).

J'avais a peine envoyé a la poste la lettre que j'eus l'honneur d'écrire avant hier à Madame la Comble qu'on m'apporta, Monsieur, celle par laquelle vous me donnez la nouvelle de son heureux accouchement; je ne vous parlerai point de toute la part que je prends a cet évènement; l'exactitude que vous avez bien voulù mettre a m'en instruire me prouve que vous avez apprécié l'intérêt et les inquiétudes dont j'étais agité sur l'issue de la grossesse pénible qui a eù de si heureux résultats, je me bornerai a vous témoigner mes remercimens et ma reconnaissance de cette obligeante attention et a vous offrir l'assurance des vœux sincères que je forme pour le bonheur de mon filleul et celui de toute sa famille : Si les désirs les plus vifs et la plus grande impatience pouvaient accélérer l'époque de ma réunion avec mes bien bons amis, et celle d'une cérémonie qui doit consacrer en quelque façon les liens qui m'unissent a eux, certes, je ne me ferais pas longtemps attendre; mais malheureusement ce retour si désiré dépend beaucoup plus des évènements que de ma volonté et le voile qui les couvre est a peine soulevé. L'arrivée tant attendue de l'Empereur sera peut-être un trait de lumière et laissera enfin prévoir le dénouement que chacun jusques là arrange a sa manière : les uns couronnent un roi des Lombards; les autres font seulement de cette couronne un fleuron de celle de notre Empereur et nomment vice roi le jeune prince Eugène; comme je ne vois encore aucune bonne raison de décider entre ces deux opinions également accréditées, j'attends; mais je n'attends point avec patience car il me tarde beaucoup de quitter un païs où je ne retrouve aucune des jouissances que m'offrait ma paisible retraite et où il me manque surtout une société rare a rencontrer, impossible a remplacer et qui répandait bien du charme sur mon existence.

Veuillez, monsieur, etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Milan, le 8 germinal an XIII (29 mars 1805).

Puis-je assez vous exprimer ma reconnaissance, Madame, du témoignage si précieux d'amitié que je reçois de vous; à peine remise des souffrances et des fatigues de vos couches, vous daignez me donner vous même de vos nouvelles et de celles de votre Enfant; àh, vous appréciez bien le vif intérêt que je prends à vous et à ce cher filleul! Cette démarche obligeante et pleine de bonté me le prouve mieux que toutes les assurances possibles et vous avez bien prévù que j'y serais infiniment sensible. Sa santé et la votre sont bonnes; tout irait donc au gré de mes désirs, si ma maudite absence avait un terme rapproché; mais, par malheur, je ne puis encore le déterminer ni le prévoir; vous connaissez enfin, comme moi, les nouveaux projets sur l'Italie, et c'est déjà quelque chose que de savoir à quoi s'en tenir sur ce point; reste à présent celui de l'exécution, ce n'est pas le moins important. Nous attendons tous, avec impatience, le nouveau roi pour le faire reconaître et couroner; plût à Dieu qu'il arrivât bien vite, et que la cérémonie faite, chacun s'en fut chez soi; mais chaque jour on nous désole en disant son voyage retardé, et je vous assure que s'il allait au gré de l'impatience générale, il serait bientôt ici, car chacun aspire à l'époque du retour et indépendament des regrets particuliers que nous pouvons avoir, la sotte existence que nous menons dans ce païs ci, nous fait soupirer après le terme; pour moi, je le désire depuis le moment de mon départ et plus je vais, plus j'éprouve la rigueur des privations aux quelles je suis condamné. Toutes mes idées, tous mes désirs, et mes vœux, tendent au même bût, et ce bût est le point d'où je suis parti; je suis sur tout le reste d'une apathie telle, que je ne tente aucun moyen de rendre mon genre de vie moins monotone; je fuis des sociétés qui me fatiguent, des spectacles qui m'ennuient, j'évite des liaisons qui ne pourraient m'offrir aucun charme, enfin, Madame, je végète et je sens bien que décidément, je végèterai jusqu'à ce que le bonheur de revoir mes amis et les agrémens de leur société rappèlent en moi le principe des jouissances morales.

Votre lettre adressée à Turin, etc..., etc... Ch. DE LAITRE.

Milan, le 24 germinal an XIII (14 avril 1805).

Que le tems s'écoule avec lenteur au gré de mon impatience! et qu'il me tarde de retourner vers vous, de voir ce beau filleul dont on fait tant l'éloge! Comme parrain, je vous promèts d'en dire mon opinion sans partialité et en dépit de toutes les dispositions que l'on pourrait avoir à le gâter parce qu'il est joli garçon. Mais qu'il faut

encore attendre longtems et que cette époque du 23 Mai est reculée! L'Empereur doit être aujourd'hui à Lyon; il y est arrivé le 22; j'ignore combien de tems il y restera; il est attendu le 1er floréal à Turin et pas avant le 10 du même mois à Milan. Bien que son arrivée ne rapproche pas le jour fixé pour son couronement, je ne la désire pas moins, parce qu'il entreprendra plus tôt de régler les grands intérêts qui l'amènent et de déterminer les organisations relatives au nouveau Gouvernement, besogne qu'il peut faire avant comme après et qui autrement nous retiendrait bien plus longtems ici. Il n'est plus question de laisser ici un vice roi, ce que je crois pourtant indispensable, mais on parle plus que jamais de l'entrevue des deux Empereurs; tous les préparatifs se font pour le couronement, la couronne, le manteau, etc., sont arrivés depuis plusieurs jours; le palais royal est préparé et je crois que si chacun avait comme moi l'envie de retourner promptement en France, tout serait bientôt terminé.

Au lieu de me trouver tout à fait installé dans le palais Grivelli, votre lettre m'a trouvé prêt à le quitter pour aller habiter la Citadelle où mon corps et cazerné et dont je me trouvais trop éloigné.

Ma connaissance avec Madame la Marquise n'a guères été plus loin que la première visite, non pas que j'aie eù a me plaindre de sa réception où de ses procédés depuis que je loge chez elle, mais parce que nos habitudes ne pouvaient gueres s'accorder. C'est une femme du meilleur ton, fort instruite et parlant très bien français, mais agée et menant une vie fort retirée, surtout dans le carême, que ses exercices de dévotion l'occupent presqu'exclusivement. Elle est Veuve de l'ancien ambassadeur d'Allemagne et ce Marquis de Grivelli absent que je croyais son mari est un fils unique qui, ne sachant comment manger à Milan sa fortune, court le monde sans trouver peut-être le plaisir qu'il cherche et que tant d'autres sont forcés de quitter quand ils le trouvent chez eux; ainsi và le monde. Mais, je m'apperçois que voilà bien des détails sur des êtres qui n'ont nul droit de vous intéresser; comme c'est pour n'y plus revenir, j'ose espérer que vous me le pardonnerez.

Veuillez, Madame, être auprès de Madame votre mère et de Monsieur, etc..., etc...

Ch. de Laitre.

Milan, le 5 floréal an XIII (25 avril 1805).

Votre dernière lettre, Madame, renouvelle toutes les inquiétudes que les premières avaient dissipées, en m'apprenant l'état de faiblesse et de souffrances dans lequel vous a replongée cette maudite fièvre qui succédé à la couche heureuse dont j'avais reçù la nouvelle avec tant de satisfaction; jespère beaucoup que le mieux sensible que vous me

dites éprouver depuis deux jours aura continué et que le retour de la belle saison accélèrera celui de vos forces et de votre rétablissement parfait. J'aime a croire que vous ne négligez aucun moyen de dissiper ce fonds de mélancolie qui suit trop ordinairement le genre de maladie que vous avez essuyé et je m'en rapporte bien a la prévoyante amitié des êtres qui vous entourent pour le soin de vous procurer les distractions dont vous avez besoin; des promenades a la campagne, un petit voyage à Paris, le changement d'air et de lieu suffisent quelquefois pour détruire une habitude de tristesse et d'ennui que vous fait contracter l'uniformité de votre genre de vie, car c'est alors le moral qu'il faut guérir plustôt que le physique. J'aurais moi-même bien souvent besoin des remèdes que je vous indique, mais je n'ai pas la faculté de mettre mes conseils en pratique pour mon propre compte. Je calcule les instans et je vois s'approcher bien lentement le terme de nos incertitudes. L'Empereur est depuis plusieurs jours arrivé à Turin; il habite près de cette ville une maison de campagne appelée *Stupini*. On présume qu'avant de venir à Milan, il fera de petits voyages très rapides à Gênes, à Alexandrie et à Tôrtône. C'est toujours pour le 19 courant que nous l'attendons. Si son arrivée ne nous ramène pas les plaisirs émigrés de ce païs-ci, du moins l'activité qu'il communique à tout ce qui l'entoure rompra l'assomante monotonie de notre existence que la continuité des mauvais tems que nous éprouvons depuis un mois, contribue encore a rendre moins supportable. Je désire, Madame, que vous soyez mieux partagée du côté de Melun et que vous y ayez un printems dont il paraît que nous serons privés cette année, en Italie, car on nous prédit que de très fortes chaleurs suivront immédiatement les tems froids et pluvieux aussi surprenans pour la saison, que pour le climat.

Je me flatte de l'espoir que votre première lettre m'annoncera votre parfaite, etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Milan, le 13 floréal an XIII (3 mai 1805).

La dernière lettre de Madame de la Comble m'avait fort alarmé sur sa santé; la votre me rassure un peu, mais elle ne dissipe pas entièrement mes inquiétudes et le peu de lignes qu'elle a daigné y joindre ne me semblent point assez tranquilisantes. J'attendrai donc avec bien de l'impatience de meilleures nouvelles de sa santé et celle du parfait rétablissement de Madame La Mothe. Je voudrais avoir à vous mander, Monsieur, quelque chose d'intéressant, mais je ne pourrais encore vous rien dire de certain; tout se dispose pour la grande cérémonie, nombre de personnages marquans sont déjà arrivés et tous les jours il en arrive de nouveaux; mais le plus grand de tous n'est

attendu que le 18 du courant, nous irons au devant de Lui et peut-être jusqu'à Pavie pour lui former un cortège royal à son entrée dans Milan.

On dit, car il faut toujours qu'on dise quelque chose, qu'après le couronement et la nouvelle organisation mise en vigueur, sa Majesté ira visiter les divers cantonemens des troupes et ensuite retournera par le Col de Tende en France dont il parcourera plusieurs départemens méridionaux; on fonde cette conjecture sur des ordres donnés pour la prompte réparation des routes de ce côté là. Mais tout cela me paraît au moins très problématique.

Soyez persuadé, Monsieur, que je serai exact à vous instruire de ce qui nous concernera. C'est un plaisir bien augmenté encore par l'intérêt que vous y prenez.

Veuillez, Monsieur, vous charger d'exprimer à tout ce qui vous entoure... etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Milan, le 24 floréal an XIII (14 mai 1805).

L'arrivée de l'empereur qui nous a beaucoup occupé et l'espoir de pouvoir, en différant de quelques jours, vous apprendre quelque chose sur notre destination, m'ont empêché, Madame, de vous répondre avec l'exactitude que j'ai tant de plaisir et tant d'intérêt a mettre dans notre correspondance. Je ne sais pourtant encore rien de bien positif; mais les conséquences qu'on peut raisonablement tirer des évènemens sont à l'appui de mes espérances et de mes désirs les plus chers. L'époque du couronement approche; il parait clair que les puissances du continent n'ont nulle envie de le troubler ni d'entamer une guerre que nous sommes en mesure de soutenir avec avantage, et les nouvellistes, je parle de ceux qui doivent être bien instruits, fixent à un mois l'époque de notre retour en France : après la crainte d'une absence beaucoup plus longue, j'ose à peine me livrer à l'espoir de revoir mes bons amis plus tôt que je ne le croyais et pourtant je le désire avec trop d'ardeur pour le rejetter; mon imagination anticipe les jouissances d'un avenir encore assez éloigné, mais quel motif d'encouragement que celui d'entreprendre pour me rapprocher de vous, une route qu'il a fallu n'a gueres parcourir vers un bùt tout à fait opposé.

Veuillez bien, Madame, rassurer ceux aux quels un *intérêt* que je crois bien *sincère* fait craindre que je ne sois, si non pour toujours, du moins pour bien longtems, fixé en Italie. On peut sans doute disposer du corps que je comande et même de ma personne quand il s'agira de sacrifier l'un et l'autre au service de mon païs, mais nulle considération ne serait assez puissante pour me faire renoncer au bonheur d'y

retourner; ce sera pour moi une petite jouissance de plus d'avoir mis en défaut, sous ce rapport, les combinaisons subtiles des politiques de Melun.

Nous sommes, je crois, sur le point d'entreprendre quelques courses; Sa Majesté doit aller au Camp de *Castiglione* et peut-être jusqu'à Mantoue, mais le tout très rapidement car le patron n'a pas ce semble, plus que nous le désir de faire un long séjour dans ses nouveaux états et il a raison, il ne gagnerait pas au change; ce peuple ci sans énergie et sans volonté déterminée doit être conduit par une main habile et sûre, on aurait tort de compter sur son dévouement ou sur son esprit national.

Mais trêve de politique, car la mienne peut bien ne pas valoir mieux... etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Milan, le 17 prairial an XIII (6 juin 1805).

Depuis l'époque du couronement, j'ai encore plus qu'auparavant existé dans l'incertitude sur notre destination; enfin, Madame, hier seulement j'ai connu la décision définitive, et je m'empresse de vous la mander quoiqu'elle ne me présente encore que de loin la perspective d'une vie plus tranquille et le moment heureux de ma réunion avec mes amis; cependant, comme elle m'en donne la certitude, c'est avec une bien vive satisfaction que je l'ai apprise.

Le lendemain du départ de sa Majesté pour le Camp, nous nous mettons en route pour Gênes, où nous allons l'attendre. Elle y arrivera presqu'aussitôt que nous eû égard à la grande célérité de sa marche, y restera quatre ou cinq jours et reprendra le chemin de Turin où quelques affaires l'appellent encore. Il n'est pas encore bien décidé si nous retournerons par la même route que nous avons suivie en venant : c'est à Gênes ou à Turin seulement, si nous y allons, que les feuilles de route nous l'indiqueront d'une manière positive; mais il est vraisemblable d'après toutes les dispositions que nous éviterons Chambéry pour passer à Genève, Dijon, Troies, etc. Je serais d'autant moins faché de cette diversion que cette route est moins longue que l'autre.

Les Gazettes vous auront sans doute appris toutes les nouvelles, la nomination du prince Eugène, vice roi d'Italie, où nous avons le regret de le laisser, regret qu'il partage, je vous assure bien sincèrement et qu'en mon particulier j'éprouve plus vivement que qui que ce soit; la réunion de Gênes à la France demandée par les Gênois eux-mêmes. Elles vous auront aussi donné des détails sur les fêtes du couronement qui ont été fort brillantes et que malgré tout leur éclat je suis enchanté de voir terminées; il serait donc au moins

superflu que j'entreprisse une description qui d'ailleurs aurait fort peu d'intérêt pour vous. Je trouve beaucoup d'excellents motifs d'abréger des détails fastidieux pour passer à ceux qui vous concernent. Votre dernière lettre m'était bien nécessaire pour calmer les inquiétudes que la précédente avait fait naître. Il me semble surtout important pour votre parfait rétablissement que le moral reprenne entièrement le dessus. La nature fera le reste. Vous me paraissez être en fort bon chemin, et j'espère..., etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Gênes, le 15 messidor an XIII (4 juillet 1805).

J'ai été bien plus heureux que n'aurais osé l'espérer, Madame, vos trois lettres du 19, du 24 et du 27 prairial me sont parvenues ensemble ici, au moment où je me reprochais vivement de vous avoir mandé que je craignais de ne pas y rester assez longtems pour vous engager à m'y écrire. J'ai effectivement été bien trompé dans mes calculs, et il paraît bien clair que jusqu'au dernier jour de mon voyage je ne pourrai compter sur rien de positif, car au lieu de trois jours que nous devions passer à Gênes en voila déja dix que nous y sommes, et l'époque de notre départ n'est pas encore assuré; tout annonce cependant que ce sera après demain dans la nuit, et les premières voitures de service qui précèdent ordinairement de 24 heures le départ de l'Empereur commencent à se mettre en route. Grâces à Dieu se sera notre dernière corvée; l'Empereur ne s'arrêtera pas assez longtems à Turin pour que nous puissions l'y rejoindre, et une fois partis d'ici nous n'avons plus d'autre destination que Paris et Melun; il est vrai qu'il me reste encore une bien longue route à faire; mais du moins c'est pour retourner vers mes amis, et je ne négligerai aucun moyen d'en abréger la durée. C'est, je crois, la meilleure manière de leur prouver que mon attachement est toujours le même, preuve que j'aime à croire du moins superflue pour les convaincre d'une vérité dont ils ne sauraient douter sans injustice, car un sentiment profond bazé sur l'estime et la convenance et consolidé par le temps est à l'abri du changement et ne peut pas même sans injure en être soupçonné légèrement.

Votre dernière lettre, Madame..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Turin, le 23 messidor an XIII (12 juillet 1805).

Enfin, Madame, toute incertitude cesse, nos divers détachemens sont réunis ici, et après demain, 26, nous nous acheminerons vers Paris, où nous devons être rendus (du moins ceux qui l'habitent) le

1er fructidor et les mamelouks, à Melun, le 29 thermidor. J'ai pour mon compte particulier l'ordre de prendre les devants lorsque nous serons à Chambéry (c'est-à-dire le 4 thermidor), et par conséquent, à moins d'obstacles que j'aime à ne point prévoir, je reverrai mes amis le 10 du même mois; je ne sais pas trop encore par quelle voie je partirai, mais à coup sur la plus prompte sera celle que je prendrai. Je ne chercherai point à vous peindre tout le plaisir que j'éprouve; j'ai besoin de penser qu'il est jugé et partagé. Je sors d'un état de découragement absolu pour me livrer à l'espoir le plus doux : n'a gueres je n'osais prévoir l'avenir, j'en rejettais la perspective alarmante, et quand je m'efforçais de paraître tranquille et de calmer les craintes que de si bons amis daignaient concevoir sur mon retour, j'étais intérieurement dévoré d'inquiétude et je ne voyais que des obstacles et des retards sans fin à ce retour tant désiré. Il était tems que cet état cessat; de toute manière il m'était préjudiciable; une correspondance dans la quelle mon cœur ne pouvait s'épancher devait nécessairement devenir plus pénible et plus rare, et quand mon but unique était d'épargner à l'amitié quelques regrets, j'avais à craindre qu'elle put avec quelque apparance de raison me soupçonner de négligence ou d'oubli. J'ai effectivement trouvé en arrivant..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Le 20 thermidor an XIII (8 août 1805).

Mon projet est toujours, Madame, de me rendre à Melun lundi prochain ou mardi au plus tard, en repassant par Vaucluse; ainsi mon absence ne sera point un obstacle à la double fête que nous devons célébrer le 14 d'aoust : mais dans le cas même où les affaires qu'on ne termine point ici aussi promptement qu'on le voudrait m'y eussent retenu plus longtems que je ne l'avais pensé, je me fusse certainement arrangé pour être à Melun à cette époque. Paris est désert et d'une tristesse extrême : les spectacles, comme les promenades, n'y sont point suivis, et chacun a ce me semble le bon sens d'aller passer à la campagne le tems dont il peut disposer; je brule d'imiter ce bon exemple et ne vois pas sans plaisir s'écouler le terme de mon voyage que j'ai été forcé de prolonger encore au dela de mes résolutions.

Daignez, Madame, agréer l'hommage des sentimens que je ne cesserai d'éprouver pour vous et les vôtres.

Ch. DE LAITRE.

P. S. — J'ai trouvé votre lettre hier soir en rentrant; comme elle ne porte point de date, j'ignore si elle a éprouvé quelques retards.

CORRESPONDANCE D'UN COLONEL DE LA GARDE IMPÉRIALE.

GARDE IMPÉRIALE A CHEVAL.

Strasbourg, le 6 vendémiaire an XIV (28 septembre 1805).

Depuis le moment de mon arrivée en cette ville, Madame, je n'a pas joui d'un moment de liberté. Nous n'osons pas nous éloigner de nos quartiers, toujours sur le point de monter à cheval, notre existence est toute militaire, surtout depuis l'arrivée de l'Empereur; surchargé de service à peine puis-je consacrer quelques instans au bonheur de causer avec mes amis; cette existence est pénible et celle qui va la suivre ne le sera pas moins, depuis plusieurs jours nos troupes ont passé le Rhin sur plusieurs points et ont pris position sur l'autre rive; nous ne tarderons sûrement pas a en faire autant et si j'en crois les apparences ce sera demain où après. Jusqu'à présent on n'a parlé d'aucune hostillité; on dit même que des régimens se sont rencontrés sans se battre; il semblerait que ce soit a qui ne commencera pas. Il a passé par ici une énorme quantité de troupes; on n'y voit que des soldats, des chevaux, des canons, des caissons; tout y respire la guerre et pourtant beaucoup de gens ne veulent pas y croire encore. Je n'ai pas mis les pieds a un spectacle ni dans une société; je n'ai pas été voir la Cathédrale que je ne connais pas et je n'en éprouve pas même le regrét. Quel contraste entre cette existence et celle dont j'avais le bonheur de jouir près de vous; je devrais sans doute m'efforcer d'en repousser le souvenir puisqu'il rend ma position actuelle plus pénible; mais quand je le voudrais, je l'essayerais en vain; il occupe constamment mon esprit et mon cœur : j'éprouve même quelque charme a faire cette douloureuse comparaison; mais je ne veux pas mêler de tristes réflexions au plaisir de m'entrenir avec vous, je suis trop intéressé a ne pas rendre ma correspondance fatiguante. J'attends de vos nouvelles, Madame, avec la plus grande impatience; voila neuf jours que je vous ai quittée, et que je n'ai entendu parler de vous; je crains même d'en être privé encore quelques jours, car ma première lettre a pû éprouver quelque retard vû l'extrême embarras des postes, lorsqu'elle est partie. Veuillez toujours adresser vos lettres a Strasbourg, poste restante jusqu'à ce que je puisse vous donner une nouvelle adresse. Il me sera peut-être quelque fois difficile de recevoir vos réponses, mais je n'en serai pas moins exact a vous instruire de tout ce qui m'arrivera; vous avez bien voulu m'en témoigner tous le désir et ce sera pour moi un grand soulagement de confier mes pensées a des amis aussi bons, aussi sincèrement aimés.

Veuillez agréer, etc., etc.

Ch. DE LAITRE.

GARDE IMPÉRIALE A CHEVAL.

Stam ham... électorat de Wurtemberg, le 13 vendémiaire an XIV (5 octobre 1805).

Depuis la dernière lettre que j'ai eû l'honneur de vous écrire, Madame, nous avons fait des marches forcées et n'avons pas une seule fois arrêté assez longtemps pour que je pusse vous donner de mes nouvelles, je n'ai point été assez heureux pour recevoir des vôtres avant mon départ de Strasbourg et je suis incertain si le Vague mestre qui part dans une demi heure pour Louis bourg, qui y porte nos lettres, va chercher celles qui seront arrivées de Strasbourg a nôtre adresse, m'en rapportera une de vous. Cette difficulté de suivre exactement une correspondance aussi chère est sans contredit ce que ma position actuelle et le métier que je fais me présentent de plus désagréable, et je compterais pour rien toutes les autres privations qui en sont inséparables si je n'avais pas celle-là à supporter. Comptez au reste, que je ne perdrai aucune occasion de vous instruire de ce qui m'arrivera et ne fussent que deux lignes dès que je verrai le moyen de vous les faire parvenir, je les écrirai. Depuis Strasbourg, nous ne nous sommes arrêtés que dans des villages, nous couchons sur la paille et vivons comme les apôtres; il parait que ce genre de vie n'est point près de son terme, mais il n'influe pas du tout défavorablement sur ma santé : nous avons déjà traversé le Margraviat de *Bade* et presque tout le *Wurtemberg;* nous courons rapidement vers la Bavière où probablement nous joindrons l'ennemi qui ne nous attendait pas sitôt et s'est reployé de toute part à notre approche. Quelque rapides que soient nos marches mon impatience les trouvera toujours trop lentes, car je n'aspire qu'au dénouement, et notre Chef lui-même qui ne se trompe gueres dans ses calculs a annoncé que dans trois mois il serait à Paris. Puisse-t'il encore avoir été prophète cette fois-ci et puissions nous revoir nos foyers après avoir appris à Mrs les autrichiens qu'on ne nous joue point impunément. J'ai bien besoin, Madame, de recevoir quelques mots de vous. Il me semble qu'il y a déja années que je suis séparé de mes amis et mon imagination qui travaille ne voit pas non plus toujours en rose; soyez donc assez compatissante pour la soutenir ou pour la rassurer. Recevez tous, et il n'est pas nécessaire de vous dire à qui cela s'adresse, l'assurance d'un attachement que je porte partout avec moi et que je vous reporterai aussi inviolable et plus vif encore s'il est possible.

Veuillez bien... etc., etc...

Ch. DE LAITRE.

Ausbourg, le 19 vendémiaire an XIV (11 octobre 1805).

Je mets a profit, Madame, le premier moment de repos que j'aie depuis six jours pour vous donner de mes nouvelles et quelques détails sur les évènemens qui ont eù lieu depuis la dernière lettre que je vous ai écrite de *Stam ham*. Nos marches ont toujours été aussi rapides, mais le chapître des privations et des désagrémens est augmenté de quelques articles : les bivouacs ont succédé aux cantonemens et le très mauvais tems qu'il fait depuis trois ou quatre jours les rend beaucoup moins supportables qu'ils ne l'étaient avant. Comme nous marchons par division, en ordre de bataille, conséquement avec de l'infanterie et de l'artillerie, nos marches forcées sont très longues et nous sommes souvent a cheval depuis cinq heures du matin jusqu'à minuit, et comme vous le pensez bien, ne faisant pas bombance; mais toute l'armée, jusqu'au dernier soldat, supporte ces privations avec plaisir, elle semble pénétrée du désir de répondre par sa persévérance et son courage à l'extrême activité et aux grandes combinaisons du Chef habile qui la dirige, aussi le succès des premières affaires a t'il répondu déjà aux bonnes mesures qu'il a prises, l'ennemi surpris s'est reployé devant nos colonnes autant qu'il lui a été possible d'éviter un engagement, mais coupé sur plusieurs nos divisions d'avant garde l'ont forcé au combat; on lui a fait et on lui fait journellement un grand nombre de prisonniers : trois a quatre mille Autrichiens ont déjà défilé par ici, et l'on nous annonce encore dix bataillons de grenadiers hongrois qui ont mis bas les armes : la majeure partie de leurs forces est acculée sur *Ulm* par quatre divisions qui les suivent pied à pied et leur serrent la mesure; un autre corps d'armée doit entrer aujourd'hui dans Munich, tandis que celui du Maréchal Bernadotte coupe le chemin aux Russes qu'on fait dit-on venir en poste, voila a peu près le tableau de notre situation vis à vis de l'ennemi; j'ai pensé, Madame, que ces détails ne vous seraient point indifférens. Ils peuvent faire préjuger que la guerre ne trainera pas en longueur et que s'il reste à l'Empereur d'Autriche quelques grains de bon sens dans la tête, il s'efforcera de prévenir, par une paix solidement garantie, la ruine totale de son Empire, ce qui est bien a désirer pour l'humanìté, car si la gloire des succès offre quelques jouissances aux vainqueurs, elles sont inséparables des idées pénibles que fait naitre l'aspect des malheurs qu'entraine la guerre pour les peuples sur le territoire desquels elle se fait; j'en suis témoin, et mon cœur en est navré... etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Ausbourg, le 28 vendémiaire an XIV (20 octobre 1805).

Je vous avais annoncé, Madame, par ma dernière lettre que je vous écrirais incessament de Munich, mais c'est ici l'occasion d'appliquer ce proverbe bannal et véritable que Dieu dispose quand l'homme propose. L'ennemi ayant reçù du Tyrol des renforts qui portaient a près de quatre vingt mille homme son armée d'Ulm, nous ne pouvions passer outre sans avoir eù affaire a ce corps nombreux que serraient nos divisions mais qui devenait redoutable par sa réunion, qu'il fallait prévenir ; aussi, avons-nons changé de direction et nous sommes nous portés sur Ulm avec une rapidité qui nous a valù les succès glorieux et inconcevables dont les journaux doivent avoir instruit la France. Une armée aussi nombreuse s'est évanouie comme un songe et l'Empereur d'Autriche en est au réveil d'un rêve bien trompeur : en six jours, cinquante mille prisonniers, avec le feld maréchal Mack, deux princes et plus de vingt généraux majors : dix mille hommes tués ou blessés et le reste dispersé et fugitif, a la merci de notre cavalerie qui les poursuivant sans relache extermine tout ce qui ne rend pas les armes. Nos soldats ont repris et conservent plus que jamais cet ascendant vainqueur qui les avait distingués dans les dernières campagnes et les troupes autrichiennes, au contraire, sans confiance dans leurs Chefs, et convaincùes de notre supériorité, sont trainées à la boucherie avec la certitude de leur défaite : Je l'ai vù de mes propres yeux, rien n'égale la bravoure de nos troupes. Ce sont des lions qui fondent sur des animaux timides et déjà vaincus par la craìnte; la lutte est trop inégale et si l'Empereur d'Autriche n'a pas d'autres remparts a nous opposer, rien ne peut le préserver de sa ruine que la modération du vainqueur. Bonaparte est partout, il préside lui même a l'exécution du plan vaste et hardi qu'il a dessiné et que l'intelligence lente et bornée des généraux allemands n'a pù deviner ni concevoir, et ce qui met le comble a sa gloire, par des marches savantes et rapides il ménage le sang de ses soldats et les résultats étonnans qu'il obtient ne nous ont pas coûté deux mlle braves. Pour notre compte, Madame, nous n'avons pour ainsi dire été que spectateurs et dans six combats qui ont eù lieu a peine avons nous trouvé l'occasion de donner quelques coups de sabre; en vérité je suis presque honteux de notre rôle sous ce rapport, il est vrai que sous celui des fatigues et des privations, nous ne sommes pas aussi ménagés et le tems a contribué a nous faire éprouver tout ce qu'on peut imaginer de plus pénible dans ce genre; nous commençons pourtant a être moins mal et je compte ici, sur quelques moments de repos; nous n'en partirons, je crois qu'après demain pour rejoindre l'armée du maréchal Bernadotte et tacher d'attraper les russes qui,

ne trouvant pas même la trace d'une armée de quatre vingt mille hommes qu'ils croyaient rassemblés et ayant l'offensive, se retirent a grandes journées; mais nous avons de bounes jambes et nous ne souffrirons pas que ces messieurs s'en aillent sans avoir de nos nouvelles.

Voila, Madame, l'état des choses, et j'avoue que je ne conçois pas d'évènemens qui puissent faire durer la campagne plus de trois mois. Je le souhaite bien sincèrement car toute mon ambition cède au désir de revoir mes bons amis et ce sera avec transport que je recevrai l'ordre de retourner en France.

Je n'ai encore reçù d'autres nouvelles... etc... etc...

Ch. DE LAITRE.

Lintz en Haute-Autriche, le 14 brumaire an XIV
(5 novembre 1805).

Je ne m'arrette qu'un instant, Madame, depuis mon départ de Munich, et je veux l'employer à vous écrire un mot et a vous accuser réception de deux lettres que j'ai reçues de vous mais de bien vieille dâte car la dernière était je crois du milieu d'octobre, n'importe les preuves de votre souvenir et de votre attachement ainsi que celle qu'a bien voulu y joindre Monsieur de la Comble m'ont fait un plaisir et un bien que je ne puis assez vous exprimer; je ne crois pouvoir mieux y répondre qu'en vous écrivant le plus souvent qu'il m'est possible et quand ces témoignages de ma vive amitié vous parviendront tôt ou tard, vous ne pourrez douter de mon exactitude que la difficulté des communications pourrait vous faire soupçoner, si mon cœur ne vous était connù. J'ai appris avec tout l'intérêt dont vous devez être convaincùe les bonnes nouvelles que vous me donnez de votre santé a tous et de l'accroissement de mon filleul. J'ai vù aussi avec plaisir l'ardeur guerrière de notre jeunesse et de nos habitans, mais je crois qu'elle ne sera pas mise a l'épreuve car nous avançons beaucoup en besogne et j'espère bien que mes premières lettres seront datées de Vienne. On parle déjà de paix et il est certain que l'Empereur d'Autriche a déjà fait des propositions; on en traitera sans doute sérieusement dans sa capitale; alors, qu'aurons-nous de mieux a faire qu'a rentrer chacun chez nous, nous payer dans le sein de l'amitié des privations que nous aurons souffert!

Adieu, Madame, mes sentimens vous sont trop bien connùs ainsi qu'a ce qui vous entoure pour qu'il soit nécessaire de vous répéter l'assurance qu'ils existeront autant que moi.

Ch. DE LAITRE.

Hetzhim, près Vienne, le 25 brumaire an XIV
(16 novembre 1805).

Ma lettre n'est point encore datée de Vienne, Madame, effectivement nous n'y sommes pas encore entrés, quoique les clefs en aient été remises au prince Murat le 21 du courant et que les états majors de l'avant garde l'aient traversé; mais l'Empereur n'a point encore jugé a propos d'y faire son entrée; il occupe un palais aux portes de la ville, et nous, toutes les maisons de plaisance qui l'environnent; elles sont belles et d'un fort bon goût mais vû la saison entièrement inhabitées. Vous voyez Madame, que nous éprouvons le sort de Tantale : nous voyons la ville, nous voyons même de belles autrichiennes qui sortent pour voir défiler nôtre armée, mais elles rentrent chez elles et nous chez nous, non pas sans quelques regrèts au moins de notre part : il parait pourtant que ce supplice va cesser; on dit que nos logemens sont faits et que la Garde va s'y installer aujourd'hui ; nous en avons grand besoin je vous jure, ne fut-ce que pour faire mettre des pièces a nos habits qui sont en loques, et reposer nos chevaux qui sont plus fatigués que nous. Si c'était là, comme bien des gens le prétendent le terme de nos courses et que la paix pût s'y conclûre d'une manière solide et avantageuse, ne serait ce pas le plus beau dénoument : dans peu de jours nous connaitrons ou nous pourrons du moins deviner notre sort; jusques là il serait inutile de se livrer aux conjectures que le plus simple événement peut bouleverser.

J'aurai l'honneur de vous écrire de Vienne avec plus de détails, j'aurais même attendu jusques là a le faire si l'espoir de vous faire parvenir de mes nouvelles en vous écrivant très souvent ne me déterminait à multiplier mes lettres; pour moi, voila des siècles que je ne reçois plus un mot de qui que ce soit : le service des postes est tout a fait dérangé en Allemagne, les chevaux ont été enlevés ou sont morts de fatigues; on essaye à présent d'y rémédier un peu, car les inconvéniens qui en résultent se sont fait sentir a tout le monde : j'espère donc que je serai plus heureux à l'avenir.

Daignez, Madame, me rappeller a la mémoire de tout ce qui vous entoure.

Ch. DE LAITRE.

Brûm, le 1er frimaire an XIV (22 novembre 1805).

Dans la dernière lettre que j'eus l'honneur d'écrire à Madame La Comble, je lui en annonçais une deuxième de Vienne ; je m'étais trop fié aux calculs ordinaires qui ne sont pas ceux du héros qui nous guide. Le jour même que nous devions nous établir dans cette ville,

nous nous sommes mis en marche à 4 heures du soir, nous l'avons traversé et ne nous sommes arrêtés que le lendemain a deux heures du matin après avoir fait quatorze lieues par une nuit des plus froides; ainsi, Monsieur, j'espère qu'elle voudra bien me pardonner et voir qu'il n'a pas dépandû de moi de lui tenir parôle : quarante lieues et deux combats sont mon excuse; mais enfin, je jouis d'un moment de répit et au lieu de vous écrire de la capitale de la basse Autriche, c'est de celle de la Moravie ou du moins qui en dispute le titre à Olmutz que j'ai le plaisir de vous donner de mes nouvelles. Les Russes sont des voisins trop incomodes; avec l'intention de passer quelque tems à Vienne nous ne pouvions les souffrir si près de nous et nous les avons envoyés s'établir à Olmutz qui en est éloigné d'environ cinquante lieues. On ne sait encore si l'armée se portera en avant pour leur enlever ce dernier retranchement dans lequel ils attendent des renforts, ou si elle entrera dans ses cantonnements pour y prendre un repos nécessaire ; dans cette dernière hypothèse nous retournerions à Vienne où l'Empereur s'établira, et l'opinion générale est que là s'entameront ou plustôt se poursuivront avec vigueur les négociations; puissent-elles atteindre le bût si désirable pour le bonheur des peuples et pour celui des êtres qui comme moi ont d'excellents amis qu'ils brulent de revoir et d'embrasser. C'est a mon avis le prix le beau, le plus digne de nos efforts et de nos étonnans succès : Les Autrichiens semblent déjà avoir quitté la partie et abandonner aux Russes le soin de deffendre leur pays qu'ils ravagent plus que nous. C'est à ces derniers seuls que nous avons affaire depuis les combats et la destruction de l'armée d'Ulm; et il faut convenir qu'ils opposent beaucoup plus de résistance; ils vont à la mort avec une stupidité féroce, ils se defendent avec la plus vive opiniâtreté et souffrent avec constance les privations; enfin, il faut pour les vaincre l'excès de la valeur française et les bayonnettes acérées de nos grenadiers; aussi cédent-ils à nos efforts mais ne reconnaissent pas d'autres maîtres et méprisent leurs alliés qui ne les secondent pas : les officiers prisonniers que nous leur avons fait disent tous qu'ils voudraient être nos alliés pour faire la conquête du monde.

Voila, je crois la partie politique suffisament traitée : pour ce qui m'est personel, j'ai conservé au milieu des fatigues une excellente santé et je me sens bien plus de forces qu'il n'en faut pour recomencer tout de suite le voyage en sens inverse; j'espère toujours que les choses s'arrangeront et que nous ne serons pas obligés de recomencer une autre campagne.

J'ai été assez heureux pour recevoir ici deux lettres de Madame de la Comble..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

Austerlitz, le 14 frimaire an XIV (5 décembre 1805).

Je présume que les papiers publics auront promptement rendù compte de la fameuse bataille du 11 frimaire, et je m'empresse, Madame, de vous écrire quelques lignes à la hâte pour dissiper les inquiétudes que votre amitié aurait pu concevoir sur le sort d'un être au quel vous avez daigné témoigner quelqu'intérêt. J'ai été assez heureux pour échapper sans une égratignure aux bayonettes, a la mitraille, a une grèle de balles et de coups de sabre que messieurs les Russes nous prodiguaient avec une rare générosité. Je n'entrerai point dans les détails de ce combat dont les résultats glorieux n'ont point été obtenus sans coûter la vie a bien des braves surtout dans les corps de la garde : une partie de la nôtre a eù affaire à celle de l'Empereur de Russie qui avait réuni ses meilleures troupes et pris tous les moyens de venger les Autrichiens de la défaite d'Ulm. De part et d'autre, tous les préparatifs étaient faits avec soin; depuis trois jours les armées couchaient au bivouac, et les trois Empereurs au milieu d'elles; les positions étaient armées et fortifiées, et les troupes disposées et animées par la présence et les harangues de leurs souverains. C'est après toutes ces mesures prises que les deux armées fortes, celle des Russes de quatre vingt dix mille hommes et la nôtre d'environ quatre vingt se sont présentées au combat le plus acharné et le plus meurtrier qu'on ait vù depuis longtemps; il a commencé avec le jour et n'a fini qu'a la nuit tombante avec un succès brillant et décisif pour nous, mais qui nous laisse bien des regréts; aussitôt après je suis parti avec deux escadrons que l'Empereur envoyait à la poursuite d'une colonne en déroute et pendant trois jours et trois nuits consécutives nous avons erré au milieu de l'armée ennemie pour surprendre ses postes et lui faire des prisonniers, ce qui n'est pas je vous jure un métier agréable, a cause des marches pénibles qu'il faut faire et des extrêmes précautions qu'il faut prendre. Aujourd'hui seulement cette corvée a fini et je suis rentré a l'armée. Notre victoire a couté en prisonniers, morts, blessés ou égarés près de cinquante mille hommes a l'ennemi, presque tous ses bagages et cent cinquante pièces de canon ; aussi les effets en ont été prompts; les deux Empereurs de Russie et d'Autriche se sont déjà séparés et le dernier a demandé a Bonaparte une entrevue qui a eu lieu hier dans un bivouac, au milieu de leurs troupes et qui a duré deux heures, en plein air; j'en ai été témoin oculaire; il parait sûr que la paix y a été décidée et que nous jouirons de quelques jours de repos.

Voilà, Madame, le sommaire des évènemens, puissent ils être couronés par celui que je désire le plus, nôtre retour en France, et vous

connaissez bien les raisons puissantes de ce désir qui ne me quitte pas.

Agréez, Madame... etc... etc...

Ch. D.

Hytzing, près Vienne, le 29 frimaire an XIV (20 décembre 1805).

A mon retour ici, Monsieur, entr'autres témoignages de souvenir dont la privation m'avait rendu avide, j'ai trouvé ceux que m'apportait votre lettre de Nemours, datée du 4 courant, ce n'était pas les moins désirés. Mon imagination, préoccupée d'idées assez tristes produites sans doute par la teinte rembrunie des tableaux affligeans que j'avais eus quelque tems sous les yeux, avait grand besoin d'être soulagée par un contraste agréable ; les expressions de votre amitié ont été un remède efficace ; elles m'ont présenté le plus beau côté de la médaille. Si, de tems en tems, les pieds sur vos chenêts vous vous occupez à causer de nos courses lointaines, et de nos fatigues et de nos succès, soyez sûr qu'au milieu de nos bivouacs, les pieds dans la boue ou dans la neige et m'efforçant de faire brûler les morceaux rassemblés d'uu bois humide et noir, je n'ai cessé de penser à vous et aux vôtres et que si dans ces moments pénibles les dégouts du métier ont quelquefois détruit les illusions de la gloire, ils n'ont jamais affaibli la solidité de mon attachement pour vous.

Si mes lettres vous offrent quelqu'intérêt, Monsieur, jugez de tout le plaisir que doivent me faire éprouver les vôtres, à moi privé de toutes les jouissances que vous trouvez dans l'intérieur d'une famille intéressante et chérie : c'est bien moi qui contracte avec vous tous, sous ce rapport, une obligation insolvable.

Nous voila pourtant un peu plus tranquiles et du moins logés sous des toits. Durant l'armistice et pendant que la paix se traite l'Empereur s'est établi dans un château de l'Archiduc Ferdinand, situé a une petite lieue de Vienne et nous avons pris des espèces de cantonemens dans les villages qui l'entourent ; ces villages sont formés en totalité par les maisons de plaisance des principaux habitans de la ville : elles sont inhabitées, froides et très déplaisantes je vous jure dans cette saison ci ; aussi m'y ennuyai-je fort et n'ai-je d'autre ressource que d'aller de tems à autre passer quelques heures à la capitale qui, en aucun tems je crois, n'est elle-même une ville de plaisirs et moins a présent que jamais, mais qui offre à la curiosité quelques monumens où objets d'art intéressans.

Je me confirme au surplus tous les jours davantage dans l'opinion que le sentiment le plus généralement produit, sur nous autres français, par les voyages en païs étrangers c'est le regrét du nôtre et le vif désir d'y retourner : nous existons maintenant dans cet espoir et l'on

pense que l'Empereur se rendra à Munich aussitôt après la conclusion de la paix : on nous menace même de marches forcées pour le retour; vous croirez aisément que cela ne nous effraie gueres.

Veuillez bien, Monsieur, faire agréer à ces dames l'hommage de mes sentimens d'attachement et de respect. Je vous prie de vouloir aussi me donner des nouvelles exactes de la santé de vos chers petits malades aux quels je prends un intérêt bien vif.

Avant de terminer cette lettre, je dois vous remercier et vous complimenter pour vos productions; le dialogue entre monsieur Mack et son confrère a beaucoup diverti tous ceux aux quels je l'ai communiqué, mais je doute qu'il produisit le même effet sur le héros de la pièce, le pauvre feld maréchal réfléchit tristement entre quatre murailles sur l'ineptie de ses plans et la fausseté de ses calculs et il n'a surement point envie de chanter.

Je vous félicite sincèrement, Monsieur, sur les acquisitions qu'a faites la ville de Melun et sur tous les plaisirs aux quels cette augmentation de société va donner lieu.

Votre... etc...

Ch. Delaitre.

Wels, le premier janvier 1806.

C'est sans doute s'y prendre un peu tard, Madame, que de souhaiter une bonne année le soir du premier jour de l'an, quand surtout cet hommage bien sincère des vœux les plus ardens pour votre bonheur ne peut vous parvenir que longtemps encore après qu'il vous est adressé; mais j'ai souvent ouï dire que dans quelques cas particuliers on avait la latitude du mois tout entier et je suis bien aujourd'hui dans celui des exceptions, car depuis quatre jours je trote par monts et par vaux et du matin jusqu'au soir; s'il vous en souvient, Madame, j'avais l'honneur de vous mander dans mes dernières lettres que nous comptions sur le prompt départ de l'Empereur; effectivement l'ordre subit nous est arrivé de plier bagages samedi dernier; la veille une entrevue secrète entre l'Empereur et le prince Charles avait levé tous les obstacles qui retardaient la paix : elle fut aussitôt après proclamée dans Vienne et déja Bonaparte était en route pour Paris où il est surement à présent. Nous ne voyageons pas tout à fait aussi vite, pourtant en quatre jours nous avons fait nos cinquante lieues, des tems affreux, une neige battue et glissante rendent nos marches très pénibles, mais c'est pour retourner en France. Le seul inconvénient réel dont je puisse me plaindre, c'est la privation des nouvelles qu'il ne m'est plus possible de recevoir de mes amis que fort rarement : j'espère cependant en trouver a Ausbourg où je présume qu'on arrê-

tera les lettres qui viennent à notre adresse. Pour vous, Madame, vous recevrez... etc., etc...

Ch. DE LAITRE.

P.-S. — Nous devons être à Strasbourg le 27 janvier et au plus tard, le 20 février à Paris, c'est l'ordre précis de l'Empereur.

Augsbourg, le 13 janvier 1806.

Depuis un tems infini, Madame, je suis privé de vos nouvelles. La poste n'a garde de venir nous chercher dans les villages que nous habitons le plus ordinairement depuis notre départ de Vienne et c'est seulement ici que j'ai trouvé vos deux lettres du 20 et du 30 décembre qui me prouvent qu'elle n'est pas plus exacte à se rendre a une destination fixe, puisque celles que j'ai eu l'honneur de vous écrire a différentes époques depuis la bataille d'Austerlitz ou sont restées en route ou ne vous sont parvenues qu'avec beaucoup de lenteur : il en est de même de toutes les autres adressées a ma famille et a mes amis dans le même tems et c'est jouer de malheur car ce sont précisément les lettres pour les quelles j'ai pris le plus de précautions et que j'ai le plus expressément recommandées. J'espère au surplus que vous avez a présent des détails bien plus peut-être que vous n'en vouliez et que surtout vous recevrez bientôt une lettre datée de Wels par la quelle je vous ai annoncé notre prompt départ de Vienne aussitôt que j'en ai pù trouver les moyens. Nous voilà donc bien décidément en route pour la France et j'ai lieu d'espérer que quand cette lettre vous arrivera nous serons bien près de nos frontières; qu'il est facile de supporter toutes les contrariétés de la saison et du voyage quand on marche vers un bùt aussi désiré, et comme les objets se présentent sous un point de vue différent! quelle autre impression n'éprouvai-je pas aujourd'hui par exemple en vous écrivant dans la même chambre et sur la même table que lorsque je le fis en passant, il y a près de trois mois, pour courir à une guerre dont je n'osais encore prévoir la fin, ni le sort que le destin m'y réservait. Tous les détails que vous avez la bonté de me donner sur votre famille et particulièrement sur notre cher Amance, les témoignages de souvenir que vous daignez me transmettre de la part des différentes personnes qui me conservent quelqu'attachement ont excité au plus haut degré mon intérêt et ma reconnaissance; ils me feront trouver le tems bien long jusqu'au moment où je pourrai jouir de tout le plaisir d'une heureuse réunion.

Daignez encore, Madame, être mon organe auprès d'eux et veuillez agréer l'hommage de mon respectueux et inaltérable attachement.

Ch. DE LAITRE.

GARDE IMPÉRIALE
ESCADRON DE MAMELUKS

A Châlons, le 27 septembre an 1806.

Ch. Delaitre, chef d'escadron-commandant,
Officier de la Légion d'honneur.

Je n'ai point encore parcouru beaucoup de païs depuis que je vous ai quitté, Monsieur et bien bon ami, mais tout depuis cette époque a pris une attitude hostile qui prouve assez clairement que nous n'allons point à des conférences. Notre infanterie a passé ce matin en poste et les voitures du service de l'Empereur sont déja arrivées. Pour nous, jusqu'à présent nous marchons à journées ordinaires et devons arriver a Mayence le 6 septembre en passant par Verdun, Metz, Hombourg, Weixweilher, etc., ensuite nous recevrons la destination décisive. Puisse cette nouvelle campagne avoir un succès aussi prompt, aussi brillant que l'autre et nous ramener aussitôt dans nos foyers. Il sera permis d'espérer des miracles tant que celui qui les opère dirigera nos efforts et je ne crois pas que cette fois ci les Prussiens viennent en Champagne; aussi les habitans font-ils leur récolte dans une sécurité profonde.

J'attends de votre amitié, Monsieur..., etc..., etc...

Ch. DE LAITRE.

GARDE IMPÉRIALE
ESCADRON DE MAMELUKS

A Berlin, le 28 octobre an 1806.

Ch. Delaitre, chef d'escadron-commandant,
Officier de la Légion d'honneur.

J'ai formé bien des fois, Monsieur et bon ami, le projet de vous écrire dès que j'aurais un moment de repos; je tiens parole car voila le seul séjour que nous ayons fait depuis Metz. A Postdam nous nous sommes arrêtés quelques heures, mais toujours sur le qui vive, toujours prêts à monter a cheval et d'ailleurs sans moyen de faire parvenir les lettres. Je n'ai pu entreprendre de vous en adresser une. J'ai donné a la curiosité le tems que je ne pouvais consacrer à l'amitié; j'ai visité les maisons royales des souverains de Prusse; mais avec bien plus d'intérêt que les autres, le fameux palais de Sans Souci, habitation favorite du grand Frédéric; un respect filial qu'on admire y a conservé le souvenir des derniers momens d'un monarque

que la Prusse devra longtems regretter : les vieux meubles dont il se servait, ses livres de prédilection marqués encore à la page sur la quelle se portaient ses regards mourants, une pendule dont le mouvement a cessé avec sa vie, tout retrace l'époque d'une perte si grande pour cet Empire. Parmi les divers objets consacrés a la mémoire par le sentiment le plus juste d'amour et de vénération, un atlas français a surtout fixé mon attention, ouvert a la carte de Saxe et de Prusse. Le théâtre de la guerre actuelle et la route qu'ont suivie nos armées victorieuses frappèrent mes regards et cette circonstance bien simple en elle-même me conduisit de l'enthousiasme qu'inspirent les faits éclatans d'un beau règne a la réflexion pénible de la décadence qui le suit presqu'inévitablement. Le génie de Frédéric expirant prévoyait-il ce qu'exécuterait, vingt ans après, celui de Napoléon? De Postdam à Charlotembourg et de Charlotembourg ici, nous n'avons fait que passer. Sommes nous a Berlin pour longtemps? J'en doute. Tout dépend des évènemens politiques et ils sont couverts d'un voile épais; je ne cherche point à voir a travers.

Veuillez, Monsieur..., etc.. , etc...

Ch. DE LAITRE.

Au Château de Lovinski, près Posen, le 9 décembre 1806.

Votre lettre du 18 novembre, Monsieur et bon ami, a éprouvé quelque retard parce qu'il a fallu qu'elle vint me chercher dans mes cantonemens; nous sommes venus jusqu'ici aussi rapidement qu'à l'ordinaire, mais des tems détestables, un misérable pays dont les plus gros villages offrent à peine une vingtaine de huttes nous ont enfin forcés a ralentir notre marche et a nous installer le moins mal possible jusqu'a ce qu'un temps plus supportable nous permette de nous remettre en route. Je ne suis pourtant pas pour mon compte personel le plus mal partagé; j'habite le plus beau château de la Pologne Prussienne et je trouve au moins a qui parler, ce qui n'est pas fort aisé dans ce pays ci; mais l'Empereur n'est pas homme a nous laisser longtems tranquiles et je m'attends à lever le pied a tout moment pour aller au moins jusqu'à Warzovie, car il ne serait gueres possible d'aller plus loin dans cette saison ci, et les entreprises militaires sont nécessairement en stagnation. Les Polonais arment et sont décidés a profiter de la circonstance pour recouvrer leur indépendance, l'enthousiasme et le dévouement paraissent extrêmes, surtout dans la noblesse qui désire beaucoup reprendre son ancienne influence; mais en leur prêtant son appui, l'Empereur ne voudra sûrement pas faire de démarches inutiles et exigera qu'ils adoptent une forme de gouvernement fixe et absolue sans la quelle cet Empire serait encore la proie des factions; comment tout cela finira-t-il? Comment tant d'intérêts opposés se

concilieront-ils? C'est ce qui inquièterait tout le monde, si le feseur de miracles ne dirigeait pas les évènemens et grâces a son crédit, chacun a la même confiance, est aussi tranquille ici qu'en pleine paix au sein de sa patrie. Mais, s'il est facile de se rassurer sur sa destinée, il l'est bien moins de se faire une raison sur l'éloignement des personnes qu'on chérit et sur la privation des douces jouissances de l'amitié; j'ai été trop gâté sous ce rapport pour n'être pas plus a plaindre que bien d'autres; votre lettre, les témoignages d'attachement dont elle elle est remplie et des quels je fais tant de cas, en me faisant passer quelques momens bien agréables renouvellent aussi les regrets d'un temps bien heureux et en me donnant le droit de me féliciter du bonheur de posséder d'aussi bons amis, me fait gémir sur la nécessité de m'en séparer si souvent et pour si longtems.

Veuillez Monsieur... etc., etc...

Ch. DE LAITRE.

Varzovie, le 8 janvier 1807.

Jugez de ma surprise, Monsieur et bon ami, en apprenant par votre lettre du 16 décembre, que vous n'avez encore reçû aucune de celles que je vous ai écrit de Berlin avant de quitter cette ville et ensuite du château d'Ovinski près Posen ou je suis resté une quinzaine de jours : je me hâte de répondre a la vôtre dans l'espérance que les chances lui seront plus favorables. car il me parait que notre Bureau des postes est un véritable bureau de loterie où je n'ai pas été heureux : je reçois de même fort inexactement les nouvelles de France et sous ce rapport j'éprouve comme sous bien d'autres infiniment plus de privations et de contrariétés que dans la campagne dernière. Les bulletins de l'armée vous auront sans doute mis bien au courant de ses opérations; vous portez a vos amis un intérêt trop sincère, pour ne pas suivre, quelquefois sur la carte nos marches et nos succès, mais vous vous feriez difficilement l'idée de ce que nous avons eû a souffrir après le passage de la Vistule; pour vous en faire juger, que puis-je vous dire de plus, si ce n'est que l'activité de l'Empereur a du céder aux obstacles de la saison et du terrein et suspendre la marche d'une partie de l'armée; mais comme vous l'imaginerez aisément, ce tems là même n'est pas perdû, et le réveil du lion sera terrible; nous avons déjà beaucoup fait; peut-être nous reste-t'il encore plus à faire? Si une nouvelle campagne commence quels évènemens ne rézerve-t'elle pas a l'attente de l'Europe étonnée? Nous profitons du repos qui nous est accordé pour nous préparer à de nouveaux efforts qui obtiendront peut-être enfin cette paix générale si nécessaire au monde et le but de tous nos travaux. Je m'empresse, Monsieur et bien bon ami, de dissiper les inquiétudes que votre attachement conçoit sur ce qui m'est

personnel : la portion physique de mon individu a très peu souffert des fatigues et des dangers de la guerre; un léger flux de sang occasioné par une nourriture détestable et par les mauvaises nuits passées aux injures du tems et une petite contusion faite par un boulet qui au passage d'un défllé, sous le feu d'une batterie, a coupé mon cheval en deux, sont les seuls accidents que j'ai éprouvé et dont je ne me ressens plus du tout à présent; resté quelques jours ici pour me rétablir, je suis déjà en état d'aller rejoindre mes cantonnemens établis à douze lieues en arrière de Varzovie, sur la rive gauche de la Vistule et les frontières de la Gallicie, car la disette de fourage nous chasse des villes et nous procure l'agrément de passer l'hiver à la campagne : voilà les détails de ma position : j'espère que ma lettre vous trouvera tout a fait rétabli de votre indisposition et toute votre intéressante famille en bonne santé. Soyez sûr que l'attachement... etc., etc...

Ch. D...

Tillewald, près Deutche-Eylau, le 26 février 1807.

J'ai reçù, il y a environ huit jours, Monsieur et bien bon ami, et deux jours après la bataille d'Eylau, votre lettre du 22 janvier; j'étais alors au bivouac, dans la neige jusqu'au ventre, au milieu de monceaux de morts et de blessés et dénué de tout moyen de répondre aux témoignages de votre amitié. Je suis a présent un peu moins mal logé; depuis trois ou quatre jours, je couche a couvert, j'ôte mes bottes, je mange a table et tout cela est pour moi une source de jouissances dont j'avais presque perdu l'habitude. Vous avez du recevoir en dâte de Varsovie, une lettre par la quelle je vous annonçais que nous allions prendre nos cantonemens; effectivement nous y sommes restés une quinzaine de jours assez tranquilles; mais des mouvemens offensifs de l'ennemi nous ont forcés de sortir d'un état de repos si nécessaire, et au cœur de l'hiver il a fallu s'enfoncer dans les neiges et les glaces de la Prusse septentrionale pour ouvrir une nouvelle campagne. Vous pouvez concevoir ce que l'armée a du souffrir, sans magasins, mal vêtue, passant toutes les nuits au bivouac après des journées de marche les plus fatiguantes; quant a moi je puis vous certifier que j'ai quelque fois assez souffert pour oublier tous les liens qui m'attachaient à la vie et désirer un terme, quel qu'il fut, a une aussi pénible existence. Vous devez déjà connaitre les détails des différentes affaires qui ont eù lieu et surtout ceux de la sanglante bataille d'Eylau (cet Eylau qu'on appelle *Eylau-Preussen,* n'est pas la même ville que *Deutche-Eylau* près de la quelle je suis a présent cantoné. La première n'est qu'a une dizaine de lieues de Kœnigsberg et l'autre à près de cinquante.) Jamais encore je n'avais vu une lutte aussi meurtrière

et aussi acharnée. Les corps d'armée des maréchaux Soult, Augereau et Davoust tous trois fort affaiblis et formant avec la rézerve de la garde au plus cinquante mille hommes eurent a soutenir l'effort de quatre vingt mille Russes et d'une artillerie formidable. J'ai vû ces hordes ivres et fanatisées tantôt se précipitant avec une fureur aveugle sur nos bataillons, tantôt recevant avec une fermeté stupide mais inébranlable les charges de nos escadrons, pendant douze heures entières balancer la victoire. La nuit seule a pû mettre un terme a cet horrible massacre et l'arrivée d'un nouveau corps d'armée, celui du maréchal Ney, sur les huit heures du soir, a tout à fait décidé la retraite de l'ennemi. Il l'a effectuée dans la nuit, nous abandonnant le champ de bataille, vingt cinq pièces de canon et la plus grande partie de ses blessés; il s'est retiré derrière le Pregel, sous les murs de Kœnigsberg. L'impossibilité de trainer de l'artillerie par des chemins impraticables, la disette absolue de subsistances dans un païs déjà ruiné par les troupes russes et prussiennes, ont encore une fois suspendu le cours des opérations militaires, et l'armée a repris des cantonemens provisoires, la plus part fort épuisés. Le mien est des meilleurs et je ne puis pas espérer d'y subsister quinze jours, jugez du reste. Les villes sont remplies de blessès et de malades et nous occupons les villages. Je suis sûr que sans exagération on peut évaluer à vingt mille au moins le nombre des morts et des blessés, de chaque côté, dans cette terrible bataille; jamais champ ne fut plus également jonché sur tous les points : première, seconde, troisième lignes, depuis le point du jour jusqu'à la nuit clause ont été sans distinction, criblées par les balles, la mitraille, où les boulets et le terrein ne laissait pas l'espace d'un pied qui n'en fut couvert; de part et d'autre, toutes les munitions ont été brulées. Nous avons de grandes pertes a regretter : la garde à cheval a surtout été fort maltraitée et la garde a pied qui formait la rézerve, dans une position couverte par des monticules et qui n'a pas brulé une amorce a perdu cinq cent hommes par le boulet. Le faible détachement que je comandais a moins souffert : je n'ai eu que trois officiers et six hommes blessés et tous assez légèrement. Plus de la moitié des chevaux ont été tués, ou hors de combat; le mien a encore été de ce nombre : il parait que c'est là mon lot, c'est s'en tirer a bien bon marché. Mais un hazard aussi singulier ne pourra durer, et j'ai l'intime persuasion qu'il faut enfin succomber a des chances aussi périlleuses et autant répétées. Je n'en suivrai pas moins le cours avec persévérance et je ne ferai point un seul pas hors de la route qui conduit un peu plus tôt au terme commun. Ce qui peut sans doute me rendre plus pénible le sacrifice de l'existence, ce sont les témoignages de l'attachement et du souvenir de mes amis. Aussi soyez bien persuadés que quelqu'impassible que me rendent ma situation et les évènemens, je n'en reçois jamais sans un vif sentiment de reconnais-

sance et de sensibilité; je vois par votre lettre que je n'ai point été assez heureux pour les recevoir tous : la lettre de notre aimable petite Clotilde ne m'est point parvenue : j'aurais été exact à lui répondre; assurez la bien pourtant que je n'en suis pas moins sensible à cette marque de son amitié et j'espère encore la recevoir tout ou tard. Embrassez bien tendrement pour moi ces chers enfans. Je prie... etc... etc.

Ch. D...

Varsovie, le 27 avril 1807.

Votre lettre du 22 mars, Monsieur et bien bon ami, allait me chercher au Quartier Général Impérial pendant que je prenais la route de Varsovie, chargé d'une mission qui m'y retiendra peut-être beaucoup plus de tems que je ne voudrais : j'ai quitté les avant postes et me voila soldat de dépôt. Vous avez probablement vû dans les journaux le decrét de création d'un corps de chevau-légers polonais que l'Empereur attache à la garde de sa personne. Ce corps pris dans la noblesse du pays est composé d'une très brave jeunesse et compte au nombre de ses officiers plusieurs rejetons de ces antiques familles de palatins dont les hauts faits ont autrefois illustré la Pologne; mais aucun de ces messieurs là n'a l'idée de notre manière de servir et vous concevez quelle tache sera pour moi la formation d'un régiment de mille hommes qu'on veut sous tous les rapports militaires assimiler aux autres régiments de la garde. Sa Majesté a daigné m'en nommer premier major et a ce titre me charge de tous les détails d'organisation. Cette mission, accompagnée de témoignages particuliers d'estime et de confiance, aurait sans doute de quoi flatter mon amour propre et mon ambition si ces deux sentimens ne cédaient dans mon cœur a d'autres bien plus puissans et si d'ailleurs je ne trouvais le fardeau dont on me charge bien au dessus de mes forces. Ce n'est pas sans de vifs regrets que je me suis éloigné des braves gens avec lesquels j'avais partagé les souffrances et les périls des dernières campagnes, et quoiqu'on m'ait promis de me les rendre, sais-je ce que les évènemens décideront de mon sort et si jamais j'irai reprendre possession de cette garnison de Melun a la quelle j'ai de si puissans motifs d'être attaché? Voilà donc notre existence! contracter de douces habitudes, former des liens de bonheur qui deviennent après une source de regrets : me voici transplanté au milieu d'êtres nouveaux, tous étrangers à mon cœur, dont il faut ménager les préjugés et instruire l'ignorance; ici, tout est a faire : aucun principe d'instruction militaire, aucune idée d'administration des corps ne sont encore entrés dans ces têtes là et on m'a donné peu de moyens de parvenir à les leur inculquer. Un deuxième major français, deux adjudans majors

et un capitaine instructeur sont les seuls acolytes qui puissent me seconder; pas de quartier maître, ni de capitaine d'habillement, point de sous-officiers français, tout cela doit-être pris et formé parmi les Polonais, ainsi jugez de ma besogne et de mon embarras; ah bien souvent, je vous jure, je voudrais être à la tête de mon escadron en face d'une colonne russe.

Vous me reprochez, Monsieur et bien bon ami, les tristes pressentimens qui m'ont agité dans quelques momens de cette dernière campagne et dont je vous ai fait part avec franchise. Ces pressentimens-là, soyez en bien sûr, n'étaient l'effet d'aucune inquiétude sur un évènement que j'ai toujours mis au bout de tout dans les circonstances périlleuses ou malheureures de ma vie; mais ils étaient la conséquence naturelle des réflexions qu'inspire la vûe du carnage et de la destruction, et par quel aveuglement voudrait-on se flatter d'éviter toujours cette mort dont on est si souvent l'instrument dans le métier que je fais? Ces réflexions là se présentent aussi bien à mon esprit au moment ou je vous écris, tranquile, à l'abri de toute espèce de dangers, que sur le champ de bataille d'Eylau. Ne croyez point au reste que j'aie fait le sacrifice de toutes les jouissances de la vie et que j'aie renoncé à l'espérance du bonheur que j'ai trouvé dans notre intimité : non, ma philosophie et mon stoïcisme ne vont pas jusque là.

Adieu Monsieur... etc., etc...

Ch. DE LAITRE.

Varsovie, le 27 juin 1807.

J'espère, Monsieur et bien cher ami, que cette lettre ira plus directement que la dernière à son adresse; c'est bien assez d'une distance de cinq cents lieues sans le surcroit d'inconvéniens qu'ajoutent trop souvent... etc., etc...

Ch. DE LAITRE.

Paris, le 24 octobre 1807.

J'ai trouvé ici à mon retour de la campagne où j'étais allé passer quelques jours en famille, votre lettre du 19, Monsieur et bien bon ami; agréez ma reconnaissance pour tous les vœux que votre amitié forme pour mon bonheur, mais soyez sûr qu'il y manquera toujours l'agrément d'une société intime a la quelle je m'étais si doucement habitué. La contrariété qu'a éprouvé notre réunion a été bien augmentée par le regret de ne pouvoir moi-même vous faire part du projet d'alliance qui depuis longtems occupe toute ma famille et qu'une parfaite convenance de rapports me fait désirer autant qu'elle. Il m'eût

été doux d'entrer dans tous les details qui me font espérer le bonheur de cette union et aux quels votre attachement pour moi vous eût sûrement fait prendre quelqu'intérêt; les soins inséparables de l'exécution d'un pareil projet me retiennent à Paris et je ne sais point encore quand il me sera possible d'aller à Melun, mais je m'efforcerai d'en faire coïncider l'époque avec celle de votre retour; dans tous les cas si quelqu'affaire vous appelait ici dans l'intervalle, j'espère que vous vous rappellerez que ma maison est la vôtre. Adieu mon bien cher ami, veuillez embrasser tendrement pour moi toute la petite famille et présenter à Madame La Mothe l'assurance de mon respectueux attachement.

Tout a vous pour la vie.

Ch. DE LAITRE.

Paris, le 10 décembre 1807.

J'ai trouvé ici mon bien bon Ami, au retour d'un voyage à Chantilly où mes affaires m'appellent quelquefois, la lettre de félicitation que vous et Madame La Mothe avez eû la bonté de m'adresser; je sais trop que ces témoignages d'intérêt partent du cœur pour ne pas les distinguer de tous ceux que l'usage seul consacre : aussi m'ont-il été infiniment sensibles : ai-je besoin de vous dire combien je partage vos regrets? mon caractère froid et peu communicatif, qui me dispose moins que beaucoup d'autres a former de nouvelles liaisons, me fait aussi attacher infiniment plus de prix a celles qu'une estime parfaite et un rapport intime de sentimens ont cimentées et il en est peu qui me soient aussi cheres que la nôtre. Pourriez vous croire qu'un nouveau lien fait pour ajouter au bonheur de la vie pût diminuer quelque chose d'un attachement qui a tant contribué au mien dans un tems dont le souvenir me sera toujours précieux? Loin de se nuire de pareils sentimens se prêtent une force mutuelle et vous partagerez toujours dans mon cœur ceux que la plus vive amitié peut produire; mais depuis bien longtemps il est dans ma destinée d'être contrarié dans mes plus chères affections et tout me fait croire que je ne jouirai pas bien longtemps du nouveau bonheur dont vous me félicitez.

Adieu, Monsieur et bien cher ami, je médite un petit voyage à Melun dans les premiers jours de la semaine prochaine; j'espère vous y voir et causer plus longtems avec vous. Embrassez pour moi vos chers et charmans enfans et croyez que rien dans la vie ne peut rompre ni altérer l'extrême attachement que je vous ai voué.

Ch. DE LAITRE.

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

PAR M. JULES CHALANDE[1].

INTRODUCTION

Pendant les siècles qui se sont écoulés entre le Moyen âge et la Révolution, quand les noms des rues avaient une signification et étaient une émanation du bon sens populaire et non le fait d'une décision administrative pour glorifier un événement ou un individu, si un nom changeait, c'est que la raison qui l'avait fait naître avait disparu.

Depuis la chute du Capitoulat, depuis que pour maintenir la stabilité des noms imposés des plaques indicatrices furent apposées à l'entrée des rues, toutes nos municipalités ont été agitées de la fièvre de donner des noms nouveaux et de détruire ainsi, sans raisons, les vieux souvenirs du passé.

Quelles qu'aient été les causes de ces changements, bons sens populaire ou décisions municipales, chaque fois qu'un ancien nom de nos rues a disparu, c'est un monument qui a été détruit, c'est une page de notre histoire locale qui a été déchirée.

Ce sont ces pages déchirées que nous avons tâché de réunir, en puisant dans le trésor inépuisable de nos archives.

A côté des vieux noms restitués, il nous a paru indispensable, pour compléter une vue d'ensemble et faire revivre les époques disparues, de rechercher les institutions et les monuments publics de chaque rue, et de grouper ceux de

1. Lu dans la séance du 23 janvier 1913.

leurs habitants qui ont été plus ou moins les agents de la vie administrative, industrielle ou commerciale de notre cité, en assignant à chacun la demeure qu'il occupait. C'est ce que nous avons essayé de faire en fouillant dans nos vieux cadastres et registres municipaux.

Nous n'avons pas été les premiers à traiter ce sujet, et si nous n'y avions été convié par le bureau de l'Académie et poussé par l'insistance de plusieurs de nos collègues, nous en aurions encore différé la publication, car chaque jour nous trouvons de nouveaux documents intéressant la topographie de notre cité.

Catel (1633), [*Mémoire du Languedoc*] a rappelé quelques anciens noms des rues de notre ville et nous a laissé de courtes monographies des monuments existants à son époque ou déjà disparus.

Deux siècles plus tard, Du Mège (1846), dépouillant nos vieux registres de pagellations et cadastres, a fait une étude sérieuse et méthodique des rues de Toulouse. Malheureusement, sa méthode a été défectueuse, et si son livre (*Institutions*, t. IV) est intéressant à lire, les recherches n'y sont faciles que pour celui qui a déjà étudié et connaît le sujet. De plus, les lacunes y sont nombreuses, parce qu'il a procédé de l'inconnu au connu, au lieu de remonter du connu à l'inconnu. Il a dépouillé les registres des XVe et XVIe siècles, et a négligé ceux des XVIIe et XVIIIe, par où il aurait dû commencer; de là l'impossibilité où il s'est trouvé, dans de nombreux cas, d'identifier les anciens noms; c'est ainsi que pour le capitoulat de la Dalbade, dans lequel nous trouvons plus de 100 noms oubliés, il n'en cite que 11, sur lesquels il n'en identifie que 5. Son ouvrage n'en est pas moins un monument précieux, qu'on consultera toujours avec intérêt, car il retrace à chaque page quelques faits de notre histoire toulousaine.

Vers 1860, Brémond a publié dans les annuaires de Toulouse de nombreuses notices sur nos rues, et c'est à lui que nous devons les fausses légendes et les erreurs qui se sont accréditées dans le public.

Un travailleur sérieux, Saint-Charles, mort prématurément en 1887[1], nous a laissé une ébauche de travail d'une réelle valeur, c'est une collection de quelques milliers de fiches datées, portant des anciens noms de rues, avec indications des sources où ils ont été puisés. Cette collection a été heureusement conservée dans nos archives municipales par les soins de M. Massip. Il est regrettable que l'auteur soit mort avant d'avoir terminé son œuvre, qui ne forme dans l'état où il l'a laissé qu'un dossier incomplet, qui malgré cela a été maintes fois consulté, copié et même, croyons-nous, additionné de fausses indications par une main inconnue.

Saint-Charles s'est attaché principalement à dépouiller les archives départementales, où il a trouvé et relevé des anciens noms sur des actes isolés et quelques fragments de cadastres, ou plutôt copies de cadastres, qui, comme toutes les copies, contiennent des altérations. Dans les archives municipales, il a exploré les documents épars dans les cartons et quelques registres de voirie du XVIIIe siècle, mais il semble avoir ignoré les registres de pagellation et les cadastres du Donjon; c'est là, cependant, qu'il aurait trouvé les documents les plus sûrs pour son travail. Les actes isolés nous donnent bien des noms et des dates, mais les confronts n'y étant ordinairement pas indiqués, ce sont en général des documents incomplets[2].

Enfin, dans ces dernières années, un de nos érudits toulousains, M. de Lahondès, a publié dans le journal *L'Express* une série d'articles du plus vif intérêt, qui constitue une remarquable étude sur les rues de Toulouse et la vie de nos aïeux au XVIIIe siècle. En lisant ces pages captivantes, nous ne pouvons regretter qu'une chose, c'est que l'auteur n'ait

1. Mort dans l'incendie de l'Opéra-Comique le 25 mai 1887.

2. En 1907, l'Académie a décerné un prix à M. Fouques pour un *Catalogue avec répertoire alphabétique des noms successifs des rues de Toulouse,* travail extrait des fiches Saint-Charles. — Nous ne pouvons en donner une analyse, ce mémoire n'ayant pas été conservé dans notre bibliothèque.

pas fait remonter son travail au delà de la fin du XVIIe siècle, l'œuvre eût été complète.

La base de notre étude sur les rues de Toulouse nous a été fournie par les registres de pagellation et cadastres de 1458, 1478, 1549, 1550, 1571 et 1679, et registres annexes, livres des impôts, tailles et cotisations des archives municipales. Les actes épars des archives municipales et départementales nous ont donné beaucoup de documents pour les époques antérieures au XVe siècle, mais malheureusement presque toujours incomplets. Les archives des notaires nous ont fourni également quelques bons apports. Pour le XVIIIe siècle, nous avons fouillé les registres des délibérations, les livres d'ordonnances de voirie, les ordonnances capitulaires et le manuscrit Barthès, et avons relevé le tableau des changements des noms des rues du 6 floréal an II. Pour le XIXe siècle, nos notes ont été prises dans les registres des délibérations, dans les journaux de notre ville et les annuaires. Enfin, nous avons pris dans les fiches Saint-Charles un certain nombre de notes des XIIIe et XIVe siècles, qui nous ont paru intéressantes.

Quant aux anciens plans de notre ville, nous ne les avons pas négligés, mais nous les avons tenus comme suspects, les graveurs de ces plans, en général étrangers à Toulouse, ayant commis de nombreuses erreurs de transcription et les dates ayant été le plus souvent faussées pour les besoins de la vente.

En ce qui concerne les monuments publics, institutions et habitants, les registres de pagellation et cadastres contiennent de nombreuses lacunes, que nous nous sommes efforcé de combler en nous aidant des registres des tailles et des cotisations, des délibérations du Conseil, des livres des trésoriers, des pièces à l'appui des comptes et des minutes des notaires.

Nous n'entreprendrons pas la description des richesses archéologiques de nos monuments, M. de Lahondès, plus autorisé que nous, va publier un ouvrage sur ce sujet; nous

nous bornerons, dans cette rapide étude topographique, à préciser les lieux et à donner des noms, des faits et des dates.

Pour la disposition du travail, deux marches à suivre s'offraient, le classement des rues par ordre alphabétique ou les groupements par quartiers et régions; nous avons adopté les groupements par quartiers, ce qui évite les redites encombrantes et permet de pouvoir faire ressortir l'influence et les conséquences de la proximité de telle institution ou de tel monument sur la population environnante, et, pour faciliter les recherches dans le dédale de nos rues, nous donnerons à la fin une table alphabétique : 1° des noms des rues; 2° des monuments et institutions; 3° des individus.

Explication des abréviations.

A M.....	Archives municipales.
A D.....	Archives départementales.
A N.....	Archives notariales.
C. ou Cad.	Cadastres et registres de pagellation.
Pl. cad. ...	Plan cadastral.
Del.....	Délibérations.
M.....	Moulon.

HISTOIRE DES RUES DE TOULOUSE

LES NOMS DES RUES

Au Moyen âge les rues de Toulouse n'avaient en réalité pas de noms, leur histoire ne peut remonter au delà du XIIIe s., et encore, à cette époque, elles n'avaient en général que des désignations vagues, empruntées à un monument public, à une corporation ou au nom d'un propriétaire de l'endroit, désignation ne s'appliquant pas seulement à une rue, mais à l'ensemble de plusieurs rues, ruelles et carrefours, telles la rue Merlane, la place et la rue Mage, la place Perchepinte et la rue Espinasse, qu'on appelait les *Affachadours*, et toutes les rues et carrefours aboutissant à la place du Salin, qui étaient les Salins. Il n'y avait en somme que des noms de lieux et non des noms de rues, et le plus souvent la rue était désignée simplement, rue publique, « *carraria publica* ».

Au XIVe s., des noms commencent à apparaître sur les actes publics, pour les places et les grandes artères, mais lorsque la rue est désignée par le nom d'un des principaux propriétaires, il comporte également son prénom et au fur et à mesure des successions, le prénom changeant, le nom de la rue se modifie, ainsi la rue Alexandre-Fourtanier apparaît en 1339 sous le nom de *car*a *domini Guilhelmi Unaudi*, en 1371 *car. Raymundi Hunaudi*, en 1375 *car. domini Unaldi de lantario*, en 1388 *car. domini Raymundi Unaldi*, et en 1402 *car. domini Guilhelmi Unaldi de lantario.*

Au XVe s., les noms de lieux persistent encore, aussi, pour certains rédacteurs des registres de pagellation de 1458 et 1478, le nom de la rue paraît un facteur inutile, et le plus souvent, le *moulon* (îlot de maisons) est désigné, non par les rues qui l'entourent, mais par le nom du principal pro-

priétaire, « *Le Melo de Guilhem de la Sudria* », ou par un monument public « *Le Melo que ez davant lala de la peissonaria alz bancs majors* ».

Ces registres du XVe s. sont cependant les plus précieux que nous ayons pour la recherche des origines des noms; étant écrits en roman, ces noms nous apparaissent sans altérations, tandis que ceux que nous trouvons sur les titres latins n'en sont que la traduction plus ou moins exacte, et c'est à tort, croyons-nous, qu'on s'est évertué trop souvent à rechercher l'étymologie des noms latins; les Toulousains parlaient la langue romane et non la langue latine.

A partir du XVIe s., les rues figurent régulièrement avec un nom sur les registres de pagellation, mais encore un certain nombre ne sont désignées que par leurs aboutissants, rue qui va de tel endroit à tel endroit.

Le XVIIIe s. marque une ère nouvelle pour le régime des noms des rues, ces noms reçoivent une consécration officielle, et des pierres gravées, placées par les soins de l'initiative privée, à l'entrée de certaines rues, en assurent la stabilité. Dix-sept de ces pierres indicatrices existent encore en place, trois sont datées, la plus ancienne en date est celle de la *rue Claustre 1733*, rue du Taur, à l'angle de la rue de Lesquille[1].

En 1751, les capitouls décident de généraliser cette innovation et cette même année 191 plaques de fer-blanc, peintes à l'huile et « *portant les noms originaux suivant le cadas-*

1. Les inscriptions de ces pierres sont : *R. D'Aussargues.* — *R. du Puis Montgaillard* (= R. Caminade). — *R. du Temple* (= R. de la Dalbade). — *R. des Toulousains* (= R. de la Fonderie). — *R. Vgnères-Vieux* (= R. des Chapeliers ou du Languedoc). — *R. Malbec, 1757.* — *R. du Montgaillard* (= Pl. Montgaillard). — *R. Pierre-Brunière.* — *Cul de sac de la Boque* (= R. Phalsbourg). — *Pl. Perchepinte, 1788.* — *R. de Pleau* (= R. de la Pleau). — *Pl. de Loménie* (= Pl. Intérieure Saint-Cyprien). — *R. du Saint-Loup* (= R. Saint-Jérôme). — *Rue Saint-Remesy.* — *R. de Claustre, 1733* (= R. du Taur). — *R. de la Trilhe.* — *R. de la Vidalle.* — Dans la rue Montoulieu-Saint-Jacques, on trouve encore à l'entrée d'un cul-de-sac fermé : *Ce cul-de-sac est une propriété communale.*

tre » sont placées à l'entrée des principales voies[1]. L'effort était considérable, on comptait alors pour la Cité et le Bourg, d'après le cadastre, 273 rues.

La Révolution détruisit l'œuvre du Capitoulat, comme elle avait détruit toutes les institutions de l'ancien régime, tout ce qui pouvait rappeler le passé devait disparaître, les plaques de 1751 furent arrachées; le citoyen Vergnes, vitrier et peintre d'enseignes, fut chargé par le Conseil général du District et la Société populaire régénérée de Toulouse, de dresser un tableau de changement de tous les noms de rues et places de la ville, ce tableau fut approuvé par arrêt du maire Groussac, le 6 floréal, an II (25 avril 1794). Les capitoulats disparurent et furent remplacés par des sections; les maisons furent numérotées, ce qui était un progrès, mais la numérotation était établie par sections et non par rues. Quant aux nouveaux noms imposés, ils étaient la plupart absolument vides de sens, comme *R. Continence* (= R Sainte-Ursule), *R. Ça-va* (= R. de la Pomme), *R. Conjecture* (= R. d'Aussargues), *R. Sérénité* (= Rue du Coq-d'Inde), *R. Raisonable* (= R. Saint-Remésy), ou empruntés à des hommes de la Révolution.

Sous le premier Empire, une réaction se produisit, sous l'impulsion donnée par le *Journal de la Haute-Garonne* (30 janvier 1806), ce qui restait de la nomenclature révolutionnaire disparut, les anciens noms furent rétablis, et le 9 juin 1806 on mettait en adjudication la fabrication et la pose de plaques en faïence, pour les noms des rues et les numéros des maisons; cette adjudication consentie au sieur Fouque fut entachée de nullité, l'on procéda à une nouvelle qui fut encore annulée. En 1807, on élabora un nouveau projet qui fut délaissé et repris en 1813, par lequel les noms et les numéros devaient être peints à l'huile sur les façades (A. D. — O. Toulouse 117); enfin, en 1815, on revenait au projet des plaques de faïence, qui furent données à l'entre-

1. Ces 191 plaques furent fournies par le sieur Virebent, pour la somme de 112 livres. (A. M., Comptes du Trésorier, 1751, f° 39.)

prise et leur placement à l'adjudication (Dél. 22 avril); un nouvel arrêt du maire réglementait les couleurs des plaques et l'orientation des numéros[1].

LE BERCEAU DE LA VILLE NAISSANTE

Le premier noyau de notre ville semble avoir été vers la place du Salin, des deux côtés du chemin qui devint plus tard la grande voie romaine des deux Narbonnaises, puis la Grand'Rue au Moyen âge, aujourd'hui rues Pharaon, des Filatiers et Saint-Rome, et plus particulièrement du côté du quartier des Moulins, à proximité de la rivière. Depuis, l'agglomération a bourgeonné sans cesse dans la direction du nord et s'est étendue insensiblement à l'est, retenue à l'ouest par le cours de la Garonne et arrêtée au sud, dès l'origine, par les vastes marécages formés par l'écoulement et la stagnation des eaux du Sauzat, dans l'ancien lit de l'Hers qui, à une période géologique, se déversait dans la Garonne, en traversant les faubourgs du Busca et de Saint-Michel. Cause toute naturelle, sur laquelle nul n'a encore attiré l'attention.

Pour notre étude des rues de Toulouse, nous allons suivre la direction de l'accroissement de la ville naissante à travers les siècles, nous entrerons dans le capitoulat de la Dalbade par la Porte Saint-Michel, et commencerons par le quartier des Moulins, le berceau de la vieille cité. Mais auparavant rappelons l'origine des huit capitoulats.

LES CAPITOULATS

Toulouse était autrefois divisée en *Parties* ou quartiers, qu'on appela dans la suite *Capitoulats;* chaque partie était

1. Cette réglementation portait que les numéros impairs seraient à gauche et les numéros pairs à droite; la couleur des plaques jaune et la série des numéros suivant le cours de l'eau pour les rues parallèles au cours du fleuve, et la couleur blanche et la série des numéros s'éloignant de la rivière, pour les rues perpendiculaires ou obliques au cours de la Garonne. — Depuis 1875, cette réglementation n'est plus observée, toutes les plaques sont en fonte et de la même couleur.

subdivisée en *Mélos*, ou groupe de maisons environné de rues de tous côtés, comme une île. De *Mélos*, en langue romane toulousaine, nous avons fait *Moulon*, appellation très usitée à Toulouse, mais qu'on chercherait vainement dans un dictionnaire.

En général, chaque moulon avait son *Dixainier* (aujourd'hui : Dizainier), institution essentiellement toulousaine qui s'est conservée jusqu'à nos jours et qui nous vient peut être des Visigoths, qui en avait une similaire.

Au début de l'organisation municipale, le nombre des *Parties* (*partita*) était de douze, six pour la Cité, et six pour le Bourg.

PARTIES DE LA CITÉ :	PARTIES DU BOURG :
1 Pa Deauratae.	1 Pa Sti Petri de Coquinis.
2 — Pontis veteris.	2 — Crosarum.
3 — Be Marie Dealbatae.	3 — Arnaldi Bernardi.
4 — Sti Petri, Sti Geraldi.	4 — Posunvillae.
5 — Sancti Stephani.	5 — Matabovis.
6 — Sancti Romani.	6 — Villae novae.

Mais la Cité étant plus populeuse que le Bourg, l'organisation fut modifiée en 1336, il y eut alors huit parties pour la Cité et quatre pour le Bourg. On créa deux nouvelles parties pour la Cité : *Saint-Pierre-Saint-Martin* et *Saint-Barthélemy*, et pour le Bourg, *Les Croses* et *Arnaud-Bernard* formèrent la partie de *Saint-Julien*, et *Pouzonville*, *Matabiau* celle de *Saint-Sernin;* la partie de *Ville-neuve* devint celle du *Taur*.

PARTIES DE LA CITÉ :	PARTIES DU BOURG :
1 Pa Deauratae.	1 Pa Sti Petri de Coquinis.
2 — Pontis veteris.	2 — Sancti Juliani.
3 — Sti Petri et Martini.	3 — Sancti Saturnini.
4 — Dealbatae.	4 — de Tauro.
5 — Sti Petri et Geraldi.	
6 — Sti Bartholomaei.	
7 — Sti Stephani.	
8 — Sti Romani.	

L'ordonnance de 1438 supprima quatre de ces parties : *Saint-Pierre, Saint-Martin,* qui fut réuni à la Daurade; *Saint-Romain,* à Saint-Étienne; *Saint-Julien*, à Saint-Pierre-des-Cuisines, et *Le Taur*, à Saint-Sernin. Le nombre des parties fut ainsi réduit à huit, six pour la Cité et deux pour le Bourg, nombre qui a subsisté jusqu'à la Révolution.

Antérieurement à 1438, le nombre des *Consuls* ou *Capitulaires* a fréquemment changé, mais depuis cette date, il est resté fixé à huit, un par partie ou Capitoulats[1].

Tandis que le chef du Consistoire des Capitouls était pris indistinctement dans l'un quelconque des capitoulats, les capitoulats avaient un ordre de préséance invariable, toujours respecté pour l'ordre de marche dans les cérémonies[2], et suivant lequel les capitouls figuraient sur les miniatures des Annales[3], le centre de la miniature étant pris comme place d'honneur.

De toute ancienneté, disent les Annales manuscrites (chronique 236-1560), le Capitoulat de la Daurade fut le premier en ordre.

L'ordre de préséance des Capitoulats était :

Cap. La Daurade, 1er en ordre.	Cap. St-Étienne, 2e en ordre.
— Pont Vieux, 3e —	— La Pierre St-Gérauld, 4e.
— La Dalbade, 5e —	— St-Pierre-des-Cuisines, 6e.
— St Barthélemy, 7e —	— St-Sernin, 8e en ordre.

La Révolution supprima les Capitoulats et les remplaça, selon l'ordonnance du 6 floréal an II, par des sections qui correspondaient pour la Cité et le Bourg aux anciens Capitoulats, sauf la Daurade et le Pont-Vieux, rive droite, qui,

1. Nombre des Consuls ou Capitulaires, aux diverses époques : 6 en 1152, 12 en 1171, 24 en 1182, 12 en 1188, 24 en 1192, 12 en 1269, 4 en 1390, 6 en 1391, 8 en 1392, 12 en 1401, 8 en 1438 jusqu'à la Révolution.

2. Sauf dans des cas très rares, qui donnaient aussitôt lieu à des contestations.

3. Il y eut cependant des exceptions sur quelques miniatures. — Voir : F. Galabert, *Une nouvelle miniature des Annales* (*Mém. Soc. archéologique*, t. XVI, p. 317).

réunis, formèrent la première section, et ces deux mêmes Capitoulats, rive gauche, qui formèrent la deuxième. Les Capitoulats, hors les murs, formèrent neuf autres sections.

Au XIXe s., ces divisions furent encore modifiées.

I

CAPITOULAT DE LA DALBADE

Le Capitoulat de La Dalbade « cinquième en ordre », *Partita Dealbatae*, était limité en ville; au sud, par la Descente du Port Garaud; à l'est, par la Porte Saint-Michel, la rue de l'Inquisition, place du Salin, rue Pharaon, place des Carmes et rue des Filatiers; au nord, par la rue du Coq-d'Inde, la rue de la Madeleine et les murs mitoyens entre les immeubles nos 37 et 39 de la rue des Couteliers, jusqu'à la Garonne; à l'ouest, il avait pour limite la Garonne et englobait l'île de Tounis.

En 1794, par l'ordonnance du 6 floréal, la partie ville forma la 6e section, « section : *La Liberté* ». Nous avons retrouvé sur la clef d'arceau d'une maison de la rue Descente du Port-Garaud (maison sans numéro, après le no 31), une plaque de faïence élégamment décorée, portant l'inscription « *6e Section* ». C'est, croyons-nous, la seule qui ait subsisté.

Nous ne pouvons fixer exactement le nombre des maisons qui étaient dans chaque Capitoulat, les éléments nous manquent, mais nous avons pu établir le nombre des propriétaires à diverses époques, chaque propriétaire possédant une ou plusieurs maisons contiguës. Cet état peut donner une idée des fluctuations de la division de la propriété.

Dalbade (ville),	1478	19	moulons	643	propriétaires.
—	1550	16	—	500	—
—	1571	16	—	510	—
—	1679	16	—	545	—

La diminution considérable que l'on constate au XVIe s., provient, pour ce Capitoulat, de l'envahissement des communautés religieuses et de la construction des grands hôtels des Parlementaires.

1. — La Porte Saint-Michel.

A. M. — Cad. Dalbade. — 19e m., 1478. — 13e m., 1550 et 1571. — 14e m., 1679.

La Porte Saint-Michel, anciennement appelée *Porte Narbonnaise* ou *Porte du Château Narbonnais* (c. 1550), parce qu'elle était à côté du Château Narbonnais et commandait la route de Narbonne, *Porta Narbonensis* ou *Porta Castri Narbonensis*, des anciens titres latins[1], *Porta et barbacana del Castel Narbones,* 1219, en langue romane[2], et plus tard *Porte du Château*, devint au XVIIIe s. la *Porte Saint-Michel*, en raison de sa proximité avec l'église de ce nom, démolie en 1794, qui se trouvait sur la place Extérieure Saint Michel, sur l'emplacement de la gendarmerie à cheval. Sur le tableau du 6 floréal, elle reçut le nom de *Porte du Triomphe.*

Cette Porte se trouvait à l'entrée de la rue de l'Inquisition, sur le sol de la maison n° 2 de la place Intérieure-Saint-Michel, et non dans l'axe de cette place qui était alors occupée par le Château Narbonnais. L'ancienne Porte du commencement du XIIIe s. devait être située au-devant des maisons nos 3 et 5 de la rue de l'Inquisition. D'après la miniature de Chalette (Annales, 1632), c'était une lourde construction rectangulaire, couronnée de machicoulis et de créneaux, flanquée de quatre échauguettes aux angles et percée d'une haute voûte en plein cintre[3]. Au dehors, elle était

1. A. D., H. Daurade, 62, 1398.
2. Chronique romane de la guerre des Albigeois.
3. L'église de Seysses (H.-G.) possède un tableau du XVIIe s., représentant l'entrée des religieux Carmes à Toulouse, vers 1264. Si l'exactitude avait été une des qualités du peintre, nous y trouverions un intéressant document historique nous montrant la vue extérieure

défendue par une barbacane. Porte et barbacane ont été abattues en 1787.

En 1519, à l'instigation du religieux cordelier Thomas Illiricus, les capitouls firent placer sur l'arc de cette porte, ainsi que sur quatre autres portes de la ville, le monogramme du Christ, dans un médaillon circulaire rayonnant. Celui de la Porte Matabiau est conservé au Musée.

D'après un acte cité par Catel (*Mém. du Lang.*, p. 262), il y avait à cette porte, au Moyen âge, une *Recluse*, comme à plusieurs autres portes de la ville, *Reclusa portae Narbonensis*, 1306. La *Léproserie de la Porte du Château Narbonnais*, *Domus leprosorum Porte Castri Narbonensis*, *Tholose*, se trouvait au delà des fossés de la ville.

2. — La Barbacane de la Porte du Chateau Narbonnais.

A. M. — Cad. Dalbade, 19e m., 1478. — 13e m., 1550 et 1571. — 14e m., 1679. Pl. cad. 1679, Dalbade, 14e m.

La Barbacane de la Porte du Château Narbonnais formait en avant un demi-cercle de 29 à 30 mètres de rayon, défendu par une forte muraille percée de douze meurtrières; sur la gauche, en sortant, c'est-à-dire du côté de l'est, une haute porte munie d'une herse en fer, donnait accès par un pont-levis à un petit ponceau jeté sur le fossé de la ville, dans la direction de Montgaillard. En 1661, il existait encore; en 1702, il avait disparu.

Au xve s., il n'y avait sur la barbacane qu'une petite maison « où jadis on recueillait la leude », et dans laquelle se trouvait la *Chapelle de Saint-Martin*, mais peu à peu les capitouls y firent construire des *Badorques*, sortes de baraquements qu'on donnait en louage, puis ils y firent bâtir des maisons pour le service de la ville, et inféodèrent des ter-

de cette porte, mais tout est faux dans ce tableau et l'anachronisme y est complet.

Une bonne reproduction en a été donnée par M. Desazars de Montgailhard, dans *Bull. de la Société archéologique*, 1906, p. 416.

rains à des particuliers; au début du XVIIIe s., il ne restait plus de libre qu'une rue entre les deux portes, toute la barbacane était encombrée de constructions ne laissant qu'un étroit chemin de ronde de 2 à 3 mètres, derrière la muraille.

La miniature de Chalette, peinte au Livre des Annales, en 1632, nous donne une image assez fidèle de l'intérieur de cette barbacane à cette époque; elle concorde en effet absolument avec les données du cadastre; à gauche, se dresse la porte du pont-levis avec sa herse, puis, en suivant vers la droite, on distingue au premier plan la maison basse du Sr Suplicy et, derrière elle, celle du charpentier Nicolas Soubrier, percée de deux fenêtres à croisillons, puis la maison de la ville, avec trois fenêtres de même, et au-devant la *Maison de la Leude* et la *Chapelle Saint-Martin*, avec ses deux arceaux en façade, ensuite la maison percée de cinq fenêtres du maréchal-ferrant Antoine Galinier, et au devant celle du maître fondeur Plantelle; enfin, sur la droite, on voit la Grande Porte du Château Narbonnais couronnée de machicoulis.

La rue qui traversait la barbacane s'appelait, au XVIIe s., la *Rue entre deux portes*, elle appartenait au Capitoulat de Saint-Barthélemy, tandis que toutes les constructions dépendaient de celui de la Dalbade.

La Barbacane fut abandonnée et détruite en 1787, en même temps que la Porte, et les terrains inféodés par les Capitouls, sur le côté est, furent rachetés par la province; en 1794, il ne restait que la partie ouest de la muraille, enchâssée dans des constructions, elle existe encore; nous l'avons retrouvée servant de mur mitoyen entre la maison n° 3, de la place Intérieure Saint-Michel (maison où demeurait Roschach) et celle qui se trouve en arrière, on peut la voir de la cour de la maison de la rue des Renforts, n° 14; au même point, le tracé du fossé de la ville existe aussi, enserré entre deux murs et servant de dépotoir aux immeubles voisins.

3. — La Muraille de la Ville.

A. M. — Pl. cad. 1679. — Dalbade, 14e m.

De la Porte Saint-Michel au Bastion du Moulin du Château, qui terminait la ligne de défense du côté de la Garonne, se dressait, au sud de la rue des Renforts, presque en ligne droite de l'est à l'ouest, sur une longueur de 51 cannes (92 mètres environ), la muraille de la ville, flanquée sur son parcours de deux échauguettes rectangulaires.

Cette muraille avait été commencée au XIVe s., vers 1346; on avait alors abandonné l'ancienne enceinte d'origine romaine, qui se trouvait au nord de la rue des Renforts et avait été démantelée en 1229, selon les clauses du traité de paix conclu entre Louis IX et Raymond VII, pour la porter plus avant, de l'autre côté des fossés de la ville, afin de couvrir les moulins.

La ligne de défense de 1346, probablement en terre battue, dut rester inachevée, car, en 1527, les Capitouls firent travailler activement à la construction de la muraille et du bastion du moulin, en bonnes briques, et à la fin de l'année, dans leur *testament capitulaire*, avant de quitter leur charge, ils en recommandèrent l'achèvement à leurs successeurs, en stipulant que le bail avait été passé avec *Pierre Bely* et que tous les travaux faits avaient été reçus et payés[1].

Cette muraille existe encore en partie, elle sert de mur de soutènement au jardin de l'immeuble n° 4 (sans numéro) de la rue des Renforts, l'encorbellement d'une échauguette s'y voit de la cour de l'immeuble contigu de la rue Descente-du-Port-Garaud; dans les maisons suivantes, les façades sud ont été construites dessus, et enfin nous en avons retrouvé les substructions dans les caves des maisons nos 12 et 14 de la rue des Renforts et n° 1 de la place Saint-Michel.

1. A. M., Testaments capitulaires, BB 207, 1506-1530, f° 148 v°.

4. — Le Bastion du Moulin du Chateau.

A. M. — Cad. et Pl. cad. Dalbade, 13e m., 1571. — 14e m., 1679.

Le *Bastion* ou *Renfort du Moulin du Château*, formait, au devant du moulin, presque un triangle rectangle, flanqué d'échauguettes à ses angles; son emplacement, d'une superficie de 188c (= 609mc), est encore nettement indiqué par la grande cour du moulin qui s'ouvre sur la rue Descente-du-Port-Garaud; en arrière du Bastion, sur une partie du passage couvert actuel, il y avait des jardins et diverses maisons occupées par le contrôle du moulin et les meuniers.

Ce Bastion était désigné, ainsi que la Barbacane de la Porte, sous le nom de *Renfort* (c. 1571), sa construction avait été commencée en 1527, mais malgré les recommandations des Capitouls de cette année, leurs successeurs abandonnèrent les travaux et ce ne fut qu'en 1544 qu'ils furent repris et terminés; on employa 56.000 briques plates et l'on paya à l'entrepreneur, pour la main-d'œuvre et la chaux, 1.370 livres, 2 sols, 10 deniers[1].

En 1605, on reconstruisit la muraille du bastion[2]; en 1712, il fut emporté par l'inondation du 9 juin, et reconstruit peu de temps après[3]. Vers 1842, la municipalité les faisait démolir.

5. — L'Enceinte Romaine.

A. M. — Pl. cad. 1679, Dalbade, 11e, 13e et 14e m.

Il ne nous reste, aujourd'hui, presque rien que les fondations de l'ancienne enceinte romaine, qui défendait, au sud, le premier noyau de la ville actuelle, entre le Salin et la Garonne.

1. A. M., CC. Comptes, 1543-44, fos 30 et 38.
2. A. M., Annales manuscrites, L. V, p. 106.
3. A. M., Délibérations, 1712, p. 256.

Au XVIIe s., il existait encore de grandes étendues de murailles et des tours qui n'avaient pas été complètement détruites par Simon de Montfort, ou à la suite du traité de paix de 1229, et que nous révèle le plan cadastral de 1679. Du Rosoy (t. I, p. 428) signale ce qui restait à son époque (1770); ces documents sont confirmés par les vestiges que nous avons retrouvés dans les sous-sols de ce quartier.

L'ancienne Porte Narbonnaise (*Porta Narbonensis*) devait se trouver dans l'axe de la rue de l'Inquisition, au-devant et contre les n°s 3, 5 et 7. A ce point, nous avons retrouvé les soubassements de l'ancienne muraille, sur lesquels a été élevé le mur mitoyen entre le n° 5 et la Maison de l'Inquisition (n° 7) devenue au siècle dernier le Couvent des Réparatrices. A 30 mètres plus loin, derrière la chapelle du Couvent, se trouvait une tour ronde qui devint plus tard la *Chapelle Saint-Dominique;* cette tour qui existait encore, au moins en partie, en l'an VII, a complètement disparu de la surface du sol et son emplacement, occupé aujourd'hui par les remises de l'Archevêché, n'est révélé que par les contours des murs mitoyens; la muraille se prolongeait ensuite avec une légère déviation, vers l'Ouest, jusqu'à la jonction de la rue du Château et de la rue des Renforts, nous l'avons retrouvée dans les sous-sols des immeubles n°s 7, 5 et 3 de cette dernière rue; au n° 7, le second mur de façade, derrière les arceaux de la cour, est assis sur l'ancien rempart.

A côté de l'escalier de la rue des Renforts, la muraille formait un avancement flanqué d'une haute tour ronde, appelée au XVe s. la *Tour de Thanus*, et après un retrait, suivait du nord au sud l'alignement actuel des maisons du côté est de la rue du Château, jusqu'à la *Porte de Comminges*, qui se trouvait à l'entrée de la rue des Moulins. Dans le milieu de son parcours, à 27 mètres de la Porte de Comminges, on construisit au Moyen âge, vers le XIIe s., une vaste bâtisse rectangulaire, d'une superficie de 68^c4 (= 222^mc), dont la façade, large de 12^c44 (= 22^m50) était assise sur le rempart; cette construction, toute de briques, servit, du XVe s. à la

Révolution, de greniers au Moulin du Château et prit le nom de *Greniers du Moulin*, elle a été démolie seulement au siècle dernier et une partie de la façade, aux sveltes fenêtres géminées, a été réédifiée au Jardin-des-Plantes, où elle se cache sous un épais manteau de lierres; on y reconnaît encore à la base les assises de petit appareil, composées de moellons réguliers coupés par des chaînages de briques que nous avons trouvés au rempart romain de la place du Capitole et sur divers autres points de la ville, ouvrage qu'on doit dater du règne de Dioclétien (284-313), d'après les travaux de Shuermans[1].

Certains auteurs ont mentionné ce monument comme faisant partie de l'antique Château Narbonnais; celui-ci était cependant situé à l'est de la Porte Narbonnaise et son enceinte ne s'étendait pas au delà de la rue de l'Inquisition.

La porte gothique détruite au siècle dernier (porte de Comminges) avait été édifiée sur l'emplacement de l'ancienne porte romaine; sur le côté sud de l'extrémité de la rue des Moulins, on en voit encore la base qui fait saillie sur le sol et, sur le côté nord, la muraille du Moyen âge, édifiée sur l'ancien rempart, sert de mur mitoyen entre la maison en ruine n° 5 et la suivante, qui fait l'angle de la rue de l'Homme-Armé, sur une longueur de vingt mètres environ. A son extrémité, le rempart faisait un coude et se prolongeait en avant, vers l'ouest, rejoignant, dix mètres plus loin, le fragment de construction romaine que l'on trouve à droite de la petite descente qui va à la rivière et qui a été coupé obliquement. De là, le rempart descendait jusqu'au canal de fuite; nous avons retrouvé au bas de l'escalier des blocs de cailloux roulés, noyés dans le ciment, qui devaient former la base de la construction.

Cette partie de l'enceinte, qui permettait de défendre en avant l'entrée de la porte, a dû probablement être détruite au Moyen âge, lors de la construction du château de Com-

1. *Bull. de la Commission Royale d'Art et d'Archéologie de Belgique*, t. XVI-XXVII et suivants.

minges, dont nous avons sans doute les restes, au-dessus et à la suite du pan de muraille romaine.

6. — La Tour de Thanus.

A. M. — Cad. Dalbade. — 17e m., 1478. — 13e m., 1550, 1571, 1679.

La haute tour ronde qui se dressait à l'angle des rues du Château et des Renforts, quoique plus connue sous le nom de *Tour de Thanus*, que certains auteurs ont transformé en « Chanus » et « Tamis », prit successivement les noms de ses divers propriétaires. Au commencement du xve s., c'était la *Tour de Guilhem Erys,* que les copistes du xvie s. écrivent « Héries »; vers 1478, c'était la *Tour Vézian,* du licencié *Jean Vézian*, de Montauban. Peu avant 1550, elle devint la propriété de noble *Jacques Yllaire* ou *Alary*, *sieur de Thanus*, qui fut Capitoul en 1543-44; depuis lors, elle prit le nom de *Tour de Thanus*[1]. Vers 1571, elle passa à son fils, noble Georges Alary[2].

En 1605, toute la partie haute de la tour fut abattue et les briques plates provenant de sa démolition furent achetées pour la construction de la première arche du Pont-Neuf[3].

En 1634, la veuve de Georges Alary, *Dlle Olympe de Rabastens* vendit l'immeuble à *Bernard Maigne* ou *Magne;* dès lors, ce fut la *Tour Magne*. A la fin du xvie s., la tour prit le nom de *Tour du Touril* et à la fin du xviiie s., on appelait l'immeuble « *La Penne du Touril* », c'est à-dire le chais au grenier du Touril.

Cette tour est figurée sans nom dans la vue de Toulouse

1. D'après Du Rosoy (t. I, p. 428), cette tour aurait été inféodée par les comtes de Toulouse aux auteurs de la maison de Tamis (lire Thanus). Or, lorsqu'elle devint la propriété de cette famille, dans la première moitié du xvie s., après avoir passé entre les mains des familles Erys et Vézian, les comtes de Toulouse avaient disparu depuis près de trois siècles.

2. A. M., Cad. Dalbade, 1571, 13e m., art. 18. — « Noble Georges Alary, sieur de Thanus, tient illec une maison où a esté bastie la tour ancienne appelée la Tour de Thanus. »

3. A. M., Carton Ponts : liasse Pont-Neuf.

de 1603, de Guillaume de Nautonnier, et quoique démolie en 1605, elle figure encore sur le *Plan Melchior Tavernier*, de 1631, sur le *Plan oblong* et sur celui de *Jouvin de Rochefort;* on la voit également sur une des éditions des *Plan Mérian*, où elle porte le nom de « *Touril* »; sur la miniature des Annales de 1516, représentant la construction du pont de Tounis, on voit deux tours, une ronde au premier plan, qui doit être la tour de Thanus, et une autre carrée au second plan, contre le moulin, qu'il est dificile d'identifier.

7. — Rue du Chateau.

A. M. — Cad. Dalbade. — 15e, 16e et 17e m., 1478. — 11e et 13e m., 1550-1571-1679.

La rue du Château n'est connue et fréquentée que par les habitués des moulins et les pêcheurs à la ligne, et son nom est encore ignoré de beaucoup d'entre eux. Elle relie l'extrémité de la rue des Moulins à l'escalier de la rue des Renforts, longeant de droite et de gauche les dépendances du Moulin du Château.

Au XIIIe s. et jusqu'au XVIe, c'était le lieu appelé « *A la Roquette* » (c. 1478); au XVIe s., son nom se fixe, c'est la *rue* ou *coin des Moulins* (c. 1550, 1571, 1679), et elle le garde jusqu'au XVIIIe, où elle devient la *rue du Moulin du Château*, changé pour quelque temps seulement en *rue Providence*, par le tableau du 6 floréal.

A son extrémité nord, la rue se terminait par la *porte de Commenges* au levant et se prolongeait vers le couchant en un petit escalier, appelé *ruelle de la Petite Garonne* ou « *degrés pour aller puiser d'eau à Garonne* » (c. 1550), qui descendait, comme aujourd'hui encore, au bord du canal de fuite du moulin. Là se trouvait, au XIVe s., le *port Saint-Antoine* et le *pont de Commenges*.

La maison qui forme l'angle vers l'escalier (no 3 de la rue des Moulins) était, au commencement du XVe s., bien antérieurement à 1478, la *Triperie de la ville* (*maison où sou-*

loit estre, c. 1478); au bas des degrés, devant les vieilles constructions surmontées d'un jardin, que nous croyons avoir été les murs de soutènement de l'ancienne terrasse du château de Comminges et que les pagellateurs de 1478 appellent *la muraille de la ville*, se trouvait *l'abattoir des bœufs* (*Affachoment* ou *Affachadour*[1]); sur l'autre côté de la ruelle de descente se trouvait un vaccant appartenant au roi; c'était là qu'était autrefois le *pont de Commenges*, tombé en ruine à la fin du XIVe s.[2]. En suivant au sud, toujours entre la rue du Château et la Garonne, étaient les *Estuves* et la *Maison des bancs des Estuves*. Au XVIe s., il vint s'établir là aussi des parcheminiers; après venaient les dépendances du Moulin du Château.

Sur le côté est s'étendait l'ancienne muraille romaine avec les *Greniers du Moulin*, dont deux fenêtres ont été réédifiées au Jardin des Plantes, et à l'angle la *tour de Thanus* et le local appelé au XVIIIe s. *La Penne du Touril*.

8. — Le Chateau des Comminges.

On chercherait vainement dans nos archives un texte fixant le lieu exact où se trouvait le château des comtes de Comminges. Au XVe s., lorsque l'on commença à rédiger les registres territoriaux, ce château avait disparu déjà depuis longtemps, mais la chronique romane de la guerre des Albigeois nous montre qu'il devait être très proche du Château Narbonnais et que les soldats de Monfort, poursuivis par les Toulousains, après avoir mis le feu à Saint-Remesy et à Joutx-Aigues, s'y réfugièrent et en furent chassés. Tout porte donc à croire qu'il se trouvait à proximité du *pont de Comminges* et de la *rue de Comminges* « *car*a *convenarum* »

1. « *Une borde ou affachoment, assise hors lad. porte de Comenge, à la Roquette, confront avec la muraille de la ville, et illec près et dessa à lad. Roquette, une maison et affachadour que se teint à la rivière de Garonne.* » — C. 1478-15e m.

2. « *Une place du Roy illec joignant et assize où souloit estre le bot du pont de Comenge* » — C. 1478-15e m.

du XIIe s. (= rue des Moulins), qui prirent l'un et l'autre le nom de cette riche demeure.

Selon Du Mège (*Institutions*, t. IV, p. 238), ce nom pouvait aussi venir de ce que le pont aboutissait à la route du Pays de Comminges, mais cette hypothèse doit être rejetée, car, contrairement à l'opinion généralement admise, le pont de Comminges n'aboutissait pas à la rive gauche de la Garonne et reliait seulement la rive droite à l'île de Tounis. Nous reviendrons ailleurs sur cette question.

Le vieux pan de muraille d'origine romaine, aux briques en partie arrachées, que l'on voit à droite des degrés qui descendent à la Garonne, se trouve à environ dix mètres en avant de l'ancienne enceinte et n'en est que la continuation. Le mur, également en briques, construit au-dessus et à la suite, ainsi que l'arceau oblique[1] et la construction qu'elle rejoint, qui fut plus tard percée des ouvertures actuelles, sont les soutènements de la terrasse sur laquelle devait s'élever le château.

A la fin du XIVe s., la maison des comtes de Comminges devait être ruinée depuis longtemps, car, en 1404, son emplacement était occupé par un sergent d'armes, qui payait redevances à la ville[2]. Vers le XVIIe s., le terrain fut inféodé à des particuliers; en 1629, il appartenait au sieur Dejean et en 1728 au trésorier général, *noble Gabriel Dufour*.

9. — La Porte de Comminges.

A. M. — Cad. Dalbade, 13e et 15e m., 1478. — 11e et 13e m., 1550, 1575, 1679.

La porte de Comminges, démolie vers le milieu du siècle dernier, se trouvait à l'extrémité de la rue de ce nom, aujourd'hui rue des Moulins; on voit encore entre le numéro 5

1. Les quelques pierres sculptées qu'on y voit ne sont pas de l'époque de la construction, elles ont été enchâssées dans la muraille ultérieurement.

2. « *Lambert Du Bois, sergent d'armes pei una terrassa vielha que té al cor del pont de Comenge de bes la bila, de que fa V. s.* » (A. M., CC. Comptes 1404, f° 15.)

et la maison suivante, sans numéro, le mur en encorbellement d'un des montants; de l'autre côté, il n'en reste que quelques vestiges qui font saillie sur le sol. Elle est désignée par les pagellateurs du xve s. « *La Porte grande de la Ville appellée de Comenge* » (c. 1478), et par ceux du xvie s., « *La Porte de Coumenge ou des Moulins* » (c. 1550).

Cette porte, de structure gothique, servait au Moyen âge de communication avec le *port Saint-Antoine* ou *port de la Roquette* et avec l'île de Tounis, par le *pont de Comminges*. Depuis la construction de la nouvelle enceinte, elle ne comptait plus comme porte de la ville, elle ne fut jamais fermée et nul capitoul n'en avait la clef.

10. — Le Port Saint-Antoine.

Le port Saint-Antoine (1331)[1] *Portus Sancti Antonii* (Catel, *Mém. du Lang.*, p. 211) ou *Port de la Roquette*, était situé au bas de l'escalier de la rue du Château, au lieu appelé les *Graviers de la Roquette*, et, en face, dans les ramiers de Tounis.

Ce port semble n'avoir été fréquenté qu'au Moyen âge; en 1531, les pariers des Moulins du Château demandèrent sa suppression[2].

11. — Le Moulin du Chateau Narbonnais.

A. M. — Cad. Dalbade, 15e m., 1478. — 11e m., 1550, 1571, 1679.

Le moulin du Château Narbonnais, en roman *Moulin del Castel Narbonez* (c. 1478), reçut le nom de *Moulin de la Providence*, sur le tableau du 6 floréal. Depuis le xixe s., c'est simplement le *Moulin du Château*.

Nous possédons dans les Annales manuscrites (L. I, 1516)

1. A. M., *Territoriaux*, 55, pp. 398, 399, 1331, 1363.
2. A. M., *Inventaire des archives de 1776*, p. 632.

une vue assez fidèle de ce moulin en 1516, sur une miniature représentant la construction du pont de Tounis.

En 1182, il n'existait pas encore de moulins construits sur les rives de la Garonne; il n'y avait que des moulins à nef ou moulins flottants attachés le long des berges; Raymond V, par une charte de janvier 1182 (=1183 n. s.), donna à nouveau fief aux propriétaires de ces moulins tout le cours de l'eau de la rivière, *totum illud capitium et honorem,* qui s'étendait dans les biens de *Tozet de Toulouse*, avec permission d'y établir un barrage, *unam paxeriam*, et des moulins à demeure[1]. Ce premier barrage fut élevé sur l'emplacement de la chaussée Saint-Michel actuelle.

En décembre 1192, Raymond V donna encore autorisation aux pariers de transformer leurs moulins flottants en moulins terriers, au nombre de seize moulins et plus à charge de redevances[2], ce fut là l'origine du Moulin du Château; mais, en 1350, la chaussée et les moulins ayant été emportés quelques années avant par une inondation et les pariers se trouvant dans l'impossibilité de les faire reconstruire, on les bailla à nouveau fief à d'autres particuliers. Les nouveaux moulins n'avaient au xve siècle que douze paires de meules (c. 1478); ils furent encore souvent ravagés par les inondations; entre autres, en 1613, 1712, 1727, 1743, 1750, 1770 et 1835, mais résistèrent en 1875.

En 1743, la *chaussée d'Embresson* ayant été emportée[3], la ville fit un prêt de 10.000 livres pour la reconstruire[4], et, en 1770, ce fut la *chaussée de Braqueville* dite de *la Cavaltade,* qui fut rompue[5].

Les moulins furent vendus en 1789 à une Société constituée en actions, mais à la suite d'une rupture de la chaussée de la Cavaltade (4 juin 1900), dont la réédification deux

1. A. M., *Moulin du Château,* 1re série, 1re copie.
2. A. M., *Moulin du Château,* 1re série, 1 *bis* copie de 1648. — Catel, dans *Mém. du Lang.*, p. 212, donne par erreur la date de 1292.
3. Barthes, *Heures perdues*, 1743, 4 juillet.
4. A. M., Délibération, 1743, f° 78.
5. A. M., Carton Ponts, liasse Pont-Neuf.

fois recommencée infructueusement avait épuisé ses ressources, cette Société céda ses droits et ses propriétés à la ville de Toulouse par la transaction du 14 février 1901.

12. — Rue des Renforts.

A. M. — Cad. Dalbade, 17e et 19e m., 1478. — 13e m., 1550, 1571. — 13e et 14e m., 1679.

La rue des Renforts n'existait pas au commencement du XIVe s., c'était alors le fossé des fortifications; au XVe s., elle apparaît sous le nom de *rue Nègre* (c. 1478), puis cette appellation se perd ou est oubliée et les pagellateurs du XVIe s. la désignent « *Ruelle qui va des moulins au Chateau Narbonnais* » (c. 1550) ou *rue et passage qui est entre les renforts de la ville, tout le long jusqu'à la grande porte du Château Narbonnais. — Maison ayant issue dans la rue des Renforts. — Rue qui va de la porte du château à la tour de Thanus,* etc. (c. 1571). A la fin du XVIIe s., le nom de *rue Nègre* reparaît, c'est la *rue Noire dicte le coin des Moulins* ou simplement *au coin des Moulins* (c. 1679).

La rue du Château s'appelait alors également *rue au coin des Moulins* et la rue des Moulins, rue de Commenge.

Au XVIIIe s., elle devient la *rue Saint-Jacques*, probablement de ce que, dans la niche de la maison formant l'angle de la rue de l'Inquisition, il y avait une statuette de saint Jacques, et dans tous les actes de cette époque on a soin de spécifier rue Saint-Jacques, près des Moulins, ou rue Saint-Jacques, près de Saint-Étienne. En 1770, elle apparaît pour la première fois[1] sous le nom de *rue des Renforts*[2], appellation due à ce que cette rue se trouvait entre les deux renforts de la ville[3], le bastion du moulin et la barbacane de

1. A. M., *Documents imprimés*, t. II, p. 109.
2. Sur un plan cadastral du Parlement, de Garipuy (1778), cette rue figure sous le nom de rue de la Madeleine (A. D., série C, no 2254).
3. Le scribe du cadastre de 1571 dit à la suite du 13e m. de la Dalbade : « *le blanc qui est laissé ci-après, servira si à l'avenir il fallait mettre les maisonnettes basties sur le renfors* ».

la porte du Château, et non aux chevaux de renfort qu'on y louait, comme on s'est plu à le répéter, depuis que Brémond lui a inventé cette origine; ce nom lui est resté jusqu'à nos jours, quoique le tableau du 6 floréal lui ait donné celui de *rue Haute-Garonne.*

Lorsque la vieille enceinte, après 1346, fut définitivement abandonnée et que l'ancien fossé des fortifications fut détourné plus au sud, les premières constructions du côté nord de cette rue s'élevèrent en prenant pour base de leurs façades les restes de la vieille muraille qui avait été démantelée en 1229, et au-devant on fit des jardins. Le côté sud n'eut guère de constructions qu'au XVIIe siècle.

Au XVe s., la moitié des terrains en bordure sur le côté nord, entre *La Penne du Touril* et la maison de l'Inquisition (n°s 1, 3, 5, 7), appartenaient à la famille *Vézian.* Au numéro 1-3, c'était *Jean Vézian,* de Montauban, licencié. Aux numéros 5 et 7, c'était un autre Jean Vézian, de Toulouse, également licencié, qui fut capitoul en 1472. Le numéro 1-3, complètement reconstruit au dernier siècle, passa vers 1550 à *noble Jacques Alary,* appelé aussi *Jacques Yllaire*[1], seigneur de Thanus, docteur et avocat à la cour, qui fut capitoul en 1543-44, et dont le portrait, peint par Serve Cornoaille, se trouve sur la miniature des Annales manuscrites de 1544. En 1634, l'immeuble fut acheté par *Bernard Maigne* (ou Magne), qui acquit à la même époque presque tous les anciens immeubles des Vézian. Ses héritiers le revendirent en 1722 au sénéchal de Toulouse, *François-Auguste de Chalvet Rochemonteix,* chevalier, seigneur de Greifeille, Auseille et autres places, et le fils de ce dernier, *Henri-Auguste de Chalvet,* également sénéchal de Toulouse, vendit en 1762, à *Jean François de Pujos,* conseiller au Parlement (1761 à 1767).

L'immeuble numéro 5, qui appartenait en 1478 à *Jean Vezian,* le capitoul, passa en 1634 à *Bernard Maigne,* et

1. *Alary,* sur le livre des Annales manuscrites (chronique 220). — *Yllaire* sur la miniature et dans les Délibérations.

vers 1679, *Antoine Durand,* propriétaire du jardin en face, qui succéda comme peintre de l'hôtel de ville à Chalette, en 1645, et fut remplacé en 1661 par son rival, Hilaire Pader; sa fille *dame Durand*, épouse *d'Auriol*, le légua par testament du 10 juillet 1742 à l'hôpital Saint-Joseph de la Grave.

La maison qui porte le numéro 7, remaniée en partie, date du XVIe s., mais n'a rien de remarquable dans son architecture; on y voit cependant sur le second mur de façade de la cour, élevé sur l'ancienne muraille romaine, un linteau de porte chargé d'un blason, *à l'arbre arrache sommé de deux fleurs de quatre fleurons*, soutenu par deux amours, comme sur la porte de la tour de l'hôtel Maynier.

L'attribution de ce blason reste un problème à résoudre: l'immeuble appartenait en 1478 à *Jean Vezian*, le capitoul; au début du XVIe s., au procureur au Parlement *Guillaume de Cambolas;* en 1550 à ses héritiers; en 1571 à *Jacques de Cambolas*, conseiller au sénéchal, et en 1679 à *Martial Gineste*, avocat en la cour. On connaît les armoiries des familles Vézian, Cambolas et Gineste du XVIIe siècle, mais aucune ne répond au blason du linteau de la porte. Il est probable que ce sont les armes du procureur Guillaume Cambolas, qui fit sans nul doute construire la maison et qui devait appartenir à une autre famille que celle connue des généalogistes.

Sur le sol du numéro 9, il y avait au XVIe siècle un jardin appartenant à la maison de l'Inquisition. Lorsque vers la fin du siècle dernier on fut obligé de reconstruire la façade de cette maison, on trouva le mur assis sur toute sa longueur sur une solide voûte basse de 2 mètres environ de hauteur, s'élevant directement en demi-cercle. Elle était divisée sur les côtés par de larges pans de murs, munis de gonds qui devaient soutenir autrefois des portes et former autant de cellules. Au fond de chaque cellule, un solide crochet en fer était scellé dans la muraille. Cette voûte existe encore sous le sol; elle a été seulement comblée à l'entrée par des matériaux.

Sur le côté sud de la rue s'étendaient des jardins qui appartenaient presque toujours aux divers propriétaires du côté nord; le premier, joignant l'escalier actuel, fut donné par la ville, à nouveau fief, en 1607, aux nommés *Chauvelier*, clerc au greffe civil de la cour, et *Bernard Durand*, probablement l'ancêtre du peintre *Antoine Durand*, qui en était propriétaire en 1679. Dans la seconde moitié du XVIIe s. s'élevèrent les premières constructions; le numéro 12 actuel, qui appartenait alors au notaire *Pic*, terminait la ruelle et à 10 mètres de là était la façade intérieure de la Porte du Château.

13. — Place Intérieure-Saint-Michel.

La place Intérieure-Saint-Michel, telle que nous la voyons aujourd'hui, n'existe que depuis 1852; sur son emplacement se trouvaient autrefois les vastes constructions du Château Narbonnais. La *Chapelle des Comtes* et la Porte du Château, qui étaient contiguës, se trouvaient sur le sol du numéro 2 de la place actuelle.

Entre les nouvelles constructions du Palais et la Maison de l'Inquisition (depuis couvent des Réparatrices) s'élevait un moulon de maisons et devant l'hôtel de Pins (rue de l'Inquisition, n° 19) un autre moulon encombrait la place du Palais, aujourd'hui réunie à la place du Salin. Ces deux moulons, qui appartenaient au capitoulat de Saint-Barthélemy, étaient reliés par une porte ogivale, dite *Porte de l'Inquisition,* qui donnait accès à la place du Palais, et la rue qui passait sous cette porte était la *rue du Bocail*, *Bocalh* ou *Boucail.*

En l'an VII, un projet grandiose fut mis à l'étude pour la transformation de ce quartier; une vaste place ovale s'étendait de la porte Saint-Michel à la place du Salin, une autre place circulaire englobait la place Extérieure-Saint-Michel et ses abords, et ces deux places communiquaient l'une à l'autre par un arc de triomphe de trois arcades, mais ce projet, comme bien d'autres de cette époque, n'eut pas de

suite, les plans furent dressés et restèrent dans les cartons, où nous les avons retrouvés, et ce n'est qu'en 1846 que l'on commença à démolir les deux moulons qui formaient le côté est de la rue de l'Inquisition.

Entre la rue des Renforts et la porte Saint-Michel, le tronçon de rue s'appelait *rue de la Porte du Château* (c. 1679) et à l'extrémité de la rue de l'Inquisition, le carrefour devant le Salin était appelé le *Boucail* ou la *place du Crucifix*. Nous reviendrons dans ce quartier en parcourant le capitoulat de Saint-Barthélemy.

14. — Rue de l'Inquisition.

A. M. — Cad. Dalbade, 18e et 19e m., 1478. — 13e m., 1550, 1571, 1679.

Au xve s., la rue de l'Inquisition n'avait pas de nom; elle est désignée sur les registres de pagellation, *rue Devant la salle neuve* (c. 1478), pour la partie qui s'étendait entre la rue des Renforts et la maison de l'Inquisition (nos 1 à 5) devant la salle neuve du Palais et *rue qui va de la place du Salin à l'Inquisition* (c. 1478) pour l'autre partie (nos 7 à 17). Devant l'hôtel de Pins (no 19), c'était le *Bocalh* (c. 1478) ou *Boucailh*. Au xvie s., sa dénomination est encore indécise, c'est *la Grand Rue passant devant l'Inquisition* (c. 1550, 1571), et au carrefour entre l'hôtel de Pins et la rue des Moulins, la *rue du Salin, rue du Crucifix, rue du Saint-Crucifix du Salin* (c. 1550). Au xvIIe s., elle prend le nom de *rue de l'Inquisition* (c. 1679), qu'elle porte encore aujourd'hui. Sur le tableau du 6 floréal, elle est baptisée *rue Tolérance*.

Ce nom de rue ou place du Saint-Crucifix qu'on donnait à ce carrefour lui venait d'un oratoire appelé *Oratoire du Crucifix* ou *Oratoire du Salin*, qui était à l'entrée de la place du Salin et qui abritait un crucifix très renommé pour ses miracles. Vers 1530, l'oratoire fut démoli pour dégager la place et le crucifix transporté à la Dalbade dans la petite chapelle sur la rue, à gauche de l'église,

La population de cette rue était assez hétéroclite; à côté des personnages de marque qui voisinaient le Parlement, l'hôtel de la Monnaie et la Trésorerie, l'affluence des étrangers au débouché de la porte du Château et vers les Moulins avait attiré là beaucoup d'auberges et des gens de petits métiers.

Au XVIe s., la première maison sans numéro, à l'angle de la rue des Renforts, qui vient d'être démolie et portée à l'alignement abritait une auberge. Vers 1679, elle fut achetée par *Jean Couderc*, capitoul en 1667-68, dont le père *Raymond Couderc* fut aussi capitoul en 1626-27. Jean Couderc avait fait fortune, comme marchand, dans une petite boutique de la rue des Giponières (= rue de l'Écharpe, no 6) et prenait depuis le titre de Bourgeois, faute d'autres.

A l'angle de cette maison était une petite niche en forme de coquille, qui devait abriter probablement un saint Jacques et qui a été replacée dans la nouvelle construction, ainsi qu'une pierre portant le monogramme du Christ, qui était sur le linteau d'une porte dans la rue des Renforts.

La maison après (no 1) vit passer, du XVe au XVIe s., toute une série d'amis de la chicane, huissiers et procureurs au Parlement; vers 1660, elle fut achetée par *Noé de Laymerie*, capitoul, en 1662-63.

Le numéro 3 avait aussi, aux XVe et XVIe s., une auberge, l'*Hostellerie du Lion d'or;* elle passa plus tard à des procureurs et fut acquise vers 1679 par *noble Guillaume de Galien*, fils de Jean Galien, le capitoul de 1622 et 1642.

Au numéro 5, il y avait encore une auberge, c'était en 1550 l'*hostellerie où pendait l'enseigne du Serpent*, auberge privilégiée dont le tenancier pouvait vendre du vin à table d'hôte sans payer de droits au fermier de l'Équivalent. En 1551, l'enseigne du Serpent fut remplacée comme privilégiée par celle de saint Martin et peu de temps après par celle du Chapeau-Rouge. La maison passa dans la suite au docteur en droit *Jacques Dulaur* (1571), puis au notaire royal *Pierre Devaux* (1589) et à son fils *Jean Devaux*, avocat à la cour. En 1728, elle était la propriété de *noble Jean-Pierre de Latanerie*, écuyer, dont l'ancêtre *Antoine Latanerie*, capitoul en 1606, a été gratifié d'un faux blason, dans la cour Henri IV, lors de sa restauration en 1873.

Au numéro 7 était la *Maison de l'Inquisition*, qui appartenait en ces dernières années aux Dames Réparatrices. Dans les maisons suivantes, nous trouvons au numéro 9, en 1620, le sieur *Guillaume Fabre*, qui s'intitule *graveur héréditaire de la Monnaie de Toulouse*, ce qui indique qu'à cette époque il n'était pas nécessaire d'avoir du talent pour remplir cette charge, mais qu'il suffisait d'être bien né. Au numéro 17 était, en 1478, le notaire *Pierre Bosseria*.

Sur le côté est, dans le moulon disparu, dépendant du capitoulat de Saint-Barthélemy, on trouvait en 1625 le notaire *François Poisson ;* en 1670, le procureur au sénéchal *Jean Dupont*, capitoul en 1636-39 et 1657-58. En 1738, le marchand *Guillaume Bonnaure*, qui fut prieur de la Bourse en 1736. A côté de la porte dite de l'Inquisition était la maison du marchand *Antoine Gras*, capitoul en 1660-61 et de son associé *Jean Gras*, dit le vieux, capitoul en 1657-58, 1681-82 et 1690.

15. — La Maison de l'Inquisition.

(Rue de l'Inquisition, n° 7.)

Cad. 1478, art. 18. — 1550, art. 29. — 1571, art. 33 et 34. — 1679, art. 12 et 13.

La maison de l'Inquisition était assise contre la vieille muraille romaine, dont les soubassements servent encore de mur mitoyen avec l'immeuble n° 5. A environ 30 mètres, en arrière de la façade, se trouvait une des anciennes tours de l'enceinte, qui devint plus tard la *Chapelle Saint-Dominique*. On la voyait encore à la fin du XVIIe s.; en l'an VII, elle existait au moins en partie.

La façade de l'immeuble n'a guère changé d'aspect depuis le XVIe s., le petit portail aux lignes sévères, qui servait d'entrée, a eu seulement ses blasons martelés à l'époque de la Révolution et les peintures qui étaient au-dessus du fronton, dans un enfoncement, ont disparu ainsi que les inscriptions. L'abbé Magi a donné, en 1788, une description de cette porte[1], et Du Mège a reproduit un dessin fait par Cammas en 1778[2]. Si ces deux documents ne manquent pas d'exactitude, il faudrait en conclure que le blason martelé, en 1794, qui se trouve sur la frise, aurait été placé entre 1788 et 1794, et aurait remplacé les deux écussons décrits et figurés, ce qui nous paraît peu vraisemblable, la maison appartenant à cette époque et, depuis 1875, aux épiciers *Combes*.

Des deux côtés de l'écusson qui est au-dessus de l'archi-

1. *Mém. de l'Académie des sc.*, t. IV, p. 14 et suivantes.
2. Du Mège, *Institutions*, t. IV, p. 481.

volte et sur lequel était autrefois une colombe portant dans son bec une branche d'olivier, l'abbé Magi a cru lire TVA-RVRA. Cette inscription en lettres gothiques existe encore, un peu détériorée, les deuxième et troisième lettres sont effacées, mais on y lit T ⋮ ⋮ — IVNI. Au-dessus on lisait autrefois : *Domus inquisitionis*, dont on distingue encore vaguement quelques lettres.

Au commencement du XIIIe s., un riche habitant de Toulouse, *Pierre Sellari*, possédait en ce lieu, contre la vieille muraille de la ville, deux grandes maisons qu'il donna, en 1214, à saint Dominique et à ses compagnons; ces religieux s'y logèrent jusqu'en juillet 1216, époque où le chapitre de Saint-Étienne leur donna l'église Saint-Romain[1]; Les deux maisons furent alors abandonnées et données en louage à des particuliers.

Les pagellateurs de 1478 les désignent : *Les deux logis du Procureur du Roy, donnés en louage. — Ces deux logis sont et appartiennent à l'hostal de l'Inquisition, lequel n'a pas été canné;* le registre porte comme propriétaire *le Procureur du Roy*, parce que tel était le titre que l'on donnait à l'inquisiteur, qui avait qualité d'officier royal. Les deux logis sur le devant furent seuls mesurés, étant frappés par les taxes, tandis que la maison de l'Inquisition en était exemptée, étant comme on disait alors *au service de Dieu*.

En 1533, le pape Grégoire IX, ayant donné aux Frères-Prêcheurs la charge de l'Inquisition contre les hérétiques, ceux de cet ordre qui furent désignés à cette fonction, se logèrent dans les anciennes maisons de Pierre Sellari, et c'est là que fut érigé et que siéga le tribunal de l'Inquisition. C'est de cette époque que doit dater la construction de la porte et de la chapelle. Le logis de procureur du Roy, devint alors le *Logis de l'Inquisiteur de la Foy*, et la maison de l'Inquisition, la *Maison et Église de la Sainte Foy*. (c. 1550.)

1. Catel, *Mém. du Languedoc*, p. 210.

En 1571, les scribes désignent les deux maisons : *Le Couvent de l'Inquisition*, et, en 1679, *Maison et Cloître des RR. PP. de l'Inquisition de l'Ordre de Saint-Dominique.*

Ces religieux abandonnèrent définitivement leur couvent en 1775 et le vendirent, le 9 septembre, aux quatre frères *Combes*, dont l'un, *Barthélemy*, fut prieur de la Bourse en 1766, un autre, *Bertrand*, prêtre, et les deux autres épiciers. Par le fait de ce changement de propriétaire, la Révolution passa sans que l'immeuble fût vendu comme bien national. Vers 1830, la famille Combes rendit généreusement l'établissement au culte, les Jésuites l'occupèrent en attendant l'achèvement de leur maison de la rue des Fleurs, et le cédèrent alors aux *Dames Réparatrices de Marie.* Cette communauté fut dissoute et la chapelle fermée vers 1905. L'immeuble a été vendu aux enchères le 23 juillet 1908, c'est aujourd'hui l'Archevêché.

16. — L'Hôtel Chalvet.

(Rue de l'Inquisition, n° 19. — Aujourd'hui, Hôtel de Pins.)

Cad. 1478, art. 8, 9, 10, 11 et 12. — 1550, art. 25. — 1571, art. 29. — 1679, art. 7.

La façade de cet hôtel, qui était d'un beau style Louis XIII, a été complètement défigurée par la suppression des meneaux des fenêtres; ces fenêtres étaient à double croisillons, on les retrouve dans la cour, mais là encore, le meneau horizontal supérieur a été scié. Sur le fronton du portail, le blason de la famille de Pins, *de gueules à trois pommes de pins d'or*, a remplacé celui des Chalvet, martelé pendant la Révolution. Dans la cour à droite, l'escalier de pierre à rampe droite de la Renaissance a été conservé.

Jusqu'à la Révolution, pendant près de trois siècles, cette demeure fut la résidence de parlementaires. Dans le commencement du XVIe s., le conseiller au Parlement *Simon Reynier*, fit construire le premier hôtel qui a précédé celui-ci, sur l'emplacement de cinq maisons, dont la plus grande

appartenait, en 1478, au bachelier *Bernard Bonnet*, procureur de l'Inquisition ; c'est à la même époque que ce conseiller dut faire bâtir la maison de la rue du Castel (n° 10), qui a conservé deux fenêtres gothiques à meneaux, immeuble qu'il légua après sa mort à son petit-fils, le docteur *Jean Reynier*.

Simon Reynier, Sr de Gongouse et Brantalon, fut reçu conseiller le 28 novembre 1521, épousa, le 6 novembre 1535, *Dlle Marguerite Lauselergie*, et mourut vers la fin de 1568. Il fut reçu au Parlement en la charge de Georges d'Olmière, nommé quatrième Président, et au moment de jurer sur les Évangiles, selon la coutume, qu'il n'avait pas acheté sa charge, il avoua avoir versé, pour l'obtenir, la somme de 6.000 livres, sous forme de prêt au Roi.

Son fils *Louis de Reynier*, Sr de Saint-Loup, fut nommé conseiller, en son office, le 4 novembre 1567 et hérita de l'hôtel; il avait épousé, le 6 juillet 1562, *Dlle Claire de Bony Fenouillet*, fille du capitoul Guillaume Bony, et mourut vers la fin de l'année 1574.

François de Chalvet, le fils de l'illustre et savant conseiller Mathieu Chalvet et de Dlle Jeanne de Bernuy, nommé conseiller au Parlement le 28 avril 1583, puis Président le 20 octobre 1605, ayant épousé, en 1591, la fille de Louis Reynier, *Dlle Jacqueline de Reynier*, devint propriétaire de l'immeuble et fit construire l'hôtel actuel. Il mourut le 25 mai 1622; son portrait se trouve dans le *Manuscrit des Parlementaires* du musée Saint-Raymond (f° 164).

En 1679, *François de Chalvet*, seigneur de Gongouse, conseiller au Parlement, 1663-1705, possédait l'hôtel, il passa dans la suite au sénéchal de Toulouse, *Henri-Auguste de Chalvet-Rochemonteix*, qui le vendit, en 1762, à *Jean-François de Pujos*, conseiller au Parlement, 1750-1767. C'est aujourd'hui l'hôtel de la famille Pins-Montbrun.

17. — Rue des Moulins.

A. M. — Cad. Dalbade, 14e m., 1478. — 12e et 13e m., 1550, 1571, 1679.

La rue des Moulins, ancienne *rue de Comminges*, est une des rues dont le nom figure sur nos plus anciens titres, une ordonnance du 31 août 1201 nous révèle que, vers la fin du XIIe s., elle était devenue le refuge de la prostitution. Par cette ordonnance, les consuls interdirent aux femmes de mauvaise vie d'habiter la cité et le bourg.

C'était alors la *carraria Convenarum, rue de Comminges*, nom qu'elle a conservé jusqu'à la Révolution. Entre temps, cependant, elle reçut concurremment plusieurs autres dénominations : *rue du Port-Saint-Antoine*[1] au XIVe s.; *ruelle qui va aux Moulins, dicte de Comminges*, au XVIe (c. 1550) et *rue du Moulin-du-Château*[2], au XVIIe, le tableau du 6 floréal lui donna le nom de *rue l'Entousiasme*, et au commencement du XIXe s., c'était la *rue du Coin-des-Moulins*.

Le carrefour de cette rue, avec celles de la Hache et de l'Homme-Armé s'appelait, au XVe s., le *carrefour de la rue de Comenge*, la *place de Comenge* ou la *place des Tavernes* (c. 1478), les auberges y étaient, en effet, assez nombreuses, il y en avait à chaque porte; au XVIIe s., c'était la *place du Sauvage* (c. 1679) et l'ensemble de toutes les ruelles de ce quartier s'appelait le *Coin-des-Moulins*.

Une population très mélangée se pressait dans les étroites maisons de ce quartier, mais on y trouvait en majorité des gens de loi, procureurs, huissiers, greffiers, solliciteurs et avocats, des aubergistes et quelques notaires.

Il est à remarquer que la profession de notaire ne devait pas être très lucrative autrefois, du XVe au XVIIIe s.; on les

1. A. M., *Territoriaux*, 55 (1331-1363), fo 398-399.
2. A. M., DD. *Voirie*, rue des Moulins, 1647.

trouve toujours, par toute la ville, propriétaires des plus petites maisons de leur quartier.

Dans la rue de Comminge, on trouvait les notaires *Pierre Auriol*, en 1478, au nº 19; vers 1560, *Géraud Bodon*, au nº 6; en 1583, *Pierre de Vaux*, au nº 18; en 1571, *Jean Casse*, au nº 23, et, en 1622, *François Poisson*, au nº 13.

Parmi les gens de marque, on trouvait, au nº 10, en 1571, le conseiller au Sénéchal *Ramon Caussin*, auquel succéda, en 1605, son fils *Ramond Caussin*, bourgeois, capitoul en 1605, dont le blason a été falsifié, dans la cour Henri IV, lors de la restauration en 1873; au nº 16, en 1601, le conseiller au Parlement *Pierre Lombrail*, fils du capitoul en 1597; au nº 20, en 1571, l'avocat à la cour *Pierre Suau;* en 1666, les deux frères *Dominique Olivier*, trésorier général, et *Jean Olivier*, avocat et capitoul en 1658-59, dont le portrait, peint par Antoine Durand, se voit sur la miniature des *Annales* de 1659, et, en 1708, le conseiller au Parlement *Pierre de Boissy*, qui possédait une autre maison dans la rue du Castel (nº 4). Le nº 8 appartenait, au XVIe s., à la Table de l'œuvre de l'église de la Dalbade.

La maison nº 7, qui forme l'angle de la ruelle de l'Homme-Armé, a conservé sa porte du XVIe s., surmontée d'un linteau gothique fileté; c'est là que *Georges Bosquet* écrivit au jour le jour le récit des événements qui ensanglantèrent notre ville au mois de mai 1562. La maison appartenait dans la première moitié du XVIe s. à son père, *Antoine Bosquet;* il en hérita peu avant 1571 et après sa mort sa veuve, *Dlle Jeanne de Castagnier*, la légua à son neveu, noble *Jacques de Castaing*, écuyer du lieu de Fourquevaulx qui la vendit, en 1604, à M. *Yllaire d'Allidet*.

Au nº 13 était, en 1766, le peintre *Pierre Despie*.

18. — Rue de l'Homme-Armé.

A. M. — Cad. Dalbade, 13e et 14e m., 1478. — 11e et 12e m., 1550, 1571, 1679.

La rue de l'Homme-Armé n'était connue sous aucun nom, au XVe s., et pour les pagellateurs de 1478, c'était *la Ruelle où Sault l'Ort del minorettes;* le couvent de Sainte-Claire du Salin, ou Minorettes, avait une issue sur le côté nord de cette rue. Au XVIe s., elle prit le nom de *rue du Sauvage* (c. 1550, 1571, 1679), de l'enseigne d'une auberge. Cette auberge, qui occupait les deux maisons, nos 16 et 18

de la rue de l'Homme-Armé, et n° 23 de la rue des Moulins, était tenue, en 1476, par *Peyronet Delfau*, propriétaire de ces immeubles, qui fit sculpter, comme enseigne, à l'angle de sa maison (n° 18), la statuette d'un sauvage, armé d'une massue, qu'on y voit encore, malheureusement détériorée par un amas de peinture. On sait qu'à la fin du xve s., à la suite des découvertes du Nouveau Monde, ces figurations de sauvages se multiplièrent. En 1550, *l'auberge du Sauvage* s'était transportée dans l'immeuble à côté, n° 16 de la rue de l'Homme-Armé et 21 de la rue des Moulins.

Au xviiie s., le nom de rue de l'Homme-Armé apparaît sur les plans de Toulouse, mais on lui donnait aussi celui de *rue de la Rouqette* (ou Roquette), qu'elle portait encore au moment de la Révolution, lorsqu'on élabora le tableau du 6 floréal, où elle figure sous celui de *rue Bienfaitrice*.

On remarque dans cette rue, au n° 4, un écusson du xviie s. aux armories martelées; au n° 18, la statuette du xve s., et au n° 23, un monogramme du Christ, daté 1611.

Comme la rue de Comminges, la rue du Sauvage était habitée principalement par des attachés à la procédure. Sur le côté sud, on ne trouvait que des issues des maisons de la rue de Comminges; sur le côté nord, le sol des maisons n°s 11, 13 et 15, était occupé, au xve s., par le *jardin des Minorettes;* ces terrains furent vendus à des particuliers dans la première moitié du xvie s.

N° 13. — La maison n° 13, reconstruite au siècle dernier, appartenait, en 1550, à *François de Saint-André*, second président au Parlement de Paris, qui habitait de préférence à Toulouse, dans son vaste hôtel de la rue du Temple (rue de la Dalbade, n° 3); en 1582, cette maison fut achetée par *Jean de Toupinhon*, conseiller au Parlement, 1574-1597, et ancien avocat du roi au présidial de Rouergue.

N° 15. — Le trésorier du Moulin-du-Château, *Guillaume Lalière*, possédait, en 1571, la maison n° 15 dont il avait hérité de son père, sire *Antoine Lalière*, maître chandelier; en 1580, elle fut achetée par le notaire *Pierre Barrière*.

N° 19. — Cette maison avait principale entrée sur la rue Sainte-Claire (rue de la Fonderie, n° 17) et appartenait, dès le xve s., à la famille *Rivière;* en 1550, elle était habitée par *Pierre de Rivière*, maître des Eaux et Forêts, capitoul en 1552-53 et 1553-54, dont le

portrait, peint par Serve Cornoailhe, se trouve sur la miniature des *Annales* de 1555.

N° 23. — On voit sur l'arc d'une petite porte basse de la maison n° 23, un monogramme du Christ dans un ovale flamboyant, avec la date de 1611, que fit sculpter le marchand *Michel Cotte*. Au xve s., cette maison, qui était en face de l'auberge du Sauvage, abritait aussi une taverne, dont le nom alléchant ne pouvait qu'attirer les clients, c'était l'*Auberge du Tessou*, qui ne devait pas son nom à la viande savoureuse du légendaire compagnon de saint Antoine, mais à son tenancier, « *Ramond de Cazeneuve dict le tessou*, hoste de ladite auberge ». A la fin du xvie s., *Guillaume Maurice*, capitoul en 1595-96, en devint propriétaire et la vendit, en 1608, à *Michel Cotte;* dans le milieu du xviie s., elle passa au docteur et avocat à la Cour, *Jean de Gallien*, capitoul en 1622-23 et 1641-42, qui l'acquit comme mari de *D^lle Jacquette de Maurice*, fille du capitoul de 1596; puis, en 1748, à *Louis Durrie*, avocat au Parlement, conseiller du roi et expéditionnaire en Cour de Rome.

Le portrait de Jean Galien se trouve au Musée, sur le tableau de Chalette représentant les capitouls de 1623.

Dans la partie de cette rue qui fait un coude pour rejoindre la rue des Moulins, près de la porte de Comminges disparue, les n°s 1, 3 et 5 appartenaient, au xve s., au notaire *Guillaume Merceri*, et le n° 7 à un autre notaire, *Pierre Auriol*; le n° 1 fut acheté, vers 1600, par *Bertrand de Cambus*, capitoul en 1608-9, qui le légua à sa fille *Jeanne*, femme du docteur et avocat à la Cour, *Pierre Pailhes*. Les n°s 1 et 5 devinrent, en 1728, la propriété du trésorier général, *noble Gabriel Dufour*. La maison en face (n° 4) fut achetée, vers 1679, par *Antoine Mengaud*, capitoul en 1666, qui avait épousé *D^lle Guillemette de Poisson*, la fille de son voisin, le notaire *François Poisson;* il fit sculpter, sur le fronton de sa porte, ses armoiries qui furent martelées en 1794 et qui ont été replacées telles sur l'arc de la porte de la nouvelle construction du xixe s.

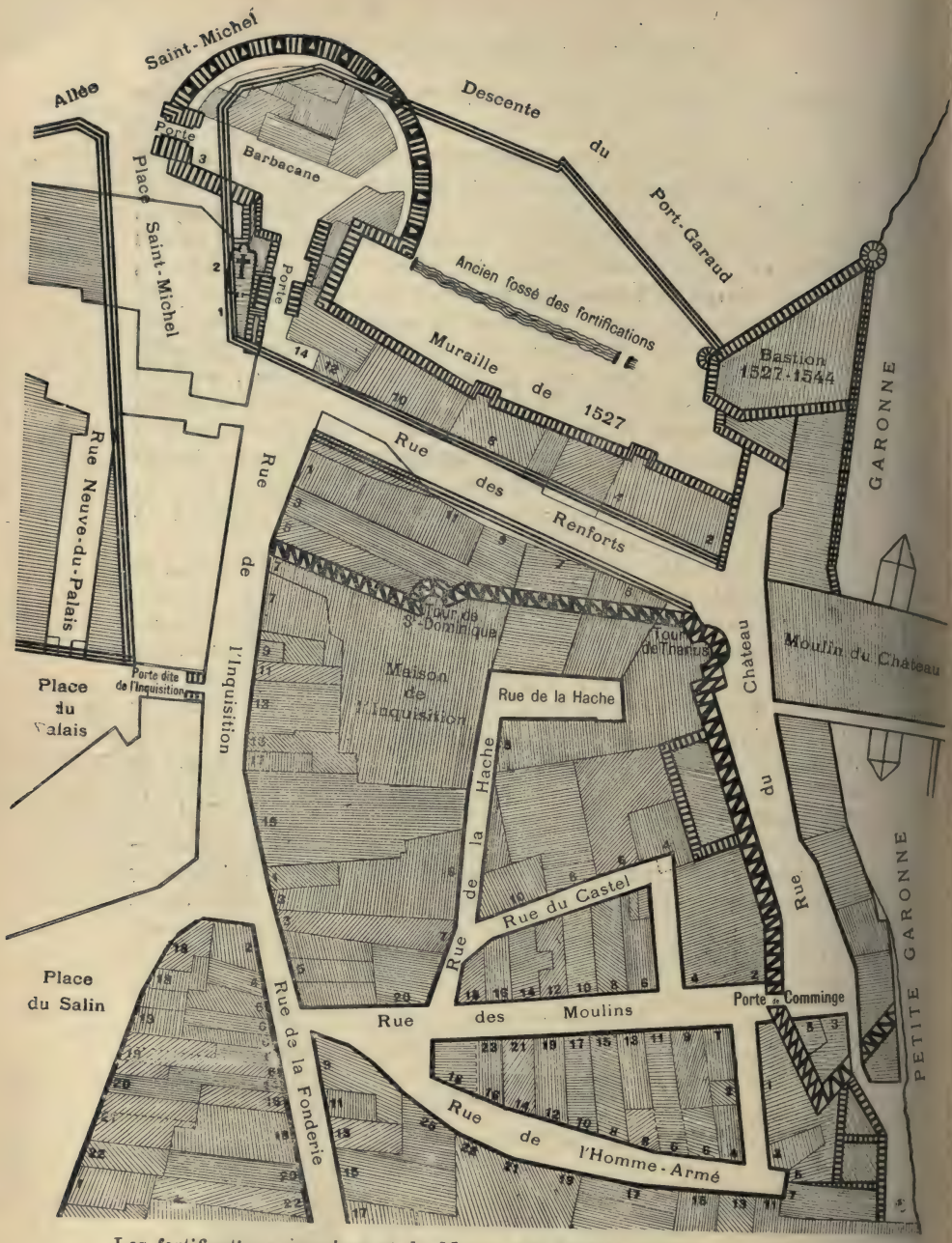

Les fortifications romaines et du Moyen âge dans le quartier Saint-Michel.

Plan dressé par M. Chalande.

(Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.*)

LIVRES IMPRIMÉS SUR PAPIER DE COULEUR

PAR M. MASSIP[1].

Les livres imprimés sur papier de couleur jouissent d'un avantage que d'excellents livres plus modestes peuvent leur envier; ils attirent l'attention. C'est une condition de succès pour le livre.

Les gens de lettres, qui ne furent jamais ennemis de la réclame, inventèrent mille subterfuges pour appeler l'attention sur leurs œuvres. L'emploi de la couleur est un de ces petits moyens. Il leur fut très familier jadis; il l'est beaucoup moins aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'en plaindre.

L'impression sur papier de couleur se rattache aujourd'hui à diverses causes qui n'ont rien de commun avec le but que se proposèrent les premiers écrivains qui en firent usage. D'où la nécessité de distinguer entre elles ces sortes d'impressions. On peut les diviser, suivant leurs caractères et leur but, en trois catégories. C'est l'industrie qui forme la première; la bibliomanie fait vivre la deuxième; la troisième a dû ses plus beaux jours au caprice de la mode ou à la vanité de quelques auteurs. On va voir combien il est aisé de ne pas les confondre.

Il existe un grand nombre de livres imprimés plus ou moins sur papier de couleur. Ils constituent un genre à part, qui a ses règles et sa raison d'être. La plupart ont pour objet la publicité, tels sont les annuaires, les guides, les formulaires et différents recueils dont les parties se dis-

1. Lu dans la séance du 17 avril.

tinguent par la variété des couleurs appliquées jusque sur la tranche du volume. Ici, la couleur remplit l'office de ces signets diversement nuancés que le relieur fixait jadis au tranche-file des vieux missels. Elle supprime les tâtonnements de la recherche.

Mais ce but ne lui suffit pas dans tous les cas. Elle en atteint quelquefois un autre. Elle revendique son droit à la réclame en laissant de côté cependant toute autre prétention. Ainsi, dans quelques annuaires spéciaux, celui de la *Papeterie universelle*, par exemple, elle se multiplie, uniquement pour mettre sous les yeux de l'intéressé : auteur, imprimeur, graveur, amateur, les effets qu'elle est susceptible de produire, associée à différentes qualités de papiers ou à différents caractères d'imprimerie. C'est pure réclame industrielle. Elle fait usage des nuances les plus variées et les adapte aux emplois les plus divers : étiquettes, cartonnages, enveloppes, bandes, couvertures de cahiers; extravive pour affiche, fine et surfine pour cartes postales et papier à lettres. Mais ce n'est pas le livre; la couleur n'a ici aucune signification et, dès lors, elle est pour nous sans intérêt. C'est la série industrielle; c'est à elle que nous devons, au point de vue de l'emploi de la couleur, des combinaisons et des essais qui ne sont pas dépourvus d'agrément et qui semblent emprunter à l'art quelques-uns de ses modèles.

Si l'emploi de la couleur se justifie dans la première catégorie, il n'en va pas de même dans la deuxième. Ici, c'est le bon plaisir de l'auteur qui décide du choix de la couleur. Le bon plaisir n'est pas toujours le bon goût, ni le bon sens. Il en résulte que si l'on saisit aisément le but dans la première catégorie, on a toutes les peines du monde à le démêler dans la seconde, que l'effet est souvent des plus fâcheux et que quelques unités de cette catégorie rapprochées les unes des autres constituent l'ensemble le plus incohérent, le plus inexplicable qui soit au monde.

Je ne vois, par exemple, ni l'intérêt ni le sens qu'il faut attribuer à un *Traité des Ulcères* (par Boll, traduit par Bosquillon, imprimé à Paris en 1803), sur papier rose pâle.

J'éprouve le même embarras en feuilletant le *Corpus juris*, imprimé à Amsterdam sur papier vert (1681) et je ne comprends plus, quand ouvrant le traité in-folio de l'*Administration des Finances de l'Empire* (1807), je le vois imprimé sur du beau papier bleu. Que Schaunard ou Colline, je ne sais lequel, vantent à tout venant l'impression « du bleu dans les arts », ce n'est qu'une aimable ironie, mais que le fisc s'en empare comme pour donner une apparence de douceur à ses revendications, je ne vois aucun symbolisme ancien ou moderne qui soit de nature à justifier cet emploi et je ne peux m'empêcher de dire, avec Léon Gozlan, que la pensée d'avoir une traite à payer est plutôt couleur mine de plomb.

On pourrait citer encore plusieurs exemples de cette association singulière de la science et de la couleur. Migne et Peignot en signalent quelques-uns. Ils n'ont vu sous ces originalités que fantaisie de bibliomane ou vanité d'amateur. Et quelle autre raison en pourrait-on donner? L'ophtalmologie, que l'on serait en droit de soupçonner de n'être pas étrangère à ce genre de productions, doit être mise hors de cause. On ne saurait imaginer, en effet, un choix plus funeste à la conservation de la vue que celui que nous montre les exemplaires dont nous parlons. Le souci de l'hygiène n'a rien de commun avec ces impressions dangereuses.

On se plaît à dire qu'érudition et ennui sont souvent synonymes. C'est quelquefois vrai. Faut-il supposer qu'on a voulu atténuer par les effets de la couleur l'effet réfrigérant des érudites documentations? Certains bibliophiles ne sont pas éloignés de le croire.

« Le dictionnaire est froid », a écrit un poète; est-il un livre sérieux qui ne soit pas froid? O Poète! En dehors des espaces ensoleillés, où rêve la poésie et où vit le roman; dans quel milieu nous sera-t-il donné de trouver l'idéal qui nous tourmente et le mot qui l'exprime? « L'âme avec la phrase lutte », continue le même abstracteur d'illusions. Qu'on donne donc généreusement à l'âme qui se révèle les phrases sonores, les mots colorés dont elle a besoin et que la couleur

absorbe jusqu'à la matière sur laquelle l'idée se greffe. Et c'est parce qu'on inventa cet artifice que nous avons des livres sévères imprimés sur papier de couleur.

Si ce fut précisément pour en rendre la lecture attrayante, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître encore combien fut malheureux, dans nombre de cas, le choix de la couleur. Quelle ironie que cette description d'une plaie sur fond azuré, et comme Cujas drapé de vert entraînerait vite notre imagination vers les cauchemars des condamnations irrévocables. De bonne foi, nous préférerions une autre raison. La médecine et le droit n'ont rien à démêler avec l'insaisissable rêve.

Nous avons connu un amateur qui distinguait par la couleur des reliures les séries composant sa bibliothèque. Cette idée du classement par la couleur pour une bibliothèque privée n'est pas ridicule en somme. Qui l'a conçue? On ne sait, mais il n'est pas défendu d'admettre que les couleurs primitivement unies au texte sont passées de l'intérieur, où elles remplissaient mal le but, à l'extérieur, où elles pouvaient rendre quelque service, suppléer au catalogue par exemple.

Malheureusement, ceci est encore une hypothèse. Il ne faut pas beaucoup de perspicacité pour comprendre que s'il en eût été ainsi, que si la couleur eût eu un caractère scientifique conventionnel comme la robe de nos professeurs de faculté, par exemple, non seulement nous aurions un bien plus grand nombre d'exemplaires sur papier de couleur, alors qu'on en signale à peine quelques-uns, mais la démarcation s'établirait d'elle-même sous nos yeux et nous ne chercherions pas inutilement le mot de cette petite énigme.

Le livre se classerait de lui-même suivant sa couleur et la docte jurisprudence traitée en demi-mondaine ne voisinerait pas, sous le même habit rose ou nankin, avec ces petits livrets galants du dix-huitième siècle où l'imagination se plaît à folâtrer à travers les couleurs les plus gaies. Mais cette remarque nous introduit tout naturellement dans la troisième catégorie.

Puisque l'âme lutte avec la phrase et qu'après l'avoir domptée, elle se plaît à la revêtir de mille reflets, il y a, il doit y avoir une affinité mystique entre l'idée et la manière dont elle se matérialise. La couleur est un des éléments de cette matérialisation. Style coloré, couleur dominante : vous ne la démêlez pas, c'est le papier qui vous la donnera.

Tout est rose dans ce roman, les sentiments, les aventures, les personnages. La rose est la couleur de la sentimentalité romanesque. N'objectez pas qu'on a imprimé de bons auteurs, Fénelon, Le Sage, Chateaubriand et même des dictionnaires sur ce fond si bien approprié à la frivolité. Que dis-je? on a même imprimé ainsi les *Oraisons funèbres* de Bossuet! Mais ceci n'est que produit inférieur de la deuxième catégorie; c'est de l'incohérence, ce n'est plus de la psychologie, c'est à-dire le sentiment et le style lui-même combinés avec la nuance.

Tout est jaune dans celui-ci. Le rapport du sujet avec la couleur du papier est facile à saisir. Avant-propos et premier chapitre annoncent une ou plusieurs de ces infortunes dont Molière a pu dire : « C'est une disgrâce que personne ne plaint. » L'épilogue consacrera en termes joyeux la mordante ironie du livre; c'est l'apothéose dans le jaune, comme le triomphe de l'amour s'achève dans le rose le plus tendre. Je dis le plus tendre, c'est qu'en effet le sentiment, plus subtil que la physique, échelonne des nuances entre les nuances, et qu'il en est arrivé à créer des roses et des bleus à peine perceptibles, des couleurs qui ne sont plus que des vapeurs, le *rose cuisse de nymphe*, par exemple, qui transforme le texte en un sourire et semble communiquer à l'idée des frissons de caresse. Trompeuses séductions.

Une fine pensée de Joubert trouve ici sa place : « La raison est abeille, dit-il, et l'on n'exige d'elle que son produit; son utilité lui tient lieu de beauté. Mais l'esprit n'est qu'un papillon, et un esprit sans agrément est comme un papillon sans couleurs; il ne cause aucun plaisir. » Nos sentiments ne le cèdent en rien à l'esprit en ces matières; il leur faut à tout prix, de la forme et de la couleur, et nous en arrivons à

nous tromper nous-même sur la nature des formes et des couleurs que nous employons. C'est la déroute de la logique. Il est impossible de se reconnaître à travers ces subtilités et ces transparences. Mieux vaut renoncer à cette chose qui serait plaisante peut-être, mais fort difficile, d'appliquer des interprétations concordantes à un catalogue de livres imprimés sur papier de couleur suivant les lois imprécises de la symbolique des couleurs. Il n'y a pas de principes en ceci, il n'y a que des impressions.

Les livres simplement facétieux ou burlesques se rattachent à cette catégorie, mais avec l'esprit indépendant qui les caractérise. A ce genre appartient « le livre à la mode » imprimé en vert à Vertefeuille, année nouvelle (Paris, Duchesne, 1759). L'année suivante, il changeait de couleur, il adoptait le rouge.

Ces deux petits livres que les classificateurs rangent dans la grande division des Belles-Lettres, sous la rubrique : « Fictions en prose », sont ordinairement reliés ensemble et quelquefois avec « le livre des quatre couleurs », celui-ci est imprimé en jaune, en bleu, en puce et en rose, et, pour continuer la plaisanterie, ajoute Migne, le livret porte au frontispice cette adresse : Aux quatre éléments, de l'Imprimerie des Quatre-Saisons, 4444 », en réalité, 1757. Cette fantaisie ainsi que les deux qui précèdent passent pour être du marquis Antoine de Caraccioli, un des écrivains les plus féconds de son temps, et qui ne se contentait pas d'être un parfait et d'ailleurs fort aimable original, mais qui se plaisait à mettre en évidence son talent singulier à imiter, de la voix et du geste, ses plus illustres contemporains, si bien, assurent ses biographes, qu'on s'imaginait converser avec les originaux dont il n'était que la copie. Il ne dérogeait pas, comme on le voit, en se faisant imprimer en quatre teintes et à tous les vents. D'ailleurs, de pareils livres échappent à toute classification.

Les livres imprimés en plusieurs couleurs sont assez rares. Il en est peu de sérieux; il serait plus vrai de dire qu'il n'y en a point. Il convient de faire une exception cependant en faveur du « Livre Tricolore », qui fut l'objet

d'une enquête, il y a quelques années, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*. Ce livre, que ses apparences classent dans une catégorie dont il se détache par le fond, est intitulé : « Les événements de Paris des 26, 27, 28 et 29 juillet 1830 par plusieurs témoins oculaires », et publié chez Audot la même année. Les couleurs nationales sont ici à leur place, comme le seraient les couleurs hermétiques dans un livre d'alchimie, ou les couleurs liturgiques sur une garniture d'autel. On ne peut plus considérer cet emploi de la couleur comme une perversion de l'art, c'est plutôt une manière d'accentuer les effets de l'idée en la revêtant des symboles qui lui servent d'expression.

Que si l'on recherche à quel moment surgit dans un cerveau sûrement un peu détraqué cette idée de donner une expression colorée à la pensée, on doit renoncer à le découvrir. Ce fut peut-être dans l'antiquité, ont écrit les bibliognostes. Pourquoi? Parce qu'on traça des caractères d'or et d'argent sur des fonds diversement colorés. C'est exactement comme si l'on disait que le premier jardinier qui planta des fleurs sur une pelouse eut l'idée de faire de la psychologie : langage des fleurs, langage des couleurs.

Au Moyen âge cependant où tout est symbole ne semble-t-il pas que l'idée ait inspiré l'emploi de la couleur? J'ai feuilleté de vénérables manuscrits et je n'ai pas vu d'adaptation possible, au point de vue où nous sommes placés, entre la couleur des encres, les nuances des fonds et les sujets calligraphiés. Prenons, par exemple, l'*Évangéliaire* de Charlemagne, qui appartenait au Trésor de Saint-Sernin et dont M. de Bellegarde n'hésita pas à faire hommage à l'Empereur à l'occasion de la naissance du Roi de Rome. Il fut écrit en 781 par Godescal, sur vélin pourpre, en lettres onciales d'or. Sans aucun doute, les caractères les plus beaux, les tons les plus lumineux sont les seuls qui puissent convenir à la transcription du Verbe divin et aux faits et gestes du Sauveur : ce fond pourpre lui-même n'est pas indifférent; c'est même le seul qui puisse convenir à la confirmation de la foi dans le sang des martyrs. Mais

croyez-vous qu'on y ait pensé? Il se peut; nous dirons même, pour ceux qui ont découvert la symbolique des couleurs dans Homère et dans quelques textes hébraïques, que cela doit être; mais on ne doit pas oublier que nous sommes typographes d'abord et que, sans méconnaître les symbolismes séculaires, il s'agit avant tout de découvrir les moyens d'en reproduire les effets sur la presse.

Il faut observer avant tout que si les modèles ne manquaient pas au moment où l'imprimerie s'efforçait de réaliser sa forme définitive, le symbolisme des couleurs, au témoignage de l'abbé Aubert, était déjà fort négligé, presque autant qu'il est peu apprécié de nos jours. Cette raison suffit à expliquer comment imprimeurs, gens de métiers et enlumineurs, symbolistes méditatifs, vécurent séparés, les premiers ne laissant la plupart du temps à la disposition des seconds que l'espace réservé aux grandes initiales dont les types n'étaient pas encore fondus. Et en second lieu, il était fort important pour les premiers de ne point altérer, par des essais opposés à leurs règles et à leurs principes, les matériaux qu'ils employaient. Il fallut plus de temps qu'on ne pense pour découvrir l'encre convenable à l'impression; car, dans les premières éditions de Mayence, le noir ne résiste pas à l'eau, à l'acide muriatique. Cette recherche de la substance indélébile, celle de la bonne condition du papier ne leur laissait pas le loisir de fleurir les textes réverbérés sur des fonds symboliques. Aussi ne faut-il pas chercher dans les premiers âges de l'imprimerie, soit au point de vue de l'emploi des encres, soit au point de vue de l'emploi des papiers, les spécimens dont nous parlons.

Quelques auteurs ont prétendu qu'Erhard Ratdolt, imprimeur à Venise, avait imprimé un *Euclide 1482,* in folio en lettres d'or. Peignot affirme que c'est une erreur. Elle est bien légère dans tous les cas et ne contredit pas les faits, s'il est vrai que l'encre employée pour quelques exemplaires de choix, extrêmement rares d'ailleurs, imitait la couleur de l'or, mais le papier reste plutôt réfractaire à ces essais excellents pour le parchemin.

Un Anglais, esprit original, mais observateur peut-être un peu superficiel, Thomas Fullos écrivait au dix-septième siècle que le papier participe du caractère de la nation qui le fabrique. Ainsi, dit-il, le papier vénitien est élégant et fin; le papier français est léger, tel autre est délié et mou! On en pourrait dire autant sans trop s'écarter de la vérité, si on introduisait la comparaison dans le domaine de la reliure. Broderies, entrelacs et dorure sont très souvent l'expression du goût propre à une nation. Et pourquoi ne pas demander simplement au caractère national la raison de l'anomalie typographique qui nous occupe, c'est-à dire de l'emploi de la couleur?

C'est en Italie et au seizième siècle que les catalogues nous révèlent l'existence des premières impressions sur papier de couleur. Elle s'y développe rapidement dans une proportion de douze sur seize par rapport aux pays étrangers où cette bizarrerie ne fut pas accueillie sans quelque défiance. Renouard possédait un exemplaire sur papier jaune de l'ouvrage intitulé : *De varia quercus historia*, par J. Du Choul, gentilhomme lyonnais, sous la date de 1555. Nous n'en avons pas découvert de plus ancien dans les catalogues français et nous avons constaté, d'autre part, que pendant le cours du dix-septième siècle, nos imprimeurs n'usèrent de ce procédé qu'avec beaucoup de discrétion. Ils ne l'adoptèrent réllement qu'au dix-huitième siècle, et lorsque le goût un peu dépravé du jour parut y prendre quelque agrément, sans ébranler d'ailleurs le monopole séculaire de l'Italie.

Il semble qu'en France cet usage aussi bien que les méthodes qui s'y rattachent avaient dû tomber dans l'oubli pendant la Révolution, car en 1804, on regardait comme une découverte fort curieuse, plus curieuse qu'utile, l'impression en lettres d'or, après plusieurs expériences dues à Crapelet, de douze exemplaires de l'ouvrage intitulé les *Oiseaux dorés*, par Audebert et Viellot. L'exemplaire était coté 120 francs. Il y avait ici, sans contredit, une raison acceptable; rien, en effet, ne paraissait mieux approprié que les reflets dorés pour traiter de l'histoire naturelle des

colibris, des oiseaux-mouches, des jacamars et des oiseaux de paradis. On n'en pourrait dire autant des œuvres de Tacite, par exemple, ou de l'étude de Postel sur les magistratures athéniennes. Quoi qu'il en soit, la première partie du dix-neuvième siècle reste la plus féconde en produits de ce genre, fécondité qu'il faut attribuer, sans doute, aux excentricités du Romantisme.

Un nouvel oubli de la mode et des méthodes se produit plus tard, puisqu'on signale comme un premier essai pratique dans ce genre, les applications faites en Angleterre, en 1882, par la maison Beatley, aux « Notes sur quelques pièces de Shakespeare imprimées en pourpre ». Cette tentative, que l'on rapprocha alors du *Livre des Quatre Couleurs*, parut fort originale; elle eut des imitateurs. Lord Dalling et Bulwar firent imprimer, à grands frais et à très petit nombre d'exemplaires, sans lieu ni date, une monographie de lord Melbourne en encre d'or sur papier teinté de rose. Au surplus, cette fantaisie a repris aujourd'hui la direction qui semble le mieux lui convenir; elle suit le grand chemin des romans où elle peut déployer tous les caprices de la couleur et où les plus extravagantes interprétations sont tolérées, si elles ne sont que rarement justifiées.

Il ne faudrait pas dire que la seule raison que le sens commun puisse accepter en tout ceci, celle de l'hygiène de la vue, est précisément celle dont l'imprimerie et la papeterie se préoccupent le moins. Au contraire, les spécialistes ont constaté qu'en diminuant l'écart des valeurs du noir au blanc, les tons colorés rendent l'aspect de la page plus doux, plus harmonieux et, par conséquent, plus favorable à la vue. D'où il faudrait conclure que l'impression sur papier de couleur est préférable à n'importe quel procédé de noir sur blanc. Le résultat de cette combinaison, recommandée en effet par certains oculistes, est bien d'abaisser le rapport des valeurs; mais on ne réfléchit pas à ce fait que l'emploi de la couleur diminue sensiblement aussi la lumière de la page et, par conséquent, qu'elle exige un bien plus grand effort de vision. Il faut donc trouver une couleur qui atteigne ce

double but : diminuer l'écart des valeurs, sans exciter outre mesure la rétine; et c'est là que gît toute la difficulté.

Ce serait le lieu d'exposer ici, au moins sommairement, la théorie généralement admise aujourd'hui de Thomas Young et reprise par Helmboltz sur les impressions produites par les trois couleurs fondamentales : rouge, vert, violet, et par leur mélange, et d'en tirer la conclusion qui en découle, c'est-à-dire de montrer la nécessité de les proscrire de nos ateliers d'imprimerie; mais ce serait aussi peine superflue.

On ne parviendrait pas à convaincre les amis de la couleur. C'est elle qui fait le livre rare et curieux; c'est elle surtout qui donne à l'idée un sens plus large et plus clair. Il y a des manies qu'on ne guérit pas : le bibliomane ne sera jamais qu'un bouquineur excentrique, et le symboliste n'admettra pas qu'on puisse attribuer à une *Vie de Bouddha* imprimée sur velin ou sur papier de Hollande un mérite supérieur au même ouvrage imprimé sur papier bleu, dût-il n'en pouvoir lire qu'une page sans fatigue, car c'est dans le bleu éthéré se dégradant jusqu'au bleu sombre que vit la sagesse de Bouddha. La bibliomanie a des charmes que nous ne savons pas voir et le symbolisme est une langue que nous n'entendons qu'à demi; mais ce qu'il est impossible de ne pas voir, c'est qu'en assujettissant le texte à certaines couleurs, on s'expose à ne recueillir de la lecture, quels que soient ses avantages, que les plus déplorables résultats.

Pratiquement et sans entrer dans des détails qui ne répondent pas à notre compétence, bornons-nous à constater avec les praticiens que rien n'est plus pernicieux pour la vue que les papiers rouges. Le rose même, dont on a si grandement abusé, blesse presqu'autant sous sa forme charmante. Le bleu et le violet ne sont pas meilleurs, quoiqu'on en ait pu dire. L'impression reposante du bleu n'est qu'apparente; cette apparence explique, sans doute, la confiance que nous accordons encore inconsidérément à cette couleur. Il est vrai qu'on a employé plus volontiers un bleu très atténué, et l'on

a observé que le papier azuré, bien différent à cet égard du papier rose, ne fatigue pas. Les belles éditions sur papier azuré méritent, en effet, d'être conservées. Le bréviaire sur papier bleuté, qui a appartenu à Jean-Georges Le Franc de Pompignan et que nous possédons à la Bibliothèque de Toulouse, est un des plus remarquables spécimens de ce genre. Rien n'est plus doux à l'œil et les caractères y sont d'une netteté parfaite.

Le vert serait bon, on en convient. M. Claretie écrit sur du papier vert, il pourrait en témoigner; mais cette couleur présente un inconvénient dont on ne se rend pas compte tout d'abord; il communique au texte une apparence rougeâtre susceptible de produire une certaine fatigue.

Ceci ressemble à un procès de tendance, dira-t-on; aucune couleur n'est épargnée. N'allez pas en conclure que le blanc seul est louable. On reprocha jadis, à Firmin Didot, l'éclatante blancheur de ses éditions, et il est vrai, trop de blancheur dispose à la myopie. On a écrit un ouvrage intitulé : *La Myopie des Liseurs*. Mais que dire alors de la blancheur si maladroitement corrigée de nos éditions sur papiers couchés, papiers glacés, papiers satinés, dont les reflets ne permettent pas la lecture soutenue. Méfions nous de ces pernicieux reflets si séduisants, surtout sous les caresses de la lumière artificielle.

Mais il est temps de rassurer les liseurs inquiets. L'amiral Jonquière prenait plaisir à faire ses calculs sur du papier jaune. Ce papier ne se prête pas seulement aux combinaisons de l'arithmétique. Nous avons vu qu'il s'accommode très bien des idées les plus folâtres. Et de fait, accessible à toutes les littératures, il est complaisant pour toutes les vues, il ne fatigue jamais. Ainsi que l'a remarqué Eugène Caustier en un récent traité d'hygiène, il doit ce privilège à sa pauvreté en rayons chimiques. Gens voués à l'étude, restons les débiteurs de cette pauvreté en encourageant les éditeurs qui, sans exclure les papiers sobrement azurés, élégants et doux à l'œil, donnent leur préférence, pour notre grand avantage, aux papiers teintés de jaune, surtout mastic, gais,

clairs, reposants, amis de tous les yeux et de toutes les encres typographiques.

En 1503 parut, à Lyon, un ouvrage sans nom d'auteur, intitulé : « *Le Blason des Couleurs*, en armes, livrées et devises. Livre très utile et subtil pour scavoir et congnoistre d'une et chascune couleur la vertu et propriété... » « Qui l'a fait? s'écrie Rabelais. Quiconque il soit, en ce, a esté prudent, qu'il n'y a point mis son nom. » Il importe peu de savoir ici que l'ouvrage avait déjà paru plusieurs fois, sous un titre un peu différent, et qu'il avait obtenu un réel succès. C'est l'indignation de Rabelais qui demande à être expliquée. « Je ne scay quoy premier en luy, je doive admirer ou son outrecuidance, ou sa besterie. » Pauvre Sicile, premier héraut d'armes d'Alphonse, roi d'Aragon, et auteur *du Blason des Couleurs*, il déplut aux philosophes, mais il ne fut pas plus bête que quelques-uns, et Rabelais, qui consacra lui-même deux chapitres à la symbolique des couleurs, est malvenu à la maltraiter. Quoi qu'il en soit, il fut un temps où il était aisé, comme aujourd'hui, de se rendre ridicule en abusant du sens allégorique des couleurs. Outrecuidant celui « qui, sans raison, sans cause et sans apparence, a osé prescrire de son autorité privée quelles choses seraient dénotées par les couleurs... Besterie qui a existimé que, sans autres demonstrations et arguments valables, le monde regleroit ses devises par ses impositions badaudes. »

Les griefs du bon sens contre les inventions de la symbolique n'ont pas changé. Ils ont la même valeur en ce qui concerne le livre. Qu'on habille la reliure, qu'on lui donne, si l'on veut, des habits « de pourpre et d'or », comme disait Jules Janin, mais qu'on respecte l'impression. Ne comporte-t-elle pas assez de complications avec ses éléments essentiels, avec la dimension des caractères, l'interlignage, la qualité du papier? N'est-il pas encore parfaitement inutile de modifier les effets de la lumière en la soumettant aux jeux de la couleur?

Nous avons appris, par les observations du laboratoire et

de la clinique, que l'emploi de la couleur, au point de vue où nous nous sommes placés, n'est pas sans danger. Qu'avons-nous appris, à feuilleter tant de livres réputés curieux en raison du sens allégorique qu'ils empruntent à la couleur? Rien, si ce n'est qu'il en est de la couleur comme de la muscade, qu'on en a mis partout sans savoir au juste pourquoi. Que faut-il en conclure? Qu'il n'y a pas plus de règle que de raison dans les applications qui en furent faites, et que si l'éditeur y trouva quelquefois son profit, la couleur ne donna jamais de l'esprit, de la science ou du sentiment au livre qui entra à l'imprimerie sans en être pourvu.

L'ACADÉMIE ROYALE
DE
PEINTURE, SCULPTURE ET ARCHITECTURE
DE TOULOUSE

PAR M. SAINT-RAYMOND[1]

Les lettres patentes royales du mois de décembre 1750, enregistrées au Parlement le 13 janvier 1751, n'apportaient pas à la Société des Beaux-Arts un simple changement d'étiquette et d'apparence extérieure; elles lui imposaient une transformation profonde qui en faisait désormais un organisme tout nouveau. Pour apprécier toute la portée de cette mesure et tout le prix qu'y attachaient ceux qui devaient en bénéficier, il est bon de se référer aux expressions employées par le chef du Consistoire lorsqu'il expliquait aux Capitouls les intentions du Roi dans la décision prise par lui en conséquence de leur conduite à l'égard de la Société : « Il a accordé à ces Messieurs un état fixe et permanent sans votre concours. » Tel était, en effet, le but suprême des aspirations des membres de la Société des Beaux-Arts; et on en comprend toute la légitimité quand on se rappelle la situation précaire où les mettaient leur dépendance de l'Hôtel de Ville et les caprices de l'administration, qui avaient été sur le point d'amener leur ruine. Cette chance d'affranchissement et de stabilité qu'ils ne trouvaient pas auprès des autorités municipales, ils s'étaient résolus à la chercher ailleurs, et par

1. Lu dans les séances des 10 avril, 8 et 15 mai 1913.

une bonne fortune qui n'était que la juste récompense de cette courageuse initiative, leurs efforts se rencontraient avec ceux que la royauté faisait presqu'en même temps pour étendre dans les milieux provinciaux, qui s'y trouvaient suffisamment préparés, le régime établi par elle depuis près d'un siècle en ce qui concernait la protection et l'enseignement des beaux-arts à Paris.

Comment ce régime s'est-il établi et à quelles causes faut-il attribuer son influence et sa propagation en province? L'examen de cette question entraîne l'étude des origines et du développement de l'Académie Royale de Paris; elle déborde de beaucoup mon sujet, bien qu'elle y tienne étroitement par un de ses plus essentiels aspects. Je n'ai certes pas l'intention de faire ici l'histoire de l'Académie Royale; elle a été déjà faite et très bien faite par MM. Vitet, Lemonnier et bien d'autres écrivains de valeur à l'aide des documents exhumés par MM. Soulié, Dussieux, de Chennevières, Paul Lacroix, Paul Mantz et de Montaiglon. Mais on me permettra d'en rappeler brièvement les principaux traits qui sont nécessaires pour la clarté de mes explications ultérieures. Cette institution s'imposait par suite de la condition que l'évolution de la Société moderne faisait à la production artistique et de l'antagonisme irréductible que la divergence des intérêts créait entre l'art et le métier. Tous les gens dont la profession se rattachait à la peinture et à la sculpture vivaient réunis au Moyen âge dans la même corporation, qu'ils fussent vraiment artistes ou simplement artisans. Cette réunion ne présentait aucun inconvénient dans les premiers temps et même elle se montrait plutôt utile et féconde, en ce sens que l'art pouvait, grâce à ce contact réciproque, inspirer le métier et le pénétrer à fond. Mais c'était à condition que la direction venue des artistes fût acceptée sans résistance. C'est ce qui se produisit, en effet, d'abord, et c'est ce qui a fait la beauté de l'art industriel à la meilleure époque du Moyen âge et son harmonie constante avec les œuvres du grand art.

Mais il vint un moment, qui ne tarda guère plus d'un

siècle, où cette tutelle bienfaisante ne trouva plus de soumission parce que les préoccupations de l'esprit commercial se substituèrent chez les artisans aux recherches pénibles et forcément plus désintéressées que provoquent l'action de l'intelligence et l'amour du beau. Or, comme les artisans se trouvaient dans la corporation plus nombreux que les artistes, ils firent bientôt la loi et dirigèrent la communauté dans le sens de leurs médiocres visées. C'est ainsi que, pour s'affranchir de la concurrence, ils firent de la maîtrise, d'abord entièrement libre dans son accès, un groupement limité quant au nombre et soumis à des conditions d'entrée de plus en plus onéreuses; que se croyant assez forts de leur bagage acquis, ils remplacèrent la recherche du mieux par des procédés de pure routine; que ne croyant qu'à la pratique comme moyen d'éducation, ils négligèrent la formation de l'esprit; que ne tenant aucun compte de la valeur artistique d'une œuvre, ils ne s'occupaient que de la qualité des matériaux employés et ne réglèrent qu'à cet égard les autorisations ou les répressions de fraudes. Dans un tel milieu, si étranger à leurs tendances les plus essentielles, la position des artistes ne pouvait demeurer simplement indifférente; elle fut d'abord gênée; elle devint bientôt intolérable; et ils cherchèrent à en sortir à tout prix.

Leur amour-propre, d'ailleurs, n'était pas moins compromis dans cette affaire que leurs intérêts. Depuis qu'ils se voyaient honorés par les rois, recherchés par les grands seigneurs, célébrés par les gens de lettres, il leur répugnait de plus en plus de se voir confondus avec des confrères qu'ils considéraient comme très au-dessous d'eux par la valeur intellectuelle et par les habitudes de vie qu'elle inspire. Et s'ils se séparaient d'eux, ils étaient exposés à des accidents plus graves que l'humiliation de cette promiscuité; car si d'aventure un artiste non reçu comme maître s'avisait de produire et de vendre des œuvres de son art, il courait risque de voir les gardes-jurés de la maîtrise se transporter chez lui, faire saisir et confisquer ses ouvrages et lui infliger une amende. C'est ce qu'on voit se produire

déjà aux temps des premières luttes entre l'Académie et la maîtrise; un dernier et célèbre exemple en était encore donné au début du dix-huitième siècle dans les phases à la fois lamentables et grotesques du démêlé du peintre Pater avec la maîtrise de Valenciennes.

Enfin, la confusion entre artistes et artisans devenait une source de dissensions continuelles, en se maintenant à l'intérieur de la communauté à mesure que ses raisons d'être disparaissaient dans les mœurs; et il est aisé de comprendre que les peintres d'histoire et les statuaires ne pussent souffrir plus longtemps de se voir faire la loi par les peintres d'enseignes ou de bâtiments, les vitriers, les doreurs, les marbriers et les praticiens ornemanistes. Leurs intérêts spéciaux étaient, d'ailleurs, parfaitement négligés dans les revisions des règlements. C'est un fait bien remarquable que depuis 1391 jusqu'en 1622, dans les sept ordonnances rendues à cet égard sur les instances de la maîtrise, il n'est jamais question de favoriser les progrès des arts, mais seulement de renforcer l'autorité des maîtres, de rendre plus difficile l'accès de la maîtrise et l'exercice du métier, d'anéantir la concurrence et d'édicter à cet effet des mesures plus ou moins prohibitives, dont l'effet le plus clair était de léser les intérêts du public en apportant des entraves au commerce des tableaux.

Il s'était introduit, d'ailleurs, dans cette organisation un abus qui en accroissait le danger; car, comme les maîtrises étaient devenues héréditaires, les fils de maîtres, reçus maîtres à leur tour avec dispense de toute preuve de compétence, grâce à leur droit de naissance, n'étaient très souvent, en réalité, que des entrepreneurs n'agissant que par la main de leurs ouvriers et pouvaient, grâce à leur situation financière et à leurs relations, dominer dans le métier au préjudice de ceux qui ne se recommandaient que par une réelle supériorité de connaissances.

On n'avait pour sortir de cette impasse que les privilèges individuels accordés par les rois, en vertu de lettres patentes spéciales, aux artistes dont ils voulaient employer le talent.

On les étendait bien le plus possible en accordant les mêmes privilèges aux peintres brevetés, à ceux qui étaient logés au Louvre ou dans les maisons royales, à ceux qui avaient un office du palais, à ceux qui, comme fournisseurs royaux, suivaient la Cour dans ses déplacements. Mais ces procédés n'étaient pas sans limites; d'autant plus que la maîtrise réclamait instamment contre eux et en avait obtenu plusieurs fois la réduction.

C'est alors que les artistes indépendants de la maîtrise eurent l'idée d'opposer corporation à corporation et privilège à privilège, expédient fâcheux mais inévitable dans un temps ou la liberté du travail individuel n'existait pas. Ils se résolurent à profiter de la protection royale pour constituer sous cette autorité devant laquelle tout s'inclinait un groupement qui, séparant définitivement les artistes des gens de métier, assurerait la condition supérieure de ses membres en même temps que la liberté de leur travail et réaliserait pour le progrès des arts, pour leur dignité et leur enseignement, la réforme impatiemment attendue et dont la maîtrise se montrait évidemment incapable.

Mais cette nouvelle situation ne pouvait s'établir que par une concession de l'État; car, d'après les idées juridiques du temps, c'était le pouvoir souverain qui seul pouvait donner des privilèges et restreindre d'autant les privilèges antérieurs si ceux-ci se trouvaient en concours avec eux.

C'est pourquoi on prit le parti de demander au roi pour les artistes, en bloc, ce qu'il avait déjà fait pour beaucoup d'entre eux séparément et de recourir à l'institution d'une académie par lettres patentes.

Ce titre d'académie apparaissait, d'ailleurs, comme très séduisant, parce qu'il était consacré par la mode; parce qu'il rappelait à beaucoup d'artistes le souvenir de l'Académie de Saint-Luc, que leur séjour à Rome leur avait rendu aussi sympathique que familier; enfin, parce qu'il était celui de toutes ces Sociétés savantes ou littéraires, alors entourées de la considération publique, et qu'il leur semblait

les associer d'autant plus à ces professions libérales parmi lesquelles ils avaient l'ambition d'être comptés.

Mais il ne suffisait pas d'être officiellement institués; il fallait trouver dans ses propres efforts les moyens de vivre et de faire face à des adversaires qui ne semblaient pas disposés à céder le terrain sans avoir épuisé tous les moyens de combat.

L'Académie, en effet, ne comprenait pas encore tous les artistes : il y en avait quelques-uns d'une réelle valeur qui, par des motifs de jalousie ou d'intérêt, étaient restés fidèles à la maîtrise et qui apportaient à son opposition un important concours. On allait donc assister à une lutte ouverte sur un terrain de libre concurrence entre deux organismes également privilégiés : lutte périlleuse pour celui qui n'en était encore qu'à ses premiers pas. Aussi l'Académie, malgré la faveur officielle et les sympathies de l'opinion, eut-elle de pénibles débuts; elle connut des crises répétées et des vicissitudes angoissantes, dont je n'ai pas à faire ici le détail, mais dont elle ne sortit que quand elle eut obtenu l'appui de Colbert.

Colbert ne pouvait manquer de faire bon accueil à une institution qui répondait parfaitement à ses plans d'organition administrative et qui lui fournissait si fort à propos les moyens d'étendre son autorité sur un domaine nouveau. Aussi s'empressa-t-il d'accorder la protection qu'on lui demandait et de prendre toutes les mesures capables de la rendre efficace. Il reconstitua l'Académie sur de nouvelles bases, la logea, la dota, la mit à l'abri, par des arrêts du Conseil, des prétentions toujours renaissantes de la maîtrise, et lui assura non seulement la prépondérance en matière professionnelle, mais le monopole des travaux de la maison du Roi et de la direction et de l'enseignement en matière de beaux-arts. Mais ces privilèges eurent une contre-partie dans les devoirs qui furent imposés au corps et dans la surveillance étroite dont il devint l'objet. Colbert ne se contenta pas de le seconder et de l'encourager; il le gouverna comme un service administratif; il exigea de lui un travail

régulier et assidu, veillant à ce que toutes les obligations des académiciens fussent ponctuellement exécutées, déléguant des commis des bâtiments pour le représenter à leurs séances, et se faisant rendre compte de ce qui s'y était passé, y assistant lui-même toutes les fois qu'il le pouvait et donnant son avis dans les discussions, non pas avec la prétention d'être un homme du métier, mais avec le ton discret d'un amateur homme du monde, et laissant aux membres toute liberté de décider pourvu que cette décision eût un résultat effectif et fût la base d'une œuvre utile : très exigeant, d'ailleurs, sur l'accomplissement de toutes les formes, insistant sur la rédaction des procès-verbaux et sur la tenue des conférences théoriques, réglant avec minutie les heures de présence et la durée des travaux, traitant, enfin, cette assemblée d'artistes, habitués à en prendre à leur aise avec les règlements et à marcher un peu à leur fantaisie, en corps de fonctionnaires chargés d'un service public et obligés de s'en acquitter avec ponctualité et discipline.

Ce grand travailleur voulait partout du travail sérieux et continu, et n'accordait de faveur qu'en échange de résultats. Et ces résultats, il ne les considérait comme vraiment dignes d'estime qu'autant qu'ils répondaient à une certaine conception d'ensemble, nettement définie et forcément exclusive; car tout ce qui partait d'une initiative privée lui semblait un germe de désordre et toute dissidence un acte d'anarchie. Tout le temps que dura le pouvoir de Colbert, l'Académie dut se résigner à suivre avec docilité cette impulsion énergique et sûre d'elle-même, qui tendait sur toutes choses à centraliser l'art et qui avait pour organe une doctrine dogmatique et absolue. Elle était, d'ailleurs, maintenue dans la soumission par l'ascendant impérieux qu'exerçait sur elle son directeur Le Brun, si semblable à Colbert par le caractère, les habitudes laborieuses et les qualités de commandement. C'est avec la collaboration empressée de tous ses confrères que s'épanouit sous sa direction, pendant les plus belles années du règne de Louis XIV, cet art français imposant et somptueux, où rien ne heurte l'unité de la pen-

sée, où tout respire la grandeur et la tenue de l'exécution; mais où l'absence de liberté et de souplesse engendre la monotonie et inspire la lassitude. C'est également sous cette direction que fut distribué pendant tout ce temps l'enseignement de la jeunesse, exclusivement professé par la même Académie, participant à la conservation de l'unité de doctrine, mais peut-être tenu dans une trop étroite dépendance par la rigueur des idées directrices et par l'esprit de monopole.

Toutefois, cet empire absolu exercé sans résistance pendant un quart de siècle avait si bien établi son crédit que lorsque le vent tourna, c'est-à-dire lorsqu'après la mort de Le Brun il y eut un peu plus d'air dans l'atmosphère académique, mais que sous l'impulsion d'idées nouvelles et avec l'indulgent laisser-aller et peut-être la complicité secrète du nouveau directeur Mignard l'Académie eut à subir la suppression de son monopole par suite du rétablissement des cours de la maîtrise sous le nom d'Académie de Saint-Luc, avec un plus grand nombre de professeurs et de modèles et l'appât de la gratuité, elle fut assez pleine de vitalité pour se tirer victorieusement de cette difficile épreuve, pour attendre sans crainte le retour de l'opinion, pour conserver son prestige au point d'être recherchée par tous les artistes de réelle valeur, et pour assurer à son enseignement une supériorité à laquelle celui de la maîtrise ne put jamais atteindre.

Cette expérience fournissait une démonstration tout à l'honneur, en définitive, du principe de la liberté. Mais le vrai secret de cette victoire doit être cherché dans le caractère essentiel de l'Académie Royale, qui, au lieu d'être inspiré comme la maîtrise, par un esprit purement mercantile, par des considérations de fortune et par des arrière-pensées de rivalités jalouses, se fondait sur l'amour de l'art, sur le désintéressement en affaires et sur le respect du talent.

C'est un demi-siècle après ces événements que l'Académie de Paris se trouvait investie de la mission de présider au berceau de l'Académie de Toulouse. Elle avait bien changé d'allures depuis le temps de la direction de Le Brun. Elle

ne professait plus de doctrines exclusives; elle faisait preuve de la plus large tolérance en face des tempéraments bien divers qu'elle renfermait dans son sein; elle pouvait dire avec vérité qu'elle représentait l'école française du temps, puisque tous les artisans connus en faisaient partie. Mais elle se regardait comme dépositaire des traditions nationales en art et comme la régulatrice de l'enseignement. Elle s'en faisait un titre pour intervenir de son approbation et de ses conseils partout où se formait en France une nouvelle institution à son exemple. Elle était d'ailleurs à cet égard en possession d'un mandat spécial émané du pouvoir souverain, car un règlement royal du 22 décembre 1676, enregistré au Parlement, prévoyait l'établissement d'écoles académiques de peinture et de sculpture dans toutes les villes du royaume où elles seraient jugées nécessaires et déclaraient que ces écoles seraient dépendantes de l'Académie Royale de Paris. Neuf articles rédigés par l'Académie elle-même arrêtaient les conditions de ces créations et de leur dépendance.

Elle était assez étroite, puisqu'on y voit qu'une commission de l'Académie était chargée de surveiller la discipline et la méthode d'enseignement de ces écoles, que la solution de leurs conflits intérieurs serait réservée à l'Académie, et que les ouvrages des élèves lui seraient communiqués quatre fois par an.

C'est en raison de ce privilège que s'explique toute la procédure qui avait amené la concession des lettres patentes à la Société des Beaux-arts de Toulouse, l'assentiment donné par l'Académie Royale, et la rédaction des règlements confiée à M. de Boze en sa qualité de secrétaire perpétuel de cette Académie. Cette fondation d'ailleurs venait après bien d'autres, qui avaient passé par les mêmes formalités. Les Académies de Bordeaux, Dijon, Lyon, Marseille et Montpellier avaient précédé celle de Toulouse et les encouragements qui avaient été donnés à ces institutions témoignent du zèle avec lequel les pouvoirs publics du temps suivaient le mouvement qui entraînait la province vers les arts. Ils sont aussi une preuve de l'importance que l'Académie de Paris attachait à

diriger ce mouvement et à maintenir ce titre de guide de l'École Française qui lui avait été reconnu dès ses débuts.

L'Académie de Toulouse se compose d'éléments divers, au nombre de quatre, classés hiérarchiquement et ayant chacun sa fonction spéciale. Cet ordre est évidemment combiné dans le but de relever la condition du corps aux yeux du public, de lui assurer une protection efficace, de susciter dans son sein un travail suivi et sérieux, et de favoriser, autant que possible, les études qu'il était chargé de diriger. Les diverses sections portaient le nom de classes.

La première classe était celle des fondateurs ; elle comprenait quinze titulaires. C'étaient les représentants de l'autorité municipale : le maire et le lieutenant de maire (quand ces charges étaient occupées; ce qui eut lieu plusieurs fois dans ce temps de vénalité), les huit capitouls actuellement en fonctions, quatre anciens capitouls nommés à cet effet tous les trois ans et le syndic de la ville. C'était la part faite au souvenir de l'ancienne création de la Société des Beaux-arts par l'Hôtel de Ville, la place à laquelle il tenait si fortement, qu'il aurait pu perdre dans la société nouvelle, si l'on avait voulu lui garder rancune de son opposition tracassière et de ses dangereux caprices; cette place que, suivant les propres paroles du chef du consistoire à propos des lettres patentes, on avait eu la générosité de lui laisser. C'était un gage de paix et le prix de sa bonne volonté future. De plus, l'un des capitouls en exercice devait toujours être président de l'Académie. Le corps consulaire avait donc tout lieu d'être satisfait. On verra cependant dans la suite que ces concessions ne le désarmèrent pas et que ce fut de l'Hôtel de Ville que l'Académie eut le plus à se plaindre.

La seconde classe était celle des associés honoraires au nombre de douze. Elle se composait d'abord du gouverneur de la province, de son lieutenant général, de l'archevêque de Toulouse et du premier président du Parlement. Ces personnages, choisis parmi les plus constitués en dignité, n'avaient en réalité que des attributions honorifiques; leur présence était destinée à donner du prestige à l'Académie dans l'opi-

nion et à affirmer hautement le patronage que le monde officiel se faisait un devoir d'accorder aux beaux-arts. Ils jouaient dans le milieu des artistes provinciaux le même rôle que le Secrétaire d'État, le Directeur général des Bâtiments et les autres hauts fonctionnaires délégués aux arts remplissaient auprès de l'Académie de Paris. Les autres membres de cette classe étaient, suivant les termes de l'article 5, « choisis à la pluralité des voix entre les personnes de condition les plus distinguées par leur goût pour les arts et les plus à portée de leur rendre de bons offices. » C'étaient donc, dans cette catégorie de protecteurs, ceux qui par leurs relations et leur exemple se trouvaient les plus en mesure de faire bien venir la nouvelle Académie auprès de la bonne compagnie de la ville et de la mettre pour ainsi dire à la mode. En jugeant d'après nos mœurs modernes on pourrait croire ces précautions exagérées; aucune cependant n'était de trop et l'on en sera convaincu si on veut bien se souvenir des préjugés du temps et de l'indifférence ou même du mépris que la bourgeoisie d'alors montrait pour les artistes. L'Académie elle-même d'ailleurs put en avoir la preuve dans les difficultés qu'elle rencontra à se faire respecter.

Toutefois, quelle que fût l'importance de ces deux classes, leurs fonctions demeurent toutes d'honneur et d'apparence extérieure. La vie véritable de l'Académie résidait dans les deux dernières classes qui en formaient les catégories pratiquement agissantes.

La troisième classe était celle des associés ordinaires, au nombre de vingt. C'étaient des hommes du monde que leur tournure d'esprit, leurs occupations de carrière ou leurs études désintéressées rapprochaient plus ou moins de la connaissance des arts du dessin et pouvaient faire passer pour des juges compétents sur ces matières. Ils représentaient dans l'Académie l'élément spécialement intellectuel, l'esprit critique et la théorie pure. Ils étaient chargés de la direction des écoles et de leur surveillance. C'est d'eux que partait l'impulsion générale des études. C'est aussi à eux qu'était confié le détail de l'administration. C'est parmi eux

qu'étaient choisis le modérateur, le secrétaire et le trésorier, c'est-à-dire les trois principaux organes de la vie académique. Le modérateur n'était élu que pour un an, le trésorier pour trois ans; quant au secrétaire, il était perpétuel (art. 6).

Enfin, la quatrième classe était celle des associés artistes, au nombre de vingt-cinq, comprenant ceux des membres de l'Académie qui pratiquaient effectivement les arts comme une profession. Quoique leur situation fût hiérarchiquement la plus modeste on pouvait dire qu'ils étaient la raison d'être de l'existence des trois autres classes et l'âme de la communauté. C'était en effet pour eux que l'Académie avait été établie, ainsi que pour les élèves qu'ils étaient appelés à instruire. Toute la charge de l'enseignement reposait sur eux, car c'était à eux seuls qu'on confiait les fonctions de professeurs (art. 7 et 21).

Un peu plus tard (1760) et avec l'assentiment du Roi on fit entrer dans cette quatrième classe et en nombre illimité de nouveaux membres, qualifiés d'artistes étrangers, parce qu'ils avaient leur domicile en dehors de la ville de Toulouse. Cet usage, établi déjà dans toutes les Académies de Beaux-Arts d'Europe, fut adopté avec empressement par l'Académie de Toulouse; et elle s'efforça constamment de s'agréger par ce moyen non seulement ceux de ses anciens élèves qui, leurs études finies, allaient poursuivre ailleurs leur carrière, mais aussi tous les artistes connus à Paris et à l'étranger qui voulaient bien répondre à son appel. La liste en est déjà assez longue à la fin du dix-huitième siècle et on y voit figurer presque tous les noms qui à cette époque étaient en possession de la renommée. C'était un succès qui faisait honneur à la bonne opinion qu'on avait de l'institution, et d'ailleurs une telle sollicitude de la part de l'Académie n'avait rien que de fort naturel; car il était pour elle d'une très grande importance, étant donné le milieu restreint où elle vivait, de s'assurer au dehors de puissantes relations, dont l'éclat ajoutait à son prestige local et qui ne pouvaient manquer de lui apporter de précieux concours dans toutes les circonstances où elle se trouverait amenée à solliciter

l'appui du pouvoir ou à figurer dans les manifestations artistiques du temps.

Ces artistes étrangers, tant qu'ils demeuraient éloignés de Toulouse, ne pouvaient guère être pour l'Académie que de simples membres correspondants; mais on tenait expressément à ce que cette situation ne fût pas une vaine formalité et l'article premier chapitre premier du règlement intérieur de l'Académie portait, d'après la disposition émanée du ministre, qu'ils ne seraient nommés qu'à la charge par eux d'entrenir une correspondance suivie avec l'Académie et de lui envoyer un de leurs ouvrages.

Mais lorsque les circonstances amenaient à Toulouse un associé artiste étranger il avait séance et voix délibérative tant que durait son séjour dans toutes les assemblées de l'Académie (art. 4).

Si un associé étranger venait à fixer sa résidence dans Toulouse il cessait par le fait d'être associé étranger, mais d'après l'article 5 du règlement l'Académie l'admettait dans toutes ses assemblées par une prérogative spéciale avec voix délibérative sur tout ce qui concerne les arts (mais non sur ce qui concerne l'économique, le régime ou la nomination aux places). Quand une place d'associé artiste se trouvait vacante, cet associé étranger n'avait qu'à la demander pour être admis sans concurrence et à la seule condition d'envoyer un nouveau morceau de réception. Il pouvait aussi concourir avec les autres associés artistes pour la nomination à une place de professeur vacante, après son entrée dans cette classe d'associés (art. 6).

Les officiers de l'Académie qui constituaient son bureau et la représentaient au dehors étaient le capitoul en exercice, désigné selon l'ordre de ses fonctions par ses collègues de l'année et qui siégeait comme président, le modérateur qui le remplaçait en son absence, le trésorier, le secrétaire et le directeur des écoles.

Les séances particulières de l'Académie se tenaient tous les quinze jours, le second et le dernier dimanche de chaque mois. On s'y plaçait dans l'ordre des classes respectives,

mais sans aucun rang de personnes entre les membres de chacune d'elles. Les académiciens des deux premières classes avaient toute liberté d'y paraître ou de s'en abstenir; mais c'était un devoir étroit d'y assister pour les associés ordinaires et les associés artistes, si bien que lorsque l'un d'entre eux s'était absenté pendant une année sa place était déclarée vacante. Et la même sanction frappait le professeur qui avait négligé de faire son cours pendant trois mois. De même le défaut de lecture par un associé ordinaire pendant l'année ou l'absence d'un associé artiste pendant trois semaines de suite entraînait la perte du droit de suffrage à la première place vacante (art. 36).

Dans les séances particulières chaque associé ordinaire était tenu à tour de rôle de faire un travail critique appelé *analyse* sur quelque ouvrage célèbre de peinture, de sculpture ou d'architecture à son choix. Ces travaux, ainsi d'ailleurs que tous les discours ou rapports prononcés dans l'Académie, devaient être transcrits par les soins du Secrétaire sur un registre spécial, et l'original signé par les auteurs était classé dans une liasse conservée dans les archives (art. 14 et chap. II du règlement).

Il y avait, en outre, deux assemblées publiques par an, le deuxième dimanche de janvier et le deuxième dimanche de juillet. Dans la première, destinée à mettre le public au courant de ce qui se faisait dans l'Académie, le modérateur rendait compte du travail et des progrès réalisés au cours de l'année précédente. Dans la seconde, qui était consacrée à la distribution des prix et qu'on entourait de toute la solennité possible, le capitoul président prononçait un discours d'apparat « sur les avantages que procure le goût des arts et le soin qu'on prend de les cultiver »; puis il distribuait de sa main les prix aux élèves appelés à haute voix pour les recevoir. Le modérateur terminait la séance par « une analyse succincte des ouvrages couronnés dont il fera remarquer les beautés qui ont déterminé les suffrages, sans oublier ce qu'on aurait encore désiré pour une plus grande perfection » (art. 13).

Une autre assemblée particulière qui se tenait le 2 juin de chaque année était consacrée aux opérations relatives au concours des prix. Elle se composait du modérateur, ou en son absence du plus ancien des associés ordinaires, du secrétaire de l'Académie, des commissions nommées par elle et des professeurs. Dans cette assemblée le secrétaire remettait au modérateur tous les ouvrages des concurrents. Le modérateur distribuait ces ouvrages aux professeurs des différentes classes en les chargeant d'en faire l'examen et le rapport à une autre assemblée particulière de l'Académie fixée au second dimanche de juin et qui devait continuer les jours suivants si cela était nécessaire (art. 27).

Cette même assemblée devait décider à la pluralité des voix des ouvrages qui seraient admis au concours et de ceux qui devaient en être exclus. Ceux qui avaient été choisis devaient être publiquement exposés dans les galeries destinées à cet usage, trois jours avant le dernier dimanche de juin, date à laquelle l'Académie s'assemblait pour adjuger les prix par la voie du scrutin, après avoir laissé toute liberté aux opinants de comparer les ouvrages exposés et de discuter leurs qualités et leurs défauts (art 8).

Ces quelques indications suffisent déjà à montrer que la nouvelle Académie ne devait pas être considérée comme un simple groupement d'amateurs réunis dans une pensée de pur dilettantisme, mais comme une véritable institution publique fondée dans le but de promouvoir autant que possible les progrès des arts du dessin et l'éducation des artistes, composée d'hommes qui prenaient au sérieux leur mission d'enseignement et qui en acceptaient avec dévouement toutes les responsabilités.

Ce caractère devient encore plus frappant si nous examinons les détails de l'administration et de la vie intérieure de l'Académie.

Les statuts annexés aux lettres patentes en avaient déjà formulé quelques-uns; mais comme il était difficile de prévoir et de régler de Paris tout ce qui pouvait être utile, il fallait bien que les rédacteurs de ces statuts s'en tinssent à

ce qu'il y avait de plus général et d'applicable partout et qu'on permît aux académiciens de Toulouse d'élaborer eux-mêmes le reste de leurs dispositions de détail. C'était dans la combinaison de ces deux règlements, dont le dernier ne faisait que compléter et développer le premier sans rien y introduire d'ailleurs de contraire, qu'on avait poursuivi la recherche des meilleures garanties de succès tant du côté des élèves que du côté des maîtres.

Les élèves formaient une classe qui pour être différente en condition de celle des maîtres et des autres associés n'en restait pas moins comme ceux-ci et au même titre considérée comme faisant partie intégrante du corps de l'Académie. Ils étaient entourés de la même protection et avaient droit aux mêmes privilèges. C'était donc une vraie communauté qui ne faisait qu'un bloc à l'égard des gens du dehors.

Les cours de dessin étaient divisés en quatre sections qui portaient le nom d'*écoles*, correspondant chacune à un degré d'études : les principes, la figure d'après l'estampe, la ronde-bosse et le modèle vivant; c'était la marche courante, la méthode adoptée alors dans tous les ateliers. Tous les élèves et même ceux qui ne se destinaient qu'à l'architecture étaient obligés de passer successivement par ces quatre écoles et ils ne pouvaient monter d'un degré au degré supérieur qu'après un examen convenablement subi et en vertu de la décision des professeurs assemblés (art. 16 des statuts).

Ces écoles étaient dirigées par quatre professeurs réduits plus tard à trois (art. 23, ch. 1er, du règl. int.) et par quatre adjoints aux professeurs qui se partageaient le travail en se succédant un mois chacun (art. 22 des statuts). Cette méthode d'enseignement, qui était de tradition dans l'Académie de Paris, s'expliquait par le désir de combiner avec l'unité de doctrine qui n'était pas contestée les avantages qui pouvaient résulter de la variété des tempéraments individuels et des applications pratiques.

Les écoles de dessin étaient ouvertes tous les jours de cinq à sept heures du soir pendant dix mois de l'année. Les adjoints au professeur de dessin étaient spécialement

affectés aux deux écoles inférieures (art. 18, ch. II, du règl. int.).

Au-dessus des écoles de dessin, cours généraux que les élèves appartenant aux différentes branches des arts étaient tenus de suivre également, se trouvaient les classes spéciales de peinture, de sculpture et d'architecture. Les professeurs chargés de chacune de ces classes étaient obligés, en sus de leurs occupations d'école, de donner pendant un mois, deux fois par semaine, des leçons publiques de leur art (art. 23 des statuts; art. 20, ch. III, du règl. int.).

Le peintre de la ville était toujours professeur de peinture (art. 23 des statuts).

Il y avait en outre des cours de géométrie, de perspective et d'anatomie, dont les professeurs donnaient chacun quarante leçons distribuées en deux mois et en se succédant l'un à l'autre de manière qu'il n'y eût dans l'année qu'un de ces cours à la fois (art. 21 et 22, ch. III, du règl. int.). Les élèves étaient soumis à un examen à la fin de chacun de ces cours; on décernait des prix aux plus méritants, et aucun élève ne pouvait être admis à concourir au prix de fin d'année de son école qu'autant qu'à la suite de ces examens il avait remporté un prix ou un accessit de géométrie pour le concours de la figure; d'anatomie et de géométrie pour le concours de la ronde-bosse; de perspective, de géométrie et d'anatomie pour le concours du modèle vivant (art. 5 et 8, ch. III, du règl. int.). On voit avec quel soin on faisait marcher les études scientifiques du même pas que les études d'art proprement dit.

La même exigence se maintenait pour les grands prix. Les concurrents devaient avoir remporté des prix ou des accessits de ces sciences, et en outre des prix ou des accessits dans tous les différents concours relatifs à leur art particulier (art. 9 du règl. int.).

Ce n'était donc pas là un enseignement laissé au hasard et à la fantaisie de ceux qui étaient appelés à le suivre. C'était au contraire une de ces formations méthodiques scrupuleusement graduées et sévèrement défendues, de ma-

nière à ne laisser rien passer d'insuffisant, et dans laquelle on semblait faire tout dépendre d'une application soutenue dans toutes les branches.

Les élèves étaient d'ailleurs choisis avec précaution et surveillés de très près. On n'en admettait aucun que sur la recommandation d'un académicien qui répondait de lui et qui donnait son nom pour être inscrit en marge du registre d'entrée à côté de celui de l'élève admis. Il veillait aussi à ce que, en dehors de l'école, les parents occupassent chez eux l'élève utilement pour ses études. Il était averti si son recommandé donnait quelque sujet de plainte. Les élèves paresseux ou turbulents étaient punis par l'obligation de travailler sur un banc séparé, et s'ils ne s'amendaient pas, ils étaient mis hors de la classe. La même expulsion était prononcée par le modérateur, le commissaire et le directeur des écoles réunis contre l'élève qui contrevenait aux règlements, manquait d'égards au professeur ou aux autres membres de l'Académie, vagabondait dans les classes ou empêchait ses camarades de travailler, et quand une expulsion avait été appliquée cinq fois au même élève, l'Académie délibérait si elle devait l'exclure pour toujours de l'école (art. 27, ch. II, du règl. int.).

On veillait aussi strictement sur l'assiduité. L'appel des élèves était fait tous les jours dans chaque classe. Le professeur marquait exactement les absents. On faisait chaque mois la récapitulation de ces absences et on en rendait compte à l'Académie. L'élève porté comme absent cinq fois dans les écoles de dessin et six fois dans les autres était exclu du concours annuel des prix de sa classe (art. 3, ch. III, et 8, ch. II, du règl. int.).

Les prix de fin d'année consistaient en onze médailles d'or ou d'argent. Pour le grand prix de peinture, de sculpture ou d'architecture alternativement décerné, une médaille d'or de 300 livres; — pour un ouvrage de composition de peinture et de sculpture l'année d'absence du grand prix, deux médailles d'or; — pour la figure d'après le modèle vivant, une médaille d'or; — pour la classe de ronde-bosse,

une médaille d'argent; — pour la classe de la figure d'après l'estampe, une médaille d'argent; — quatre médailles d'argent pour les classes de perspective, de géométrie, d'anatomie et d'ornement.

Les sujets de concours étaient donnés par des commissaires de l'Académie désignés par elle à cet effet (art. 10 à 20 du règl. int.).

Les femmes et les jeunes filles domiciliées dans la ville ou étrangères qui désiraient concourir étaient admises sur leur demande. Elles devaient être accompagnées d'une « femme chaperon » (art. 2, ch. II, du règl. int.).

Les ouvrages présentés au concours étaient soumis à une première décision par une commission composée du bureau de l'Académie, de tous les professeurs et de neuf associés ordinaires (art. 22 du règl. int.).

L'exposition des ouvrages était publique, et trois jours après l'Académie tout entière s'assemblait pour décerner les prix qui étaient attribués par un vote au scrutin (art. 27 et 28 des statuts; art. 25, ch. III, du règl. int.).

Il faut voir maintenant comment se recrutait l'Académie.

Dans la classe des associés honoraires les places vacantes étaient remplies, sur la proposition faite d'un candidat, par simple voie d'élection, à la majorité des votants, après la proposition du modérateur.

Mais pour les associés artistes qui devaient faire preuve d'aptitudes professionnelles, il fallait nécessairement un jugement fondé sur des pièces probantes. Aussi le candidat était-il obligé d'exécuter un ouvrage relatif au genre affecté à la place vacante, et dont quatre commissaires, pris dans la troisième et dans la quatrième classe, lui donnaient le sujet. Pour une place de peintre d'histoire, un tableau dont les aspirants faisaient d'abord l'esquisse, puis le tableau séparément dans une loge; pour une place de sculpteur, la maquette ou le dessin d'une figure en pied, ou d'un bas-relief qui était ensuite exécuté en loge; pour une place d'architecte, le plan d'un édifice avec la coupe et les élévations; pour une place de peintre de portrait, de paysage,

de fleurs ou de nature morte, un ouvrage de ce genre d'après un sujet donné; pour une place de dessinateur ou de graveur, une composition dans les mêmes conditions (art. 39, ch. 1er, du règl. int.).

Mais comme le candidat pouvait être appelé à devenir un jour professeur, il était tenu en outre, avant d'être nommé, d'interroger séance tenante, dans l'Académie, les élèves sur la géométrie, la perspective et l'anatomie; examen qui était une épreuve pour lui bien plus que pour ceux qu'il interrogeait.

Les élèves de l'Académie faisant corps avec elle devaient naturellement être admis à participer à tous ses privilèges. Aussi les lettres patentes les leur concédaient aussi bien qu'à leurs maîtres en les assimilant, à cet égard, aux élèves des collèges publics consacrés à l'éducation des citoyens. Ils jouissaient, en conséquence, du droit d'être exempts du tirage au sort pour la milice, de la garde et patrouille bourgeoise, du vingtième d'industrie des taxes et répartitions des corps de métier et de quelques autres corvées qui pesaient durement sur la classe sociale à laquelle la plupart d'entre eux appartenaient. Aussi revendiquèrent-ils toujours énergiquement ces privilèges que l'Académie fut souvent, nous le verrons, obligée de défendre, en leur nom, contre les entreprises des agents du pouvoir. Mais dans l'esprit de l'Académie, il était entendu qu'ils devaient d'abord en être dignes. Aussi en fit-elle un nouveau moyen d'assurer la régularité de la conduite. Quant un recours de ce genre lui était porté, elle examinait d'abord l'assiduité du plaignant et ce n'était que lorsque ce dernier point était reconnu qu'elle accordait le certificat de scolarité nécessaire pour l'exercice du privilège en question. Elle en fit même un moyen d'émulation, car elle décida que tout élève qui, après deux années d'études, n'aurait pas remporté un prix ou un accessit serait exclu de ce bénéfice.

Dès que l'Académie eut pris conscience de sa nouvelle situation, M. de Mondran, son modérateur, qui en était devenu l'âme, s'occupa sans perdre un moment de faire pro-

duire à l'avantage remporté par elle toutes ses conséquences. Il crut, d'abord, qu'il fallait profiter du retour de bonne volonté montré par l'Hôtel de Ville pour lui faire consentir les sacrifices pécuniaires absolument indispensables Quelques-uns des académiciens auraient préféré qu'on attendît encore un peu avant de soulever ces sortes de questions : tout heureux de leurs premiers succès, ils craignaient de les compromettre en poursuivant leur application avec un peu trop de hâte. Mais M. de Mondran avait trop de perspicacité et trop d'habitude des courants qui déterminaient les décisions du Conseil de Ville pour se laisser arrêter par de telles craintes. Il pensait, au contraire, qu'il fallait saisir le moment, peut-être unique, où le Conseil était encore sous le coup de la surprise où l'avait jeté la subite intervention de la volonté royale et de la joie qu'il ressentait à ne perdre, dans le régime nouveau créé par elle, aucun de ses droits honorifiques. Il avait, d'ailleurs, sous la première impression des événements, fait trop d'avances et d'offres de services pour oser les démentir à la première occasion. On demanda, après s'être entendu avec le corps enseignant, une somme de 1.442 livres pour les professeurs de dessin, de géométrie, d'anatomie et de perspective, et un logement convenable pour l'Académie et ses écoles; ce qui avec les 900 livres que la ville leur donnait déjà formait un total de 2.342 livres.

On remit à plus tard les demandes d'appointements pour les professeurs de peinture, de sculpture et d'architecture pour ne pas trop demander à la fois et parce qu'on jugea que ces classes, encore toutes récentes, devaient justifier de bons résultats avant de solliciter une subvention; et l'on eut peut-être tort, car on aurait sans doute tout obtenu sur ce premier moment, au lieu qu'il fallut plus tard beaucoup d'efforts pour arriver à assurer à ces classes et à ceux qui les professaient une rétribution convenable. Le fait est qu'aucune difficulté ne vint entraver ces premières demandes, et que non seulement elles furent accordées sans opposition, mais encore que, par un excès de générosité bien inattendu, la Ville voulut

absolument se charger des frais d'expédition des lettres patentes.

Quand on eut réglé cette première difficulté à la satisfaction commune des deux parties, il fallut en aborder une plus délicate : celle du logement de l'Académie. On a déjà vu combien la Société des Beaux-Arts avait été peu favorisée sous ce rapport; sa résignation ne pouvait être continuée par l'établissement nouveau que le fait seul de la protection royale devait obliger à traiter avec plus d'égards. L'Académie ne pouvait guère espérer que la Ville lui cédât cette vieille tour romaine déjà demandée sans succès par le duc de Richelieu, quoique ce vénérable édifice présentât d'admirables facilités pour transformer tous ses étages en amphithéâtres de dessin. Il n'y avait d'ailleurs, dans les dépendances de l'Hôtel de Ville, aucun autre local qui fut disponible en ce moment. Il fallut se contenter, sans fixer son choix sur rien, de ce que la Ville voudrait bien offrir. Elle proposa le *logis de l'Écu*, mais en faisant observer que cette installation ne serait que provisoire et que l'Académie serait amplement dédommagée par une installation toute neuve et tout à fait appropriée à ses besoins dans la partie gauche de la façade de l'Hôtel de Ville, qui était en ce temps-là en construction. Une délibération expresse avait même été prise à ce sujet et, en attendant, il fallut bien se contenter de la très médiocre combinaison proposée.

Le *logis de l'Écu* a disparu depuis longtemps et aucun artiste de l'Académie ne l'a jugé assez intéressant pour nous en transmettre l'image; on peut cependant s'en faire une idée d'après les témoignages écrits de quelques contemporains et, avant tout, ceux de M. de Mondran lui-même; c'était une auberge située dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, en bordure sur la rue du Poids-de-l'Huile; vieille masure qui remontait à plus de deux siècles, disloquée et branlante, pourrie d'humidité à son rez-de-chaussée, lézardée à son étage supérieur, avec des salles si mutilées par le faux équerre qu'elles en étaient difformes et un escalier si étroit qu'il ne pouvait y passer deux personnes de front. On réso-

lut toutefois de patienter en attendant la réalisation des engagements que la Ville prenait pour un prochain avenir; on s'installa comme on put dans ce taudis incommode et malsain, non sans avoir été obligé de se cotiser pour indemniser le locataire du moment, un traiteur nommé Lanes, qui refusait de vider les lieux avant le terme de six mois en alléguant les prescriptions de la coutume.

Les écoles ne furent pas plutôt ouvertes que les élèves y affluèrent, et leur nombre devint bientôt si grand que les locaux ne suffirent plus à les contenir et qu'on fut obligé d'en refuser. La séance publique qui clôtura cette année fut célébrée avec toute la solennité possible; on y invita toute la société toulousaine, on y distribua les prix avec un grand éclat; bref, on n'épargna rien pour donner au public l'impression d'un début très satisfaisant.

L'heureuse solution de ces premières demandes semblait avoir éloigné toute cause de mésintelligence et tout faisait espérer une nouvelle ère de relations paisibles et amicales, lorsque au bout de dix-huit mois environ les choses se gâtèrent de nouveau. L'occasion de cette première reprise d'hostilités fut une provocation tout à fait gratuite de la part d'un membre de l'Hôtel de Ville dans une assemblée de l'Académie. Notre auteur l'excuse ironiquement sur son ignorance : « Comme les capitouls, dit-il, sont changés chaque année, ceux qui succédèrent à ceux-ci n'étant point instruits vraisemblablement des obligations qu'ils devaient à l'Académie, il y en eut un à qui il échappa quelque expression malhonnête et indécente contre le modérateur pour qui l'Académie avait de grands égards par reconnaissance[1] ». On ne peut guère, en effet, attribuer cette sortie déplacée qu'à la vanité inconsidérée de quelque nouveau venu dans le capitoulat et tout gonflé de son importance. Mais l'Académie se devait à elle-même de ne pas laisser une impertinence sans protestation et de se faire respecter dans son chef. Aussi s'assembla-t-elle extraordinairement le 4 juillet 1752,

1. Manuscrit de Mondran, 2e cahier, p. 28.

et elle décidait de dresser un procès-verbal de l'incident pour le transmettre à Versailles. Le bruit qui s'en répandit aussitôt inquiéta les Capitouls qui cherchèrent à arrêter cette affaire. Elle aboutit à une satisfaction solennellement donnée par eux et dont le récit est assez significatif et assez important par les termes employés pour qu'on le rapporte sans y rien changer. Écoutons donc encore le rapport de M. de Mondran :

« M. de Laviguerie, chef du Consistoire, ayant appris ce qui s'était passé en son absence, en fit si bien sentir aux autres Capitouls la conséquence et le danger si l'Académie en portoit ses plaintes au Roy, qu'il les engagea de venir tous avec lui à la première assemblée de l'Académie qui devoit être le 23 de ce même mois lui en faire satisfaction par un désaveu authentique de leur part qui seroit couché sur les registres de l'Académie. Les commissaires travailloient en effet à dresser leur plainte à un verbal que l'Académie étoit résolue d'envoyer à M. le comte de Saint-Florentin. Ce fut ce qui engagea M. le chef du Consistoire à solliciter vivement M. le modérateur son ami de tâcher de ralentir leur zèle et à lui témoigner le chagrin qu'il avoit de ne pas s'être trouvé à cette fâcheuse assemblée pour y contenir son confrère; mais qu'il se proposait de réparer ce tort de la manière la plus obligeante et la plus authentique. Toutes les politesses et les prières que ce digne chef du Consistoire fit au Modérateur et l'intérêt du bien public que celui-ci avoit en vue pour devoir ménager le Corps de Ville, l'engagèrent à prier les Commissaires d'attendre cette satisfaction de la part des Capitouls. En effet l'Académie s'étant assemblée extraordinairement le 23 juillet pour entendre le rapport des commissaires nommés pour cette affaire et la lecture du verbal et de la plainte, M. de Laviguerie y arriva comme l'assemblée commençait, suivi des capitouls, et après que MM. les Commissaires eurent achevé de faire leur rapport, M. de Laviguerie dit, au nom de MM. les Capitouls, qu'ils reconnaissoient l'Académie comme un corps libre, sous l'autorité et la protection du Roy, comme un asile où il n'est

pas permis d'exercer d'autre juridiction que celle qui est attribuée aux chefs de la Compagnie par les règlements émanés de l'autorité royale ou par ceux que le Corps a faits lui-même; comme une société dont tous les membres sont égaux et ne peuvent prétendre l'un sur l'autre aucune autorité de prééminence à raison des places, dignités et naissance; enfin comme une assemblée composée de gens distingués par le mérite et les talents, et chers à la patrie par leur amour pour elle et par le sacrifice généreux qu'ils lui font de leurs loisirs et du fruit précieux de leurs veilles et de leurs travaux. Qui pourroit douter que chacun des membres ne doive du respect à un corps aussi illustre; et pourroit-on croire que les expressions dont l'Académie s'est allarmée fussent employées dans le dessein d'y donner atteinte? On n'a pas prétendu non plus s'en servir contre la personne de Monsieur le Modérateur; on reconnoît son zèle et ses vues utiles et les services signalés qu'il a rendus à cette Compagnie.

« Après que M. le chef du Consistoire eut cessé de parler, MM. les Capitouls déclarèrent chacun que tout ce qu'il venait de dire était le rapport de leurs propres sentiments; et il fut délibéré de transcrire sur le registre cette déclaration de MM. les capitouls[1]. »

On trouvera peut-être que ce sont là de bien grands mots pour une bien petite querelle; mais derrière ces formes solennelles que nous sommes enclins à juger un peu trop apprêtées, il ne faut pas perdre de vue le vieux conflit de rivalités toujours prêt à renaître et qu'on ne pouvait dissiper que par un langage très imposant. Par son tact, comme homme d'esprit et du monde et par l'autorité qu'il devait à sa situation de membre le plus éminent du barreau de cette époque, M. de Laviguerie avait tout ce qu'il fallait pour ramener la paix compromise par la maladresse d'un collègue sans usage. Mais il lui fallait toutes ses ressources pour arriver à établir d'une manière solide et équitable les

1. Ms. de Mondran, 2e cahier, p. 39-32. — Ce récit est répété pres que dans les mêmes termes, *ibid.*, p. 29-40.

droits de la nouvelle institution. Et c'est là ce qui fait la signification et l'importance de cette scène. L'académie y paraît dans des rapports tout différents de ceux d'autrefois avec le corps capitulaire. Les capitouls ne se bornent pas à convenir de leurs torts dans la circonstance présente; ils reconnaissent formellement à l'Académie une situation tout à fait contradictoire avec leurs prétentions habituelles; ils abdiquent désormais toute autorité sur elle; ils déclarent ne s'y regarder que comme de simples confrères n'ayant avec les autres que des rapports soumis à la loi de l'égalité. Ils lui concèdent les titres de corps libre et d'asile indépendant de toute autre juridiction que la sienne propre. Ils s'inclinent enfin devant la volonté du Roi qui les a pourvus de ces privilèges aussi bien que devant le mérite personnel des académiciens. On sent toute la profondeur du changement qui s'est opéré par suite des lettres patentes. On comprend l'emploi de ces termes peut-être concertés d'avance, peut-être dictés par la partie offensée. On ne s'étonne plus que l'acte qui les exprimait ait été accompli dans une forme pour ainsi dire rituelle, et consigné sur les registres de l'Académie comme un titre en même temps qu'une réparation.

La manière dont ce conflit s'était terminé contenait une leçon assez forte pour que les Capitouls se tinssent désormais plus strictement dans la limite du droit qu'ils venaient de reconnaître. Cependant un an s'était à peine écoulé qu'une nouvelle entreprise de leur part témoignait de leur peu d'égard pour l'Académie et de leur esprit de domination. Le 8 avril 1753, dans une assemblée où l'on délibérait sur le prochain concours des prix, il s'éleva de leur part une contestation sur le point de savoir si les élèves qui ne présentaient pas de certificats d'assiduité aux concours de perspective et d'anatomie seraient exclus de ce concours comme l'annonçait le programme. La discussion était inutile, car cette exigence était conforme aux règlements. Cependant le modérateur, qui cette année là se trouvait être un ancien capitoul, demanda qu'on opinât sur cet article. Les opinions furent donc recueillies et le plus grand nombre, comme il

était à prévoir, se trouva en faveur de l'exclusion; la minorité, qui était composée des membres du Corps de Ville, se montra très irritée de ce résultat et sa mauvaise humeur fut telle que, dit le narrateur de cet épisode, « un des capitouls, avocat, fâché de voir que son avis ne passait pas, prit un ton de barreau et dit : « Les voix se pèsent et ne se comptent pas; aussi, Messieurs, les jeunes élèves qui n'ont pas de certificat seront admis au concours des prix. Quoique ce ne soit pas votre avis, nous le voulons ainsi. » On devine sans peine l'effet que cette manière violente et grossière de confisquer le débat produisit sur les académiciens. Les associés ordinaires ne crurent pas de leur dignité d'y répondre même un seul mot; mais ils sortirent tous à l'instant de l'assemblée et se concertèrent pour n'y reparaître que lorsqu'on leur aurait donné satisfaction[1].

Les choses demeurèrent en cet état pendant plus d'un an au grand préjudice de l'Académie et des écoles. Le coup d'état des Capitouls avait d'ailleurs fait le vide autour d'eux et ne les mettait pas en bonne posture auprès de l'opinion. Le chef du consistoire, qui était alors M. Tilhol, très pénétré du caractère outrageant d'un pareil procédé et des conséquences qu'il pouvait avoir, se donna beaucoup de mouvement pour amener une réconciliation. Il alla voir chez eux chacun des associés ordinaires; ensuite il les assembla chez lui, leur témoigna ses regrets de ce qui s'était passé, fit appel à leurs bons sentiments, à leur amour pour leur œuvre, à leur patriotisme et fit si bien que, comme il était d'ailleurs d'un esprit très persuasif et d'un caractère personnellement très sympathique, il parvint à obtenir d'eux le pardon de l'injure reçue et la promesse de se remontrer comme autrefois aux séances; ce qu'ils firent à la date du 7 juillet 1754.

Mais ce ne fut pas sans s'être munis de précautions contre des retours offensifs qu'ils avaient appris à craindre; on décida que rien ne serait changé aux règlements sans l'intervention d'un bureau spécial composé des Capitouls de

1. Ms. de Mondran, 2e cahier, p. 49.

l'année et, avec eux, des quatre commissaires, du syndic de la ville, du modérateur, du secrétaire, du trésorier, du Directeur des écoles et des trois plus anciens associés des deux classes de l'Académie. De plus, tout ce qui aurait été délibéré par ce bureau ne pourrait avoir force de loi qu'après avoir été approuvé par l'assemblée générale de l'Académie[1].

Enfin il fut convenu qu'on ne donnerait plus à un ancien Capitoul la charge de modérateur, les affaires de l'Académie ne pouvant pas être bien conduites par un homme que la seule attache à ce groupe mettait vis-à-vis des autres dans une situation délicate et qui n'était pas assez sympathique aux associés ordinaires pour en obtenir la confiance nécessaire à son autorité.

Quelques années s'écoulèrent ainsi sans nouvel incident; mais la discorde, au fond, n'en était pas moins vivante et, pour ne point paraître, elle ne laissait pas de s'entretenir en secret. Les rancunes n'étaient nullement nourries par l'Académie qui avait tout pardonné de bon cœur et qui ne songeait qu'à travailler à son œuvre; elles venaient du Corps de Ville qui ne pouvait souffrir qu'il y eût dans la sphère de son action un établissement qui ne fût point sous sa dépendance. Mais avertis désormais par leurs constantes mésaventures et obligés de reconnaître qu'il n'y avait rien à gagner par l'intimidation et la violence, les Capitouls résolurent de recourir à une autre tactique. Il leur restait encore des moyens d'action assez puissants par les prérogatives qu'on avait eu la générosité de leur laisser : la présidence de l'Académie, tout une classe composée d'eux seuls et ce groupe de commissaires triennaux qu'ils avaient droit de présenter parmi les magistrats consulaires sortis de charge et qui leur permettait d'entrer par des gens à eux, et de plus près, dans les occupations académiques. Ils échafaudèrent sur ces bases de nouvelles intrigues; s'introduisirent très abusivement parmi les associés ordinaires; cherchèrent à peser de toute leur influence sur les associés artistes dont ils pouvaient tirer plus

1. Ms. de Mondran, 2e cahier, pp. 49-50.

de parti par les avantages qu'ils étaient en état de leur faire espérer au sujet de commandes professionnelles ou d'emplois qui ressortaient de leur protection ; et, une fois les choses ainsi préparées, se tinrent prêts à profiter de la première occasion pour faire éclater un dissentiment parmi les membres et une confusion qui, dans leur pensée, pourrait servir de prétexte sinon pour amener la dissolution de l'Académie, du moins pour en demander la réforme et reconquérir alors, à l'abri d'une organisation nouvelle, tout le terrain qu'ils avaient perdu par les lettres patentes et toute l'autorité qu'ils voulaient avoir dans la nouvelle institution.

M. de Mondran suivait avec inquiétude mais avec une constante vigilance les progrès de ces sourdes manœuvres. Il tenait au courant de tout ce qui se passait le comte de Saint-Florentin. Il savait qu'il ne devait agir qu'avec une extrême prudence pour ne mettre aucun tort de son côté; mais il était décidé à ne laisser rien faire qui pût compromettre la situation ou la dignité de l'Académie et il n'ignorait pas que, le cas échéant, il pouvait compter sur la protection du Roi qui ne laisserait pas de mesquunines jalousies provinciales attaquer une institution qu'il s'efforçait de propager partout et qu'il considérait comme son œuvre. Les deux adversaires se trouvaient donc en présence, se surveillant réciproquement et s'apprêtant à commencer la lutte à la première circonstance qui leur en offrirait le prétexte.

Ce ne fut pas un simple prétexte, mais une question vitale à laquelle l'Académie ne pouvait se dérober sans abdication, qui fut l'origine de ce nouveau différend. Quelques élèves, qui ayant manqué de respect à leur professeur et au Commissaire des Écoles avaient été chassés par ceux-ci avec exclusion du concours des prix adressèrent une requête aux Capitouls contre la mesure prise à leur égard. Les Capitouls accueillirent la requête, la portèrent à une séance ordinaire où ils en firent la lecture, se portant ainsi comme médiateurs dans une question de discipline intérieure Puis, la lecture faite, le chef du Consistoire dit avec une modération affectée « qu'il avait bien voulu, sans tirer la chose à conséquence,

en faire part à l'Académie et prendre son avis ». Là-dessus l'affaire fut mise en délibération et grâce à leur présence personnelle et aux alliés qu'ils s'étaient ménagés dans la classe des associés artistes, les Capitouls s'étant assuré une majorité firent décider, à la pluralité des voix, « qu'on éclaircirait le fond de l'affaire et que les élèves seraient sans doute punis s'ils étaient coupables mais que cependant et par provision ils seraient rétablis, dès ce jour, dans les écoles pour y prendre les leçons comme ci-devant ».

Une telle décision, rien que par le soupçon qu'elle impliquait, était de nature à ruiner l'autorité des professeurs sur leurs Écoles puisque les élèves avaient auprès de l'Hôtel de Ville une voie désormais toujours accessible dans tous les griefs qu'ils croiraient avoir à formuler. Mais elle donnait aussi aux Capitouls cet avantage d'avoir un moyen tout trouvé de s'immiscer dans l'administration intérieure des Écoles et dans les délibérations de l'Académie et d'y reprendre quelque chose de leur ancienne domination. L'Académie ne jugea pas qu'elle dût subir sans recours les effets d'une pareille entreprise. La classe entière des associés ordinaires la jugea outrageante pour elle et décida comme acte de protestation qu'elle ne reparaîtrait plus aux séances jusqu'à ce que l'autorité supérieure eût jugé entre elle et le Corps de Ville. M. de Mondran rédigea aussitôt un mémoire pour le ministre dans lequel, après un récit détaillé des faits, il demanda l'interprétation des lettres patentes sur les droits de chaque partie. La réponse de M. de Saint-Florentin ne se fit pas attendre. Elle fut adressée le 19 décembre 1760 à M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, et lue à l'Académie rassemblée en séance extraordinaire le 28 du même mois, par M. Amblard, commissaire délégué par l'Intendant à cet effet.

Dans cette pièce, aussi mesurée dans la forme qu'elle est ferme quant au fond, le ministre, donnant au nom du Roi la véritable interprétation des lettres patentes, tranche toutes les questions contestées dans le sens favorable à l'Académie. Il rappelle les conditions de liberté, d'égalité et d'autonomie

qui sont de l'essence de la constitution de ces corps en invoquant la définition que M. de Laviguerie, avec l'assentiment du Corps de Ville tout entier en avait donnée lors de l'affaire de 1752, blâme d'une manière formelle l'attitude des Capitouls dans les derniers événements, déclare que le professeur et le commissaire avaient le droit strict de renvoyer de l'École les élèves qui leur avaient manqué, signifie aux Capitouls en exercice aussi bien qu'aux anciens Capitouls qu'ils ne peuvent appartenir à la fois à la classe des associés fondateurs dont ils sont de droit et à la classe des associés ordinaires où ils n'ont pu s'introduire que par abus, et qu'ils ne peuvent pas davantage remplir les fonctions de modérateur, de secrétaire ou de trésorier qui sont dans l'apanage exclusif des associés ordinaires. Enfin, pour décider par le prestige d'un désir du souverain les Capitouls à une concession qui n'était guère de leur goût, le Roi leur fait dire par son ministre qu'il verra avec plaisir qu'ils accordent à l'Académie pour ses distributions de prix au lieu de leur salle d'audience, leur galerie de peinture.

Lettre de Monseigneur le Comte de Saint-Florentin.

A Versailles, le 19 décembre 1760.

Le Roy, Messieurs, n'a pas vu sans peine les contestations qui se sont élevées dans le sein de votre Compagnie entre les fondateurs de l'Académie de peinture, sculpture et architecture et les associés ordinaires qui composent la troisième classe. Cependant, Sa Majesté a appris avec satisfaction que les uns et les autres ne demandent qu'à être éclaircis de leurs doutes sur leurs droits et leurs pouvoirs respectifs, et que pour reprendre des travaux utiles, ils n'attendoient qu'une décision de Sa Majesté qui seule peut interpréter les lettres patentes. Elle a jugé qu'il suffisait dans une pareille circonstance que je les informasse de ses intentions. Elle a d'ailleurs considéré que cette base déroberait mieux au public la connaissance des choses qui se sont passées dans l'intérieur de l'Académie, et enfin que les Lettres patentes de 1750 bien entendues, répandent assez de lumière sur les questions qui se sont agitées.

La liberté des suffrages et l'égalité sont de l'essence de tout corps

académique et en forment le principal fondement. Tout ce qui tendroit à troubler cet ordre seroit directement opposé aux vues de S. M. Ainsi quelque considérable que soit la qualité de fondateur, elle ne peut ni ne doit donner aucune autorité particulière à ceux qui en sont revêtus, et de là il dérive plusieurs conséquences.

1° Toutes les requêtes ou mémoires que quelques membres de l'Académie voudront présenter doivent être adressées à l'Académie qui doit y statuer à la pluralité des voix.

2° Ceux des membres de l'Académie qui auront violé en quelque chose ses règlemens et sa discipline ne sont sujets qu'à la police intérieure du Corps et nullement à celle d'une classe particulière ni à des peines publiques.

3° Ces vérités doivent d'autant moins éprouver des contradictions qu'elles ont été solennellement reconnues le 23 juillet 1752, le sieur de Laviguerie, chef du Consistoire, portant la parole. Si ce qui fut fait alors avoit été présent à l'esprit de ceux des Capitouls qui se sont trouvés à l'assemblée du 10 août de cette année, elle se seroit passée différemment. Mieux instruits et toujours également zélés pour le progrès des arts, ils éviteront sans doute à l'avenir de pareils procédés. Cependant il convient de suivre l'exécution de la décision par laquelle les élèves rayés du tableau par le professeur y ont été rétablis, sauf à examiner leur faute et à la punir. D'autre part comme cette faute est constante et que le professeur était autorisé par l'art. 22 à les renvoyer, il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne soient rayés de nouveau, à moins que par leur repentir et par une satisfaction ils ne déterminent le Commissaire et le professeur à s'intéresser à leur rétablissement.

Les Capitouls ont eu d'autant plus lieu de penser qu'ils pouvoient concourir pour les places d'associés ordinaires qu'à consulter les listes il paroit qu'ils ont presque toujours été admis : mais en s'arretant à l'esprit ainsi qu'à la lettre des reglemens il est clair que c'est un abus. L'art. 3 comprend evidemment dans la première classe les anciens Capitouls avec ceux qui sont en exercice puisqu'il destine quatre places à ces anciens, qui à la vérité peuvent être changés tous les trois ans, mais qui peuvent aussi être continués tant qu'on le trouvera bon. Le Corps de Ville est d'ailleurs indivisible et les anciens Capitouls en font si bien partie qu'ils ont droit d'assister aux Conseils et qu'ils sont même employés dans les Commissions particulières. Si donc leurs places sont marquées dans la première classe, il n'est pas naturel qu'ils en occupent dans la troisième, ni qu'ils remplissent celles de Moderateur, de Secretaire et de Tresorier affectées à celles cy par l'art. 6. S. M. entend qu'ils n'y soient plus admis à l'avenir. — Cependant elle trouve bon que ceux qui sont actuellement dans cette classe y conservent leur place jusqu'à leur décès ou leur démission

volontaire, à moins qu'ils ne tombent dans le cas de l'exclusion prononcée par l'art. 32.

L'article 10 ne donne la présidence des Commissions particulières au Moderateur qu'en l'absence d'un des huit Capitouls actuellement en place. Cet article doit être exécuté, au moyen de quoi toutes les Commissions, même celles dont il est parlé dans les articles 27 et 28 seront presidées par un Capitoul, sans qu'un plus grand nombre puisse y assister; mais ils conserveront tous ce droit pour toutes les séances de l'Académie tant publiques que privées, ou les autres academiciens prennent place.

La précaution de tenir un registre journal pour constater l'assiduité des élèves paroit devoir être prise et se rapprocher parfaitement de la disposition de l'article 22 qui ordonne d'en tenir notte.

Le Roy verra avec plaisir que les Capitouls se portent à donner à l'Académie pour tenir ses assemblées, une autre salle que celle des audiences; celle qui est destinée à la peinture paraîtrait convenable. Sa Majesté, sans rien prescrire à cet égard, ne doute pas que les Capitouls, fondateurs et membres de l'Académie, ne s'empressent de lui procurer toutes les commodités qui dépendent d'eux, afin que les places puissent être prises conformément à l'art. 15.

Quoiqu'il soit vrai que le droit d'habitanage ne s'acquiert dans la ville de Toulouse que par une habitation et par le payement de la capitation et des autres charges pendant cinq ans, il est certain que cela ne doit s'entendre qu'à certains égards. Cette règle, qui prescrit, pour acquérir domicile dans cette ville un terme plus long qu'on ne l'exige partout ailleurs, ne doit nullement être appliquée aux sujets qui se mettent sur les rangs pour remplir des places dans l'Académie; une residence de six mois paroit leur suffire, et c'est ainsy que l'art. 31 doit être entendu. Rien n'empeche donc l'Academie d'écouter de nouveau les demandes des sujets qui n'ont été exclus que comme n'ayant pas acquis le droit d'habitanage, et elle peut statuer sur ces demandes ainsy qu'elle avisera.

Enfin la police des écoles semble être attribuée par l'art. 22 aux professeurs; et rien n'est plus juste et plus raisonnable; mais le Moderateur ou l'associé ordinaire que l'art. 11 lui substitue en cas d'absence, n'en a pas moins le droit de faire quand bon lui semble, la visite de ces écoles, pour y affermir la discipline, et c'est l'esprit de l'art. 10.

Au moyen des explications portées par la presente lettre, que le Roy veut qui soit enregistrée, tant à l'Hôtel de Ville que sur les registres de l'Académie il y a lieu d'espérer qu'il ne restera plus des vestiges des démêlés précédens, et que tous les membres de l'Académie, animés du même zèle pour les arts, écarteront avec soin tous les sujets de dissension qui pourroient en arrêter les progrès. Sa Majesté qui

ne perd pas cet objet de vue, approuve que l'Académie admette dans sa quatrième classe des associés artistes, tant étrangers que des autres villes et lieux du Royaume, quoique non domiciliés à Toulouse, pourvu qu'ils se soient distingués par leurs talens dans la peinture, sculpture et architecture, et à la charge par eux d'entretenir une correspondance suivie avec l'Académie et de lui envoyer un de leurs ouvrages : mais en même tems Sa Majesté exige des associés ordinaires qu'ils se conforment exactement à l'article 14, et qu'ils satisfassent à l'obligation sur laquelle ils se sont peut être un peu relâchés de faire chacun à leur tour de rolle, l'analise de quelque ouvrage à chaque assemblée.

Je suis,

Messieurs,

Votre très humble et affectionné serviteur,

St-Florentin, *signé*.

Cette lettre mettait à néant toutes les prétentions des Capitouls; non seulement elle leur donnait tort sur le cas occasionnel du conflit, mais elle renversait toute la série de leurs manœuvres sournoises et des longs et patients efforts par lesquels ils préparaient la sujétion de l'Académie. Ils en conçurent tant de dépit que ne pouvant se résoudre à accepter leur défaite sans avoir épuisé toutes les voies de recours, ils proposèrent de faire en réponse à la lettre de M. de Saint-Florentin des représentations, de véritables remontrances, et comme ils avaient avec eux une partie des associés artistes, leurs obligés ou leurs créatures avec lesquels ils formaient la majorité, ils obligèrent l'Académie à décider qu'elle se joindrait au Corps de Ville pour adresser au ministre leurs réclamations sous cette forme. L'avocat Carrière, ancien Capitoul, et l'un de ceux qui étaient le plus mal intentionnés contre l'Académie avait opiné dans ce sens avec beaucoup de feu, et le Capitoul Taverne, président de l'Assemblée, le nomma Commissaire pour la rédaction de ce mémoire avec MM. d'Estadens, ancien Capitoul, Labarthe et Rossard, associés artistes. On remarquera comme un signe caractéristique, dans la composition de cette commission, la présence de deux anciens Capitouls, c'est-à-dire de ceux

dont l'intervention était la moins justifiée dans l'occurrence et celle de Rossard, ce sculpteur qui avait été mêlé aux premières intrigues, du temps de la Société des Beaux arts.

De leur côté, les associés ordinaires et avec eux tous les autres opposants à cette dernière décision ne s'endormirent pas. Ils chargèrent M. de Mondran d'écrire immédiatement au Ministre pour l'instruire de ce qu'avait fait l'assemblée de l'Académie. Cette fois la réponse fut plus courte et d'un autre style. Elle était ainsi conçue :

De par le Roy,

Sa Majesté étant informée de la décision prise par l'Académie de peinture, sculpture et archictecture de la ville de Toulouse, le 28 décembre dernier, à l'occasion de la lettre écrite par son ordre, le 19 dudit mois, a ladite Académie par le sieur comte de Saint-Florentin, ministre et secretaire d'Etat des commandements de Sa Majesté, ensemble d'une autre deliberation du 7 septembre précedent relatée dans ladite deliberation du 28 Decembre, et Sa Majesté ne voulant pas laisser subsister des actes aussi irréguliers, elle a cassé et annulé, casse et annule lesdites deliberations, voulant qu'elles soient rayées et biffées sur les registres de ladite Académie par tel commissaire qu'il plaira au sieur de Saint-Priest. intendant en Languedoc de nommer à cet effet, et lequel après avoir fait convoquer l'Assemblée de ladite Academie, procédera à ladite radiation et fera transcrire le present ordre sur lesdits registres, lesquels Sa Majesté veut et entend lui etre representes pour tous depositaires et detempteurs d'iceulx a peine de desobeissance.

Fait à Versailles, le 23 janvier 1761.

Signé : Louis.

et plus bas Phélipeaux.

M. de Saint-Priest, en transmettant cet ordre sec et sévère, l'accompagna d'une lettre explicative adressée au Commissaire délégué par lui, et qui nous donne un détail de plus sur la conduite du groupe dirigé par les Capitouls.

Monsieur le comte de Saint-Florentin a rendu compte au Roy de ce qui s'est passé dans l'assemblée de l'Académie de Toulouse convoquée pour y entendre la lecture de deux lettres de ce ministre au sujet des contestations survenues entre les membres qui la composent. Sa Ma-

jesté n'a pu voir qu'avec beaucoup de mécontentement que, malgré la modération avec laquelle ces lettres sont rédigées et l'équité des dispositions qu'elles contiennent, les vues qu'elle avoit pour établir l'union dans cette Academie n'ont pas été remplies de la part des Capitouls et de ceux qui sont unis à leur parti ; elle en a jugé plus particulièrement par l'affectation qu'on a eu de rappeler dans la délibération du 28 Décembre celle du 7 Septembre précédent, qui est flétrissante pour M. de Mondran, à qui on en a refusé une expedition, et qu'on s'obstina à faire lire avant de procéder à l'enregistrement de la lettre de M. le Comte de Saint-Florentin quoique la lecture en eût eté faite auparavant.

Dans ces circonstances Sa Majesté a jugé à propos de faire expédier l'ordre ci-joint qui casse les deux deliberations dont il s'agit et ordonne qu'elles seront biffées sur les registres de l'Academie par le Commissaire que je nommerai.

L'intention du Roy est en même temps que je fasse diligemment et ponctuellement exécuter cet ordre. J'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous choisir pour remplir les volontés de Sa Majesté ; vous ne négligerez pas en conséquence, au reçu de ma lettre, de faire convoquer l'assemblée de l'Academie, de vous faire représenter le registre ou ces deux deliberations sont écrites, et de procéder à leur radiation en faisant transcrire l'ordre que je vous adresse sur le registre.

M. Amblard, commissaire délégué par M. de Saint Priest, se rendit à l'Académie, y lut l'ordre du Roi et la lettre de l'intendant, les remit en original à M. de Puymaurin, alors modérateur, après avoir signé avec lui cette remise, et les fit transcrire sur les registres de l'Académie, après avoir rayé et bâtonné la délibération du 28 décembre sur ce même registre, et les deux délibérations du 7 septembre et du 28 décembre sur un autre registre où les Capitouls avaient consigné les délibérations prises par eux et par les associés artistes, en petit nombre, qu'ils avaient enrôlés dans leur parti.

Toute velléité de résistance s'évanouit devant l'expression si nette de la volonté royale. Le Corps de Ville jugea prudent de ne plus dire un mot. M. Carrière, qui s'était plus avancé que tous les autres, expia la fougue de ses opinions par une lettre de cachet qui l'exilait à Nyons, en Dauphiné. C'était lui, en somme, qui sortait le plus maltraité de cette

affaire. Aussi fut-il l'objet de la compassion de ceux qui en avaient le succès aussi bien que des autres. Le Parlement, qui perdait en lui un de ses meilleurs avocats d'audience, le réclamait dans l'intérêt des plaideurs, et l'Académie, qui avait triomphé de ses attaques, pensa qu'il serait plus généreux d'employer en sa faveur le crédit dont elle venait d'avoir la preuve. Sur un petit discours de M. de Puymaurin, plein de sensibilité et de bienveillance, elle écrivit à M. de Saint-Florentin pour implorer à son sujet la clémence du Roi, en même temps qu'elle le remerciait de la protection dont elle avait reçu les marques. Le ministre répondit, quelques jours après, par la lettre suivante :

A Versailles, le 1er avril 1761.

J'apprends avec plaisir, messieurs, par la lettre que vous aves pris la peine de m'écrire le 20 du mois dernier que l'ordre et la bonne intelligence se sont rétablis dans vos assemblées. Je ne puis vous exhorter qu'à les cimenter de plus en plus et à sacrifier tout principe de jalousie et de discussion au progrès des arts qui forme l'objet de votre etablissement. J'espere que l'on ne verra plus renaître parmi vous des circonstances semblables à celles qui vous donnent lieu de réclamer aujourd'hui le sieur Carrière votre confrère. Le Roy veut bien user d'indulgence envers lui et la bienveillance que Sa Majesté est bien aise de vous marquer entre dans les considérations qui la déterminent à lui pardonner sa faute.

Je suis, Messieurs, votre très humble et affectionné serviteur.

SAINT-FLORENTIN.

Les Capitouls, se sentant définitivement vaincus, se bornèrent dès lors à des attitudes plus ou moins gémissantes. En février 1767, ils envoyèrent encore à M. de Saint-Florentin un mémoire pour se plaindre d'avoir été écartés de la classe des associés ordinaires, et pour rejeter sur le Conseil de Ville le refus de donner les salles de peinture à l'Académie pour ses assemblées particulières ou politiques, et de consentir à une augmentation du budget pour payer les professeurs. Ce mémoire, renvoyé par le ministre et l'Intendant à l'Académie, amena de la part de celle-ci des tenta-

tives de conciliation qui ne purent aboutir par suite de l'obstination du Conseil de Ville. Mais les dispositions de l'autorité supérieure à l'égard des deux parties ne furent en rien modifiées et les Capitouls durent se résigner à leur échec.

Les relations entre les deux corps demeurèrent dès lors froidement polies, chacun se réservant pour l'avenir. Mais cet avenir ne pouvait guère être reculé, car il y avait une question mûre qui allait mettre de nouveau les intérêts aux prises. La nouvelle façade de l'Hôtel de Ville venait d'être achevée, ainsi que les divers corps de logis qu'elle renfermait; dès lors s'imposait aux Capitouls l'exécution des promesses faites par eux, dès le premier moment de la création de l'Académie, de lui attribuer un logement dans les nouvelles constructions. Déjà le Corps de la Bourse ayant demandé d'occuper ces locaux jusqu'à ce qu'on eût achevé le nouvel édifice qu'il voulait faire construire à son usage, le Corps de Ville avait rejeté cette requête sur le motif des engagements pris par lui à l'égard de l'Académie. C'était un aveu formel de l'obligation consentie ; mais ce pouvait être aussi une défaite qui, après avoir servi de prétexte à l'égard de la Bourse, n'impliquait nullement la certitude d'une prompte réalisation, et le point était de savoir quand le Corps de Ville s'y déciderait.

L'Académie fit tous ses efforts pour hâter ce moment sans brusquer les choses. Elle commença par envoyer des commissaires aux Capitouls pour les inviter à venir voir les écoles, et les rendre témoins, par leurs propres yeux, de l'affluence des élèves et de l'insuffisance du local. Les Capitouls firent répondre qu'ils étaient occupés. Les commissaires se représentèrent le lendemain sans plus de succès. On leur donna alors rendez-vous aux écoles. Ils n'y vinrent pas. Leur intention de se dérober devenant évidente et l'Académie ne voulant point faire d'éclat, il fut décidé que pour rémédier à ce défaut d'espace, qui ne pouvait être supporté plus longtemps, on abandonnerait aux élèves la salle des assemblées et qu'on se réunirait chez M. d'Azas, modérateur

de l'année, qui offrait à l'Académie un asile dans son hôtel. On y transporta aussitôt tous les meubles qui servaient aux réunions et on s'y établit comme pour une installation définitive. Les Capitouls furent surpris de cette résolution, et bientôt ils se sentirent gênés et un peu honteux lorsque, convoqués aux assemblées académiques, ils se virent, par leur faute, obligés de devoir à un particulier l'hospitalité qu'ils n'avaient pas voulu donner eux-mêmes. Pour sortir de cette fausse position, l'un d'entre eux offrit, au nom de ses collègues, de donner à l'Académie, pour ses assemblées, la grande salle de l'hôtel du Petit-Versailles. L'Académie l'en remercia, sans croire la tenir encore, car cette offre des Capitouls était subordonnée à l'assentiment encore douteux du Conseil de Ville. Au fond, cependant, la proposition était des plus heureuses, car ce nouvel élément de négociations fit germer dans l'esprit des académiciens la première idée d'un projet qui devait devenir la vraie solution du conflit.

Sur ces entrefaites, le prince de Beauveau, commandant de la province, étant venu à Toulouse, M. de Mondran alla le voir chez l'archevêque, où il était logé, et invita ces deux hauts personnages, tous deux d'ailleurs académiciens, à venir voir les écoles pour leur faire constater à la fois les progrès des élèves et l'insuffisance du local. Il avait d'ailleurs aussi son plan, qu'il exécuta avec sa sûreté de main habituelle. Il voulait retourner contre les Capitouls leurs propres finesses et les faire tomber eux-mêmes dans le piège préparé pour autrui. Il se ménagea donc avec le prince de Beauveau, le matin même du jour fixé pour cette visite, une entrevue particulière. Et voici le récit qu'il nous a laissé de cet entretien :

« Ce Seigneur lui donna (à M. de Mondran) une audience secrète et lui dit que M. le comte de Saint-Florentin l'avoit prié de conferer avec lui pour les affaires de l'Academie et d'être favorable aux demandes de l'Academie qui étoient justes et raisonnables, attendu que par les mémoires que Mr de Mondran lui avoit envoyés, il paroissoit que le logement que la Ville avoit donné

provisoirement tandis qu'elle n'étoit que Société, pour tenir ses Ecoles, n'étoit ni suffisant ni decent; que le ministre avoit aussi appris que l'Academie avoit été obligée de céder la Salle des assemblées ordinaires pour y placer l'Ecole des Commençans et réduite à tenir ses assemblées chez le Moderateur; et qu'il étoit chargé d'examiner tous les divers logemens qui étoient dans l'Hotel de Ville pour decider de celui qui seroit le plus commode et le plus décent; que le Roy ayant décoré la Société du titre d'Academie royale, l'intention du Roy étoit qu'elle fût logée aussi commodément qu'il le falloit pour que le progrès des arts ne fût point retardé, et aussi décemment qu'il convenoit. Après quoy ce prince demanda à Mr de Mondran quel étoit le logement dependant de l'Hôtel de Ville qui convenoit le mieux : à quoi il lui répondit que lorsque la Ville assigna à l'Académie celui qu'elle occupe il ne fut donné que provisoirement jusqu'à ce qu'on eût achevé de bâtir la façade de l'Hôtel de Ville dans laquelle le Corps de Ville avoit projetté de faire un logement qui seroit magnifique; que dans cet espoir l'Academie avoit pris patience ; que des que la façade fut finie la Ville delibera de faire embellir trois des salles qui sont au rez de chaussée de cette façade et se servit du prétexte que c'étoit pour l'Académie afin d'en faire autoriser la depense par M. l'Intendant. On peut croire que la Ville procedoit alors de bonne foy; mais sans connoissance de cause; car si elle nous eût donné ces Salles lorsqu'elles furent finies, il n'y en avoit aucune qui peut servir pour une école : ce n'auroit été qu'un logement brillant pour tenir nos assemblées publiques et particulières, et il auroit fallu laisser nos écoles où elles sont, fort eloignées de ces salles, ce qui auroit été très incommode.

Mais des contestations survenues entre l'Academie et les Capitouls en 1761 — auxquelles le Roy mit fin à l'avantage de l'Academie — eloignerent le Corps de Ville de tout ce qui pouvoit être utile à cette Compagnie, et depuis ce tems là, quelque espèce d'accommodement qu'elle ait proposé, il n'a plus été possible de rien obtenir, pas même les salles dont la dépense n'avoit été autorisée par Mr l'Intendant qu'en considération de ce qu'elles nous avoient été destinées.

Mr de Mondran dit ensuite à ce prince que dans le fonds l'Academie ne se souciait pas de ces Salles, attendu qu'elles étoient trop sonores et qu'on ne pouvoit pas s'y entendre; mais qu'une partie de l'hotel du Petit Versailles étoit tout ce qu'il falloit; que cet hôtel étoit dans un quartier qui n'étoit pas bruyant comme celui de la place Royale qu'il étoit très espatieux et qu'il avoit toujours été habité par des grands Seigneurs; qu'il ne servoit actuellement qu'a loger le premier commis du fermier de la Ville, qui occupoit lui seul un appartement de neuf à dix grandes pièces de plein pied, et ses commis le reste; qu'en changeant la distribution de cet hôtel on pouvoit y placer

très grandement et très commodement toutes les Salles et écoles nécessaires pour l'Academie; et outre cela qu'il y auroit suffisamment de quoi placer tous les bureaux et commis de la commutation sans que leurs logemens eussent aucune communication avec celui de l'Academie.

Mais que pour obtenir ce logement du Conseil de Ville il falloit que l'Academie parût vouloir persister a avoir les trois salles sur la place qu'elle demandoit depuis tant de tems et que si le prince, après avoir vu le local et avoir entendu les raisons des Capitouls décidoit contre l'Academie, ce seroit le moyen, lorsqu'il décideroit de la placer au Petit Versailles, que la Ville enchantée de nous avoir ôté tout espoir d'avoir ces Salles, n'oseroit reculer pour nous donner un logement qui étoit superflu au commis des fermes de la ville.

Le Prince approuva ce projet et donna rendez-vous aux ecoles à M. de Mondran et vint comme il l'avoit promis visiter les ecoles avec M. l'Archevêque le soir du 13 janvier à cinq heures du soir Plusieurs associés s'y trouvèrent pour les recevoir; M. d'Azas et M. de Mondran furent du nombre; MM. les Capitouls s'y trouvèrent. Ces Seigneurs ayant parcouru les différentes ecoles parurent satisfaits de l'ordre qui y régnoit et du grand nombre d'élèves qu'il y avoit; mais ils ne purent s'empêcher de temoigner leur etonnement lorsqu'ils virent la petitesse de l'escalier par où il fallut qu'ils montassent, de même que la modicité et l'insuffisance des salles où les ecoles étoient placées; ce qui engagea M. le Modérateur de prier ces Seigneurs de vouloir bien se transporter aux salles du rez-de-chaussée du pavillon à droite de l'Hotel de Ville et au logement occupé alors par le Commis du fermier de la Ville. En conséquence de cette invitation ces seigneurs voulurent bien s'y transporter; les Capitouls et les Commissaires de l'Academie les accompagnèrent; ils virent les trois salles et demanderent aux Capitouls pourquoy on ne donnoit pas ces salles à l'Academie, puisque Mr l'Intendant n'avoit autorisé la dépense qui avoit été faite pour les mettre en l'état où elles etoient que parce qu'ils lui avoient représenté que c'étoit pour y loger l'Academie; à quoi MM. les Capitouls repondirent que cela étoit vray, mais que depuis le Conseil de Ville avoit pensé qu'on ne pouvoit se passer de ces Salles soit pour y faire le rôlle des impositions, soit pour y donner les repas de l'etiquette, et autres usages indispensables; mais que attendu que la Ville se proposoit de continuer le batiment de cette façade le long de la rue qui aboutit à l'hotel du Petit Versailles, elle se proposoit pour lors d'y bâtir un logement très espacieux et très commode pour l'Académie. M. de Mondran prit la parole et repondit que le projet du logement a bâtir étoit une idée qui ne s'exécuteroit pas de cinquante ans et que l'Academie ne pourroit subsister dans l'état où elle etoit sans risquer de voir anéantir ses

progrès, qu'elle étoit réduite a tenir actuellement ses assemblées dans la maison d'un particulier, ce qui étoit contraire a sa fondation et a la bienséance et que la Ville n'avoit aucune raison legitime pour refuser les trois salles qui lui avoient été promises — puisqu'il y avoit au premier etage de l'Hôtel de Ville cinq grandes salles en galeries dans lesquelles on pouvoit comme par le passé faire le rolle des impositions, et des repas plus considerables que les repas d'etiquette qu'on alléguoit.

Après que chacun eut dit ses raisons, M. le prince de Beauveau decida contre l'Academie et dit que puisque MM. les Capitouls temoignoient tant de repugnance à nous céder ces salles, il etoit à presumer qu'ils connoissoient mieux que nous la nécessité où ils etoient de ne pas s'en priver, et qu'ainsi il approuvoit qu'ils les gardassent.

Il demanda ensuite qu'on le conduisit à l'hôtel du Petit Versailles; nous y fûmes au flambeau, on avoit donné ordre aux Commis de faire ouvrir toutes les portes. Le prince après avoir monté par un très bel escalier, fut fort surpris d'entrer dans une très grande salle a trois fenêtres qui donnent sur un jardin a la suite de laquelle il vit quatre grandes pièces d'enfilade séparées d'un Corps double de pareille etendue par un corridor; et que tout ce magnifique logement fut employé pour loger le premier commis du fermier de la Ville, tandis que la Ville, qui avoit fondé l'Academie, l'avoit placée dans une chetive maison occupée auparavant par un traiteur, dont l'escalier n'avoit que trois pans de largeur, et le peu de pièces qu'il y avoit pour leurs ecoles etoient si petites et si difformes par leur faux équerre qu'elles étoient ridicules.

Après que le Prince eût vu ce logement il eut la bonté de dire à MM^rs^ les Capitouls et à MM^rs^ les Commissaires de l'Academie qu'il souhaitoit qu'ils se rendissent le 15 janvier à six heures du soir à l'Archevêché pour conferer en leur presence sur les moyens à prendre pour concilier les divers interêts de la Ville et de l'Academie, qui, bien entendus, ne sont au fond qu'un même interêt.

M^r^ d'Azas, moderateur, Mr de Mondran, Mr de Puimaurin, Mr Raspide, Mr Tabarié et le chevalier d'Aufrery, Commissaires, se rendirent à l'Archeveché à l'heure indiquée, ainsi que MM^rs^ les Capitouls. M^r^ le prince de Beauveau fit asseoir tout le monde, et après que le Prince eut entendu toutes les demandes de l'Academie et les raisons de MM^rs^ les Capitouls, il fut décidé par ce prince et par M^r^ l'Archevêque que MM^rs^ les Capitouls assembleroient le surlendemain le Conseil de Ville; qu'ils y porteroient en point tous les articles dont il leur remit copie, savoir :

1° Deliberer d'accorder et céder à l'Academie le logement de la Commutation excepté le rez de chaussée pour y placer tant les Ecoles que les salles nécessaires pour ses exercices, lequel logement sera accordé

dès a present pour en jouir dans deux ans à l'échéance du bail, sauf une salle que l'on donnera dès à present pour les seances particulières de l'Academie.

2° De deliberer qu'il sera accordé une augmentation de revenu qui avec celui que la Ville donne actuellement formera la somme de mille écus.

Sur ce que les Capitouls firent naître quelques difficultés pour assembler si promptement le Conseil de Ville, le Prince leur dit qu'il ne quitteroit pas Toulouse qu'ils n'eussent delibéré tout ce qu'il leur avoit donné par écrit; qu'il savoit qu'il y avoit quelques anciens Capitouls qui n'étoient point favorables à l'Academie; mais qu'il leur recommandoit de leur dire de sa part l'intérêt qu'il y prenoit et qu'il en faisoit son affaire propre.

Cela n'empêcha pas que le sieur Carrière, qui etoit ennemi juré de l'Academie, n'imaginât un moyen pour empêcher la Ville d'augmenter notre revenu; il repandit le bruit parmi les membres du Corps de Ville que c'etoit mal à propos que l'on demandoit une augmentation de revenu pour donner des appointemens aux trois professeurs de peinture, de sculpture et d'architecture et autres; attendu qu'ils avoient tous fait offre de professer gratuitement. Sur quoy le modérateur les ayant interpellés dans l'assemblée du 17 Janvier 1768, ils se sont tous récriés sur une telle proposition, et declarèrent tous n'avoir jamais fait une pareille offre à MMrs les Capitouls, moins encore a personne du Conseil de Ville et demanderent d'en pouvoir donner un certificat authentique pour que l'Academie en fit tel usage qu'elle jugeroit à propos, lequel ils remirent en original pour être couché sur le registre dont voici l'extrait tiré du dit registre.

Nous, soussignés professeurs de l'Académie royale de peinture sculpture et architecture de la Ville de Toulouse, instruits que en opposition aux demandes formées par l'Academie auprès du Conseil de Ville, il avoit été dit que aucuns de nous avoient offert de donner leurs soins gratuitement pour l'instruction des élèves, nous certifions que malgré la bonne intention où nous serions de travailler sans retribution pour le bien public nous desirons au contraire qu'il nous soit accordé un honoraire relatif aux facultés de l'Academie et aux soins extraordinaires que nous sommes obligés de prendre.

a Toulouse le 17 janvier 1768.

Signés : Rivalz, Savignac; Labarthe, Despax, Parant-Laberie.

Mr de Mondran remit un extrait de ce certificat à Mr le prince de Beauveau et un autre à Mr le chef du Consistoire pour qu'il le leut au Conseil de Ville, et l'avertit que le Prince en avoii un double. Le

Conseil de Ville deliberà de nous ceder la partie de l'hotel du Petit Versailles et l'augmentation du revenu convenue avec Mr le Prince de Beauveau. »

La décision prise par le prince de Beauveau semblait de nature à finir toute contestation et même à prévenir tout retour en arrière, mais il ne fallait pas connaître l'esprit qui animait l'administration municipale pour croire qu'elle se tiendrait pour définitivement battue. Il y avait bien des raisons pour qu'elle cherchât sur un terrain ou sur un autre à prendre sa revanche; sans compter l'esprit de sourde et sournoise hostilité qui, depuis les circonstances, si pénibles pour elle, de la création de la nouvelle Académie des Beaux-Arts n'avait cessé de l'animer à l'égard de la nouvelle institution. D'abord, la profonde aversion que le Conseil de Ville éprouvait pour toutes les nouveautés; ensuite l'accroissement de la subvention que la ville devait fournir pour un service que les représentants de la commune n'appréciaient pas encore à sa valeur, parce qu'il était trop étranger à leurs habitudes; enfin les humiliations successives qu'ils avaient été obligés de dévorer à son sujet et l'obligation insupportable pour eux de voir subsister à leurs côtés une institution sur laquelle, par leur faute, ils n'avaient plus une mainmise absolue. Mais s'il ne fallait pas songer à résister en face à la volonté royale clairement exprimée, on pouvait chercher à en paralyser les effets par quelqu'une de ces combinaisons dans lesquelles les hommes d'affaires sont passés maîtres. C'est ce qu'on essaya, et nous allons voir, par le récit de M. de Mondran, comment échouèrent ces derniers efforts.

« Le Conseil de Ville ayant deliberé pendant le séjour de Mr le prince de Beauveau à Toulouse conformément aux articles que ce Seigneur avoit remis à MMrs les Capitouls, il fut question de dresser un plan de distribution qui peut convenir à l'Academie. On en dressa plusieurs qui ne convinrent pas à l'Hôtel de Ville; enfin Mr de Mondran et le Sieur Hardy, directeur des travaux publics, en dressèrent un de concert quì fut approuvé par les Capitouls et par les commissaires de l'Academie et signé par eux; il ne restait qu'à en faire le

devis estimatif et le faire autoriser par le Conseil de Ville pour en donner l'adjudication a la moins ditte, selon l'usage de la Ville, afin de le mettre en exécution. C'est ce que le sieur Carrière et les autres anciens Capitouls de sa cabale vouloient empêcher; et pour cet effet, il fit assembler un Conseil de Ville dans lequel il fut deliberé de proposer à l'Academie de faire elever d'un etage la maison où elle tenoit ses ecoles; même si besoin etoit, celle où habite le sindic de la Ville qui est joignant pour former dans tout ce nouvel etage toutes les pièces dont l'Academie avoit besoin. Dès que Mr de Mondran fut averti de cette deliberation, il fut trouver les Capitouls et le sindic de la Ville et leur dit que ni ses autres confrères ni lui ne consentiroient à l'exécution de cette deliberation pour plusieurs raisons; la première parce qu'ils ne se departiroient jamais de la deliberation que Mr le prince de Beauveau leur avoit fait prendre; qu'ils s'etoient soumis à sa decision et que ils respectoient trop ce Seigneur pour vouloir la rendre inutile.

Secondement qu'il n'etoit pas possible d'elever d'un etage de plus la maison de l'Academie, attendu que les murs etoient trop minces et remplis de salpetre dans les fondemens et même a deux toises au dessus du rez de chaussée, ce qui etoit constaté par les lezardes qui étoient dans les murailles du côté du Nord.

Troisiemement que quand bien même il y auroit eu de la possibilité à rehaussement et à une nouvelle distribution, toutes ces operations n'auroient pu être faites qu'on n'eut placé auparavant les écoles ailleurs, et qu'il connoissoit assés tout l'hôtel de Ville pour assurer qu'il n'y avoit aucun endroit qui peut servir pour placer les Ecoles pendant la durée de cette construction. Toutes ces raisons deduites avec force firent abandonner ce projet chimerique.

Mais le sieur Carrière fertile en chicanes proposa aux Capitouls de faire faire un plan pour loger non seulement l'Academie des Jeux Floraux, mais aussi celle de peinture, et de placer ce bâtiment dans la rue du Petit Versailles à la suite du pavillon qui termine la façade de l'Hôtel de Ville de ce côté, en leur représentant que le projet de la Ville étant de batir ce côté jusques à l'hôtel du Petit Versailles il valoit autant pour une bonne fois finir cette affaire de cette manière.

En conséquence de quoy le sieur Hardy eut l'ordre de faire un plan conforme à cette idée et d'en faire le devis incessamment.

Dès que Mr de Mondran fut instruit de cet accroc, il en donna avis à Mr le prince de Beauveau et l'instruisit du projet chimérique d'exhausser d'un étage le logement où etoient les Ecoles. Il lui marqua aussi les oppositions qu'il avoit fait à ce projet et les raisons sur lesquelles elles etoient fondées.

MMrs les Commissaires qui lui etoient adjoints le laissoient heureusement agir seul. Il etoit l'enfant perdu qui alloit à l'attaque sans

crainte, parce qu'il étoit animé du bien public et qu'il voyoit de quelle consequence il etoit pour Toulouse que l'Academie se rendit célèbre par ses progrès.

Mr le prince de Beauveau écrivit à Mr de Mondran et lui marqua de continuer de lui rendre compte de ce qui se passeroit dans cette affaire, et de tenir ferme pour le logement du Petit Versailles; et que si les Capitouls persistoient à amuser l'Academie par les offres de quelque autre logement que celui-là, il n'avoit qu'à lui en donner promptement avis, parce qu'il enverroit aux Capitouls un arrêt du Conseil revêtu de lettres patentes pour les y forcer. Mr de Mondran ne communiqua cette lettre à personne, esperant qu'à la fin, à force de representations et de perseverance, il obtiendroit le logement promis à Mr de Beauveau. Pendant tous ces délais, Mr Hardy finit le plan ordonné par la Ville; les Capitouls firent avertir les Commissaires anciens Capitouls et ceux de l'Academie de se rendre à trois heures au Petit Consistoire. Dès que l'assemblée fut formée, MMrs les Capitouls ordonnerent au sieur Hardy d'étaler le plan qu'il venoit de faire. Il faut convenir qu'il étoit très beau et très commodement distribué. C'etoit un grand bâtiment qui devoit commencer joignant le pavillon de la façade, comme je l'ai déjà dit, et border toute la partie de la rue etroite du Petit Versailles jusques auprès du puits.

Le devis estimatif montoit a la somme de soixante-quinze mille livres. Nous examinames attentivement ce plan et le louames beaucoup. On s'assit ensuite pour opiner. Mr le Chef du Consistoire fit etalage de son eloquence pour prouver à l'Academie combien le Corps de Ville désiroit qu'elle fût célèbre non seulement par ses progrès, mais encore par la magnificence de son logement; que c'etoit les motifs qui l'avoient engagé a vouloir faire une depense aussi considerable, et qu'il esperoit qu'etant sensibles à la generosité du Corps de Ville nous accepterions avec plaisir l'offre qu'ils nous fesoient de faire bâtir incessamment ce logement.

Mr de Mondran premier opinant remercia MMrs du Corps de Ville de leurs bonnes intentions pour l'Academie, et se chargea de faire accepter ce logement dès qu'il seroit fini; mais il persista à demander provisoirement celui du Petit Versailles, duquel il ne se departeroit jamais sans cela. Mr de Puymaurin opina ensuite et dit qu'il n'étoit pas, à son grand regret, de l'avis de Mr de Mondran; que puisque MMrs les Capitouls offroient de si bonne grâce de faire bâtir un hôtel conforme au plan qu'il avoit sous les yeux, il etoit d'avis d'attandre qu'il fût bati pour nous y loger, et de rester en attendant comme nous etions.

Mr de Mondran qui craignoit que si l'on continuoit d'aller aux avis, les autres commissaires de l'Academie fussent de l'avis de Mr de Puymaurin, et qu'il fût obligé de faire ses protestations contre l'avis des

autres Commissaires de l'Academie pria MMrs de l'Academie de passer dans la Chambre qui est joignant le petit Consistoire pour se resumer. Dès qu'ils y furent, il ne peut dissimuler à Mr de Puymaurin qu'il etoit très étonné qu'ayant conduit cette affaire jusqu'à present lui tout seul et avoir pris les peines qu'il s'etoit données pour reussir, il donnât dans le leurre que les Capitouls lui proposoient. Nous ne pouvons, Monsieur, lui dit-il, avec honneur ni sans danger, accepter aucune proposition contraire à la deliberation qui nous accorde le logement du Petit Versailles; et de suite il lui dit : Lisez cette lettre; voyez sur quoy je fonde mon avis et gardes ce secret : vous en sentires les conséquences. — Messieurs, en s'adressant aux autres, je ne puis pas en dire davantage : nous sommes dans le cas d'obéir; j'en ay donné l'exemple en opinant, je suis sûr que Mr de Puymaurin est trop prudent pour ne pas le suivre et que vous nous imiterés en opinant. Mr de Puymaurin convint qu'il falloit être de l'avis de Mr de Mondran : nous fûmes rejoindre l'assemblée; Mr de Puymaurin retracta son avis; tous les membres de l'Academie furent de l'avis de Mr de Mondran; les Capitouls et les Commissaires de la Ville furent de l'avis contraire et persistèrent à vouloir faire bâtir le logement projetté. Le refus que fit l'Academie engagea le Corps de Ville de prier Mr Gary, qu'ils savoient devoir partir incessamment pour Paris, de se charger d'un mémoire pour Mr le prince de Beauveau, et de faire voir à ce Seigneur les differens plans que l'Academie avoit refusés. Mr de Mondran qui etoit instruit de tout ce qui se passoit à l'Hôtel de Ville sur l'affaire de l'Academie fit tout de suite un memoire instructif en deux colonnes, dont l'une contenoit les raisons des Capitouls, et l'autre celles de l'Academie, et l'envoya à Mr le prince de Beauveau par la poste afin qu'il fût instruit de tout ce qui s'étoit passé avant l'arrivée de Mr Gary; ce qui reussit comme il le désiroit. Car dès que Mr Gary eut commencé de parler de cette affaire, le prince lui témoigna son mécontentement de la conduite de l'Hôtel de Ville et lui ordonna d'écrire par le premier courrier aux Capitouls que s'ils ne deliberoient pas d'approuver le devis et n'ordonnoient pas incessamment l'adjudication des reparations à faire dans l'hôtel du Petit Versailles pour y loger l'Academie il enverroit un arrêt du Conseil revêtu de lettres patentes pour les y forcer.

Mr Gary comprit par ce propos qu'il n'y avoit d'autre ressource pour l'Hôtel de Ville que d'obéir : il leur ecrivit en conséquence de se hâter d'assembler le Conseil de Ville pour qu'il approuvât le plan que l'Academie avoit accepté et en ordonnât l'adjudication; sans quoi ils devoient être assurés qu'ils y seroient forcés. Le Conseil de Ville delibera donc conformément aux intentions de Mr le prince de Beauveau; l'adjudication se fit dans les delais prescrits, et Mr l'intendant autorisa le tout avec le plaisir qu'il avoit d'obliger l'Academie.

L'Academie etoit en possession depuis quelques jours de la grande salle du Petit Versailles pour y tenir ses assemblées par les soins que Mr de Mondran s'etoit donnés auprès de Mr le prince de Beauveau et auprès de Mr l'Intendant afin d'obliger le sieur Vassal, fermier de la Ville de la céder; mais lorsque l'on commença à travailler aux reparations, ce qui n'eut lieu qu'après six mois de delai, il fallut que l'Academie cedât cette salle pour y placer les bureaux qui etoient dans le double corps que l'on divisoit pour faire les écoles et qu'elle revint tenir ses assemblées particulières dans les salles qu'elle venoit de quitter au rez de chaussée sur la place le 25 mars 1770.

Lorsque les écoles furent bâties dans ce double corps il fallut faire les reparations à celles qui etoient du côté du jardin. Le sieur Latour, directeur de la ferme, les occupoit; il fallut bien le faire déloger : il ne trouvoit point de logement qui fût à portée du Petit Versailles où etoient ses bureaux; il se resserra pourtant et conserva pour quelque tems la seule chambre qui etoit joignant la grande salle. Mr de Mondran qui connoissoit parfaitement la place du logement destiné à l'Academie, se hâtoit de faire ranger pièce par pièce ce qui en dependoit en derangeant le moins qu'il pouvoit le logement des Commis, qui ne quittèrent une partie de leurs bureaux que parce que Mr l'Intendant les pressa vivement, ce qui les obligea de louer aux depens de la Ville une maison dans le voisinage.

Tous les soins que se donna Mr de Mondran auprès de Mr l'Intendant produisirent la célérité du demenagement du directeur; et l'on doit rendre à Mr l'Intendant la justice de dire qu'il se fesoit un plaisir de hâter tout ce qui pouvoit contribuer à ses succès.

Le Directeur enfin quitta tout à fait la maison et les Capitouls prêtèrent provisoirement à l'Academie les salles au rez de chaussée sur la place pour tenir ses assemblées ordinaires, jusqu'à ce que celle du Petit Versailles fût réparée et qu'on y eût fait une cheminée et mis des placards aux fenêtres.

Mr de Mondran fit hâter autant qu'il lui fut possible les reparations; il y alloit tous les jours; elles durerent longtems par la nonchalance affectée de l'entrepreneur; mais enfin elles furent finies tant bien que mal et l'Académie prit possession de ce logement stable le 30 juillet 1769.

A partir de ce moment, nous ne voyons plus aucune trace de conflit. Il est probable que les Capitouls et leur Conseil de Ville se résignèrent, sentant qu'ils avaient affaire à trop forte partie. L'Académie ne se permit aucune de ces revanches qui auraient pu, avec l'appui qu'elle trouvait à Paris et à la Cour, se traduire par des exigences plus fortes, pécuniaires

ou autres, qu'elle aurait sans doute facilement obtenues. Elle se contenta de jouir en paix de ses avantages et d'accroître par les nouveaux services qu'elle rendait tous les jours sa considération dans le public. Mais c'est un signe du temps bien caractéristique, et que M. de Mondran n'a pu s'empêcher de signaler en plusieurs endroits de ses mémoires, que la difficulté qu'on éprouvait auprès des autorités locales pour une entreprise qui intéressait indirectement le bien public et l'impossibilité de réduire les oppositions autrement qu'en recourant à l'intervention royale. Du moins celle-ci ne manqua pas; et elle était d'autant plus assurée que la question dont il s'agissait était une de celles qu'elle avait le plus à cœur et que ce qu'elle faisait à Toulouse, elle cherchait à le réaliser dans les autres grandes villes de province.

Ce ne fut pas seulement avec le Corps de Ville que l'Académie eut des difficultés. Elle se trouva dès sa naissance et très fréquemment dans le cours de sa carrière aux prises avec les agents des diverses administrations qui percevaient, au nom du Trésor public ou des autorités provinciales ou municipales des taxes relatives à la résidence dans un lieu déterminé ou à l'exercice de professions commerciales ou industrielles. L'Académie était obligée à une lutte constante pour obtenir justice contre ces prétentions qui feignaient d'ignorer les exemptions de toute sorte consenties à son égard par le pouvoir souverain ou qui les contestaient en invoquant de fausses analogies. C'était le fermier des domaines qui prétendait lui faire payer le droit d'amortissement à propos des 1.280 livres dont la ville faisait les frais pour ses dépenses, alors qu'elle n'avait en réalité aucun fonds qui lui appartint en propre et qu'elle n'était que la dispensatrice de ceux-ci dans un intérêt public. C'était le trésorier de la ville qui voulait retenir les trois vingtièmes de la somme de 400 livres affectée à l'entretien des écoles, comme si cette somme était un bénéfice portant avec lui un pur profit. C'étaient les commis des aides qui englobaient sans façon tous les professeurs de l'Académie dans le rôle des assujettis au vingtième d'industrie, comme si l'exercice de leurs

fonctions eût eu le gain pour objet. C'était le bureau militaire qui comprenait des associés artistes dans le rôle des fournitures pour le logement des gens de guerre au mépris de l'exemption spéciale concédée à leur profit. C'était le bureau de police qui inscrivait les artistes membres de l'Académie dans le service de la patrouille qui venait d'être établie pour la sécurité des rues, quoiqu'ils n'appartinssent en aucune façon aux corps de métiers qui étaient assujettis à cette charge. L'Académie avait beau être pourvue de tous les titres qui lui assuraient, à ces divers égards, une situation privilégiée, il fallait obliger ceux qui la contestaient à la reconnaître et, pour cela, recourir à l'intervention de l'intendant, à celle du commandant de la province, obtenir même des arrêts du Conseil. Elle eut, du moins, la satisfaction de se voir toujours soutenue et de se faire rendre constamment justice.

Elle ne mettait pas moins de vigilance à protéger la liberté de son enseignement contre les atteintes qui pouvaient lui venir des particuliers. C'est ainsi qu'ayant appris que quelques sculpteurs, par un intérêt égoïste et d'ailleurs fort mal entendu, inséraient dans les contrats qu'ils passaient avec leurs apprentis une clause portant que ceux-ci ne fréquenteraient pas ses écoles pendant toute la durée de leur apprentissage, elle se pourvut au Parlement pour faire cesser un usage aussi préjudiciable aux progrès des arts que contraire au bien public. Elle eut même à cette occasion le regret de sévir contre un de ses associés artistes, le sculpteur Noubel, auteur d'un contrat de ce genre, qui fut par elle interdit pendant trois mois et sommé d'annuler ou de rétracter son contrat sous peine d'exclusion définitive.

Elle fut aussi attentive à faire respecter tout ce qui tenait à elle et à repousser la déconsidération injustifiée, trop facile à répandre en ce temps-là, sur tout ce qui n'était pas en possession d'un état brillant et d'un prestige mondain. Le monde des artistes était plus exposé qu'un autre à ces sortes d'avanies, surtout en province; et pour ne pas sortir de Toulouse, on n'a qu'à se rappeler, dans la première par-

tie des *Mémoires* de Marmontel, où cet observateur avisé trace tant de curieuses silhouettes toulousaines, avec quelle désinvolture méprisante l'avocat Boubée parle d'un homme tel que Cammas. L'Académie eut le bonheur de réagir avec succès contre de telles habitudes, et nous en trouvons dans le récit de Mondran un exemple caractéristique, assez amusant d'ailleurs pour ne pas être négligé.

Un avocat au Sénéchal, nommé Martin, dans un mémoire relatif à un procès en responsabilité de dommages aux voisins à la suite d'incendie, travaillait à récuser les témoins à la charge de sa partie; arrivé au témoignage d'un nommé Lavergne, il crut trouver un bon argument contre lui en disant que « c'était un homme tellement méprisable qu'il avait servi de modèle dans l'Académie de peinture, où l'on ne prend pour cet objet que des personnes sans honneur et le rebut du public ». Martin avait lancé, sans doute, cette imputation sans y regarder de bien près et ne se l'était permise que par une habitude de barreau; mais aussi il ne s'y était laissé aller que parce qu'il avait cru que nul ne s'en inquiéterait. Des amis lui montrèrent qu'il s'était trompé, et qu'il portait un réel préjudice à l'Académie elle-même, attendu que si une semblable opinion prenait cours parmi le peuple sur la profession de modèle, il lui deviendrait bientôt impossible d'en trouver nulle part; que par conséquent il s'exposait à un danger véritable, en ce que l'Académie pourrait bien en porter ses plaintes au ministre; que d'ailleurs l'Académie allait tenir une séance extraordinaire et que c'était sans doute à ce sujet. Martin prit peur; et se souvenant des faits récents qui attestaient le crédit de l'Académie à la Cour, et des déboires qu'avaient eu à subir quelques-uns de ses plus brillants confrères pour lui avoir créé des embarras, il alla trouver sans délai M. de Mondran, lui fit ses excuses, et le pria de dire à l'Académie « qu'il n'avait pas connu la conséquence de ce qu'il avait avancé; qu'il allait retirer le peu d'exemplaires qu'il avait remis aux juges, en arracher en sa présence les feuilles qui ne convenaient pas, y en substituer d'autres où il serait énoncé que la profession

de modèle n'a rien en soi de contraire à l'honneur, à la probité et à la religion; que les Académies de peinture ne peuvent pas se passer de modèle vivant; qu'ainsi l'exposant rétracte ce qu'il a dit à ce sujet dans son précédent mémoire, et convient qu'on peut être très honnête homme, bon Chrétien et exercer cette profession ». L'Académie pensa que la spontanéité de ce désaveu méritait toute son indulgence; elle agréa, non peut-être sans sourire un peu, les excuses de Martin et de Grimaud sa partie; elle les rassura sur les suites de cette affaire qu'elle consentait à oublier, et garda une copie imprimée de la rétractation dans ses archives[1].

Si l'Académie rencontrait de la part des autorités locales ou fiscales tant de mauvaises volontés, elle recevait un tout autre accueil de la part de la grande institution régionale du temps, celle qui avait le plus de tendances naturelles et en même temps le plus de ressources pour lui être efficacement utile. C'est que les États de Languedoc avaient reconnu dès les premiers jours dans l'Académie une grande similitude d'intentions avec les leurs propres, en tout ce qui concernait l'avantage du bien public, et la considéraient comme un précieux auxiliaire dans l'exécution des travaux qu'ils avaient à cœur de poursuivre. D'autre part, le nombre de protecteurs naturels qu'elle possédait dans cette assemblée était considérable; et si l'on se rappelle qu'elle comptait parmi eux, en qualité d'associés honoraires, les deux présidents, l'archevêque de Narbonne et celui de Toulouse, le syndic M. de Puymaurin, le trésorier général M. Joubert, le gouverneur, le commandant en chef et l'intendant, et en outre plusieurs députés de l'ordre de la noblesse, on ne s'étonnera pas de l'appui matériel et moral qu'elle en a toujours reçu. Ce furent les États de Languedoc qui vinrent à son secours dès les premiers temps pour payer les appointements de ses professeurs de dessin, et les subventions de leur part s'accrurent

1. Ms. de Mondran, 4e cahier, pp. 29-31.

avec les années, si bien qu'en 1778 elles formaient déjà un total de 2.000 livres[1].

Le caractère de cette conduite était donc toujours le même ; ne jamais laisser passer aucune attaque sans y répondre; mais aussi ne jamais prendre l'offensive. Cette habile tactique de modération et de prudence trouva sa consécration dans le succès final qu'elle obtint. L'Académie, en effet, finit par conquérir les sympathies des plus indifférents en même temps qu'elle désarma tous ses adversaires. L'appui constant qu'elle trouva auprès du pouvoir contribua d'ailleurs beaucoup à rendre sans effet les derniers retours offensifs de la malveillance. Elle était aussi soutenue par la popularité que ses services lui valaient auprès des vrais intéressés, ces familles d'artisans dont elle faisait l'éducation esthétique et relevait les métiers, par les progrès croissants de ses élèves qui fixaient l'attention du public et qui amenaient les libéralités de la province. Enfin le temps fit aussi en sa faveur son œuvre d'apaisement. Ses anciens ennemis disparurent peu à peu; ils furent remplacés au Conseil de Ville par des hommes d'un esprit plus large, d'une conscience plus éclairée, d'un goût plus averti et d'un caractère plus bienveillant, représentants de ce monde parlementaire où l'amour des arts, l'étude de l'antiquité, le plaisir des collections devenaient de plus en plus le besoin et la parure de la vie sociale. Le changement de toutes choses fut complet dès qu'on vit entrer à l'Hôtel de Ville, comme membres du Collège des Capitouls, les Gardouch-Belesta, les Gavarret, les Gramond, les Thézan, les Bonfontan, les Lecomte de Latresne et bien d'autres encore, associés ordinaires dès les premiers jours, ou dévoués de tout temps à la même cause. A la veille de la Révolution, tous les anciens dissentiments étaient oubliés, les relations entre les deux corps étaient empreintes de la plus grande cordialité et l'Académie recueillait enfin tous les fruits de son énergie à défendre sa situation et de sa longue persévérance.

1. Délib. des États de Languedoc, 22 nov. 1771. *Ibid.*, décembre 1778. Ms. de Mondran, 5e cahier, p. 31.

Elle n'avait pas seulement l'avantage de survivre à des adversaires, mais encore celui de leur succéder indirectement dans leur domaine : double satisfaction bien tardive, puisque ses propres jours étaient déjà comptés, mais qui du moins couronnaient dignement son existence et assuraient le sort de son œuvre d'enseignement.

J'ai fait jusqu'ici ce qu'on pourrait appeler l'histoire extérieure de l'Académie en m'occupant surtout de ses rapports avec les institutions qui se trouvaient autour d'elle. Il me reste à exposer son histoire intérieure, c'est-à-dire les études auxquelles elle s'est livrée, les œuvres qu'elle a accomplies et les services publics qu'elle a rendus à la société de son temps. Ce sera l'objet de mes nouvelles recherches.

LES UNITÉS LÉGALES

ET LE POINÇONNAGE DES APPAREILS DE MESURE

PAR M. P. JUPPONT

(Examen de la circulaire ministérielle du 20 août 1912.)

I. — UNITÉS INDUSTRIELLES.

M. Le Ministre du Commerce a adressé, le 20 août 1912, à tous les groupements que la question des poids et mesures intéresse, une circulaire leur demandant : « Estimez-vous « opportun de fixer, par voie législative, de nouvelles unités, « telles que les unités de force, de chaleur, de lumière, « d'électricité, etc., qui, au même titre que les unités de « longueur, de surface ou de volume, constituent des élé- « ments d'après lesquels s'établit le prix de vente d'un pro- « duit? »

Le système métrique. — Les seules unités techniques légales sont actuellement les unités métriques de longueur, de surface, de volume et l'unité de masse[1].

Elles ont été créées par *la loi du 18 germinal an III* (7 avril 1795)[2].

Les simplifications considérables que le système métrique entraîne dans les calculs commerciaux, par rapport aux opérations fastidieuses que nécessitaient les anciennes unités et qu'exigent encore les systèmes de mesure non décimali-

1. Les unités monétaires sont en dehors de l'étude de la réforme des unités.

2. Le dépôt des étalons aux Archives est du 4 messidor an VII (22 juin 1799); l'adoption légale des étalons, du 19 frimaire an VIII (11 décembre 1799).

sés, ont motivé son développement non seulement en France, mais à l'étranger.

La *loi du 4 juillet 1837* a rendu le système métrique décimal obligatoire en France, ainsi que dans les colonies, et l'*ordonnance du 17 avril 1839* a fixé les conditions de vérification des poids et mesures utilisés par le commerce et l'industrie, tandis que l'*ordonnance du 16 juin 1839* a déterminé les prescriptions applicables à la fabrication des poids et mesures et des instruments de pesage et de mesurage.

Depuis, le système métrique est devenu obligatoire ou le sera dans un avenir prochain en : Allemagne, Autriche, Argentine (République), Belgique, Brésil, Bulgarie, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Espagne, Grèce, Guatémala, Hollande (et colonies), Honduras, Hongrie, Italie, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norwège, Pérou, Portugal (et colonies), Roumanie, Salvador, Serbie, Suède, Siam, Suisse, Uruguay.

Le système métrique est facultatif en : Bolivie, Chine, Égypte[1], États-Unis d'Amérique[1], Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Japon[1], Paraguay, Russie[1], Turquie, Venezuela.

A la suite de réunions du *Comité international des Poids et Mesures* et de la *Conférence générale des Poids et Mesures*, dont la première eut lieu en 1889, la loi du 11 juillet 1903 a consacré la valeur légale des étalons du mètre et du kilogramme internationaux susceptibles d'être reproduits en un grand nombre d'exemplaires. Ces étalons atteignent la précision du $\frac{1}{2500}$ de millimètre pour le mètre et de 0,191 de milligramme pour le kilogramme. Pour la France, les copies des prototypes internationaux déposés aux Archives nationales sont le mètre n° 8 et le kilogramme n° 35. Mais par là, il faut entendre que ces étalons donnent la valeur du mètre et du kilogramme, en tenant compte des corrections sui-

1. Obligatoire pour certains usages.

vantes qui les rendent identiques aux étalons internationaux : mètre n° 8 = 1 m — 0,4 μ + (8,649 θ + 0,00100 θ²) μ[1]; kilogramme n° 35 = 1 kg. + 0,191 mg.

Comme le litre est le nom vulgaire du décimètre cube et que le kilogramme est la masse de l'eau au maximum de densité occupant le même volume, le litre ou volume du kilogramme d'eau diffère donc du décimètre cube de l'erreur commise dans la mesure à l'époque de la fixation de cette unité.

Cette erreur est très petite, puisque 1 litre = *1.000.027* dm³.

Le système C. G. S. — Depuis 1837, la pratique et la science ont adopté de nouvelles unités, dont un grand nombre sont devenues d'un usage international par suite de décisions de Congrès scientifiques et techniques ; telles sont les unités cinématiques, mécaniques, calorifiques, lumineuses et électriques issues du système C. G. S. adopté à la suite du *Congrès international des électriciens* de 1881 et complété depuis par les décisions de la *Réunion d'Édimbourg* (1892), du *Congrès d'électricité de Chicago* (1893), la *Conférence de Londres* (1908).

Les nouvelles unités mécaniques et électriques.

Au point de vue scientifique, la question posée par la circulaire du 20 août 1912 ne comporte qu'une réponse; il faut continuer à appliquer le système C. G. S. et faire pénétrer ses principes féconds dans la détermination des unités légales.

Au point de vue pratique, il peut paraître difficile d'abandonner la définition du kilogramme-force, 1.000 grammes-force, si universellement employée par les mécaniciens; cependant, cette unité, malgré les services rendus et son usage séculaire, doit disparaître devant une unité plus logique et plus rationnelle.

1. μ = Micron = 10^{-3}mm. = 10^{-4}cm.

La question se pose de la façon suivante :

Faut-il continuer à adopter le poids du kilogramme-force, grandeur qui est variable, avec l'accélération due à la pesanteur, c'est-à-dire une force qui dépend du point de la terre où on la mesure, ou faut-il se rallier au système des électriciens, qui prennent pour unité de force celle qui imprime à l'unité de masse l'unité d'accélération?

La réponse n'est pas douteuse, si l'on veut que les mesures faites en un lieu quelconque soient immédiatement et directement comparables; il faut définir l'accélération par l'accélération décimale et non par l'accélération naturelle due à la pesanteur qui est $9^{m}80665$[1], d'après la troisième *Conférence générale des Poids et Mesures* (22 octobre 1901).

La correction à faire subir aux unités mécaniques sera très faible si l'on adopte pour unité d'accélération l'accélération de 1 mètre par seconde à laquelle on a donné le nom de *Galilée*. Cette nouvelle unité est l'unité rationnelle d'accélération pour le système métrique.

Dans cette hypothèse, l'unité de force est le *Newton;* elle est égale à 1 kg. $\times$ 1 Galilée; elle est, par suite, égale à 9,80665 kilogrammes force, de sorte que le déci-Newton est 0 k. 980.

Le rapport de 9,80665 à 10 est trop voisin de l'unité pour que les mécaniciens persistent dans l'emploi d'un système de mesure partiellement décimalisé et dont les unités varient avec le point d'observation à la surface de la terre. La substitution de l'accélération décimale à l'accélération gravifique est facilitée par l'usage assez répandu du Poncelet comme unité de puissance[2], et par la définition de la puissance des groupes électrogènes en fonction du régime de la dynamo,

1. $9^{m}80655$ est la réduction à 45° et au niveau de la mer de la valeur trouvée au Bureau international de Sèvres. La valeur moyenne de g correspondant à cette région de la terre est voisine de 9,8062, c'est-à-dire un peu plus faible.

2. Poncelet = 0,980665 kilowatt = 100 kilogrammètres par seconde, alors que le cheval-vapeur vaut 75 kilogrammètres par seconde = 0,736 kilowatt.

c'est-à-dire à l'aide des grandeurs électriques C. G. S., qui sont la première réalisation d'un système décimal homogène en ce qui concerne toutes les unités où interviennent la longueur et la masse.

Pour la pratique courante, les unités : centimètre, gramme et seconde sexagésimale sont trop petites, alors que les unités du système métrique : mètre et kilogramme sont à l'échelle des besoins usuels.

Pour obtenir un système de mesures décimales pratique, il suffirait donc d'adopter le mètre du système métrique et une unité voisine du kilogramme, c'est-à-dire de remplacer le kilogramme-force par le Newton.

On obtient les grandeurs dont le tableau ci-après donne les relations avec les unités C. G. S.

Mais l'adoption du Newton comme unité de force a une conséquence directe : elle modifie les unités de pression industrielles, et là encore il serait non moins important de substituer une unité rationnelle aux grandeurs empiriques consacrées par l'usage (atmosphère, mètre de mercure, kilogramme par centimètre carré).

L'unité cohérente de pression est le Newton par mètre carré; on a proposé de lui donner le nom de Centitor[1].

Ce terme rappelle le nom de Torricelli; il a été formé par la préoccupation de satisfaire à la condition 1 kilotor = 1 mégabarie[2].

Son adoption est désirable; mais il est indispensable qu'elle ait reçu la sanction de décisions internationales avant d'être légalement sanctionnée[3].

1. Rapport présenté à l'Association internationale du Froid par la Commission internationale des Gaz liquéfiés et des Unités (1911), note p. 16.

2. La barie = 1 dyne par centimètre carré.

3. En ce qui concerne le rapport des nouvelles unités électriques, aux unités G.G.S. Le système *m*NS qui prend le kilogramme = 10^3 grammes pour unité fondamentale, a pour inconvénient que les unités C.G.S. dont l'équation de dimensions contient la grandeur $M^{\frac{1}{2}}$ (telles sont la force électromotrice et l'intensité électromagnétiques)

Grandeurs.	Symboles.	Unité dans le système m, N, S.	Valeur en unités C. G. S.
Longueur	L	Mètre = m	10^2
Surface	S	Mètre carré = m^2	10^4
Volume	V	Mètre cube = m^3	10^6
Angle	α, β,	Radian = r	10^0
Angle solide	σ	Stéradian = s_t	10^0
Temps	T	Seconde S	10^0
Vitesse	v	m/s (2)	10^2
Accélération	a	Galilée m/s^2	10^2
Angularité (1)	ω	r/s (3)	10^2
Masse	M	Kilogramme kg.	10^3
Force	F	Newton = N ≐ kg. m/s^2	10^5
Pression	p	Centitor = N/m^2	10
Énergie	W	Joule = N. m = kg. m^2/s^2	10^7
Puissance	P	Watt = N. m/s = kg. m^2/s^3	10^7
Quantité de mouvement.	Mv	Descartes = kg. m/s	10^5
Impulsion	F. T.	Descartes = kg. m/s	10^5
Moment d'inertie	K	Kg. m^2 (4)	10^7
Moment dynamique	γ	Huyghens N. m = (5) kg. m^2/s^2	10^7
Action	A	WT (6) = Joule. s	10^7

(1) C'est la *vitesse angulaire;* je propose de remplacer le terme classique, vitesse angulaire, par le mot *angularité*, car ces deux grandeurs n'étant pas homogènes $v = LT^{-1}$ et $\omega = T^{-1}$, elles ne doivent pas être représentées par le même substantif.

(2) L'unité de vitesse n'a pas de nom spécial, elle pourrait s'appeler le *Descartes*.

(3) J'ai proposé antérieurement le nom de *Pascal* pour l'unité d'angularité.

(4) L'unité de moment d'Inertie n'a pas reçu de nom spécial, il pourrait s'appeler le d'*Alembert*.

(5) Est homogène avec le Joule, mais en diffère par ce fait que le mètre intervient dans deux directions rectangulaires pour le moment dynamique, alors que, dans le Joule, les directions $m \times m = m^2$ sont de même sens.

(6) L'unité d'action pourrait recevoir le nom de *Maupertuis*.

L'adoption légale de ce système serait un complément rationnel, une extension logique du système métrique; il serait donc à désirer que l'on mette au plus tôt les grandeurs légales françaises d'accord avec les méthodes de mesure scientifiques qui tendent à s'universaliser; le pays qui a créé le système métrique ne peut pas demeurer plus longtemps en retard, au point de vue de la législation technique, sur la Hongrie, qui, le 10 janvier 1907, a réuni aux unités fondamentales d'espace et de masse, les unités dynamiques et électriques qui en découlent; et sur la Bulgarie, qui, le 27 mars 1910, a suivi l'exemple de la Hongrie en complétant son ensemble de définitions légales par celles de la mégadyne et de la mégabarie.

En ce qui concerne les unités de lumière et d'électricité, les Congrès internationaux d'électricité les ont fixées avec une précision aujourd'hui suffisante pour tous les besoins pratiques et scientifiques; sur ce point, la loi n'aurait qu'à enregistrer les décisions universellement appliquées, même dans les pays qui n'ont pas encore adopté le système métrique.

Toutefois, pour la facilité des transactions internationales, il semblerait préférable que la loi ne fixe que le minimum d'unités légales, le mètre et le Newton, alors que les règlements d'administration publique détermineraient les unités dérivées et leurs équivalences avec les grandeurs C. G. S., avec celles du système métrique et avec les unités correspondantes dans les différents pays.

ne sont pas des sous multiples décimaux des unités mNS, mais sont avec elles dans le rapport $\sqrt[2]{10} \times 10^n = 3{,}16 \times 10^n$.

La puissance étant le produit de l'intensité par la force électromotrice, la nouvelle unité est en multiple décimal du watt, par suite de l'intervention du produit $\sqrt[2]{10} \times \sqrt[2]{10}$.

Pour supprimer cet inconvénient, il suffit de prendre la tonne comme unité fondamentale, puisque la tonne $t = 10^6$ grammes, et que les facteurs $M^{\frac{1}{2}}$ introduisent le coefficient 10^3.

Mais, les deux systèmes C.G.S. et m N.S. peuvent subsister séparément; ils sont industriellement rattachés l'un à l'autre par le kilowatt.

Cette manière de procéder aurait deux avantages essentiels, tout d'abord elle faciliterait l'évolution de notre système de mesure encore incomplet, les règlements d'administration publique étant infiniment plus souples que le cadre rigide de la loi; de plus, en fixant les équivalences avec les unités employées à l'étranger, si l'on pouvait stipuler que dans les contrats entre Français et étrangers, les quantités qui y figurent doivent être exprimées en unités des deux pays contractants, on assurerait la sincérité de ces conventions et on faciliterait la propagation du système décimal, puisque l'équivalence entre les unités étrangères et les unités décimales devrait être connue de tous ceux qui font des transactions avec la France.

Les unités calorifiques. — Quant aux unités de chaleur, la thermodynamique, nous semble-t-il, n'est pas encore assez avancée, au point de vue scientifique, pour que l'on puisse fixer légalement les unités de chaleur; cette situation se continuera tant que l'on n'aura pas donné une « équation de définition » à la température.

Antérieurement[1], j'ai montré que la mécanique naturelle[2], pour laquelle la masse est une grandeur essentiellement relative, permettait de lever la difficulté, que l'hypothèse de la constance absolue de la masse, postulat fondamental de la mécanique classique, ne permet pas de résoudre.

Pour justifier ce point de vue, je rappellerai comment la « Mécanique naturelle » conduit à une « équation de définition » de la température, et pourquoi la mécanique et la thermodynamique classique ne peuvent parvenir à ce résultat, capital au point de vue théorique, puisque la définition de la masse, $M = L^3 T^{-2}$ conduit à un système à deux grandeurs, qui est une notation physique des grandeurs énergétiques,

1. *Les Postulats de la Mécanique et les équations dites de dimension,* Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1910.

2. *Critique de la Mécanique classique et Essai de Mécanique naturelle,* Mémoires, *loc. cit.,* 10e série, t. III.

que l'on peut à beaucoup d'égards comparer à un système de notation chimique.

Les équations dites de dimension du système C. G. S. ne jouissent pas de cette faculté, puisque des grandeurs dites irréductibles, comme la longueur L et la masse M y figurent en éléments plus simples :

$$L^{\frac{1}{2}},\ M^{\frac{1}{2}},\ L^{\frac{3}{2}},\ \text{etc.}$$

Par suite, ces équations n'ont de signification que dans l'hypothèse où ces symboles sont des nombres et ne sont que des nombres.

L'hypothèse est satisfaisante au point de vue de la mesure et par suite des applications industrielles; mais elle est insuffisante au point de vue philosophique, au point de vue représentatif.

Une vitesse, par exemple, ne peut être considérée comme un nombre pur; le chiffre que nous lui appliquons, lorsque nous l'étudions dans nos observations ou expériences est un qualificatif, un adjectif que nous adaptons à une entité réelle ou conçue; ce nombre qualifie la manifestation considérée au point de vue de la quotité; c'est à la découverte de la nature de cette manifestation sensorielle que nous devons travailler.

Et le but poursuivi sera atteint, si nous parvenons à représenter toutes les grandeurs énergétiques en fonction d'éléments simples, applicables à toutes ces grandeurs sans exception.

Cela ne voudra pas dire évidemment que ce système est absolument vrai et qu'il représente la vérité intégrale, mais uniquement que nous avons en notre possession un procédé synthétique qui nous permet d'analyser et de comparer entre elles toutes les grandeurs énergétiques, en fonction des éléments adoptés comme base de la représentation.

D'accord avec les philosophes et notamment avec Kant[1],

1. *Essai d'Énergétique*. Mémoires, de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, 1901.

la mécanique naturelle, et c'est là sa supériorité, représente toutes les grandeurs physiques en fonction de L (longueur, élément de l'espace euclidien) et de T, le temps, ou de leurs composés, c'est-à-dire en fonction des éléments ultra simples que la raison a dégagés des phénomènes observés, phénomènes qui sont tous des manifestations du mouvement; et, en cela, notre mécanique suit les méthodes de la chimie qui représente les composés chimiques à l'aide du nombre d'éléments de chacun des corps simples qui y rentrent, avec cette différence que cette synthèse physique réduit le nombre de ses éléments au minimum possible, c'est-à-dire à deux, les grandeurs L et T.

Mais si la « Mécanique naturelle » donne une définition générale de la massivité de la matière par la formule $M = L^3 T^{-2}$, dans tous les phénomènes de gravitation et de pesanteur où cette propriété se conserve, elle permet en outre, par l'interprétation de la loi des aires $\mu = L^2 T^{-1}$ de donner une mesure mécanique des qualités de la matière, et nous avons signalé que cette grandeur était homogène au rapport de la viscosité μ à la densité d du corps considéré puisque

$$\frac{\mu}{d} = \frac{M}{LT}\frac{L^3}{M} = \frac{L^2}{T}$$

que, par suite, elle était de nature à rentrer dans la catégorie des grandeurs mesurables pour de nombreuses variétés de corps physiquement et chimiquement définis.

L'équation représentative de la température. — Examinons comment il serait possible de faire sortir la notion de température de la situation empirique dans laquelle elle se trouve, pour l'élever au rang de grandeur rationnelle susceptible d'être homogénéisée par une équation de dimension[1] avec les unités du système C. G. S., et par suite du système métrique industriel ayant pour base *m*NS.

A l'origine de la thermométrie, la température vulgaire ou température volumétrique n'a eu aucune valeur pratique[1].

1. Le terme « équation de dimension » est logiquement une erreur

Aussi, dès 1751, et probablement avant, on reconnut que[1] : « Ces inconvénients ne pouvaient être levés que par une « convention, faite entre les physiciens, de se servir d'une « même graduation; ou par la détermination d'un degré de « chaleur invariable, auquel les différentes graduations « puissent être rapportées. »

L'accord se fit sur les points fondamentaux (glace fondante et eau bouillante à l'air libre, sous la pression atmosphérique normale); mais les inégalités de dilatation volumétrique des liquides, signalées par Taylor en 1723[2], ne permirent pas de donner à la thermométrie pratique une valeur énergétique, malgré les progrès de la science et de la technique.

On sait, en effet, qu'à variations égales de température, les échelles (Réaumur, centigrade, Farenheit) de thermomètres différents, repérées ensemble aux mêmes points fondamentaux, ne donnent pas les mêmes indications si on les plonge dans le même bain à des températures intermédiaires; et les mêmes échelles volumétriques fournissent des indications différentes, si les thermomètres ne sont pas construits avec le même liquide.

Un thermomètre ordinaire est donc, en réalité, un thermoscope, une succession de degrés permettant d'établir l'égalité de deux températures; mais ces degrés sont sans liaison énergétique entre eux.

Le principe de Carnot : *La puissance motrice de la chaleur ne dépend que de la différence de température des isothermes entre lesquelles la chaleur se transforme en travail*, a permis à lord Kelvin de définir la *température absolue* en fonction de diverses données physiques spéciales au

terminologique, le mot dimension étant affecté aux composantes de l'espace (longueur, largeur, hauteur); il serait plus rigoureux de dire *équation de définition* ainsi que je l'ai proposé antérieurement.

1. Dr Martine, *Essai sur la construction et comparaison des thermomètres*. Traduit de l'anglais. Paris, 1751, p. 5.

2. Daguin, *Traité élémentaire de Physique*. Toulouse, Paris, 1861, t. II, p. 25.

corps thermométrique; mais on ne peut utiliser expérimentalement comme corps thermométrique, que les gaz qui se rapprochent le plus de l'état *parfait* (hélium, hydrogène), lorsqu'ils sont éloignés du point critique et qu'ils ne sont pas à une pression très différente de la pression atmosphérique, c'est-à-dire lorsqu'ils suivent très approximativement la loi de Clapeyron appliquée aux gaz :

$$pV = R\theta_a$$ [1]

Dans cette formule, qui est la base de la thermodynamique des gaz :

p = pression du gaz;
V = volume du gaz;
θ_a = sa température absolue;
R = une constante commune à tous les gaz.

Le premier membre de cette équation est suffisant au point de vue énergétique pur; mais il ne contient aucun élément qui corresponde aux propriétés spécifiques de la matière; cette absence atténue singulièrement la valeur représentative de la loi de Clapeyron au point de vue physique.

En effet : p, la pression, est une cause extérieure au corps expérimenté et V une grandeur spaciale; l'équation s'applique donc à une matière idéale que l'on suppose satisfaire à l'équation et non à une matière réelle dont les propriétés spécifiques sont connues.

Mais le produit pV est de l'énergie; et c'est grâce à cette constatation que nous allons tenter de définir la température θ par rapport à l'espace et au temps.

Cette tentative a heurté bien des idées préconçues; mais ses adversaires reconnaîtront facilement qu'il est désirable de solutionner cette question, même par une approximation nettement mise en évidence; car une définition mécanique de la température rendrait les plus grands services à la science

1. Dans tout ce qui suit, le signe = n'a pas la signification mathématique *égal à*, mais la signification énergétique *équivaut à*.

et surtout à l'enseignement, et préciserait les définitions thermodynamiques dont certaines et des plus importantes, comme l'entropie, ne sont actuellement que de purs concepts mathématiques.

Si l'on considère l'expression :

$$pV = R\theta_a$$

comme une équation physique, le premier membre étant de l'énergie mécanique,

$$pV = ML^2 T^{-2};$$

le produit $R\theta_a$ est nécessairement homogène à du travail, à de la chaleur.

Or, ce produit est formé par deux grandeurs dont l'une, R, est dite constante des gaz; tous les ouvrages donnent sa valeur numérique[1] sans tenter la détermination de sa signification physique; l'autre, θ_a, est la température absolue.

Quelle peut être la nature physique de la température?

Première détermination. — Le principe de Carnot démontre que la nature de la matière n'intervient pas dans la transformation de la chaleur en travail; ce fait capital permet de dire que la température a des propriétés analogues au potentiel; exactement comme *les fonctions de force*, c'est-à-dire les forces dont le travail est indépendant du chemin parcouru, et dépend uniquement de la différence de potentiel qu'a subi le point d'application de cette force.

L'analogie est frappante entre les propriétés des fonctions de force et ce fait d'expérience : le travail produit par un corps qui change de température est indépendant de la nature du corps, il dépend seulement de la chute de température.

Cette première remarque faite, cherchons à mettre en évi-

1. $2{,}2709 \times 10^{10}$ dans le système C. G. S. (molécule gramme; centimètre cube) barye; 22,412 dans le système (molécule gramme; litre; atmosphère).

dence la nature physique de la masse en expérience dans l'expression :

(1) $$pV = R\theta_a$$

afin d'essayer de pénétrer dans le mécanisme du phénomène d'où résulte cette loi.

Par définition, la densité est

$$d = \frac{M}{V},$$

M étant la masse et V son volume.

D'où :

$$V = \frac{M}{d}.$$

De sorte que

$$pV = M\frac{p}{d}.$$

Traduisons en équation de dimensions le produit $M\frac{p}{d}$; la pression, $p = \frac{MLT^{-2}}{L^2} = \frac{M}{LT^2}$ agent de compression, est équilibrée par les réactions internes du gaz; et ces réactions sont mesurées par l'élasticité du fluide comprimé, aux différents états de compression.

Or, l'élasticité, propriété spécifique de chaque substance, a la même équation de dimensions que la pression qu'elle équilibre; comme la densité

$$d = \frac{M}{L^3},$$

le rapport

$$\frac{p}{d} = \frac{M}{LT^2}\frac{L^3}{M} = \frac{L^2}{T^2} = u^2,$$

c'est-à-dire que le rapport de la pression à la densité est homogène au carré de la vitesse u.

(2) $$pV = M\frac{p}{d} = Mu^2.$$

L'égalité de (1) et de (2) fournit la condition

$$R\theta_a = M\,u^2.$$

Dans cette relation de condition, M et R sont constants; M par donnée physique, R par déduction expérimentale; de sorte que θ_a est proportionnel à u^2 carré d'une vitesse.

La température d'un gaz est proportionnelle ou équivalente au carré de la vitesse moyenne des molécules.

Cette déduction est en concordance avec l'expression de la théorie cinétique des gaz qui aboutit à :

$$pV = \frac{1}{3} Mu^2,$$

équation qui précise le coefficient de proportionnalité de l'énergie totale au carré moyen de la vitesse des molécules.

La théorie cinétique des gaz et le principe de Clapeyron permettent donc d'admettre que l'équation de la température est :

$$\theta_a = u^2 = L^2T^{-2}. \tag{3}$$

Deuxième détermination. — L'équivalence du travail et de la chaleur conduit au même résultat.

La chaleur Q contenue dans un corps est, par définition :

$$Q = Mc\theta;$$

dans cette formule, c est la chaleur spécifique de la masse M à la température θ.

Si la chaleur est équivalente au travail

$$Q = Mc\theta = ML^2T^{-2}. \tag{4}$$

La discussion de cette homogénéité montre aisément que l'hypothèse la plus probable, la plus commode, la mieux harmonisée avec les connaissances acquises, est de dire c, coefficient de capacité calorifique, est un nombre.

En effet, la chaleur spécifique d'un corps est *la quantité de chaleur* $Q = Mc\theta$ *qu'il faut lui faire absorber pour élever de 1° C.* $= \theta_1$, *la température* θ *de l'unité de masse* M *de ce corps.*

L'équation représentative est :

$$c = \frac{Q}{M_1\theta_1} = \frac{Mc\theta}{M_1\theta_1};$$

c n'a pas de dimensions, c'est un nombre.

Par suite, comme M est identique dans les deux membres de l'équation (4), il en résulte encore :

$$\theta = L^2T^{-2} = u^2.$$

Troisième détermination. — Des considérations d'un tout autre ordre, telles que la comparaison des coefficients de conductibilité calorifique, conduisent au même résultat.

Maxwell, s'appuyant sur les travaux de Fourié, a défini : la *conductibilité dynamique*[1],

$$k = \frac{ML}{T^{3\theta}}; \tag{5}$$

la *conductibilité calorimétrique*,

$$k' = \frac{M}{LT}. \tag{6}$$

Comme la mécanique classique et les théories actuelles ne donnent pas d'équation de dimension à la température, il en résulte que l'équation (5) ne peut être transformée en équation dite de dimensions.

Mais, si les deux définitions sont l'expression du même fait, on doit avoir :

$$k = k',$$

d'où l'équation de condition

$$\frac{ML}{T^{3\theta}} = \frac{M}{LT},$$

d'où l'on tire :

$$\theta = \frac{L^2}{T^2}.$$

1. Maxwel, *La chaleur*, traduction G. Mouret. Paris, 1891, p. 328. Dans la formule de la conductibilité dynamique, la chaleur a pour dimensions $Q = ML^2T^{-2}$; dans la conductibilité calorimétrique, les dimensions de la chaleur sont $Mc\theta$.

Cette nouvelle déduction s'ajoute à la probabilité des précédentes démonstrations.

Il est d'autant plus intéressant de retenir cette conséquence sur la nature de la température, que la conductibilité calorimétrique, qui est indépendante de la température, est homogène à la viscosité.

La conductibilité calorifique est donc homogène à une grandeur physique dont on conçoit objectivement l'intervention dans le transport de la chaleur d'une molécule à l'autre, par suite de l'action du frottement interne, qui transmet l'accroissement de mouvement de proche en proche, c'est-à-dire de molécule à molécule et d'atome à atome dans l'intérieur de la molécule.

Cette remarque ajoute à la signification que l'on tire de la température θ dans la définition (5) identifiée à (6).

Quatrième détermination. — Le coefficient de dilatation α d'un corps à une température donnée est le rapport de l'accroissement V_1 de volume de ce corps, par rapport au volume primitif V, pour une augmentation de température de 1°C.

$$\alpha = \frac{V_1}{V\theta_1},$$

ce qui, en dimensions, donne :

$$\alpha = \frac{1}{\theta} = \frac{T^2}{L^2}.$$

Cette définition permet de fournir une nouvelle vérification de la valeur de l'hypothèse

$$\theta = \frac{L^2}{T^2}.$$

H. Poincaré définit la température absolue en partant de l'hypothèse

$$p\varphi(V) = T^{(1)}.$$

Cette équation n'est valable qu'au point de vue mathématique, si les grandeurs qui y rentrent sont des nombres et

1. H. Poincaré, *Thermodynamique*. Paris, 1892, p. 170.

si l'on considère le coefficient R de $pV = RT$ comme un nombre constant, ce qui n'est vrai que si la température est homogène à de l'énergie, ce qui est faux.

Si on complète cette équation au point de vue physique, on a :

$$p\varphi(V) = M\theta_a;$$

l'expression de la température absolue déterminée par H. Poincaré :

$$\theta_a = \frac{E(C\text{-}c)}{\alpha\beta pV},$$

devient

$$\theta_a = \frac{ME(C\text{-}c)}{\alpha\beta pV},$$

α et β coefficients de dilatation à pression et à volume constants sont homogènes à $\frac{1}{\theta}$;

$$pV = ML^2T^{-2}$$

alors que $E(C - c)$ sont des coefficients numériques; par suite, l'expression rectifiée de la température absolue donne

$$\theta = \frac{M}{\frac{1}{\theta^2} ML^2T^{-2}} = \frac{\theta^2}{L^2T^{-2}} = L^2T^{-2},$$

ce qui est d'accord avec notre hypothèse.

Interprétation de la loi de Clapeyron. — L'hypothèse

$$\theta = L^2T^{-2}$$

nous conduit à une interprétation physique de la loi de Clapeyron :

$$pV = R\theta_a.$$

Si, comme nous l'admettons, la température

$$\theta_a = L^2T^{-2},$$

la constante R est nécessairement homogène à la masse qui est doublement constante, par conservation de la masse du

corps sur lequel on observe la fonction pV et par la constance de cette masse au point de vue mécanique dans les phénomènes observés.

La loi de Clapeyron devient donc :

$$pV = M\theta_a$$

ou

$$\theta_a = \frac{pV}{M} = \frac{p_e}{d}.$$

La substitution de l'élasticité p_e et de la densité d à la pression p et au volume V de la formule de Clapeyron fournit une formule qui permet de pressentir que la nature de la matière a une influence sur la variation de la chaleur spécifique, c'est-à-dire sur l'élévation de température θ ou accroissement du carré de la vitesse des atomes de l'unité de masse, sous l'action d'une quantité de travail égale à l'unité.

Mais cette hypothèse synthétique $\theta = u^2$ ne suppose pas que u est une vitesse linéaire; au contraire, la vitesse u est la somme de toutes les vitesses que les atomes possèdent (translation, rotation, nutation) dans les directions sur lesquelles influent les valences chimiques et l'état du corps expérimenté.

L'observation et le progrès scientifique détermineront l'importance relative des diverses composantes de u^2.

On ne trouve plus extraordinaire que la chaleur spécifique des solides s'abaisse avec la température, au point de devenir sensiblement nulle, sans doute en raison de la diminution de leur élasticité, avec la décroissance de l'énergie du milieu intermoléculaire, et l'on comprend que la variation de la chaleur spécifique des solides ou des liquides ne soit pas de même nature que la variation de chaleur des gaz, en raison de la nature différente de leur élasticité, par rapport à leur densité; on pressent également que la complexité chimique, le nombre de valences..., etc., influent sur les chaleurs spécifiques.

Cette remarque prouve également que le zéro absolu de

température basé sur la loi de dilatation des gaz n'est qu'une grossière approximation et en tout cas une notion inexacte au point de vue objectif, car cette définition

$$\frac{1}{\alpha} = 273^\circ$$

suppose que la dilatation est la même pour tous les gaz et demeure rigoureusement proportionnelle à la variation de température.

Or, ces deux hypothèses sont inexactes; on ne doit donc envisager cette notion qu'avec la plus extrême prudence; de plus, les propriétés calorifiques de l'hydrogène solide à —253° prouvent qu'à cette basse température, *la solidité*[1] de l'hydrogène n'a rien de comparable à celle des métaux, à la température ordinaire; il y a donc des degrés énergétiques de solidité que leur différence de propriétés calorifiques met en évidence, beaucoup mieux que leurs propriétés mécaniques.

On ne peut donc accepter la notion de zéro absolu qu'avec des restrictions extrêmement importantes; et il semble que sa définition pourrait être la suivante : « Lorsque l'on refroi-
« dit un gaz parfait, si les propriétés du milieu intermo-
« léculaire se conservaient identiques à celles qu'il possède
« entre 0 et 100°C, quel que soit l'abaissement de tempé-
« rature, on ne pourrait amener ce gaz à une température
« inférieure à $\frac{1}{\alpha} = 273^\circ$ centigrades. »

De pareilles précisions seraient certainement utiles dans l'enseignement et, par suite, dans les applications de la thermodynamique.

Remarques sur l'insuffisance des équations de la thermodynamique.

L'absence de signification mécanique de la température donne à la thermodynamique classique l'aspect d'une science purement mathématique.

1. Ensemble des propriétés énergétiques du corps solide.

Il est facile de s'en convaincre à la lecture de la plupart des ouvrages de physique ou de thermodynamique traitant de l'état gazeux; les équations qui y figurent aboutissent à des calculs exacts au point de vue numérique, si on y remplace les lettres par leurs valeurs correspondantes; malgré cela, elles sont erronées au point de vue physique, parce qu'elles ne sont pas homogènes et que, par suite, elles n'ont pas de signification objective.

La raison en est que, dans ces formules, les masses et les températures ont été égalées à l'unité physique correspondante et qu'elles sont remplacées par l'unité numérique, sous prétexte que l'on opère sur l'unité de masse ou sur un intervalle de 1°. Cette suppression de grandeurs physiques dans les équations, enlève toute signification physique aux formules, qui ne représentent plus que des nombres et non plus des relations énergétiques.

Pour justifier cette critique, nous citerons le chapitre de la capacité calorifique des gaz, emprunté à l'un des meilleurs et plus récents ouvrages de physique; on y trouve les errements qui existent dans tous les traités classiques :

« Pour un choix déterminé des unités de quantité de chaleur (calorie) et de capacité calorifique (eau), la capacité « calorifique d'un corps est mesurée par la quantité de chaleur nécessaire pour élever sa température de 1°; et la « capacité calorifique d'une substance est déterminée par la « quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1° la température de l'unité de poids de cette substance.

« Si l'on admet que les gaz parfaits n'effectuent aucun travail intérieur, la chaleur qu'ils absorbent est employée « d'une part à les échauffer, c'est-à-dire à élever leur température; d'autre part, à produire un travail extérieur, « lorsqu'on leur permet de se dilater librement. »

Et après avoir défini la capacité calorifique à volume constant c_v et la capacité calorifique sous pression constante c_p, l'auteur ajoute :

« Il est facile de voir que $c_p > c_v$, car c_v n'est égal numériquement qu'à la chaleur servant à échauffer le gaz,

« tandis que c_p est égal à la chaleur qui produit le même « échauffement, et, en outre, au travail extérieur que nous « désignerons par r.

« Soit E l'équivalent mécanique de la chaleur et A l'in- « verse de sa valeur, c'est-à-dire l'équivalent thermique du « travail; pour effectuer le travail r, il faut une quantité de « chaleur Ar et on a :

$$c_p = c_v + \mathrm{A}r. \tag{1}$$

« Pour calculer le travail extérieur r, effectué par l'unité « de poids du gaz (renfermé dans un cylindre de section s « et occupant le volume v entre le fond du cylindre et le « dessous du piston) quand on élève la température de 1° « sous pression constante p, supposons que le gaz occupe à « $(t + 1)$° le volume $v + w$; l'accroissement de volume est « $w = sh$, où s désigne la surface du piston, h la hauteur dont « il s'est élevé; la force exercée sur le piston est égale à « ps et en négligeant le frottement du piston contre les « parois, on en déduit pour le travail,

$$r = psh = pw. \tag{2}$$

« Le volume du gaz à 0° est égal à

$$\frac{v}{1 + \alpha t};$$

« à $(t + 1°)$ il est :

$$\frac{v}{1 + \alpha t}\left[1 + \alpha(t + 1)\right] = v + \frac{v\alpha}{1 + \alpha t};$$

« Le second membre doit être égal à $v + w$ et on a, par « conséquent :

$$w = \frac{1 + \alpha t}{v\alpha} = \frac{v}{\frac{1}{\alpha} + t} = \frac{v}{273 + t} = \frac{v}{\mathrm{T}}. \tag{2 bis}$$

« On a donc, d'après la formule (2) :

$$r = \frac{pv}{\mathrm{T}}, \tag{3}$$

« mais d'après l'équation de Clapeyron $pv = \mathrm{RT}$; par suite

$$r = \mathrm{R}. \tag{4}$$

« Cette intéressante relation montre que la constante de « Clapeyron R est numériquement égale au travail r de « dilatation du gaz, quand on élève sa température de 1° « sous pression extérieure constante.

« L'égalité (1) donne :

$$c_p - c_v = \mathrm{AR}, \tag{5}$$

« et puisque

$$\frac{1}{\mathrm{A}} = \mathrm{E},$$

« l'égalité (1) peut s'exprimer sous la forme équivalente

$$\mathrm{E}\,(c_p - c_v) = \mathrm{R},$$

« et enfin d'après (3) et (4)

$$pv = r\mathrm{T} = \mathrm{RT} = (c_p - c_v)\,\mathrm{ET}. \text{ »} \tag{6}$$

Nous allons analyser rapidement les erreurs physiques de ces formules.

L'expression (5) :

$$c_p - c_v = \mathrm{A}r$$

est criante d'hétérogénéité.

Le produit $\mathrm{A}r$ est du travail ou de la chaleur; il en résulte que si cette formule était physiquement exacte, les chaleurs spécifiques seraient homogènes à de l'énergie, ce qui est faux.

Pour que cette expression ait une signification, il suffit d'écrire

$$\mathrm{M}_1\theta_1\,(c_p - c_v) = \mathrm{A}r$$

et de rétablir la masse unité M, maintenue à pression constante et sur laquelle on a fait la mesure calorifique, à une différence de température θ_1 de 1°C, pour avoir la valeur c_p.

De même dans l'équation (2 *bis*) w, accroissement de volume du volume v, par dilatation thermique, sous l'action d'une élévation de température de 1°C; ne peut être homogène à $\frac{v}{\mathrm{T}}$, c'est-à-dire à un volume divisé par une température, à moins que la température ne soit un nombre, ce qui

est impossible, car la température est une grandeur physique, quelles que soient les hypothèses faites sur sa nature.

Pour rétablir l'homogénéité, il suffit de se rappeler que dans le facteur $(t + 1)$ du binôme de dilatation, le nombre 1 est la température unité θ_1 ; et la formule exacte est :

$$\frac{v\theta_1}{T};$$

dans cette équation, θ_1 est égal à 1° centigrade et T à 273°.

En outre, dans l'équation (3), r, quantité de chaleur, ne peut être homogène à $\frac{pV}{T}$, c'est-à-dire à l'énergie divisée par une température.

Il faudrait que, comme pour l'accroissement de volume w, la température soit un nombre, ce qui est inadmissible.

La remarque précédente au sujet des termes du binôme de dilatation montre que la formule

$$\frac{pV}{T}$$

devrait être écrite

$$\frac{pV\theta_1}{T}$$

le terme θ_1 étant égal à 1° centigrade, comme dans l'équation rectifiée de w, l'accroissement de volume.

$$\text{Par suite, } r = R\theta_1.$$

De sorte que l'équation (5)

$$c_p - c_v = AR$$

devient physiquement :

$$M_1\theta_1 (c_p - c_v) = AR\theta_1,$$

ou :

$$M_1 (c_p - c_v) = AR,$$

qui peut être mise sous la forme équivalente

$$M_1E (c_p - c_v) = R,$$

ou :

$$pV = (c_p - c_v) EM_1T.$$

Cet exemple me paraît suffisamment caractéristique pour justifier la critique que j'adresse à la théorie classique et

établir qu'il y a lieu de porter remède à un illogisme physique aussi évident et d'autant plus dangereux qu'il est plus universellement accepté. L'erreur représentative est d'autant plus néfaste, qu'elle emprunte le langage rigoureux de la mathématique. Les esprits non prévenus, qui savent toute la valeur des formules algébriques, s'illusionnent assez souvent, au point de transporter dans le domaine physique la rigueur purement mathématique des équations de la thermodynamique.

Cette méthode, qui consiste à faire disparaître des formules les grandeurs physiques égales à l'unité, aboutit aux mêmes erreurs dans d'autres branches de la science.

En électricité, la théorie du potentiel électrostatique, faite dans l'hypothèse où q, la quantité d'électricité, est égale à 1, conduit à traduire l'équation $T_{AB} = (V_B - V_A)$ [formule dans laquelle T_{AB} est le travail produit par l'unité de quantité d'électricité, passant du point A au point B du champ; V_A et V_B les potentiels aux points A et B) en disant : « Le potentiel est de la nature d'un travail et s'exprime en kilogrammètres ou en ergs, suivant le système d'unité choisi »[1] alors que le potentiel électrique se mesure en volts.

Objections contre la définition $\theta = L^2T^{-2}$. — L'objection immédiate que soulève la lecture de la formule $\theta = L^2T^{-2}$ est que deux corps sont en équilibre de température, sans que les vitesses de leurs molécules soient égales.

Cette critique, en apparence objective, est d'ordre subjectif pur.

En effet, elle admet que le signe $=$ est le symbole de l'égalité; or, nous avons eu le soin d'indiquer que dans tout ce qui précède, ce signe $=$ est pour nous le symbole de l'équivalence physique, c'est-à-dire que

$$\frac{\theta}{L^2T^{-2}} = \beta,$$

β étant un nombre variable avec les corps considérés.

1. Bouasse, *Cours de physique*, 3e partie, p. 8.

Cette critique, très superficielle, admet que les mouvements de la masse gravifique, dans l'atmosphère, suivent les mêmes lois dans les milieux intermoléculaires; et, elle attribue à la valeur L^2T^{-2} une valeur absolue au point de vue du travail.

Or, il n'en est ainsi que dans la dynamique théorique; et cette branche de la mécanique suppose que les mouvements des corps sont réalisés dans un milieu absolument sans résistance.

De cette hypothèse, qui est implicitement contenue dans les postulats de la mécanique classique, résulte une grandeur spaciale, particulière du potentiel : c'est la valeur

$$\frac{M}{L} = \frac{L^2}{T^2},$$

ou $e = v^2$, qui aboutit à la loi de Newton et au postulat de la force, c'est-à-dire l'indépendance absolue de la masse.

Cette loi est celle de tous les milieux *inaltérants*[1], c'est-à dire des milieux qui transmettent intégralement l'énergie qu'ils propagent sous sa forme initiale.

Dans ce cas idéal, le coefficient d'équivalence $\frac{e}{v^2} = 1$, comme le pouvoir inducteur spécifique $k = 1$ dans le système électrostatique et la perméabilité magnétique $\mu = 1$ dans le système électro-magnétique.

Mais dans tous les milieux réels qui font payer le service qu'ils rendent, et absorbent une partie de l'énergie qu'ils propagent en la transformant en chaleur, le coefficient $\frac{e}{v^2} = k''$ est différent de l'unité; il en diffère d'autant plus que le milieu est plus altérant ou plus résistant.

Dans la thermodynamique, c'est la chaleur spécifique qui mesure cette équivalence, puisque, par définition, pour une même quantité de chaleur absorbée par des masses égales, on a :

$$c\theta = c'\theta' \text{ ou } \frac{c}{c'} = \frac{\theta'}{\theta} = \frac{u'^2}{u^2}.$$

1. P. Juppont, *Essai d'énergétique*, loc. cit.

Les vitesses objectives u'^2 et u^2 ne sont donc pas équivalentes au point de vue énergétique.

Cette remarque justifie encore le manque de rigueur de la constante de la loi de Dulong et Petit, qui n'existe que pour les gaz parfaits, c'est-à-dire sans frottements internes et explique la variation de cette constante avec l'état des corps.

Ce fait n'est pas pour surprendre.

Si les remarques qui précèdent n'étaient pas assez probantes, il suffirait de les objectiver par un exemple concret.

La masse M, qui entre dans les formules de la thermodynamique, est mesurée gravifiquement par rapport à la terre, et ses propriétés mécaniques admettent que la résistance de l'air, dans lequel on la déplace, est rigoureusement nulle.

Dans l'air, le carré u^2 de la vitesse d'une masse M sur une trajectoire donnée correspond à un travail donné de cette masse. Si, au lieu de la mouvoir dans l'air, nous déplaçons la masse M dans l'eau, suivant la même trajectoire et en tenant compte de l'effet hydrostatique de l'immersion de M, le carré u^2, de la même vitesse réalisée dans l'eau, demandera un travail très différent ; par suite, nous pourrons dire que le même potentiel dynamique u^2 dans l'air et dans l'eau a des propriétés énergétiques différentes par rapport à la masse à laquelle il est appliqué.

C'est de cette différence des milieux intermoléculaires dont la chaleur spécifique permet de tenir compte dans les équations de la thermodynamique.

Pour toutes les raisons qui précèdent, nous estimons que le moment n'est pas encore venu de définir légalement les unités de chaleur puisqu'elles ne rentrent pas rationnellement, mais empiriquement, dans le système des grandeurs physiques par l'équivalence expérimentale du travail et de la chaleur, équivalence qui n'est qu'une approximation. Tout au plus pourrait-on définir légalement le *degré centésimal* de température, tel qu'il est réalisé dans « l'échelle normale ou internationale[1] » thermométrique établie par la

1. Le « degré centésimal » est la différence de température qui pro-

première conférence générale des poids et mesures (1889), parce que la définition théorique de l'unité de température, en fonction de la quantité de chaleur communiquée au corps choisi comme étalon, fournira des indications très voisines, sinon identiques, à celles de l'échelle internationale.

La définition du temps et des angles. — La circulaire laisse dans l'ombre deux questions importantes qu'il importe cependant de solutionner :

La décimalisation des angles;
La décimalisation du temps.

La Convention avait résolu ces deux questions; elle divisait le quart de cercle en cent parties ou *grades*[1], dont on déterminait ensuite les sous-multiples décimaux : *décigrades, centigrades, milligrades,* suivant la règle générale du système métrique; et pour réaliser la décimalisation du temps, la Convention divisait le jour en 100.000 parties.

De ces deux dispositions, la division centésimale du quart de cercle seule a survécu pour certaines applications géodésiques où sa logique l'a fait triompher de la routine; elle est notamment appliquée à la carte de l'état-major, mais la carte au $\frac{1}{100.000}$ du service vicinal est divisée en degrés, sans doute pour ne pas imiter le Ministère de la Guerre.

Le fait de rendre légale cette division de l'angle, dans un délai de cinq ou six ans par exemple, achèverait la vulgarisation de cette excellente méthode de division de l'angle, tellement répandue aujourd'hui que les fabricants d'appa-

duit une variation de pression de l'hydrogène égale à la centième partie de la variation subie entre les points fondamentaux; le coefficient thermométrique est $\frac{1}{273,03} = 0,000366254$.

1. Pour respecter la terminologie de la division des angles basée sur le grade, dont les sous-multiples sont le décigrade et le centigrade, il y a lieu d'adopter les termes de *degré centésimal* indiqué ci-dessus pour le degré de température et de *thermomètre centésimal* pour les appareils dont l'intervalle entre la température de la glace fondante et celui de la vapeur d'eau saturante, sous la pression atmosphérique normale, est divisé en 100 parties.

reils géodésiques graduent indifféremment dans l'un ou l'autre de ces systèmes.

Avant cette date, il serait non moins facile de faire figurer la division décimale du quart de cercle aux programmes de l'enseignement secondaire, et de préparer ainsi la diffusion de ce système dans le public avant son application légale.

La décimalisation du temps rencontre beaucoup plus de difficultés, ou plutôt elle n'en rencontre qu'une seule qui les englobe toutes. On dit : décimaliser le temps serait un bouleversement général, surtout depuis que la *seconde* sexagésimale est unité internationale.

C'est la raison qui a fait rejeter cette réforme lorsqu'elle a été portée devant la Commission parlementaire par M. Gouzy, député du Tarn; la Commission a, en effet, déclaré la proposition inacceptable, parce qu'elle « changerait des habitudes prises depuis si longtemps ». C'est un argument que l'on pourrait, avec la même banalité, opposer à toutes les réformes, et qui n'a pu heureusement être pris en considération lorsque l'on a fondé le système métrique, sinon nous parlerions encore de pieds, de pouces, d'aunes pour déterminer les longueurs; de perches, d'arpents pour les surfaces, et de muid, de pintes pour les volumes.

Tout d'abord, il convient de préciser que la seconde de temps n'est pas devenue unité internationale, mais qu'elle l'est restée.

Les protagonistes du système C. G. S. ont eu grandement raison de conserver la seconde parmi les unités fondamentales, car il est bien probable que s'ils avaient voulu proposer une unité décimale de temps, conjointement avec le gramme et le centimètre, ils n'auraient abouti qu'à un échec complet; de même s'ils avaient voulu adopter, comme on le propose aujourd'hui, le kilogramme pour unité de masse et le mètre pour unité de longueur.

Le mieux est souvent l'ennemi du bien.

Mais aujourd'hui que le système C. G. S. marche à grands pas à la conquête du monde et que la division de la journée en vingt-quatre heures a remplacé, dans la pratique fran-

çaise, les deux séries de douzes heures, on peut dire que, d'une façon logique et fatale, on s'achemine vers la décimalisation du temps.

Si, au point de vue des applications courantes de la mesure du temps, pour les usages de la vie ordinaire, la modification du système horaire est un changement important, au point de vue scientifique et industriel, la décimalisation du temps peut ne pas être le bouleversement général que l'on se plaît à opposer aux esprits réformateurs.

Le jour solaire doit-il être obligatoirement la base de la division du temps?

Si l'on se place uniquement au point de vue astronomique des unités de durée, ce serait logique, parce que très commode pour les calculs astronomiques, bien que les multiples pratiques de cette unité : la semaine, le mois, l'année, ne soient pas et ne puissent être des multiples décimaux du jour.

Comme les multiples pratiques du jour ne peuvent être ses multiples décimaux, il n'y a donc pas d'inconvénient à prendre pour base de la division du temps une fraction du jour.

Si l'on remarque que le mètre est très approximativement la dix-millionnième partie du quart du méridien terrestre, que les angles sont repérés en prenant pour base non la circonférence, mais le quadrant, on voit tout l'avantage qu'il y a, au point de vue de la représentation, de prendre pour unité fondamentale le quart de jour, qui est passé dans la pratique usuelle par l'usage des mots *matin, midi, soir* et *minuit* qui divisent le jour en quatre parties, et à diviser le quart de jour en parties décimales; c'est le système proposé, en 1875, par M. Chancourtois, ingénieur en chef des mines.

Parmi tous les systèmes de représentation, il en est un particulièrement simple et homogène, c'est celui qui consiste à prendre un cercle de 400 mètres ou 40.000 centimètres de circonférence[1].

1. P. Juppont, *Sur la Décimalisation du Temps* (Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse, 1902).

Chaque centimètre de ce cercle correspond à un angle de 1 centigrade, et si nous supposons que le rayon de ce cercle se déplace angulairement à la vitesse qui correspond à un tour exact par jour solaire ou 86.400 secondes, nous pourrons convenir que la durée du déplacement angulaire unité $\frac{1}{40\,000}$ de 2π, sera l'unité de temps.

De cette façon, nous avons cohérence complète entre les unités de longueur, d'angle et de temps, et il est facile de se rendre compte que cette nouvelle unité vaut $\frac{86\,400}{40\,000} = 2{,}16$ secondes sexagésimales.

La moitié de cette unité vaudra $1''08$, c'est-à-dire la seconde à $\frac{8}{100}$ près.

Si on appelle *sécande* cette valeur du $\frac{1}{80\,000}$ de jour, la *bisécande* sera l'unité nouvelle de temps, et son nom rappellera aisément à l'esprit son rapport avec la seconde sexagésimale dont elle est sensiblement le double.

Cette liaison simple n'existe pas avec la décimalisation du jour qui fait de la nouvelle unité de temps $\frac{86\,400}{100\,000} = 0^s{,}864$. Par contre, M. de Rey-Pailhade a fort judicieusement remarqué[1] que le $\frac{1}{100}$ de jour auquel il a donné le nom de *cé* est sensiblement égal au quart d'heure[2]. Cette coïncidence est de nature à faire adopter cette nouvelle unité par le grand public familiarisé avec l'usage du quart d'heure.

Il y a donc deux systèmes logiques de division du temps : la division décimale du jour et la division décimale du quart de jour.

Il est probable que les deux systèmes subsisteront simultanément, car, si les astronomes, les géographes peuvent à certains égards préférer la décimalisation du jour, dès que les calculs trigonométriques interviennent, il faut faire intervenir le quadrant, ou 1/4 de cercle; et l'homogénéité de l'ensemble des unités n'est plus complète.

1. Voir *Rapport de M. Litre à la Société de Géographie de Toulouse sur la Décimalisation du Temps* (1897).

2. La différence entre le quart d'heure et le *cé* est de $15' - 14',40 = 0''60 = 36''$.

Si, avec M. Chancourtois, on appelle le quart de jour, un *chrone*, la terminologie de ce système de division du temps est facile à compléter, d'accord avec l'usage courant, qui a donné un nom à trois des quatre chrones du jour.

La *matinée*, entre 6 heures du matin et midi, correspond au deuxième chrone du jour ;

L'*après-midi*, de 12 à 18 heures, correspond au troisième chrone.

La *soirée*, de 18 à 24 heures ou minuit, correspond au quatrième chrone.

Le premier chrone, de minuit à 6 heures du matin, pourrait porter le nom de *après-minuit*.

De sorte qu'avec ce système, la division du jour est donnée par le tableau suivant :

4 Chrones.	Dyachrones.	Chrones.	Instant origine.
Jour.	Journée.	Matinée. Après-midi.	Matin. Midi.
	Nuit.	Soirée. Après-minuit.	Soir. Minuit.

Les rapports des fractions décimales du quart de jour et de la bisécande avec les unités actuelles du temps sont les suivants :

	= 1 chrone	= 6 heures	= 1/2 journée	= 1/2 nuit.		
	= 1 décichrone	= l'hore	= 6/10 d'heure	= 36 min.	=	2160″
	= 1 centichrone	= décihore	= 3,6 minutes	= 3′36″	=	216″
	= 1 millichrone	= centihore	= 0,36 —	= 21″,6	=	21″36‴
La bisécande	= 1 dix-millichr^{e}	= millihore	= 0,036 —	= 2″,16	=	2″96
La sécande	= 1/2 dix-millic^{e}	= 1/2 millih^{e}	= 0,018 —	= 1″,08	=	1″04‴36

Dans le système de division décimale du jour,

Le *décicé* ou dixième de cé = 1′26″,4 = 86″,4 = 86″24‴.

Le *centicé* équivaut à 8″,64 = 8′38‴,4.

Le *millicé* correspond à 1/100.000 de jour de la Convention ou à 0,864 seconde sexagésimale ; c'est l'unité scientifique de ce système.

Dans le procédé de la division du quart de cercle, la coïncidence entre les nouvelles et les anciennes unités s'établit, mais moins exactement, entre le décichrone ou 1/40e de jour, qui vaut 36 minutes, et la demi-heure de 30 minutes ou heurette des Flandres.

Si l'on désirait rappeler euphoniquement l'analogie de l'hore et de la demi-heure actuelle, on pourrait remplacer le terme *hore* par *mi-heure*.

Comme il y aurait 10 mi-heures ou déci-chrones dans le quart de jour, au lieu de 12 des demi-heures actuelles; on voit facilement que l'heure actuelle vaut $\frac{60}{36} = 1{,}66$ mi-heure ou 5/3 mi-heure et que les heures sexagésimales 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21, 24 de la division actuelle correspondraient exactement aux divisions 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 de la décimalisation du quart de jour.

Cette coïncidence de toutes les 3 heures actuelles avec les 5 hores ou *mi-heures* de la division décimale du quart de jour est de nature à faciliter la compréhension du système par le public.

En résumé, on se trouve en présence de deux systèmes logiques et cohérents qui décimalisent, l'un le jour et la circonférence, l'autre le quart de jour et le quart de circonférence.

Y a-t-il des raisons d'opter pour l'un ou pour l'autre de ces deux systèmes?

La décimalisation du temps et de l'angle n'apporte aucune modification aux unités de longueur et de la Masse, qui sont à la base du système métrique. La valeur pratique de ces systèmes sera donc donnée par leur répercussion sur les unités dans lesquelles le temps intervient, si l'on néglige la valeur de la concordance entre les unités d'angle, de longueur et de temps.

Les grandeurs physiques et mécaniques contiennent le temps, soit à la première, soit à la seconde, soit à la troisième puissance.

Dans le système de la décimalisation du quart de jour, les

grandeurs dans lesquelles le temps, entre avec l'exposant 1[1] seront multipliées par 2,16 ou $\frac{1}{2,16} = 0,463$ suivant que le temps y figure au numérateur ou au dénominateur, c'est-à-dire que ces nouvelles unités seront approximativement le double ou la moitié des unités C.G.S. ou *m*NS.

Les grandeurs[2] dans lesquelles le temps entre avec l'exposant 2 seront multipliées par

$$\overline{2,16}^2 = 4,6656, \text{ ou par } \frac{1}{\overline{2,16}^2} = 0,214,$$

c'est-à-dire que les nouvelles unités en T^2 seront sensiblement cinq fois plus grandes ou le $\frac{1}{5}$ des unités C. G. S. correspondantes.

Pour les grandeurs[3] dans lesquelles le temps entre avec l'exposant 3, elles seront multipliées par

$$\overline{2,16}^3 = 10,077696,$$

ou par

$$\frac{1}{\overline{2,16}^3} = 0,998,$$

c'est-à-dire que les nouvelles unités en T^3 seront sensiblement des multiples ou sous-multiples décimaux des unités C. G. S. correspondantes.

Le bouleversement introduit dans les unités ne sera donc pas aussi considérable qu'on se plaît à le dire, puisque les rapports entre les anciennes et les nouvelles unités seront faciles à apprécier en raison de leur simplicité et que pour les unités de puissance, qui sont de beaucoup les plus importantes au point de vue des transactions commerciales, on aboutit à une décimalisation presque rigoureuse par suite de la coïncidence

$$\overline{2,16}^3 = 10,077696.$$

1. Vitesse, quantité de mouvement, impulsion.
2. Accélération, force, travail, moment dynamique.
3. Puissance.

Dans le système de la Convention repris par M. de Rey-Pailhade, les modifications seraient les suivantes : pour les unités en T, T^2, T^3, les rapports seraient :

$$0{,}864;\ \overline{0{,}864}^{\,2} = 0{,}746;\ \overline{0\ 864}^{\,3} = 0{,}644,$$

et pour les unités en T^{-1}, T^{-2}, T^{-3}, les rapports seraient :

$$\frac{1}{0{,}864} = 1{,}157;\ \frac{1}{0{,}746} = 1{,}340;\ \frac{1}{0{,}644} = 1{,}551.$$

Ces coefficients numériques approximativement égaux à

$$\frac{7}{8},\ \frac{3}{4},\ \frac{2}{3},\ \text{et}\ \frac{8}{7},\ \frac{4}{3},\ \frac{3}{2}$$

sont moins simples que ceux de la décimalisation du quart de jour, et nous pensons que c'est là une raison pratique pour préférer la division du quart de jour, qui a, en outre, l'avantage de grouper les unités d'angles, de temps et de longueur dans un cercle parfaitement représentatif des liaisons de toutes les unités qu'il solidarise, alors qu'avec la division du jour, la longueur type serait de 4 mètres.

L'homogénéité totale de ce cercle symbolique demande que les aiguilles des montres tournent en sens inverse de la rotation actuellement adoptée.

Ce serait rationnel, puisque, dans ces conditions, la petite aiguille d'une montre à cadran de 24 heures convenablement orientée suivrait le mouvement *apparent* du Soleil par rapport à l'observateur. Des montres ainsi établies seraient précieuses pour l'enseignement de l'astronomie.

Ce système aurait, en outre, le gros avantage de faire disparaître l'anomalie qui existe actuellement entre le sens direct de rotation trigonométrique ou d'accroissement des angles et le sens de rotation des aiguilles d'une montre.

Avec la division du cercle en 100 parties, les divisions des cadrans successifs correspondent aux angles de 0 à 25, 25 à 50, 50 à 75, 75 à 100 et le nombre de degrés de l'angle droit n'est divisible que par 5, puisque $25 = 5 \times 5$.

Dans la division du quart de cercle en grades, la position de chacun des quatre quadrants du cercle est repérée par le

chiffre de la centaine qui termine le nombre de grades que ce quadrant renferme :

de 0 à 100 grades, 1er quadrant;
de 100 à 200 grades, 2e quadrant;
de 200 à 300 grades, 3e quadrant;
de 300 à 400 grades, 4e quadrant,

et les diviseurs entiers de ce nombre de grades sont : 2, 4, 5, 10, 20, 25, 50.

Enfin, dans ce système, l'année civile correspondrait à $365 \times 4 = 1.460$ chrones, de sorte que le 1/10e d'année couramment employé par les astronomes correspondrait approximativement, sauf pour les années bissextiles, à 146 chrones ou à leurs multiples décimaux, 1.460 hores, à 1.460.000 bisécandes, etc., soit à un nombre entier d'unités courantes de temps et non à 36,5 jours.

La décimalisation du quart de jour a en outre l'avantage que les définitions de la masse de la mécanique naturelle[1] $M = L^3T^{-2}$ et de la quantité $q = L^2T^{-1}$ sont rationnellement et logiquement représentables à l'aide du cercle de 400 mètres de circonférence, cercle qui se trouverait ainsi à la base de toutes les définitions, de la cinématique, de la mécanique et de l'énergétique, c'est-à-dire à la base d'une métrologie universelle.

Les propriétés synthétiques de ce cercle représentatif sont en quelque sorte une concrétisation des idées de Descartes et de Kant. Cette rencontre de la *Raison pure* et de la *Mathématique* euclidienne appliquée à la représentation des homogénéités physiques, permet de penser que les principes communs, dégagés de domaines intellectuels si différents, sont des approximations probables de la vérité.

En résumé, sur ce point spécial des unités d'angles et de temps, la décimalisation des deux grandeurs doit être simultanée en raison de leur solidarité physique.

Aujourd'hui, la réalisation de ce progrès si important est rendue difficile par ce fait que la seconde sexagésimale est

1. *Mémoires*, loc. cit., 10e série, t. III.

une quotité universellement adoptée; mais la réforme sera évidemment facilitée lorsque le système métrique industriel sera lui-même devenu légal dans la plupart des nations, parce que l'adoption du *grade* se sera introduite progressivement dans la pratique; alors la réalisation d'un système de mesures complètement décimalisé et homogène ne demandera plus que le changement des unités de temps, et à ce moment la décimalisation du temps aura été préparée par l'emploi des angles décimaux.

Il serait donc à désirer que les règlements d'administration publique qui compléteront la loi définissent le grade et le rendent légal, sans cependant interdire la division sexagésimale.

Des circulaires du Ministère du Commerce, de la Guerre et de l'Instruction publique, imposant dans les écoles, qui ressortent de ces administrations, l'enseignement de la division décimale du quadrant, hâteraient la diffusion d'une réforme que le génie de Laplace n'a pas suffi à faire adopter, et prépareraient rapidement la décimalisation du temps, qui se ferait pour ainsi dire d'elle-même lorsque les longitudes seraient exprimées en angles décimaux. La distribution mondiale de l'heure par la télégraphie sans fil sera un autre facteur actif de la propagation de l'heure décimale, dont la réalisation est le terme ultime du progrès des systèmes de mesure. Il faut souhaiter que la France reprenne l'initiative de cette réforme et qu'elle réalise l'œuvre de la Convention si largement fécondée par les principes du système C. G. S., auxquels la loi ne peut que donner prochainement une valeur légale.

II. — Poinçonnage officiel des appareils industriels ou commerciaux.

Dans la deuxième partie de sa circulaire, M. le Ministre du Commerce pose les questions :

« 1° Y aurait-il avantage, pour la garantie publique, à « soumettre à la *vérification première* les appareils de

« mesure quels qu'ils soient, même lorsqu'ils ne sont pas « destinés à l'exercice d'un commerce ou d'une profession.

« 2° Y aurait-il lieu de soumettre à une vérification sem- « blable à celle imposée aux appareils de pesage et de mesu- « rage visés par l'ordonnance de 1839, des appareils qui « n'existaient pas à cette époque, mais qui, cependant, sont « constamment employés aujourd'hui pour déterminer la « quantité de produits livrés ou consommés? Par exemple, « les compteurs à eau, les compteurs à gaz, les compteurs « électriques, les appareils enregistreurs de distance, les « compteurs horo-kilométriques qui échappent actuellement « à tout contrôle et à toute vérification, pourraient, semble- « t-il, en raison des perfectionnements apportés dans leur « fabrication, être soumis à *l'obligation du poinçonnage* « qui donnerait, dans des conditions déterminées par les « services de mon Département, une garantie dont les « consommateurs sont maintenant totalement privés. »

Bien que cette question ne soit pas d'ordre scientifique ou technique, nous l'examinerons rapidement, car elle touche à des intérêts commerciaux considérables et se pose à intervalles périodiques.

Nous la décomposerons en deux parties :

1° Poinçonnage des appareils non destinés au commerce;

2° Poinçonnage des appareils destinés au commerce.

Appareils non destinés au commerce. — Pour les appareils de pesage et de mesurage, qui existaient à cette époque, l'ordonnance du 17 avril 1839, prévoit une *vérification préventive* qui s'applique aux appareils nouvellement fabriqués ou réparés; et une *vérification périodique* qui constate si la conformité avec les étalons n'a pas changé après usage de l'appareil. Ces deux vérifications sont inséparables si l'on veut garantir le public; mais l'application de ce poinçonnage à des appareils de mesure qui ne sont pas destinés à l'exercice d'un commerce ou d'une profession ne paraît pas utile, au contraire; elle créerait des complications considérables, sans profit pour le public,

On ne voit pas, en effet, ce que le contribuable pourrait trouver d'avantageux à avoir des pendules, horloges, manomètres, thermomètres, baromètres, volts-mètres, ampères-mètres, watts-mètres, indicateurs de Watt, poinçonnés par le gouvernement, car l'exactitude initiale peut rapidement disparaître suivant l'usage qui est fait de l'appareil, et l'entretien qui lui est donné. D'autre part, la garantie d'exactitude fournie par le vendeur, s'il en est donné une, peut être aisément contrôlée dans un des nombreux laboratoires industriels ou scientifiques français, qui peuvent effectuer ces vérifications moyennant des rétributions très modérées. La concurrence effective qui existe entre ces divers établissements garantit le public contre toute exagération de tarifs.

Appareils destinés au commerce. — Ces appareils comprennent les compteurs de toute nature : eau, gaz, électricité, vapeur, les enregistreurs, les compteurs horo-kilométriques..., etc.

La question doit être envisagée à deux points de vue :

1° Le poinçonnage sera-t-il utile ou gênant pour le public?

2° Le poinçonnage augmentera-t-il la sécurité des transactions contrôlées par les appareils *officiellement* vérifiés?

Il faut tout d'abord poser en principe que pas un compteur n'est rigoureusement exact et que l'exactitude de tous les compteurs varie avec leur débit; par suite, dans quelles conditions poinçonnera-t-on un compteur, et quels écarts tolérera-t-on aux différentes allures de son fonctionnement?

Il est impossible de définir ces écarts sans tomber dans l'arbitraire; et, en cette matière, la rigidité de la loi ne peut se substituer à la souplesse qu'exigent les relations entre particuliers, sans de très graves inconvénients.

Par exemple, pourra-t-on refuser de poinçonner un appareil qui enregistrerait insuffisamment, soit à l'origine, soit à l'extrémité de sa courbe de débit?

S'il plaît au fournisseur d'employer un appareil plus simple, meilleur marché, plus régulier ou moins sujet à dérangement, mais qui avantage l'abonné, pourra-t-on le lui interdire? Évidemment non.

Cependant ce serait la conséquence d'une réglementation fixant les écarts d'exactitude d'un appareil, quels qu'ils soient.

D'autre part, ces appareils sont presque toujours placés sur des distributions réalisées en vertu de contrats passés avec l'État, les départements ou les communes; et des contrôles sont prévus.

Mais ce qui est étonnant dans la proposition du Ministère du Commerce, c'est que cette administration considère le public et les administrations municipales et départementales comme ignorants ou incapables de se défendre contre des tentatives de vol, difficiles à tenter en la circonstance.

On oublie même, en ce qui concerne les compteurs d'électricité, que l'administration supérieure[1] a imposé aux concessionnaires l'obligation de vérification des compteurs en précisant « que les frais de vérification seront à la charge de l'abonné si le compteur est reconnu exact ou si le défaut d'exactitude est à son profit »; et que, par suite, « ils seront à la charge du concessionnaire, si le défaut d'exactitude est au détriment de l'abonné ».

Pour la vente de l'eau les communes, qui le plus souvent se sont réservé ce service, ne peuvent songer à tromper leurs administrés; du reste, dans les règlements qui fixent les conditions auxquelles doivent satisfaire les compteurs, on se préoccupe surtout de limiter l'*inexactitude,* ce qui est la seule chose possible.

Dans certains cas, les règlements municipaux précisent fort judicieusement la limite inférieure à partir de laquelle les appareils doivent fonctionner, c'est ce que l'on appelle la

1. Il est vrai que c'est le Ministère des Travaux publics et le Conseil d'État qui ont stipulé par l'article 17 du cahier des charges, type des distributions d'énergie électrique.

Limite de Vie, dans les compteurs d'eau[1]. Cette précision d'autant plus importante que la marchandise contrôlée a un prix élevé, est une nécessité pour tout contrôle réellement soucieux des intérêts réciproques des parties contractantes.

Ceci posé, il faut remarquer, en outre, qu'un compteur est un appareil construit à quantité d'exemplaires du même type; que, par suite, ses écarts d'enregistrement sont sensiblement les mêmes pour tous les appareils du même calibre.

Or, si le compteur était construit avec intention frauduleuse, cette fraude porterait sur un grand nombre d'appareils; elle serait fatalement découverte et établie par la répétition journalière du délit, sur un très grand nombre de points de la France.

Il faut donc écarter l'idée d'un compteur établi avec intention de fraude au préjudice de la clientèle; et, en fait, pour éviter des difficultés d'autant plus grandes que le nombre d'appareils en service est plus élevé, les compteurs sont établis pour que leurs indications en fonctionnement normal soient au préjudice du vendeur qui, par le jeu des tarifs, a la faculté de corriger partiellement la perte que lui fait subir cette réalité commerciale de l'inexactitude (en moins) des compteurs. Ce fait de notoriété publique a été officiellement reconnu en 1904, lorsque la même question a été soulevée pour le poinçonnage des compteurs.

M. Pérot, directeur du Laboratoire d'essais du Conservatoire national des Arts et Métiers, dans son remarquable Rapport sur cette question concluait :

« Le poinçonnage ne se justifierait en aucune manière, comme mesure de protection générale, puisque les erreurs des compteurs sont au seul détriment des fournisseurs. »

De plus, la circulaire du 20 août 1912 fait, à notre avis, une assimilation inexacte entre les appareils, tels que : balances, mètres, poids..., qui ne gardent aucune trace de l'opération à laquelle ils ont contribué, et les compteurs qui enregistrent automatiquement les opérations qu'ils ont effec-

1. P. Juppont, *La Vente de l'Eau dans les Villes*, *le Génie civil*, 1909, t. 54, p. 198.

tuées et qui totalisent les quantités fournies de marchandise dont ils contrôlent la fourniture.

Ils conservent si bien la trace des opérations faites, que si les indications du compteur sont reconnues inexactes, par suite d'un dérangement, les chiffres de l'index totalisateur servent à évaluer l'indemnité qui est due à l'abonné pour inexactitude de fonctionnement du compteur. Cette clause figure logiquement dans tous les contrats réglant des opérations commerciales dans lesquelles le fonctionnement d'un contrôle automatique intervient.

Enfin, la dite circulaire admet que l' « obligation du poinçonnage donnerait... une garantie dont les consommateurs sont maintenant totalement privés ».

C'est là une double erreur.

Nous avons déjà dit que de nombreux laboratoires de contrôle, officiels ou privés, sont à la disposition du public. D'autre part, comme le poinçonnage initial ne peut avoir lieu chez l'acheteur, après l'installation de l'appareil, l'écrivain de la circulaire a oublié que dans le transport, la pose, les appareils peuvent être déréglés; que des causes multiples peuvent faire varier leurs indications du jour au lendemain; et que, si les consommateurs ont à se défendre contre le vendeur, celui-ci a souvent peine à découvrir les fraudes extrêmement ingénieuses dont les consommateurs se rendent coupables pour réduire ou supprimer les indications des compteurs d'électricité et de gaz notamment.

Mais il est deux conséquences du poinçonnage officiel sur lesquelles il ne peut y avoir de doute; l'application de cette mesure apporterait des entraves considérables au commerce et à l'industrie, et elle serait onéreuse pour le particulier qui se servirait de ces appareils sans qu'ils soient utilisés à une opération commerciale (montres, compteurs horo-kilométriques..., etc.); son résultat le plus direct serait de faire vivre une nouvelle catégorie de fonctionnaires aux dépens du public, qui n'a pas demandé la création de ce contrôle et dont les intérêts n'exigent pas cette charge nouvelle.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 1913

M. Ch. Fabre, Président, lit une étude sur *La fabrication des pierres précieuses dans l'antiquité et dans les temps modernes.*

Après avoir rappelé les diverses hypothèses qui avaient été faites sur la nature du diamant, il indique les divers modes de reproduction de cette gemme qui ont été proposés et insiste sur les difficultés que présente cette opération qui, jusqu'à présent, n'a pas permis d'obtenir des échantillons d'un poids un peu notable.

Il n'en est pas de même de la reproduction du rubis, du saphir et de plusieurs autres pierres. L'industrie est parvenue à les imiter avec une très grande perfection, et seul l'emploi du radium permet de discerner les échantillons particulièrement réussis qui possèdent toutes les qualités des pierres naturelles. M. Fabre termine en indiquant les nombreux emplois de ces pierres artificielles dans les arts et dans l'industrie.

ANTONIN DELOUME

1836-1911.

ÉLOGE DE M. ANTONIN DELOUME

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

PAR HENRI DUMÉRIL

L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres a toujours compté parmi ses membres des jurisconsultes, avocats, magistrats ou professeurs. Parmi ces derniers, les romanistes qui, dans le courant du dix-neuvième siècle, se sont faits de plus en plus historiens, ont souvent figuré, comme il était naturel, au premier rang. C'est un professeur de droit romain, M. le doyen Paget, dont je retraçais naguère devant vous la carrière; c'est encore un professeur de droit romain, son successeur au décanat, M. Antonin Deloume, à qui vous m'avez chargé de rendre un suprême hommage.

Lui aussi a été mon maître, avant que je devinsse son collègue, son confrère et son ami; l'affection reconnaissante que je lui avais vouée ne m'a pas permis de me dérober à la tâche que vous m'avez confiée. Je ne l'ai acceptée pourtant qu'avec appréhension. Deux fois déjà, dans cette enceinte, l'éloge de M. Deloume a été prononcé, devant les deux autres académies toulousaines, par des confrères ayant pénétré dans son intimité, plus capables que moi d'apprécier son caractère et ses travaux, ayant à leur disposition, pour fixer leurs souvenirs, pour formuler leurs jugements, pour exprimer leurs regrets, un talent auquel je ne saurais prétendre. Le parti le plus prudent eût été de vous engager tout simple-

1. Lu dans la séance du 24 avril 1913.

ment à relire les pages à la fois précises, délicates et émues de M. Joseph Bressolles[1] et de M. le comte Étienne de Rességuier[2]. Le parti le plus prudent, peut-être, mais non le meilleur. Le mémoire de M. Deloume ne souffrira pas de la médiocrité de cette notice biographique : le bon renom de notre Compagnie eût été compromis si le tribut dû à sa mémoire n'avait pas été acquitté.

Jean-Antonin Deloume naquit à Toulouse, le 23 juin 1836, d'une famille des plus honorablement connues dans le monde du Palais et de l'École. Son père, Bruno Deloume, avoué à la Cour royale, se distingua, par son inflexible rigidité, parmi les membres d'un corps dont vous m'en voudriez de médire; on l'avait surnommé *La Règle;* son oncle, Jean-Baptiste Deloume, après avoir été capitaine adjudant-major au 27e de ligne, s'était fait inscrire au barreau — *cedant arma togæ* — et devint professeur suppléant à la Faculté de droit.

Le jeune Antonin eut le malheur de perdre son père quand il avait à peine neuf ans. Sa mère, son subrogé-tuteur, M. Jean Pierre Bressolles, vice-président du tribunal civil, les maîtres de l'école libre Sainte-Marie où il acheva ses études secondaires, telles furent les personnes qui dirigèrent son éducation : et toutes leurs influences agirent dans le même sens. L'esprit de l'adolescent reçut d'elles une empreinte ineffaçable; de fortes convictions religieuses, le respect des vertus traditionnelles qui ont fait pendant des siècles l'honneur de la bourgeoisie française, le goût des études classiques restèrent parmi les traits distinctifs de son caractère et les principes directeurs de sa conduite.

Reçu bachelier ès lettres avec mention à la session d'août 1854[3], il commença des études de médecine et les abandonna

1. *Recueil de Législation*, 1912.

2. *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1913. Je ne dois pas non plus passer sous silence la substantielle notice due à la plume de M. Jules de Lahondès, dans le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.*

3. Ses examinateurs furent MM. Gatien-Arnoult, Barry, Delavigne et Daguin, qui tous appartinrent à notre académie.

bientôt après pour entrer à l'École de droit. Sa voie était trouvée; il y marcha d'un pas régulier et ferme. Une série d'éloges signala ses succès aux divers examens de licence[1]. En 1860, il obtenait une première mention au concours de doctorat avec un mémoire sur *Le Droit de Retour soit légal, soit conventionnel*[2]; en 1862, la Faculté lui attribuait la première médaille d'or pour un travail sur *Le Concours de plusieurs infractions punissables et la récidive soit en Droit romain, soit en Droit français*[3]. Bientôt après, en 1864, l'Académie de législation lui attribuait le prix du ministre[4]. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que depuis 1855 cette Compagnie choisit tous les ans entre les mémoires couronnés par les diverses Facultés de France celui qui lui paraît le plus digne de cette distinction : c'était la seconde fois qu'un Toulousain l'obtenait. Dès 1863, Antonin Deloume conquérait le grade de docteur avec une thèse sur les *Droits et Obligations des Ouvriers sous le point de vue de la Loi civile*. Il était alors secrétaire du Conseil des prud'hommes et son attention avait dû naturellement se porter sur cet ordre d'idées. L'examen d'un tel sujet l'avait amené à étudier plus d'une question alors passée sous silence dans l'enseignement des Facultés de Droit, enseignement dont les programmes étaient beaucoup moins étendus qu'aujourd'hui. Comme toutes choses humaines, les institutions évoluent; sur le terrain du droit privé des changements plus profonds se sont produits pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle dans la législation relative au contrat de travail que dans n'importe quel autre ordre d'idées. La

1. Parmi ses condisciples, trois se sont distingués comme lui dans l'enseignement du droit ; tous ont été mes maîtres : MM. H. Bonfils et J. Paget à Toulouse, M. Duverdier de Suze à Dijon.

2. Voy. le rapport de M. Ginoulhiac.

3. Voy. le rapport de M. Rozy : le concours donna cette année-là des résultats remarquables, puisque la Faculté décernait en outre une seconde médaille d'or et une mention.

4. Rapport de M. Faure d'Avignonet, président de l'Académie; les autres travaux présentés venaient de Grenoble, de Poitiers et de Rennes.

thèse de notre confrère offre aujourd'hui un double intérêt : elle nous montre, d'une part, la route depuis lors parcourue; d'autre part, elle nous indique les tendances générales de son esprit, le sincère désir de justice qui l'a toujours inspiré. Je laisse naturellement de côté l'examen des questions purement juridiques qu'il pose et cherche à résoudre dans ces 287 pages, d'un caractère assez compact et d'un style plus serré peut-être que celui de ses œuvres postérieures. Ce n'est pas là chose de notre compétence. Mais vous me permettrez quelques citations. Et d'abord, ce passage de l'avant-propos[1], qui pourrait tout aussi bien servir de conclusion : « Lorsque, comme aujourd'hui, toutes choses tendent à relever la classe laborieuse et à l'amener à une hauteur qu'elle n'a jamais atteinte dans l'histoire des sociétés, il faut que tout concoure pour lui faire sentir que la liberté est un bien dont il faut savoir être digne. Le pouvoir social doit s'appliquer à développer et à féconder au sein des classes ouvrières ces saines doctrines morales et religieuses qui sont le seul fondement de la société; mais il doit encore fixer les règles du droit civil, en préciser le sens et la portée, parce qu'elles assurent la bonne foi des conventions, en garantissent l'accomplissement et concourent au maintien de l'ordre. » Et plus loin : « Le capital et le travail sont nécessaires l'un à l'autre. Ils vivent l'un par l'autre, et si l'un vient à succomber, l'autre doit également disparaître en entraînant à l'état barbare la société tout entière[2]. » Les doctrines économiques auxquelles il se rattache sont le plus souvent celles de l'école orthodoxe, si attaquées aujourd'hui de droite et de gauche, mais dont les partisans sont restés les plus fervents défenseurs des idées de liberté individuelle et d'épargne, ces facteurs si importants de la dignité et de la moralité humaines. Dans la seconde partie de son œuvre, consacrée à l'ancien droit, il expose brièvement « la tyrannie des corporations sur le

1. P. VIII.
2. P. 25.

travail[1] ». Arrivé à l'époque moderne, il considère le développement du machinisme avec tout l'optimisme du regretté Frédéric Passy dans son livre sur *Les Machines et le Développement de l'Humanité*. « Les ouvriers, dit-il, n'avaient pas pu comprendre que les machines ne devaient pas les priver de leur travail, qu'elles devaient, au contraire, rendre ce travail plus nécessaire en accélérant la production, plus lucratif et plus noble, en ne laissant à l'homme que des soins de direction et de surveillance, dans lesquels l'esprit a autant de part que le corps[2]. » Un demi-siècle d'expérience n'a pas pleinement confirmé ces prévisions. La grande industrie laisse regretter le petit atelier. « Depuis que la force mécanique s'est substituée à la force humaine, les machines travaillent comme des hommes et les hommes comme des machines », écrivait A. Fournié en 1868[3]. De quel côté est la vérité?

Nombreuses sont les lacunes que notait le jeune docteur dans les dispositions de notre législation civile, relatives au contrat de travail, notamment en matière d'apprentissage. Ce dernier sujet, vous ne l'ignorez pas, est d'un intérêt plus actuel que jamais; car rien n'est plus intéressant que ce qui est menacé d'une mort prochaine.

Mais le temps me manque pour m'étendre davantage. Pour mieux montrer l'esprit qui anime le livre, je me borne à reproduire quelques passages concernant l'article 1781 du Code Napoléon, ainsi conçu : « Le maître est cru sur affirmation, — pour la quotité des gages; — pour le paiement du salaire de l'année échue; — et pour les à-compte donnés pour l'année courante. » Cet article n'est plus qu'un souvenir. Deloume s'était élevé avec force contre le privilège exorbitant qu'il consacrait. Après avoir montré que le Code avait étendu aux ouvriers une mesure qui dans l'ancien droit ne s'appliquait qu'aux domestiques[4], il ajoutait : « Pourquoi la loi a-t-elle

1. P. 88.
2. P. 213.
3. *Vérités et Paradoxes*, p. 105.
4. P. 105.

privé le juge du droit de s'éclairer comme il l'entend? Est-ce donc qu'une enquête ou une expertise le lie? Et s'il y a du danger à l'emploi de ces moyens de preuve, le juge n'est-il pas le premier à l'apercevoir? On a dit qu'il fallait terminer promptement des affaires de peu d'importance. Mais, outre que le salaire est toujours une chose très importante pour l'ouvrier, que c'est là souvent son unique ressource, il faut apprendre aux classes pauvres le respect de la justice; et ce n'est pas par des dispositions comme celle de l'article 1781 que l'on réveillera chez elles ou que l'on secondera les sentiments honnêtes et les saines idées[1]. »

Encouragé par ses premiers succès, Deloume se prépara à affronter les épreuves de l'agrégation, sous la direction plus spéciale de Gustave Humbert à la mémoire duquel il payait naguère son tribut de reconnaissance dans l'éloge de Paget, prononcé à l'Académie de Législation. « C'est à cette époque, dit-il, que Paget se rapprocha d'un savant éminent qui vivait alors dans le travail le plus opiniâtre et dans la paix la plus absolue d'un intérieur fort modeste, le savant romaniste Gustave Humbert. On avait créé à la Faculté de droit une conférence préparatoire à l'agrégation, qu'Humbert présidait avec la science et le dévouement touchants qu'il mettait dans toutes ses relations avec les étudiants, et notamment avec moi-même, je ne saurais l'oublier ici... » Dans ces temps, si différents du nôtre à bien des égards, et où la décentralisation universitaire paraissait un beau rêve, à peine entrevu par les imaginations les plus hardies, en fait, Paris n'avait pas encore la prépondérance exclusive, le quasi-monopole qui lui appartient presque sans protestation aujourd'hui. Un stage près de sa Faculté de Droit n'était pas considéré comme indispensable pour réussir à l'agrégation. Notre Toulousain fut en effet reçu, sans avoir quitté Toulouse, en avril 1866; il avait été admissible dès 1864.

Ce fut alors seulement qu'il dut s'éloigner de sa ville natale dont la Faculté était considérée comme trop importante

1. P. 277.

pour qu'un jeune agrégé y fût attaché d'emblée. Le 19 mai 1866, il était nommé à Aix où beaucoup de ses collègues ont fait comme lui leurs débuts : de son séjour dans la capitale de la Provence, séjour qu'il ne considéra d'ailleurs jamais que comme provisoire, il rapporta les meilleurs souvenirs, et il sut là-bas nouer des amitiés, se créer des sympathies qui le suivirent dans toute sa carrière. Le 28 juillet 1868, un arrêté ministériel le faisait rentrer à Toulouse; il ne devait plus en partir.

Les agrégés étaient ballottés d'un enseignement à l'autre, suivant les besoins de la Faculté. Quand j'arrivai étudiant à Toulouse, à la fin de 1874, Deloume fut un de mes premiers maîtres. Il était alors chargé du cours de droit des gens, ou, comme on dit plus volontiers aujourd'hui, du cours de droit international public. Toulouse a été un des premiers centres d'études en France où l'enseignement de cette branche du droit ait été organisé; elle y est restée en honneur. Henry Bonfils, à qui Deloume succédait, en a publié depuis un *Manuel*, réédité après sa mort; deux de nos collègues[1] font aujourd'hui partie de l'Institut de droit international.

Deloume s'appliquait à ces études, nouvelles pour lui, avec la conscience et l'ardeur qu'il mettait en toutes choses. Je suivais son cours avec d'autant plus d'intérêt que les douloureux souvenirs de la guerre franco-allemande étaient encore tout récents, et que j'avais, peu d'années auparavant, assisté aux leçons sur le droit des gens, professées à la Faculté des lettres de Dijon par le philosophe Joseph Tissot. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, le cours de Toulouse avait un caractère plus juridique; c'est surtout à l'aide des principes du droit civil sur la propriété, sur les contrats et obligations, que notre maître cherchait à résoudre les problèmes qui se posaient devant lui[2]. Je n'ai pas feuilleté sans émotion les pages jaunies de mes cahiers d'alors. Je n'en puis résumer

1. MM. Rouard de Card et Mérignhac.

2. Cette méthode, qui s'explique facilement chez un jurisconsulte, n'est pas sans dangers : elle conduirait, par exemple, à admettre que

le contenu, même brièvement, mais je ne résiste pas au désir de reproduire cette phrase que je lis dès la troisième page : « La guerre est un mal et un fléau; elle est aussi absurde que le duel judiciaire dans les relations des hommes entre eux, mais elle semble être inhérente à la nature humaine... » Cette dernière assertion, émise d'ailleurs d'une manière hypothétique, me paraît trop pessimiste. Qui aurait cru, à certaines époques, que l'esclavage, les guerres privées, ou la lèpre cesseraient jamais d'affliger l'humanité? L'utopie d'hier est l'espérance d'aujourd'hui et sera peut-être la réalité d'un lendemain plus ou moins éloigné[1].

Les qualités maîtresses du professeur étaient la clarté et la sincérité. Aussitôt qu'une question l'intéressait, et il avait le don de s'intéresser facilement et vivement, il cherchait à faire passer chez ses élèves les sentiments qu'il éprouvait, à les échauffer de l'ardeur qu'il ressentait lui-même. Il tenait à se mettre en communication directe avec eux; dans l'intervalle des cours, s'il rencontrait dans la rue un auditeur assidu, volontiers il l'abordait, l'interrogeait, élucidait les points demeurés obscurs, sollicitait des objections que la crainte révérentielle du maître empêchait parfois de faire aussi nombreuses et pressantes qu'il les eût désirées.

tout traité signé à la suite d'une guerre est sans valeur, parce qu'un contrat est nul s'il est entaché de violence.

1. Les lignes suivantes de Jules Lacointa me paraissent assez bien rendre la pensée de Deloume : « La violence n'est plus habituelle, normale; autrefois, les peuples ne se rencontraient guère que sur les champs de bataille; aujourd'hui, les éléments de leur prospérité sont unis à tel point, la paix est tellement nécessaire que les faits qui la troublent causent d'irréparables dommages : ne savons-nous pas que le vainqueur souffre de la victoire autant que le vaincu de la défaite? Nous verrons peut-être encore des crises terribles, des luttes cruelles, *Bellaque matribus detestata*. Mais celui qui contemple du sommet des temps le cours des vicissitudes terrestres, forme-t-il son jugement d'après le sort d'une génération, d'après la destinée d'un siècle? Il faut embrasser un vaste ensemble pour discerner, s'il est possible, le résultat final de l'élaboration des choses humaines. Les progrès réalisés donnent la certitude que la guerre, sans pouvoir jamais être empêchée d'une manière absolue, sera de plus en plus rare. » *L'enseignement du Droit des gens, Correspondant*, 25 juillet 1883, p. 286.

Pendant dix ans, par un sort assez commun à cette époque, l'agrégé dut attendre avant d'être pourvu d'une chaire magistrale. Enfin, le 10 juillet 1878, il fut nommé professeur de droit romain; il remplaçait Gustave Humbert, récemment nommé procureur général à la Cour des comptes, déjà suppléé par lui à plusieurs reprises. A cet enseignement, qu'il garda jusqu'à l'heure de la retraite, s'en ajoutèrent, accessoirement et accidentellement, quelques autres, notamment de 1890 à 1892, le cours de législation industrielle, auquel sa thèse l'avait particulièrement préparé. Les nombreuses générations d'élèves qu'il a formés s'accordent à reconnaître, depuis le premier jour jusqu'au dernier, la méthode et la netteté de son exposition ainsi que sa bienveillance inlassable pour la jeunesse étudiante. Jamais il ne perdit une occasion de susciter chez elle, à propos de textes antiques auxquels il donnait des applications nouvelles, les plus généreuses émotions.

Comment il entendait les études de droit romain, ces études qui, dans le courant du dix-neuvième siècle, ont subi tant de transformations, il nous le dit lui-même dans son éloge de J. Paget : « Désormais, l'histoire des mœurs, de la législation et les rapprochements de la législation comparée doivent, de plus en plus, prendre leur place légitime, soit pour l'éclaircissement des textes, soit, et plus encore, pour l'éducation intellectuelle et morale de nos jeunes auditoires. Sans doute, ces études doivent rester avant tout juridiques et exégétiques pour demeurer exactes et précises; mais, désormais, il faut comparer sans cesse la législation romaine à elle-même suivant ses diverses époques, à travers plus de douze siècles; c'est-à-dire que les transformations du droit positif doivent être expliquées par les transformations concomitantes des institutions politiques, des religions, des systèmes financiers et des mœurs. Voilà quelle est aujourd'hui la principale utilité des études de droit romain, et tel doit être, surtout, le trait caractéristique des enseignements de licence, les maîtres réservant pour ceux de doctorat ou pour leurs propres études et leurs publications, les détails, j'allais

dire les minuties. C'est dans leur recherche qu'excellent surtout les Allemands, et nous savons trouver dans leurs travaux les documents les plus précieux pour les lumineuses synthèses de notre science française. » N'estimez vous pas, Messieurs, que cette solution moyenne est la sagesse même? Mais tout fait prévoir que bientôt la question ne se posera même plus. La décadence des études classiques anciennes, l'admission sans réserve aux études de droit des bacheliers sans latin, la recherche toujours plus exclusive d'une utilité pratique immédiate, la faculté d'option largement étendue entre les divers enseignements juridiques, politiques, économiques donneront bientôt au droit romain la place d'honneur que l'on réserve aux choses sacrées, sacrées puisque personne n'y touche.

C'est en 1900 que le suffrage de ses collègues appela Deloume au décanat. La prospérité de la Faculté durant les six années qu'il la dirigea, les liens étroits qu'il eut à nouer ou à resserrer entre elle, l'École pratique de Droit et l'École de notariat, tout cela a été dit et je n'ai pas à le répéter.

La carrière académique de notre confrère nous retiendra plus longtemps. De bonne heure, dès 1869, il était entré à l'Académie de législation. Il la présida en 1884, devint en 1887 vice-secrétaire perpétuel pour suppléer Louis Arnault, élu député de Tarn-et-Garonne, remplaça celui-ci, une première foïs et provisoirement, en 1890 et, définitivement, après sa mort, en 1894. La tâche du secrétaire perpétuel dans cette Compagnie est particulièrement délicate; c'est lui, en effet, qui, lors de la fête de Cujas, doit présenter au public les travaux communiqués par les associés ordinaires ou correspondants qu'il analyse et apprécie. Plus que dans n'importe quel discours analogue, l'auteur de ces *résumptions* doit se garder de deux écueils du genre académique, une froideur monotone et l'exagération dans l'éloge. Faisant passer dans ses rapports la ferveur de son zèle pour le bien de l'Académie dont il avait fait sa chose, toujours sincère en louant les œuvres de confrères, les critiquant parfois dis-

crètement, plus souvent y ajoutant des réflexions et des conclusions personnelles, M. Deloume savait donner de l'intérêt et de la variété à ces séances solennelles. J'ajoute que le secret n'a pas disparu avec lui. J'ajoute aussi que je suis personnellement heureux, et pour moi et pour ceux qui m'entendent, que les traditions de notre Académie des Sciences n'imposent pas le même devoir à votre secrétaire perpétuel.

L'Académie des Jeux Floraux l'appela, le 12 juin 1885, à occuper le fauteuil laissé vacant par la mort d'Émile Vaïsse-Cibiel : il fut reçu le 17 janvier de l'année suivante. Dans son remerciement, *Étude sur la Philosophie et la Poésie*, il répudie hautement le culte de la forme pour la forme : « La poésie et tous les arts, proclame-t-il, s'élèvent en même temps que les pensées ou les sentiments qui les inspirent[1]. » Et il termine par une éloquente apologie de la morale chrétienne et des vertus sociales qu'elle commande.

Particulièrement émouvantes parce qu'émues, parurent les lignes suivantes : « [Après la Liberté et l'Égalité] cette philosophie enseigne la Fraternité, que, dans son langage, elle désigne du nom plus doux encore de charité. Et, à l'appel de ce mot mystérieux, on voit des jeunes filles quitter le foyer paternel, abandonner ce lieu béni de toutes les douceurs et de toutes les élévations morales, de toutes les délicatesses de l'âme et de la vie; courir au chevet des mourants, à l'hôpital, infecté de toutes les misères, dans les taudis abjects et repoussants, à l'école des petits enfants, et, s'il le faut, sur les champs de bataille. Voyez-la, Messieurs, elle a pris le courage du soldat, et son visage a revêtu la sérénité des anges; la pudeur s'est pieusement écartée de ses yeux, comme inutile devant de plus hautes visions, et son corps délicat s'est soumis à tous les ordres de cette fraternité héroïque[2]. » La veille même du jour de

1. *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1886, p. 367.
2. *Ibid.*, p. 371.

la séance publique, une jeune belle-sœur du nouveau mainteneur était entrée chez les Sœurs de la Charité.

Le dévouement d'Antonin Deloume aux Sociétés savantes de sa ville natale allait bientôt avoir une occasion de s'exercer sans précédent à Toulouse. Vous savez tous, Messieurs, avec quelle munificence le banquier Théodore Ozenne, soit pendant les dernières années de sa vie, soit dans ses dispositions testamentaires, a prodigué les dons à toutes les institutions charitables, aux établissements d'instruction, publics ou libres, aux corps littéraires et scientifiques de sa petite patrie adoptive. Au risque de fatiguer ceux qui n'aiment pas à entendre trop louer la justice d'Aristide, je veux répéter que notre dette envers la mémoire d'Ozenne ne pourra jamais être suffisamment acquittée. Nos académies, depuis nombre d'années, menaient, dans des locaux d'emprunt, une existence précaire : il les a somptueusement logées, sauvant en même temps du délabrement et de la ruine l'une des plus belles œuvres de la Renaissance toulousaine. Et je passe sous silence les multiples fondations de prix dont elles ont bénéficié. Dans son œuvre généreusement conçue, longuement méditée, sagement accomplie, Antonin Deloume fut son conseiller, puis son continuateur. Pendant les sept années — chiffre fatidique — qui s'écoulèrent entre la mort d'Ozenne et l'autorisation des legs faits à la ville et aux personnes morales, son légataire universel prodigua temps, argent, démarches de toute sorte pour exécuter les volontés du testateur sans attendre l'entier accomplissement des rites administratifs. L'hôtel d'Assézat, placé désormais sous l'invocation de Clémence Isaure — gracieuse et légendaire patronne des lettres toulousaines — fut débarrassé de ses excroissances, restauré, meublé ; les six Sociétés appelées à y siéger s'y installèrent avec leurs bibliothèques. Et, quand tout eut été réglé, après que M. Deloume eut pris définitivement à sa charge une bonne partie de ce qui n'eût dû être qu'une avance, nommé président du Conseil d'administration de l'Hôtel, loin de s'en désintéresser, il s'y consacra tous les jours davantage s'il était possible.

C'est au début de l'ère nouvelle qui s'ouvrait pour les académies qu'il était devenu des nôtres (1er avril 1897)[1]. A la vérité, il parut à nos séances moins fréquemment que nous ne l'eussions souhaité; son temps était déjà pris par de multiples devoirs. Et puis, il y avait peut-être à cette inassiduité relative une raison plus intime. Les académies toulousaines sont unies entre elles par toutes sortes de liens qu'elles ne laissent échapper aucune occasion de resserrer. Chacune d'elles compte un certain nombre de membres appartenant également à l'une ou à l'autre de ses voisines[2]. Pourtant les habitudes, l'atmosphère même en paraissent différentes. Chez l'une, le caractère de sociabilité qui, en France, a présidé à l'origine de ces compagnies sera mieux conservé; elle ressemblera davantage à un cercle ou à un salon. Chez telle autre, le caractère purement scientifique s'est presque exclusivement développé. Un simple couloir peut jouer — en apparence tout au moins — le rôle des Pyrénées; vérité en deçà, erreur au delà. Notre confrère, accoutumé aux toujours courtoises et souvent ingénieuses digressions du *tour d'opinion*[3], trouvait nos réunions un peu froides à son gré. Quel intérêt ne portait-il pas, néanmoins, à notre Compagnie! Non seulement il nous tenait minutieusement au courant de tout ce qu'il faisait pour le bien de l'Hôtel, en attendant qu'il en fût régulièrement dessaisi, mais il avait pour nous les attentions à la fois les plus généreuses et les plus délicates. Un soir, l'un d'entre nous s'était plaint d'avoir les yeux fatigués par la lumière

1. A la fin de la même année, il entra à la Société archéologique du midi de la France dont son frère, Louis Deloume, était depuis longtemps déjà un des membres les plus actifs et les plus estimés. — Un peu plus tard (28 juin 1902), il fut nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique; il en devint correspondant honoraire le 25 mars 1905. — Il avait été président de la Société de géographie en 1888.

2. En ce moment, neuf de nos associés, ordinaires ou libres, sont mainteneurs des Jeux Floraux; quatre font partie de l'Académie de législation; une dizaine de la Société archéologique.

3. *Statuts de l'Académie des Jeux Floraux* de 1773, titre III, art. 12.

trop vive du lustre dans la salle de nos séances ordinaires; le jeudi suivant, des verres dépolis en adoucissaient l'éclat. — Le maigre mobilier des Sociétés savantes était partout réparé ou complété, ou même renouvelé — tout cela, bien entendu, « conformément aux intentions présumées de M. Ozenne ».

En 1899, ce lui fut une grande joie de voir le Congrès des Société savantes, jusqu'alors toujours tenu à Paris, se réunir pour la première fois en province dans l'Hôtel d'Assézat, où il était leur hôte. De même que nos devoirs envers tous les enfants de notre Père commun ne doivent pas nous faire oublier notre grande patrie, la petite patrie conserve au sein de celle-ci une place à part, plus proche encore de notre cœur, telle une sorte de famille agrandie. Chez Antonin Deloume, tous les sentiments qu'inspire la charité dans le sens étymologique du mot, *caritas Dei, hominum, patriæ*, étaient également vifs. Sa province, sa ville natale n'étaient jamais oubliées; il assignait aux Compagnies scientifiques et littéraires un rôle considérable dans le mouvement décentralisateur qu'il appelait de tous ses vœux. Il salua ces premières assises des délégués des Sociétés savantes dans la cité palladienne comme marquant une étape décisive dans la voie vers le progrès souhaité : peut-être s'en exagérait-il l'importance; ce n'est pas à nous de la rabaisser. Vous vous rappelez les séances de sections auxquelles il a parfois présidé; la fête donnée, un soir radieux de printemps, dans l'enceinte des murs élevés par Nicolas Bachelier, au pied de la tour de brique rouge, toute rutilante des feux de Bengale, tandis qu'un chœur chantait *La Toulousaine*, notre pacifique *Marseillaise;* enfin, la séance générale où il reçut la croix de la Légion d'honneur[1]. L'octroi de cette distinction faisait également honneur au ministre qui la conférait à un adversaire avoué de sa politique et au nouveau chevalier, lequel avait tout fait pour la mériter sans rien faire pour la solliciter[2].

1. Il avait été nommé officier de l'Instruction publique dès le 9 juillet 1888.

2. A cette occasion, les Sociétés savantes de Toulouse offrirent au

Bien des Congrès ont depuis cette époque siégé dans notre palais académique; jusqu'au dernier jour, M. Deloume s'est fait un devoir de leur souhaiter la bienvenue, ne se lassant jamais de faire connaître ou de rappeler à ses auditeurs, venus de tous les coins de l'horizon, les traditions littéraires et artistiques de Toulouse, le passé de ses corps savants, leurs obligations envers Théodore Ozenne.

Longue est la liste des travaux publiés par M. Deloume[1] : il m'est impossible de les analyser tous, même sommairement. Quelques-uns, néanmoins, doivent retenir un instant notre attention, soit pour leur importance, soit parce qu'ils rentrent plus directement dans le cercle de nos études ordinaires.

C'est en 1890 que parut son livre sur les *Manieurs d'argent à Rome*, livre dont le titre rappelait un ouvrage déjà ancien et ayant fait quelque bruit en son temps, d'Oscar de Vallée. — Les Romains ont toujours été un peuple âpre au gain; dès une époque reculée, leur cité souffre de l'excessive avidité de ses membres; le mal de l'usure, *fenebre malum*, fut la plaie de la république naissante, et les rigueurs, autorisées par la loi, du créancier envers son débiteur paraissent aujourd'hui incroyables. Les institutions politiques, aussi bien que le droit civil, donnaient à l'argent une énorme influence. Bien vite l'aristocratie de naissance vint se fondre dans la ploutocratie. La *nobilitas* des derniers siècles est le résultat de cette fusion. Mais alors Rome s'est agrandie; son empire a dépassé les limites de l'Italie, et tout le monde méditerranéen est une proie offerte à la cupidité des vainqueurs. Les provinces devaient pourvoir à la subsistance de l'Italie. Les impôts qui s'y percevaient étaient donnés à ferme; tous les cinq ans, les censeurs procédaient à une

nouveau légionnaire un bronze que lui remit le comte Fernand de Rességuier, le spirituel et vénéré secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, se faisant l'interprète de tous.

1. La liste complète en a été publiée à la suite des éloges prononcés par MM. J. Bressolles et E. de Rességuier.

adjudication; c'était aussi par voie d'adjudication que se faisaient les travaux publics. Les adjudicataires se nommaient publicains. Ils arrivèrent à un degré de puissance extraordinaire, et Montesquieu, en quelques lignes énergiques, nous dit combien cette puissance fut fatale : « Tout est perdu lorsque la profession lucrative des traitants parvient encore par ses richesses à être une profession honorée. Cela peut être bon dans les États despotiques où souvent leur emploi est une partie des fonctions des gouverneurs eux-mêmes. Cela n'est pas bon dans une république, et une chose pareille détruisit la république romaine[1]... » Montesquieu ne pouvait soupçonner qu'une partie du mal fait par les publicains de Rome; mais son jugement trouve une confirmation éclatante daus l'étude de M. Deloume qui l'explique et le complète. A l'histoire des publicains, l'auteur joignait celle des *argentarii* ou banquiers. Ceux-ci n'ont pas joué un rôle aussi important; ils n'ont pas constitué comme traitants de puissantes Compagnies financières, formé un État dans l'État; mais ils gravitèrent autour des publicains pour lesquels ils furent, plus d'une fois sans doute, d'utiles auxiliaires.

L'histoire ne se répète pas dans le détail des faits; mais quiconque étudie les mœurs et les institutions, constate que dans ce domaine elle se répète souvent, au contraire, et qu'elle est régie par des lois. C'est cette considération qui a guidé M. Deloume; c'est en elle que nous trouvons la source première de ses idées les plus originales et de ses plus curieuses découvertes.

Il nous montre les publicains se recrutant dans l'élite de la bourgeoisie romaine, dans la classe des chevaliers; leurs Sociétés disposent de grands capitaux; il n'en fallait pas moins pour entretenir une armée d'agents et de commis, des vaisseaux, des entrepôts, un matériel et un personnel dont seules les grandes Compagnies de finance et d'industrie de nos jours peuvent donner l'idée. Pareilles Sociétés existaient

1. *Esprit des Lois*, livre XIII, ch. xx.

avec plus ou moins d'importance pour les travaux et les entreprises de toute espèce. Dans les deux derniers siècles de la république, ces associations se multiplient outre mesure; on les retrouve spéculant sur presque tous les points du monde romain. Comment se constituaient-elles? où trouvaient-elles l'argent nécessaire? Polybe nous l'apprend en quelques lignes d'une importance capitale dans leur brièveté[1].

Presque tous les citoyens étaient, à des titres divers, intéressés dans les entreprises dont les censeurs avaient l'adjudication; les uns se portaient adjudicataires, d'autres faisaient société avec les premiers, d'autres enfin n'étaient que des bailleurs de fonds, sortes de commanditaires, dont les parts d'intérêt avaient le caractère de la transmissibilité, étaient de véritables actions. Je ne puis suivre M. Deloume dans la discussion des textes qu'il invoque pour définir le véritable rôle de ces *participes* ou *affines conductionis* : ce qui l'a mis sur la voie, c'est l'analogie des sociétés vectigaliennes avec les puissantes Compagnies d'aujourd'hui. La nécessité même des choses a dû faire admettre la limitation de la responsabilité des actionnaires et la faculté de transférer leurs titres à autrui. Qui ne voit les facilités que de pareilles valeurs devaient offrir à la spéculation? Sur le forum, dans les bourses ou basiliques, l'agiotage se donna libre carrière; les fortunes s'édifiaient rapidement et s'écroulaient de même.

Ce spectacle ne se reproduit-il pas sous nos yeux? Mais, à Rome, le désordre était beaucoup plus grand encore qu'il ne l'est de nos jours. C'est qu'il y avait confusion complète entre les finances, la politique et la justice. Cette confusion fut, pour les provinces, la cause de maux effroyables; jointe à une centralisation excessive, elle amena la complète démoralisation du peuple romain, et une anarchie destinée à finir, comme finissent les anarchies, par un despotisme militaire.

Polybe faisait remarquer que le Sénat était, à son époque,

1. *Hist.*, VI, 17.

le maître incontesté des publicains; il ne le resta plus longtemps; les chevaliers s'emparèrent des jugements, et les adjudicataires des impôts et des travaux publics n'eurent plus rien à redouter des juges, leurs amis et leurs pairs. « Les publicains, dit M. Deloume, devinrent les maîtres parce qu'ils devinrent les juges, nous l'admettons; mais nous ajouterons qu'ils devinrent les juges parce que le personnel des intéressés à leur spéculation constitua la majorité dans les comices chargés de régler, par leurs lois, l'organisation des tribunaux[1]. » Je voudrais entrer avec l'auteur dans les détails captivants qu'il nous présente, montrer comment il a su rapprocher les passages des écrivains anciens et les commenter, sans les torturer, de manière à convaincre pleinement son lecteur. Une fois le mécanisme des Sociétés vectigaliennes connu, tout s'enchaîne et se suit; nous comprenons la fièvre de spéculation qui s'empare des foules, les ruines causées par les variations des cours, la puissance des traitants, maîtres des provinces, des comices et des tribunaux, la corruption des mœurs, conséquence fatale d'une cupidité sans contre-poids et sans contrôle. De l'excès du mal devait sortir un remède, triste remède, d'ailleurs, et qui devait lui-même engendrer des maux nouveaux. L'empire vint et nivela tout. Les *procuratores,* agents de l'empereur salariés et hiérarchisés, prirent en main l'autorité. Les provinciaux échappèrent aux publicains pour tomber sous la fiscalité impériale. Peut-être ont-ils d'abord gagné au change.

Les Manieurs d'argent à Rome furent, aussitôt après leur publication, couronnés presque en même temps par l'Académie française et par l'Académie des sciences morales et politiques. M. Perrens, rapporteur du concours Le Dissez de Penanrun, qualifiait l'ouvrage de notre confrère de livre « savant, clair, instructif, intéressant, agréable même et surtout original[2] ». A l'Académie française, c'était Victor

1. *Les Manieurs d'argent à Rome,* p. 293.
2. Ce n'était pas la première fois que notre confrère était distingué

Duruy, l'auteur de l'*Histoire des Romains*, qui s'était fait son avocat pour le prix Thérouanne.

Encouragé par de tels suffrages, Deloume fit paraître une seconde édition en 1892. Ce n'était pas une simple réimpression. L'addition la plus intéressante était celle d'une quarantaine de pages relative à la fortune de Cicéron. Comment ce fils d'un bourgeois d'Arpinum est-il devenu l'homme opulent — opulent au moins par intervalles — que nous trouvons dans sa correspondance, propriétaire de nombreuses et somptueuses villas, amateur de repas délicats aussi bien que d'objets d'art, entouré de serviteurs et d'esclaves, dépensant sans compter pour s'attirer les suffrages populaires ou pour s'acquitter des charges incombant à ses magistratures? Et cependant sa femme gaspille son bien, ses intendants le grugent, son gendre mange la dot de sa fille, son fils étudiant fait des dettes, trouvant insuffisante une pension de 20.000 francs par an. Comment expliquer pareille fortune? Comment expliquer en même temps les crises financières aiguës qu'il traverse parfois et dont il se relève avec une singulière facilité? Hier, il semait l'argent à profusion; aujourd'hui, il est pauvre ou peu s'en faut; demain nous apprendrons que, conjointement avec Appius, il va dépenser 60 millions de sesterces pour agrandir une basilique au Forum. Ce n'est pas sur ses honoraires d'avocat qu'il pouvait compter; la loi Cincia n'était pas encore tombée en désuétude. Lui-même énumère quelque part les divers moyens qu'il connaît d'arriver honnêtement à la fortune : le commerce — auquel il ne pouvait se livrer, étant sénateur — le travail — et ses travaux comme avocat et écrivain n'étaient guère rémunérateurs — et les opérations des publicains[1]. C'est dans ces dernières qu'il faut voir l'origine de ses ressources : c'est aux jeux de bourse que sont dus les passages soudains de la fortune à la gêne et de la gêne à la fortune qui

par l'Académie des sciences morales; il avait obtenu une mention très honorable quelques années auparavant, pour un mémoire sur l'*Extradition* (1881).

1. *Parad.*, VI, 2, 46.

nous étonnaient tout à l'heure. La correspondance du grand orateur renferme maints passages, quelque peu obscurs par eux-mêmes, que cette explication rend fort clairs [1].

Le sujet ainsi magistralement traité par M. Deloume ne cessa pas d'occuper son attention. Encore en 1907 il communiquait à l'Académie de législation une étude sur *La Passion de l'argent dans les instincts, les lois et les mœurs des Romains*, comme il lui avait communiqué jadis la première rédaction des principaux chapitres des *Manieurs d'argent* et, plus récemment, un échange de correspondances sur le même sujet avec le professeur italien Guglielmo Ferrero. Il désirait faire un abrégé de son œuvre de prédilection, abrégé que la mort ne lui laissa pas le temps d'achever. Le succès de ses idées, en France et à l'étranger, le dédommagea largement du silence de certains collègues parisiens.

Les destinées de la république romaine, ruinée par la toute-puissance de l'argent, n'étaient pas d'ailleurs l'unique objet de ses études. Le passé de sa Faculté ne l'intéressait guère moins. C'est lui qui, bien avant son décanat, en 1889, avait présidé à l'installation de la salle du Conseil où il réu-

1. J'ai reproduit ici en partie deux articles que j'ai publiés en 1890 et 1892 dans la *Revue générale du Droit*. M. Gustave d'Hugues écrivait dans le *Correspondant* du 10 décembre 1890 : « Le livre de M. Deloume va devenir l'un des plus utiles commentaires que je connaisse à la lecture des lettres et des plaidoyers de Cicéron ; d'autant plus qu'il n'y a pas la moindre part faite à la déclamation ni aux commérages de l'esprit de parti. C'est une œuvre de pure science et de bonne foi, toute pleine de documents et de philosophie. La nouveauté des points de vue ne nuit pas à la rigueur de la méthode; les hardiesses de l'érudition sont tempérées par la justesse du sens critique ; la modernité même du langage a son excuse dans la parfaite ressemblance de ce qui fut et de ce qui est. » (P. 934.) Voy. aussi le compte rendu de M. Joseph Bressolles, *Revue critique de Législation et de Jurisprudence*, 1890, pp. 441 et suiv. Dans la *Revue historique*, t. XLV, pp. 326-327, M. Salomon Reinach, tout en faisant une critique méticuleuse des négligences et des inexactitudes de détail que M. Deloume avait laissées échapper dans la première édition, disait : « Ce livre est de ceux qui paraissent devoir vivre... grâce à la variété des connaissances de l'auteur et à la vivacité amusante qui soutient partout son exposition. »

nit, autant que faire se put, les images et les œuvres des anciens professeurs. Il avait aussi dressé le tableau du personnel enseignant depuis la fondation de l'Université, tableau enrichi de quelques brèves notices, que de récentes recherches ont pu rectifier et compléter sur certains points, mais qui n'en représente pas moins un effort considérable. En 1900, il publia son *Aperçu historique sur la Faculté de Droit de Toulouse* qui lui avait été demandé pour figurer, comme document, à la section de l'enseignement supérieur de l'Exposition universelle de 1880.

Après avoir constaté, avec Savigny et bien d'autres, que l'enseignement du droit a dû prospérer à Toulouse dès l'époque romaine, il interpréta la fondation de notre Université, à l'issue de la guerre contre les Albigeois, non comme un acte de fanatisme ou d'intolérance, ainsi qu'on l'a parfois avancé, mais comme une œuvre de haute politique, de conciliation, pour achever par la persuasion ce qui avait déjà été fait par la diplomatie et la force des armes : l'unification de la patrie. Mais, si une idée de paix a présidé à la naissance de ce corps célèbre, son existence a été des plus orageuses : il a subi le contre-coup des nombreuses luttes, toujours âpres et parfois sanglantes, que le désir de dominer et la recherche chimérique de l'unité religieuse et morale enfantèrent dans le cours de notre histoire. L'Université et plus spécialement les légistes qui y professent ou qu'elle a formés, prennent une part active à la lutte entre la papauté et la royauté; puis viennent les guerres de religion. La période la plus intéressante de l'histoire de la Faculté est assurément celle de la Renaissance; dans cette période débordante de vie, où toutes les idées, toutes les passions fermentent et bouillonnent, toutes les causes font appel à la violence. Émeutes d'étudiants, ou controverses politiques ou religieuses entre magistrats ou professeurs, tout est prétexte à meurtre ou exécution sanglante. « De là, écrit Rabelais, Pantagruel vint à Toulouse, où apprint fort bien à dancer et à jouer de l'espée à deux mains, comme est l'usance des escholiers de ladite université; mais il n'y de-

moura guières, quand il veit qu'ils fesaient brusler leurs régents tout vifs comme harengs saurets, disant : « A Dieu ne « plaise que ainsi je meure, car je suis de ma nature assez « altéré sans me chauffer d'advantaige. » C'est la crainte et l'horreur inspirées par le spectacle de ces dangereuses effervescences et de cette intolérance implacable qui expliquent le départ de Cujas : modéré de caractère, naturellement irrésolu comme tant d'hommes intelligents et honnêtes qui voient trop dans chaque question le pour et le contre, au moins chancelant dans son orthodoxie, violemment attaqué par des adversaires redoutables, dont le fameux Jean Bodin, le grand jurisconsulte ne demanda pas mieux que d'accepter à Cahors une position plus sûre et mieux rémunérée que celle qu'il eût pu avoir à Toulouse. Il est prouvé maintenant que jamais il n'échoua à un concours pour une chaire de droit civil. J'avoue, du reste, ne pas comprendre que cette question ait tant passionné les juristes. L'insuccès de Cujas, s'il eût été prouvé, ne l'eût pas diminué; il n'eût pas davantage démontré l'ignorance ou la mauvaise foi de ses juges. Mille accidents peuvent influer sur les épreuves et l'issue d'un concours; et Forcadel était loin d'être le premier venu.

Quand, avec l'établissement du pouvoir absolu, le calme est enfin rétabli, la vie universitaire n'est plus qu'un pâle reflet de ce qu'elle avait été autrefois : les professeurs sont d'une honnête médiocrité; les élèves, moins nombreux, travaillent moins : tout esprit de discorde n'a pas disparu de la Faculté, mais les tempêtes n'y agitent plus guère que des verres d'eau. Différends avec le Parlement, dissentiments entre facultés, entre membres d'une même faculté, entre maîtres et étudiants. A la suite d'un concours, nous voyons, au début du dix-huitième siècle, la Faculté de Droit procéder à soixante-dix neuf scrutins infructueux, après quoi, en désespoir de cause, c'est le Conseil d'État qui procéda au choix. Bientôt, le roi déclara qu'il se réservait la nomination quand dix tours n'auraient pas donné de résultat.

Depuis son rétablissement en 1805, la Faculté, comme les peuples heureux, n'a eu que peu ou point d'histoire. Les évé-

nements dont elle a été le théâtre ont été d'ordre purement professionnel. On peut dire que, malgré quelques fluctuations dans le nombre des étudiants, sa prospérité a été ininterrompue; le nombre des enseignements n'a cessé de s'augmenter : le bon renom des professeurs a dépassé les limites de notre ville et de notre région.

Dans le dernier chapitre de son livre, intitulé : *Le Temps présent et l'Avenir*. Notre confrère, sans omettre quelques réflexions générales sur le rôle des universités et plus spécialement des Facultés de Droit, expose plus longuement quelques vues personnelles. C'était au moment du service de trois ans auquel, sous la pression de fâcheuses circonstances, tant de bons esprits ont jugé prudent de revenir, mais dont on ne peut se dissimuler les sérieux inconvénients, spécialement au point de vue des études. Les seuls docteurs en droit bénéficiaient d'une exemption partielle. M. Deloume eût voulu que semblable réduction fût accordée à une partie des licenciés, en prenant ceux qu'indiquerait comme les plus méritants la moyenne de leurs examens. « La hausse du travail et des épreuves serait, nous l'affirmons, ajoutait-il, aussi soudaine qu'assurée. — Ce procédé donnerait, en partie, satisfaction aux réclamations portant sur l'inégalité faite au profit des autres licences, mais surtout il pousserait au travail en désignant ceux qui méritent le plus de n'en être pas trop détournés. — Et ceci n'implique aucun sentiment fâcheux dans notre jeunesse. Le séjour à la caserne, quelque nécessaire qu'il puisse être, ne doit pas être confondu avec l'exercice de la guerre elle même, et l'exemption désirée n'implique, de la part de ceux qui la recherchent, ni l'absence de courage militaire, ni celle du patriotisme le plus ardent. »

Il réclame aussi l'adjonction d'une épreuve de droit civil aux examens des doctorats non proprement juridiques. « La famille et la propriété sont le principe et la base de toute organisation sociale, de même que le droit des obligations contractuelles ou délictuelles régit toutes les relations humaines, entre les peuples comme entre les particuliers, dans la

politique et dans la diplomatie, aussi bien que dans la vie privée. Partout se retrouvent et les mêmes principes et le même langage du droit originaire, du droit civil : en finance, en économie politique et dans toutes les sciences sociales. »

Enfin, il souhaite que les membres de l'enseignement du droit participent, dans une certaine mesure, à l'administration de la justice. La chose était fréquente autrefois : le rapprochement de la pratique et de la théorie offre trop d'avantages pour qu'on n'essaie pas de remettre l'ancien usage en vigueur.

J'ai cru bon de rappeler ces vœux : l'intérêt qu'ils présentent n'a pas diminué.

J'ai dit que je ne pouvais résumer, même sommairement, tous les travaux publiés par Antonin Deloume. Mais je n'ai pas accompli, ou je n'ai accompli que dans une bien faible mesure, la partie la plus délicate de ma tâche, celle pourtant que j'aurais le plus à cœur de remplir sans trop décevoir votre attente. J'ai parlé du professeur, de l'administrateur, de l'académicien, de l'écrivain; ce ne sont là que des fonctions, plus ou moins accidentelles, des manifestations, plus ou moins extérieures, de l'homme, d'une personnalité. Ce qu'était cette personnalité, je voudrais vous le dire : beaucoup d'entre vous peut-être ne l'ont qu'imparfaitement connue. Nul n'a jamais mis en doute la loyauté du doyen Deloume et la droiture de ses intentions; mais la ferveur de ses convictions, sa franchise parfois dédaigneuse des ménagements, la véhémence de son argumentation, son ardeur à soutenir ses amis et à combattre les adversaires des idées qui lui étaient chères, ont pu faire croire à quelque intolérance de sa part. Les apparences étaient trompeuses. Sur bien des points, celui qui vous parle ne partageait pas les opinions de son maître; maintes fois d'amicales discussions se sont engagées entre eux sur des questions d'importance capitale aux yeux de tous deux. Jamais la chaleur de ces controverses n'a diminué la bienveillance dont notre confrère n'a cessé

d'honorer son ancien élève; jamais son sourire n'a été moins affable, l'étreinte de ses mains moins cordiale. S'il ne se piquait pas d'impartialité, s'il tenait souvent la neutralité pour lâcheté ou tout au moins pour coupable indifférence, il ne croyait pas avoir le droit de manquer d'égards envers les hommes mêmes contre qui il entretenait quelque prévention; il n'hésitait pas même à rechercher leurs bonnes grâces quand il s'agissait, non de ses intérêts propres, mais de ceux de la Faculté ou des académies. Au demeurant, sa probité se révoltait à toute idée d'injustice : je l'ai vu un jour s'indigner véhémentement; il avait cru comprendre qu'un personnage officiel à qui il avait présenté une requête, allant plus loin qu'il ne le demandait, lui avait proposé de faire un passe-droit en faveur de son protégé.

Nul n'avait une plus haute idée de la dignité du professeur et de l'homme de science. De là la correction de sa tenue, et parfois quelque apparat dans son langage officiel. Après une solennité académique, ne l'ai-je pas entendu critiquer le discours du président parce que celui-ci avait abusé, suivant lui, des formules de modestie? « C'est un droit pour lui d'être modeste, insistait-il; mais il a le devoir de ne pas l'être quand il s'agit du corps qui l'a appelé à le diriger. » Et il aimait que les Compagnies, au recrutement desquelles il prenait une part active, comptassent dans leur sein des hommes notables par leur naissance ou leurs fonctions; ces Sociétés en devaient recevoir quelque lustre; c'était conforme à leurs traditions originaires; mais il n'entendait pour cela sacrifier en rien leur indépendance ni l'égalité traditionnelle dans les académies. « Quelques-uns de mes confrères ont de la morgue, mais ils la déposent en entrant. » C'est ainsi qu'il s'exprimait parfois.

Au demeurant, et dans le cours ordinaire de l'existence, tout en lui respirait la simplicité et la bonhomie : il aimait la plaisanterie sous ses formes les plus françaises, j'allais dire gauloises. S'il s'agissait de ses travaux, il poussait à l'excès la défiance de soi-même, sollicitant les observations, s'y rendant de la meilleure grâce du monde pour peu qu'il les crût

justifiées, modifiant sans cesse jusque sur les épreuves l'expression de sa pensée. Ses imprimeurs en savaient quelque chose !

Vous vous souvenez de quelles idées l'avaient imbu son éducation; son mariage le fit entrer dans la famille d'un des chefs les plus autorisés du parti légitimiste, M. Chesnelong, famille dont un membre occupe aujourd'hui l'antique siège primatial des Gaules. Durant toute sa carrière, sans songer à se faire un militant de la politique, il resta fidèle à ses principes; il ne profita pas de leur triomphe pour avancer sa fortune; leur éclipse ne lui fit subir aucune disgrâce imméritée. Depuis les jours fameux où les cours de Guizot, Villemain et Cousin furent interdits par le gouvernement de la Restauration, bien rares, sinon sans exemple, ont été les atteintes directement portées à l'indépendance des membres de l'enseignement supérieur. Celui-ci a toujours compté parmi les plus chers de ses privilèges la liberté de la pensée, et les gouvernements qui se sont succédé sans se ressembler se sont généralement contentés d'oublier plus ou moins longtemps les opposants ou les neutres sur les tableaux d'avancement. Tel mon vénéré prédécesseur Gatien-Arnoult qui, entré à la Faculté des Lettres de Toulouse en 1832, l'a quittée en 1870 sans être sorti de la dernière classe[1].

Ce que fut M. Deloume dans la vie privée, je n'ai pas à le dire. Est-il nécessaire de rappeler à ceux qui l'ont connu et aimé la chaleur de son affection pour les siens, la solidité de ses amitiés, son obligeance toujours prête, sa large libéralité? Je ne puis qu'adresser, en passant, l'expression de notre plus respectueuse sympathie à Mme Deloume et à ses enfants : M. et Mme Bruno Deloume; M. le comte et Mme la comtesse René d'Astorg; M. et Mme Antoine Riquoir; leur

1. Il est juste d'ajouter que la première répartition des professeurs en classes ne date que du ministère Duruy. Jusqu'alors, des traitements égaux avaient rémunéré des fonctions identiques — M. Deloume fut plus heureux : il fut promu à la première classe, au choix, le 13 janvier 1904.

deuil est de ceux que des condoléances, nécessairement banales dans l'expression, quelque sincères qu'elles soient au fond, ne peuvent adoucir.

Tel M. Deloume m'était apparu quand, à dix-neuf ans, je l'avais entendu pour la première fois, tel je le retrouvais trente-cinq ans après. La physionomie était la même, respirant le bienveillant optimisme qu'engendre une robuste santé morale; les teintes blondes de la chevelure et de la barbe étaient devenues insensiblement neigeuses, sans que personne eût noté la transition; de là le surnom d'*Œillet blanc* qui lui avait été donné par les jeunes gens dans les salons toulousains; seule, dans les tout derniers temps, la démarche était devenue moins assurée, conséquence d'un affaiblissement de la vue. S'il prenait quelques précautions contre les accidents possibles de la vieillesse, c'était plutôt pour complaire à la sollicitude de ses proches que par un sentiment de fatigue. L'heure de la retraite ne l'avait trouvé ni aigri, ni lassé, ni sceptique; il était toujours heureux de vivre et d'agir. En se faisant peindre par le maître Pujol, en robe, dans le décor de l'hôtel d'Assézat, il affirmait une fois de plus son attachement aux objets qui lui avaient été les plus chers dans sa carrière publique.

Nous espérions qu'il serait conservé longtemps encore à notre déférente gratitude. Notre espoir a été déçu. La mort est venue non le surprendre — car l'honnête homme est toujours prêt — mais l'enlever brusquement, inopinément[1], loin de sa cité natale, à Pau où il était allé passer, auprès de deux de ses filles, les fêtes de Noël et du jour de l'an. Heureux jusque dans ses derniers moments, il n'a connu ni les infirmités, rançon trop fréquente de l'âge, ni les angoisses physiques d'une longue agonie.

Son corps fut rapporté à Toulouse; malgré l'inclémence de la température les obsèques, célébrées le 13 janvier 1911, furent telles qu'elles devaient l'être. Le long défilé des principales institutions charitables de Toulouse dont M. Deloume

1. Le 10 janvier 1911.

était le bienfaiteur, y précédait le cortège des représentants de l'Université, des sociétés les plus diverses, de toutes les classes de la population toulousaine. Les allocutions de M. le doyen Hauriou, au nom de la Faculté de Droit; de M. Émile Dubois, vice-président du Conseil d'administration de l'École supérieure de commerce; de M. l'intendant Pozzo di Borgo, vice-président du Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat; de M. le baron Desazars de Montgaillard, notre président, évoquèrent, à grands traits, en termes excellents que je voudrais reproduire, la vie et les œuvres du collègue et du confrère disparu.

Il n'y a pas longtemps, Messieurs, je prenais devant vous la défense de l'antique coutume académique des éloges, usage qui chez nous n'est plus aussi régulièrement suivi qu'autrefois. J'ai dit les raisons qui doivent nous y faire tenir. Et, pourtant, en terminant cette notice qui, je ne saurais trop le redire, n'est guère que l'écho affaibli de discours plus dignes de leur sujet, j'éprouve le besoin d'exprimer, une fois de plus, un sentiment que bien peu n'ont pas éprouvé.

Au sixième livre de l'*Énéide*, à la fin du passage si souvent cité où Anchise prédit la mort prématurée de Marcellus, il termine par ces mots : *fungar inani munere*. Plus loin, au livre XI, Énée, pleurant sur le corps de Pallas, s'écrie : *Nos juvenem exanimum et nil jam caelestibus ullis Debentem, vano maesti comitamur honore! Vano, inani,...* ces épithètes me reviennent toujours à la mémoire quand j'assiste à la pompe de funérailles suivies par la foule la plus nombreuse et la plus recueillie — si une foule peut être recueillie — ou que j'entends les discours les plus justement laudatifs et les mieux composés. Parmi tant de choses vaines ici-bas, rien n'est plus vain que les honneurs funèbres. Nous pouvons ainsi tromper nos regrets, oublier un instant notre impuissance, chercher à nous consoler par l'idée d'une survie dans les œuvres ou dans le souvenir des êtres chers; mais, si nous nous interrogeons sincère-

ment, nous reconnaissons que ce sont là des fictions ou que nous jouons sur les mots. Illusions qui peuvent avoir leur douceur, leur utilité même, mais illusions. Ce n'est pas pour cela que la vie vaut la peine d'être vécue. Notre confrère a toujours nourri des espérances plus hautes : j'obéis certainement à son désir en les affirmant en son nom.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS DE 1913

PAR M. DE GÉLIS.

MESSIEURS,

Vous avez décidé, pour la plus juste répartition des prix Ozenne et Gaussail, qu'ils seraient, d'année en année, attribués tantôt à la science et tantôt aux belles-lettres. En 1913, c'est le tour des belles-lettres.

Je m'en suis réjoui tout d'abord en pensant aux agréables choses qu'il me serait donné d'entendre — et de comprendre — le jour de la distribution des prix. Mais sur une lettre de M. le Secrétaire perpétuel, m'annonçant que j'étais désigné comme rapporteur du concours. mon enthousiasme a baissé. Il est tombé tout à fait quand j'ai vu entrer chez moi le famulus de l'Académie, pliant sous le poids d'une multitude de volumes, reliés, brochés, imprimés ou manuscrits, de toutes couleurs et de tous formats. Leur masse croulante et débordante écrasait ma table, envahissait mes meubles, couvrait le plancher.

Je maudissais de bon cœur la littérature verbeuse, encombrante et prolixe; je la comparais en moi-même à la simplicité modeste de l'algèbre et des mathématiques, lorsqu'un collègue de la section des sciences se chargea de me détromper : « Rien, me dit-il, n'est simple, ici-bas, tout est variable et compliqué. On se bat sur les chiffres comme on se bat

sur les mots, et les théorèmes de Fermat ont fait couler l'encre presque autant que la querelle fameuse des classiques et des romantiques. Ne vous plaignez pas d'avoir été nommé rapporteur en 1913; en 1914 la tâche sera peut-être encore plus ardue. »

Cet homme de science et d'expérience pouvait avoir raison, mais j'étais effrayé par le nombre et la qualité des concurrents. Pour un malheureux poète évincé, il restait une quantité de journalistes, d'avocats, de légistes et d'hommes de toutes les spécialités. Je les devinais armés pour la lutte, cuirassés de systèmes, enfermés dans leurs théories comme en des forteresses aux murailles épaisses, hérissées de chausses-trapes et d'arguments pointus.

Avec beaucoup d'appréhension, je dénouai les bandelettes bleues, rouges ou vertes qui emprisonnaient les registres, les cartons et les liasses, et ma surprise fut aussi grande que ma joie. Pour chaque manuscrit, chaque imprimé, chaque brochure, la réponse était toute prête, rédigée avec soin par un académicien compétent. Un ingénieur avait exploré les transpyrénéens, un professeur d'histoire avait revisé la chronique révolutionnaire, un archéologue avait promené dans les ruines de Belpech son regard scrutateur et profond, un médecin — oh! qu'il était bien choisi! — s'était chargé d'inspecter les Compagnies de chemins de fer et leurs fragiles exploitations. Que de fines critiques, d'aperçus nouveaux, de conclusions judicieuses, dont, au cours de ma lecture, je goûtais la saveur et faisais mon profit!

Ma besogne était vraiment trop facile; je n'avais qu'à copier. C'est ce que je me suis empressé de faire et je vous apporte le résultat de mes trouvailles et de mes... pardon! de vos travaux.

PRIX MAURY

500 francs ont été attribués à M. Decomble, auteur du mémoire intitulé : *Les chemins de fer transpyrénéens, leur histoire diplomatique, leur avenir économique*. Cette étude, nous dit M. Juppont, est un historique très documenté et

très complet des phases nombreuses à travers lesquelles la question des transpyrénéens a évolué depuis 1842 jusqu'à nos jours. Considérations diplomatiques, politiques et économiques sont tour à tour examinées et appuyées d'une documentation précise, qui témoigne chez son auteur d'une méthode de travail objective dont on ne peut que le féliciter.

Tous les mouvements qui se sont dessinés des deux côtés de la frontière en faveur de nouvelles jonctions par rails entre la France et l'Espagne, à travers le massif des Pyrénées, sont relatés et analysés; les difficultés financières du problème sont mises en évidence et il est bien établi que ces lignes transpyrénéennes seront un gros sacrifice pour les deux nations qui les ont projetées, si des traités de commerce ne viennent pas créer un trafic que le tourisme ne peut à lui seul rendre rémunérateur.

Un point ne paraît pas avoir suffisamment retenu l'attention de l'auteur : c'est l'influence des législations des chemins de fer sur leur développement. L'étude comparée des rapports entre les Compagnies de chemins de fer françaises et espagnoles avec leurs gouvernements respectifs aurait certainement jeté une lueur assez vive sur la situation des transpyrénéens, dont l'organisation en Espagne est loin d'atteindre l'activité déployée en France.

Dernière critique de détail : les courbes et les profils qui les accompagnent sont donnés sans indication d'échelle, ce qui est en contradition avec la précision observée dans le reste du travail.

En résumé, étude consciencieuse et forte, constituant un document intéressant pour notre région. Le soin avec lequel elle a été rédigée, l'esprit critique qui s'en dégage, justifient la récompense que l'Académie décerne à son auteur.

PRIX OZENNE

La brochure que nous envoie M. Dutil, professeur agrégé d'histoire au lycée de Toulouse, a constitué sa seconde thèse pour le doctorat ès lettres. Ce sont les *Lettres inédites de*

Mme de Mondonville, fondatrice de l'Institut de l'Enfance, suivies de fragments de ses Mémoires[1]. Ces documents ont fourni à M. Dutil une substantielle introduction de quarante-trois pages où l'auteur revise le procès célèbre de l'*Institut de l'Enfance*, étudie le caractère et la vie de sa fondatrice et surtout la nature de ses rapports avec son collaborateur l'abbé de Ciron. C'est un excellent chapitre de l'histoire de la religion et du jansénisme au dix-septième siècle. Le nouvel historien critique impartialement pour conclure en faveur de l'Institut; il complète et rectifie sur plusieurs points les jugements de Sainte-Beuve.

Ce curieux *Institut de l'Enfance*, fondé officiellement à Toulouse en 1662, eut une courte et tragique existence. Persécuté à plusieurs reprises, malgré les services que ses trois grandes œuvres : écoles, assistance aux malades, instruction des nouvelles catholiques, avaient rendus et pouvaient rendre par la suite, il succomba, comme Port-Royal, devant la jalousie des Jésuites et l'hostilité du pouvoir pour tout ce qui s'apparentait au jansénisme, et fut définitivement supprimé en 1686.

M. Dutil réfute très heureusement les calomnies accumulées contre la *Congrégation des Filles de l'Enfance* et ses fondateurs. Il détermine l'esprit de cette fondation, sorte de congrégation laïque de filles, qui voulaient servir Dieu sans se cloîtrer ni prononcer de vœux; il refait la biographie de l'abbé de Ciron et de la femme si attachante et si remarquable que fut Mme de Mondonville. Faisant un juste départ entre les attaques malveillantes de l'ex-jésuite Reboulet et les négations trop absolues du panégyriste de Juliard, il admet, d'après certains passages des lettres, notes et mémoires, une inclination de jeunesse qui constitua plus qu'une affection filiale de la part de Mme de Mondonville pour son collaborateur et directeur de conscience, une crise morale très douloureuse, où la chrétienne vigilante, scrupuleuse, en même

1. Paris, Hachette, 1911.

temps femme un peu névrosée, a lutté sans défaillance contre ce qu'elle appelle en elle la « créature ».

Du manuscrit des *Lettres et Mémoires de Mme de Mondonville*, acquis récemment pour la bibliothèque de la ville de Toulouse, grâce aux soins de M. Massip, conservateur, et d'un autre manuscrit que possédait déjà la bibliothèque, M. Dutil a publié, soit intégralement, soit par extraits, de nombreuses lettres adressées par Mme de Mondonville à l'abbé de Ciron ou aux Filles de l'Enfance, des notes personnelles et des fragments autobiographiques, le tout embrassant la période particulièrement agitée et féconde en événements de toutes sortes, qui s'étend de 1655 à 1697.

Faisant droit à la demande de M. Lécrivain, rapporteur de ce travail attachant et distingué, l'Académie accorde à l'auteur une somme de 200 francs, prélevée sur le prix Ozenne.

L'autre fraction du prix Ozenne (100 francs) a été attribuée à M. Thouroude pour son *Etude sur la vente des biens nationaux, en particulier dans le district de Revel*. Dans sa préface, l'auteur déclare qu'il veut apporter sa contribution à une histoire économique de la Révolution qui reste encore à faire, et il a raison de penser qu'avant de se livrer à une étude d'ensemble vraiment scientifique, il faut la rendre possible par de nombreux travaux de détail et de multiples monographies locales. C'est une de ces monographies qu'il compose en étudiant la vente des biens nationaux dans le district de Revel.

Avant d'aborder le fond du sujet, M. Thouroude a cru nécessaire d'exposer la législation révolutionnaire sur la nationalisation et la vente des biens ecclésiastiques et il ne nous apporte rien de bien nouveau sur une question si longuement étudiée déjà, qu'il était vraiment inutile de lui consacrer quatre-vingt-quinze pages de texte.

Cette restriction faite, nous devons reconnaître, avec M. Dumas, rapporteur du mémoire, la précision des renseignements que M. Thouroude nous donne sur l'étendue des biens du clergé et des émigrés dans le diocèse de Revel, la

procédure suivie dans les ventes, la condition sociale des acquéreurs.

Il corrobore la plupart des résultats acquis jusqu'à ce jour, et démontre, avec preuves à l'appui, que la liquidation n'augmenta pas le chiffre de la petite propriété, car, à Revel, comme partout, les lots les plus considérables furent acquis par des bourgeois et des parents d'émigrés.

Le dernier chapitre, destiné à faire ressortir les conséquences de la vente des biens nationaux au point de vue des finances, de la politique, de l'économie générale, de l'assistance et de l'instruction publiques, est la conclusion nécessaire d'une étude intéressante en elle-même, méritoire par les recherches nombreuses qu'elle a nécessitées, mais dont la chronologie gagnerait à être plus précise et plus serrée.

Je dois encore signaler, parmi les ouvrages qui concouraient pour le prix Ozenne, une étude de M. Jean Signorel, substitut du Procureur de la République à Toulouse, sur le *Crime et la défense sociale*. C'est un travail plein de méthode et de clarté, mais dont le sujet, très spécial, a semblé à l'Académie sortir du cadre habituel de ses études.

J'en dirai autant de la brochure de M. le Dr Levrat, intitulée : *Des armes pour la vie*[1]. L'Académie regrette de n'avoir pu trouver dans les récompenses dont elle dispose celle qui convenait à cet excellent manuel qui s'adresse aux « jeunes » et leur donne sur l'hygiène physique et l'hygiène morale des conseils d'autant plus recommandables qu'ils n'ont rien d'ennuyeux.

PRIX GAUSSAIL

M. Signorel, dont je parlais il n'y a qu'un instant, est un laborieux, un travailleur, qui ne veut rien ignorer de ce qui touche à l'histoire de la jurisprudence et du droit.

1. Bloud et Cie, Paris, 1913.

Cette très noble ambition nous vaut un *Examen historique et juridique de la législation révolutionnaire relative aux biens des émigrés*, très consciencieusement fait. Un prélèvement de 400 francs sur le prix Gaussail en est la récompense et nous dédommage de n'avoir pu rien offrir à M. Signorel sur le prix Ozenne.

M. Dumas, rapporteur, nous explique que l'auteur, en faisant un exposé complet de toutes les lois qui ont été votées sur les biens des émigrés depuis la Constituante jusqu'en 1825, s'attaquait à une question très souvent étudiée déjà, mais que son principal mérite est d'avoir dépouillé un volumineux dossier et d'en avoir extrait tout ce qui est utile aux légistes.

Dans sa critique, M. Signorel montre beaucoup d'indépendance et fait preuve d'une grande justesse d'esprit. Son style est précis, agréable et facile.

On pourrait signaler quelques lacunes : les périodes de l'Empire et des dix premières années de la Restauration sont à peu près passées sous silence. En revanche, l'auteur, sous prétexte que les assemblées révolutionnaires n'ont fait le plus souvent que reproduire les législations antérieures, cite toutes les ordonnances publiées aux dix-septième et dix-huitième siècles. Ces chapitres ne manquent pas d'intérêt, mais on peut se demander s'ils ne sont pas ici superflus?

Quelques assertions nous ont semblé contestables : est-ce bien à l'occasion de l'exil de Necker qu'il y eut pour la première fois effusion de sang? N'est-ce pas plutôt au mois d'avril 1789, lorsqu'éclata le conflit Réveillon? Est-il juste de dire que les anciennes assemblées d'habitants ne furent rétablies qu'au 14 juillet? L'édit de 1787, par lequel furent organisées les assemblées de paroisses, est important et ne doit pas être oublié. Pilnitz, localité célèbre par la convention conclue entre le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, n'est pas exactement où l'auteur l'indique. Enfin, l'orthographe de quelques noms propres laisse à désirer.

Ces erreurs, dont plusieurs sont sans doute imputables au copiste, seront aisément redressées. Il restera alors un tra-

vail important, précieux par les services qu'il pourra rendre, et dont nous avons suffisamment démontré le mérite pour qu'il soit utile d'y insister.

Le mémoire de M. Laffont sur la *Baronnie épiscopale de Belpech* se recommande par son abondante documentation, sa présentation méthodique, sa rédaction littéraire élégante. On y sent un érudit habitué aux recherches précises, n'acceptant que des textes authentiques, scrupuleusement vérifiés et collationnés sur les originaux.

L'étude ne commence de façon un peu suivie qu'en 1445, mais l'auteur évoque toute une série d'événements importants qui permettent de remonter le cours de l'histoire jusqu'à la charte primordiale de 1244. Grâce à ces précisions, le lecteur est amplement renseigné sur la délimitation de la ville de Belpech et de sa banlieue, la condition des personnes, le régime de la propriété, l'organisation communale et judiciaire, la compétence des consuls, le rôle et l'œuvre des notaires et des fonctionnaires locaux.

Un chapitre spécial est consacré à l'église de Belpech, un autre au cimetière, un dernier à l'hospice. Des plans, des tableaux généalogiques, des reproductions d'anciens documents complètent le texte; toutes les preuves sont judicieusement choisies.

A Belpech, les reliques du passé sont nombreuses : M. Laffont excelle à les grouper, à les étudier, à les rattacher à sa monographie générale. Son mémoire, ainsi que le fait ressortir M. le baron Desazars, répond au vœu d'Augustin Thierry, qui demandait que chaque communauté, chaque bourgade, fût l'objet de recherches précises, permettant de reconstituer dans tous ses détails l'histoire de la France.

L'Académie, obligée de compter avec plusieurs œuvres de mérite, n'a pu, comme le demandait le rapporteur, accorder la totalité du prix Gaussail à M. Laffont; mais elle est heureuse de prélever sur ce legs, en sa faveur, une somme de 300 francs.

M. Decap, instituteur à Muret, a étudié l'*Instruction publique dans le Midi de la France avant la Révolution*, et il a pris pour exemple le diocèse de Rieux pendant le cours des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.

L'avant-propos expose les sources. Aucune des sources manuscrites n'a été négligée; mais trop de sources imprimées sont restées ignorées. Toutes celles que l'auteur a exploitées n'ont d'ailleurs pas une égale valeur; il ne le fait pas ressortir assez.

La notice historique et géographique qui suit est trop générale, on y voudrait plus d'observation personnelle.

Nous critiquerons encore les considérations sur l'état de l'Instruction publique, M. Decap rétrécissant ici fâcheusement son point de vue. Les institutions pédagogiques ont une évolution plus étendue qu'il ne l'indique; elles sont très variées suivant les circonstances, les temps et les lieux. M. Massip, qui analyse le mémoire, rappelle à ce propos une phrase typique de M. Compayré, disant que « la pédagogie avait été conditionnée par l'état intellectuel de la société. »

Tout ceci, d'ailleurs, ne constitue que les pages liminaires du manuscrit. L'étude elle-même (150 feuillets) est divisée en vingt et un chapitres et porte sur quarante-quatre écoles. Rien de ce qui touche à la vie intellectuelle, économique et religieuse de ces petites institutions, n'a été omis. Leurs traits communs sont bien groupés, leurs différences opportunément soulignées. Nous assistons au recrutement des régents, à leur examen par les consuls, à leur élection, à leur investiture, à leur *curriculum vitæ*. Ce chapitre d'histoire est précis et varié; on ne peut citer tous les traits piquants et originaux qui l'émaillent. L'indiscipline des petits campagnards, leur esprit frondeur, le manque de prestige et d'autorité de leurs éducateurs, donnent souvent lieu à de véritables scènes de comédie.

Il faut admirer la souplesse avec laquelle l'auteur se meut à travers son sujet, le féliciter de ce qu'il se borne à exposer les faits sans se laisser entraîner à des discussions

oiseuses, sans se départir de la modération qui convient à un témoin impartial, sans jamais perdre de vue les édits, déclarations ou ordonnances qui furent, sous l'ancien régime, la base de l'enseignement public.

Il est bon de voir quelquefois l'histoire par ses petits côtés : on n'a pas encore envisagé d'assez près ceux de l'instruction primaire, soit en raison de la difficulté des recherches, soit parce qu'on n'a pas estimé à sa juste valeur le rôle social des petites écoles.

M. Decap a refait avec plus de justesse ce que fit jadis M. de Froidour; il a observé de plus près, plus impartialement peut-être et plus scrupuleusement noté le tout sur son carnet. Ces notes, qui lui ont pris du temps, imposé de nombreux déplacements, ont la valeur toujours très grande des leçons de choses; l'Académie a cru devoir l'en récompenser par une somme de 300 francs prélevée sur le prix Gaussail.

M. Signorel nous revient pour la troisième fois avec une *Étude historique et économique sur le réseau du Midi.* M. de Santi, bien placé pour juger un pareil travail, nous dit y avoir reconnu une compétence technique toute particulière, en même temps qu'une incontestable portée morale.

L'auteur s'est proposé d'étudier la constitution du réseau du Midi, les conventions intervenues entre la Compagnie et l'État, sa lutte avec le Canal du Midi et le Canal latéral, son rôle agricole, économique et industriel, les résultats de son exploitation. Il a rempli ce programme avec la patiente investigation de l'historien, la science des questions financières, l'esprit de méthode indispensable à tout travail de ce genre, et par-dessus tout, avec une indépendance de jugement remarquable.

Son étude, bien que limitée à la Compagnie du Midi, a un caractère général qui en augmente l'intérêt et la valeur.

Les principales sources où l'auteur a puisé, sont : les lois, décrets, conventions et cahiers des charges relatifs à la concession des chemins de fer, les comptes rendus et statis-

tiques publiés annuellement par le Ministère des Travaux publics, les rapports du Conseil d'administration, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires, les décisions ministérielles, arrêtés préfectoraux et revues spéciales des chemins de fer.

Ses conclusions sont assez pessimistes, tout au moins au point de vue pécuniaire. Il constate que depuis une quinzaine d'années les actions et obligations des Compagnies ont subi un fléchissement progressif qui, non seulement a entraîné une perte considérable dans l'épargne, mais qui compromet le fonctionnement et l'existence même d'entreprises dont la prospérité est liée à celle du pays tout entier.

Ce phénomène inquiétant serait dû au dédain des pouvoirs publics pour la partie de la fortune nationale constituée en rentes sur les chemins de fer, et à la prétention de l'État de bouleverser, par une série d'actes unilatéraux, le régime financier des Compagnies.

L'Académie n'a point à prendre parti dans ce débat, mais elle reconnaît la valeur des arguments apportés par M. Signorel; elle approuve son impartialité, son esprit de justice, le but moral qu'il poursuit, et ces constatations l'encouragent à lui décerner, sur le fonds Gaussail, une médaille d'or de 200 francs.

Quatre autres médailles de vermeil sont, en vertu du même legs, attribuées à MM. Lamouzèle, conseiller de préfecture à Tarbes; Henri Roux, directeur d'école à Nîmes; Rouanet, instituteur à Saint-Affrique; Alexandre Coutet, publiciste à Toulouse.

Tout le monde connaît ici le manuscrit conservé à la Bibliothèque de la ville sous le titre d'*Heures perdues de Barthès*. C'est le journal d'un maître-répétiteur qui, sous l'ancien régime, consacrait ses loisirs à noter tout ce qu'il avait vu ou entendu dire autour de lui. La portée historique de ces informations n'est pas considérable. Quand elles dépassent, par exception, les bornes de l'horizon toulousain,

l'auteur se montre si prudent, si réservé, que les événements les plus saillants prennent, sous sa plume, une déplorable apparence de banalité. Il n'y faut chercher que les faits locaux : fêtes religieuses, manifestations corporatives, réjouissances publiques, prises de possession, intronisations, etc., toutes choses pour lesquelles Barthez se montre observateur assez attentif et surtout spectateur assidu.

La pensée de tirer parti de ce menu reportage est venue à plusieurs personnes, qui presque toutes se sont laissées rebuter par l'ennui de transcrire les huit volumes in-quarto du manuscrit. M. Lamouzèle a usé d'un procédé qui rend la publication plus abordable et qui consiste à ne reproduire intégralement que les faits intéressants, en réduisant les autres à de simples notices.

Il y aurait quelques critiques à faire sur ces abréviations, toutes ne sont pas également judicieuses, mais l'idée en elle-même est bonne et mérite d'être encouragée.

Une introduction et des notes marginales accompagnent le texte et nous donnent sur Barthez, sur son œuvre, sur les personnages, les lieux ou les monuments cités, des renseignements précieux. M. Saint-Raymond a pensé que l'auteur de ces commentaires, qui avait ajouté à son travail d'éditeur une part importante de personnalité, méritait une récompense, et l'Académie s'est ralliée à ses conclusions.

M. Henri Roux est un habitué de nos concours : son *Coup d'œil sur l'histoire de l'enseignement primaire dans la vallée Borgne* (*Gard*) n'est, comme il le dit lui-même, qu'un « coup d'œil » historique.

M. Pasquier, qui a examiné son travail, a été d'avis que si l'intérêt du sujet était restreint, on y trouvait par contre beaucoup de renseignements utiles sur l'état de l'instruction publique dans les camgagnes cévenoles, avant, pendant et après la Révolution. Bonne monographie, dont le style n'est pas toujours aussi châtié qu'il devrait l'être, mais qui apporte à l'histoire locale sa contribution point négligeable de preuves, d'exemples et de documents.

L'Académie ne saurait trop encourager les efforts de cette sorte.

M. Rouanet, instituteur à Saint-Affrique, est lui aussi un de ces maîtres dévoués à la science, appliqués et studieux, qui ont l'excellente habitude de nous soumettre leurs travaux. L'auteur prend pour devise : « l'étude de la petite patrie doit inspirer le patriotisme », et il s'en inspire lui-même pour nous donner une *Monographie de Saint-Affrique* faite avec une louable exactitude de chiffres et une grande abondance de documents. Son mémoire, nous dit M. Lapierre, est bien présenté, écrit en prose claire et précise, avec beaucoup d'ordre et de méthode. Les sources sont excellentes, les références parfaites ; l'Académie s'associe au rapporteur pour féliciter M. Rouanet.

Le Rouanet que nous présente M. Coutet n'a, avec le précédent, que la communauté du nom. C'est un Toulousain de la seconde moitié du dix-huitième siècle, émigré en Allemagne. Il a rédigé des mémoires en langue allemande sous le titre : *De Toulouse à Beeskow*. Le manuscrit, recueilli dans des papiers de famille, a été édité récemment par Mme Martha Frisch, son arrière-petite-fille, et c'est la traduction de cet ouvrage qui nous est présentée aujourd'hui.

Jean-Pierre Rouanet raconte dans ses mémoires qu'il est né aux environs de Saint-Pons, le 31 mars 1747. En 1762, il interrompt brusquement les études qu'il faisait au Petit Séminaire de l'Esquile pour s'engager au régiment de Montmorency en garnison à Béziers. Presque aussitôt, regrettant son coup de tête, il échappe au sous-officier qui le conduisait à sa nouvelle garnison et se met à courir la campagne. C'est le point de départ d'une série d'aventures, toujours extraordinaires, souvent invraisemblables et beaucoup trop nombreuses pour trouver place ici. Qu'il me suffise de dire qu'après avoir déserté trois fois, s'être échappé autant de fois de prison, avoir visité Saint-Domingue, traversé l'Europe, porté tour à tour la soutane du séminariste, la vareuse

du matelot, la tunique du fantassin, le casque des dragons, la mitre des grenadiers prussiens, il finit par s'échouer à Beeskow, petite ville de la province de Brandebourg, sur un rond de cuir de juge de paix.

Pendant l'occupation du Brandebourg par l'armée française en 1807, il rend quelques services à ses compatriotes d'adoption, et joue entre les autorités françaises et allemandes le rôle très utile, sinon très enviable, de tampon. Ses administrés lui en savent gré, et lorsqu'il meurt, à l'âge respectable de quatre-vingt-dix ans, son convoi est suivi par une longue file d'amis manifestant à haute voix leurs regrets et leurs sympathies.

Nous déclarons éprouver pour ce personnage beaucoup moins de tendresse que les Allemands. Pendant toute sa jeunesse, il s'est conduit comme un vaurien fieffé, et si sa conversion tardive, opérée au profit d'une nation étrangère, lui vaut quelque excuse, elle ne saurait l'absoudre d'avoir trahi son devoir, abandonné son poste, trompé, renié, volé tour à tour ses bienfaiteurs, ses amis, sa famille et l'État. L'étourderie de la jeunesse, la contagion des mauvais exemples, l'esprit d'indiscipline qui se manifestait un peu partout aux approches de la Révolution, furent pour quelque chose dans ces désordres, sans doute; mais quand les réflexions de l'âge mûr sont venues, elles ne paraissent avoir inspiré à l'ancien déserteur aucun regret de sa conduite passée. C'est toujours avec la même forfanterie naïve et la même inconscience qu'il nous raconte ses exploits.

Les aventures de Rouanet nous amusent par leur multiplicité, leur variété, leur imprévu; mais nous ne trouvons, dans le récit qu'il nous en fait, aucune réflexion digne d'être citée. La famille Calas, avec laquelle il avait des rapports de parenté, aurait pu être pour lui la source d'intéressantes révélations; or, ni à Toulouse, où le vieux Calas est supplicié presque sous ses yeux, ni à Genève, où il retrouve ses fils, il ne songe à nous parler d'un drame qui a révolutionné l'Europe, inspiré à Voltaire des pages célèbres et soulevé d'interminables débats. L'auteur, qui n'a qu'un rudiment

d'instruction, est incapable de porter un jugement historique solide sur les hommes, les choses et les événements de son temps. Il laisse passer toute la période la plus agitée du dix-huitième siècle sans se douter de son importance, et ne parle qu'incidemment des formidables événements militaires ou politiques qui ont accompagné et suivi la Révolution.

En 1762, quand il interrompt ses classes pour se mettre à vagabonder sur le pavé toulousain, il nous donne pour excuse la fermeture du collège de l'Esquile, « alors tenu par les Jésuites ». Erreur matérielle : l'Esquile était dirigée, en 1762, par les Pères de la Doctrine chrétienne, et ceux-ci n'eurent pas à souffrir de l'édit d'expulsion prononcé contre la Congrégation de saint Ignace. La confusion dénote chez l'auteur du manuscrit une singulière absence de mémoire, en même temps qu'une ignorance fâcheuse des faits les plus connus du règne de Louis XV.

En géographie, Rouanet ne paraît pas mieux renseigné qu'en histoire; quand il veut parler de la petite ville de Nyon, sur le lac de Genève, il l'appelle « Noyon » et s'obstine à confondre sous ce même vocable deux localités très éloignées l'une de l'autre et qui n'ont rien de commun.

Il faut encore faire des réserves sur les ridicules histoires de revenants qu'il nous débite à deux reprises avec un aplomb imperturbable et qui font plus d'honneur à son imagination qu'à sa bonne foi. C'est sur les bords de la Garonne que Rouanet a fait l'apprentissage de la vie, les brouillards de ce fleuve obscurcissent encore son cerveau quand, sur la fin de ses jours, il s'applique à rassembler ses souvenirs lointains.

Sachons gré à l'auteur, puisqu'il faut malgré tout lui rendre justice, de ne pas nous avoir ennuyés un seul instant. Vérités ou inventions se succèdent dans son livre avec une abondance, une variété, une originalité, qu'on souhaiterait à beaucoup de romanciers contemporains. Sa phrase est, sinon toujours correcte, du moins toujours facile; il ne lui manque même pas cet aplomb, cette assurance, cette

aimable vantardise qui caractérisent les bons conteurs méridionaux. Jean-Pierre Rouanet écrit en allemand, mais pense en toulousain.

Pour nous avoir fait connaître cette amusante odyssée où nous sont dévoilés une foule de détails curieux sur la Toulouse du dix-huitième siècle aussi bien que sur la Prusse du grand Frédéric, l'Académie a décidé d'accorder un témoignage de gratitude à M. Coutet.

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT

Le cimetière couvert du faubourg de Vienne, à Blois, sur lequel M. Lafore a fait une étude plus architectonique qu'archéologique, est un curieux monument du premier quart du seizième siècle.

Cet édifice, qui fut le lieu d'inhumation de la bourgeoisie riche et vraisemblablement aussi de la noblesse du faubourg aristocratique, a été transformé en buanderie à l'usage de l'Hôtel-Dieu.

L'auteur du mémoire ne recherche pas l'origine même du cimetière, ce qui eût offert un réel intérêt; il étudie la technique du monument et nous en fait une minutieuse description. Les coupes, profils, élévations des diverses parties de l'édifice, les reproductions nombreuses des chapiteaux historiés, les plans et les tracés de la charpente, les vues photographiques qui alternent avec les dessins à la plume, sont tout à fait dignes d'attention.

C'est cette partie documentaire que l'Académie entend récompenser par l'attribution d'une médaille de vermeil, tout en regrettant, comme le fait remarquer M. Barrière-Flavy, que l'auteur ne lui ait pas soumis un travail historique plus complet et plus soigneusement rédigé.

M. Lavialle, qui nous présente une étude de botanique intitulée : *Monographie du genre Robinia* est, comme plusieurs des candidats que j'ai nommés, un familier de nos

concours. Il ne recherche pas seulement les prix et les encouragements, mais il tient à avoir notre opinion sur les travaux qu'il destine à l'impression; nous la lui donnons d'autant plus volontiers qu'elle est très favorable et nous y joignons, sur la proposition du rapporteur, M. Leclerc du Sablon, une médaille d'encouragement. Nous conseillons toutefois à l'auteur de se spécialiser dans les applications et d'accorder moins de place aux considérations générales. Ces renseignements pratiques qu'il donne sur la culture et l'utilisation de l'acacia seront, de tous les chapitres de son étude, le plus profitable. Les propriétaires qui cherchent à utiliser leurs terrains improductifs y trouveront des conseils excellents.

M. Lavialle ajoute à cette étude un petit mémoire intitulé : *L'Hygiène de l'enfance et l'action de l'école primaire,* où sont annotées, jour par jour, heure par heure, peut-on dire, toutes les mesures d'assainissement qu'il a prises pour mettre ses élèves à l'abri des maladies contagieuses. Ces notes ne sauraient entrer en ligne de compte pour une médaille ou un prix, mais nous saisissons avec empressement l'occasion de féliciter M. Lavialle du soin qu'il apporte à l'accomplissement de ses devoirs professionnels.

Il est peut-être regrettable que l'Académie ne dispose pas d'une section spéciale pour le roman, le théâtre, la poésie et les œuvres d'imagination ? Dans un concours comme celui-ci, ces genres aimables viendraient nous distraire des préoccupations graves où nous jette l'examen des questions commerciales, économiques, financières, historiques ou sociales. Mais la plupart d'entre vous estiment que le champ ouvert à leurs investigations n'est déjà que trop étendu. C'est pourquoi vous avez refusé de prêter votre attention à quelques pages où la fantaisie domine et qu'une psychologie trop superficielle ne permet pas d'envisager comme études philosophiques. Peut-être les auteurs de *Vers la vie*, de l'*Éclipse*, d'*Une lettre*, auraient-ils mieux fait de tourner à droite, au 1er étage de l'Hôtel d'Assézat et d'aller frapper à la porte des

Jeux Floraux? S'il en est temps encore, qu'ils suivent mon conseil; on les accueillera chez nos voisins avec bienveillance et courtoisie.

Le Musée, le Lycée, l'Athénée, dont M. le baron Désazars a fidèlement reconstitué l'histoire, avaient inscrit la poésie et la musique sur leurs programmes, mais plus tard les membres austères de l'Académie des Sciences reconstituée sur de nouvelles bases, écartèrent de leur cénacle ces muses aux grâces futiles et aux charmes dangereux. La Science, les Inscriptions, les Belles-Lettres — les plus belles — sont aujourd'hui les seules dames de nos pensées. Nous rougirions de leur faire, même avec la séduisante Poésie, un semblant d'infidélité.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1914 ET 1915.

PRIX GAUSSAIL.

Pour se conformer aux intentions de Mme veuve A. Gaussail, l'Académie décerne tous les ans, sous la dénomination de *Prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraît le plus digne de cette distinction.* (Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1914; ceux de l'ordre littéraire en 1915.)

Ce prix est fixé, pour 1914, à 1.330 francs et pour 1915, à 665 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, lesquels sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie.

PRIX OZENNE.

Depuis l'année 1905, et pour se conformer aux volontés du fondateur, l'Académie décerne chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, un prix de 300 francs, qui porte le nom de *Prix Ozenne*, à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraît mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour ce prix, pourvu

que la publication n'en remonte pas au delà de trois années et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre scientifique concourront seuls pour ce prix en 1914; ceux de l'ordre littéraire en 1915.

PRIX D. CLOS.

Le prix fondé en mémoire de M. Dominique Clos, professeur honoraire à la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut et ancien président de l'Académie, est destiné à récompenser un travail portant sur un point du règne végétal.

Le montant en est de 300 francs; il est décerné tous les cinq ans à une œuvre *inédite*.

Pourront obtenir ce prix les mémoires ayant trait à la flore de la Haute-Garonne, des départements limitrophes, ou de la région sous-pyrénéenne française en général, et ceux qui, traitant une question de botanique générale, seront présentés par des auteurs nés ou résidant dans la Haute-Garonne ou un département limitrophe.

Le prix ne sera pas partagé. S'il n'est déposé aucun mémoire, ou si les mémoires présentés sont jugés insuffisants, l'Académie pourra décerner un prix Clos extraordinaire l'année suivante.

Le prix Clos sera décerné pour la première fois en 1915.

PRIX MAURY.

Conformément aux conditions formulées dans le testament de M. Pierre Maury, l'Académie décerne chaque année, sous le nom de *Prix Maury*, un prix de 1.000 francs au meilleur travail manuscrit ou imprimé sur une question industrielle ou scientifique qui lui sera présenté à cet effet et dont l'auteur sera natif de Toulouse.

Ce travail, s'il est imprimé, devra avoir été publié depuis la clôture du précédent concours.

Les concurrents devront déposer, en même temps que leurs mémoires, leur bulletin de naissance.

Que les travaux soient imprimés ou manuscrits, ils seront exclus du concours s'ils ont déjà été récompensés par une autre Société.

Si aucun travail n'est jugé digne de ce prix, le montant en sera réservé et pourra être alloué en tout ou en partie l'année suivante.

L'Académie délivrera toujours aux lauréats une médaille dont le montant pourra être prélevé sur la somme allouée.

MÉDAILLES.

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.) et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettent des descriptions détaillées accompagnées de figures;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Le nombre de ces médailles est illimité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les Mémoires et communications concourant pour les prix *Gaussail*, *Ozenne*, *Clos* et *Maury* et pour les médailles d'encouragement devront être déposés, au plus tard, le 1er avril de chaque année où le concours a lieu.

II. Tous les envois seront adressés, *franco*, au Secrétariat de l'Académie, Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

IV. Les auteurs des Mémoires pour les prix *Gaussail* et *Clos* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction. Dans le cas où le Mémoire obtiendrait une récompense autre que celle pour laquelle il concourt, le nom de l'auteur ne sera publié que s'il en manifeste le désir.

V. Les Mémoires concourant pour les prix *Gaussail* et *Clos* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VI. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche de décembre.

VII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix, à l'Hôtel d'Assézat, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

VIII. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

BULLETIN DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1912-1913

Séance de rentrée du 21 novembre 1912. — M. Fabre, Président, déclare l'année académique ouverte et prend possession de ses fonctions.

Il tient à affirmer qu'il s'efforcera, de concert avec M. le Directeur, nouvellement élu, et les autres membres du Bureau, de conserver les traditions léguées par ses prédécesseurs.

Conformément à l'usage, il rappelle les principaux événements de la vie académique pendant l'année écoulée.

L'Académie a perdu, en sir Joseph Dalton Hooker, un associé honoraire éminent. M. Leclainche, associé ordinaire, a quitté Toulouse, pour aller prendre, au Ministère de l'Agriculture, la direction d'un important service; il est passé dans le cadre des associés correspondants.

L'Académie a, d'autre part, appelé à s'associer à ses travaux, en qualité de membre ordinaire, M. Buhl, qui assiste pour la première fois à l'une de ses séances et auquel M. le Président adresse des paroles de bienvenue. M. Buhl exprime ses remerciements à M. le Président et à l'Académie.

L'Académie a eu le plaisir de voir nommer MM. Cartailhac et Garrigou correspondants de l'Académie de Bordeaux, et le grand honneur de voir décerner le Prix Nobel pour la chimie à M. le Doyen Sabatier.

M. le Président assure l'Académie qu'il s'efforcera de justifier la confiance qu'elle a mise en lui et il prie ses confrères,

particulièrement les scientifiques, de vouloir bien apporter de nombreuses communications.

Il procède ensuite au dépouillement de la correspondance. Il communique une lettre par laquelle M. Duméril informe que, cédant aux instances de ses confrères, il consent à exercer encore les fonctions de Secrétaire perpétuel. M. le Président et M. le Trésorier perpétuel expriment la satisfaction que l'Académie éprouve de cette détermination.

M. le Président rend compte des fêtes extrêmement brillantes données par l'Académie de Bordeaux, pour célébrer son bicentenaire et auxquelles M. Fabre représentait notre Compagnie. Il dit la visite aux musées, aux bibliothèques, la séance solennelle, la représentation de gala, l'excursion à Arcachon.

L'accueil fait aux délégués des Sociétés savantes a été généreux et cordial et M. le Président, se faisant l'interprète de l'Académie des Sciences de Toulouse, en a remercié l'Académie de Bordeaux. Dans l'adresse qu'il a remise à cette Compagnie, il a préconisé la création d'une Fédération des Sociétés savantes de province. Ce vœu a reçu l'approbation des représentants de plusieurs Académies et l'avis a été exprimé que la fondation serait souhaitable d'un bulletin hebdomadaire commun aux Sociétés qui consentiraient à s'unir ainsi. Cette idée, à propos de laquelle M. Cartailhac présente quelques observations, mérite d'être examinée.

L'Académie remercie M. le Président des renseignements qu'il vient de lui donner et le félicite de ce qu'il a été nommé, en même temps que MM. Cartailhac et Garrigou, correspondant de l'Académie de Bordeaux.

Au nom de la Commission des candidats, M. Drach lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Lattès professeur à la Faculté des Sciences, candidat à la place d'associé ordinaire vacante dans la classe des sciences, section de mathématiques, sous-section de mathématiques pures.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Lattès le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame

associé ordinaire dans la classe des sciences, section de mathématiques, sous-section de mathématiques pures.

Séance du 28 novembre 1912. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique la correspondance imprimée d'ordre littéraire ; il signale spécialement les ouvrages suivants : *Lakanal et l'éducation nationale*, par M. J. Gros, correspondant, auquel l'Académie exprime ses remerciements ; *Le chanoine Ulysse Chevalier, son œuvre scientifique, sa bio-bibliographie*, publication de la Société d'archéologie de la Drôme ; *Le Brésil méridional*, par M. C.-M. Delgado de Carvalho ; *Recettes culinaires et l'Art de manger*, par M. Arsène Thévenot ; *Traité théorique et pratique de la liquidation de communauté*, par M. P.-J. Micas.

M. LE SECRÉTAIRE ADJOINT signale, en analysant la correspondance imprimée scientifique, deux volumes de l'ouvrage : *Conspectus florae Africae*, par Th. Durand et Hanz Schinz et plusieurs brochures de M. Charles Janet, relatives à la constitution des insectes.

M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD communique l'allocution qu'il prononcera à la séance publique, et M. Camichel son Rapport sur les concours de 1912.

Séance publique du 1er décembre 1912. — M. le Premier Président de la Cour d'Appel, M. le Procureur général, M. le Maire, M. le Recteur assistent à la séance. M. le Préfet et M. le Général commandant le 17e corps d'armée se sont fait représenter. Sont également présents : le Président du Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure, Secrétaire perpétuel de l'Académie de législation, le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, l'Inspecteur d'Académie.

M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILLARD, Président, prononce une allocution applaudie. (V. t. XII de la 10e série, 1912, p. 203.)

M. CAMICHEL lit son Rapport général sur les concours de 1912. (V. t. XII de la 10e série, 1912, p. 219.)

M. LE PRÉSIDENT fait l'appel des lauréats dans l'ordre suivant et les récompenses sont décernées.

PRIX OZENNE

Médaille de 200 francs.

M. le Dr Jean-Paul Tourneux, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé *Base cartilagineuse du crâne et organes annexes.*

Médaille de 100 francs.

M. le Dr Aimé Mouchet, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Étude radiographique des artères du cerveau.*

Médaille de 100 francs.

M. Jean Signorel, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *L'électrification des grandes lignes de chemins de fer.*

PRIX MAURY

Médaille de 400 francs.

M. Georges Gaudion, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Nouvelle méthode générale de synthèse des amines forminiques par l'hydrogénation catalytique des éthers nitreux.*

Médaille de 400 francs.

M. J.-B. Gèze, à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron). — Ouvrages imprimés, intitulés : *Études botaniques et agronomiques sur les typha et quelques autres plantes palustres. — De l'exploitation des marais.*

Médaille de 200 francs.

M. Comère, à Toulouse. — Ouvrage imprimé, intitulé : *Les algues d'eau douce.*

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT

Médaille d'argent.

M. le Dr E. Tournier, à Marseille. — Manuscrit intitulé : *Du traitement de la tuberculose chirurgicale par les corps immunisants de Carl Spengler.*

Médaille d'argent.

M. Rouge, à Andlau (Alsace). — *Paysages et monuments d'Alsace, dessins sur cartes postales.*

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du programme des concours pour 1913 et 1914.

Séance du 5 décembre 1912. — M. LE PRÉSIDENT adresse des paroles de bienvenue à M. Lattès, récemment élu associé ordinaire, qui assiste pour la première fois à une séance.

M. LATTÈS remercie l'Académie et M. le Président.

M. le Président rend compte de la manifestation organisée par les Sociétés savantes de Toulouse en l'honneur de M. le Doyen Sabatier, lauréat du Prix Nobel. Elle a eu un entier succès. A la suite du banquet offert à notre confrère et qui réunissait près de deux cents convives, des toasts ont été prononcés par M. le marquis de Suffren, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, qui a éloquemment interprété les sentiments d'admiration et de sympathie des Sociétés savantes à l'égard de M. Sabatier; par M. le Recteur, qui s'est félicité de l'union existant aujourd'hui entre ces Sociétés et l'Université, lesquelles collaborent à une même œuvre ; enfin M. le Doyen Sabatier a répondu avec sa bonne grâce et sa simplicité habituelles.

L'Académie se félicite d'avoir participé à cette fête qui fut tout à la fois brillante et cordiale.

M. Juppont offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le commandant Litre, un ouvrage relatif à l'*Influence de la rotation de la terre sur les aéroplanes.*

L'Académie agrée la demande qui lui est adressée par le Président de la Société des Études du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées, d'échanger annuellement nos Mémoires avec la Revue publiée par cette Société.

M. Juppont fait une communication sur les *Unités énergétiques à rendre légales et sur la décimalisation du temps.* (Imprimé p. 325.)

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que les archives de l'Académie possèdent une collection de bulletins biographiques ou notices individuelles concernant ses membres. Un certain nombre de ceux-ci n'ont pas fourni leur notice. Il sera envoyé à chacun d'eux un imprimé que M. le Secrétaire perpétuel les prie de vouloir bien remplir et de retourner au Secrétariat, cette collection présentant pour l'histoire de l'Académie un très vif intérêt.

Séance du 12 décembre 1912. — M. le Président dit le plaisir avec lequel l'Académie a appris la promotion de M. le Doyen

Sabatier au grade d'officier de la Légion d'honneur et il exprime ses félicitations à notre confrère pour cette nouvelle distinction. Il se fait également l'interprète de l'Académie pour adresser des condoléances à M. Marsan, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

M. Marie communique une étude sur : *La radiographie stéréoscopique du thorax et de l'abdomen et les progrès réalisés par elle depuis douze ans.* (Imprimé p. 1.)

M. le Président félicite l'auteur de cette communication et le remercie des services éminents qu'il a rendus par sa méthode à la chirurgie toulousaine.

Séance du 19 décembre 1912. — M. Tourraton fait une communication sur : *La propriété du domaine aérien.*

Après avoir fait, au point de vue du droit interne, l'historique de la question, examiné les textes du Code, interrogé la jurisprudence et passé en revue certaines législations étrangères, M. Tourraton conclut que le propriétaire du sol n'est en réalité propriétaire exclusif que de la fraction matériellement utilisée ou utilisable de l'espace aérien qui recouvre son fonds.

D'ailleurs, la propriété lui paraît suffisamment discutée dans son principe même pour qu'il soit sage et raisonnable de lui maintenir ses positions à la surface du sol, là où elle rend des services qui sont encore les meilleurs garants de son avenir, sans prétendre lui trouver, dans les couches éthérées ou dans les bas-fonds, des extensions qui ne peuvent que la compromettre.

M. Hallberg lit une courte étude sur la *répercussion en Allemagne de la révolution française de 1848.*

Au lendemain des journées de Février, le mouvement se propage rapidement sur les bords du Rhin d'abord, dans le grand-duché de Bade surtout, puis en Prusse, dans tout le reste de l'Allemagne, en Autriche, en Bohême et en Hongrie. Les princes essaient d'abord de résister ; devant les émeutes et les pétitions, ils finissent par promettre des réformes ; un Parlement est convoqué à Francfort ; l'archiduc Jean d'Autriche est

nommé administrateur des États-Unis de l'Allemagne; mais l'autorité leur manque à tous deux; les princes retirent peu à peu leurs promesses et alors éclatent à Berlin et à Vienne (mars-octobre 1848) des émeutes terribles, une véritable guerre civile, qui finissent par être comprimées, après des luttes sanglantes dont M. Hallberg esquisse sommairement le tableau.

Séance du 26 décembre 1912. — M. Eydoux communique et commente *la Correspondance inédite d'un Colonel de la garde impériale* (le colonel De Laitre) en 1806 et 1807. (Imprimé p. 177.)

Séance du 9 janvier 1913. — Sollicitée de donner accès dans l'Hôtel d'Assézat à la Société, récemment créée, des Amis de l'Université, l'Académie, à son vif regret, se voit contrainte de ne point accéder à cette demande. Les Statuts et Règlement de l'Hôtel d'Assézat, votés par les six Sociétés qui y résident, prévoient en effet qu'aucune d'elles ne pourra s'affilier d'autres groupements (article 23) et autorisent seulement la tenue de Congrès dans l'Hôtel (article 24).

M. de Gélis communique une étude sur : *Les Lois d'amour et la poétique de Guillaume Molinier*. (Imprimé p. 11.)

Séance du 16 janvier 1913. — M. le Président annonce que M. Baillaud, associé honoraire, Directeur de l'Observatoire de Paris, vient d'être élevé au grade de Commandeur de la Légion d'honneur. L'Académie, heureuse de ce que cette haute distinction ait été conférée à l'un de ses membres, prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer ses félicitations à M. Baillaud.

M. le Baron Desazars de Montgailhard lit une étude sur : *Un homonyme et un prédécesseur de Joseph Balsamo à Toulouse, sous Louis XIII*. (Imprimé p. 143.)

L'Académie renouvelle pour l'année courante le mandat qu'elle a confié à M. le Baron Desazars de Montgailhard, qui la représente avec M. le Secrétaire perpétuel au Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure.

Séance du 23 janvier 1913. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Baillaud remercie des félicitations qui lui ont été adressées au nom de l'Académie.

M. Chalande fait une communication sur l'*Histoire des rues de Toulouse*. (Imprimé p. 217.)

Sur la proposition de M. Lapierre, à l'instigation duquel M. Chalande a entrepris ce travail, l'Académie déclare que l'étude de M. Chalande sera publiée dans les volumes des *Mémoires* à dater de cette année et, autant que possible, au fur et à mesure que les différents chapitres seront communiqués par l'auteur.

Séance du 30 janvier 1913. — L'Académie, dérogeant exceptionnellement à l'usage qu'elle a de ne participer à aucune souscription, décide de s'inscrire pour une somme de 50 francs à celle ouverte par les élèves et amis de M. le Doyen Sabatier en vue d'offrir à l'illustre savant une plaquette commémorative du prix Nobel qui lui a été décerné.

M. Geschwind fait une communication intitulée : *Souvenirs d'ambulance : les batailles de Gravelotte et Saint-Privat 16, 18 août 1870*. (Imprimé, p. 45.)

M. Cartailhac demande que le programme des Concours de l'Académie soit adressé aux Universités, aux Bibliothèques publiques et que des notes succinctes fréquemment communiquées aux journaux attirent sur lui l'attention. Il sera tenu compte de cette observation. M. Cartailhac exprime également le désir qu'une liste des bienfaiteurs de l'Académie soit insérée au début du volume de ses Mémoires.

M. le Secrétaire perpétuel déclare qu'il s'est déjà occupé de cette question : la liste des bienfaiteurs, dressée avec l'obligeant concours de M. Lapierre, figurera dans le volume de 1913. (Voir page vi.)

Séance du 6 février 1913. — M. le Dr Maurel fait une communication intitulée : *Ration minérale et sel complet*.

Il établit d'abord l'importance des matières salines pour le jeu régulier de l'organisme et il expose ensuite les travaux qui ont prouvé la nécessité de la constance du milieu intérieur, en ce qui concerne ces matières. C'était là une première précision, mais portant sur leur ensemble. Il résume enfin la consciencieuse statistique de Richet et Lapicque (1895) qui portait sur la totalité de l'alimentation de la population de Paris pendant un an et leur permit de fixer approximativement les dépenses d'un kilogramme d'adulte parisien.

Mais si les quantités trouvées par ces auteurs nous fixaient sur les dépenses de l'adulte en matières salines, elles ne nous fixaient pas sur ses besoins. Or, ce sont ces besoins que le Dr Maurel a cherché à déterminer de 1901 à 1904 ; et les résultats ont été les suivants :

Dans les conditions de la ration moyenne d'entretien, un adulte doit recevoir pour chacun de ses kilogrammes : Potasse, 0 gr. 06 ; chaux, 0 gr. 015 ; magnésie, 0 gr. 05 ; fer, 0 gr. 002 ; acide phosphorique, 0 gr. 05 ; acide sulfurique, 0 gr. 06 et chlorure de sodium, 0 gr. 20.

Ces chiffres sont peu éloignés de ceux de Richet et de Lapicque et leur sont le plus souvent un peu inférieurs. Les dépenses de l'adulte de Paris dépassent donc un peu ces besoins.

Les quantités de matières salines représentant ces besoins, sauf environ 0 gr. 15 de chlorure de sodium qu'il faut ajouter à nos aliments, s'y trouvent naturellement quand ceux-ci sont suffisants pour les substances organiques : albuminides, corps gras et hydrates de carbone. A l'état de santé, il n'y a donc à s'occuper que de ces dernières.

Mais, par contre, la ration saline devient forcément insuffisante quand l'alimentation, pour une raison quelconque, tombe sensiblement au-dessous de nos besoins pour les substances organiques. Or, comme dans ce cas il peut y avoir nécessité à maintenir la ration saline normale, le Dr Maurel a fait préparer un composé salin comprenant toutes les matières salines qui nous sont nécessaires et dans la proportion où elles le sont. Mais, leur mélange dans un liquide donnant lieu à un précipité, il a dû exclure de son composé salin la chaux et le fer et en

combiner un second ; ces deux composés peuvent, du reste, avoir chacun leur utilité, le premier comme sel de table et le second comme sel de cuisine.

Mais même ce dernier, malgré l'absence de chaux et de fer, couvrira les besoins de l'organisme mieux que le chlorure de sodium seul, qui ne peut remplacer ni la potasse, ni la magnésie, ni l'acide phosphorique, ni l'acide sulfurique, qui cependant nous sont nécessaires.

C'est à ces composés salins que M. Maurel a donné le nom de sels complets ; il pense que ces composés pourront rendre des services dans le cas où les aliments organiques doivent être diminués, et, au contraire, la ration saline plus ou moins maintenue. Ces cas peuvent se rencontrer dans certaines affections fébriles, pendant leur convalescence, et dans certaines autres exigeant le régime lacté.

Séance du 13 février 1913. — Sur la demande du Président du Syndicat d'Initiative de Toulouse et de la Haute-Garonne, l'Académie décide de désigner une Commission qui fixera ou revisera le texte des inscriptions (au nombre de 26), qui doivent figurer sur des plaques destinées à commémorer la bataille de Toulouse.

L'Académie nomme à cet effet : MM. le Baron Desazars de Montgailhard, de Santi, Geschwind et de Gélis.

M. Camichel fait une communication sur *Les phénomènes de résonnance dans les réseaux à courants alternatifs.*

M. Hérisson-Laparre lit la première partie de son étude sur *les Explosifs industriels en France.* (Imprimé p. 163.)

Séance du 20 février 1913. — M. le Président communique une lettre par laquelle l'Ambassadeur de France en Espagne et les Recteurs des Académies de Bordeaux et de Toulouse invitent l'Académie à se faire représenter à la séance d'inauguration de l'Institut Français d'Espagne, qui aura lieu à Madrid, le 26 mars prochain.

L'Académie délègue à cet effet, avec son agrément, M. Dumas, Directeur.

M. Hérisson-Laparre termine sa communication sur *les Explosifs industriels en France.*

M. de Santi fait une communication intitulée : *Un drame passionnel en Lauraguais au quinzième siècle.* (Imprimé p. 35.)

Séance du 27 février 1913. — L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel d'exprimer des remerciements à M. Marsan, associé ordinaire, pour l'hommage qu'il a bien voulu lui faire d'un exemplaire de son ouvrage : *La bataille romantique*, et à M. le Comte Bégouen qui a envoyé un exemplaire de son étude sur *Les statues d'argile sculpté de la caverne du Tuc d'Audoubert* (*Ariège*).

M. Lapierre fait don à l'Académie de plusieurs manuscrits de M. Astre.

Ce sont : la minute d'une traduction en vers de *la Jérusalem délivrée*, du Tasse ; des fragments de traduction de l'*Arioste ;* les manuscrits de *l'Histoire et les attributions de l'ancienne Bourse des marchands de Toulouse;* de la *Coutume de Toulouse;* de l'*Étude sur le franc-alleu de Cazeneuve ;* des *Éloges de MM. Vitry et Saget ;* de l'ouvrage sur *les Procureurs près le Parlement de Toulouse;* plusienrs rapports présentés à l'Académie des Sciences et à l'Académie de Législation, et des traductions de divers morceaux d'auteurs anglais.

M. le Président remercie M. Lapierre, au nom de l'Académie, de la générosité avec laquelle il consent à se défaire de ces documents précieux qui seront versés aux archives.

M. Cartailhac fait une communication sur : *Les nouvelles découvertes d'archéologie préhistorique dans les Pyrénées.*

Séance du 6 mars 1913. — M. Lécrivain lit une communication sur les *Deux empires maritimes fondés successivement par Athènes, le premier de 479 à 404, le second de 394 à 355 av. J.-C.*

Il expose d'abord la formation du premier empire, après les victoires de Salamine et de Mycale sur les Perses, son rapport

avec l'ancienne amphictyonie de Délos, l'œuvre politique et financière d'Aristide, l'extension de la Ligue après les campagnes de Cimon, les raisons de sa transformation rapide en empire, la translation du trésor fédéral de Délos à Athènes, vers 454, la politique de Périclès à l'égard des alliés de 442 à 430, le rôle des contributions fédérales dans l'histoire politique et financière d'Athènes, la dissolution de l'empire à la suite des revers de la guerre du Péloponèse. Puis, il étudie la constitution de l'empire au moment de son apogée : les traités qui ont réglé la situation des villes; leur nombre : environ 260 connues; leur répartition en cinq districts : Ionie, Iles, Hellespont, Thrace, Carie; leurs obligations militaires et financières; le mode de fixation et de levée des tributs; le rôle des trésoriers fédéraux appelés *hellénotames;* les restrictions à l'autonomie des villes, surtout en matière judiciaire; les causes de l'échec d'Athènes, ses maladresses, ses violences d'une part, de l'autre l'esprit d'indépendance des villes grecques, l'hostilité irréconciliable des aristocraties et de Sparte.

Le second empire créé après la restauration d'Athènes par les victoires de Conon, de Thrasybule, de Timothée, a été beaucoup moins important et n'a compris qu'environ 80 villes ou États. L'auteur expose les garanties données aux alliés par l'acte de 377; le rôle de l'Assemblée fédérale; les obligations des alliés; la dissolution rapide de la Ligue, à la suite de la guerre sociale; les causes de l'échec, cette fois définitif, d'Athènes, les mêmes que précédemment, et, en outre, la décadence militaire d'Athènes, l'hostilité de Thèbes, l'intervention militaire et surtout financière de la Perse.

Sur la demande de M. le Président, l'Académie prend en considération la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la classe des sciences (section des sciences mathématiques, sous-section de physique) et celle d'une place d'associé ordinaire dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

Cette décision sera portée à la connaissance de tous les membres par une convocation motivée.

Il sera statué sur la déclaration de vacance définitive dans la séance du 17 avril 1913.

Séance du 13 mars 1913. — M. CHALANDE lit une étude sur *les armoiries capitulaires au Capitole* (cour Henri IV) suite d'une communication faite l'an dernier. (Imprimé p. 97.)

Séance du 3 avril 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique, en engageant les membres de l'Académie à y répondre, un questionnaire envoyé par M. Raymond Lizop, au nom de la Fédération régionaliste française, relatif aux limites qu'il conviendrait d'assigner à la région administrative, plus étendue que le département actuel, dont Toulouse deviendrait le chef-lieu, si l'on remaniait les circonscriptions actuellement existantes.

M. LE PRÉSIDENT informe l'Académie du décès de M. G. Compayré, Inspecteur général honoraire, ancien associé ordinaire, associé correspondant. Il dit les regrets que notre Compagnie éprouve de la perte de ce confrère éminent.

M. Émile CARTAILHAC fait une communication intitulée : *Présentation des titres et grands diplômes du toulousain le général Roguet.*

M. Cartailhac a fait acquérir par la Ville, pour le musée Saint-Raymond, dont il est conservateur, un lot de parchemins et papiers qui enrichiront la galerie des souvenirs toulousains.

Il s'agit des brevets et diplômes concernant le général Roguet, né à Toulouse en 1770, employé à quatorze ans dans les bureaux de l'Hôtel de ville, engagé volontaire cinq ans plus tard, en 1789.

Il servit avec le plus noble éclat dans les armées de la République et de l'Empire et conquit tous ses grades sur le champ de bataille, en rendant les plus évidents services à la nation.

Lieutenant-général, baron et comte, chambellan de Napoléon, il s'imposa au respect de la Restauration, et, pair de France, grand croix de la Légion d'honneur, il put se retirer avec fierté sous la tente, mourir en 1846 et rester honoré.

Les documents que notre ville vient ainsi de faire entrer dans ses archives éclairent l'histoire de la fameuse 32e demi-brigade, formée à Toulouse, illustrée à l'armée d'Italie, notamment à la bataille d'Arcole. Son colonel fut Dupuy et son général Roguet. Celui-ci a laissé des Mémoires militaires, publiés

en 1862, et devenus rares, dans lesquels M. Cartailhac a puisé des informations complémentaires fort intéressantes.

L'Académie examine les travaux envoyés pour les Concours de 1913 et désigne un rapporteur pour chaque ouvrage.

M. le Secrétaire perpétuel prie MM. les Rapporteurs de vouloir bien examiner avant la fin du mois de mai les ouvrages qui leur sont attribués.

Séance du 10 avril 1913. — M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. Pierre Lespinasse, qui en sera remercié, un ouvrage intitulé : *L'art français et la Suède de 1637 à 1816.*

M. Saint-Raymond lit la première partie d'une étude sur *l'Académie royale de peinture, sculpture et gravure de Toulouse.* (Imprimé p. 271.)

Séance du 17 avril 1913. — M. le Secrétaire perpétuel signale l'envoi, fait par leurs auteurs, de deux brochures : *Déboisement et reboisement dans la Corrèze de 1800 à nos jours*, par M. J.-B. Lavialle. — *Notice sur M. et Mme Fertiault*, par M. Arsène Thévenot.

M. Massip fait une communication relative aux *Livres imprimés sur papier de couleur.* (Imprimé p. 257.)

L'Académie est appelée à délibérer sur la déclaration de vacance d'une place d'associé ordinaire dans la classe des Sciences (section de mathématiques, sous-section de physique) et d'une place d'associé ordinaire dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

Sur la proposition de M. le Président, l'Académie accepte de déclarer ces places définitivement vacantes.

Avis de cette décision sera donné au public par la voie de la presse et les candidats seront invités à produire leurs demandes accompagnées de leurs travaux et de la liste de leurs titres avant le 24 avril 1913.

Séance du 24 avril 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle M. Calmette, professeur à la Faculté des Lettres, pose sa candidature à la place d'associé ordinaire, déclarée vacante dans la classe des inscriptions et belles-lettres, et une autre lettre de M. Baboulet, ingénieur des Postes et Télégraphes, professeur à l'Institut électrotechnique, candidat à la place d'associé ordinaire, déclarée vacante dans la classe des sciences, sous-section de physique.

L'Académie décide que M. Lécrivain sera prié de présenter un rapport sur la première de ces candidatures et M. Camichel un rapport sur la seconde.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. Paul Sabatier, associé ordinaire, vient d'être élu par l'Académie des Sciences à l'une des places de membres non résidants qu'elle a récemment créées. Ainsi, M. le Doyen Sabatier est le premier membre de l'Institut pris en dehors de Paris.

M. LE PRÉSIDENT exprime le plaisir qu'en ressent l'Académie et en félicite M. Sabatier.

M. DUMÉRIL, Secrétaire perpétuel, donne lecture de son *Eloge de M. le Doyen Antonin Deloume*. (Imprimé p. 369.)

Séance du 8 mai 1913. — L'Académie a reçu de M. Guichard, vice-président de la Société d'émulation du Jura, un exemplaire de son Recueil de poèmes : *La ville rose et ses horizons*.

M. LE PRÉSIDENT exprime la satisfaction avec laquelle l'Académie a appris que M. Leclainche, associé correspondant, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur. L'Académie prie M. le Secrétaire perpétuel de transmettre ses félicitations à M. Leclainche.

M. DE GÉLIS communique, au nom de la Commission nommée par l'Académie, le texte des inscriptions qu'elle propose pour les plaques destinées à commémorer la bataille de Toulouse.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. de Gélis et la Commission du soin qu'ils ont apporté à ce travail auquel l'Académie donne son approbation, et qui sera transmis au Syndicat d'initiative.

M. Saint-Blancat donne lecture d'une note, donnant : 1° *le résultat de ses observations sur la couleur de la planète Uranus ; — 2° une étude sur l'intensité relative des couleurs ; — 3° des indications sur l'emploi du photomètre de Zöllner à l'observatoire de Toulouse.* (Imprimé p. 91).

M. Saint-Raymond lit la suite de son étude sur *l'Académie royale de peinture, sculpture, architecture et gravure de Toulouse.*

M. Lécrivain lit un rapport favorable sur les titres et les ouvrages de M. Calmette, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse, candidat à la place d'associé ordinaire, déclarée vacante dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scutin dépouillé ayant donné à M. Calmette le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la classe des inscriptions et belles-lettres.

M. Camichel lit un rapport favorable sur les titres et sur les ouvrages de M. Baboulet, ingénieur des Postes et Télégraphes, candidat à la place d'associé ordinaire, déclarée vacante dans la classe des sciences, section de mathématiques, sous-section de physique.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Baboulet, le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire dans la classe des sciences, section de mathématiques, sous-section de physique.

Séance du 15 mai 1913. — M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau deux ouvrages qui sont offerts à l'Académie : *l'Intégration logique des équations différentielles ordinaires. Les équations différentielles de la géométrie*, par M. J. Drach, associé ordinaire. — *De l'influence exercée par les matières colorantes dérivées de l'aniline sur la*

végétation des algues d'eau douce, par M. J. Comère, correspondant.

M. Saint-Raymond termine sa communication sur *l'Académie royale de peinture, sculpture, architecture et gravure de Toulouse*.

Séance du 22 mai 1913. — M. Gros fait une communication intitulée : *Un journal pédagogique toulousain sous Louis-Philippe*.

Il s'agit du *Journal de l'Instruction primaire pour l'Académie de Toulouse et les Académies voisines*, qui parut de 1835 à 1842.

La collection en est fort intéressante. Ce ne fut pas une feuille exclusivement pédagogique, au cadre étroit, mais un organe varié, où, à côté de documents législatifs et des discussions d'ordre scolaire, se trouvaient traitées avec ampleur des questions de sciences, de littérature, d'histoire, de géographie, etc., de sorte que les instituteurs pouvaient travailler à leur culture générale en même temps qu'à leur éducation professionnelle.

Son directeur était, au moment de la fondation, M. Léonce de Lavergne, secrétaire de la Commission de surveillance de l'École Normale, qui devint, quelques années plus tard, maître des requêtes au Conseil d'État, chef de cabinet de M. de Rémusat, ministre de l'Intérieur; puis député du Gers, économiste célèbre, membre de l'Académie des sciences morales, et qui mourut, en 1880, sénateur inamovible de la troisième République. Il eut pour collaborateurs au *Journal de l'Instruction primaire*, outre la plupart des inspecteurs primaires de la région, des hommes tels que M. Boisgiraud, Moquin-Tandon, professeurs à la Faculté des sciences; Barry, professeur à la Faculté des lettres; Ambroise Rendu, de Quatrefages; des professeurs de collège; M. Souffarès, directeur de l'École Normale et jusqu'au recteur Thuillier.

Il y eut là à la fois un effort généreux de l'élite intellectuelle en faveur de l'enseignement primaire à qui Guizot venait de donner une vive impulsion, et une tentative de décentralisation qu'il était bon de sauver de l'oubli.

Séance du 29 mai 1913. — M. le Baron Desazars de Montgailhard fait une communication sur : *Le Voyage national de Mirabeau cadet.*

M. le Baron Desazars de Montgailhard se propose de rappeler les divers incidents qui se sont produits en 1790, au sujet de l'insubordination du régiment de Touraine, en garnison à Perpignan, et de la conduite de son colonel, le vicomte de Mirabeau, député à l'Assemblée nationale.

Ces insubordinations militaires furent fréquentes au début de la Révolution. Celle de Perpignan fut particulièrement tumultueuse, et trois capitaines furent obligés de déguerpir et de se réfugier à Mont-Louis. Le colonel lui-même, accouru de Paris pour rétablir l'ordre, ne put y parvenir. Et, ayant quitté précipitamment Perpignan, avec les cravates des drapeaux du régiment, il fut poursuivi par des émissaires qui le firent arrêter à Castelnaudary et fut conduit à Paris avec une escorte de gardes nationaux. Ces incidents firent l'objet de plusieurs dénonciations à l'Assemblée nationale et de nombreux discours, ainsi que d'un pamphlet humoristique où le vicomte de Mirabeau raconta ses aventures sous le titre de *Voyage national de Mirabeau cadet.*

Mais avant de relater ces incidents d'après des documents contemporains, qui peignent l'état des esprits au début de la Révolution, M. le Baron Desazars de Montgailhard fait connaître les divers membres de la famille de Mirabeau, d'après des lettres inédites du Marquis de Mirabeau, qui viennent d'être publiées. Il montre quelle fut l'influence du Marquis de Mirabeau sur ses deux fils et comment l'aîné, le Comte de Mirabeau, devint le député du tiers état, à Aix, tandis que son frère cadet, le Vicomte de Mirabeau, surnommé Mirabeau-Tonneau, fut élu par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges aux États généraux. Quoique dans des rangs opposés et souvent en lutte très vive à l'Assemblée nationale, les deux frères de Mirabeau vivaient en bonne intelligence et le colonel trouva même un défenseur puissant dans son frère aîné, lorsqu'il fut dénoncé à la tribune.

Cette première lecture n'est donc qu'un « avant-propos » faisant

connaître l'état d'esprit des frères de Mirabeau et du régiment de Touraine, au moment où surgirent les événements dont le récit détaillé doit faire l'objet d'une communication postérieure.

Séance du 5 juin 1913. — M. LE PRÉSIDENT félicite, au nom de l'Académie, M. de Gélis qui vient d'obtenir, pour son *Histoire critique des Jeux Floraux*, l'un des prix Thiers décernés par l'Académie française.

M. DE GÉLIS remercie M. le Président et l'Académie et rend hommage à la mémoire de nos regrettés confrères MM. Noulet et Roschach, qui ont comme lui étudié l'histoire des Jeux Floraux et dont il a utilisé et poursuivi les travaux.

M. Thouverez fait une communication intitulée : *L'Idée de Science.*

Séance du 12 juin 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL signale, parmi la correspondance imprimée, deux brochures offertes par M. G. Bellucci, de Pérouse, correspondant de l'Académie, intitulées : *Contributo allo studio dei morsi equini della prima età del ferro* — et : *Forme amigdaloïdi di paleolitiche in diaspno ricivenute nell' Italia centrale.*

M. le Dr GESCHWIND fait une communication intitulée : *Souvenirs d'ambulance : l'ambulance de l'Esplanade à Metz* (20 août-1er novembre 1870). (Imprimé p. 45.)

Séance du 19 juin 1913. — M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une lettre par laquelle le Président du Conseil d'administration de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure invite l'Académie à lui faire connaître son avis sur le projet de classement de l'Hôtel parmi les monuments historiques.

L'Académie décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

Il est procédé aux élections annuelles.

Sont élus au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages :

Président.....	MM. FABRE.
Directeur.....	DUMAS.
Secrétaire adjoint	LECLERC DU SABLON.
Bibliothécaire (pour 5 ans).	CROUZEL.

Sont élus pour remplacer les membres sortants du Comité de librairie et d'impression : MM. Buhl, Abelous, de Gélis.

Et pour remplacer les membres sortants du Comité économique : MM. Lattès, Prunet, Calmette.

M. le Président désigne, conformément au règlement, M. Saint-Raymond pour remplir les fonctions d'économe.

Séance du 26 juin 1913. — M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. Leclainche remercie l'Académie des félicitations qu'elle lui a exprimées à l'occasion de sa nomination récente au grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. le Président adresse des paroles de bienvenue à M. Baboulet, récemment élu associé ordinaire et qui assiste pour la première fois à une séance.

L'Académie délibère sur le projet de classement de l'Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure dont elle a été saisie à la précédente séance. Après discussion, elle émet à l'unanimité le vœu que ce classement soit effectué.

M. le Secrétaire perpétuel informe l'Académie qu'à l'issue de la précédente séance, les Commissions chargées de l'examen des ouvrages présentés aux Concours de 1913 se sont réunies et ont entendu les conclusions des rapports. Voici ces conclusions :

Prix Gaussail. — La Commission propose les récompenses suivantes : *Examen historique et juridique de la législation révolutionnaire relative aux biens des émigrés* (Rapporteur, M. Dumas), 400 francs.

La Baronnie archiépiscopale de Belpech-Garnaguès. (Rapporteur, M. le Baron Desazars de Montgailhard), 300 francs.

L'Instruction publique dans un diocèse du Midi avant la Révolution (diocèse de Rieux), XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles (Rapporteur, M. Massip), 300 francs.

Le Réseau du Midi, étude historique et économique (Rapporteur, M. de Santi), médaille d'or de 200 francs.

Pour chacun des ouvrages suivants, une médaille de vermeil prélevée sur le prix Gaussail :

Toulouse au XVIIIe siècle, d'après les *Heures perdues*, de Barthès (Rapporteur, M. Saint-Raymond).

Coup d'œil sur l'Histoire de l'Enseignement primaire dans la vallée Borgne (Gard) (Rapporteur, M. Pasquier).

Monographie de la commune de Saint-Affrique, canton de Labruguière (Tarn) (Rapporteur, M. Lapierre).

Mémoires d'un Toulousain du XVIIIe siècle émigré en Allemagne : Jean-Pierre-Barthélemy Rouanet (Rapporteur, M. de Gélis).

En ce qui concerne le manuscrit intitulé : *Vers la Vie*, la Commission, après avoir entendu le rapport de M. le chanoine Maisonneuve, estime qu'il y a lieu de l'écarter comme n'ayant pas trait aux études ordinaires de l'Académie.

Prix Ozenne. — La Commission propose de diviser ce prix comme suit : 200 francs à l'ouvrage de M. Léon Dutil : *Lettres inédites de Mme de Mondonville* (Rapporteur, M. Lécrivain). — 100 francs à celui de M. Thouroude : *De la Vente des Biens nationaux, en particulier dans le diocèse de Revel* (Rapporteur, M. Dumas).

Les ouvrages de M. Signorel : *Le Crime et la Défense sociale* (Rapporteur, M. Crouzel) et de M. le Dr Levrat : *Des Armes pour la Vie* (Rapporteur, M. Thouverez) n'ont pas semblé à la Commission rentrer dans l'ordre habituel de nos études. Néanmoins, les auteurs de ces livres seront remerciés et félicités.

Prix Maury. — Le Rapporteur, M. Juppont, chargé d'examiner l'ouvrage présenté à ce concours : *Les Chemins de fer transpyrénéens, leur histoire diplomatique, leur avenir économique*, par M. C. Decomble (né à Toulouse), propose de lui accorder une récompense de 500 francs.

Médailles d'encouragement. — *Le Cimetière couvert de Saint-Saturnin, dans le faubourg de Vienne, à Blois* (Rapporteur, M. Barrière-Flavy), médaille de vermeil.

Monographie du genre Robinia. — Hygiène de l'Enfance, action de l'école primaire, par M. J.-B. Lavialle (Rapporteurs, MM. Leclerc du Sablon et Maurel), médaille d'argent pour le premier de ces travaux.

L'Éclipse ; Une Lettre; ces ouvrages ne rentrant nullement dans le cadre des études de l'Académie, le Rapporteur,

M. le chanoine Maisonneuve, estime qu'il n'y a pas lieu de les retenir.

L'Académie, après avoir pris connaissance des propositions qui lui sont présentées par ses Commissions, désigne M. de Gélis comme rapporteur général des Concours de 1913.

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes cachetées qui renferment les noms des auteurs qui ont obtenu des récompenses prélevées sur le prix Gaussail; ce sont :

M. Jean Signorel, substitut du procureur de la République, à Toulouse, auteur des mémoires sur la *Législation révolutionnaire relative aux biens des émigrés* et sur le *Réseau du Midi*.

M. Édouard Laffont, ancien directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Belpech (Aude), auteur du mémoire sur *La Baronnie archiépiscopale de Belpech-Garnaguès*.

M. Jean Decap, instituteur public à Muret, auteur de *L'Instruction publique dans un diocèse du Midi avant la Révolution* (diocèse de Rieux).

En ce qui concerne les auteurs des mémoires qui obtiennent seulement des médailles de vermeil, conformément au règlement, leurs noms ne seront publiés que s'ils le désirent.

M. le Dr Maurel fait une communication sur *L'Influence de la surnutrition sur l'infécondité*. (Imprimé page 125.)

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Bienfaiteurs de l'Académie VI

État des membres de l'Académie VII

Radiographie stéréoscopique du thorax et de l'abdomen. Progrès réalisés depuis douze ans, par M. le Dr T. MARIE 1

Les *Lois d'Amour* et la poétique de Guillaume Molinier, par M. F. DE GÉLIS 11

Un drame passionnel au quinzième siècle, par M. le Dr DE SANTI. 35

Souvenirs d'ambulance, par M. le Médecin Inspecteur GESCHWIND. 45

Sur l'emploi du photomètre de Zöllner. Intensités relatives des couleurs. Couleur d'Uranus, par M. D. SAINT-BLANCAT 91

Les armoiries capitulaires au Capitole, par M. Jules CHALANDE (seconde partie) 97

Influence de la surnutrition sur l'infécondité, par M. le Dr E. MAUREL 125

Un homonyme et un précurseur de Joseph Balsamo à Toulouse, sous Louis XIII, par M. le Baron DESAZARS DE MONTGAILHARD. 143

Les explosifs industriels en France, par M. HÉRISSON-LAPARRE. 163

La correspondance inédite d'un colonel de la Garde impériale, par M. EYDOUX 177

Histoire des rues de Toulouse, par M. Jules CHALANDE 217

Livres imprimés sur papier de couleur, par M. MASSIP 257

L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, par M. SAINT-RAYMOND 271

Les unités légales et le poinçonnage des appareils de mesure, par M. P. JUPPONT 325

Séance publique annuelle. — Discours d'ouverture (analyse), par M. FABRE..... 367

Éloge de M. Antonin Deloume, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Toulouse, par M. Henri DUMÉRIL..... 3 9

Rapport général sur les concours de 1913, par M. DE GÉLIS..... 399

Programme des prix pour les années 1914 et 1915..... 417

Bulletin des travaux de l'Académie pendant l'année académique de 1912-1913..... 421

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39 — 681

AS
162
T83
Ser.10
t.12
Ser.11
t.1

Académie des sciences,
inscriptions et belles lettres
de Toulouse
Mémoires

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY